

IDAD
CCIÓN

OLITIQUE
DE
MARTI

PN 320.42

P6

V. 2

J
320.42
L



1080078051



32(042)=4

Política

(Discursos en Fran-
ces)

UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

®



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

E. García - 1-20-97

LA POLITIQUE

DE LAMARTINE

UANL

®



CETTE ÉDITION
EST PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ PROPRIÉTAIRE
DES ŒUVRES DE M. DE LAMARTINE.

LA POLITIQUE

DE

LAMARTINE

CHOIX DE DISCOURS ET ÉCRITS POLITIQUES

PRÉCÉDÉ D'UNE ÉTUDE

SUR LA VIE POLITIQUE DE LAMARTINE

TOME SECOND

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

PARIS

HACHETTE & C^{ie} — FURNE, JOUVET & C^{ie}

ÉDITEURS

M DCCC LXXVIII

Droits de propriété et de traduction réservés

39717

PQ2326

P6

V.2



LA
POLITIQUE DE LAMARTINE

XXII

SUR L'ADJONCTION

DE LA

LISTE DÉPARTEMENTALE DU JURY

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 15 février 1842.

M. Ducos proposait d'admettre au nombre des électeurs tous les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury. M. de Lamartine, défendant cette motion comme un progrès régulier et gradué d'un État démocratique, s'expliqua sur l'appui qu'il avait donné jusqu'ici au parti conservateur. Ce discours a l'importance d'une déclaration de principes, et met en pleine lumière l'évolution normale et toute logique de la conduite politique de M. de Lamartine à la Chambre.

MESSIEURS,

Aux premières paroles de M. le ministre des affaires étrangères¹, j'ai cru, et je m'en suis réjoui, qu'il allait

¹ M. Guizot.

porter cette discussion, la replacer à la hauteur où il lui appartenait si bien de la maintenir et où j'aurais aimé à la voir rester. (*Rumeur au centre.*)

Je dis qu'aux premières paroles de l'orateur auquel je succède, à ces paroles dans lesquelles il annonçait à la Chambre qu'il allait placer le débat à sa véritable hauteur, c'est-à-dire sur le terrain des principes seuls, je me suis réjoui et je me suis senti heureux d'avoir à l'y suivre; mais qu'en écoutant plus attentivement et plus loin l'illustre orateur, je m'étais affligé de le voir quitter trop tôt ce véritable terrain des principes pour s'abaisser... (*Nouveaux murmures au centre*), et il n'y a rien d'offensant pour lui, il a pris le point de la discussion là où son intelligence supérieure, dans l'intérêt de sa position ministérielle, le lui a fait trouver plus utile et plus opportun; je suis bien loin de l'en blâmer, je l'énonce seulement.

Je répète qu'en l'écoutant ensuite, je me suis affligé de le voir redescendre de ces principes pour conduire l'esprit de la Chambre sur les inculpations faites aux esprits les plus purs, aux hommes les plus honorables. (*Réclamations au centre.*)

En écoutant, dis-je, l'illustre orateur, je me suis dit tristement en moi-même : Il en fut presque toujours ainsi toutes les fois que la liberté la plus mûre, la plus mesurée, la mieux préparée, a voulu faire un pas; on lui a prêté ainsi un abîme et une chute.

Ainsi, quand vous avez voulu fonder une démocratie complète, on vous a dit que jamais la démocratie complète n'avait pu se constituer sur l'égalité dans le monde, et que vous alliez être une nation décapitée, sans lumières, sans haute propriété, sans ordre possible. Qu'est-il arrivé? Vous vivez, vous marchez, vous faites l'envie de l'Europe, et, si vous le vouliez jamais, vous feriez encore la terreur de l'Europe. (*A gauche : Très-bien !*) On vous a dit : Vous allez établir la liberté de la discussion, de la parole écrite, du journalisme; mais il n'y aura pas de gouvernement qui

résistera à cet ouragan d'opinions contradictoires, soufflant chaque jour sur le pays. Qu'avez-vous vu? La presse s'user, s'é mousser en partie contre les masses d'intérêts solides et d'intelligences éclairées. (*Applaudissements à gauche.*)

Enfin, que vous disait-on quand vous constituâtes la garde nationale? On vous disait : Vous allez armer la sédition, discipliner l'émeute, et mettre les armes à la main à beaucoup de ceux qui auraient intérêt à attaquer la société.

Qu'est-il arrivé encore? C'est que la garde nationale, la nation armée a complètement répondu à toutes les espérances qu'on avait fondées sur elle (*C'est vrai! c'est vrai!*), et qu'il y a tel jour, ne l'oubliez pas, où la société tout entière n'a reposé que sur les baïonnettes de votre nation armée, de votre garde nationale de Paris. (*A gauche : Très-bien !*)

Eh bien ! il en sera de même, je n'en doute pas, de cette innovation qu'on vous dépeint en ce moment comme si périlleuse ou si petite. Toujours, toujours, il en est ainsi quand on se fie, après examen et réflexion, à la liberté bien organisée : elle trompe, elle trompera tous les pronostics néfastes qu'on jette sur ses conséquences. Savez-vous quelles sont les libertés dangereuses? Ce sont les libertés que le peuple arrache, et non pas celles qu'on lui donne; ce sont les libertés qu'on jette un jour de faiblesse au peuple : ce ne sont pas celles qu'on lui prépare et qu'on lui mesure avec justice, générosité et sagesse, quand l'heure de les lui livrer a heureusement et évidemment sonné! (*Aux extrêmes : Bravo!*)

M. le ministre des affaires étrangères vous a dit : Qu'est-ce que cette réforme insensible? Ce n'est pas là un de ces grands, intimes et profonds besoins d'une société en souffrance dans ses droits méconnus; c'est le caprice, je ne veux pas répéter son mot, c'est le caprice d'une société malade de son bien-être, tourmentée par je ne sais quel

besoin d'innovation sans cause, et qui va chercher ci et là, et comme au hasard, je ne sais quel prétexte de perturbation, soit pour renverser des ministres, soit pour faire bouillonner le caractère français.

Quant aux ministres, Messieurs, je suis heureux de répondre sur-le-champ à M. le ministre des affaires étrangères qu'il connaît mes sentiments pour lui, pour le cabinet; il sait avec quel zèle je l'ai appuyé et je l'appuierai encore dans toutes les questions de gouvernement. Ce n'est pas un ministère qui est aux voix ici, c'est un grand principe. Mais, quant à ce qu'il nous a dit des journaux, des comités, des factions, qu'il me permette de lui répondre plus explicitement.

Il nous dit : Ce sont des journaux, des comités qui vont chercher ces questions dans la rue pour les faire introduire dans la Chambre, et ces questions n'ont en réalité rien de profond, rien d'intime, rien de populaire.

Mais je lui réponds par le fait même : S'il était vrai qu'il n'y eût rien d'intime, rien de sérieux, aucun besoin un peu actif dans les imaginations françaises à l'égard de cette question, est-ce que ces comités dont vous parlez, est-ce que ces journaux qui, depuis plusieurs années... (*Interruption*); est-ce que ces journaux, ces comités s'y tromperaient, comme vous le dites? Pourquoi ces journaux et ces comités vont-ils chercher cette question dans le sein du pays? C'est qu'elle y est (*Réclamations au centre et approbation à gauche*); c'est que ces journaux et ces comités savent très-bien qu'ils touchent là, en effet, une des cordes sensibles de la société, une des conséquences de la révolution française entendue dans la meilleure acception.

Quant aux factions, nous écartérons même la pensée apportée ici par M. le ministre des affaires étrangères. Qu'il parle des factions en dehors de cette enceinte, mais que le nom n'en soit pas prononcé ici! (*A gauche: Très-bien! très-bien!*)

M. DE LAMARTINE. Je dis que si c'était un esprit de faction qui fût suspect d'apporter ici gratuitement des questions semblables à cette tribune, j'ose le dire, appuyé sur ma propre conscience, ma présence seule ici lui répondrait, et non-seulement ma présence à la tribune, mais celle des honorables et illustres orateurs qui m'ont précédé, et celle peut-être aussi de ceux qui me suivront encore. Non, ce n'est pas ici une question de faction; c'est une question de principe, c'est une question d'organisation que nous y traitons sérieusement. (*Très-bien!*)

Et maintenant est-elle aussi petite que la faisait tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères? A cet égard, je serai d'une entière franchise. Oui, dans ses résultats peut-être, dans son application immédiate, la question est petite. La question n'a pas de grands résultats; elle n'apporte pas de modifications sensibles dans la majorité des collèges électoraux, ni dans la majorité de cette Chambre, ni par conséquent dans l'action et dans la conduite du gouvernement. Mais n'y a-t-il donc que des intérêts actuels, immédiats, que des résultats qui se résolvent en changement de cabinet, qui soient des intérêts pour un homme d'État? Non; je dis qu'il y a des intérêts plus grands et plus permanents, et que, pour se prononcer sur ce que M. le ministre appelait tout à l'heure une question si petite, il faut, selon moi, s'interroger profondément, sérieusement, consciencieusement soi-même sur ce qui fait, pour ainsi dire, à cette époque, l'homme tout entier; il faut s'adresser sérieusement cette question : Est-elle ou non un symptôme de progrès? Il faut se dire : Suis-je ou non un homme de progrès régulier, un de ceux qui veulent que le monde politique, moral, social, se transforme sans cesse pour essayer de s'améliorer? Eh bien! je me réponds, et je me suis répondu toute ma vie : Oui, oui, je suis de ces hommes! oui, je suis dévoué âme et vie à cette œuvre, la seule digne qu'on lui consacre son nom et sa peine! oui, je suis un obscur ouvrier de ce travail des nations et des siècles, qui consiste

à déplacer les vieilles choses pour faire place aux nouvelles, pour introduire lentement, laborieusement, prudemment, quelques idées de plus dans la masse compacte et immobile des idées acceptées et des faits stationnaires. (*Aux extrêmes : Très-bien ! très-bien !*)

M. DE LAMARTINE. Et ne vous y trompez pas, Messieurs ; c'est parce que je suis progressif de cette façon, que je me crois aussi conservateur que vous, et que je désire le maintien, l'affermissement, l'autorité des gouvernements, pourvu que ces gouvernements, au lieu de s'arrêter sur l'étroit terrain qu'une révolution leur a conquis, veuillent se laisser pénétrer et mouvoir par l'esprit de vie que l'intelligence apporte chaque jour au temps, et consentent à se faire eux-mêmes des machines prudentes de rénovation et de progrès, des véhicules d'idées ! C'est à ce titre que je les soutiens, que je suis prêt à les soutenir encore et toujours, et à combattre ceux qui veulent les progrès hors de l'ordre, hors des lois, hors des gouvernements ; et il ne sera pas donné à un dissentiment d'un jour de séparer là-dessus des hommes qui ont combattu ensemble pour la cause de l'ordre et du gouvernement. (*Au centre : Non ! non !*)

M. DE LAMARTINE. Je dis, plus encore que le préopinant, que les lois électorales sont très-délicates à toucher. Je dis que ce sont plus que des lois, que ce sont presque des chartes. Passez-moi, si je l'ose, un mot plus vrai et plus fort : les lois électorales sont en quelque sorte les dynasties de la souveraineté nationale. (*Murmures au centre.*)

M. le ministre des travaux publics ¹ paraît s'élever contre ce mot ; eh bien ! ce n'est pas contre moi que vous murmurez, Messieurs, c'est contre Montesquieu. C'est lui qui le dit autrement dans l'*Esprit des lois* : « Il est aussi important de régler par qui les suffrages du peuple doivent être donnés, que de régler quel sera le monarque. » Je ne dis donc rien de trop. (*Marques d'adhésion à gauche.*) Je

1. M. Teste.

n'ai pas été si loin que Montesquieu. (*Mouvements en sens divers.*)

Mais est-il vrai cependant que nous devions tant nous effrayer des conséquences d'une modification si graduée, et que la portée des lois électorales, en France, soit ce qu'on se la figure au premier aspect ?

Pour me rendre bien compte à moi-même de l'effet que les lois d'élection ont sur un peuple et de la nature d'influences que telle ou telle modification électorale apporte dans les actes politiques, et pour éclairer mon vote ou même ma parole dans la délibération, j'ai fait un travail immense : j'ai dressé, pour mon enseignement personnel, un tableau complet des lois d'élection qui ont régi la représentation nationale, depuis le 5 octobre 1788, jour où fut élue l'assemblée des notables, jusqu'au jour où M. Ducos nous présente sa proposition. Et ce tableau n'est pas seulement statistique, il est logique ; c'est-à-dire qu'au bas de chaque loi électorale sont enregistrés les principaux actes qui furent l'œuvre des corps politiques, créés eux-mêmes par ces systèmes électoraux. C'est l'élection en relief, l'élection jugée par ses œuvres, une carte politique de l'élection. D'un coup d'œil, on y parcourt le monde de l'opinion. Je vous dirai dans un moment ce qui en résulte pour moi.

En 1788, la nation est encore divisée en castes : noblesse, clergé, tiers état ; ce sont les corps qui nomment, ce ne sont pas les individus. Les deux corps privilégiés nomment directement ; le peuple, lui, a l'élection indirecte. Les garanties sont dans les castes, dans les corporations, dans les intérêts collectifs représentés, dans les degrés que l'élection parcourt depuis les assemblées primaires jusqu'au quart des assemblées de bailliages. Que sort-il de cette élection si hiérarchique et si réglée ? Il en sort la révolution française : le débordement d'égalité et de liberté. Et pourquoi en sort-elle ? C'est qu'elle y était, c'est qu'il n'y a pas de formes, de garanties, de degrés qui puissent empêcher d'éclorre ce qu'une nation a conçu au moment d'une de ces crises

où des injustices accumulées et des espérances passionnées lui apportent, par les mains mêmes de ses maîtres, la justice et la réparation.

Le 22 décembre 1789, l'Assemblée nationale fait la loi électorale de la révolution. L'élection est indirecte.

La loi de 89, où tant de conditions, de degrés de cens, de sécurité avaient été formulés, que produit-elle? L'Assemblée législative, la désorganisation du royaume, la déchéance du roi, le 10 août! Enfin la Convention en sort! la Convention, et, avec elle, les désordres, les spoliations, la guerre, la mort du roi, le meurtre alternatif de tous les hommes éminents, qui semblent ne monter au pouvoir que pour passer de plain-pied à l'échafaud.

La Convention fait les lois électorales; aussi elle abaisse, elle annule presque le cens jusqu'à trois journées de travail, et à 10 fr. pour cens d'éligibilité. Eh bien! de la sorte, sous le directoire, un commencement de réorganisation, de réaction gouvernementale... (*Vives réclamations au centre.*)

On me conteste le mot, je le maintiens. On me dit que le directoire n'a pas amené un système d'amélioration dans l'ordre politique. Où en était-on avant lui? A la guerre universelle, aux échafauds, aux proscriptions. Où en étiez-vous après le directoire? A trois ou quatre traités avec les puissances étrangères, à la fermeture des clubs, à la répression de la presse. Eh bien! voilà ce que j'appelle des commencements de réorganisation, des rétablissements de l'ordre. (*Bruit.*)

Et enfin, si vous allez plus loin, vous trouvez que ces mêmes conditions électorales, par l'organe des corps politiques qu'elles avaient élus, ont amené le consulat avec rétablissement complet de l'administration en France, et plus tard l'empire avec la réorganisation, non-seulement de l'ordre, mais du despotisme glorieux qui pesa si longtemps sur notre pays en l'illustrant par la guerre.

Voilà, Messieurs, quels sont les enseignements qui ressortent de l'examen approfondi des lois d'élection de votre

pays. Qu'y voyez-vous? Vous y voyez presque toujours les faits marcher en raison inverse des soi-disant principes électoraux; vous voyez que, bien loin d'amener des résultats corrélatifs avec les principes électoraux, les élections étaient perpétuellement déjouées, étaient perpétuellement faussées dans les résultats, et par quoi? Par quelque chose de plus fort que toutes les conditions électorales dont on nous fait peur, par l'esprit public, par l'opinion publique; qu'en un mot, le grand électeur en France ce n'était pas l'élection, ce n'était pas le cens, ce n'étaient pas toutes ces conditions dont on vous alarme: c'était l'opinion, c'était la réaction de l'esprit public. Voilà le seul enseignement que nous donne l'histoire. (*Aux extrémités: Très-bien! très-bien!*)

M. DE LAMARTINE. Eh bien! Messieurs, pour répondre encore aux pronostics fâcheux apportés à cette tribune par M. le ministre des affaires étrangères et par les honorables orateurs qui l'ont devancé, je me suis fait à moi-même, quant à la question présente, immédiate, quant à celle qui nous occupe, je me suis fait le même tableau, le même enseignement; je me suis demandé, avant de me permettre d'avoir un avis, quel pouvait être le résultat du vote que j'allais porter. Le voici:

J'ai recherché dans mon département (*Exclamations au centre*) de combien l'élection serait modifiée, influencée, altérée par les adjonctions, et c'est un département où les professions sont nombreuses, les capacités électorales de M. Ducos très-multipliées, un département qui est le seizième comme population, un des premiers comme impôt. Eh bien! quels sont les chiffres? 4,320 électeurs anciens, 199 capacités, un dix-septième! Cette statistique faite avec soin, homme par homme... (*Murmures et interruption au centre.*)

J'ai compris le murmure; il prouvera une fois de plus à la Chambre que le murmure ne doit pas précéder la

phrase, mais tout au plus la suivre. (*Aux extrémités : Très-bien !*)

Croyez-vous donc que j'aie l'intention, comme vous l'avez pensé, de venir scruter ici les consciences, les convictions? Loin de moi une aussi coupable pensée!

J'ai dit que la statistique a été faite homme par homme, profession par profession, et qu'il en résultait, quant aux probabilités d'attachement au gouvernement ou d'attachement à l'opposition, signalées par classes et par professions, ceci : que les professions qui donnaient le plus de garanties à l'esprit conservateur, dans le pays, y étaient en majorité de 93 sur 88. Voilà, Messieurs, la vérité, et il n'y avait pas là de quoi murmurer d'avance. (*Bruit.*)

Eh bien ! dans ce nombre, vous compterez avec moi, je l'espère, soixante et tant de notaires dépositaires de la confiance publique, de la fortune mobilière du pays; vous compterez ces officiers en retraite dont on vous parlait avec tant de justice et tant d'honneur, qui ont donné non-seulement des preuves de bravoure, qui ont versé leur sang, mais qui ont fait, dans la mâle discipline de l'armée, l'apprentissage de l'esprit de gouvernement par excellence; car l'esprit de discipline et l'esprit d'ordre, dans le gouvernement, ce sont des esprits fraternels qui se rencontrent presque toujours ensemble. L'honneur, l'ordre et l'obéissance s'accordent très-bien dans l'armée. Voilà, Messieurs, les résultats effrayants qu'on voudrait vous peindre comme un cataclysme politique... (*Bruit.*) La peur même sourirait du fantôme.

M. TASCHEREAU. Si un ministre était à la tribune, M. le président réclamerait le silence.

M. LE PRÉSIDENT¹. Le président réclame le silence pour l'orateur, comme il l'aurait réclamé pour l'orateur qui a précédé.

J'invite l'orateur à attendre que le silence soit rétabli,

1. M. Sauzet.

sans quoi je suspendrai la séance plutôt que de laisser continuer la délibération au milieu du tumulte. (*Agitation.*) Oui, Messieurs, c'est au nom de la liberté de discussion que je le dis.

M. DE LAMARTINE. Messieurs, je ne veux pas conclure de ce que je viens de dire qu'il faille nous désintéresser complètement de la question que je regardemai-même comme sérieuse plus que qui que ce soit.

Elle touche en effet, comme je l'ai dit au commencement, aux dogmes politiques les plus essentiels; elle touche à la question, au mystère, au problème même de la souveraineté et des droits représentatifs qui en dérivent.

Ai-je besoin de dire que, quant à moi, je ne crois ni à la souveraineté du droit divin dans les familles, qui leur donnerait la possession même des peuples, ni à la souveraineté directe du peuple, qui ne serait que la souveraineté du nombre, ni même à la souveraineté de la raison, qui ne serait que la tutelle hardie de la raison générale prise par quelques-uns? (*Mouvement.*)

Plus j'ai étudié l'histoire, plus je suis resté convaincu qu'il n'y a qu'une seule et vraie souveraineté : la souveraineté de la société organisée, la souveraineté de ce droit véritablement divin, qui fait que les hommes sont destinés à vivre en sociétés politiques, sous diverses formes appropriées aux lieux, aux temps, aux mœurs, pour accroître ainsi la somme de force, de bonheur et de vertu assignée par Dieu aux peuples! Voilà ma foi! N'est-ce pas reconnaître que cette souveraineté n'est ni en haut, ni en bas, ni au milieu, mais partout; oui, partout, dans la proportion, dans la vérité des capacités qui l'exercent? Oui, ce droit qui repose ainsi dans chaque individu, dans une certaine proportion, ce droit souverain existe; mais, pour être converti en fait, il a besoin d'un moyen : ce moyen, c'est la loi politique, c'est la souveraineté exprimée, ce sont les lois d'élection!

Eh bien! examinons-nous. Pourquoi avons-nous ren-

versé trois trônes, une aristocratie, un clergé, des castes, des corporations? Pour une seule chose, Messieurs, pour individualiser notre société politique, c'est-à-dire pour donner à chaque individu des droits personnels, une liberté, une action, des facultés personnelles qui, dans le régime ancien, n'appartenaient qu'aux corps! Le vote par tête, conquis en 1789, ce fut à la fois le symbole et la date de cette restauration de la souveraineté dans l'individu! le vote par tête, ce fut la majorité donnée au peuple! Quand le tiers état, après le serment du Jeu de Paume, se retira, comme le peuple de Rome sur le mont Aventin, il n'en descendit qu'avec le vote par tête, et la révolution fut acceptée! (*Vif assentiment à gauche. — Rumeur et chuchotements au centre.*)

En résulte-t-il que je veuille l'application instantanée, rigoureuse, directe, de ces principes de la souveraineté théorique à l'élection de mon pays, et l'application dans chacun des individus qui le composent! Non, cela n'en résulte pas. Mais il en résulte que la loi, expression de la volonté générale, doit être le moyen le mieux adapté pour faire rendre à chacun des intérêts et à chacune des intelligences dont la société se compose sa part et sa proportion de souveraineté dans les élections.

Voilà quel est le principe, et ce principe est tellement vrai, bien qu'il vous fasse sourire aujourd'hui, que c'est pour lui, pour sa réalisation, que vous avez eu la grande révolution qui nous a précédés d'un demi-siècle. Oui, le sens tout entier de la révolution de 1789 a été d'enlever les élections aux corps, aux privilèges, aux corporations, aux castes, pour les individualiser, pour les reporter dans les individus, à certaines conditions de garantie, de solidarité sociale et de lumière; la révolution française n'a pas eu un autre sens. Le vote par tête, qui a été la première et la grande conquête de la révolution, n'a pas une autre signification que celle-là. Je vous le répète, le vote par tête, ce fut la conquête des droits de la nation.

Eh bien! si vous oubliez ce grand sens de la révolution dans votre loi électorale, si vous l'omettez jusqu'à un certain point d'injustice, vous marchez contre le courant même des idées qui vous ont portés au pouvoir (*Approba-tion à gauche*), et certaines classes, certains droits, certaines lumières sont en souffrance.

Maintenant, est-ce le moment de toucher profondément à ces questions? est-ce le moment, comme on le demandait tout à l'heure, de venir faire pour ainsi dire l'interrègne de l'ordre social en France, de venir apporter à cette tribune, pendant cet interrègne qui ne profiterait qu'aux factions, car elles n'en ont jamais, elles! des questions qui soulèvent le peuple tout entier?

Je dis : non; je dis non avec l'honorable M. Ducos et avec l'honorable M. Dufaure. Ce n'est pas le moment? Et pourquoi n'est-ce pas le moment? Ce n'est pas telle ou telle raison tirée de telle ou telle émotion; ce n'est pas seulement par la crainte de la commotion intérieure qui pourrait en résulter, c'est par quelque chose de plus grave, de plus patriotique à la fois.

Je dirais : « Non, je ne l'accepte pas! » si on le proposait à la discussion aujourd'hui. Et pourquoi ne le dirais-je pas? Les considérations puisées dans le patriotisme sont-elles moins fortes que celles qui sont puisées dans l'ordre intérieur? Je ne le voudrais pas, parce que la France n'a pas encore repris en Europe la situation, l'aplomb, la sécurité complète qu'elle doit y avoir un jour, et que, dans l'état d'incertitude, de trêve, plutôt que dans l'état de paix où nous sommes en France vis-à-vis de l'étranger, je ne voudrais pas soulever une question si dangereuse. Je ne voudrais pas que personne assumât ici la responsabilité de faire prendre la France en flagrant délit d'imprudence par l'étranger, et de lui faire faire, devant la coalition morale qui existe en Europe contre elle, une marche de flanc qui nous exposerait au désordre et dont nos ennemis pourraient profiter.

Voici ma raison; mais ma raison, c'est le pays tout entier, c'est le patriotisme lui-même. (*Mouvement.*)

Maintenant, Messieurs, encore un mot. J'arrive aux considérations développées hier par l'honorable M. Ducos, et je ne les développerai pas de nouveau; mais qui de vous n'a pas senti la puissance de ces considérations? qui de vous n'a pas senti que si la propriété était en effet salutairement, raisonnablement, une condition, une garantie, une preuve de solidarité avec l'ordre politique et social, elle n'était pas la seule, et qu'en dehors de la propriété visible, matérielle, que vous voulez prendre comme le seul signe de capacité politique, il existait beaucoup d'autres garanties, des garanties morales, intellectuelles, des garanties de famille, d'association de tout genre avec l'ordre social, et qui intéressent autant et plus que cette propriété, que ce signe visible, que ce matérialisme politique? Qu'est-ce donc qu'un système électoral où Mirabeau et Pitt n'auraient pas voté? car leur pays paya leurs funérailles à l'un et à l'autre. Qu'est-ce donc qu'un système électoral où la pensée qui remue le monde, qui renverse ou qui affermit les empires, n'aurait pas le droit d'exprimer la cinq-centième partie d'un suffrage dans la cinq-centième partie du royaume? Eh bien! je dis qu'il y aurait une haute injustice et en même temps une haute imprudence, qu'on me permette le mot, à exclure de leur ordre naturel des hommes qui ont, dans la pensée publique, toutes les garanties, toutes les capacités qu'on vous signale, et d'autres encore, et à laisser ainsi des forces réelles hors du cadre légal. Le danger le plus grand, dirai-je aux adversaires de M. Ducos, c'est de laisser dans la main et dans la cause des factions un droit légitime et incontesté par la raison du pays: c'est avec ce droit qu'on leur dispute qu'elles se font une arme pour attaquer et ensuite pour renverser plus tard le gouvernement. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, l'impudence de la Chambre me fait une loi de terminer.

M. GAUGUIER. Parlez! parlez! vous êtes dans le vrai. (*Rire général et prolongé.*)

M. DE LAMARTINE. Messieurs, l'impudence de la Chambre, je le répète et je le comprends, me fait une loi de terminer ce que je désirais lui dire avec plus d'étendue. Je sais bien que je suis dans le vrai. Si je ne me croyais pas dans le vrai, je n'aurais pas le courage d'affronter volontairement, et je dirai avec joie, l'animadversion d'une Chambre presque entière. (*Vives dénégations aux extrémités.*) Oui, je me sens profondément dans le vrai, et ce qui m'étonne, c'est que ceux qui m'interrompent, qui étouffent ma voix sous leurs murmures (*Oui! oui! — Non! non!*), c'est que ceux qui étouffent ma voix sous leurs murmures ne sentent pas que j'accepte, que j'accomplis un rôle pénible de ma conscience de député, et que s'il y a des vérités difficiles, pénibles pour eux à entendre, il y en a d'autres qui sont aussi pénibles à leur apporter malgré eux.

Mais, Messieurs, je dis que les murmures ne m'étonnent que jusqu'à un certain point; que je comprends les résistances qu'éprouvent, dans une assemblée politique, des innovations de cette nature, bien qu'elles soient sans aucun péril, mais parce qu'elles semblent ouvrir une issue à quelque chose d'inconnu; je dis, Messieurs, que dans tous les corps politiques, on accepte avec peine et on a rarement accepté du premier coup des innovations de ce genre. Mais j'ajoute qu'aucune innovation cependant n'est arrivée, devant un corps politique, avec plus de garanties et moins de périls; elle est une innovation, voilà son tort. (*Murmures et bruits.*)

Mon Dieu! il y a de tout temps et partout des hommes bien honorables, bien intentionnés, mais bien aveugles dans les corps politiques, dans les majorités: ce sont ceux qui se refusent à tout examen des choses nouvelles, quoique bonnes, mûres et préparées. (*Nouveaux murmures au centre.*)

C'est en vain que les pouvoirs s'altèrent, se décomposent, se dénaturent, que les forces morales mêmes du pays

se corrompent, se démoralisent, s'abdiquent sous leurs yeux : ils ne veulent pourvoir à rien ; ils se cramponnent immobiles et toujours tremblants à quoi que ce soit ; ils saisiraient même le fer chaud d'un despotisme pour se préserver de la moindre agitation ; ils ne voient qu'un seul mal pour eux, le mouvement, qu'un seul danger pour les institutions, le mouvement. On a beau avoir loyalement servi ces hommes intimidés dans tous leurs intérêts légitimes ; on a beau s'associer à eux dans tous les jours de combats et de luttes (*Bravo ! bravo ! aux extrémités*), dans ces combats que les gouvernements doivent livrer de temps en temps aux factions ; on a beau les défendre et périr avec eux pour préserver ou la paix du monde ou les prérogatives constitutionnelles du pouvoir autour duquel ils se réfugient dans les tempêtes ! Tout cela est perdu. (*Longs applaudissements à gauche.*)

Vous pouvez avoir leur estime ; mais, du jour où vous leur proposerez une mesure d'innovation, la plus prudente, selon vous, la plus sage, la plus avantageuse à l'esprit conservateur du gouvernement (*Réclamations au centre*), de ce jour-là vous êtes leur ennemi. *A gauche : Oui ! oui ! c'est cela !*

Eh ! mon Dieu ! il y en a à toutes les époques : en 89, en 1815, en 1830, aujourd'hui. C'est de l'histoire que je raconte ; ce n'est pas de la personnalité que je vous fais. (*Bravos aux extrémités.*)

S'il y avait de pareils hommes ici, et plutôt à Dieu qu'il ne s'en trouve jamais de ces hommes, à d'autres époques que l'on pourrait marquer de quelque chiffre sinistre à cause de leurs fautes... (*A gauche : Très-bien ! très-bien !*)

M. DE LAMARTINE. Oui, s'il y avait de ces hommes dans le pays, s'il y en avait même ici, c'est à eux que je m'adresserais surtout, c'est à eux que je dirais : Daignez me croire, daignez ajouter quelque foi aux grands intérêts d'ordre, de famille, de propriété, de conservation que nous avons en commun, et à quelques années de périls et de

combats passés ensemble pour les mêmes causes : ne vous refusez pas aujourd'hui à l'amélioration bien modérée qu'on vous demande, ou plutôt offrez-la vous-mêmes !

On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite, et à y rester immobiles, inertes, implacables... (*Vive approbation à gauche.*)

Oui, implacables à toute amélioration ! Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'homme d'État : une borne y suffirait ! (*Mouvement général et prolongé.*)

N'écoutez pas ces conseillers de la peur. Il n'y a rien de si imprudent que la peur ! Il n'y a rien de si ruineux que cette éternelle résistance à tout prix, même au mieux ! Non, ce n'est pas là le génie de l'homme d'État, ni son devoir !

Combattre quelquefois jusqu'à la mort pour les institutions jurées, sacrées, que la société nous confie, et dans lesquelles elle s'abrite ; plus souvent innover, corriger, développer, améliorer, voilà le grand ministre ! La stratégie politique ne consiste pas seulement à défendre une vieille position, mais à en prendre de plus fortes, de plus hardies, de plus avancées, et à couper ainsi la route à la république, aux factions, aux révolutions qui marchent toujours en avant !

Je n'ai à ajouter qu'un seul mot.

Vous avez inscrit trop longtemps sur votre drapeau : « Résistance et toujours résistance. » Je le comprends. Pendant les premières années de la révolution de Juillet, et jusqu'en 1834 surtout, l'œuvre unique, principale, était de résister et de combattre. Vous l'avez fait, vous l'avez fait utilement, glorieusement, à l'éternel honneur de cette Chambre, de cette majorité des trois pouvoirs et du règne lui-même. Mais passé 1834, mais dans les années où nous

sommes arrivés depuis, il s'est présenté une foule de questions sur lesquelles les hommes d'État qui dirigent la majorité politique du pays pouvaient avoir un avis plus hardi et plus utile à la France. Ce n'est pas le moment de traiter ce point; je laisse cette question, elle reviendra ailleurs. Je m'adresse en finissant à M. le ministre des affaires étrangères.

UNE VOIX. Il n'y est pas.

M. DE LAMARTINE. Peu importe qu'il n'y soit pas! son discours est là, et c'est à son discours que je réponds! (*A gauche: Très-bien! très-bien!*) Je m'adresse aux paroles de M. le ministre des affaires étrangères et à lui-même s'il y était, et je lui dis: Vous, ministre des affaires étrangères de votre pays, vous qui êtes chargé plus spécialement d'avoir l'œil ouvert sur les périls extérieurs de la France, ne vous êtes-vous pas rendu compte du sentiment public qui, depuis un certain nombre d'années, contriste, oppresse l'imagination même de ce pays? (*En ce moment, M. le ministre des affaires étrangères rentre dans la salle.*)

C'est à vous que je m'adressais, Monsieur le ministre.

VOIX AU CENTRE. Recommencez.

M. DE LAMARTINE. Je dis, et M. le ministre ne me démentira pas, je dis qu'il y a en France un certain sentiment, pénible pour le gouvernement, honorable, glorieux pour la nation, un certain sentiment qui contriste l'opinion publique; je ne dirai pas un sentiment d'abaissement de la France, la France ne sera jamais abaissée, mais le sentiment de nos intérêts froissés, murés dans le monde européen d'aujourd'hui: je dis que ce sentiment pèse et vibre fortement sur la fibre publique, et que ce n'est pas dans un moment pareil que celui qui préside aux affaires extérieures de son pays doit se désintéresser complètement d'une impression si nationale! Je dis que ce n'est pas le moment de nous dire: N'accroissez pas, n'irritez pas les pulsations de cette fibre publique qui pourrait réveiller la

nation, quelquefois trop endormie sur ses intérêts du dehors. (*Murmures au centre.*)

Ne la faites pas vibrer surtout dans cette classe que vous appelez intelligente, politique, mobile, plus impressionnable que la classe territoriale peut-être. Eh bien! moi qui veux la paix, qui l'ai prouvé ici avec assez d'énergie, mais qui ne veux pas que la France soit subalternisée dans les conseils de l'Europe (*Applaudissements aux extrémités*), qui ne veux pas que mon pays ait moins que sa place dans le monde...

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Cela sera, cela n'a pas cessé d'être!

M. DE LAMARTINE. Je répète que, dans l'intérêt de ce grand pays, vous ne devriez pas repousser si aisément une proposition dont l'effet, un des effets, selon moi, serait de recruter dans le corps électoral ces forces vives, actives, patriotiques, qui présenteraient plus d'énergie à vos rivaux du dehors, plus d'impulsion aux corps politiques, contre les périls que la coalition sourde du monde européen peut faire traverser à la nation (*Bravos à gauche*); proposition sans péril, je le redis encore, puisqu'elle ne vous reviendrait qu'après toutes les épreuves des autres pouvoirs, et modifiée par vos propres commissaires.

Ne craignez pas vos propres forces quand elles seront entrées dans la sphère de la loi politique: fiez-vous plus à ces conditions, à ces garanties qu'elles vous offrent par leur intérêt et par leurs lumières; frappez sans crainte, frappez du pied votre sol électoral, pour en faire sortir, non des forces matérielles de plus, le patriotisme de ses enfants ne manquera jamais à la France, mais pour en faire sortir une classe entière et respectable de citoyens qui apportent dans l'élection, avec un principe de vie qui la quitte, le respect et l'amour des lois politiques de leur pays, auxquelles ils auront concouru! (*Très-bien! — Vive approbation aux extrémités.*)

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

ALERE FLAMMAM
VERITATIS

10 mars 1842.

Le banquet donné à Paris, le 10 mars, pour l'abolition de l'esclavage, permit à M. de Lamartine de poser de nouveau cette question d'humanité, qui ne retentissait plus dans la presse ni à la tribune, momentanément effacée par les récriminations patriotiques contre la politique anglaise. S'élevant au-dessus de la popularité que donnait alors un antagonisme déclaré contre l'Angleterre, M. de Lamartine traita incidemment du droit de visite, qui, par l'entente combinée des marines des grandes puissances, facilitait une répression plus énergique de la traite.

MESSIEURS,

En écoutant les pieuses et ardentes paroles de M. Scroble, ces paroles pénétrées de la chaleur d'un zèle tellement divin, qu'elles se faisaient jour jusqu'à vos cœurs à travers la diversité des langues; en applaudissant comme vous à ces appels au sentiment de la liberté pour tous, caractère national de la France depuis qu'elle a conquis, il y a un

demi-siècle, la liberté pour elle-même, et ces invocations à l'extension de l'influence française par tout l'univers, pour que cette influence se sanctifiât par l'abolition universelle du honteux commerce des esclaves, j'éprouvais à la fois un double sentiment, un sentiment de joie, un sentiment de tristesse; oui, je me réjouissais en moi-même de voir ici réunis et fraternisant des hommes, de langues, de patries, d'origines, d'opinions diverses, qui, poussés par le seul désir du bien, ont quitté leur maison et leur pays, ont traversé la mer pour venir combiner leurs efforts en faveur d'une cause qui ne touche ni eux, ni leur famille, ni leurs enfants, ni même leurs concitoyens, et se consacrer à la régénération d'une race d'hommes qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont jamais vus, qu'ils ne verront jamais, dont les bénédictions les suivront sans doute un jour dans le ciel, mais dont la reconnaissance ne les atteindra jamais ici-bas! C'est là du désintéressement dans ce siècle qu'on accuse d'égoïsme, mais c'est un désintéressement commandé par l'amour des hommes et payé par Dieu.

Et, en même temps, Messieurs, je ne pouvais que m'attrister en pensant que ces sublimes manifestations de la charité pour le genre humain qui nous réchauffaient ici de toute leur foi, et d'une foi si vraie, si éloquente dans la bouche de M. Scroble et de ses associés, ne retentissaient pas hors de cette enceinte; mais, qu'au contraire, vous ne seriez pas encore sortis de cette réunion, ces paroles que vous entendez ne seraient pas encore refroidies dans vos cœurs, que déjà les interprétations malveillantes, les insinuations odieuses, les clameurs intéressées s'empareraient de l'acte, des hommes, des discours, et jetteraient sur tout cela les fausses couleurs, les travestissements et le ridicule, ce premier supplice de toute vérité; il faut s'y attendre et il faut les braver. La vérité sociale, religieuse, politique, serait trop facile à suivre et trop belle à embrasser, s'il n'y avait pas entre elle et nous la main intéressée de la routine et les pointes acérées de la calomnie!

Que dira-t-on de nous, Messieurs? Deux choses : qu'en poussant les esprits à la solution de la question de l'esclavage dans nos colonies nous sommes des révolutionnaires, et qu'en voulant les efforts combinés de tous les peuples civilisés pour l'abolition de la traite nous ne sommes plus assez patriotes. Répondons.

Nous sommes des révolutionnaires; vous voyez comment! Vous venez d'entendre ces paroles prudentes, mesurées, irréprochables, de l'orateur auquel je réponds; vous avez entendu ce matin celles de M. le duc de Broglie, de M. Passy, de M. Barrot, ces paroles qui tomberaient d'ici entre le maître et l'esclave sans faire jaillir de leur cœur autre chose que la justice, la miséricorde et la résignation; nos réunions n'en ont jamais eu d'autres. Moi-même je l'ai dit : Nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être des tribuns d'humanité, des agitateurs de philanthropie, et lancer d'ici, où nous sommes en sûreté, où nous vivons à l'abri des lois et de la force publique, lancer dans nos colonies je ne sais quels principes absolus chargés de désordres, de ruines et de catastrophes, pour y faire explosion à tout risque, et emporter à la fois les colons, les maîtres et les esclaves! Non, ce serait là un crime et une lâcheté; car, pendant que nous recueillerions des applaudissements sans péril dans des banquets comme celui-ci ou sur le marbre retentissant de quelques tribunes, nous exposerions nos frères, nos concitoyens des colonies, premier objet de nos devoirs et de notre affection! (*Applaudissements unanimes.*)

Que voulons-nous donc? Ce qu'on vient de vous dire, et par des bouches qui ajoutent autorité aux paroles : non pas faire, mais prévenir une révolution; restaurer un principe et conserver notre société coloniale. Nous voulons introduire graduellement, lentement, prudemment, le noir dans la jouissance des bienfaits de l'humanité auxquels nous le convions, sous la tutelle de la mère-patrie, comme un enfant pour la compléter, et non pas comme un sauvage pour la ravager! Nous le voulons aux conditions indispen-

sables d'indemnité aux colons, d'initiation graduée pour les esclaves; nous voulons que l'avènement des noirs à la liberté soit un passage progressif et sûr d'un ordre à un autre ordre, et non pas un abîme où tout s'engloutisse, colons et noirs, propriétés, travail et colonies! Voilà, Messieurs, quels révolutionnaires nous sommes! Nous disons aux colons : Ne craignez rien, notre justice et notre force sont là pour vous garantir vos biens et votre sécurité. Nous disons aux esclaves : N'essayez pas de rien conquérir par d'autres voies que par le sentiment public; vous n'aurez de liberté que celle que nous vous aurons préparée, que celle qui s'associera avec le bon ordre et avec le travail! Si vous appelez cela révolution, oui, nous sommes révolutionnaires; révolutionnaires comme l'ordre! révolutionnaires comme la loi! révolutionnaires comme la religion! révolutionnaires comme Fénelon, comme Franklin, comme Fox, comme Canning, comme O'Connell, comme les ministres les plus conservateurs de la Grande-Bretagne! comme tous ces grands hommes de tribune et tous ces grands hommes d'État qui, trouvant une vérité sociale arrivée à l'état d'évidence et de sentiment dans un peuple, la prennent hardiment dans la main des philosophes pour la mettre sans péril dans la main du législateur, dans le domaine des faits. Dieu nous donne beaucoup de révolutionnaires de cette espèce, les révolutions subversives attendront long temps! (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous suscitons, nous fomentons, dites-vous, des espérances parmi les noirs? Voyez quel crime! Vous ne savez donc pas que le seul supplice que Dieu n'ait pas permis à l'homme d'imposer pour toujours à son semblable, c'est le désespoir! Vous ne savez donc pas que rien ne rend patient comme une espérance, et qu'il n'y a pas de baïonnettes, pas d'escadres, pas de prisons, pas de menottes qui puissent valoir, pour maintenir les noirs dans le devoir et dans le calme, la certitude que la mère-patrie, que le gouvernement s'occupe sérieusement de leur sort, et le rayon

d'espérance qui va d'ici même briller sur leurs dernières heures de servitude, et leur montrer de loin la famille et la liberté. (*On applaudit.*)

Voilà quant au premier reproche.

Et maintenant est-il vrai que nous soyons moins patriotes, parce que nous voulons donner une patrie à toute une race d'hommes proscrits et sans place au soleil? Est-il vrai que nous soyons moins patriotes que ceux qui, en se félicitant d'avoir tous les biens de la vie civile, ne veulent pas que d'autres les possèdent? Est-ce que l'héritage des enfants de Dieu sur la terre ressemble à cet héritage borné du père de famille, où les fils ont une part d'autant moins large qu'ils en donnent une part plus grande à leurs frères? Non, vous le savez bien; le domaine du père commun des hommes est sans bornes; il s'étend avec la civilisation et avec le travail à mesure que des races nouvelles se présentent pour le cultiver; c'est l'infini en espace, en droits, en facultés, en développements; c'est le champ de Dieu. Celui qui le borne et qui dit aux autres: « Vous n'y entrez pas, » celui-là n'empiète pas seulement sur l'homme, il empie sur Dieu lui-même; il n'est pas seulement dur et cruel, il est blasphémateur et insensé! (*Vive adhésion.*)

Ne serait-il pas temps de s'entendre enfin sur ce qu'on appelle patriotisme, afin de ne pas nous renvoyer éternellement comme des injures des termes mal définis qui dénaturent nos pensées aux uns et aux autres, et qui sèment l'erreur et l'irritation entre les hommes et entre les peuples?

Le patriotisme est le premier sentiment, le premier devoir de l'homme que la nature attache à son pays avant tout, par-dessus tout, par tous les liens de la famille et de la nationalité, qui n'est que la famille élargie. Celui qui ne serait pas patriote ne serait pas un homme complet, ce serait un nomade. Pourquoi est-il si beau de mourir pour son pays? C'est que c'est mourir pour quelque chose de

plus que soi-même, pour quelque chose de divin, pour la durée et la perpétuité de cette famille immortelle qui nous a engendrés, et de qui nous avons tout reçu! (*Bravos.*)

Mais il y a deux patriotismes: il y en a un qui se compose de toutes les haines, de tous les préjugés, de toutes les grossières antipathies que les peuples abrutis par des gouvernements intéressés à les désunir nourrissent les uns contre les autres. Je déteste bien, je méprise bien, je hais bien les nations voisines et rivales de la mienne; donc je suis bien patriote! Voilà l'axiome brutal de certains hommes d'aujourd'hui. Vous voyez que ce patriotisme coûte peu: il suffit d'ignorer, d'injurier et de haïr. (*Longs applaudissements.*)

Il en est un autre qui se compose au contraire de toutes les vérités, de toutes les facultés, de tous les droits que les peuples ont en commun, et qui, en chérissant avant tout sa propre patrie, laisse déborder ses sympathies au delà des races, des langues, des frontières, et qui considère les nationalités diverses comme les unités partielles de cette grande unité générale dont les peuples divers ne sont que les rayons, mais dont la civilisation est le centre! C'est le patriotisme des religions, c'est celui des philosophes, c'est celui des plus grands hommes d'État; ce fut celui des hommes de 89, celui de vos pères, celui qui, par la contagion des idées, a conquis plus d'influence à notre pays que les armées mêmes de votre époque impériale, et qu'il a mieux conservée. Oui, nos pères de 89 nous montrèrent, en 92, comment ceux qui osaient aimer les hommes savaient mourir pour leur patrie!

Eux aussi on les calomnia, on les injuria, on chercha à les livrer à la risée et à la colère du peuple! Eux aussi on les accusa d'être les dupes ou les complices des desseins machiavéliques de l'Angleterre pour perdre nos colonies en les régénérant: ils répondirent en montrant, en nommant leurs prétendus complices, dans le parlement et dans

les associations britanniques. Et qui étaient donc, et qui sont donc ces prétendus conspirateurs contre la liberté, les droits, la sûreté de nos colonies? Ces prétendus ennemis de la France, qui étaient-ils, Messieurs? Précisément ceux qui, représentants de l'opposition en Angleterre, combattaient avec le plus de persévérance les pensées égoïstes, les pensées jalouses du gouvernement anglais contre nos alliés, contre l'Amérique, contre notre révolution, contre nous! C'était Wilberforce! c'était Sheridan! c'était lord Holland! c'était Fox! c'était le parti français! c'étaient les apôtres les plus passionnés de l'influence de votre liberté par tout l'univers! ces hommes qui s'écriaient en plein parlement que séparer la France de l'Angleterre ce serait mutiler la civilisation européenne; ou qui disaient, comme Fox, comme O'Connell, que la France et l'Angleterre étaient à elles deux le piédestal de la liberté moderne, le piédestal dont la statue de l'humanité s'élèverait le plus haut dans l'histoire.

Voilà ces conspirateurs; les nommer, c'est les absoudre!

On excite les susceptibilités justement irritables des deux pays après les froissements pénibles qui ont eu lieu récemment entre les deux politiques. M. Scoble vient de toucher ce point avec autant de loyauté que de délicatesse; je l'en remercie. Je l'aurais évité; mais il vaut autant s'expliquer tout haut et sans réticence. Oui, on alarme à tort le sentiment public à propos d'un traité dont l'heure était mal choisie, dont l'extension et les formes étaient mal calculées, mais dont la pensée, qui est la nôtre, ne peut pas être désertée par nous, et doit être honorée, selon moi, dans les intentions de ceux qui la poursuivent. (*Légers murmures.*)

Quoi! Messieurs, parce que sur des plages limitées, sur des points déterminés avec prudence, et sur des espaces de l'Océan que nous voulons définir et préciser avec toutes les garanties pour notre commerce, tous les respects pour notre honneur, ce drapeau s'unirait à celui de l'Europe

civilisée tout entière pour réprimer un infâme commerce d'hommes, il y aurait dégradation pour notre pavillon? Est-ce que la dignité du drapeau français consisterait à couvrir de l'inviolabilité du crime ces navires étrangers, ces entre-ponts, ces tombeaux flottants remplis de cargaisons humaines, au lieu de couvrir un grand et saint principe d'humanité et de liberté conquis au profit des hommes et au nom de Dieu? Ah! ce n'était pas ainsi qu'il comprenait l'honneur du pavillon naval de la France, l'orateur, homme d'État, qui, présidant ce jour-là l'Assemblée nationale, le salua pour la première fois du haut de la tribune: «Elles vogueront sur les mers, s'écria Mirabeau, les couleurs nationales de la France, et elles seront le signe de la sainte confraternité des amis de la liberté sur toute la terre.» Qu'aurait dit le grand prophète des destinées de la révolution, si on lui eût annoncé qu'à cinquante ans du jour où il proférait ces belles paroles, on oserait revendiquer pour des corsaires américains, portugais ou dénationalisés, le droit de couvrir leurs crimes de l'inviolabilité du drapeau tricolore? Il ne l'aurait pas cru! et il aurait eu raison; la France ne le voudra pas!

Messieurs, encore une fois, bravons ces misérables glapissements d'un odieux intérêt qui se cache sous les honorables susceptibilités d'un sentiment national: ce sentiment s'apercevra bientôt à quelles honteuses combinaisons il sert de voile; le patriotisme secouera son manteau, et l'égoïsme intéressé rougira d'être reconnu dans toute sa nudité, dans toute sa faiblesse! On vous a prononcé tout à l'heure un nom, le nom vénéré d'un homme qui passa par les mêmes épreuves que nous et qui en triompha! car toute vérité a son calvaire, où il lui faut souffrir avant de triompher. Cet homme, c'est l'apôtre de l'abolition du commerce des noirs, c'est Wilberforce!

Lui aussi, lui surtout, il lutta pendant quarante ans pour la réhabilitation de toute une race proscrite, et il lutta avec cette fixité de but, cette sérénité de volonté qui n'ap-

partiennent qu'aux hommes dévoués à une idée, parce qu'une idée étant une chose qui ne meurt pas, une chose éternelle, participe, pour ainsi dire, de la patience de celui qui vit et dure éternellement : de Dieu ! Lui aussi, les hommes qui s'appelaient de son temps les hommes pratiques livrèrent souvent ses intentions, sa conscience, à la dérision des politiques de la Grande-Bretagne.

Eh bien ! il ne désespéra pas, et il y eut un jour, un grand jour dans sa vie, un jour pour lequel il sembla avoir vécu tout le nombre de ses longues années ; ce fut le jour où le parlement de son pays vota l'acte d'émancipation ! Le 28 juillet 1828, Wilberforce vivait encore ; mais comme s'il eût attendu le salaire de sa vie avant de la quitter, il touchait à sa dernière heure, quand ses amis vinrent lui annoncer que l'acte libérateur était voté, et que son idée à lui, son idée bafouée, calomniée, injuriée, déchirée comme le vêtement du martyr pendant un demi-siècle, était devenue une loi de son pays, et bientôt serait infailliblement une loi de l'humanité ! le saint vieillard, absorbé déjà dans les pensées éternelles, et qui depuis longtemps n'avait pas proféré une parole, parut se ranimer comme une flamme remuée sous la cendre ; il joignit ses mains amaigries par la vieillesse et consumées par le zèle, il les éleva vers le ciel, d'où lui était venu le courage et d'où lui venait enfin la victoire ; il bénit Dieu ; il s'écria comme l'auteur des choses : « Ce que j'ai fait est bien ! je meurs content. » Et son esprit monta peu d'instants après dans l'éternité, emportant avec lui devant Dieu les chaînes brisées d'un million d'hommes ! (*Bravos.*)

Messieurs, ayons toujours devant les yeux cet exemple de la patience triomphant des injustices et des préjugés du temps, et demandons à Dieu qu'un demi-siècle de travaux et de calomnies nous mérite un pareil jour. (*On applaudit.*)

Je demande à porter à mon tour un toast analogue aux sentiments qui nous unissent tous, Messieurs, à l'unité des peuples, à l'unité par les idées, par les religions, par les

moyens de communication intellectuelle, les langues, par les moyens de communication matérielle, les chemins de fer ; à l'unité qui centuple les forces du genre humain par la puissance de l'association, et qui prépare l'unité divine, c'est-à-dire la confraternité de toutes les races et de tous les hommes ! (*Vive et universelle adhésion.*)

SUR LA RÉGENCE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 18 août 1842.

Après la mort du duc d'Orléans, les Chambres avaient été convoquées pour délibérer sur la loi de régence. L'affermissement de la dynastie, la nécessité de prévenir les chances anarchiques d'une minorité, avaient rallié autour du trône les diverses fractions du parti constitutionnel. Le pouvoir mit à profit cet entraînement d'émotion et de douleur publique, et présenta une loi qui, réglant l'avenir, déférait la régence au prince le plus près du trône à l'exclusion des mères. M. de Lamartine, effrayé de cette extension nouvelle du principe d'hérédité porté dans les branches latérales, contrairement au principe d'élection qui domine notre droit public depuis 89, s'éleva contre ce projet de loi, à ses yeux une violation de la loi du sang, et une dépossession des droits du pays.

MESSIEURS,

Je vais restreindre la question, qui s'était étendue, égarée dans la sphère du pouvoir constituant; je vais la restreindre, dis-je, et la rabaisser dans la sphère du fait, et du fait éminemment actuel, éminemment politique. J'avais résolu d'abord d'apporter d'urgence et de sentiment une voix de

plus pour accroître cette puissance d'unanimité que nous devons tous désirer dans une loi fondamentale; mais, après avoir scruté profondément la loi et ses vices, j'ai compris que le raisonnement ne peut jamais affaiblir la raison. J'ai compris qu'une unanimité de circonstances, et peut-être d'erreurs, ne fait jamais une vérité; en conséquence, je me suis décidé, à mes risques et périls, et avec tout le respect que je dois à l'esprit qui a inspiré la loi, à venir la combattre dans plusieurs de ses articles, et présenter à la Chambre quelques-uns des aspects sous lesquels elle n'a pas encore été considérée.

Cependant je ne dissimulerai pas à la Chambre qu'en venant discuter, après une mûre réflexion, une question si grave, je n'apporte pas à cette tribune cette fermeté, cette plénitude de conviction qui m'y pousse quelquefois dans de hautes questions.

Je reconnais, avec l'unanimité des esprits, que la question est prodigieusement difficile, prodigieusement diverse, et que, peut-être, dans les circonstances fatales où l'événement que nous déplorons tous a jeté le pouvoir législatif, nous n'avons que le choix des difficultés, je dirai presque le choix des fautes pour l'avenir. (*Mouvements en sens divers.*) Ne vous trompez pas dans mon intention, quand je dis le choix des fautes. (*Réclamations.*)

Je vois avec peine la Chambre se tromper sur l'intention qui m'animait, quand j'ai dit le choix des difficultés ou des fautes; rien n'était plus loyal, permettez-moi de le dire, que cette intention. (*Certainement! certainement!*)

M. ARAGO. C'est qu'on n'avait pas entendu.

M. DE LAMARTINE. Rien n'est plus loyal, je le répète, que l'intention qui m'a fait proférer cette parole; et si quelque chose, selon moi, pouvait ajouter encore au deuil de cœur, au deuil sincère, universel, que nous portons tous avec cette famille royale, frappée dans sa principale tige, je dirais que c'est précisément ce doute, cette indécision, cette incertitude de notre intelligence, ce deuil de nos

esprits qui, tout en en cherchant le remède, sont forcés de dire : De remède, il n'y en a pas !

Il y a deux choses dans la loi sur lesquelles reposeront les principales critiques que je vais en faire ; il y a l'acte immédiat, la désignation actuelle, pour ainsi dire nominale, bien que la loi ne porte aucun nom, que nous sommes chargés de faire, pour subvenir aux nécessités qui surgiraient si la Providence que nous implorons tous ne conservait pas la vie du roi aussi longtemps qu'il sera nécessaire au pays qu'il a tiré de si grands périls et d'une si menaçante anarchie (*Très-bien !*) et que sa sagesse régira longtemps, je l'espère. Je dis, Messieurs, qu'il y a deux choses distinctes dans cette question : la désignation actuelle, puis l'hérédité ; la question d'investiture permanente à l'aîné des princes rapprochés de la couronne. Enfin, une autre question, c'est l'exclusion des femmes, non-seulement pour aujourd'hui, mais l'exclusion future et à jamais de la régence, prononcée contre la mère du roi mineur. (*Plusieurs voix : C'est cela !*)

Quant à la question actuelle, j'avoue, je comprends tout ce qu'il y a à dire en faveur d'un régent homme, dans le moment, dans les circonstances où, à vos yeux, la France est placée. Les révolutions sont de tous les jours, le gouvernement est d'hier ; les partis ont fait trêve devant la volonté énergique du pays, ou se sont momentanément ajournés devant la sagesse et la longanimité politique du roi, qui, le premier, a su gouverner une révolution autrement qu'en la jetant dans la guerre ; mais ils vivent, mais ils attendent, mais ils épient de tous côtés l'heure des difficultés pour s'en emparer et les accroître. La paix avec l'Europe existe ; mais elle n'est pas une paix de principe, elle est une paix de nécessité. Les deux principes se regardent encore armés, inquiets, ombrageux, des bords de la Seine aux bords du Volga. La dynastie si récente, que vous avez assise sur le cratère fermé de tant de révolutions, doit être, passez-moi le mot, une dynastie à cheval : il faut que

le successeur immédiat du fondateur de l'ordre présent soit encore, en réalité, le fondateur continué de cette œuvre qui vaut bien deux hommes ! Il faut qu'il ait en main, non pas cette prérogative abstraite et molle qu'on déposerait avec un feint respect entre des mains de femme ; mais qu'il ait, en réalité, la prérogative armée, le commandement des troupes, et que le passage d'un règne à l'autre se fasse sous une voûte de baïonnettes ! (*Mouvement.*)

Oui, ce sont là des considérations qui me forcent à respecter la résolution des ministres, la conviction de la majorité et à honorer l'esprit qui les a inspirés. (*Au centre : Très-bien !*)

Mais il y a autre chose qu'une désignation actuelle et nominale dans la loi dont il est question ; il y a deux autres choses : le principe de l'hérédité collatérale, suivant l'heureuse expression qu'employait tout à l'heure l'honorable M. Ledru-Rollin, éternellement écrite, non passur le trône, mais sur les marches du trône que vous avez fondé ; il y a, de plus, l'exclusion à tout jamais des droits de la maternité, qu'aucune autorité, qu'aucune législation, dans aucun pays du monde, n'a dédaigné au point où vous l'avez fait.

M. HIPPOLYTE PASSY. Je demande la parole.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹. Je la demande aussi.

M. DE LAMARTINE. Quant au premier point de la difficulté, quant à ce principe d'investiture héréditaire, attribué par votre loi au prince le plus rapproché de la couronne à tout jamais, je sais très-bien ce que vous me répondez ; vous me direz : Nous l'avons écrit au second degré, parce que notre charte monarchique l'avait écrit au premier. ®

Mais je dirai aux auteurs de la loi : Si nous prenions cette logique, où nous menerait-elle ? S'il est bon d'écrire au second degré ce qu'on a jugé indispensable d'écrire au

1. M. Guizot.

premier dans la famille héréditaire unique, pourquoi ne pas aller plus loin? pourquoi ne pas décider tout de suite que l'élection est une occasion de trouble, un élément d'agitation dans un grand pays, et que par conséquent, pour détruire cet élément d'agitation, il faut supprimer l'élection pour toutes les hautes dignités politiques? Ainsi périrait toute agitation, et avec elle toute liberté; ainsi vous auriez défait la révolution tout entière, car la révolution n'est que le principe de la capacité écrit dans vos lois, appliqué dans vos élections à tous les degrés. (*Vive adhésion à gauche.*)

Mais, direz-vous, c'est par analogie avec le principe d'hérédité sur le trône, c'est pour éviter les commotions dans l'avenir que nous l'écrivons encore au second degré. Eh bien! je répondrai aux auteurs de la loi: Oui; mais si la loi de la nécessité et les périls évidents de la royauté élective vous ont forcés à l'écrire une seule fois au sommet de vos institutions, pourquoi deux fois? C'est une raison pour ne pas l'écrire deux fois, au contraire; car les peuples n'acceptent pas deux fois le mystère de la capacité du hasard! et c'est un défi que vous jetez de plus à la nature. Elle vous répondra trois fois sur quatre par des imbéciles, des ambitieux ou des indignes; elle vous répondra par les déchirements et les usurpations. (*A gauche: Très-bien!*)

Aussi j'ai voulu éclairer mon intelligence sur les motifs qui les avaient engagés à écrire cette disposition; moi aussi j'ai scruté l'histoire. Eh bien! je leur dis que, dans aucun monument historique, je n'ai trouvé trace de cette analogie entre le pouvoir royal et cette dictature temporaire, car c'est là le mot employé par les anciennes chartes, cette dictature de la prérogative royale qu'on appelle régence. (*Réclamations au centre.*)

Si les honorables membres qui m'interrompent s'étaient donné la peine de faire les recherches que j'ai faites assidûment moi-même pour éclairer cette question, ils'auraient vu qu'il n'y a jamais eu, non pas seulement dans l'esprit

des monarchies constitutionnelles modernes, mais dans l'esprit des monarchies les plus arriérées du régime absolu, entre le principe d'hérédité affecté à la famille exclusivement héréditaire et le principe d'hérédité que vous voudriez affecter à la régence exclusivement occasionnelle, circonstancielle et temporaire, une corrélation. Et pourquoi? Vous allez le comprendre tout de suite; cela est écrit textuellement dans les publicistes de l'ancienne monarchie et dans ceux dont le nom vous étonnerait le plus à cette tribune, dans Bossuet lui-même.

Non, la doctrine de ce temps n'a jamais été que la régence appartenait par hérédité légale, constitutionnelle, forcée, de droit divin, au régent. Elle a été, au contraire, que le roi était roi par droit divin, par droit légitime et indiscutable; mais que le régent, dans toutes les constitutions et dans tous les pays, était régent par le choix et le droit de la nation.

Voilà, Messieurs, la véritable doctrine. (*A gauche: Très-bien! très-bien!*)

La doctrine antique et rationnelle, c'est que le roi tenait la place de Dieu et toute autorité de sa naissance. On a toujours professé, reconnu, pratiqué que les régences, que les régents tenaient leurs pouvoirs de la nation. Et pourquoi? Parce que là le mystère était impossible, parce que l'élection du régent était là présente, visible, sous les yeux du peuple, et que le régent ne pouvait pas dire: Mon pouvoir me vient de Dieu, quand les corps de l'État étaient là pour lui répondre: Mais c'est nous qui vous l'avons donné hier! Pourquoi encore? Parce que le pouvoir royal est permanent et sans interruption de droit, même par la mort, et que le pouvoir du régent commence et finit devant tout le monde en un petit nombre d'années. Pourquoi enfin? Écoutez bien cette dernière raison: Parce que, disent les publicistes de la monarchie pure, on ne demande au roi que le *droit*: on demande au régent la *capacité*. (*A gauche et à droite: Très-bien! très-bien!*)

Aptitude et capacité, voilà toute la question de régence pour la doctrine de la monarchie absolue ; que sera-ce donc sous la monarchie de raison, sous la monarchie constitutionnelle, sous la monarchie qui n'a qu'un sacre, qu'un titre, qu'un saint chrême : la nécessité nationale ? (*Très-bien !*) Si vous répudiez sous la monarchie libre ces principes de la monarchie absolue, avançons-nous ou reculons-nous ? Mais je quitte cette région abstraite et j'entre dans la question plus vive du moment présent.

Il y a une autre disposition qui n'a pas moins blessé mon intelligence, au premier aspect, qu'elle a froissé mes sentiments naturels : c'est cette disposition (passez-moi le mot), c'est cette disposition contre nature qui exclut, je ne dirai pas pour la circonstance présente, effaçons les noms encore une fois, mais qui exclut, pour un avenir indéfini et à tout jamais, les reines mères, les tutrices naturelles de l'héritage et de la garde de la prérogative de leurs fils, du poste que la nature, que la Providence, que le sang leur avait assigné.

On fait, ainsi que M. le rapporteur¹, on fait un admirable éloge des qualités de ces femmes, de ces hautes vertus qui, si elles descendaient dans la sphère de la tutelle des princes, trouveraient une si heureuse application dans la tutelle de la prérogative constitutionnelle de l'enfant-roi. On n'ose pas chercher près du trône un prétexte même contre les mères.

Mais, dit-on, les régences sont des époques orageuses ; il faut un pouvoir fort : la main d'une femme ne pourrait pas tenir le sceptre ; il faut que celui qui tient le sceptre ait la puissance de tenir même l'épée.

Une femme, c'est une minorité pour couvrir une autre minorité. Une femme serait en butte, ne l'oubliez pas, dans les circonstances nouvelles où la liberté elle-même nous a placés, serait en butte à cet excès de la presse licencieuse

1. M. Dupin.

qui ne respecte rien, qui dégrade tout et qui mettrait toujours en question devant les populations l'autorité et le respect de cette puissance maternelle que vous auriez voulu mettre à la hauteur d'une prérogative couronnée ! Une femme au gouvernement ? La loi salique l'interdit. Cette femme serait étrangère ; elle ne pourrait commander les troupes ; elle sèmerait les rivalités, les jalousies, les mécontentements dans le palais, parmi ces princes justement irrités de voir une femme étrangère usurper leur attribution de frères ou d'oncles du roi. Elle serait d'une religion différente de celle de la majorité. J'admets ces objections. Je n'essaye pas de les refuter ; mais je les reprends une à une pour voir si rien ne les atténue.

Et d'abord la loi salique actuelle, c'est le bon sens de la nation. Elle a si peu régi la France, cette loi brutale, que vous avez vingt-six régences de femmes dans votre histoire sur trente-deux régences en tout. Elle n'a jamais prévalu contre la loi de Dieu et de la nature qui dit qu'il n'y a que la mère qui ne puisse pas avoir un autre intérêt que celui de son fils. Il faut remonter à la barbarie pour trouver une date et une autorité à l'exclusion de la mère de la régence de son fils ; cela seul juge votre loi ! En la rétablissant aujourd'hui, vous feriez plus que les siècles de ténèbres qu'elle a traversés ; car vous feriez cela de sang-froid et en pleine civilisation. (*A gauche : Très-bien ! très-bien !*)

La régente ne commande pas l'armée, et il faut que l'armée ait un prince à sa tête. Oui, il n'y a pas de prestige, il n'y a pas de fiction aux yeux de 500 000 hommes ; il faut que l'armée voie son chef, qu'elle le connaisse, qu'elle ait confiance en lui, et que, par un contact quotidien, la réciprocité des sentiments inspire cette confiance qui fait la moitié de la victoire.

Je reconnais tout cela ; mais, Messieurs, en cas de péril de la monarchie, n'avez-vous pas vu toujours qu'une femme et un enfant étaient des drapeaux qui passionnaient les

troupes et leur commandaient des prodiges? Faut-il vous rappeler Élisabeth de Russie couvrant de son corps son fils contre un poignard invisible devant ses strélitz, et le leur faisant couronner? Avez-vous oublié le cri des Hongrois devant Marie-Thérèse élevant son fils dans ses bras à leurs yeux, pour les entraîner au salut de l'empire, ce cri fameux des braves Hongrois : *Mourons pour notre roi Marie-Thérèse!* (Mouvement.)

Mais, dit-on, s'il y a des dissentiments dans le palais, des rivalités, des jalousies intestines, elles sortiront du palais, elles se répandront, sous le gouvernement constitutionnel surtout, par la presse, dans le parlement, dans les factions mêmes du pays, et elles pourront ainsi jeter un nouveau ferment de trouble et de nouveaux éléments de discorde chez un peuple où il y en a malheureusement tant.

Je reconnais ces inconvénients, je ne nie aucune de ces graves difficultés, mais permettez-moi de dire à ceux qui s'armeraient de celles-ci : Que faites-vous, dirai-je au ministère, dans la loi de régence que vous apportez à la ratification de la Chambre? Vous donnez le pouvoir politique, l'exercice de la prérogative royale au régent, au prince de la famille dynastique; vous réservez, vous donnez à la mère, car vous ne pourriez le lui enlever, la garde, la tutelle, l'éducation de l'enfant, le contact domestique quotidien avec l'enfant.

Or, ne se passera-t-il pas ce qui s'est passé toujours en pareil cas, c'est-à-dire que la garde, l'éducation dans les mains de la mère donnera lieu à des froissements intérieurs perpétuels? Ne sera-ce pas la guerre incessante entre deux influences qui se disputeront l'esprit et le cœur de l'enfant? N'en résultera-t-il pas des tiraillements dans les principes, dans les idées, dans le cœur même de l'enfant royal? Si le régent l'emporte, il devient un fils dénaturé; si c'est la mère, les actes du régent sont discrédités d'avance, et le règne futur n'est qu'une vengeance de l'interrègne! Qui de vous n'a lu dans Saint-Simon, ce Tacite des cours, le

drame touchant de Louis XV enfant, dans l'esprit duquel son éducation avait jeté les plus sinistres ombrages contre le régent, ce prince capable de beaucoup de vices, mais incapable de grands crimes? Le duc d'Orléans lui enlève son précepteur : l'enfant veut se laisser mourir de faim et refuse en effet toute nourriture jusqu'à ce qu'on le lui ait rendu! Il se réfugie dans ses bras; il l'inonde de ses larmes. Le régent est vaincu, la régence est sans force. Que serait-ce si ce vieux précepteur eût été une jeune mère? Il se fût échappé avec elle et eût été demander asile à ses gardes. Le royaume pouvait être bouleversé, le palais ensanglanté. (*Violents murmures et interruption au centre.*)

Oui, de deux influences rivales, égales, se disputant le cœur d'un enfant couronné, il ne peut sortir qu'un prince ombrageux ou asservi, un idiot ou un tyran, un Philippe II ou un Louis XV! Vous condamnez la France à des rois que vous ne voudriez pas avoir pour fils! (*Vive sensation.*)

On dit : ce sera une étrangère. Et quelle sera la mère de vos rois ou la femme de vos régents qui ne sera une étrangère? Mais est-ce qu'il s'est vu jamais dans l'histoire une femme couronnée qui ne fût étrangère au royaume? Regardez en Europe, dans les pays constitutionnels qui donnent la régence aux femmes, comme en Angleterre, est-ce que ces princesses sont du pays où elles règnent? Et d'ailleurs on a vu des femmes trahir leur mari et vendre l'empire, des filles trahir leur père et vendre leur trône; on n'a vu qu'une seule mère trahir un fils et la patrie de ce fils. (*Sensation.*)

La différence de religion? (*Sensation.*) C'est un reproche plus grave, je le reconnais. Il pourrait se faire que, dans l'avenir, la régence échût à une femme d'une religion différente de celle des Français.

Messieurs, il y aurait là une sérieuse compromission d'une des grandes influences de l'autorité suprême; il y aurait là, peut-être, prétexte, occasion à ces ombrages qui sapent les monarchies les mieux fondées.

M. DE GASPARI. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Je vais aller au-devant de la pensée de M. de Gasparin et rendre justice au noble sentiment qui le préoccupe pour la religion qu'il professe.

Qu'entendez-vous par l'influence religieuse dans un État? Entendez-vous une influence politique? Entendez-vous que le gouvernement fasse de ce premier, de ce plus sacré, de ce plus divin des intérêts de l'humanité, entendez-vous qu'il en fasse un instrument de règne, un outil administratif, et qu'il le profane et l'avilisse ainsi à la proportion d'un moyen de gouvernement? Si vous l'entendez ainsi, je le déclare, rien de commun entre vous et moi; nous ne parlons pas la même langue. (*A gauche: Très-bien! très-bien!*)

M. DE VATRY. C'est très-juste, c'est très-juste. Voilà la dignité de la conscience!

M. DE LAMARTINE. Mais si vous considérez la liberté pratique, sérieuse, des consciences, comme la première et la plus belle conquête de l'esprit humain et de la révolution, comme nous, une femme d'une religion différente sur les premiers degrés du trône sera le plus rassurant symbole de la liberté des esprits, de l'inviolabilité des âmes. Voyez la Belgique si chrétienne, si passionnément catholique, se plaint-elle de son roi protestant? Et d'ailleurs allons au fond de l'objection. Qu'affectez-vous de craindre, non pas des violences, sans doute, contre la religion de la majorité, mais des infiltrations, des insinuations dans l'oreille de son fils? Eh bien! vous lui livrez l'éducation et la garde; qui peut l'empêcher de lui inculquer sa foi et de prédisposer son intelligence à un autre culte? Rien au monde, à moins d'établir un conseil de conscience, une barrière, une inquisition politique entre la bouche de la mère et l'oreille de son enfant; c'est la conséquence de votre objection. Avouez donc qu'elle n'est qu'un prétexte! (*Très-bien!*)

Oui, la liberté religieuse symbolisée dans la personne même chargée de représenter la tolérance dans un grand

empire, c'est une des conditions les plus heureuses qui puissent arriver pour la dignité, pour la puissance même de la religion. (*A gauche: Très-bien! très-bien!*)

Je comprends vos applaudissements. L'approbation que la Chambre vient de donner à mes dernières paroles me prouve que j'ai frappé juste dans le sentiment public, et que, à nos yeux, la seule influence de la religion, sa seule puissance sur l'État et sur les mœurs, est dans son indépendance, dans sa sécurité complète, et que personnifier cette puissance, la placer au sommet de l'État, c'est la rendre plus évidente, plus protectrice pour tous les cultes, que, comme vous, nous voulons grandir par la liberté, épurer par l'indépendance, et rendre efficaces, puissants, triomphants dans leurs sphères morales par cette liberté même qui fait toute leur force et toute leur dignité. (*Au centre: Très-bien!*)

Mais on a signalé la licence de notre presse? Et je n'entends pas ici la presse politique, mais la presse anecdotique et licencieuse.

Ah! je reconnais avec la Chambre, je reconnais avec l'esprit public, qu'il y a dans les scandales de cette presse, dans la situation de notre publicité, quelque chose de contradictoire avec la présence d'une femme au pouvoir. Je le reconnais. Et pourquoi? C'est qu'en réfléchissant, on trouve que l'instinct public a réfléchi et a jugé avant vous. C'est qu'en effet, dans la position d'une femme vis-à-vis de la liberté de la presse, il y a un danger de plus, parce qu'il y a une vertu de plus dans la femme; il y a cette pudeur qui serait souvent violée par la publicité. Je reconnais la gravité de cette difficulté, et je ne cherche pas à l'é luder; mais permettez-moi de vous dire qu'il y a dans la conscience publique, dans l'esprit d'un pays libre, quelque chose qui domine, qui résiste à cette pernicieuse malignité de la presse. Il s'établit bientôt, et vous en êtes déjà témoins, quant à ce qui concerne les hommes, et les hommes placés le plus haut, et par conséquent le plus en butte à la

pernicieuse action de la publicité, une conscience publique, il s'établit une opinion qui neutralise ses effets. Oui, les peuples apprennent bientôt qu'il y a dans les pays libres un métier infâme de plus ! Ce métier, dont le privilège, le salaire sont de ternir toute gloire, de salir toute pureté, de dégrader toute majesté, toute probité ! Mais l'insulte aux femmes a cela de bon qu'elle montre ces hommes plus insolents, plus odieux et plus lâches, et qu'elle les fait plus mépriser du bon sens des masses. (*Mouvements divers et longue interruption.*)

Mais je répète que je ne cherche pas à rien atténuer dans les grandes difficultés qui se présentent; je ne cherche pas à réfuter ce qui est irréfutable; je présente seulement, d'un côté, les avantages, de l'autre, les inconvénients, et je vous dis : Jugez avec moi. La régence des mères a cela d'excellent surtout que le règne du fils, quand l'interrègne cesse, continue encore quelque temps le règne de la mère et évite ainsi ces saccades de gouvernement qui brisent les États et suscitent les factions. L'influence de la reine régente ne cesse pas le jour où cesse la minorité; les ministres, l'esprit du gouvernement ne font pas tout à coup place à des ministres et à un esprit opposés. Il y a transition et pas révolution, la régence des femmes est plus conservatrice.

Mais, à supposer qu'aucun des inconvénients que je vous ai présentés dans l'exclusion des femmes n'ait fait impression sur vos esprits, il y a deux raisons dominantes, qui, à elles seules, me détermineraient à ne pas exclure de la régence les mères de nos rois. La première, je l'ai dit, c'est la nature, la loi de Dieu, la loi du sang. Les mères sont meilleures gardiennes que les compétiteurs ambitieux, de la vie, de l'héritage, de l'État même où régnera leur fils. Elles n'ont d'autre avenir que le sien, d'autre ambition que la sienne; et y a-t-il une loi qui garantisse plus la vie et l'héritage du pupille royal, et la paix de l'État, que le cœur

de la mère? Pourquoi faire des lois quand vous avez celle-là toute faite?

Je sais bien que l'esprit du temps, l'adoucissement des mœurs, les surveillances constitutionnelles écartent ces probabilités des attentats directs sur la vie des princes enfants remis à la garde de leurs plus proches compétiteurs. Mais est-ce une loi prudente que celle qui, en éloignant toujours et à jamais la mère, place toujours et à jamais le régent entre la pensée d'un crime et la plus grande des tentations que l'ambition puisse offrir à l'homme : un trône? Le régent, sans doute, éloignera à jamais de son âme toute criminelle prévision; le crime est heureusement descendu de ces familles élevées au-dessus des nations, et il n'en souille plus que les profondeurs les plus abjectes. Mais ceux à qui de tels crimes profitent en sont-ils toujours les auteurs? les consulte-t-on? Non; il y a souvent derrière le prince le plus pur et le plus vertueux une ambition domestique, une cupidité de troisième ordre qui rêve le crime à son profit, et vous apporte le crime tout fait!

N'avez-vous pas d'exemples rapprochés de princes bien innocents, bien vertueux, forcés de monter malgré eux au trône d'un père. Songez à la nuit de Pétersbourg.

Vous me dites : sous le régime constitutionnel, où le pays ne sanctionnerait pas ces crimes, ils sont impossibles. Oui; mais n'y a-t-il plus d'ambitions et des moyens autres de les satisfaire? Les crimes ne sont pas les mêmes, mais l'effet est le même par d'autres moyens. On n'empoisonne plus la coupe, on n'affile plus le poignard, mais on corrompt la presse, le peuple, l'armée, les parlements. (*Reclamations.*) La popularité est le crime des ambitieux constitutionnels. (*Sensation.*)

La presse seule n'est-elle pas une arme terrible entre les mains d'un régent populaire? Je suppose un jeune régent doué même de toutes les vertus, qu'heureusement nous trouvons aujourd'hui sur les marches du trône; je suppose un régent de vingt-cinq ans, un pupille de cinq ans, c'est-

à-dire quatorze ou quinze ans de régence ; je suppose que ce jeune régent soit doué, je le répète, de toutes les facultés, de toutes les vertus, de tous les loyaux et grands sentiments qui peuvent vivre dans le cœur d'un prince élevé à une si haute école. Représentez-vous par la pensée ce que serait cette régence après les douze ou quinze ans qu'elle aurait à durer. Quelle serait la première pensée du régent ? Évidemment, plus il a l'âme élevée, plus il se sent des facultés puissantes, plus il voudrait les exercer. Sa première pensée, ce sera d'illustrer ce règne temporaire, dans lequel votre loi l'aura placé ; ce sera de couvrir son nom de gloire ; ce sera d'étendre peut-être les frontières de l'empire, les attributions politiques du pouvoir qui lui aura été confié. (*Interruption.*)

Eh bien ! je vais plus loin, et je suppose que, pendant la durée de cette longue régence et de cette dangereuse minorité, il y ait eu des occasions de guerre, des crises terribles pour la nation, que le régent les ait heureusement surmontées, que la cour soit devenue dévouée, que l'armée tout entière lui soit liée par une solidarité de gloire ; je le demande à votre réflexion, et non pas à votre détermination du moment ; comment ! voilà un prince qui aura entre ses mains, pendant quinze ans, le pouvoir politique, qui aura réduit l'armée par la gloire, qui pourra dissoudre les Chambres, qui pourra remanier la loi électorale... (*Interruption.*)

M. DE MORNAY. Et les Chambres, et les ministres, ne sont donc rien ?

M. DE LAMARTINE. On me dit : Mais les ministres, mais les Chambres ! Je réponds que plus les ministres seront des hommes éminents dans le pays, plus ils y jouiront du crédit et de l'autorité que leur mérite personnel leur aura acquis, plus le régent devra avoir de déférence pour ces ministres, pour ces conseillers de sa puissance, et, par conséquent, plus il y aura de solidarité entre leurs intérêts et les

siens ! Ils seront ses ministres, et jamais les ministres de son successeur.

Quant aux Chambres, j'ai répondu d'avance à l'objection de l'honorable M. de Mornay. Je dis que le pouvoir constitutionnel met dans les mains du régent la prérogative royale tout entière ; je dis qu'une partie essentielle de cette prérogative, c'est l'initiative des lois et des mesures ; que la plus constitutionnelle de ces prérogatives, c'est la dissolution des corps politiques, et que vous laisseriez à votre régent de choisir l'heure, le moment de dissoudre un corps politique. (*Interruption au centre.*)

Je suis étonné d'entendre les murmures de ce côté de la Chambre. C'est une vérité écrite dans la charte.

Je dis, Messieurs, qu'à la suite d'une pareille régence qui, plus elle serait heureuse et glorieuse, plus elle présenterait de périls, plus elle jetterait d'ombrage sur la minorité qu'elle aurait pour mission de protéger ; je dis qu'après une pareille régence, voyant venir le jour où il faut quitter le pouvoir, non pas comme un roi, en emportant sa responsabilité dans la tombe, mais rester là vivant, présent, portant sa responsabilité tout entière pendant le reste d'une vie, un régent héritier du trône aura mille moyens de le convoiter et de l'effacer.

Je dis, Messieurs, que l'on ne peut se flatter de voir se déchirer tout à coup ce réseau d'influence, de popularité dans l'armée, de crédit dans le parlement, dont il se serait emparé pendant ce long règne temporaire, et qu'il y a là danger grand, danger sérieux. (*Mouvements divers.*) Croyez-moi, le seul remède à cela, ce serait l'ostracisme durégent ! Il n'y a que l'ingratitude et l'iniquité qui pourraient contrebalancer votre imprudence !

Je m'étonne de ces dénégations qui, d'ici, répondent à mes paroles, et je les défie ; car j'ai apporté là sur mon banc, à la Chambre, le catalogue historique que j'ai fait dresser ce matin même de toutes les régences connues en Europe, depuis l'origine de l'histoire européenne. Il en ré-

sulte cette effrayante vérité à laquelle je ne sais pas comment votre incrédulité répondra; il en résulte cette vérité que, sur *vingt-huit* régences d'hommes, de compétiteurs, de proches parents de pupilles couronnés, *vingt-trois* ont usurpé le trône qu'ils avaient pour charge de conserver à leurs pupilles! (*Sensations diverses.*) Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'histoire!

Et comment l'ont-ils usurpé? Par des assassinats, par des crimes, par des exils, par des ostracismes dont vous frémiriez si je vous en apportais le tableau ici. (*Nouveau mouvement.*) Voilà, Messieurs, ce que l'histoire vous répond par ma bouche.

M. VATOUT. Ce n'est pas l'histoire de France.

M. DE LAMARTINE. C'est l'histoire de l'Europe. C'est plus large et par conséquent plus vrai que l'histoire de France.

M. VATOUT. C'est plus large, mais non plus vrai!

M. DE LAMARTINE. Je réponds à M. Vatout, qui me dit que ce n'est pas l'histoire de France; je lui réponds que c'est l'histoire du monde.

Je le répète, et M. Vatout devrait le savoir mieux que moi, ce n'est pas l'histoire de France, mais c'est l'histoire du monde, c'est l'histoire du cœur humain! il ne faut jamais placer un crime entre un homme et l'objet de son ambition. (*A gauche: Très-bien!*)

Oui, c'est l'histoire du cœur humain, qui a été tellement connue, tellement pressentie par vos législateurs civils, que ces législateurs civils, plus sages, plus prudents que vous, prétendus législateurs politiques (*violents murmures.*) ont reconnu qu'il y avait des situations criminelles par elles-mêmes.

Je vous demande pardon, Messieurs, il n'entre pas dans mon esprit d'attacher à ce mot *prétendus* législateurs, le sens qu'y attachait tout à l'heure un honorable préopinant, M. de La Rochejacquelein. Je crois à la constitution, et je m'honore d'être ici parmi ses organes. (*Très-bien! très-bien!*)

Je dis que, pour un législateur prudent, il y a un péril qu'il ne peut pas toujours éviter, qu'il ne doit braver que lorsque des circonstances exceptionnelles le lui commandent; mais que, dans l'ordre général de la prévoyance, de la sagesse humaine, il ne doit pas condamner à ce péril, comme vous le faites dans votre loi, le pays, le mineur, la reine et le trône. Je me hâte de sortir de ces considérations purement historiques et par conséquent secondaires, pour dire en un seul mot la raison dominante qui, dès le premier abord, a décidé mon penchant vers la régence des femmes. Non, la loi que vous faites n'est ni conservatrice ni dynastique, quoi qu'en dise l'honorable rapporteur: on l'appelle conservatrice, et elle est grosse de révolutions; on l'appelle dynastique, et elle est grosse d'usurpations. Elle chasse la mère du berceau et y place le compétiteur et le rival. (*Sensation.*)

Non, elle n'est pas seulement une loi imprudente et odieuse, une loi contre nature: elle est plus; elle est une loi de timidité politique. (*Mouvements divers.*) Oui, de timidité politique et de défiance de nos propres forces. (*A gauche: Très-bien!*)

Je m'explique. Dans les grandes et neuves situations où le pays se trouve placé depuis cinquante ans, à l'origine, à la fondation même du gouvernement représentatif qui doit concilier, dans une proportion égale, les influences de la prérogative de la royauté et le libre et plein exercice de la liberté nationale, quand il se présente une occasion, une occasion fatale, que nous aurions repoussée de toute la force de nos sentiments, mais enfin une occasion plus forte que nous, donnée par une destinée cruelle, de saisir momentanément l'exercice régulier, normal, pacifique, parlementaire de ce grand pouvoir national, je dis qu'il y a honte pour nous à ne pas le saisir. (*Très-bien! très-bien!*) Je dis qu'il y a désertion de la mission grave, de la mission audacieuse quelquefois que nous avons reçue de notre époque, de notre temps et de toutes les révolutions dont nous

représentons l'esprit, l'esprit sage, modéré, mais progressif dans cette enceinte. (*Très-bien!*) Devons-nous nous arrêter dans la route? Non. (*Très-bien!*)

Je ne suis pas, vous le savez, le partisan des révolutions; je les déteste et je les combattrai avec vous de toute l'énergie de mes sentiments de réprobation contre ceux qui les fomentent. Oui, les révolutions violentes, les révolutions de vive force! Mais quand des révolutions régulières, c'est-à-dire de transformation naturelle, graduée, d'avènement du pays au pouvoir, se présentent à une nation, quand il ne s'agit que d'ouvrir les mains pour les recevoir, que d'accepter l'exercice, l'apprentissage, c'est le mot, l'apprentissage du gouvernement que la destinée vous donne dans ce moment, je dis, pour moi, que c'est une loi timide, une loi lâche que celle qui n'accepte pas courageusement cette mission et qui n'en saisit pas temporairement son pays, ne fût-ce que pour voir s'il en est digne! (*Très-bien!*)

J'ai combattu avec vous, avec les honorables membres du milieu de cette Chambre, les empiétements parlementaires, et je remercie mes honorables amis du milieu de cette Chambre d'avoir bien voulu m'ouvrir leurs rangs alors, pour les combattre avec eux; et si les mêmes empiétements se présentaient, je leur demanderais de m'y recevoir encore. Mais quand par un événement fatal, au-dessus de nous, le pouvoir parlementaire est appelé à l'héritage, à l'exercice, à la possession d'un de ces droits que la nation ne peut remettre à personne sans se déposséder; quand l'avènement d'une succession fatale mais impérieuse nous surprend, je répète qu'il y a honte et faiblesse à abdiquer la nouvelle et souveraine attribution qu'elle nous impose. Je dis que se réfugier en reculant, et à la hâte en pareil cas, dans le seul pouvoir dynastique, c'est déclarer à la face de la France et du monde, qu'on ne croit pas le pays capable et digne de se gouverner lui-même, et comment alors le deviendra-t-il jamais? (*Bravos à gauche.*)

Or, une régence de femme c'est le pouvoir au pays, c'est

le gouvernement dans le parlement, c'est la dictature de la nation à la place d'une dictature royale. (*Approbation aux extrémités. — Arrêtez-vous! Reposez-vous!*)

Non, j'ai hâte de terminer, pour vous et pour moi.

Je me suis étonné dès le premier jour où cette question a été débattue dans les organes de l'opinion publique, au dehors de cette Chambre, et je m'étonnerais vivement, je m'affligerais profondément ici, si une partie des hommes éminents et dynastiques, car je n'admets pas qu'étant dans la charte nous ne soyons pas dans la dynastie; je serais étonné, affligé, humilié de voir ces hommes, dans une crise aussi décisive, dans une crise, ne nous le dissimulons pas, qui, précisément parce qu'elle est plus imprévue, ne se représentera pas dans des siècles, désertier, abandonner les rangs de cette opposition, non pas plus libérale, nous sommes tous défenseurs de la liberté, mais ces hommes qui s'intitulent eux-mêmes les soutiens des idées plus progressives, plus parlementaires, et qu'ils ont la prétention de défendre spécialement dans ce pays, abandonner, dis-je, leurs rangs, pour se dévouer exclusivement à l'intérêt dynastique.

Je sais, et l'honorable M. Ledru-Rollin me l'a rappelé tout à l'heure en citant la discussion de 1788 en Angleterre, que ce même phénomène s'est présenté cependant une autre fois dans un pays constitutionnel. (*Sensation.*)

Oui, en Angleterre, Messieurs; et remarquez-le bien, c'est une coïncidence qui doit avoir son enseignement pour nous!

En 1788, lors de la première démence du roi d'Angleterre, le même renoncement au rôle naturel de l'opposition se manifesta dans le parlement. On vit M. Fox, le chef de l'opposition libérale des whigs, à la tête de laquelle se dessinaient avec lui Sheridan, Burke; on vit, dis-je, les représentants des principes de la jeune liberté anglaise, de 1640 et de 1688, combattre pour la régence dévolue de droit à l'aîné des fils du roi en démence, invoquer les mys-

tères du droit divin, pour y cacher la source du pouvoir, eux qui, dans toutes les autres circonstances, n'avaient pas eu assez de foudre dans leurs paroles, assez de puissance dans leur logique rationnelle, assez d'invectives et d'ironie dans leur éloquence pour fulminer contre ces dogmes surannés et établir les dogmes du pouvoir populaire au-dessus des prétentions de la naissance et de l'hérédité. Et que vit-on d'aussi surprenant, d'aussi étrange, à côté de ces hommes illustres? On vit les défenseurs naturels, habituels, officiels, de la prérogative de la couronne, de l'hérédité absolue dans la famille dynastique, prendre le rôle de leurs adversaires ordinaires; répudier le droit de la régence héréditaire, en attribuer la dévolution absolue au pouvoir parlementaire, et soutenir par la voix du plus monarchique, du plus absolu de tous les ministres et du moins révolutionnaire de tous les hommes d'État, M. Pitt, ce dogme audacieux qui ferait écrouler cette voûte sous vos murmures, si on osait l'énoncer devant vous au lendemain du jour où tant de révolutions ont élu tant de fois la souveraineté, où vous avez chassé des rois par leur nom! et appelé des rois par leur nom au trône! On le vit, dis-je, déclarer que le parlement anglais en cas d'absence, de démence, de défaillance de la prérogative entre les mains de la couronne, avait, en vertu de la constitution, le droit d'élire pour régent de l'Angleterre, non pas seulement un des princes de la maison royale, mais tout citoyen du royaume. (*Sensation.*)

Ce changement de rôle entre les hommes du roi et les hommes de l'opposition ne vous semble-t-il pas, au premier abord, inexplicable? Eh bien! il s'explique cependant, et, comme toutes les versatilités des hommes d'État, il s'explique par l'histoire des passions personnelles et des ambitions intéressées. Je demande ici un moment d'attention pour vous expliquer l'énigme historique. Voici ce qui s'est passé. Cette énigme s'explique comme toutes choses par l'intérêt personnel de ces grands hommes d'État.

Le prince de Galles, appelé par son rang, par ce droit héréditaire que vous voulez créer; le prince de Galles, appelé à la régence, était un prince dans l'opposition, entouré d'une cour, en expectative pour ainsi dire, de grands orateurs de l'opposition, du parti whig, ennemi des ministres, du gouvernement de son père, ennemi avoué, ne voyant plus même le roi son père.

M. Pitt savait d'avance le sentiment que lui portait le prince de Galles, et voulant se prémunir contre le règne du prince, il voulut le dominer par le parlement ou bien l'exclure; il voulut qu'on dit dans son titre qu'il le tenait entièrement de sa main. M. Fox, au contraire, avait pour intermédiaires, entre le prince de Galles et lui, M. Sheridan et M. Burke. Il y avait une négociation occulte entre l'illustre chef de l'opposition et le prince de Galles, et le ministère était le gage de sa réconciliation et de son influence. Voilà comment s'explique cette défection de la tête de l'opposition anglaise: l'histoire l'a relevée et accusée; mais l'opposition, austère et sévère, ne suivit pas M. Fox et ses amis dans cette renonciation à leurs doctrines: elle resta pure, ferme, et la constitution fut sauvée.

Messieurs, voilà le mot de cette énigme. Il ne se passe rien de semblable dans la situation où nous nous trouvons. (*On rit.*)

Non, ce sont d'autres sentiments, plus nobles, plus patriotiques, qui entraineraient aujourd'hui hors de leur opinion naturelle les principaux fondateurs de la dynastie. C'est le seul intérêt de cette dynastie qui les domine. Je le sais, j'honore en eux ce sentiment naturel à ceux qui veulent affermir, enraciner à tout prix l'œuvre qu'ils ont créée. Je ne le condamne pas, je l'explique. (*Sensation.*)

Leur mot d'ordre, dans les journaux et ici, c'est: Force à la dynastie! Eh bien! et moi aussi je veux force à la dynastie pour donner force à mon pays. (*Mouvements divers.*)

Seulement, nous croyons que la force n'est pas là où vous la cherchez toujours, dans la sphère du passé, dans la

sphère du prestige, dans la sphère des fictions ; cherchez-la, avec nous, dans la sphère des réalités nationales. Elle n'est que là !

Non, la force n'est plus désormais dans le prestige, elle est dans la raison, dans l'utilité rationnelle des pouvoirs. (*Très-bien ! aux extrémités.*)

Mon Dieu ! Messieurs, je ne conteste pas la nécessité de cette force à donner à la dynastie. Mais j'affirme qu'à mes yeux il y a plus de force dans une régence de femme avec un enfant, se livrant aux pouvoirs nationaux parlementaires avec confiance, et n'excitant ni jalousie, ni ombrage, que dans la régence d'un prince jeune, actif et militaire ; car je sais combien les pouvoirs populaires sont jaloux, et combien les conflits sont funestes aux dynasties.

Oui, la force n'est pas dans le régent, dans son épée, dans son cheval, dans son sang, dans son rang, elle est en vous, elle n'est qu'où la nation la porte. (*A gauche : Très-bien ! très-bien !*)

Non, laissez-moi vous le dire aussi, la vraie force d'un gouvernement, elle n'est pas dans toutes ces lois excessives dont vous dotez la prérogative dynastique comme pour l'accabler sous le poids des attributions, des sacrifices que vous lui faites (*Murmures au centre*) ; elle est ailleurs. Je sais, je le répète, que c'est une condition heureuse, une condition de durée pour un pays d'avoir une dynastie contemporaine de sa révolution, sa révolution et sa dynastie de la même date, nées ensemble, destinées à vivre ou à périr ensemble (*Sensation*) ; et c'est pour cela, c'est par cette raison toute civique que j'y ai adhéré, que j'y adhère ; mais si je veux associer la nation et la dynastie comme vous, je ne veux pas subordonner l'une à l'autre. Non, nous ne voulons pas glisser du gouvernement national au gouvernement dynastique, exclusivement dynastique. La dynastie doit être nationale, et non la nation dynastique. Voilà nos principes, à tous.

Eh bien ! il y a ici des hommes éminents, patriotes, dé-

voués, qui l'oublient quelquefois par l'entraînement de leur patriotisme même, et qui nous jettent trop loin dans le régime de force dynastique. Il y a dix ans que vous voyez surgir ce système ; vous l'avez vu se reproduire à toutes les crises. Oui, c'est toujours le même système, et que ces hommes d'État de la pensée dynastique, que ces fondateurs de la révolution de Juillet changent de place, le pays n'y gagne rien. Quand ils sont ensemble au pouvoir, vous avez les lois de septembre ; quand ils sont séparés, vous avez eu les fortifications de Paris ; lorsque enfin, dans un nouvel et grand intérêt, ils se réunissent encore une fois, vous avez l'abandon, l'abdication à tout jamais de l'autorité nationale, des lois les plus éminemment constitutives qui furent jamais, dans la création de cette dictature présente, directe, que vous voulez déterminer d'avance pour des cas inconnus, et placer sur des têtes qui seront peut-être les plus indignes du royaume ! C'est assez ! c'est trop !!! (*Très-bien !*)

Eh bien ! c'est nous qu'on accuse quelquefois de ces tentatives, nous qui, dans toutes les occasions, hérités de la Chambre des pairs, lois de septembre, fortifications, régence, avons combattu pour les principes populaires, libéraux. Ah ! le temps est lent, mais il nous justifiera ! il nous rendra nos noms !

Oui, voilà ce qui se renouvelle depuis sept ans ; et que faites-vous en exagérant ainsi les concessions à ce principe dynastique, qui ne peut être fort que de notre force ? Vous faites dire aux ennemis du pouvoir que vous compromettez, que le gouvernement, que les amis de la dynastie lui sacrifient tout, qu'ils profitent de l'émotion des crises, de la douleur même de ce généreux pays pour enlever, pour surprendre un peuple. (*Vives réclamations au centre. — A gauche : Oui, c'est vrai ! c'est vrai !*)

Je dis que vous donnez ainsi prétexte aux malveillances ; que vous faites dire que le pouvoir est insatiable de dons pour les offrir à la dynastie que vous voulez fortifier, que vous faites dire que l'on saisit les émotions, les peurs, les

afflictions même du pays pour le dépouiller, pièce à pièce, des droits, des facultés, des attributions que lui ont conquis et légués cinquante années de révolutions, de marche, de progrès vers la liberté!... (*Très-bien! très-bien!*)

Oui, qu'il y a une fatale, une aveugle tendance à empiéter, à prendre toujours plus de force, jusqu'à ce que la nation se demande: mais y a-t-il eu des révolutions? (*Violents murmures. — Interruption au centre. — A gauche: Très-bien!*)

Je vous signale ces plaintes, ces accusations; je crains que vous ne forciez ainsi le pays, si sensible, si impressionnable, à devenir ombrageux et à se défier même de ses plus nobles entraînements. Oui, je le crains pour la dynastie même, que vous affaiblirez en désaffectionnant d'elle les amis sérieux de la liberté constitutionnelle. (*Murmures au centre.*) C'est un système impolitique qui amuse et ne consolide pas. C'est un système qui contriste ceux mêmes qui sont disposés à donner de la force au pouvoir: ils veulent la donner librement, ils se défient d'un système qui l'empiète à l'ombre de tous les événements funestes au pays. (*Violents murmures.*)

Loin de moi la pensée d'accuser de cette intention les ministres, la majorité; mais soyons sur nos gardes, et n'exagérons pas ces forces qui énervent le pouvoir à qui on les prodigue au delà du juste. A ce prix, vous nous trouverez prêts à accorder tout le concours nécessaire.

Non, quant à nous, nous ne laisserons pas altérer ces sentiments loyaux, ce dévouement tout national que nous portons au pouvoir monarchique et à la royauté que nous voulons assurer comme vous sur la base large et solide des libertés publiques, que nous ne voulons fonder que sur la conviction de son utilité!

Donnons, dirai-je à la Chambre et à mon pays, donnons à la dynastie notre respectueuse sympathie; donnons-lui notre douleur, nos larmes, celles de ce peuple entier, qui

regarde comme une perte publique chaque perte qu'une royale famille fait dans son sein! Mais nous ne lui donnerons pas, ou plutôt nous ne donnerons pas à ses conseillers, tout dévoués qu'ils sont, et quelque pures que soient leurs intentions; non, nous ne donnerons ni les garanties, ni les droits, ni les libertés de notre temps et de nos enfants! (*A gauche: Très-bien!*)

Nous ne leur donnerons pas une seconde hérédité, une seconde dynastie de régences à côté de la seule hérité, de la seule dynastie commandée par la raison: la dynastie du trône! Nous ferions là un présent funeste qui serait un attentat contre les droits de la nation future, et un affront même à la dynastie actuelle.

Oui, Messieurs, songez-y, ne faisons pas dire à la France, à l'Europe, à l'histoire, qui nous regardent dans ce grand acte constitutif de notre monarchie nouvelle; ne leur faisons pas dire que la dynastie libérale, que la monarchie constitutionnelle, que la liberté, en France, n'ont pu vivre, s'établir, se maintenir aux conditions de régence des monarchies absolues des temps les plus barbares. (*A gauche: Très-bien! très-bien!*)

Et que pour l'affermir, pour la perpétuer, pour l'enraciner dans le sol, il a fallu la loi qu'on vous propose, c'est-à-dire l'abdication du pouvoir national sur nous-mêmes et dans les siècles qui nous suivront, l'exclusion odieuse du droit de la maternité; en un mot, qu'il a fallu chasser la mère et toutes les mères, sinon du berceau, au moins des marches du trône de leur fils, et chasser les derniers vestiges du droit électif de nos institutions! (*Nouvelle et vive approbation.*)

Je vote contre la loi qui me demande de pareils sacrifices.

Séance du 19 août.

Messieurs, la Chambre voudra bien comprendre le sentiment qui me pousse à répondre un seul mot à l'interpel-

lation de l'honorable M. Barrot. Non, il n'y avait rien dans l'allusion qu'il a attribuée à ma pensée d'hier, rien qui pût l'atteindre; et je dirai plus, rien qui pût atteindre aucun parti, aucun homme principal dans cette assemblée. J'ai dit que, dans une occasion mémorable et parfaitement analogue à celle qui nous agite en ce moment, un phénomène bizarre, étrange, historique, s'était manifesté dans le parlement anglais; qu'on avait vu l'illustre chef de l'opposition, M. Fox, abdiquer les grands principes de droit populaire dont il avait été longtemps l'interprète et la personnification vivante, et cela, dans un intérêt avouable, dans un intérêt de pouvoir pour le parti qu'il représentait; mais j'ai dit aussi que cet illustre chef de l'opposition n'avait pas été suivi par l'opposition tout entière; que l'opposition proprement dite, l'opposition ancienne, celle de 1640, celle de 1688, celle qui représentait en elle spécialement, constamment, les grandes et vieilles traditions de la constitution anglaise, n'avait pas suivi le chef de l'opposition dans cet oubli momentané de ses principes; qu'elle était restée fidèle à ses doctrines, et que, par cette fidélité, elle avait sauvé la constitution! (*A gauche: Très-bien! très-bien!* — *L'orateur est interrompu par les acclamations de la gauche et de la droite.*)

Voilà ce que je suis heureux de répondre à l'honorable M. Odilon Barrot; voilà ce que j'aime à dire à l'homme constant à lui-même, qui vient de m'interpeller, non pas seulement, je le pense, au nom de la bienveillance cordiale de ses sentiments, mais aussi au nom de nos principes de liberté constitutionnelle qui souvent se sont rencontrés à cette tribune dans des questions de cette hauteur. (*A gauche: Très-bien! très-bien!*) et qui, je l'espère, s'y rencontreront plus souvent encore, s'il s'établit comme aujourd'hui de ces luttes sérieuses qui font faire alliance aux idées semblables. (*Vif mouvement d'approbation aux extrémités.*)

Je n'ajoute qu'un seul mot: c'est que, dans cette allu-

sion que l'honorable M. Odilon Barrot semblait vouloir me reprocher tout à l'heure, il n'y aurait rien eu que de juste et de glorieux pour lui; car il vient de s'en faire à lui-même la plus légitime et la plus honorable application à cette tribune à l'instant même, en défendant avec tant d'éclat, de conviction et d'éloquence les institutions fondamentales de son pays. (*Bravos prolongés aux extrémités.*)

SUR L'ADRESSE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 27 janvier 1843.

Nous reproduirons le discours suivant sans commentaires. Il ne s'explique pas seulement par la situation du moment ou par les incidents de la discussion. En condamnant le système, c'est-à-dire la pensée directrice qui s'était personnifiée dans tous les ministères, M. de Lamartine exprima alors complètement les sentiments qui avaient animé invariablement sa politique. Le lecteur qui l'aura suivi jusqu'alors dans sa carrière parlementaire ne partagera donc pas l'étonnement feint ou réel dont les journaux firent si grand bruit. L'expérience un jour devint parfaite, et tout ce qui s'était amassé de griefs sans impatience contre une politique gouvernementale à contre-sens des destinées de la France se répandit sans colère mais sans réticence d'une âme pleine de patriotisme. L'orateur n'a pas l'intention aujourd'hui de se glorifier d'avoir prévu dès lors ce qui arriva ultérieurement. C'est le propre d'une situation forte, acquise en l'absence de tout parti pris, de n'apporter aucune hésitation dans les pas décisifs à accomplir, comme aussi d'amener presque toujours au dévouement aux idées la confirmation des faits. On ne se vante pas d'avoir vu juste quand on a eu la France avec soi.

MESSEURS,

L'honorable orateur¹ qui a ouvert cette discussion par un discours si brillant et si solide disait tout à l'heure que

1. M. Gustave de Beaumont.

le vice n'était pas dans le système, qu'il était dans le ministère lui-même¹.

Je diffère entièrement en ceci de l'honorable préopinant, et je dis : Le vice, à mes yeux, n'est pas dans le ministère; il n'est ni dans le ministère actuel, ni dans celui qui l'a précédé, ni peut-être dans ceux qui seraient destinés à lui succéder, le vice est plus haut; la difficulté de la situation, la gravité du péril de la France sont ailleurs; elles sont dans le système tout entier. (*Exclamations au centre.*)

Ce peu de mots vous dit assez que je ne viens pas, comme j'en avais l'habitude, combattre simplement ici quelques paragraphes de l'adresse soumise aujourd'hui à vos délibérations.

Non, je viens la combattre tout entière. Je viens la combattre dans son esprit et dans ses termes; je viens la combattre dans tous ses paragraphes, excepté celui qui associe tous nos sentiments, comme toute notre intelligence et toute notre loyauté; celui, dis-je, qui associe la douleur et l'attachement du pays à la dynastie que vous avez fondée, et au malheur qui nous a frappés en elle. (*Vive approbation.*)

Cela dit, permettez-moi d'entrer à fond dans la discussion même de l'adresse.

Il m'est pénible, Messieurs, de dire ce que je viens dire à la Chambre et à mon pays. Il m'est pénible de ne plus combattre ici, comme je l'ai toujours fait, question par question; mais je me suis aperçu trop tard que cette manière de défendre les intérêts de mon pays pouvait avoir quelques inconvénients, car le gouvernement se fait ainsi de la longanimité de nos consciences un encouragement à des fautes nouvelles. Oui, il faut le dire, quand les fautes du gouvernement, quand les déviations deviennent un système, l'opposition doit devenir un parti! (*Exclamations et approbation à gauche.*)

1. Le ministère du 29 octobre 1840.

Voilà ce qui m'amène aujourd'hui à cette tribune. (*Sensation.*) Et que les honorables amis de qui je me sépare se rassurent. Je ne viens porter sur d'autres bancs d'autres dispositions que celles qu'ils m'ont connues au milieu d'eux. J'y porte les mêmes sentiments d'attachement raisonné au gouvernement, à la dynastie qu'ils veulent sauver et fonder. Nous avons deux pensées, mais nous n'avons pas deux patries. Nous croyons devoir la servir autrement, voilà toute la différence. Et j'ose en appeler ici à vos souvenirs : n'ai-je pas fait toujours au milieu de vous la réserve éclatante des principes que je vais défendre ailleurs?

Messieurs, je regrette les murmures que j'entends. (*Au centre : On ne murmure pas.*) J'ai cru entendre des murmures. (*Non, non !*) Messieurs, ma vie tout entière y répondra. (*Au centre : Vos intentions ne sont pas contestées.*) D'ailleurs, si je me trompe, n'ai-je pas le droit de dire à mes anciens amis : Pardonnez-moi, car je me trompe en conscience ? Si je me trompe, je ne perds que moi, je ne fais tort qu'à moi, je n'en ferai aucun à mon pays. Et qu'importe après tout l'erreur d'un esprit sincère et dévoué à ce qu'il croit être le bien ? Le vaisseau de l'État est-il donc une barque si frêle et si vacillante, que le poids d'un homme qui se déplace puisse lui faire perdre l'équilibre et le submerger ? (*Très-bien, très-bien !*) Non, c'est un bâtiment solide et vaste qui porte dans ses flancs des intérêts immenses, et qui ne s'aperçoit pas, comme le croit notre orgueil, du déplacement de quelques misérables individualités. (*Bravos unanimes !*)

Je dis que je combats l'adresse tout entière dans son esprit. Pourquoi ? Parce qu'elle renferme un certain sentiment de bien-être politique, un certain sentiment de congratulation au pays et à la couronne, auquel il m'est consciencieusement interdit de m'associer. (*Approbatton à gauche.*)

Je le dis et je le prouve sur-le-champ, car ce dissentiment de mon intelligence avec les paroles de votre projet

d'adresse résulte de la pensée de ma vie politique tout entière. Je dis que cela résulte de la manière dont moi et chacun de nous ici avons entendu la marche générale du gouvernement depuis la révolution de Juillet jusqu'à ce jour. Je m'explique.

Ne croyez pas, Messieurs, et je répons ici à des pensées qui ne s'expriment pas tout haut, mais dont j'ai entendu souvent l'expression ici comme ailleurs ; ne croyez pas que la révolution de Juillet ait été une surprise pour moi. La révolution de Juillet, qui a pu affliger mes sentiments comme homme, n'a jamais étonné ma raison ni troublé mon intelligence. J'ai compris tout de suite, sous le feu même des événements, ce que j'avais compris dans mes jeunes années : c'est que le monde politique et moral, suspendu entre deux principes, entre le gouvernement d'autorité et le gouvernement de liberté, entre le principe qui absorbe les trônes, les aristocraties et les dynasties dans le seul grand intérêt national, et le principe qui absorbe tous les grands intérêts permanents du pays dans l'intérêt passager des dynasties, des trônes et des aristocraties de tout genre ;, j'ai compris que le monde s'était décidé entre ces deux principes, et qu'il avait choisi le meilleur. (*Acclamations à gauche. — Rumeurs ironiques sur quelques bancs.*)

Eh bien ! je me suis dit : Voilà un gouvernement né de l'explosion d'une idée libérale, qui doit être un gouvernement sérieusement constitutionnel et sérieusement populaire, ou qui ne sera rien, ou qui sera destiné à tomber un jour. Voilà un gouvernement qui a son mandat écrit sur le drapeau même de la révolution populaire dont il est sorti. Il lui faut un principe ; ce principe, c'est celui d'une sage et croissante démocratie. Il sera le gouvernement des masses, le gouvernement de l'intelligence, le gouvernement du travail, ou il ne sera rien ! Un tel gouvernement, on peut le servir. Il est plus beau de se dévouer aux idées qu'aux dynasties. (*Bravos aux extrémités.*)

Il veut la paix parce que la raison des peuples la veut. Il

y a des ombrages, sans doute, contre nous en Europe ; mais si ces ombrages dégénéraient en exigences ou en humiliations, il a, pour les intimider ou les dissoudre, cet élan même d'une révolution qu'il comprime à peine, une réserve d'un million d'hommes, et enfin la toute-puissance des idées libérales, quand elles ne se font pas propagande révolutionnaire, quand elles n'écrivent pas sur leurs drapeaux : Conquêtes ! mais : Défense du sol et de la liberté chez soi ! (*Très-bien ! très-bien !*)

Que doit faire ce gouvernement ? Se tenir debout contre l'excès d'impulsion qu'une commotion révolutionnaire imprime toujours aux choses et aux esprits ; empêcher que quelque choc imprévu de la France et de l'Europe ne brise tout et surtout nous-mêmes ; en un mot, donner de l'air aux événements, laisser retomber cette poussière d'une monarchie écroulée, derrière laquelle les puissances croyaient voir un abîme de révolution et de démagogie, pour leur donner le temps d'y voir, au contraire, un ordre nouveau, mais un ordre réel, quoique libéral et populaire, un foyer de liberté, mais non pas d'incendie pour l'Europe. (*Bravos à gauche.*)

Oui, voilà son œuvre, et il l'accomplit courageusement. Oui, jusqu'en 1834 le gouvernement ne fut qu'une lutte courageuse contre le désordre matériel : une révolution ne rentre pas en un jour dans son lit régulier. Ce n'est qu'en 1834 que le gouvernement put avoir une politique, et ce n'est qu'à ce moment aussi qu'entré dans la Chambre je commençai moi-même à combattre souvent avec l'opposition les tendances, les symptômes, les excès des actes du gouvernement de Juillet.

La première de ces tentatives, celle qui m'indigna que le gouvernement pouvait peut-être ne pas saisir dans l'origine la vraie ligne qui devait le conduire à l'organisation d'une démocratie monarchique, ce fut la tentative d'hérédité de la pairie. Je la combattis ; je la combattis en écritain obscur. Oui, je sentis dès ce jour-là que le gouverne-

ment n'avait pas le sens véritable de sa nature, de sa mission ; je sentis qu'il cherchait la force de la démocratie dans une institution aristocratique, et dès lors j'eus quelques inquiétudes sur la suite des actes de ce gouvernement.

La seconde, ce furent les lois de septembre.

Je ne veux pas revenir au long sur ces lois ; nous les avons débattues assez ici. Je les ai combattues, derrière qui ? derrière les hommes les plus attachés à la fois à la liberté, aux institutions et à la dynastie qu'ils avaient fondée ; derrière le vénérable Royer-Collard, qui était et qui reste dans vos souvenirs comme un symbole de l'esprit conservateur en France ; derrière M. Barrot, derrière M. Dufaure, derrière M. Dupin, qui, certes, avaient donné assez de gages de leur attachement à la liberté et aux institutions de Juillet. Je les combattis, et l'avenir vous a dit si cette pensée que je manifestai alors, si cette crainte de voir la liberté de discussion si complète en apparence, et cependant si limitée en réalité et par l'énormité des cautionnements, et par l'immensité des peines, et par le monopole légal que le gouvernement pouvait, à un jour donné, s'attribuer dans les départements, si cette crainte, dis-je, était fondée. Vous l'avez vu, et je ne veux pas vous rappeler l'époque où vous avez gémi vous-mêmes de ce que vous aviez fait. Souvenez-vous des années où la presse fut monopolisée entre les mains d'un seul parti !

La troisième, je serai plus bref encore ; car je sais à quelles délicatesses, à quelles susceptibilités de conscience je toucherais en renouvelant la discussion à cet égard. Je veux parler des fortifications. Je respecte tout ce qui est respectable ; je respecte la conscience de mes collègues, parce que je sais ce qui est dû à ma propre conscience. Dans cette circonstance, un dissentiment politique s'établit entre les divers membres de l'opposition et moi. Une partie des hommes les plus dévoués à la liberté crut devoir se voiler les périls de la constitution livrée au pouvoir mili-

taire, sous les préoccupations de son patriotisme; et c'est là la déplorable habileté de la pensée qui conçut cette mesure funeste, d'avoir tellement mêlé le patriotisme et les fortifications, qu'il fut impossible aux meilleurs citoyens de s'y refuser, et que d'excellents esprits, pour défendre la tête du pays, consentirent à armer le gouvernement d'une force périlleuse contre les institutions. (*Murmures.*)

Quant à moi, il me fut impossible de ne pas pressentir là un péril, tout attaché que je suis au sol, et de ne passentir l'abaissement d'une constitution et d'une tribune qui consentent à se laisser dominer par des bastions. (*Mouvements divers.*)

J'entends un sentiment dubitatif se traduire dans les murmures de la Chambre. Je lui rappellerai tout de suite que ce fut très-peu de mois après le vote des fortifications que nous vîmes la première application d'une loi que je ne veux pas et que je ne dois pas qualifier ici, car elle est loi de mon pays; oui, la première application d'une de ces lois de septembre, dans le jugement d'un grand corps judiciaire, qui appliquait à une criminalité de la presse la complicité, la solidarité et la pénalité d'un assassin! (*A gauche: Très-bien! très-bien!*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est une erreur.

M. DE LAMARTINE. Je réponds à M. le ministre des affaires étrangères que c'est peu de mois après le vote de la loi des fortifications que nous vîmes le gouvernement, qui avait d'abord paru si indécis, j'oserais presque dire si favorable à l'élargissement régulier du système électoral, à l'introduction, dans certaines limites, de l'intelligence dans la loi électorale, que nous le vîmes serrer ses rangs et se refuser d'une manière absolue à toute modification, à toute amélioration de la loi électorale, à toute large introduction de l'intelligence dans le droit politique. Messieurs, un dernier symptôme devait me convaincre tout à fait, ce fut la loi de régence. (*Écoutez! écoutez!*)

Frappé comme toute la France d'une profonde et politique douleur après la catastrophe qui avait atteint le trône et qui menaçait la sécurité de notre avenir, quand je vis le gouvernement venir demander au pays de se déposséder, pour ainsi dire, lui-même du droit que la constitution de tous les peuples leur assure, du droit de choisir, dans des éventualités semblables, selon les circonstances, selon les personnes, les besoins, la sécurité du pays (*Très-bien! très-bien!*); quand je vis, dis-je, le gouvernement vous demander de vous déposséder de ce droit, que Montesquieu lui-même, que Voltaire, dans l'*Essai sur les mœurs*, que les publicistes les plus accrédités du monde reconnaissent incontestable dans les mains des nations, de choisir la régence la plus propre à la sauver, il ne put plus me rester un doute sur le contre-sens dans lequel le gouvernement voulait entraîner le pays: et dès ce jour-là, si mes yeux n'avaient pas été dessillés avant, ils l'eussent été alors. (*Bravos aux extrémités.*)

Et la situation et les scandales dont M. de Beaumont vous parlait à l'instant même vous peuvent-ils laisser un doute sur ces périls? N'est-ce pas homme par homme, famille par famille, conscience par conscience, que le gouvernement, qui devrait, dans les élections, interroger des opinions libres, va les circonvenir! (*Vive adhésion à gauche. — Murmures au centre.*)

Ne va-t-il pas altérer ainsi lui-même les sources de l'opinion libre? Sont-elles spontanées, désintéressées, libres, ces opinions ainsi recrutées administrativement? Peuvent-elles même fortifier le gouvernement qui s'en empare? M. de Beaumont n'avait-il pas mille fois raison en vous disant, il n'y a qu'un instant: « Est-ce que vous ne sentez pas la faiblesse d'une base que vous faussez vous-mêmes? Est-ce que vous vous sentez capables de résister à toutes les exigences que vous avez provoquées vous-mêmes? Est-ce que vous vous sentez dans les mains une manifestation spontanée, énergique, de l'opinion publique, toute-puis-

sante pour donner l'impulsion au gouvernement, quand vous ne la puisez que dans des consciences dont on sait pour ainsi dire le tarif moral? (*Approbation aux extrémités. — Bruyantes dénégations au centre.*)

Je répète le mot et je le justifie.

Oui, ne sentez-vous pas, dis-je aux ministres, que vous êtes faibles et impuissants toutes les fois que vous voulez tenter quelque chose dans l'intérêt général; que vous êtes forcés de reculer et de sacrifier vos meilleures pensées à ces coalitions d'intérêts que vous avez vous-mêmes flatés, auxquels vous vous êtes asservis? Ne sait-on pas dans nos départements le tarif moral de certaines adhésions de ces intérêts collectifs? (*Violents murmures. — Une voix au centre : A l'ordre!*)

A l'ordre! Rappelez-y le système, et non pas moi.

Je m'adresse directement à M. le ministre de l'intérieur qui m'interpelle; je lui demande à lui-même, homme de gouvernement, si, dans les meilleures pensées que lui et ses collègues ont eues pour le développement des institutions intérieures, de notre puissance extérieure et commerciale, ils ne se sentent pas eux-mêmes frappés d'une sorte d'impuissance devant la coalition de ces intérêts matériels auxquels, dans un intérêt électoral, ils ont été obligés de faire la concession de l'intérêt du pays?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Du tout.

M. DE LAMARTINE. Je demande au cabinet tout entier si c'est là gouverner, ou si c'est là obéir? (*Sensation prolongée.*)

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique. Nous répondrons.

M. DE LAMARTINE. Quant à l'extérieur, je m'expliquerai avec une entière franchise, et cette franchise, soyez-en sûrs, n'aura aucun péril pour les intérêts de notre pays. La France, heureusement, est ainsi placée dans le monde,

1. M. Duchatel.

qu'elle n'a aucun intérêt sérieux incompatible avec les grands intérêts européens avec lesquels elle a à traiter et à se tenir en harmonie. Le gouvernement de Juillet, dès le premier jour, a voulu la paix. Je lui en fais éternel honneur. Moi aussi, j'ai toujours été et je serai toujours partisan de la paix. Je n'ai jamais partagé, et je ne partagerai jamais ce libéralisme menteur qui affecte de ne voir la liberté que dans la guerre, et qui voudrait marcher à travers la fumée et la gloire à un despotisme militaire certain, si jamais nous venions à intenter la guerre hors de nos nécessités et de nos devoirs. Le gouvernement de Juillet a donc voulu la paix, et il a bien fait, selon moi. Un règne négociateur peut être plus grand qu'un règne conquérant : les traités sont des victoires. Quoi qu'en ait dit l'autre jour M. le ministre des affaires étrangères à une autre tribune, et M. de Carné, aujourd'hui, devant nous, les alliances sont des forces, et les traités peuvent équivaloir à des conquêtes. Je ne partage en rien ce système d'égoïsme national, qui voudrait s'isoler dans le monde, et qui croirait peser autant à lui seul que le monde tout entier. Cela est contraire aux règles de la plus saine logique. Être seul en politique, comme en toute chose, c'est être faible; être deux, avoir un système, y rallier des auxiliaires, c'est doubler sa force. Eh bien! interrogeons sérieusement les circonstances. Voyez les périls de la discussion qui s'approche sur le droit de visite, et demandons-nous avec sincérité : Sommes-nous plus près de la paix qu'en 1834? Avons-nous des alliances, une sphère d'action, un système français?

Permettez-moi d'en douter, en voyant l'attitude française aussi incertaine, aussi isolée, aussi incapable d'oser quelque chose aujourd'hui, après trente ans de patience! Et ce n'est pas non plus d'aujourd'hui que je commence à en douter. Qui donc a poussé le premier, en 1834, son gouvernement à une forte et audacieuse intervention en Espagne, si ce n'est moi? L'Espagne, disais-je, se noie dans son propre sang et s'énerve dans la guerre civile; les puis-

sances y subventionnent l'anarchie sous le nom de don Carlos; elles y attaquent indirectement, mais audacieusement, le principe constitutionnel analogue chez les deux peuples, et l'ascendant légitime français établi par les guerres de succession! Marchez à la fois au secours de la liberté et à la défense de l'influence de Louis XIV. Bravez l'Europe au nom de l'humanité et des idées libérales. Elle se taira, et vous aurez repris votre rang par cela seul que vous l'aurez bravée dans votre droit. (*Bravos prolongés à gauche.*)

Et si vous aviez ainsi rétabli votre attitude en Espagne, en seriez-vous à entendre tranquillement le canon de Barcelone? à voir assis sur ces bancs votre honorable ambassadeur en Espagne? à être odieux ou indifférents aux libéraux de 1812, que vous vous êtes aliénés, et aux carlistes de 1830 que vous avez combattus, et aux constitutionnels modérés de 1839, que vous avez indignement abandonnés, et enfin aux exaltés de 1840, qui se jettent dans les bras de vos rivaux? Auriez-vous été seuls dans la question d'Ancône? dans l'abandon d'Ancône que j'ai reproché ici à un cabinet même dont je défendais la situation, et qui a cru devoir pousser la loyauté jusqu'à l'imprudence? (*Sensation.*)

Où, il ne fallait se dessaisir de ce gage de guerre en Italie qu'après que la France se serait saisie d'un gage de paix dans une alliance continentale! (*Approbaton aux extrémités.*)

Enfin, plus tard, auriez-vous donc été seuls dans la question d'Orient, qui vous ouvrait le monde, et qui, bien comprise, amenait le remaniement des traités de 1815? Auriez-vous vu l'imprévoyance de votre politique s'aliéner à la fois l'alliance russe et l'alliance anglaise? Auriez-vous forcé, malgré leur antipathie, en Asie, ces deux puissances à réunir leurs mains, qui se repoussent, sur ce traité du 15 juillet 1840? Oui, sur ce traité du 15 juillet, qui pèse encore tant aujourd'hui et sur la mémoire des ministres et sur le sentiment de la France qui l'a supporté.

J'ose dire à M. le ministre des affaires étrangères: Vous n'en auriez pas été réduit, dans cette position que vous avez été obligés de réparer si péniblement après l'avoir subie, à signer fatalement, sans condition, le traité du 15 juillet, et enfin aujourd'hui vous n'en seriez pas à voir l'opinion publique comprimée dans ses intérêts extérieurs, dont elle a l'instinct et le sentiment, et à laquelle vous avez refusé tout son développement, tout son droit en Europe: vous n'en seriez pas à la voir rechercher aujourd'hui, dans de misérables petites querelles, cette étincelle de guerre, cette vengeance de dignité, quand, sur des terrains meilleurs, elle aurait trouvé dans le droit de la France, dans la dignité, les intérêts de la France, une cause digne de nous et des alliés pour combattre avec nous! Cette cause, elle la cherche aujourd'hui dans des questions de paix et d'humanité. Je m'en afflige pour mon pays, et je m'en effraye pour vous, car l'opinion ombrageuse échappe même au gouvernement! (*Interruption prolongée.*)

Messieurs, après le douloureux tableau de notre situation intérieure, et que j'appellerai notre malheureuse compression européenne, après ce dissentiment profond entre la politique suivie par le gouvernement de Juillet et celle que j'envisage pour la sécurité et la grandeur de mon pays, je dois me demander ce que la Chambre se demande à elle-même tous les jours: qu'est-ce qu'il y a donc à faire? Je le dirai tout de suite, sans aucun de ces ménagements que des considérations timides pourraient inspirer à des caractères qui auraient quelque chose à masquer devant leur pays. (*Sensation.*)

Il y a une seule chose à faire pour les hommes qui, comme moi, se différencient chaque jour davantage du système qui compromet le pays au dedans et les affaires au dehors; une seule chose, c'est de se ranger, de se compter, de s'isoler; c'est de prendre sur le terrain des oppositions constitutionnelles une position forte où nous puissions recueillir un à un tous les principes successivement violés ou

artificiellement dérobés au pays, tous ses griefs, tous ses intérêts, toutes ses dignités compromises ; c'est de rassembler en faisceau tous les instincts généreux, progressifs, moraux de la nation, afin qu'au jour où ce système sera arrivé à son excès, à sa perte, soit par la défaillance absolue de l'esprit public au dedans, soit par l'interdit politique où il se laisse placer par l'Europe au dehors, le pays vienne rechercher les principes de sa révolution, sa gloire, son esprit public, son salut dans l'asile où nous les aurons conservés intacts, et les retrouve dans une opposition loyale et ferme, au lieu d'aller au moment des crises les chercher dans les factions ! (*Bravos prolongés aux extrémités.*)

Voilà, Messieurs, ce qu'il y a à faire, et je le fais ! (*A gauche : Très-bien ! très-bien ! Murmures au centre.*)

Vos murmures ne m'apprennent... (*Nouveaux murmures.*)

Vos murmures ne m'enseignent que ce que je sais d'avance : c'est que cette opposition, notre dernier salut, sera faible en nombre, méconnue d'abord, que la faveur immédiate de la Chambre et même du pays ne lui viendra pas tout d'un coup. (*Rires et murmures.*)

Était-elle donc plus nombreuse et plus populaire en commençant cette opposition des quinze ans, objet des mêmes dédains ? cette opposition de dix-sept voix contre la majorité de la Restauration ? Oui, de dix-sept voix, qui osèrent dire : La nation est derrière nous ! Eh bien ! la nation ne leur donna-t-elle pas raison un jour, et le pays ne fut-il pas sauvé par eux au moment du coup d'État. (*Vive approbation aux extrémités.*)

Eh bien ! il en serait de même, sachez-le bien, si les mêmes circonstances se représentaient. Non, il ne sera pas donné de prévaloir longtemps contre l'organisation et le développement de la démocratie moderne à ce système qui usurpe légalement, qui empiète timidement, mais toujours, et qui dépouille le pays pièce à pièce de ce qu'il devait

conserver des conquêtes de dix ans et de cinquante ans ! (*Murmures au centre.*)

Non, ce n'est pas pour si peu que nous avons donné au monde européen, politique, social, religieux, une secousse telle, qu'il n'y a pas un empire qui n'en ait croulé ou tremblé (*Bravos !*), pas une fibre humaine dans tout l'univers qui n'y ait participé par le bien, par le mal, par la joie, par la terreur, par la haine ou par le fanatisme ! (*Applaudissements aux extrémités.*)

Et c'est en présence de ce torrent d'événements qui a déraciné les intérêts, les institutions les plus solidifiées dans le sol, que vous croyez pouvoir arrêter tout cela, arrêter les idées du temps, qui veulent leur place, devant le seul intérêt dynastique trop étroitement assis devant quelques intérêts groupés autour d'une monarchie récemment fondée ! Vous osez nier la force invincible de l'idée démocratique, un pied sur ses débris ? Vous osez nier le feu, la main sur le volcan ?

Ah ! détrompez-vous. Sans doute ces captations, ces faveurs personnelles, ces timidités du pays qu'on fomente au dedans, ont leur force ; mais c'est une force d'un jour, une force précaire avec laquelle on ne fonde pas pour longtemps. Que fonde-t-on de grand avec de petits moyens ?

Non, république, constitution, monarchie, alliance, on ne fonde tout cela qu'avec des pensées collectives, avec des pensées désintéressées et nationales ! Et c'est ainsi qu'on est réellement conservateurs ! Vous croyez l'être, je le suis plus que vous ! Vous voulez bâtir avec des matériaux décomposés, avec des éléments morts, et non avec des idées qui ont la vie et qui auront l'avenir ! Ce que l'on bâtit ainsi résiste plus et subsiste mieux.

Ah ! ne vous y trompez pas, Messieurs, Dieu a donné aux véritables hommes d'État, aux fondateurs d'idées ou d'institutions ou de trônes, oui, Dieu leur a donné une passion de plus qu'au reste de leurs semblables. C'est la pas-

sion de l'idée du temps, de l'œuvre de la nation; c'est le fanatisme du bien public; c'est le besoin, la soif de se dévouer, sans arrière-pensée, sans salaire, sans gloire même, à l'œuvre de sauver, de régénérer un peuple! Et les plus véritablement conservateurs de ces hommes d'État sont ceux qui s'incorporent le mieux, qui s'absorbent, qui se confondent le mieux avec l'idée fondamentale, de leur temps. Ces hommes sont dévorés du besoin de se dévouer à la cause commune, ils semblent comme saisis d'un espoir tout-puissant en se penchant par la pensée sur l'avenir de leur œuvre nationale, et les plus beaux dévouements antiques ne sont qu'une faible image de cette fascination sublime qui entraîne ces nobles esprits à se dévouer pour préserver leur cause ou leur nation.

Eh bien! Messieurs, ces hommes, il y en a encore beaucoup dans notre pays. Derrière cette France, qui semble s'assoupir un moment, derrière cet esprit public qui semble se perdre, et qui, s'il ne vous résiste pas, du moins vous laisse passer en silence sans vous arrêter, mais sans confiance, derrière cet esprit public qui s'amortit un instant, il y a une autre France et un autre esprit public; il y a une autre génération d'idées qui ne s'endort pas, qui ne vieillit pas avec ceux qui vieillissent, qui ne se repent pas avec ceux qui se repentent, qui ne se trahit pas avec ceux qui se trahissent eux-mêmes, et qui, un jour, sera tout entière avec nous. (*Bravos répétés.*)

Et pourquoi lui ferait-on toujours peur de cette opposition loyale qui veut nos institutions et leur raffermissement, qui s'est séparée des factions, ici et au dehors, de cette opposition qui a la noble ambition, non pas de créer des difficultés au gouvernement, non pas de fomenter des anarchies, de préparer des collisions européennes, mais au contraire d'affermir le gouvernement, de corroborer, par la force de l'esprit public, les institutions qui pourraient s'énerver entre vos mains, et enfin qui a la noble ambition de devenir gouvernement elle-même; car, ne vous y trom-

pez pas, il y a une ambition plus haute que celles des personnes, c'est celles des idées. L'ambition qu'on a pour soi-même s'avilit et se trompe; l'ambition qu'on a pour assurer la sécurité et la grandeur du pays, elle change de nom, elle s'appelle dévouement, et c'est la nôtre. (*Très-bien!*)

Eh bien, cette opposition, vous la verrez en France, comme vous la voyez dans un pays voisin. Est-ce qu'en Angleterre, dont on citait tout à l'heure les tories, on ne pourrait vous citer une opposition de cette nature, qui ne travaillât pas à rassurer complètement le pays dans ses jours de crise et de désespoir? Est-ce que l'Angleterre se trouble? est-ce que les fonds publics baissent? est-ce que la crainte de la guerre saisit la Grande-Bretagne, quand les whigs sont près d'entrer au pouvoir? Pas le moins du monde. L'Angleterre sait ce que la France apprendra à son tour: c'est que les whigs ne font pas la révolution, c'est qu'ils portent avec eux les mêmes intérêts conservateurs, les mêmes garanties d'ordre, de paix, de ferme administration que les tories; et voilà pourquoi le sol ne tremble pas sous eux! Eh bien! nous voulons être les whigs de la révolution de Juillet! (*Exclamations au centre.*)

Oui, et plus encore! nous voulons être les whigs de la démocratie moderne, et des progrès de la liberté et de l'esprit humain dans tout l'univers. (*A gauche: Très-bien! très-bien!*)

Je sais que vous déclarez ces hommes impossibles. Oui, ils sont et ils seront impossibles, en effet, tant que le pouvoir serait au prix du désaveu de leurs doctrines et des grands principes auxquels ils ont dévoué leur vie. Savez-vous ce que c'est que de déclarer ces hommes impossibles? C'est dire que les gouvernements libres sont eux-mêmes des impossibilités; c'est déclarer que la révolution de 89 est un crime; que la monarchie démocratique est une utopie; que les réformes politiques sont une chimère, et que toute amélioration profonde de la condition des sociétés est un rêve.

S'il y avait des hommes assez hardis pour le dire, qu'ils le fassent ! le pays jugerait entre eux et nous.

Non, ces hommes impossibles seront inévitablement un jour nécessaires. Ils oseront fonder le gouvernement, non plus sur la base étroite d'une classe quelconque, mais sur la large base d'une nation tout entière. Ils sauront coïntéresser tous les citoyens, toutes les classes du peuple à l'existence d'un gouvernement qui prendra son appui sur tous ces intérêts et sur tous ces droits. Voilà ce que nous devons préparer pour les jours difficiles ; ce sont là des forces, et non des dangers.

C'est pour cela, Messieurs, que je crois devoir m'éloigner, quoique avec peine, de ces hommes honorables avec lesquels j'ai combattu dans quelques circonstances, et du milieu desquels j'emporte tant de regrets et tant d'estime, pour me placer désormais et pour toujours, jusqu'au triomphe de nos principes communs, du côté de l'opposition. (*Acclamations et mouvements divers.*)

Je dis que je vais me ranger sur le terrain de l'opposition et j'ai droit de le dire, puisque j'y retrouve tous les principes que j'ai professés avec elle dans toutes les grandes lois organiques et libérales et dans toutes les grandes affaires extérieures de mon pays, me réservant seulement ce que tout homme d'honneur se réserve naturellement ici dans tous les partis : l'indépendance de ma conscience, la liberté de mon vote et de mes convictions dans toutes ces questions, et surtout dans ces questions d'affaires étrangères qui impliquent la vie ou la mort du pays, et qui ont été l'objet des études spéciales de ma vie publique. Oui, l'opposition peut compter en moi un de ses plus constants et de ses plus fermes auxiliaires. (*A gauche : Très-bien ! très-bien ! Violents murmures au centre.*)

Ces murmures réitérés me disent ce que je sais ; c'est qu'il y a de pénibles heures, de pénibles années peut-être, à traverser entre des amis anciens qu'on afflige et des amis nouveaux qui peuvent douter de vous, de votre désintéres-

sement, de votre constance. (*A gauche : Non ! non ! Vive agitation.*)

Oui, il y a des interprétations, des insinuations, des calomnies à braver. Je les brave toutes d'avance, et ma vie y répondra. Je dédaignerais d'y répondre autrement. Peu m'importent ces difficultés d'une situation politique ! Les situations politiques grandissent sous les difficultés mêmes, quand c'est la conscience qui force à les braver ! Que m'importe ce que l'on pensera de moi ! que m'importe à quel rang je combattrai, pourvu que je combatte pour la cause que je porte dans mon cœur depuis que je pense, pour la cause populaire, pour la cause non des passions du peuple, mais de ses intérêts et de ses droits légitimes ! Dieu et les hommes ne nous demanderont pas avec qui, à quel rang nous avons combattu, mais pour qui nous avons combattu. Eh bien ! je ne pense qu'à la cause, et non aux difficultés ou aux récompenses ; et s'il se forme, s'il existe un parti qui, comme je l'ai dit, recueille les vérités politiques du pays, du peuple et du temps, j'en suis ! C'est là que la nation doit nous trouver et que l'histoire doit trouver nos noms ! (*Applaudissements à gauche.*)

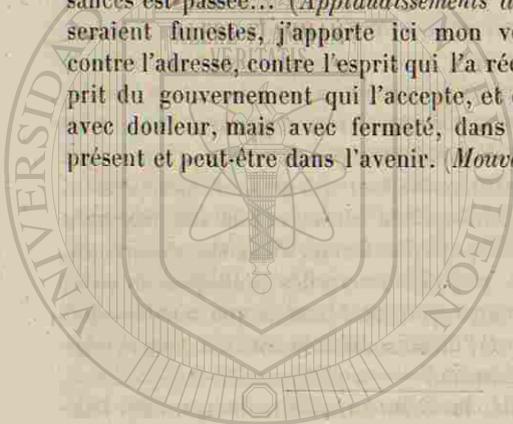
La vertu difficile, la vertu rare de ce temps, c'est l'abnégation. Eh bien ! nous en aurons sous les yeux les exemples.

Il y a un grand mot, un grand et beau cri qui sortit un jour d'une assemblée nationale de notre pays à une de ces crises où l'âme d'un peuple tout entier paraît s'élever au-dessus d'elle-même, et semble, pour ainsi dire, s'échapper par une seule voix ; c'est ce cri que vous connaissez tous : *Périssent nos mémoires, pourvu que nos idées triomphent !*

Eh bien ! ce cri sera le mot d'ordre de ma vie politique, comme c'est celui de l'opposition ; c'est celui qui nous ralliera toujours autour de cette grande cause pour laquelle il est beau de vaincre, pour laquelle il est beau de souffrir et beau encore de succomber. (*A gauche : Très-bien !*)

Je conclus en deux mots.

Convaincu que le gouvernement s'égaré de plus en plus, que la pensée du règne tout entier se trompe (*Applaudissements*); convaincu que le gouvernement s'éloigne de jour en jour, depuis 1834, de son principe et des conséquences qui devaient en découler pour le bien-être intérieur et la force extérieure de mon pays; convaincu que tous les pas que la France a faits depuis huit ans sont des pas en arrière, et non des pas en avant; convaincu que l'heure des complaisances est passée... (*Applaudissements à gauche.*) qu'elles seraient funestes, j'apporte ici mon vote consciencieux contre l'adresse, contre l'esprit qui l'a rédigée, contre l'esprit du gouvernement qui l'accepte, et que je combattrai avec douleur, mais avec fermeté, dans le passé, dans le présent et peut-être dans l'avenir. (*Mouvements divers.*)



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XXVI

AU BANQUET

OFFERT PAR LA VILLE DE MACON

A M. DE LAMARTINE

4 juin 1843.

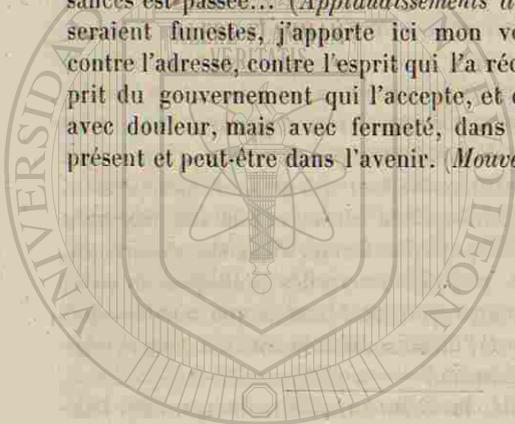
Ce discours fait pénétrer dans la pensée de M. de Lamartine et connaît les causes morales qui préparèrent la Révolution de 1848. On y retrouve plus vivant que jamais, sans doute par contraste avec la compression muette qui suivit, ce qu'il y eut d'aspirations généreuses, d'idées fécondes, de magnanimité facile et débordante dans ces temps précurseurs. On y sent manifestement ce qu'on peut attendre de civilisation sociale, pour l'avenir, de ces entretiens publics où les opinions des citoyens en se communiquant s'éclaircissent, se pacifient et s'élèvent. « Les temps des masses approchent. » Il n'y aura pas eu à l'aurore de l'avènement de la démocratie un tel élan de fraternité, d'expansion civique, pour que de tant d'espérances exprimées et ressenties en commun tout se soit abîmé dans le silence et dans une négation stérile.

®

MESSIEURS,

Si j'éprouve une inexprimable jouissance en contemplant l'imposante réunion de tant de citoyens, et en répondant aux paroles que votre digne et bienveillant président vient

Convaincu que le gouvernement s'égaré de plus en plus, que la pensée du règne tout entier se trompe (*Applaudissements*); convaincu que le gouvernement s'éloigne de jour en jour, depuis 1834, de son principe et des conséquences qui devaient en découler pour le bien-être intérieur et la force extérieure de mon pays; convaincu que tous les pas que la France a faits depuis huit ans sont des pas en arrière, et non des pas en avant; convaincu que l'heure des complaisances est passée... (*Applaudissements à gauche.*) qu'elles seraient funestes, j'apporte ici mon vote consciencieux contre l'adresse, contre l'esprit qui l'a rédigée, contre l'esprit du gouvernement qui l'accepte, et que je combattrai avec douleur, mais avec fermeté, dans le passé, dans le présent et peut-être dans l'avenir. (*Mouvements divers.*)



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XXVI

AU BANQUET

OFFERT PAR LA VILLE DE MACON

A M. DE LAMARTINE

4 juin 1843.

Ce discours fait pénétrer dans la pensée de M. de Lamartine et connaît les causes morales qui préparèrent la Révolution de 1848. On y retrouve plus vivant que jamais, sans doute par contraste avec la compression muette qui suivit, ce qu'il y eut d'aspirations généreuses, d'idées fécondes, de magnanimité facile et débordante dans ces temps précurseurs. On y sent manifestement ce qu'on peut attendre de civilisation sociale, pour l'avenir, de ces entretiens publics où les opinions des citoyens en se communiquant s'éclaircissent, se pacifient et s'élèvent. « Les temps des masses approchent. » Il n'y aura pas eu à l'aurore de l'avènement de la démocratie un tel élan de fraternité, d'expansion civique, pour que de tant d'espérances exprimées et ressenties en commun tout se soit abîmé dans le silence et dans une négation stérile.

®

MESSIEURS,

Si j'éprouve une inexprimable jouissance en contemplant l'imposante réunion de tant de citoyens, et en répondant aux paroles que votre digne et bienveillant président vient

de m'adresser en votre nom, cette jouissance, soyez-en sûrs, touche moins en moi l'homme que le citoyen. Il serait bien petit, laissez-moi vous le dire, l'homme public qui, accueilli ainsi par le pays qui l'a vu naître, ne verrait dans tout cela que soi-même, et n'emporterait de ce jour, de cette foule, de ces acclamations bienveillantes, qu'une misérable satisfaction d'amour-propre, au lieu d'y voir une grande et sérieuse manifestation d'esprit public!

Et cette manière de considérer cette fête, Messieurs, en même temps qu'elle est la plus vraie, la plus digne de vous, est, en même temps, la plus propre à honorer celui que vous voulez récompenser et raffermir. Car, si ces démonstrations n'avaient que moi pour objet, l'impression en serait aussi bornée et aussi fugitive que moi-même; et ces tentes ne seraient pas enlevées, ces guirlandes de feuillage ne seraient pas séchées, que le souvenir de cette heure brillante de ma vie serait évanoui comme ces décorations qu'on écarte; au lieu qu'en disparaissant moi-même comme je le dois, en ne voyant là qu'un acte politique, vous élevez, pour ainsi dire, le nom d'un simple citoyen à la hauteur d'un principe! *(De toutes parts. Oui, oui, oui, c'est cela!)*

Et vous le rendez ainsi, ce nom, aussi imposant que cette foule et que cet acte politique auquel vous daignez l'associer!

Sortons donc tout de suite des banalités de sensibilité et de reconnaissance, et parlons un instant de choses sérieuses, même au milieu de ces appareils de fête. Tout est sérieux de ce qui touche au peuple. Et qu'importent la tribune et la place? N'est-ce pas dans des banquets aussi que les anciens traitaient des plus graves sujets de la philosophie et des plus grands intérêts de la république? *(Très-bien! très-bien!)*

Et, d'abord, ne dois-je pas me demander à moi-même pourquoi cette foule, pourquoi cette innombrable réunion de citoyens de tous les états, de toutes les professions, de tous les habits, parmi lesquels je ne vois manquer que quel-

ques anciens et honorables amis attachés au gouvernement par leurs fonctions, et dont je respecte l'absence, tout en m'en affligeant, mais qui, certes, n'auraient rien entendu ici d'indigne d'eux et de vous? Oui, je me demande pourquoi tous ces hommes ici rassemblés, depuis le propriétaire jusqu'à l'ouvrier, depuis l'homme qui vit du travail des mains jusqu'à celui qui vit du travail de l'intelligence, mettent-ils leurs intérêts avec confiance, sans ombrage, sans haine, sans envie les uns des autres, entre mes mains? Ah! osons l'avouer, Messieurs, c'est que rien, heureusement, ne s'interpose plus entre nous; c'est que rien ne nous empêche plus de composer une seule et même famille nationale! c'est que la révolution de 89 a enlevé toutes les barrières qui nous séparaient en trois ou quatre peuples dans une même patrie, et que, aujourd'hui, l'égalité des droits entre tous a produit enfin ce qu'elle devait produire: l'uniformité de patriotisme et la fusion de tous les intérêts en un intérêt commun. *(Assentiment.)*

Mais elle a produit plus, Messieurs! elle a produit déjà aussi entre nous la communauté de croyances et d'idées politiques. Oui, il est évident, pour qui réfléchit, qu'au milieu de ces diversités apparentes, de ces nuances plus ou moins colorées d'opinions contraires à la surface, il y a déjà au fond une même pensée, une foi politique commune entre nous; et que cette foi politique, il ne s'agit plus que de la dégager de quelques préjugés qui l'obscurcissent encore, pour la faire briller d'un irrésistible éclat au-dessus de toutes les intelligences, et rallier tous les esprits à un dogme unanime et tout-puissant!

Que nous pensions de même au fond sur la plupart des grandes questions qui ont agité le siècle et qui l'agitent encore, je n'en voudrais d'autres preuves que la réponse que chacun de nous se fait à lui-même quand il s'interroge sans esprit de parti sur les matières de gouvernement. En voulez-vous la preuve? Je vais la tenter sur vous-mêmes. A qui que ce soit que je m'adresse ici, riche ou pauvre, à droite,

à gauche, au milieu, je suis persuadé que j'obtiens les mêmes réponses si j'interroge au hasard ceux qui ont le moins du monde réfléchi sur l'esprit des institutions et sur les règles d'un bon gouvernement pour leur pays.

Êtes-vous convaincus, par exemple, que l'égalité de droits entre les classes sociales vaut mieux que l'inégalité et les privilèges de castes, pour la dignité morale des individus, comme pour la force de la nation? Tous, sans exception, vous me répondez : Oui. (*Oui, oui!*)

Êtes-vous convaincus que la liberté bien réglée par les lois librement consenties, qui obligent tout le monde sans humilier personne, vaut mieux pour la moralité du peuple que la subordination passive aux ordres d'un despotisme quelconque? Tous encore vous me répondez : Oui. (*Oui, oui!*)

Je vais plus loin. Êtes-vous convaincus déjà, et il y a peu d'années vous ne l'étiez pas encore, êtes-vous convaincus que le principe chrétien de la fraternité entre les hommes doit devenir tôt ou tard le principe de la fraternité entre les peuples? que le règne de la force brutale, de la conquête est passé; qu'il faut reléguer la gloire elle-même, quand elle n'est pas fondée sur la défense des intérêts nationaux, au rang des préjugés sublimes qui ont plus ébloui le monde qu'ils ne l'ont servi, et que par conséquent la paix, l'harmonie entre les nations, la paix qui est à la fois le travail, la liberté, le bonheur du peuple, doit être le premier but de tout bon gouvernement? Vous dites : Oui, du fond de l'âme, et vous n'y mettez d'autre réserve que cette dignité du pays, plus chère à la France que les dernières gouttes de son sang! (*Oui, oui!*)

Allons plus loin encore. Êtes-vous convaincus que les gouvernements ne tombent pas du ciel tout faits? qu'on ne les reçoit pas de tous les hasards et sans titres? Êtes-vous convaincus que les gouvernements ne sont en réalité que des instruments, dans les mains de la nation, au service des idées ou des intérêts que chaque nation et chaque époque

ont pour mission de faire triompher dans le monde? que si cet instrument fonctionne bien, il faut le conserver; que s'il fonctionne mal, il faut le redresser; et qu'enfin, s'il se tourne contre les idées et contre le peuple, il faut...? Mais ne prononçons pas le mot terrible de révolutions! Rien ne les justifie, que d'inexorables nécessités! Éloignons-les même de notre pensée... Dieu et notre sagesse les écarteront à jamais de nous! (*Bravos et assentiment prolongés.*)

Vous dites mille fois : Oui! à toutes ces doctrines. Je vous interrogerais sur mille autres points de ces idées communes à tout ce qui pense ici, que nous trouverions le même assentiment sur une foule de vérités sociales ou politiques sur lesquelles nous serions d'accord. Il y a donc une croyance commune, une foi nationale; et ceux qui parlent tant de notre prétendu scepticisme ne révèlent, au fond, que leur propre indifférence et leur incrédulité intéressée.

Eh bien! quand un peuple en est là, il est mûr pour la liberté. Il est sauvé!... Il n'a plus besoin de tuteur ni de maîtres; il n'a plus besoin que de guides honnêtes et intelligents; il n'a plus besoin que de raison et d'institutions.

Et quand un peuple en est là aussi, il n'y a pour l'ordre et pour la paix aucun danger à le réunir, à l'interroger, à l'entretenir de ses affaires, de son gouvernement même; et ceci répond d'avance aux appréhensions, aux insinuations de ceux qui redoutent des réunions comme celle-ci, qui craignent qu'elles ne se changent en réunions séditieuses, qui disent qu'on ne peut rassembler autour d'une table paisible un certain nombre de citoyens choisis dans toutes les classes honorables de la population que pour flatter de mauvaises passions, que pour les enflammer contre leur administration, que pour les enivrer de basses flatteries, et pour leur mendier une popularité aussi honteuse que les moyens à l'aide desquels on l'aurait captée. (*Bravos!*)

Eh bien! ici on ne vous calomnie pas moins que moi-même. J'en appelle à vous contre ceux qui nous calom-

nient : vous ai-je jamais flattés? (*Non, non! — Bravos!*) Vous ai-je jamais excités à la haine du gouvernement, au mépris, à l'injustice envers votre administration, dans laquelle je compte ici tant d'honorables amis? Quand le désordre menaçait, qui vous a recommandé l'ordre? Quand vous vouliez une guerre insensée et dangereuse, qui s'est hardiment prononcé pour la paix, au risque de sa popularité perdue? Oui, j'ai osé vous contredire; et c'est pourquoi je puis, aujourd'hui, être de votre avis sans que personne ait le droit de voir en moi un flatteur du peuple et un quêteur de popularité. (*Acclamations unanimes. — Oui, oui! c'est vrai!*)

Je sais bien qu'on dit : « L'opposition n'honore aujourd'hui M. de Lamartine que parce qu'il a fait à l'opposition la concession de son caractère et de ses principes; c'est un nouveau converti à la liberté, on veut l'engager, l'encourager! » Mon Dieu! je lis, j'entends cela tous les jours; cela ne m'effleure pas seulement. Les pamphlets ne sont pas de l'histoire.

J'ai passé à l'opposition, dit-on? — Messieurs, je n'accepte ni l'éloge, ni le blâme ainsi formulés. Ce n'est pas moi qui ai passé à l'opposition, c'est le gouvernement qui s'est écarté graduellement de la ligne où j'aurais été heureux de le suivre et de le soutenir en votre nom! Je n'ai pas changé de place, ce sont les choses qui en ont changé. Vous avez sous les yeux toutes les paroles que j'ai prononcées depuis huit ans que j'ai l'honneur de représenter mon pays! confrontez-les avec ce que je dis aujourd'hui, avec ce que je dirai plus tard, et si quelqu'un, ici ou ailleurs, y trouve une seule contradiction, qu'il se lève et qu'il me méprise tout haut! Mais vous n'en trouverez pas. Je n'ai pas changé d'âme, comment aurais-je changé de paroles? (*Une voix: On le sait bien; on vous calomnie!*)

On dit aussi : Il veut s'imposer à l'opposition. Imputation absurde! Qui? Moi? j'aurais la ridicule prétention de porter de l'intelligence au parti de Mirabeau? du libéra-

lisme au parti de Lafayette et de Foy? de la probité, de la constance, du talent, au parti de Dupont (de l'Eure), d'Arago, d'Odilon Barrot? Non, jamais une telle pensée ne m'a traversé seulement l'esprit; je n'ai jamais eu d'autre prétention que de faire mon devoir avec l'opposition ou contre l'opposition. Que lui ai-je dit quand l'identité des principes entre elle et moi nous a ralliés sur le terrain commun des grandes vérités sociales? Je lui ai dit : Ayez des idées et une volonté! Ne composez pas avec les idées contraires; la force d'un parti est dans ses idées. Il les faut entières : on ne gagne rien à les monnayer. La moitié d'une vérité, ce n'est pas seulement une faiblesse; la moitié d'une vérité, c'est un mensonge! Une idée est l'âme d'un grand parti. Quand il l'abdique, il s'abdique lui-même. Combattez système contre système, et montrez au pays que vous n'êtes pas opposition seulement, mais que vous voulez être gouvernement. (*Acclamations prolongées.*)

Quant à mes idées, à moi, les voici : J'ai prêté force dans les difficultés, comme vous, aux premiers grands actes de la monarchie de 1830. Le rétablissement de l'ordre et le maintien de la paix de l'Europe seront deux pages qu'aucun esprit de parti ne pourra déchirer de son histoire. Quant à moi, je rougirais de ne pas m'en souvenir. Quand on ne sait pas être juste, on n'a pas le droit d'être sévère! (*Très-bien! très-bien!*)

Mais tout n'était pas là, Messieurs. Un gouvernement qui veut vivre, qui veut fonder quelque chose de durable et de grand, doit le faire à l'image de la nation qu'il organise et des idées qui animent cette nation. Eh bien! c'est là, selon moi, le tort unique du gouvernement de Juillet. Il ne veut pas comprendre son œuvre. Ses institutions sont petites, ses institutions sont trop étroites pour que le peuple tout entier y entre! Les institutions sont sur le modèle du passé et non du présent. Eh bien! quelle est la pensée fondamentale de ce temps-ci et de l'avenir des peuples? Elle est d'un seul mot : Démocratie. Organiser la démocratie en

gouvernement, voilà l'œuvre d'un pouvoir constituant qui aurait compris son époque. Organiser la nation en démocratie, voilà le problème qui poursuit tous les gouvernements et qui renversera tous ceux qui se refuseront à le résoudre! (*Bravos unanimes.*)

Vous pensez de même? Eh bien! puisque ce mot de démocratie revient si souvent dans notre langue politique, définissons-le bien, une fois pour toutes, afin qu'il n'y ait pas plus tard de confusion et de malentendu entre nous. Entendons-nous par démocratie ce gouvernement tombé de haut en bas, arraché aux classes qui, par leur loisir, leur élévation, leur fortune, ont le plus d'aptitude à se dévouer à la chose publique, pour le donner exclusivement, et par un privilège renversé, aux classes les plus rapprochées du sol et les moins exercées aux pensées générales? Eh! non, sans doute! On nous calomnie en nous attribuant cette chimère; vous n'en voudriez pas vous-mêmes: ce serait de la démagogie; ce serait donner la puissance à ceux qui ne sauraient avoir ni les lumières pour la comprendre, ni le temps pour l'exercer. La société politique est ce qu'elle doit être: une. La tête sera toujours la tête: malheur à une nation qui se décapiterait! Ce que nous voulons, ce que nous entendons, c'est que la démocratie se compose de la tête, du corps et des membres, c'est-à-dire de toutes les forces de l'État: et de cette aristocratie des souvenirs, des noms, des illustrations qui décorent le sommet de la population sans peser sur elle, qui a ses noms dans l'histoire, son sang dans nos batailles, ce qu'on appelle la noblesse, et qui est l'éclat très-légitime des grands services rendus au pays! (*De toutes parts: Très-bien! très-bien!*) et de cette classe moyenne, active, intelligente, propriétaire, qui, par les industries, le commerce, l'agriculture, les travaux intellectuels, a tant conquis depuis cinquante ans, mais à qui pourtant nous ne laisserons pas tout usurper! (*Non! non!*) et enfin de cette classe innombrable de la population laborieuse, qu'on appelle les masses, d'où sortent vos soldats,

vos ouvriers, vos travailleurs, et où vont se rajeunir et se retremper tour à tour, comme dans leur élément primitif, toutes les autres classes de la société, pour en ressortir de nouveau, par une rotation éternelle, sans autre privilège que le travail, la probité, le talent.

En un mot, par démocratie nous entendons nation, nation une, indivisible, complète! Le reste ne serait qu'une réaction momentanée et funeste, comme celle des premières années après 89; un déplacement du despotisme, et non pas la liberté; le despotisme en bas au lieu d'être en haut. Nous n'en voulons ni en haut, ni en bas, ni au milieu. Le droit partout, la liberté pour tous, voilà pour nous la démocratie! voilà le peuple! (*Nombreuses acclamations.*)

Eh bien! savez-vous, selon moi, le tort des hommes qui dirigent, qui inspirent le gouvernement depuis sept ou huit ans? C'est de ne pas croire à la possibilité de cette démocratie organisée. Ils disent: «C'est incompatible avec la monarchie. Ce serait fonder sur les vagues de la mer. La démocratie est un élément trop mobile, il faut le solidifier en le rétrécissant. Ce qu'il faut, avant tout, c'est de la force à la monarchie.»

Eh! mon Dieu! Messieurs, et nous aussi, nous voulons bien prêter force à la monarchie, à cette concentration de la force nationale dans une institution permanente et respectée, au sommet des institutions. Mais entendons-nous: de quelle monarchie voulez-vous parler? Est-ce d'une monarchie née d'un mouvement libéral et national un jour de victoire de la liberté dans Paris? d'une monarchie balancée un moment contre la république dans un hôtel de ville, face à face avec M. de Lafayette, l'homme de 91, et sortie, enfin, comme une transaction heureuse, que nous avons tous acceptée, entre des partis prêts à se déchirer, et peut-être à déchirer la France? (*Sensation prolongée.*)

Ou bien, est-ce d'une monarchie oubliant trop vite sa naissance et ses conditions toutes nationales, retirant peu

à peu toutes ses promesses, se déplaçant par degrés de son principe pour passer sur un autre, absorbant tôt ou tard le droit national dans le droit dynastique, et se glissant, pour ainsi dire, de déviation en déviation, jusqu'à un trône absolu, à l'ombre duquel on laisserait encore jouer au pays une comédie de liberté représentative? (*Bravos!*)

Si c'est d'une pareille monarchie que vous entendez parler, elle ne reviendra jamais.

UNE VOIX. Nous ne la souffrirons pas!

M. DE LAMARTINE se tournant vers l'interrompteur : Vous ne la souffrirez pas? Ce mot prouve autant pour le libéralisme que pour l'intelligence de celui qui l'a prononcé! Non, ce genre de monarchie ne pourra jamais s'enraciner de nouveau parmi nous. Vous le comprenez, vous! Mais quels sont donc les théoriciens assez insensés pour rêver encore, en France, la résurrection de monarchies de cette nature? Mais ils ont donc les yeux fermés à l'histoire!... Quoi! ils ne voient pas que la monarchie a subi dans le monde d'aussi profondes modifications que toutes les autres institutions! que toutes les bases sur lesquelles on peut fonder des monarchies ont été sondées, et qu'aucune n'a pu porter quinze ans un gouvernement! N'avez-vous pas vu la monarchie de droit divin s'engloutir en 89 dans un abîme qui a failli engloutir la France elle-même? N'avez-vous pas essayé de la monarchie militaire? où est-elle? Au tombeau des Invalides, ensevelie dans sa gloire! Des millions de baïonnettes n'ont pu la porter. N'avez-vous pas essayé de la monarchie de transaction entre les deux principes, sous la Restauration? Elle a péri! Je l'ai déploré moi-même! Je ne m'en cache pas, sa chute m'a ému. L'ébranlement de cette chute n'a certes pas raffermi le sol monarchique. Que vous reste-t-il donc? Une seule monarchie possible. La monarchie de raison et de nécessité, telle que vous avez voulu la fonder en 1830; la monarchie, non pas enveloppée des mystères d'une métaphysique anglaise, cachant son origine dans le ciel, mais la monarchie en plein jour, examinée par tout le

monde, consentie par tout le monde, appartenant à tout le monde et ne représentant plus que deux choses utiles aux nations : l'unité d'action dans le gouvernement, et la perpétuité du signe du pouvoir dans la royauté. Voilà tout, et c'est assez. Et ce rôle est encore assez immense! Moins, c'est l'ancien régime; plus, c'est la république! (*Très-bien, très-bien!*)

UNE VOIX. C'est là la monarchie que nous voulons.

M. DE LAMARTINE. C'est cela que vous voulez! Mais est-ce bien cela que veulent ou semblent vouloir depuis sept ou huit ans les conseillers du pouvoir? Ils vous font peur de leur propre ouvrage. Ils vous font peur de vous-mêmes. Ils vous font peur de l'instabilité, des excès, des crimes même d'une démocratie organisée. Mais ont-ils réfléchi à l'anachronisme de ces terreurs? On se trompe sur les choses en se trompant sur les temps. Messieurs, la démocratie a été terrible, débordée, anarchique, coupable après 89! Mais ce n'était pas son règne alors; c'était son laborieux enfantement! c'étaient les convulsions de sa naissance et de sa lutte avec l'agonie d'un ordre social qui luttait contre elle en s'écroulant! Quoi de semblable aujourd'hui? Sans doute, si les mêmes circonstances se représentaient jamais, les passions de la démocratie seraient dangereuses; bien loin de la soutenir et de l'encourager comme j'ose le faire, il y aurait à combattre et à mourir, peut-être, pour la contenir et la modérer! Ce sont là de ces temps redoutables, où les hommes assez énergiques pour s'approcher de la passion populaire en sont consumés les premiers, et ne sauvent les sociétés qu'en se dévouant pour elles! Mais, encore une fois, en est-on là? La démocratie a-t-elle quelque chose à conquérir en dehors de ce qui peut être conquis en ordre et par la voie des gouvernements réguliers? Non! elle n'a qu'à se régler: elle n'est plus, en France, à l'état d'ignorance, d'anarchie, de passion, encore moins de fureur. Elle est à l'état de théorie et d'institution. Ce temps-ci n'est plus le temps des tribuns ni des démagogues,

c'est le temps des hommes d'État ! (*Bravos unanimes et prolongés.*)

Mais, Messieurs, allons au fond des choses, puisque vous voulez bien m'accorder une si longue et si obligeante attention. Levons tous les voiles qui nous cachent le sens intime des choses. Quelle est donc la pensée vraie, profonde, persévérante, j'oserai dire, la pensée sainte et divine de la démocratie et de la Révolution française, puisque cette pensée, au fond, n'est qu'une émanation de l'idée chrétienne appliquée à la politique ? Est-elle donc si coupable cette pensée ? Si coupable ? Eh ! c'est la pensée du christianisme ! Ce n'est pas autre chose que la tendance, que l'aspiration à l'unité ! la passion de l'unité ! l'unité du peuple avec lui-même, par la suppression des privilèges des castes, des préjugés mêmes qui nous divisaient ! (*Bravo ! bravo !*) l'unité du peuple avec son gouvernement ! La démocratie ? C'est l'unité ! La révolution ? C'est l'unité ! Le vrai libéralisme ? C'est l'unité ! La fusion des conditions, des castes, des professions, en une seule et compacte individualité nationale !

Voilà ce que veut la France, même à son insu. Voilà ce que ses divers gouvernements s'obstinent si malheureusement à ne pas vouloir ! La démocratie veut unir, et le pouvoir veut diviser. Il le veut par des pairies héréditaires, qui ne seraient, au fond, que des gouvernements par droit de naissance ! (*Très-bien !*) Il le veut, par une élection restreinte à une véritable oligarchie électorale ! Il le veut, parce qu'il appelle un pays légal en opposition avec un pays de trente millions de citoyens hors la loi élective. (*Très-bien !*) Il le veut, jusque dans une institution de conseillers privés qui s'interposeraient entre les corps élus et la couronne ! (*Très-bien ! très-bien !*) Il le veut, par les fortifications de Paris ! (*Très-bien !*) Il le veut, par une loi de régence qui dépouille la nation du droit inaliénable de pourvoir à son salut dans les interrègnes ! (*Très-bien ! très-bien !*) Il le veut, enfin, par l'isolement d'un trône qu'il veut

faire porter sur la base étroite d'une aristocratie de gouvernement, au lieu de le poser, inébranlable, sur la base large d'un peuple organisé tout entier ! (*Vives acclamations.*)

Oui, voilà partout les deux tendances contraires du peuple et du pouvoir. Et l'on s'étonne que l'opposition grossisse ! Ah ! ce qui m'étonne, moi, c'est que la nation tout entière ne soit pas déjà avec nous dans l'opposition !... (*Nombreuses et vives adhésions.*)

Pourtant, Messieurs, n'était-ce pas une assez belle mission réservée par la Providence à la monarchie de 1830, que cette mission de fonder enfin l'unité de la nation et de son gouvernement ? N'était-ce pas là ce qui aurait imprimé un cachet, un caractère propre et grandiose à son établissement dynastique ? Oui, cela aurait donné à cet établissement un caractère qui ne l'aurait laissé confondre avec aucun autre, et j'ose dire que le sol était bien préparé pour cela. La féodalité a eu pour caractère et pour mérite la défense armée du territoire national ; ces châteaux, dont vous voyez les ruines sur vos montagnes, n'étaient pas des nids de brigands ni des repaires de tyrannie, comme on vous l'a dit ; c'étaient aussi les forteresses des provinces qui, plus tard, ont formé la France en s'unissant. (*Très-bien !*)

Louis le Gros nous prépara à la liberté nationale et politique par la liberté octroyée aux communes. Louis XIV et Colbert nous donnèrent l'administration, cette action centralisée et uniforme de l'État, inconnue jusque-là. La révolution de 89 nous donna l'égalité, l'égalité raisonnable, l'égalité que nous voulons tous, l'égalité de noblesse et non de bassesse, l'égalité qui ennoblit tout le monde ! Car la noblesse de tous, la noblesse du peuple, c'est la liberté ! (*Bravos.*) Au gouvernement de 1830 était réservé d'accomplir et d'organiser l'unité de la nation par la distribution large, équitable, des droits politiques, dans des proportions réglées avec toutes les garanties de solidarité et de mora-

lité, à toutes les classes de citoyens qui forment le peuple en s'organisant.

Voilà, quant à moi, la pensée qui m'a animé depuis le premier jour où j'ai touché à la politique, et que je ne cesserai de poursuivre, tant que vous me continuerez ce concours dont je suis si fier et dont je me sens fortifié dans ma faiblesse et dans mon isolement : accomplir, achever, cimenter l'unité de cette grande nation, et tendre ainsi à la grande unité des nations entre elles !

Mais, me dit-on, vous pensez peut-être juste ; mais vous êtes seul ! seul au milieu de passions et d'intérêts plus forts que vous ! — Je suis seul, Messieurs ? Et qui donc êtes-vous ? (*Longue sensation.*) Et pourquoi donc ces nombreux citoyens, de toutes les classes de la population, qui remplissent ces tentes, à qui je suis personnellement ou indifférent ou inconnu, et qui ont bravé les intempéries de la journée pour venir sympathiser dans ces sentiments ! Seul, Messieurs ? Ah ! oui, on est seul quelques années souvent, quand on est avec la vérité. Mais une force supérieure, le temps, travaille à votre insu pour vous, et il vient un jour où, au lieu d'être multiplié par quelques groupes dans un parlement, vous êtes multiplié par tout un peuple ! (*Très-bien ! très-bien ! L'orateur est obligé de s'interrompre.*)

Eh bien ! puisque vous écoutez avec tant d'attention mes faibles paroles, j'irai plus loin, et je vais vous dire une chose que je n'avais pas le projet, en montant ici, de dire en public. (*L'attention redouble.*)

Nous sommes des hommes sérieux, Messieurs, profondément attachés, tous ici, à notre patrie et à la conservation de son gouvernement ; nous craignons les révolutions, nous avons raison, car toutes les révolutions ne sont pas des progrès. (*Très-bien ! très-bien !*) Il y en a qui avancent, il y en a qui font reculer un peuple et qui retardent l'esprit humain. Pensons donc un moment tout haut !

Eh bien ! ce que je ne me proposais pas de vous dire, le

voici : c'est que la pensée démocratique, la pensée de l'unité des citoyens n'est pas seulement une pensée populaire, mais qu'elle est peut-être la seule pensée de salut pour le gouvernement.

Nous sommes au lendemain, Messieurs, et, qui sait ? nous sommes peut-être à la veille de ces jours critiques où les nations ont besoin de toute leur énergie et de toute leur unanimité pour se préserver des révolutions. Dieu seul connaît le jour des crises, mais ce temps est plus gros que tout autre d'inévitables événements. Supposez, ce qui est certain, qu'à un moment (que Dieu veuille écarter le plus possible de nous) le pouvoir, qui ne pousse pas de racines parce qu'il n'a pas su choisir son sol, soit tiraillé, ébranlé, menacé, déchiré par les crises d'une minorité orageuse que toutes les ambitions se disputeront, par une *Fronde* nouvelle avec l'élément populaire de plus ! supposez que les puissances étrangères avec lesquelles on n'a pas su nous constituer une seule alliance, avec lesquelles nous ne sommes véritablement qu'en trêve, bien que dans ces derniers temps nos hommes d'État, je rougis de le dire, n'aient pas craint, eux, de faire faire deux fois le mort à ce grand peuple ! (*Sensation générale.*) supposez, dis-je, que l'Europe veuille profiter de ces déchirements intérieurs pour regagner le terrain perdu par la monarchie en 1830 et que le choc du continent armé coïncide avec le choc des partis en France !... Vous réfléchissez ? eh bien ! je vous le demande, ne serait-il pas trop heureux que l'union entre nous tous fût cimentée alors, et que le même esprit public, vivifié, retrempe dans des intérêts, dans des droits communs, ralliât tous les citoyens contre les factions dedans, contre les ennemis dehors, et que le peuple, appelé aussi à exercer son intelligence et ses droits, connût d'avance à qui il peut se fier ? quels sont ses défenseurs, ses guides, ses conseillers, ses chefs ? quels sont ceux d'entre les citoyens qui nourrissent dans leur cœur le plus de ce feu sacré qui al-

lume le grand patriotisme et qui dévore les misérables coteries et les petites factions?

Oui, le salut n'est que là : il n'y a que les masses d'assez fortes pour écraser les partis! (*Bravos.*) Le temps des masses approche, et je m'en réjouis; mais il faut que leur avènement soit régulier pour être durable.

Eh bien! c'est ce qui me fait attacher tant de prix à ces réunions, à ces grandes revues de l'esprit public, passez-moi le mot, oui, à ces grandes revues de l'opinion, à ces communications publiques, où des hommes qui ont rarement l'occasion de se rencontrer dans la vie se parlent, s'entendent, apprennent à s'estimer; où la main qui tient l'épée ou la plume serre la main qui tient l'outil ou la charrue; où les distances s'effacent, où les idées se rapprochent et se pénètrent comme les cœurs!

Ah! il est beau, il est nouveau de rassembler ainsi le peuple par si grande masse, non pas pour l'exciter contre ses pouvoirs, non pas pour caresser ses envies, ses passions, mais, au contraire, pour faire tomber entre nous les préjugés qui nous affaiblissent en nous divisant; pour...

UNE VOIX. Oui, comme O'Connell en Irlande.

M. DE LAMARTINE. J'entends prononcer le nom d'O'Connell. Eh bien! non, Messieurs, rien de commun heureusement entre O'Connell et nous, entre l'Irlande et la France.

Que voyons-nous, en effet, en ce moment, ce matin même? Les journaux retentissent de ses éloquentes invocations à l'indépendance; nous voyons O'Connell, un orateur passionné, populaire, national, religieux, un tribun catholique du moyen âge, prendre le titre d'agitateur de sa nation; remuer, avec tous les souffles de la parole humaine, les passions bonnes ou mauvaises de la population, et soulever ces tempêtes d'où sort quelquefois la liberté, plus souvent la ruine et la servitude aggravée d'un peuple! (*Sensation.*)

Grâce à Dieu et à vous, nous n'avons rien de semblable à faire en France! Il n'y a jamais besoin d'agiter un pays

libre et qui est sûr de garder sa liberté. (*Très-bien!*) Au contraire, Messieurs, il n'y a qu'à raffermir, qu'à apaiser, qu'à rallier l'esprit public et à lui rendre par son calme même le sentiment de sa force et de son autorité. L'esprit public, Messieurs, c'est l'arme toute-puissante de l'opposition. Elle lui suffira, mais il ne faut pas la laisser s'user dans l'indifférence.

Je lis dans vos yeux, je pénètre dans les pensées qui vous traversent. Vous dites : « Cela est vrai. Mais dans cette lutte constante et à toutes armes que se livrent les ministres et le pays, et où l'on se dispute les combattants, le pouvoir a de grands avantages sur les citoyens. N'a-t-il pas les places, les faveurs, les honneurs, les situations, tout cet arsenal d'influences du gouvernement, quelquefois licite, quelquefois coupable quand il y puise des armes pour atteindre la conscience publique, et lorsqu'il se dégrade jusqu'à la corruption? »

Oui, cela est vrai, Messieurs! Mais si le pouvoir a la corruption, le peuple n'a-t-il pas, de son côté, une force qui suffit à elle seule, quand il sait la distribuer avec justice, pour contre-balancer tout le poids de ces influences illicites des gouvernants? — Oui, si le pouvoir a la corruption, le peuple a son estime! L'estime du peuple, c'est la seule corruption des hommes désintéressés! c'est la seule qui soit digne à la fois de vous et de moi; c'est la seule pour laquelle j'espère avoir toujours le courage de vous servir, et même de vous résister. (*Bravos.*)

Armée d'une pareille force d'esprit public, une nation peut toujours ce qu'elle veut. Nous ramènerons par les voies de la persuasion pacifique le gouvernement de 1830 à la ligne dans laquelle j'aurais désiré le voir marcher; et s'il persistait à s'égarer, à faire divorce avec les tendances légitimes de la nation, s'il s'obstinait à compromettre sous les fautes accumulées le vaisseau de l'État, la France ne s'obstinerait pas avec lui! — Napoléon est mort, Messieurs! — De grandes dynasties ont passé... Il n'a été donné à au-

cun homme, à aucun pouvoir d'emporter avec lui la fortune de la France. (*Acclamations unanimes.*)

Mais rassurons-nous encore une fois, ne précipitons rien, ne désespérons de rien dans nos pensées; l'esprit public suffira à sauver à la fois le pays et son gouvernement; il n'a besoin pour cela ni de séditions, ni d'agitations, ni de menaces. La seule sédition d'un peuple libre, quand son gouvernement s'égare, c'est de ne pas le suivre; la seule menace, c'est de ne rien craindre! (*Applaudissements prolongés.*)

Messieurs! pour répondre au toast, à la fois si bienveillant et si politique, qui vient de m'être porté par votre digne organe, M. Bouchard, permettez-moi de vous proposer à mon tour un toast qui résume à la fois toutes mes pensées, toutes les vôtres, toutes celles du pays, j'oserai dire, la pensée même de la Providence, qui, après avoir gouverné si longtemps les peuples par les hommes, semble vouloir désormais les gouverner par les idées: (*Très-bien! très-bien!*)

A L'ACCOMPLISSEMENT RÉGULIER ET PACIFIQUE DES DESTINÉES DE LA DÉMOCRATIE! (*Applaudissements unanimes et prolongés.*)

XXVII

DISCOURS

AU CONSEIL GÉNÉRAL

DE SAÔNE-ET-LOIRE

SUR L'EXTENSION A DONNER AU DROIT ÉLECTORAL

3 septembre 1843.

M. Chapuy-Montlaville avait présenté au conseil général de Saône-et-Loire une proposition tendant à modifier la loi électorale. M. de Lamartine prononça le discours suivant à cette occasion.

MESSIEURS,

Je ne voulais pas parler; mais, puisque je suis provoqué[®] directement, je dirai quelques mots, et je les dirai avec une complète bonne foi. Nous ne faisons pas ici de la tactique, nous ne combattons pas masqués, nous combattons à visage découvert.

Oui, je l'avoue tout de suite, si la proposition n'eût pas été introduite ici par d'honorables amis, que je suis bien loin de désavouer et d'abandonner dans la lutte, ce n'est

cun homme, à aucun pouvoir d'emporter avec lui la fortune de la France. (*Acclamations unanimes.*)

Mais rassurons-nous encore une fois, ne précipitons rien, ne désespérons de rien dans nos pensées; l'esprit public suffira à sauver à la fois le pays et son gouvernement; il n'a besoin pour cela ni de séditions, ni d'agitations, ni de menaces. La seule sédition d'un peuple libre, quand son gouvernement s'égare, c'est de ne pas le suivre; la seule menace, c'est de ne rien craindre! (*Applaudissements prolongés.*)

Messieurs! pour répondre au toast, à la fois si bienveillant et si politique, qui vient de m'être porté par votre digne organe, M. Bouchard, permettez-moi de vous proposer à mon tour un toast qui résume à la fois toutes mes pensées, toutes les vôtres, toutes celles du pays, j'oserai dire, la pensée même de la Providence, qui, après avoir gouverné si longtemps les peuples par les hommes, semble vouloir désormais les gouverner par les idées: (*Très-bien! très-bien!*)

A L'ACCOMPLISSEMENT RÉGULIER ET PACIFIQUE DES DESTINÉES DE LA DÉMOCRATIE! (*Applaudissements unanimes et prolongés.*)

XXVII

DISCOURS

AU CONSEIL GÉNÉRAL

DE SAÛNE-ET-LOIRE

SUR L'EXTENSION A DONNER AU DROIT ÉLECTORAL

3 septembre 1843.

M. Chapuy-Montlaville avait présenté au conseil général de Saône-et-Loire une proposition tendant à modifier la loi électorale. M. de Lamartine prononça le discours suivant à cette occasion.

MESSIEURS,

Je ne voulais pas parler; mais, puisque je suis provoqué[®] directement, je dirai quelques mots, et je les dirai avec une complète bonne foi. Nous ne faisons pas ici de la tactique, nous ne combattons pas masqués, nous combattons à visage découvert.

Oui, je l'avoue tout de suite, si la proposition n'eût pas été introduite ici par d'honorables amis, que je suis bien loin de désavouer et d'abandonner dans la lutte, ce n'est

pas moi qui l'aurais présentée. J'aurais mieux aimé, peut-être, qu'on ne l'introduisit pas, ne fût-ce que pour éviter toute espèce de reproche d'usurpation de compétence de la part du conseil, et pour empêcher que notre droit de discussion fût même discuté; mais une fois interpellés, une fois sommés d'avouer ou de désavouer nos opinions politiques, je dis que nous ne pouvons plus hésiter, sans démentir nos caractères et nos droits. Nous pouvions désirer hier que cette nécessité ne se présentât pas; mais elle est là, elle nous presse, elle nous interroge: acceptons-la. Il n'est pas permis à l'homme public de s'arrêter à des fins de non-recevoir, à des considérations préjudicielles; quand ces principes lui sont présentés, il faut qu'il les reconnaisse ou qu'il les condamne! Pour moi, je ne condamnerai jamais les miens; et, quelque part qu'on le déploie, quand mon drapeau passe, je le salue!

Maintenant je discute; et je vais, autant que ma mémoire le permet, suivre pas à pas, et renverser une à une toutes les objections qui viennent d'être signalées avec force et talent par M. le préfet de Saône-et-Loire, par M. Douhère et par l'honorable M. Humblot-Conté; je les prie de me rectifier si je les dénature ou si je les oublie. Ces orateurs ont repoussé la proposition, sous deux rapports principaux: le fond et la forme. Je divise comme eux ma réplique.

Et d'abord, que vous dit M. le préfet à la fin de son dernier discours? Il vous dit: vous allez créer un précédent. Or, les précédents ne sont pas la règle des corps délibérants. La règle des corps délibérants, ce sont les lois. — Première erreur, Messieurs, dont on voudrait abuser pour vous fermer la porte à toute discussion. Non, il n'est pas vrai que les lois seules soient la législation des corps délibérants. Ce qui est vrai dans tous les gouvernements représentatifs, c'est que les assemblées délibérantes ont deux règles faisant également droit et titre pour elles: les lois, sans doute, mais ensuite leurs précédents. Toutes se gouvernent par leurs usages; et leurs usages, consacrés comme précédents,

prennent partout force de loi pour elles! Les précédents, Messieurs, sont les conquêtes des peuples et la charte de l'opinion. Oui, en tout lieu et en tout temps, quand il y a entre les attributions mal définies ou indéfinies des limites contestées, c'est le précédent qui s'établit, qui prononce, et qui, en donnant aux institutions cette élasticité utile qui les fait élargir à propos, les empêche de se rétrécir et de se briser! Jetez seulement les yeux au delà du détroit: voyez l'Angleterre! la liberté ne s'y est introduite et organisée si fortement que par l'usage, et ce sont les précédents seuls qui ont fait la constitution de la Grande-Bretagne.

Passons sur ce moyen préjudiciel. M. le préfet de Saône-et-Loire continue et vous dit: Vous allez usurper et, en usurpant, créer l'anarchie de discussion dans le pays. Il y a un seul corps politique en France, la Chambre des députés. Vous allez substituer à ce corps politique, unique et central, autant de chambres politiques qu'il y a de conseils généraux dans le royaume. Arrêtez-vous! La politique ne vous appartient pas; il n'y en a point dans vos attributions, point dans votre institution. — Seconde erreur, Messieurs, qu'il importe de réfuter dès le début de cette controverse. Sans doute, si nous prétendions refaire des lois, nous dépasserions nos limites, nous confondrions les compétences, nous violerions les attributions; mais entre faire des vœux qui sont autorisés dans nos conseils et faire des lois qui appartiennent exclusivement à la Chambre, il y a toute la différence d'un vœu à une loi, de ce qui nous est interdit avec ce qui nous est permis et même demandé, de nos droits enfin à ceux de la Chambre! Et vous osez dire, en argumentant par une équivoque, que tout ce qui tient de loin ou de près à la politique nous est défendu? Mais dites-nous donc alors où finit et où commence la politique dans un gouvernement de liberté? Est-ce que tout n'est pas, par quelque point, politique dans toutes les institutions délibérantes ou électives du pays? Est-ce qu'il n'y a pas de politique, dans une certaine proportion, à tous les degrés, quels qu'ils

soient, de la représentation totale et sous mille formes de la nation? Est-ce que ce n'est pas de la politique que cette garde nationale qui élit ses chefs en vertu de sa confiance et de la conformité des opinions qu'elle reconnaît ou qu'elle condamne en eux? Est-ce que ce n'est pas de la politique que ces corps municipaux qui délibèrent et qui votent sur des intérêts spéciaux, sans doute, à leurs villes, mais généraux aussi dans tant d'occasions? Est-ce que ce n'est pas de la politique que les conseils d'arrondissement? et nous-mêmes, n'en faisons-nous pas dans nos vœux annuels, sur telle ou telle matière générale de gouvernement? Nos procès-verbaux n'en sont-ils pas remplis? Hier encore, ne votions-nous pas pour que, par une mesure qui s'étendit à tout le royaume, il y eût dans les conseils autant de représentants qu'il y a de cantons? Non, vous vous efforcerez en vain de distinguer d'une manière précise ce qui est politique ou ce qui ne l'est pas dans la pensée, dans l'élection, dans les délibérations, dans les actes innombrables de tous ces organes constitués de la vie publique. On peut bien dire où est la politique, on ne peut pas dire où elle n'est pas. Elle se mêle à tout, elle anime tout, elle vivifie et passionne tout; elle circule partout, comme le sang dans les veines de notre corps social, et l'expulser d'une seule de nos institutions délibérantes, ce serait en expulser la vie!

On ajoute : L'élection est un intérêt général, et votre loi d'attribution vous dit : Vous ne délibérerez que sur des intérêts spéciaux au département. — Mais, dirai-je à mon tour à l'organe du gouvernement, définissez-nous donc un intérêt spécial qui ne soit en même temps, et dans une mesure quelconque, un intérêt général? Puisque vous invoquez la lettre, montrez-moi la lettre! Moi, j'invoque l'esprit, et je vous montre l'esprit. Eh bien! quoi! dans l'esprit des institutions qui nous régissent, n'est-ce pas un intérêt général, mais en même temps un intérêt très-rapproché, très-direct, très-spécial aux départements, que cet intérêt électoral dont il s'agit dans la proposition? Ce n'est

pas un intérêt spécial au département que de savoir si, par un mode électoral plus large et plus régulier encore, nos gardes nationales seront nommées par des masses, plus considérables et plus identifiées au sol, de citoyens? que de savoir si vos conseils municipaux seront élus par tous les intérêts même prolétaires, qu'ils sont chargés de juger, de préserver, de servir? si vos conseils d'arrondissement, si vos conseils de département puiseront leurs mandats dans une masse plus compacte et plus profonde d'opinions et d'intérêts du département? et, enfin, si ceux qui sont chargés de représenter le département lui-même, ou plutôt l'unité nationale, au sommet du gouvernement, c'est-à-dire aux Chambres, ne seront pas investis de plus de confiance, de plus de force et de plus de lumières, en empruntant leurs droits de représentants souverains à une souveraineté nationale mieux constatée encore, parce qu'elle sera plus étendue? Quoi! nous nous désintéresserions de savoir en vertu de quel titre l'homme qui, dans la garde nationale, est armé par la main même de son pays pour défendre l'ordre ou protéger le sol, recevra la baïonnette que vous lui confiez? Nous nous désintéresserions de savoir en vertu de quel mandat, plus ou moins régulier, plus ou moins éclairé, ceux qui administrent nos intérêts municipaux dans les communes seront ainsi investis du droit de toucher à toutes nos affaires? Quoi! ce ne sont pas là, à la fois, des intérêts généraux et des intérêts particuliers? Qui oserait le soutenir?... Ce qui profite à tous profite à chacun. La constitution du royaume est uniforme pour tous les départements : ce qui vicie l'administration dans un seul la vicie dans le royaume tout entier. Et comme l'élection est la base même qui porte tous les degrés de notre représentation sous toutes les formes, ce qui touche à l'essence de l'élection touche à la fois et aux institutions centrales, et aux institutions départementales du pays, et à l'administration elle-même; ce qui restreint l'élection à sa base la restreint à son sommet; ce qui la fausse à sa racine la fausse

dans ses rameaux; ce qui au contraire l'élargit, la régularise, la fortifie à sa naissance, l'élargit, la fortifie et la régularise au bénéfice de toute la nation. Il est donc impossible, en parlant du système électoral, de distinguer, comme vous voudriez le faire, l'intérêt général du royaume de l'intérêt particulier de la dernière de nos communes et encore moins du département. Nous sommes tous des unités de ce grand tout qu'on appelle la nation, et l'intérêt général de la nation ne se compose que de la masse de ses intérêts particuliers. L'intérêt du pays est indivisible aussi bien que le pays lui-même.

J'en ai assez dit sur la question préjudicielle. Un mot maintenant sur le fond même de la proposition. M. Humblot-Conté, croyant sans doute intimider nos décisions, nous dit: Mais si vous touchez à la loi d'élection, vous voulez donc changer l'esprit de la Chambre des députés?... L'honorable orateur a eu peu de peine à deviner en nous une intention que nous avouons tout haut. Et pourquoi, en effet, émettrions-nous le vœu de modifications puissantes dans la loi électorale, si nous ne voulions pas en modifier les résultats? — Mais, dit-il, c'est une révolution que vous voulez faire! — J'accepte le mot pour mes collègues, pour moi, pour tous ceux qui veulent toucher, sous une forme ou sous une autre, à la loi électorale de leur pays. Oui, c'est une révolution que nous voulons faire; oui, tout déplacement de pouvoir qui suit inévitablement le déplacement d'opinions souveraines dans la représentation du pays est en effet une révolution. Ne l'avez-vous pas senti vous-mêmes quand vous avez fait la révolution de Juillet, et que le lendemain même de l'impulsion que vous lui aviez donnée vous avez immobilisé pour vous ces résultats et constitué cette révolution dans une loi d'élection nouvelle? On peut dire que la chute d'une dynastie fut bien moins la révolution que le changement du système électoral lui-même. Vous changeâtes les organes de la pensée publique, et l'action publique fut changée. Vous avez calculé alors

avec raison qu'un événement soudain et inattendu vous donnant la victoire, il fallait à l'instant même constater et organiser cette victoire en institution, et que pour obtenir d'un seul coup un ordre de choses solide, quoique improvisé et nouveau, il fallait appeler de nouveaux intérêts, de nouvelles intelligences et de nouveaux droits à la vie politique par l'élection; qu'il y avait dans le pays un cens de propriété intéressé à l'ordre, et qui était en dehors du droit politique; qu'il y avait un autre esprit public que celui qui animait et qui avait perdu la Restauration; qu'il y avait une autre vie que celle qui venait de mourir avec le gouvernement abattu; qu'il y avait des développements d'industrie, d'intelligence et de pensée qui demandaient leurs places dans le nouveau moule de la liberté; qu'il fallait introduire à la hâte toutes ces forces révolutionnaires nouvelles dans la constitution et les solidariser avec elle, pour qu'elles concourussent à l'affermir. Eh bien! ce que vous avez fait, vous, révolutionnaires du lendemain de Juillet, à l'aide d'un événement qui venait au secours de vos idées et de vos principes, nous voulons le faire à notre tour. Oui, je vous le répète encore, c'est une révolution que nous voulons; mais quelle révolution? Voulons-nous une de ces révolutions qui engloutissent un trône? qui bouleversent des institutions? qui ébranlent le sol? qui secouent l'Europe? qui déplacent des intérêts? une de ces révolutions après lesquelles le peuple même qui les a accomplies tremble devant son propre ouvrage, et où les nations ont tant de peine à retrouver, au milieu des débris, les conditions de l'ordre, la place des intérêts, la sécurité de la propriété, les garanties de l'industrie, la prospérité de leur commerce, et l'asile même de leurs institutions? Non, non! ce n'est pas là ce que nous voulons. Nous voulons le contraire. Le mérite, la gloire, le salut des institutions réellement représentatives consistent précisément à aider les nations à opérer en elles ces grands changements sans aucune de ces violences, sans aucun de ces

déplacements convulsifs qui laissent tant de malaises et tant d'inquiétudes après eux ; et de constituer, pour ainsi dire, le gouvernement lui-même en révolution régulière et permanente, qui permet de tout transformer sans rien compromettre, de tout changer sans rien détruire. C'est là, je le répète, la nature de révolution que nous osons vouloir et que nous devons avouer ! C'est là la nature de révolution qui peut amener naturellement, et perpétuer sans autre secousse que le mouvement régulier de la vie dans un pays libre, l'avènement au droit politique de plus grandes masses de citoyens. C'est là l'objet formel de la proposition que l'honorable M. de Montlaville présente et soutient dans des termes si constitutionnels et si modérés, qu'il est impossible de calomnier les termes sans calomnier le principe : un élargissement de la loi électorale, pour faire participer au gouvernement, dans la mesure de leurs lumières, de leurs intérêts et de leurs garanties, de plus nombreuses catégories de citoyens de toutes les classes. Et cela est-il, comme le prétend M. Humblot-Conté, l'inspiration d'un instinct subversif et révolutionnaire chez nous, à notre insu ? Mais ces inculpations retomberaient sur vous. N'est-ce pas vous qui avez fait la révolution de 1830 ?

QUELQUES VOIX. Non, non ! ce n'est pas nous !

M. DE LAMARTINE. N'en rougissez pas, ne la désavouez pas ! Elle a porté ses fruits, cette révolution. Et ces fruits sont précisément les facultés et les besoins croissants de la nation que nous voulons satisfaire à notre tour.

Cessez donc de jeter le moindre nuage sur des intentions si honorables de part et d'autre ; cessez de nous diviser, dans la discussion, en révolutionnaires et en conservateurs : ces termes risquent d'offenser tout le monde sans caractériser personne. J'en appelle à tous mes collègues, et qu'ils répondent : Y a-t-il un seul homme ici qui veuille renverser les institutions de son pays et qui ne se croie conservateur, à des titres différents, sans doute, mais du même droit que vous ? Et moi-même qui vous parle et qui vous combats

aujourd'hui, croyez-vous que j'aie changé de nature ? Ne suis-je pas le même homme qui combattait, il y a deux ans, à côté de vous, et que vous reconnaissiez alors comme suffisamment conservateur ? Et, cependant, rendez-moi justice, si dans certaines questions de détail, d'administration ou de gouvernement extérieur, je parlais avec vous et comme vous, ne vous souvenez-vous pas que dans ces questions électorales, qui touchent à la base même des institutions, et qui sont pour ainsi dire la pierre angulaire, la pensée fondamentale de tout un caractère politique, je disais alors précisément ce que je vous dis aujourd'hui : je demandais en toute occasion, au gouvernement, de sonder plus profondément le sol électoral, d'ouvrir les portes de la constitution, de faire appel à plus d'intérêts, à plus de droits, à plus de capacités, et d'élargir ce qu'il voulait consolider. Et si vous m'appeliez conservateur à cette époque, si vous écoutiez sans mauvaises interprétations et sans scandales les doctrines que j'émettais alors au milieu de vous, pourquoi donc ces doctrines auraient-elles changé de caractère et de nature à vos yeux, parce que je les émets au milieu de nouveaux amis politiques ? La vérité est-elle donc une affaire de parti pour vous ? Elle est pour moi une affaire de conscience et de conviction. Je ne change pas de vérité en changeant de banc dans une Chambre, je tâche de la suivre partout et je ne la méconnais nulle part. Le véritable conservateur, selon moi, n'est pas celui qui défie les révolutions, c'est celui qui les rend impossibles.

Expliquons-nous à fond, puisque vous ne mesurez pas le temps :

Les lois, Messieurs, sont, en général, parfaites pour le temps et pour les circonstances d'où elles émanent. Qu'est-ce qu'une loi, en effet ? C'est l'expression des besoins d'une époque et des sentiments publics, résumée en législation. La volonté publique dit tout ce qu'elle veut et tout ce qu'elle sait au moment où elle se formule dans une loi. Mais le temps marche, Messieurs, et il fait surgir, sous

chacun de ses pas, des besoins inconnus, des intérêts plus récents, des idées et des droits qui n'avaient pas encore leur expression dans la législation, parce qu'ils n'avaient pas encore leur importance dans la pensée publique. Or, quand le temps a marché ainsi pendant un certain nombre d'années, en créant toujours dans sa marche, et que la loi immobile est restée, sans qu'on y retouche, en arrière de lui, qu'arrive-t-il? C'est que le temps et la loi se séparent, se contredisent, et que l'opinion publique, qui marche toujours avec le temps, se sépare aussi de la loi, et va prêter sa force au besoin naturel et légitime d'innovation.

(Assentiment.)

Eh bien! si ce que je dis là est vrai, rapportez-en le sens à la question qui nous occupe. Dans quelles circonstances avez-vous porté la loi de 1831 sur le système électoral? Au moment de la chute d'un gouvernement qui se refusait à introduire dans la constitution de la Chambre les éléments que vous lui présentiez vous-mêmes : les extensions de droits pour lesquels vous aviez passionné le pays. Ce n'est pas la chute de la Restauration qui vous révélait soudainement ces besoins à satisfaire : ils avaient couvé quinze ans aussi dans l'opinion du pays, et éclaté cent fois dans le langage de l'opposition. Le gouvernement de la Restauration faisait ce que vous conseillez au gouvernement de Juillet de faire : il se fermait à la pensée publique, il se murait aux innovations. Ce n'est pas l'opposition qui fut véritablement révolutionnaire, ce fut le gouvernement arriéré des dernières années de cette Restauration ; et si de semblables catastrophes devaient jamais, ce qu'à Dieu ne plaise ! se renouveler pour la France, ce ne serait pas nous qui serions les révolutionnaires, ce serait vous ! vous qui accumulez dans ce gouvernement toutes les causes des révolutions !

Réfléchissez un moment, Messieurs : êtes-vous donc au lendemain de Juillet? Rien n'a-t-il marché? rien n'a-t-il changé? rien n'a-t-il grandi dans le pays depuis le jour où

vous avez constitué le gouvernement de Juillet dans le système d'élection que vous lui avez donné pour base? Si cela était vrai, si rien n'avait grandi, si rien ne s'était développé, si rien ne s'était accru dans la nation depuis le jour où vous lui avez fait sa constitution, ce serait la condamnation la plus terrible de la constitution même que vous lui avez faite. Mais je me hâte de dire, à votre honneur, qu'il n'en est pas ainsi ; que vous n'avez pas stérilisé la France et son esprit public par les institutions élargies le lendemain de la révolution de Juillet ; que le pays a senti lui-même accroître ses forces à la mesure de ses facultés, et, pour le prouver, je n'ai qu'à jeter un coup d'œil rapide sur l'état moral, intellectuel, électoral, communal, industriel de la nation tout entière. Oui, il serait absurde de prétendre qu'en quatorze années de temps, sous l'empire d'une liberté plus grande, d'une élection plus complète, d'une discussion de tribune et de presse incessante, l'esprit public, participant dans une proportion plus forte au mouvement plus rapide et plus intense communiqué par l'impulsion de Juillet, n'a pas accru immensément lui-même ce courant d'idées, de besoins, d'intelligences et de droits, qui entraîne une nation vers ses destinées définitives. Quoi ! l'élection aurait appelé, en abaissant le cens, cent mille citoyens de plus à la vie politique ! pendant treize ans la discussion aurait agité les plus hautes questions de sociabilité, d'économie ou d'organisation ! la presse périodique, immensément accrue, aurait porté à des millions d'exemplaires, tous les jours, la vibration du sentiment public sur toutes les matières de gouvernement ! les élections de gardes nationales, les élections de conseils municipaux, de conseils d'arrondissement, de conseils de département, les élections même politiques auraient agité perpétuellement et interrogé la pensée publique ! le commerce, l'industrie, l'intelligence, l'enseignement primaire, la viabilité multipliée, la population augmentée, la propriété subdivisée à l'infini auraient changé la face intel-

lectuelle et matérielle de la France ! et le pays politique ne s'en serait pas senti ? et des besoins nouveaux, nombreux, passionnés, de droits et d'exercice de facultés accrues ne viendraient pas demander à leur tour place et accès dans nos institutions électorales ? Mais il n'est personne parmi vous qui ose le prétendre ! Vous vous contentez de dire : Ce n'est pas l'heure, il n'est pas temps ; faisons-les attendre. Il y aurait danger peut-être, il y aurait commotion du moins à les introduire par masses au droit politique. — L'honorable membre songe-t-il bien à ce qu'il dit là ? Danger à les introduire ! Eh ! n'y a-t-il pas danger mille fois plus grand à les faire attendre ? Ne savez-vous pas que les pires ennemis des gouvernements ne sont pas ceux qui leur conseillent d'introduire dans le principe de leur constitution des forces vives qui puissent leur imprimer une vitalité et une activité plus fortes ; mais que les pires ennemis des gouvernements sont ceux qui, en se refusant à reconnaître les faits accomplis et les droits progressifs, conseillent aux gouvernements de se refuser à tout jamais aux innovations nécessaires, de méconnaître en dehors d'eux toutes les facultés, de refouler tous les droits, de rejeter toutes les demandes, et d'accumuler ainsi, en dehors de ces gouvernements, toutes ces forces impatientes, tous ces éléments explosibles qui, ne trouvant pas leur place, leur jeu naturel, leur exercice régulier dans le cercle même des institutions, finissent par le briser, et font tôt ou tard explosion sous la base même de la constitution qu'on leur ferme ? Oui, votre assentiment unanime me le prouve, voilà le danger réel, voilà le seul danger ! C'est pour le prévenir que nous vous demandons d'émettre un vœu si constitutionnel et si réservé. Et ce que nous vous demandons là, le demandons-nous donc en termes menaçants pour la sécurité publique ? Sommes-nous donc ici de ces radicaux qui apportent leurs rêves et leurs utopies dans l'ordre des réalités sociales ? Vous demande-t-on une sorte d'orgie de

droits politiques où le titre ne serait que le nombre, où les garanties, les constatations de propriétés, de lumières, d'aptitudes intellectuelles et morales, disparaissent pour ne laisser place qu'au droit brutal de l'individualisme ? Non, vous le savez bien ; les termes de la proposition réfutent d'eux-mêmes toute calomnie à cet égard : nous reléguons toute espèce de radicalisme dans la région de la philosophie ou de l'idéal. Nous ne sommes pas de ceux qui réduisent la politique à une sorte d'arithmétique sociale, où il ne s'agit, pour constituer les peuples, que de compter les hommes, et de leur donner à tous les mêmes fonctions, sans tenir compte de leur moralité, de leurs lumières, de leur place dans la propriété, de leurs garanties de tout genre : cela peut être beau en philosophie pure. Dans le domaine de l'idéal, rien ne gêne les idées ; mais dans l'ordre des réalités politiques, nous voulons, comme vous, que les capacités précèdent les droits. Le reste est du radicalisme : le radicalisme ne pénètre pas ici, le radicalisme n'est que le désespoir de corriger les gouvernements. Nous n'en sommes pas à ce désespoir.

Eh bien ! quand vous appelleriez à l'exercice d'un droit régulier et proportionné d'élection cette intelligence qui grandit si puissamment depuis quelques années dans le pays, et qui se constate sous tant de formes et à tant de titres, à tous les degrés de votre civilisation intérieure ; quand vous y appelleriez les hommes d'élite de ces professions libérales qui sont aussi une des grandes propriétés de la France, car les idées en France sont un capital ; quand vous y appelleriez ces fonctions, ou administratives, ou électives, ou militaires, depuis l'officier de la garde nationale, à qui vous confiez l'ordre et les frontières du pays, jusqu'à l'homme à qui la nation confie le commandement d'une partie de son armée, jusqu'à celui auquel l'administration confie des services publics, à qui l'enseignement confie l'administration morale de ces populations, croiriez-vous avoir ainsi introduit l'ennemi dans le gouvernement,

et affaibli les bases de votre constitution ? Ce serait dire que vous considérez les neuf dixièmes de la nation comme des ennemis-nés de tout gouvernement, et comme incompatibles avec toute constitution. Nous disons, nous, que vous auriez fortifié ainsi le seul véritable principe de vitalité qui anime aujourd'hui les gouvernements : le consentement public, l'opinion, l'élection. Nous disons, nous, que vous auriez rendu ainsi les constitutions inébranlables, car vous en auriez élargi la base, et en les faisant porter sur plus de droits, sur plus de volontés, sur plus d'intérêts, vous auriez coïntéressé à leur existence ceux-là même dont vous craignez aujourd'hui l'invasion !

Mais, dites-vous, on ne vous le demande pas, et quand vos provocateurs à la demande de droits nouveaux parcourent le pays pour solliciter des signatures, ils reviennent les mains vides, ou bien les députés ne daignent pas lire ces pétitions mendrées, qui témoignent d'un besoin de perturbation, bien plus que d'un besoin de représentation ? — Eh bien ! si les masses se taisent et attendent en paix que vous leur fassiez justice, je dis que c'est une raison pour que les hommes politiques réfléchissent et parlent ! C'est à la tête du pays de penser et de prévoir, avant que les membres s'agitent. Toute justice, pour n'être pas violente et perturbatrice, doit venir d'en haut. Qui osera dire que justice est faite, et qu'il n'y a point de griefs à entendre et à exaucer dans le pays ? Quoi ! des masses immenses de prolétaires n'ont point d'organes naturels pour faire entendre leurs voix à la législation ! Leur représentation, c'est leur agitation qui ébranle la société, qui arrête le travail, qui intimide les capitaux, qui restreint les salaires et qui les ruine ainsi eux-mêmes ! Tout ce qui n'est que moralité et intelligence, c'est-à-dire tout ce qui doit dominer dans une société bien faite, est mis hors la loi, si elle ne donne à ces conditions morales la sanction d'un cens trop élevé de propriété ! Que dis-je ? tout ce qui, dans le pays, n'est que fonction, profession, industrie, commerce, salaire, en un

mot, toute la fortune mobilière de la France est encore hors de la loi élective ! Et vous direz que cette partie immense de la nation est suffisamment représentée et défendue par l'élection telle qu'elle a été décrétée en 1831 ?... Je ne prétends pas, Messieurs, accuser la loi de 1831 dans ce qu'elle avait de conforme à l'esprit et aux majorités du moment où elle fut créée. Oui, j'admettrai, si vous voulez, qu'alors, et quelques années encore après, l'élection politique en France a fonctionné suffisamment, et donné jusqu'à un certain point la représentation réelle des opinions du peuple tout entier. Mais qui ne sait que les institutions sont comme les hommes, qu'elles s'oblitérent, qu'elles s'usent, qu'elles se dénaturent en vieillissant ! Dans leur nouveauté, elles accomplissent assez complètement l'objet pour lequel elles ont été créées : l'opinion publique, surexcitée et vigilante, supplée au commencement à l'insuffisance même de l'institution. Mais quand cette opinion publique ne reçoit plus l'impulsion de l'événement qui l'a mise en mouvement ; quand, par lassitude ou par négligence, elle se décourage de surveiller la loi, la loi alors, abandonnée à elle-même, tombe dans une sorte de désuétude, et ne satisfait plus au besoin d'un peuple. Quel est celui d'entre nous qui ne sache jusqu'à quel point d'inertie et de découragement l'impulsion de Juillet en est arrivée dans l'élection ? Quel est celui qui peut se refuser à reconnaître que ce qu'on appelle la corruption, c'est-à-dire l'effet licite ou illicite de l'action du gouvernement sur les députés, et des députés sur les électeurs, a presque entièrement étouffé, dans beaucoup d'arrondissements, le germe de liberté, d'indépendance, d'impartialité et de discernement que nous avions cru jeter dans la loi électorale en y introduisant, en 1831, toute une classe de propriétaires de plus ? Quel est celui, en un mot, qui ne convienne, ou tout haut, ou tout bas, que dans de nombreuses régions l'élection ne soit devenue une formalité et une fiction ? que l'opinion ne soit neutralisée ? et que les nombreux liens

d'intérêts locaux ou d'intérêts personnels qui enchaînent le député à ses électeurs, les électeurs à leur député, et le député lui-même au gouvernement, n'entravent l'exercice réel et spontané du choix du pays, et ne substituent une sorte de féodalité viagère et élective à cette puissante manifestation de la volonté publique qui doit périodiquement, dans un pays libre, rajeunir, retremper et rectifier le gouvernement ? Eh bien ! s'il en est ainsi, quel remède ? Un seul : imprimer une impulsion nouvelle par la communication d'un mouvement de vie nouveau au principe électoral.

Toutes les autres lois que vous tenterez seront impuissantes contre la gravité du mal. Déplacement des chefs-lieux électoraux, permanence des listes électorales, lois d'incompatibilité, épuration des électeurs, épuration des députés, tout sera vain, si nous laissons sous la main d'un gouvernement, toujours pleine des dons ou des faveurs d'un budget d'un milliard, un si petit nombre d'électeurs ; cette corruption que vous voulez vainement atteindre s'y infiltrera toujours et la dénaturera. La représentation sera achetée par le gouvernement, l'opinion ne sera plus qu'un mot. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher la corruption d'agir sur l'élément électoral, c'est d'agrandir tellement la masse de l'élément électoral, que les influences du gouvernement ne puissent plus la modifier à son gré, et que l'opinion libre, spontanée et toute-puissante du pays lui-même y reprenne l'empire occupé aujourd'hui par la corruption. Donnez-moi ce verre d'eau, je vais l'empoisonner avec un atome ; mais donnez-moi un fleuve, une masse de poison ne le corrompra pas !

Et c'est pour des idées si modérées, si rationnelles, si sages ; c'est pour des tentatives si prudemment graduées d'amélioration constitutionnelle, qu'un des honorables préopinants nous compare aux Girondins qui suscitent témérairement des tempêtes et qui sont emportés eux-mêmes par l'élément qu'ils ont soulevé. Sans parler de la différence des hommes, l'honorable orateur aurait dû penser à la diffé-

rence des temps. Les Girondins combattaient en dehors de la constitution, contre la constitution ; ils voulaient conquérir une constitution nouvelle. Nous, au contraire, nous délibérons dans les limites et dans l'intérêt d'une constitution que nous avons acceptée et que nous voulons défendre en commun. Le temps des Girondins était un temps de luttes et de conquêtes ; le temps où nous vivons est un temps de jouissance et de possession régulière des droits que nous avons conquis. Les Girondins voulaient enlever du milieu du peuple un trône dont la place vide devait engloûtir tout un ordre social et eux-mêmes : nous voudrions rallier autour de la monarchie modifiée et nationalisée les intérêts et les droits d'un peuple tout entier. Il y a aussi loin des Girondins à nous, que de la démolition à la reconstruction. L'œuvre de ce temps-ci, c'est d'édifier sur un plan vaste et régulier l'édifice politique des temps modernes. Toute la question, entre vous et nous, est de savoir si nous y emploierons un plus ou moins grand nombre d'ouvriers, et si nous le construirons assez vaste pour y abriter non pas quelques privilégiés de la constitution, mais une nation, avec tous ses droits, toutes ses forces et toutes ses capacités. Ah ! que l'honorable membre se rassure ! la société ne court pas le risque d'être ravagée par ceux à qui on fait place dans ses rangs, mais par ceux qu'on rejette en dehors. Une injustice, pour un gouvernement, est la plus faible des positions défensives. C'est parce que nous voulons qu'il soit solide, que nous demandons à l'élargir. Mais ces considérations nous mèneraient trop loin. J'en ai trop dit ; et je reviens, en terminant, aux considérations préliminaires présentées tout à l'heure par l'organe officiel du gouvernement.

M. Delmas a terminé son premier discours par des paroles qui, je l'avoue, ont ému en moi plus encore mon sentiment collectif de susceptibilité pour l'indépendance du corps que j'ai l'honneur de présider, qu'ils n'ont ému mon sentiment personnel. « Qu'allez-vous faire ? vous a-t-il dit :

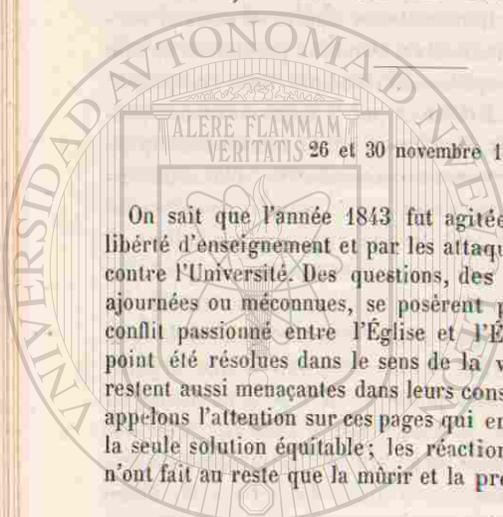
vous allez introduire ici avec la politique les divisions intestines, les antagonismes d'opinions qui altéreront la bienveillance mutuelle que tous les membres de cette assemblée se portent entre eux, et moi-même, moi qui ai écarté jusqu'ici toute considération politique de mes rapports avec vous, qui ne me suis jamais informé de la couleur de vos opinions en dehors de cette enceinte, ni au moment de vos élections, heureux de voir en vous seulement des membres éclairés et consciencieux de la représentation du département ! n'allez pas me contraindre à changer d'esprit et de conduite, et à abdiquer cette heureuse neutralité dans laquelle je me félicitais de pouvoir demeurer vis-à-vis du conseil général ! »

Et nous aussi, dirai-je à l'honorable orateur, nous nous affligerions vivement si cette délibération devait avoir les résultats que vous lui supposez. Mais, rassurez-vous, les divisions et les ressentiments politiques ne s'introduiront pas entre des hommes qui n'ont pas attendu cette heure pour savoir qu'ils ne pensaient pas de même sur les innombrables questions que l'opinion publique peut agiter. Ce que nous discutons aujourd'hui dans cette enceinte, nous le discutons tous les jours familièrement hors de cette enceinte et entre nous ; il n'est personne qui ait rien à cacher à personne de ses sentiments et de ses pensées sur les matières de gouvernement. Il n'y a pas de jour où nous ne nous révélions les uns aux autres, dans la plénitude de nos confidences et dans ce contact quotidien des esprits, des cœurs, des consciences, qui en fait jaillir la vérité et la bonne foi. Et cependant, vous le voyez, ces différences d'opinions n'ont point altéré en nous cette unanimité, cette cordialité, cette harmonie de bienveillance réciproque, qui concourent au service du département comme elles font le bonheur des membres du conseil. Quelles raisons y a-t-il donc pour que nous ne soyons pas demain ce que nous étions hier, ce que nous serons toujours ?

Quant à cette neutralité de l'administration envers nous,

dans nos élections, neutralité qu'on nous montre comme pouvant être compromise si nous persistons à vouloir délibérer, je répons un seul mot : Sans doute, cette impartialité affectueuse que le premier magistrat de ce département nous porte, et que nous lui rendons avec tant d'estime et tant d'attachement nous-mêmes, et nous tous ! cette impartialité nous est honorable et chère, et nous la verrions altérer avec regrets. Mais, quelque précieuse qu'elle soit à nos cœurs, nous n'achèterions pas cette neutralité au prix de notre foi politique et par le désaveu de nos consciences ! Il nous serait pénible de voir l'administration du département employer, pour nous combattre, dans nos élections, ces influences contestées que le gouvernement se reconnaît, et que l'indépendance de l'opinion lui refuse. Il nous est doux, il nous est glorieux d'être envoyés ici, par nos cantons, pour y représenter les intérêts, les droits, les idées de nos concitoyens ; mais, quelque honorable que soit pour nous cette mission, elle cesserait d'être brigüée par nous si elle devait être jamais le prix de concessions ou de complaisances : nos devoirs, comme conseillers du département, ne nous feront pas oublier nos devoirs plus sacrés encore comme citoyens. Nous ne laisserons pas notre opinion à la porte ; et si nous devons rentrer dans cette enceinte, nous voulons y rentrer tout entiers !

L'ÉTAT, L'ÉGLISE ET L'ENSEIGNEMENT



On sait que l'année 1843 fut agitée par les débats sur la liberté d'enseignement et par les attaques du clergé catholique contre l'Université. Des questions, des plus graves, jusqu'alors ajournées ou méconnues, se posèrent publiquement à l'état de conflit passionné entre l'Église et l'État. Comme elles n'ont point été résolues dans le sens de la vraie liberté, et qu'elles restent aussi menaçantes dans leurs conséquences sociales, nous appelons l'attention sur ces pages qui en donnaient, selon nous, la seule solution équitable; les réactions diverses qui suivirent n'ont fait au reste que la mûrir et la préparer dans l'opinion.

Nous avons toujours pensé qu'il n'y avait point de solution à la question d'enseignement tant que la question religieuse ne serait pas résolue. L'une est tout entière dans l'autre, comme l'âme est dans le corps. Ce qui se passe depuis quelque temps ne peut que nous en convaincre davantage. Nous voulons en dire un mot; mais la plume tremble dans la main quand on va toucher à un sujet si grave et si saint. On craint de blesser même ce qu'on veut guérir. D'un côté la religion, ce premier mystère du cœur de l'homme, dont il ne faut pas même soulever le voile, de peur de la violer en la regardant; de l'autre la raison, cette

révélation permanente de Dieu, dont il ne faut sacrifier les droits à aucun respect. D'un côté l'Église, cette patrie des âmes, cette société des fidèles, à qui il faut laisser la libre administration de ses dogmes et de ses pratiques; d'un autre côté l'État, cette société suprême, cette église du temps, cette communion de tous les citoyens, qui doit tout subordonner à sa foi sociale, excepté Dieu lui-même. On n'ose marcher à travers tant de périls, et, si l'on n'était poussé par la conscience, on s'arrêterait au premier pas, et on dirait à Dieu et au temps : « Faites votre œuvre vous-mêmes, nous n'y pouvons rien. Que cet abus subsiste des siècles encore! Le monde a bien vécu ainsi jusqu'à ce jour, il vivra bien encore après. » Mais quand on réfléchit que cet abus est à la fois l'oppression de la conscience, le mensonge de l'enseignement, l'ավիissement de l'État, l'abdication de la raison, la cause du scepticisme qui saisit l'homme au passage de l'enfance à la jeunesse, la confusion de la foi, la perte des âmes et l'extinction de la morale parmi de nombreuses générations; et quand on est convaincu en même temps que le sentiment religieux est tout l'homme, que Dieu est le fond de toute chose, et que les sociétés humaines n'ont d'autre but sérieux que d'arriver à Dieu par la lumière et par la vertu, de le manifester et de le servir; alors on n'hésite plus, et, au risque de froisser quelques préjugés et de susciter quelques préventions, on dit avec prudence ce qu'on croit la vérité à son pays : « En matière d'enseignement et de religion, nous sommes dans le faux. Et pourquoi sommes-nous dans le faux? C'est que nous ne sommes pas dans la liberté! » Non, croyants ou sceptiques, catholiques ou dissidents, chrétiens ou rationalistes, État ou Église, ni les uns ni les autres nous ne sommes dans la liberté. Nous nous gênons, nous nous contraignons, nous nous opprimons réciproquement, et, en nous opprimant, nous opprimons quelque chose de plus saint que nous-mêmes : la vérité! Oui, la vérité divine que nous étouffons dans notre

faux embrassement, et dont nous sacrifions chacun une partie à notre apparente concorde, il faut ou la sacrifier tout à fait, ou nous séparer. Il n'y a plus de milieu : Dieu souffre en nous.

Ce sont les religions qui, au commencement, ont fait les sociétés. Les lois étaient des dogmes. L'État était le serviteur de l'Église ou du sacerdoce. L'un ordonnait ce que l'autre enseignait. Une croyance unanime, ou réputée telle, était l'âme de l'État. Son droit et son devoir étaient alors de transmettre cette croyance à tous les enfants de la nation ; rien de plus simple. Cette magnifique logique de l'État enseignant tout, et enseignant seul, réapparaîtra un jour dans le monde, quand une foi presque unanime [aura rallié l'esprit humain. Que Dieu fasse avancer ce jour ! La société aura sa vraie forme alors : la société sera religion.

Le raisonnement philosophique d'abord, les schismes et la Réforme ensuite, la révolution française enfin, et la dégénération et l'individualité des croyances ont changé cela. On a passé à un système mixte qu'on a appelé tolérance. L'État avait encore son culte et son enseignement comme État ; seulement il ne forçait plus les citoyens, sous peine de mort ou d'exil, de croire et de dire comme lui. L'Assemblée constituante a émancipé plus complètement les croyances et l'enseignement ; puis la Convention a dit : *Le culte aux citoyens, l'enseignement à la famille ! mais l'examen de la capacité aux fonctions civiles, à l'État !* Si elle n'eût pas poussé la fureur de la liberté jusqu'à la persécution et jusqu'à la mort, la liberté de croyance et la vérité d'enseignement étaient fondées ce jour-là. Napoléon, ce grand destructeur de toutes les œuvres de la philosophie, s'est hâté de renverser cette liberté, fondement et âme de toutes les autres. Il a fondu de nouveau l'Église dans l'État, l'État dans l'Église ; il a fait subir un sacre au pouvoir civil ; il a fait un concordat ; il a déclaré une religion nationale et par là même un enseignement aussi :

instrumentum regni ! Il a vendu à faux poids son peuple à l'Église, et l'Église ensuite à son peuple. Cette grande simonie a édifié les simples et scandalisé les vrais fidèles. Toute la contre-révolution de l'esprit humain était dans cet acte. La vraie philosophie et la vraie religion ne doivent jamais le lui pardonner. Cet acte a reculé d'un siècle, peut-être, le règne de la liberté des âmes qui s'approchait. — La Restauration se coalisa fortement avec une religion de l'État. L'Église et le trône, vivant du même principe, entrelacèrent sous terre leurs racines. Elles se sentaient vivre et mourir ensemble. La révolution de Juillet, après avoir montré brutalement une haine violente contre l'Église, finit par proclamer un grand *non-sens* : une religion de la majorité dans un état des cultes soi-disant libre. La religion trembla, gémit, se voila quelques jours comme une persécutée ; bientôt elle se rassura, éleva la voix, remplit ses temples, compta ses forces, triompha d'une réaction heureuse du sentiment religieux dans les âmes, qui précipitait la foule au pied des autels ; puis elle recommença à se plaindre avec amertume, et menace enfin, aujourd'hui, de fulminer.

De quoi se plaint-elle ? Le voici. Elle dit qu'elle n'est pas libre d'enseigner, qu'on lui dérobe sa jeunesse, et qu'un corps rival, espèce d'église laïque de l'enseignement, l'Université, qui représente l'État, empiète sur ses droits, corrompt ses doctrines, et lui impose des conditions de surveillance et d'examen qui ne la laissent pas tout dominer sans contrôle et tout enseigner sans partage. Ces plaintes sont-elles fondées ? Oui, il est certain que l'Université gêne l'Église : premièrement, en existant ; secondement, en exerçant sur les élèves de l'Église un droit d'examen avant de les admettre aux fonctions civiles, pour lesquelles l'État l'a chargée de constater l'aptitude des citoyens.

De son côté, l'Université dit, avec raison, à l'Église : » Je ne me mêle pas de vos dogmes, laissez-moi mes principes. Par la double puissance de la religion et des bud-

» gets ecclésiastiques, vous entraînez tout à vous. Prenez
 » le ciel et laissez-moi le siècle, il m'appartient. »

En attendant, l'État souffre et s'humilie, et la jeunesse, recevant un double enseignement contradictoire, et tirillée en sens contraire par la philosophie et la foi, finit par tomber entre deux dans le scepticisme, la mort de l'âme. Cela fait frémir sur le sort de l'esprit humain. A quoi cela tient-il cependant, et y a-t-il un remède dans l'état de choses actuel? Non. Et pourquoi? Parce que l'état actuel n'est vrai ni pour l'État ni pour l'Église; que tous les deux ont tour à tour tort et droit de se haïr et de se plaindre, et que dans un état faux on a beau dire : Paix! il n'y a pas de paix. Cet état est une sorte de transaction impossible entre l'Église et l'enseignement laïque, transaction dont le gouvernement est l'arbitre. Cette transaction en elle-même est loin d'être inique et oppressive contre l'Église; mais l'Église est un corps qui, par sa nature, ne peut pas transiger. Sa souveraineté est dans sa conscience. Elle ne peut ni ne doit rien concéder. Sa foi n'est pas à elle, mais à Dieu. Elle croit, elle ne discute pas. Dans le système actuel de la transaction, voyons sa situation, à elle qui demande la liberté!

Sa situation, la voici : Elle est la seule grande association autorisée, protégée et salariée dans le pays; une nation dans une nation, un État dans l'État; une société à part de la société civile, et presque aussi nombreuse que le peuple tout entier. Elle a une administration avouée et mixte, moitié ecclésiastique, moitié civile, avec ses démarcations provinciales qui sont les évêchés, ses subdivisions territoriales qui sont les paroisses. Elle a six grands dignitaires, les cardinaux payés et accrédités par l'État aux conclaves. Elle a deux souverains : un temporel, le roi; un spirituel, le pape; et en s'appuyant tour à tour, contre le pape, sur le souverain, comme Bossuet sur Louis XIV, ou contre le roi sur le souverain spirituel, comme l'archevêque de Cologne, elle peut intimider l'un par l'autre, et

prendre de grandes libertés entre les deux, comme les libertés de l'Église gallicane. Elle a un personnel de quatre-vingt mille ministres des cultes, depuis ces curés, providences pieuses allant résider sur tous les points habités du sol, pour être les pères de tous ceux qui naissent, les frères de tous ceux qui vivent, les anges de tous ceux qui meurent, jusqu'à ces envoyés de la foi qui vont la semer par la parole partout où elle languit, et jusqu'à ces ordres religieux qui forment une chaîne non interrompue d'influences et d'enseignements depuis l'oreille des rois jusqu'au grabat des indigents, comme les jésuites et les frères ignorants. Ils ont tous les temples, toutes les cathédrales, tous les chapitres, tous les édifices, tous les évêchés, tous les séminaires, donnés, dotés, réparés, entretenus aux frais de l'État. Ils ont l'autorisation de rassembler et d'instruire tous les jeunes gens qu'ils peuvent contenir dans leurs grands séminaires. Ils ont des petits séminaires où ils prédisposent les enfants pauvres avant l'âge même des vocations raisonnées. Ils ont l'exemption de la conscription, cet impôt de la vie, pour tous ceux qui déclarent leur appartenir. Ils ont les succursales, les prêtres auxiliaires pour les établissements pieux et pour les paroisses. Ils ont les corporations innombrables d'hommes et de femmes, qui vivent de leur esprit et reçoivent leurs inspirations comme une seule âme. Ils ont les fabriques, leurs revenus et leur libre administration. Ils ont le salaire de *trente millions*, pris sur l'impôt et payé par l'État au culte catholique. Ils ont le casuel et les messes qui, pour l'université de l'empire, ne peut pas s'évaluer moins de dix millions. Ils ont vingt mille bourses de séminaristes, payées par l'État pour le recrutement du clergé. Ils ont l'exemption de l'impôt universitaire aux petits et grands séminaires. Ils ont plus de cent millions de biens de mainmorte, appartenant moralement à l'Église par les corporations qui les possèdent. Ils ont, de plus, l'inépuisable et volontaire impôt des aumônes, qui ne reste pas dans leurs mains, mais qui

y passe et qui leur achète les pauvres avec le denier caché de Dieu. Ils ont tout ce que nous ne savons pas, et cet empire mystérieux des consciences que la loi leur laisse avec respect. Ils ont le droit d'assembler les hommes par masses à toutes les heures, et de leur parler sans contrôle. Ils ont la domination morale de la famille par les femmes et par les mères. Voilà la situation vraie du clergé catholique en France aujourd'hui ! Elle est telle, que si l'on nous disait de choisir entre ces deux conditions, ces deux organisations et ces deux puissances, la puissance de l'État en France ou celle du clergé, nous n'hésiterions pas, nous prendrions celle du clergé. Il est plus puissant que l'État lui-même ; et, de plus, il est éternel et il est sacré !

Pour contrebalancer cette omnipotence de propagation et d'influences légales, cette possession presque exclusive du pays moral concédé à l'Église, qu'est-ce qu'a l'État ? Il a un ministère de l'enseignement public, dirigeant un corps enseignant laïque appelé l'Université, et doté seulement d'environ onze millions, quarante-six collèges royaux, deux mille deux cent cinquante bourses, trois cent douze collèges communaux avec quatre cent quatre-vingt-une bourses. Il a, de plus, le droit d'inspecter les maisons d'enseignement, et la charge d'examiner, avant de les déclarer aptes à certaines fonctions publiques, tous les élèves qui sortent de l'enseignement libre, excepté ceux qui déclarent se destiner à l'état ecclésiastique, et dont on respecte à ce titre l'inviolabilité.

Voilà la situation réciproque de l'Église et de l'État, en matière d'enseignement et d'influences, constituée. Voilà la prétendue liberté, voilà la prétendue égalité ! Quel est l'esprit impartial qui ne reconnaisse que, si la transaction était possible, toutes les conditions de prédominance ne soient en faveur de l'Église, et que bien loin d'avoir droit de se plaindre, elle ne dût renfermer sa joie dans son âme et jouir en silence d'un empire que la foi lui doit dans les consciences, que la loi lui donne dans les temples, que les

mœurs lui donnent dans le foyer domestique, que le privilège lui donne dans les séminaires, dans l'enseignement, dans les corporations, et enfin que le budget lui donne dans la richesse relative. Mais elle ne s'en contente pas, et elle a raison, car la transaction est impossible entre celui qui doit tout prétendre et celui qui ne peut pas tout concéder.

Or, pourquoi avait-on tenté cette transaction et ce partage impraticable de l'empire entre l'Église et l'État ? Le voici. C'est que l'amour de la vérité avait cédé, dans l'Église et dans l'État, à l'amour de la paix. C'est que ni l'un ni l'autre n'ont eu assez de foi pour se résoudre à vivre dans leur indépendance, l'Église de sa foi religieuse, l'État de sa foi civile, et qu'ils se sont dit tacitement : « Allions-nous pour subsister ensemble. Vous, Église, prêtez-moi votre ascendant religieux pour moraliser et discipliner les peuples ! Vous, État, prêtez-moi votre autorité morale, votre administration, votre légalité et vos subventions pécuniaires, pour maintenir ma domination sur les âmes et pour perpétuer mon établissement temporel. » C'était une faiblesse de la part de l'Église, une faiblesse aussi de la part de l'État.

Simonie des deux parts !

Ces deux faiblesses se comprennent. L'Église sortait d'une persécution, et se trouvait heureuse de s'abriter modeste et docile sous le pouvoir civil, qui lui offrait protection. L'État sortait de l'anarchie et devait remonter avec ardeur vers la source de tout ordre et de toute morale, la religion. L'union était profane de la part de l'Église, hypocrite de la part de l'État ; elle manquait à la foi et à la raison tout ensemble : mais elle était politique. Elle se fit. Pouvait-elle durer sans que la raison fût sacrifiée à l'Église, ou l'Église contrainte par le pouvoir civil ? Pouvait-elle durer sans que l'État ou l'Église fussent absorbés l'un par l'autre, ou sans que la guerre intestine et sourde se déclarât entre les deux puissances ? Évidemment non ;

et c'est ce que nous commençons à voir aujourd'hui. L'Église dit : Le culte, c'est la foi ; la foi, c'est l'enseignement. Vous m'avez donné le culte, vous me devez l'enseignement : rien de plus rigoureusement logique. — L'État dit : L'enseignement, c'est l'homme ; l'enseignement, c'est l'esprit humain. Si je vous livre l'enseignement, je vous livre l'homme, je vous livre l'esprit humain, je vous livre la civilisation tout entière ; en un mot, j'abdique. Un certain scrupule me retient encore. Je veux bien vous en livrer les neuf dixièmes : je veux bien vous livrer, par exemple, tout l'enseignement religieux, tout l'enseignement domestique, tout l'enseignement populaire, tout l'enseignement des premières années de l'homme jusqu'à seize ans ; mais laissez-moi l'enseignement transcendant, l'enseignement public, l'enseignement pour ainsi dire civil. Cela m'appartient du moins. — L'Église réplique : Non ! L'esprit est à vous ; mais je réponds des âmes. Si vous ne me laissez pas examiner vos doctrines et contrôler la foi de vos professeurs, je refuse le concours, je me sépare de vous, je ne vous prête plus mon ministère dans vos collèges. — Et encore ici l'Église, consciencieuse et convaincue, a raison. Car si elle croit, elle ne peut pas jouer une comédie sacrée en assistant de sa présence l'État dans une œuvre qu'elle dit être la perversion de sa foi, ni couvrir complaisamment de son manteau les fraudes de l'enseignement philosophique qui lui dérobe ses âmes entre le pupitre et l'autel. C'est indigne d'elle ! C'est se jouer des hommes, c'est trafiquer des enfants, c'est vendre Dieu ! Ses ministres le sentent, et ils protestent en attendant qu'ils frappent. La politique peut s'en affliger, la foi ne peut que s'en applaudir, et la raison ne peut que s'en féliciter. Ces ministres sont respectables dans leur vigilance, ils sont dans leur droit devant Dieu. Seulement ils oublient une chose : c'est que dans la fausse situation qu'ils ont acceptée, ils ne sont pas dans leur droit devant l'État. Ils veulent faire usage de leur liberté, et ils ne sont plus

libres. Ils ont fait un pacte avec l'État, et ils reçoivent une sanction et des trésors du pouvoir civil. Les contrats sont réciproques. Quand on consent à recevoir, on consent à donner. Quand on a aliéné une part de sa liberté pour un salaire, on ne l'a plus tout entière. Si l'État est enchaîné, vous l'êtes aussi ! S'il vous doit les cathédrales, les évêchés, les trente millions de traitements religieux, les vingt mille séminaristes, les cent millions de propriétés de mainmorte, la nomination aux diocèses, l'exécution du concordat, la protection de vos cérémonies publiques, l'empire incontesté de la famille et le règne par la foi, vous lui devez le culte. Voilà le contrat ! De deux choses l'une : ou il faut le déchirer, ou il faut le tenir. Si vous le tenez, vous abdiquez une partie de la force et de la dignité de votre foi, vous avez un autre maître que Dieu, vous comptez avec le roi. Si vous le déchirez, vous renoncez à la force des hommes pour vous réfugier dans la force de Dieu. Voyons ce qui vaut mieux pour vous, pour l'État, pour la foi, pour la raison, pour la conscience, pour l'enseignement, pour la morale humaine, ou de cette union politique qui enchaîne l'État à l'Église, la foi à la raison, la tradition à l'examen, le mouvement à l'immobilité, ou de l'émancipation franche et complète des deux pouvoirs.

Chose étrange, que depuis cinquante ans nous ayons donné la liberté à tout le monde, excepté à Dieu !

Quel remède ? se demande-t-on ; car il en faut un. Les ajournements ne sont pas des remèdes ; ils cachent le mal et ils l'empirent. Comment rentrerons-nous peu à peu dans la triple vérité de la religion libre, de l'État souverain et de l'enseignement sincère ?

Deux forces opposées régissent le monde moral : la tradition et l'innovation, autrement dites l'autorité et la liberté. Elles sont au monde intellectuel ce que l'attraction et la projection sont au monde physique. Elles le maintiennent à la fois en équilibre et en mouvement. La religion établie est la plus imposante des traditions, et son caractère divin

lui fait même contracter l'immutabilité, qui n'appartient à aucune chose humaine. La raison, l'examen, la discussion, la liberté, sont les forces d'innovation : leur puissance, au lieu d'être dans l'immutabilité, est, au contraire, dans leur perpétuelle recherche et dans leur transformation continue. Elles sont les ailes du monde moral, dont la tradition est la règle et le poids. Ces deux forces, aux yeux de l'homme d'État religieux, méritent un égal respect ; car l'une et l'autre sont de Dieu. Et si, dans ses législations imprudentes, l'homme d'État fait perdre l'équilibre à l'une ou à l'autre de ces forces, il dérange le monde intellectuel et il viole une des lois de la Providence. Avec la religion se rencontrent, le plus ordinairement, l'esprit de discipline, d'obéissance, de conservation, la règle des esprits, le frein des âmes, les bonnes mœurs, les œuvres de charité, la vertu désintéressée, le dévouement aux hommes jusqu'au sacrifice, le dévouement à Dieu jusqu'au martyre ! Mais aussi les ignorances, les superstitions, les faiblesses d'esprit, les routines de la pensée, les crédulités pieuses, les nuages, les ténèbres, les fantômes de l'enfance, du temps, vieux vêtements du passé, dont les cultes n'aiment pas à se dépouiller, parce qu'ils font partie, comme dit Bossuet, de leur *antiquité* et, par conséquent, de leur respect et de leur crédit sur l'imagination des peuples. Avec l'innovation se trouve en général le plus de science, d'intelligence, de raison, de lumière, de perfectibilité des facultés de l'homme ; mais aussi le plus d'incertitude, d'esprit de système, de témérités hasardeuses, de hardiesses passionnées et d'ambitions fiévreuses prêtes à tout renverser pour faire place aux idées neuves et aux hommes nouveaux, même sur des ruines. Et ces deux forces sont cependant nécessaires de la même nécessité. Avec l'idée immobilisée dans une institution immuable, la pensée humaine tarit faute de renouvellement, l'humanité s'engourdit, la société ou la nation tombe en assoupissement ou en servitude. Avec l'innovation seule, la société se précipite et tombe en poussière par l'accéléra-

tion désordonnée et sans contre-poids de la pensée. Voilà la tradition et l'innovation, l'autorité et la liberté, la religion et la raison. Il faut que ces deux forces soient représentées et servies dans leur juste mesure. Mais qui est-ce qui se chargera de les représenter et de les servir à la fois dans la proportion réelle de leur droit et de leur force ? Ces deux puissances sont antipathiques entre elles et inconciliables par nature. Comment pourraient-elles avoir le même représentant ? L'État, ou le gouvernement, prétend pouvoir les représenter, lui. Il le prétend ; mais il ne le peut pas, ou il ne le pourrait qu'en les trahissant l'une et l'autre, en sacrifiant tour à tour la raison à la religion, ou la religion à la raison, suivant ses tendances momentanées et arbitraires, faisant la loi du sacrilège, par exemple, en 1822, et brisant la croix en 1830 ! C'est là, cependant, notre situation actuelle quant à la religion et quant à l'enseignement. Cela peut-il durer longtemps sans compromettre l'une et l'autre et sans avilir l'État ? Et, d'abord, comment l'État en est-il venu à ce point d'audace et de déraison d'oser dire à la fois, au nom de quelques citoyens sans titre divin, rassemblés dans une Chambre : « Je vais faire leur » part juste à la religion et à la raison humaine, à Dieu, à » la conscience, à l'esprit humain, en sorte que personne » n'ait à se plaindre. A celle-ci tant d'enseignement catho- » lique ! à celle-là tant d'enseignement philosophique ! à » Dieu tant de culte ! au siècle tant d'impiété ! Cela s'écrira » en chiffres ronds dans mon budget. Cela se divisera en » francs et en centimes, et tout le monde sera content ! » Dérision des choses trois fois saintes de la religion et de la raison !... La part de Dieu ? ô hommes risibles ! mais c'est lui qui se la fait dans nos âmes ! Toute la place que vous y prenez au nom de l'État, c'est sur lui que vous l'usurpez ! Retirez-vous de nos pensées ! elles n'appartiennent pas à la loi ! Otez-vous du soleil de nos âmes, vous nous le salissez avec votre or, vous nous l'obscurcissez avec vos mains !

Voilà cependant le raisonnement bien simple et bien

excusable de l'État. Il a mis la main sur sa conscience et il s'est dit : « Je n'ai pas de foi; cependant il me faut une foi » à tout prix, du moins une foi politique, car j'ai lu dans » l'histoire que tous les gouvernements anciens avaient » une foi nationale; j'ai lu dans les publicistes qu'il fallait » absolument une religion sensible au peuple, et, de plus, » j'ai lu dans les sophistes qu'il n'y avait point de religion » sans cérémonies et sans culte officiel! » Comme si l'âme n'était pas un sanctuaire où pût s'accomplir, entre l'homme et Dieu, entre le prêtre et le fidèle, le saint mystère de la foi, de l'adoration et de la communication avec Dieu! « Enfin, bien ou mal, j'ai lu tout cela, et je veux une foi » légale et un ministère des cultes, comme j'ai un ministère de l'agriculture et des travaux publics. Le peuple » que je gouverne n'a pas non plus de foi unanime : les » uns croient à ceci, les autres à cela; ceux-ci à quelque » chose, ceux-là à rien du tout. Je ne puis pas avoir autant de religions que ce peuple, cela serait malséant : » l'uniformité administrative de mon ministère des cultes » en serait trop bigarrée. Je vais d'abord en choisir deux » ou trois des plus anciens, des plus visibles. Ceux-là, je » les reconnaitrai, je les salarierai même, je les réglerai. Les autres, je dirai qu'ils n'existent pas. Religions » nouvelles? portes fermées! — ce sera, comme en botanique, *genre inconnu!* »

En partant de ces trois beaux principes dont chacun est un mensonge, l'État a cru devoir et pouvoir, en bonne conscience politique, dire aux catholiques : « Je vais faire du » catholicisme pour vous! » aux dissidents : « Je vais faire » du protestantisme pour vous! » au siècle rationaliste : « Je » vais faire de l'enseignement philosophique pour vous! » et à toutes les autres pensées religieuses nées ou à naître : « Je » vais faire de l'oppression contre vous! » Il aurait dû se borner à dire : « Je vais faire de la liberté pour tout le » monde : Je ne suis pas Dieu, je suis l'État; je ne suis » pas du ciel, je suis de la terre; je ne suis pas de l'éter-

» nité, je suis du siècle. Mon devoir n'est pas de faire des » cultes, mais de protéger l'inviolabilité et l'indépendance » de tous ceux qui croient honorer Dieu, votre juge et le » mien! »

Et c'est en partant de ce principe aussi que l'État a créé le conflit inextricable entre l'Université et l'Église, entre l'enseignement traditionnel et l'enseignement rationnel. Faire la part exacte d'enseignement légal entre la tradition et la philosophie, qui se contredisent en apparence souvent, c'est aussi impossible que de faire la part exacte entre la foi et l'incrédulité! C'est le sacrilège de l'administration contre la religion, contre la raison, contre le père de famille et contre l'enfant à la fois. Étonnez-vous donc de l'agitation qui s'élève, des justes réclamations des évêques, des justes indignations de la philosophie, des justes appréhensions des pères!... L'enseignement, c'est la foi du chrétien! l'enseignement, c'est la foi du protestant! l'enseignement, c'est la foi de la philosophie! l'enseignement, c'est la foi de la famille! Avez-vous mesuré chacune de ces fois, pour ne rien donner à l'une aux dépens de l'autre? Non, vous n'en savez rien; vous servez dans les ténèbres, vous agissez au hasard, et vous blessez tout ce que vous touchez. De la suprématie de l'Église, avant la Révolution, il est sorti un siècle impie; de la suprématie de l'État, il sortirait un siècle sceptique.

Qu'en résulte-t-il en matière d'enseignement?

Qu'en résulte-t-il en matière de religion?

Qu'en résulte-t-il, enfin, pour l'État?

Voyons d'abord pour l'enseignement :

Si l'État avait une foi réelle, sincère et presque unanime, il n'y aurait aucun inconvénient, et il y aurait un immense avantage à ce que tout l'enseignement fût dans ses mains. Ses mains étant religieuses, et ses maîtres étant avoués par la religion, il y aurait accord, ensemble, unité de doctrines. Le corps enseignant laïque ne serait que l'auxiliaire du corps enseignant ecclésiastique; la

chaire des professeurs ne serait que l'écho de la chaire de la cathédrale. Tout le monde comprend l'éducation d'une jeunesse ainsi élevée. Elle sort de la maison paternelle, où elle a sucé la foi avec le lait. Elle passe dans des collèges de l'État, où elle apprend la foi avec la science. Enfin, elle entre dans une société où elle retrouve la foi dans un culte obligatoire et national. A un pareil régime, l'enfant, l'adolescent et l'homme, c'est un seul être. La famille, l'homme et la société sont un avec la religion. C'est l'ordre idéal de ceux qui rêvent la sublime théocratie ou le gouvernement de Dieu ! Mais dans un ordre de choses comme notre ordre imparfait et misérable, où l'État n'a pas de foi, où l'État ne se subordonne pas à l'Église, et où, cependant, il veut administrer l'enseignement tantôt d'accord, tantôt concurremment avec l'Église, où les deux enseignements s'enchevêtrent, se froissent, se succèdent et se détruisent, que se passe-t-il ? D'abord, de deux choses l'une : ou l'État asservit son enseignement à l'Église, ou bien il lui résiste. S'il asservit son enseignement à l'Église, il disparaît, il s'anéantit, il lui livre entièrement le siècle et les générations, il trahit à la fois sa dignité et sa mission, qui est de servir, de défendre et de propager non pas seulement les traditions immuables, mais le mouvement novateur et ascendant de l'esprit humain. S'il lui résiste, au contraire, il opprime, il restreint, il contredit, il viole l'enseignement religieux de l'Église, il altère sa foi, et par là même il nuit à sa puissance sur les consciences et à son efficacité sur les mœurs. Dans l'une ou dans l'autre hypothèse, mal pour l'État ou mal pour l'Église ! mais surtout mal pour l'enfant et mal pire encore pour la société ! Que voulez-vous, en effet, que devienne l'homme moral et intellectuel dans un état d'enseignement et de société où l'enfant, comme ces fils de barbares qu'on trempait tour à tour, en naissant, dans l'eau bouillante et dans l'eau glacée, pour rendre leur peau insensible aux im-

pressions des climats, est jeté tour à tour, ou tout à la fois, dans l'esprit du siècle et dans l'esprit du sanctuaire, dans l'incrédulité et dans la foi ? Il sort de la maison d'un père peut-être croyant, peut-être sceptique ; il a vu sa mère affirmer et son père nier ; il entre dans un collège divisé d'esprit et de tendances. L'enseignement du professeur n'y concorde en rien avec l'enseignement du sacerdoce. En supposant même que ces deux enseignements se tolèrent et ne se heurtent pas dans le collège, ils se séparent entièrement à la fin de l'enseignement élémentaire ; et au sortir du collège, dont les murs garantissent sa foi de l'air du siècle, il trouve à la porte et dans les cours transcendants la philosophie, l'histoire, la science, la liberté, le scepticisme qui le saisissent pour lui enseigner une autre foi. Il lui faudrait deux âmes, et il n'en a qu'une ! On la tiraille et on la déchire en sens contraire. Les deux enseignements se la disputent ; le trouble et le désordre se mettent dans ses idées. Il en reste quelques lambeaux à la foi, quelques lambeaux à la raison. Il s'étonne de cette contradiction entre ce qu'on lui disait dans sa famille, ce qu'on lui enseignait dans son collège, ce qu'on lui démontre dans ses cours. Il commence à se douter qu'on lui joue une grande comédie, que la société ne croit pas un mot de ce qu'elle enseigne, qu'elle a deux fois et deux morales, deux Dieux dans le ciel, une foi et un Dieu pour les enfants, une foi et un Dieu pour les adolescents, peut-être une autre foi et un autre Dieu pour les hommes faits. Il pense en secret qu'il faut que tout cela ne soit pas bien important pour que la société et l'État s'en jouent avec cette légèreté et avec ce mépris. Sa foi s'éteint ; sa raison, sans ardeur, se refroidit ; son âme se sèche, son enthousiasme se change en indifférence et en découragement. Il ne lui reste d'une pareille éducation que juste assez des deux principes opposés dans l'âme, pour que cette âme soit une guerre intestine de pensées contraires, et pour qu'il ne puisse pas même

vivre en paix avec lui-même dans une vie qui a commencé par l'inconséquence et qui se prolonge dans la contradiction. Voilà une partie des mauvais effets de l'enseignement complexe où l'Église et l'État veulent pactiser sans sincérité et s'associer en se haïssant. Ils démembrent l'enfant, ils énervent l'homme, car l'homme est foi. Le dernier mot de cet enseignement mixte, c'est perdition des âmes!... perdition à la fois pour la religion et pour la raison, pour la religion et la civilisation, pour Dieu et pour le siècle!

Mais, en matière de foi et de mœurs, quel est pour l'Église elle-même, et pour le sentiment religieux en général, l'effet de cette union légale de l'Église et de l'État, de ce qui est de la conscience et de ce qui est de la loi, de ce qui passe et de ce qui demeure, de ce qui est de l'éternité et de ce qui est du temps? Nous l'avons dit, l'équilibre ne peut exister, et s'il existait, il ne serait encore que la cession à parts égales des devoirs de l'État et des droits de la conscience. Il ne serait que la main des hommes dans les choses de Dieu: profanation! ou la main du prêtre, au nom de Dieu, dans les choses du siècle: asservissement! Mais cela même ne peut exister. Dans le contrat il y a toujours l'un des deux qui l'emporte. Si c'est l'État, il subordonne et contraint l'Église. Si c'est l'Église, elle possède l'État, et par l'État la société. La civilisation, qui s'est confiée, pour se développer et marcher, à un pouvoir tout humain et mobile comme elle, se réveille enchaînée à l'autel immobile du prêtre. Ou elle cesse de marcher, ou elle marche en arrière. La religion, justement jalouse et tyrannique, car sa foi lui ordonne la conquête et la garde des âmes, emploie la main du pouvoir politique à extirper ou à étouffer tous les germes de *nouveautés* qui peuvent éclore dans l'esprit humain. Toute philosophie est une menace pour elle, tout examen est un danger, tout symbole est un attentat, toute tentative de culte libre est une sédi-

tion de la pensée. Livres, temples, enseignement, chaires, tribunes, association, tout se ferme par la loi, ou par l'interprétation de la loi de l'État, à l'innovation religieuse. Il faut croire ce que croit l'Église nationale, ou ne rien croire. De la foi légale à l'absence totale de foi et de culte il n'y a pas d'intermédiaire. Dieu ferait éclater sur la terre et dans le ciel une nouvelle révélation, que cette révélation trouverait la puissance de l'État entre l'homme et Dieu; et si la révélation nouvelle ne commençait pas sur une croix comme celle du Golgotha, elle commencerait au moins dans une prison de police correctionnelle! Ceux-là donc qui, à tort ou à raison, se sentent inspirés d'une autre pensée religieuse que la pensée religieuse légalisée, sont forcés de la nourrir en silence et dans l'isolement de la foi, sans propagation, sans association, sans parole et sans acte, et par conséquent sans efficacité sur la vie morale. Car toute étincelle qui ne se réunit pas à d'autres et qui ne forme pas un foyer, ne peut communiquer ni vie, ni lumière, ni chaleur, et finit par s'éteindre avec le cœur où elle est tombée. De là la stérilisation complète du champ de Dieu, qui est la pensée humaine. L'État s'en est emparé et dit à l'homme qui voudrait le faire fructifier à son tour: « Tu n'y sèmeras rien. Je l'ai vendu et » je l'ai garanti à deux ou trois cultes qui sont venus » avant toi. Il n'y a plus de place pour l'avenir dans le » temps: ce grand champ de Dieu, je l'ai borné par la » loi. Va prier ailleurs, ou ne prie pas du tout; cela m'est » égal. Tant pis pour ta vérité si je la froisse, tant pis » pour ton Dieu si je le gêne. Je n'ai point de concordat » avec ta vérité, je n'ai point de concordat avec ton Dieu. » J'en ai un avec l'Église, et je l'exécute. » Quel meurtre d'idées! quel interdit de conscience! quel blasphème contre Dieu! Voilà pour les Églises qui voudraient se former et faire fructifier leur foi sur la terre.

Mais l'Église antique et légale elle-même, que devient-elle sous la main de l'État qui la contraint en l'honorant?

Il n'y a que deux situations acceptables pour un pouvoir divin et absolu comme l'Église : la domination souveraine ou la simple liberté. Elle n'est à sa vraie place que là où elle règne; et quand elle ne règne plus par la souveraineté temporelle, là où elle est libre elle règne encore par la conscience. Mais le jour où elle fait descendre la foi jusqu'à la loi, au lieu de faire monter la loi jusqu'à la foi, le jour où elle met Dieu sous la protection des hommes; le jour où, du régime absolu, qui est le sien, elle passe au régime mixte des transactions et où elle fait sa charte avec le pouvoir civil, ce jour-là elle accepte le joug du temps en échange de la liberté des enfants de Dieu, elle accepte la dépendance en acceptant la force légale, elle accepte les conditions en acceptant le salaire. En un mot, elle abdique une partie de sa puissance, de sa dignité, de son inviolabilité. Je sais bien qu'elle prétend réserver entière la souveraineté du dogme et ne transiger que sur la discipline. Mais qui marquera le point précis où la discipline ne tient plus au dogme, et les conséquences au principe? Que de concessions forcées ne lui faut-il pas consentir dans le fait, qu'elle ne consent pas dans l'esprit! Voyez Bossuet, Louis XIV, Napoléon, le concordat de 1815, celui de 1817 : que sont les libertés gallicanes, si ce n'est une véritable Église nationale et un schisme non déclaré? Que sont des usages revendiqués comme des droits, et défendus par la force, contre un centre d'autorité qui les nie en les subissant? Qu'est-ce que cette unité qui se divise, ce respect qui proteste et qui brave, cette obéissance qui désobéit? qu'est-ce que ces arrêts du parlement en matière spirituelle, et ces appels comme d'abus au conseil d'État, et ces menaces de privation du temporel, si ce ne sont des violences morales faites par le pouvoir civil à l'autorité souveraine de l'Église? Elle baisse la tête, mais elle souffre dans son autorité religieuse. Et si elle souffre dans son autorité, souffre-t-elle moins dans sa dignité et dans son crédit sur les peuples? Gagne-t-elle à parler

aux hommes au nom de l'État, au lieu de leur parler au nom de Dieu seul? Gagne-t-elle à s'associer, pour vivre et souvent pour périr avec eux, à tous ces pouvoirs qui passent? Gagne-t-elle à se placer, pour être honorée, avec les rois, sur les marches de trônes qui s'écroulent, en adoptant telle ou telle race de princes, telle ou telle forme de gouvernement, aujourd'hui royaliste, demain républicaine, impériale après, pour redevenir bourbonnienne, et puis autre chose, à la suite de toutes les fortunes, de toutes les instabilités du pouvoir humain auquel elle s'attache, et qui l'entraîne successivement dans toutes ses chutes, dans toutes ses impopularités, dans tout l'odieux des pouvoirs politiques? Elle s'en relève, sans doute; mais s'en relève-t-elle aussi majestueuse et aussi pure aux yeux des hommes que si elle n'eût attaché sa fortune qu'à celui qui ne passe pas et qu'on ne maudit jamais? Non; elle y laisse toujours quelque chose de sa dignité et de son empire. Elle y laisse même de sa foi! Soutenue par les uns, elle est livrée par les autres. Croit-on que si l'Église n'eût pas été nationale à l'époque des schismes, de la Réforme et de la Révolution française, des empires entiers eussent été détachés de son centre et précipités dans la division? Qu'est-ce qui a jeté la moitié de l'empire d'Allemagne hors de son sein, détaché la Hollande et la Suisse, séparé l'Église grecque et la Russie, sécularisé l'Angleterre et l'Écosse? répudié, enfin, persécuté, proscrit et martyrisé le catholicisme en France, de 1789 à 1794? si ce n'est cette déplorable solidarité du pouvoir civil et de l'Église, qui a fait participer l'une à toutes les révolutions de l'autre!... Sans doute, à ce pacte, l'Église a gagné quelques pompes de culte, quelques établissements temporels; mais elle y a perdu ses âmes par millions! Or, l'empire de la foi ne se compose pas, à ses yeux, d'établissements temporels, de cérémonies publiques, de cathédrales, de traitements et de pompes officielles; il se compose d'âmes! Y en a-t-il plus pour elle, et sont-elles plus à elle dans la liberté que dans la dépendance du pou-

voir civil ? Ou, en d'autres termes, Dieu seul est-il plus fort sur la conscience libre que les pouvoirs civils ne sont forts sur la conscience asservie ? Voilà toute la question pour l'Église. Elle trouvera sa réponse dans sa foi même. Si elle croit à l'intervention divine dans l'œuvre du catholicisme, elle doit croire que sa foi sera d'autant plus forte et d'autant plus active, qu'elle empruntera moins l'intervention des dominations civiles. Son Dieu s'est appelé *Verbe*, et jamais loi, trône ou *épée*. Qu'elle n'enchaîne donc pas son *Verbe libre*, car c'est son Dieu lui-même qu'elle enchaînerait ! Plus il sera libre, plus il sera Dieu !

Écoutez ce que disaient hier les évêques d'Irlande, à qui l'on parlait d'union avec l'État et de salaire pour leur Église : « Reprenez vos offres ; nous les regarderions » comme des chaînes pour nos âmes, et comme la pire des calamités pour notre foi et pour l'Église ! »

Passons à l'État. Il n'y a pas moins de compromission et de tiraillement pour lui à se lier indissolublement à une Église, et à se charger du service et de l'administration d'une foi libre dans l'empire. Que fait-il, en effet, et comment raisonne-t-il, en se chargeant de servir et de salarier directement la foi et les consciences ? Il se fait à lui-même une statistique idéale, arbitraire, du nombre des catholiques réels et des besoins du personnel de l'enseignement et du culte ; il compte ensuite combien cela fait en chiffres, en bourses gratuites ; il porte ce chiffre sur son budget, à la charge de tous les contribuables catholiques ou non, et il dit : « Tout est bien ! mon chiffre représente exactement, à une âme près, les besoins réels de la conscience, de la foi, de la religion dans mon empire. Dieu est servi selon sa mesure, et les hommes n'ont rien à dire. » Dieu est servi ? Les besoins vrais de la conscience, de la foi, de la religion sont satisfaits ?... Mais qu'en savez-vous ? Qui vous a donné le droit et l'infailibilité d'arbitrer ainsi le grand inconnu ? Et sans parler de cette absurde et révoltante iniquité de faire payer, au non-croyant et au non-

pratiquant le salaire et le service d'une religion qu'il répudie, qu'il blasphème peut-être ; iniquité que vous reprochez à l'Angleterre en Irlande, sans voir que vous la commettez chez vous ; comment connaissez-vous les besoins réels du service religieux de telle ou telle foi ? Avez-vous été frapper sur chaque conscience, une à une, et lui demander individuellement et confidentiellement : Que crois-tu ? et dans quelle mesure crois-tu ? Avez-vous fait voter la France au *scrutin secret* sur le mystère de ses croyances intimes ? Avez-vous compté et pesé les voix ? Osez-vous dire que vous savez ce qu'il y a de foi, ce qu'il y a de doute, ce qu'il y a de philosophie, ce qu'il y a de religion, ce qu'il y a de besoin de catholicisme, ce qu'il y a de soif d'innovations, dans cette grande âme de trente-quatre millions d'hommes ballottés, depuis un siècle, par les vents contraires de doctrine ? Oseriez-vous affirmer devant Dieu que vous ne vous trompez pas, et que votre chiffre marque juste la statistique des consciences ? Non, vous ne l'oseriez pas, ou vous mentiriez ; vous vous trompez nécessairement et vous vous trompez peut-être de dix ou douze millions de consciences, plus ou moins, Dieu seul le sait ! Peut-être donnez-vous trop, peut-être donnez-vous trop peu ! Peut-être ces vingt-cinq ou trente mille enfants des séminaires petits séminaires, nécessaires selon vous au recrutement annuel des ministres de la foi catholique, sont-ils en quantité trois fois supérieure aux vocations réelles et aux besoins sérieux des fidèles ! Peut-être ce nombre est-il insuffisant ! Peut-être l'enseignement catholique dépasse-t-il immensément la mesure des croyances dans les familles ! peut-être ne les satisfait-il pas du tout ! Peut-être avez-vous trop d'autels, peut-être pas assez, et le fidèle, dans vos campagnes, est-il trop éloigné des sources de sa foi et des conseils de ses guides religieux ! Tout est problème pour vous en pareille matière ; vous n'en connaissez pas les termes, et vous le résolvez ! Et quelle est la conséquence de l'erreur en pareille matière ? C'est que si vous vous trom-

pez en moins, vous faites souffrir et dépérir une foi religieuse qui vivrait et multiplierait sans vous ! et que si vous vous trompez en plus, vous faites vivre d'une vie fausse, artificielle et toute politique, une foi qui, sans vous, ne porterait plus de fruits réels pour l'esprit humain, et qui laisserait germer et fructifier à sa place les croyances nouvelles que Dieu est libre de destiner à tous les temps ! Meurtre de la religion ou meurtre de la raison. Des deux côtés, vous tuez quelque chose ; vous tuez dans les ténèbres et sans savoir quoi. Cet état n'est pas tolérable pour une société qui croit en Dieu ; et toute conscience murmure en secret et se révolte, soit que sa religion s'appelle *Christ*, soit que sa religion s'appelle philosophie. Une telle société est coupable et ne peut répondre avec innocence devant le ciel de la première de ses charges, les âmes de son peuple.

Quand l'État n'a plus de foi unanime, comme dans les siècles où nous sommes entrés il y a cinquante ans, que peut-il donc faire ? nous dira-t-on. Un pareil arbitrage appelé religion de la majorité ? Vous voyez ce que c'est : un mensonge convenu, qui régleme et qui paye sans savoir dans quelle mesure il y a à payer. Une constitution civile du clergé, comme l'Assemblée constituante ? Mais la constitution du clergé est divine, toute autre constitution crée un schisme national, une guerre civile ou une persécution. Un concordat perpétuel, où le souverain pontife vous dicte à jamais les conditions immuables et la quotité fixe de l'établissement religieux dans l'empire ? Mais les conditions de cet établissement, le chiffre de ce personnel, la quotité de ce subside doivent être en rapport avec le chiffre et la quotité de la foi, et la foi est mobile comme la pensée humaine. Elle est aujourd'hui, demain elle n'est pas. Vous la servirez donc trop ou trop peu ; vous priverez des millions d'âmes de leur aliment divin, ou vous soutiendrez des milliers d'autels qui n'auront plus d'adorateurs. Disette des âmes, ou surabondance d'un culte à l'entre-

prise ! Voilà le dilemme d'où vous ne sortirez pas dans le système d'une religion fondée et maintenue sur un pied fixe en vertu d'un concordat politique. Partagerez-vous entre le catholicisme et l'État ? Mais la foi ne reconnaît pas et ne peut pas reconnaître de limites : conquérante par nature et par devoir, elle ne peut s'arrêter que là où Dieu l'arrête ; tout ce que les hommes lui disputent, elle doit l'arracher ; tout ce qu'ils lui refusent, elle doit le conquérir : elle est par essence la monarchie universelle, puisqu'elle doit se croire la monarchie divine. Vous aurez beau lui faire une part immense ; elle trouvera toujours que c'est peu, car il lui faut tout. Vous verrez éternellement renaître, sous forme de séduction pieuse ou de violence morale, selon le temps, les prétentions, les envahissements, les dominations, les usurpations d'enseignement, de consciences, de corporations, de propriétés sacrées. Vous lui auriez donné toute la place qu'elle vous refuserait l'air, et il ne faut pas l'en accuser, c'est son droit. La foi est la foi, c'est du feu ! il faut qu'elle brûle. Ne lui disputez pas ses aliments si vous voulez la paix. La paix n'est que dans la liberté. La dignité et l'indépendance de l'État ne sont que dans la liberté ; l'enseignement vrai n'est que dans la liberté, la foi efficace n'est que dans la liberté, la civilisation agissante n'est que dans la liberté ; Dieu, enfin, pour les peuples, n'est que dans la liberté. Les consciences sincères commencent à vous le crier des deux côtés du monde moral. Encore quelques conflits de cette nature, encore quelques guerres civiles d'enseignement, encore quelques froissements de la foi, encore quelques asservissements de la pensée, et tout le monde vous le criera enfin : « La situation présente ne peut pas durer un demi-siècle impunément. »

Il faut que les hommes d'État commencent à en prévoir et à en préparer une autre. Il faut que l'opinion commence à demander la vérité dans la charte des consciences et dans les rapports de l'humanité avec Dieu.

Mais cette liberté, dit-on encore, comment la réglerez-vous? Nous pourrions répondre : Regardez tous les pays où les cultes sont libres! on ne règle pas la liberté, on la proclame. On pose quelques limites de pure police civile, pour empêcher que la liberté des uns ne froisse ou ne scandalise la liberté des autres, et tout est dit. Mais nous n'irons pas même si loin du premier pas. Nous savons que tout changement est trouble, et que le devoir des hommes d'État est de graduer ces changements de telle sorte que tout grand changement soit une transformation pacifique et préservatrice, au lieu d'être une soudaine et tumultueuse révolution. Les gouvernements ne sont placés que pour cela à la tête des peuples. Ils sont comptables non-seulement de ce qu'ils font, mais de la manière dont ils le font. Voici comment un gouvernement à la fois résolu et prudent, ferme et juste, secondé par une législature éclairée, et soutenu par une opinion nationale irrésistible, peut et doit opérer, enfin ce que l'Assemblée constituante a tenté sans audace, ce que la Convention a exécuté sans justice, ce que la foi et la civilisation, l'esprit de Dieu et l'esprit humain veulent sagement accomplir dans ce siècle. Ce sera son œuvre à lui, et ce sera assez pour lui s'il emporte cette gloire devant les hommes et ce mérite devant l'avenir. Le commencement du dix-huitième siècle aura donné la liberté aux citoyens; le dix-neuvième aura donné la liberté aux âmes.

Or, quel est le système qui peut et qui doit un jour rectifier une situation si fautive? Le voici :

(Ici l'auteur de l'article énumère les dispositions législatives très-simples, nécessaires pour passer à l'indépendance réelle des cultes, et par là à la liberté de l'enseignement, sans commotion pour l'État, sans trouble pour les consciences, sans dépossession des ministres actuels du culte, et sans dommage pour l'établissement temporel et pour le régime financier de l'Église. Nous donnerons textuellement ces dispositions à leur heure et à leur place. Elles se résu-

ment toutes dans l'*association religieuse* légalisée et dans l'indépendance de l'établissement de l'Église, et en maintenant toutefois le *statu quo* du personnel et des traitements des ministres actuels des cultes jusqu'à l'extinction par décès des titulaires actuels. Quand l'État accomplit un changement notable dans son organisation administrative, le poids de ce changement ne doit jamais porter sur des individus ni sur une seule classe de citoyens immolée à un principe, mais sur la nation tout entière.)

Cela fait, et l'État ayant rendu l'indépendance à l'Église, la liberté de cultes à tous les citoyens, la liberté d'enseignement aux familles, il revendiquera énergiquement à son tour son droit et sa liberté à lui. Il se souviendra, que si l'Église est l'arbitre de la foi, que si le père de famille est l'arbitre de l'éducation de son enfant, il est, lui, l'État, l'arbitre et le tuteur de la civilisation. En laissant respectueusement la liberté légale à tout le monde, à tous les établissements religieux ou privés, la liberté d'enseignement à toutes les nuances de la foi et de la volonté des familles, il se reconnaîtra le droit et le devoir de leur faire concurrence par un vaste et puissant système d'enseignement civil. Il créera, il accroîtra avec les éléments qui lui appartiennent, avec le ministère de l'instruction publique, l'université, les écoles primaires, normales, professionnelles, les écoles spéciales et polytechnique, les cours transcendants et gratuits multipliés dans tous les centres de population, son établissement d'instruction nationale. Cet enseignement national, sous la responsabilité de l'État, sera respectueux et tutélaire pour la conscience et pour la foi des familles, mais indépendant de l'Église; il n'aura avec elle que les rapports de culte librement et individuellement pratiqué. Ainsi se trouvera satisfait, par la triple concurrence de l'Église, des établissements privés et de la puissante centralisation enseignante de l'État, ce que veut la religion, ce que demande la famille et ce que commande l'État, cette famille souveraine qui a aussi charge d'âmes.

quoi qu'on en dise, et qui répond à la postérité de la perpétuité et de l'accroissement de l'esprit humain! L'Église enseignera ce qu'elle croit, l'État enseignera ce qu'il pense. L'Église sera émancipée du gouvernement, le gouvernement émancipé de l'Église, la philosophie émancipée des deux. Les âmes seront enlevées au budget et remises à leur foi et à Dieu. C'est l'état de l'Amérique, de la Belgique, et le monde voit si le sentiment religieux s'y éteint dans l'air de la liberté! C'est aussi la tendance du reste de l'Europe.

Il n'y a que deux classes d'hommes qui se récrieront contre les prétendues impossibilités de cette transformation : ceux qui veulent abaisser la religion au rôle d'instrument politique; ceux qui veulent abaisser l'État au rôle d'instrument d'orthodoxie. En un mot, les incrédules à la foi, et les incrédules à la liberté.

Ah! nous savons comme ceux-là tout ce qu'il y a à dire. Nous savons toutes les objections politiques sans réponse, au point de vue humain, qu'il y a à faire contre un système qui arrache les consciences à l'État et la force de l'État à la domination morale des cultes nationaux : les traditions de cette vieille alliance si solide encore, quoiqu'elle craque toujours! cette main de la religion dans laquelle on glisse le salaire des condescendances politiques qu'on voudrait obtenir d'elle, et qu'elle ne peut accorder! ce gage de bonne harmonie et de dépendance mutuelle que se donnent le pouvoir temporel et le pouvoir civil; ces longues habitudes de l'esprit et des yeux dans la nation; cet éclat officiel que se renvoient le trône et l'autel et qui double leur splendeur aux regards de la multitude! ces plaintes, ces accusations; cette religion qui se dirait pauvre parce que son salaire n'aurait plus passé par le trésor public, qui se dirait avilie parce qu'au lieu de le recevoir par la main d'un percepteur porteur de contraintes, elle ne le recevrait plus que par la main d'un syndic de l'association établie! ce pouvoir qui se sentirait désarmé parce qu'il n'aurait plus à sa dévotion l'immense personnel, d'un clergé qu'il vou-

drait faire dépendant comme ses fonctionnaires! ce peuple qui se croirait un moment sans Dieu, parce que son Dieu ne serait plus que dans le ciel, dans sa conscience et dans ses temples libres!... Nous savons tout cela et bien d'autres choses encore... Autant de raisons d'ajournement pour les hommes politiques. Oui, vous tâcherez d'ajourner les difficultés divines pour simplifier les difficultés humaines. Vous direz à Dieu d'attendre, à la foi de patienter, à l'État de feindre, à l'enseignement de mentir, à la pensée humaine de se faire hypocrite, de s'asservir tout haut en se révoltant tout bas. Vous jouerez cette comédie sacrée, qui voudrait se servir de Dieu comme d'un instrument de police sociale. Vains efforts! vous ne gagnerez que peu d'années, et ces misérables années que vous croirez avoir gagnées pour la paix seront perdues pour la vérité, pour la religion, pour l'enseignement, pour la piété sincère des populations et pour le mouvement libre et créateur de la raison humaine. Non, l'esprit humain ne vous donnera plus de temps, la foi ne vous donnera plus de complaisances; le temps veut une solution, et il l'aura malgré vous. Ah! qu'il serait plus beau de la lui donner! de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et aux hommes ce qui est aux hommes!

Ajournons encore, dites-vous : Dieu se tait, et les embarras politiques nous pressent.

Non, vous n'ajournerez pas impunément la conséquence de la liberté de penser. La liberté de penser, c'est la liberté de croire; et la liberté de croire, c'est la liberté d'enseigner. Ces deux libertés vous feront violence à la fois au nom de la religion et au nom de l'innovation! L'une est comprimée et l'autre souffre. Votre religion politique serait le sépulchre d'un autre *Gethsémani* : on l'ouvrirait un jour et on n'y trouverait rien. Il se remue dans les esprits et dans les consciences quelque chose qui demande l'air, la liberté, l'espace, la lumière, et qui fera violence à tous les gouvernements qui lui refuseront passage. Ne le sentez-vous pas à ces aspirations sourdes, à ces

mouvements désordonnés et convulsifs du monde de la pensée et du monde politique, depuis près d'un siècle? Croyez-vous que tout cela s'agite, s'ébranle, se dissout, se pulvérise et se recompose seulement pour modifier quelques formes presque indifférentes de gouvernement? Non, ce mouvement part de plus loin et va plus haut. C'est l'âme humaine qui s'agite, qui se tourmente, qui cherche et qui s'agitiera jusqu'à ce qu'elle ait trouvé. La question religieuse est au fond de toutes ces questions. Vous ne le voyez pas, mais Dieu est là. Toutes ces pensées marchent devant lui pour faire place à quelque chose. Et qu'est-ce que cela peut être, si ce n'est l'émancipation du principe religieux et son rajeunissement dans la liberté, sous la forme traditionnelle ou sous toutes les formes libres, dans la nation et dans l'humanité? Ne vous imaginez pas lui faire obstacle bien longtemps encore avec ces vains semblants d'orthodoxie politique, qui ne servent qu'à masquer l'indifférence ou l'incrédulité de vos législations. Le sentiment religieux, un moment distrait par les luttes de la liberté et par la guerre, se réveille avec énergie dans le repos dont jouit le monde. Et comment cela ne serait-il pas? Est-ce que le cœur humain a été pétri d'autre chose que de choses divines par la main de son auteur? Cette divinité du principe de l'âme humaine se révolte contre la sécheresse et contre le matérialisme des intérêts purement terrestres qu'agite la politique, ce culte du temps. La société n'a pas seulement une tête pour penser, elle a un cœur aussi pour aspirer et pour palpiter sous la main de la religion; elle ne vit pas seulement d'idées, elle vit de sentiment avant tout. Elle a beaucoup pensé, elle a remué des millions d'idées depuis cent ans, mais le sentiment lui manque; elle a besoin de le retrouver à sa source, qui est une foi; elle a besoin de croire, d'adorer, d'aimer, d'agir, de se dévouer, de remplir et de répandre son cœur, de confesser son Dieu par la foi, de le chercher par la philosophie, de le manifester par la parole, de le servir par le culte, de l'embrasser par l'amour

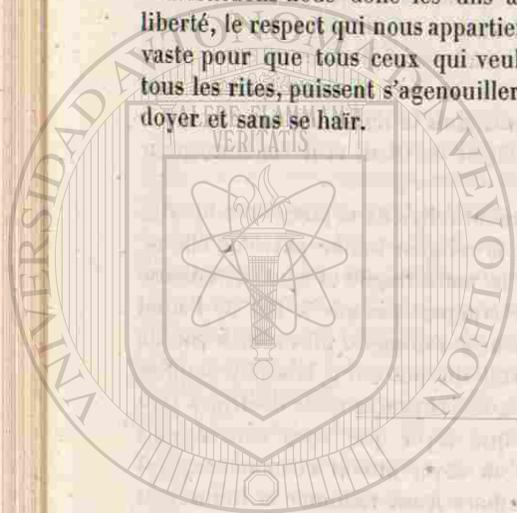
et d'épancher cet amour en actes d'adoration devant le ciel et de fraternité devant les hommes! Si la loi l'oublie, la nature le sait, elle; et vous voyez qu'en dépit de vos lois l'humanité se précipite à tous les autels. C'est que c'est là, au fond, le seul but de toute civilisation véritable. Ne soyez pas si fiers de quelques conquêtes de la liberté sur le despotisme, ou de quelques conquêtes de la science sur la matière. Ces conquêtes n'ont de prix qu'autant qu'elles rapprochent l'homme social de Dieu. Toute civilisation qui n'aboutit pas à un acte d'adoration et à une morale est un avortement. Mais le temps n'avorte pas, car ce qu'il conçoit, il le conçoit de Dieu, et il l'enfante pour l'éternité!

Laissez donc au sentiment religieux sa place et sa liberté, et ne craignez pas que la religion tombe parce qu'elle ne sera plus soutenue par la main fragile et souvent odieuse du pouvoir humain; ne craignez pas que le feu de l'autel s'éteigne parce que vous ne le ranimerez plus avec le souffle profane et souvent mortel du pouvoir; laissez-y souffler librement tous les vents de croyances et de doctrines: au lieu d'un tiède et unique foyer que vous couvez sous votre main, vous aurez un foyer ardent et immense dont les étincelles partout semées iront rallumer la lumière et répandre la chaleur sur votre société qui se refroidit.

Nous le répétons: le sentiment religieux est tout l'homme. Mais, pour être puissant, il faut qu'il soit vrai, et pour être vrai, il faut qu'il soit indépendant. S'il n'y a rien de plus beau aux regards des hommes et des anges qu'une grande famille humaine qui s'agenouille devant l'éternel idéal de ces pensées, qui lui rend le culte de la foi, de la prière et de la vertu, qui se presse dans ses temples en présence de l'invisible, qui s'efforce, en élevant les mains de toute une nation vers le ciel, de nouer cette chaîne qui unit cette âme de peuple et ce monde infime et passager à la grandeur, à la sainteté et à l'éternité de son auteur, il n'y a rien de plus hideux et de plus impie sous

le soleil qu'un pouvoir politique qui se place entre Dieu et l'âme de ce peuple, qui veut administrer à sa convenance, à sa mesure et à son profit la pensée, la foi, la vérité, la conscience d'une nation, et qui affecte avec l'hypocrisie de la politique une foi qui ment dans sa bouche aux hommes, et un culte qui grimace à Dieu !

Restituons-nous donc les uns aux autres la place, la liberté, le respect qui nous appartiennent. La terre est assez vaste pour que tous ceux qui veulent adorer Dieu, dans tous les rites, puissent s'agenouiller devant lui sans se couder et sans se haïr.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XXIX

DU DROIT AU TRAVAIL

ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

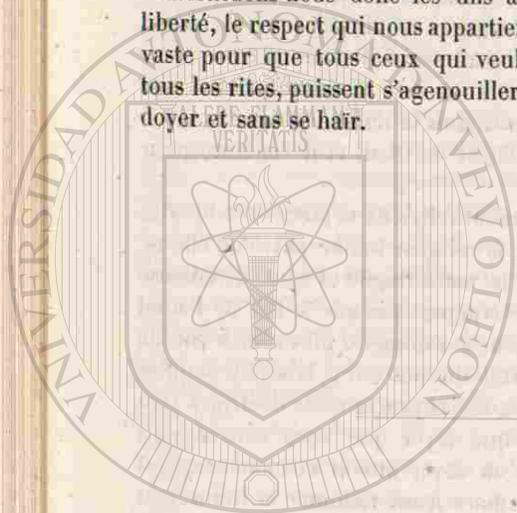
Décembre 1844.

Les temps agités par les transformations sociales ont des phases diverses. Après le moment des espérances souvent excessives, vient la réalité qui les mesure à la civilisation d'une époque et semble alors les contredire. C'est plus tard que la raison raffermie fait le triage des vérités et des erreurs, et confirme tout ce que dans ces aspirations non réalisées il y avait de légitimes besoins à satisfaire. Même après la révolution de 1848, dans la mêlée des systèmes qui divisaient la société, cet article écrit en 1844 eût été condamné par les passions contraires pour son impartialité. Aujourd'hui la publication en arrive à son heure. Les désastres des populations industrielles n'ajoutent que trop d'à-propos à la nécessité signalée ici pour l'État de venir en aide aux prolétaires victimes de ces terribles cas de force majeure ; et les socialistes novateurs proscrits dans nos troubles civils pourraient y trouver, de la part d'un adversaire de leurs doctrines absolues, comme une justice anticipée rendue à leurs intentions souvent trahies par l'application de leurs systèmes.

On nous somme tous les jours de nous expliquer dans ce journal sur la question des ouvriers, une des plus vastes

le soleil qu'un pouvoir politique qui se place entre Dieu et l'âme de ce peuple, qui veut administrer à sa convenance, à sa mesure et à son profit la pensée, la foi, la vérité, la conscience d'une nation, et qui affecte avec l'hypocrisie de la politique une foi qui ment dans sa bouche aux hommes, et un culte qui grimace à Dieu !

Restituons-nous donc les uns aux autres la place, la liberté, le respect qui nous appartiennent. La terre est assez vaste pour que tous ceux qui veulent adorer Dieu, dans tous les rites, puissent s'agenouiller devant lui sans se couder et sans se haïr.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XXIX

DU DROIT AU TRAVAIL

ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Décembre 1844.

Les temps agités par les transformations sociales ont des phases diverses. Après le moment des espérances souvent excessives, vient la réalité qui les mesure à la civilisation d'une époque et semble alors les contredire. C'est plus tard que la raison raffermie fait le triage des vérités et des erreurs, et confirme tout ce que dans ces aspirations non réalisées il y avait de légitimes besoins à satisfaire. Même après la révolution de 1848, dans la mêlée des systèmes qui divisaient la société, cet article écrit en 1844 eût été condamné par les passions contraires pour son impartialité. Aujourd'hui la publication en arrive à son heure. Les désastres des populations industrielles n'ajoutent que trop d'à-propos à la nécessité signalée ici pour l'État de venir en aide aux prolétaires victimes de ces terribles cas de force majeure ; et les socialistes novateurs proscrits dans nos troubles civils pourraient y trouver, de la part d'un adversaire de leurs doctrines absolues, comme une justice anticipée rendue à leurs intentions souvent trahies par l'application de leurs systèmes.

On nous somme tous les jours de nous expliquer dans ce journal sur la question des ouvriers, une des plus vastes

et des plus vives de ce temps-ci. On nous promet, à ce prix, une certaine popularité et un notable ascendant sur les affaires de notre pays. Si nous savions le dernier mot de la société et de Dieu, si nous savions le secret d'établir l'équilibre parfait des droits et des bénéfices entre les possesseurs de capitaux et les bras qui les fécondent ; de régler les salaires de telle sorte que le maître et le serviteur, que l'ouvrier et le manufacturier eussent, chacun dans une proportion toujours équitable, ce qui doit revenir à l'un pour le loyer de ses capitaux, à l'autre pour le loyer de ses bras ; si nous connaissions enfin un procédé par lequel une société féodale et agricole peut se transformer comme la nôtre en société démocratique et industrielle, et jeter ses masses dans les ateliers au lieu de les jeter sur le champ de bataille, sans qu'il y eût dans cette grande métempycose une injustice, un tâtonnement, un désordre, nous n'aurions pas besoin qu'on nous offrît un prix de popularité pour le dire, nous le dirions pour l'amour de Dieu et du peuple, et nous ne demanderions notre récompense qu'au bien même que nous aurions fait. Mais nous allons avouer franchement pourquoi nous ne le disons pas. Nous ne le disons pas, parce que nous ne le savons pas. Cependant, disons en même temps ce que nous croyons savoir :

Il y a deux mots qui, dans ce moment-ci, font trembler les fondements de la société, la famille et la propriété ; deux mots qui font frémir de crainte ou d'espérance les propriétaires et les prolétaires, ceux qui possèdent et ceux qui travaillent, ceux qui payent et ceux qui sont payés. Ces deux mots sont : *le droit au travail* et *l'organisation du travail*. On écrit des volumes, on rédige des journaux, on forme des associations, on crée jusqu'à des religions sur ces deux textes ; les philosophes recherchent, les économistes groupent des chiffres, les prophètes même s'en mêlent, et les systèmes industriels ont leur fanatisme avant d'avoir leur foi. Rien n'est plus beau que le fanatisme : c'est l'inflammation de l'enthousiasme, la plus

grande des forces motrices de l'humanité ; mais il faut qu'il s'allume pour quelque chose que le bon sens puisse avouer et que la pratique puisse atteindre ; en un mot, il ne faut pas que l'enthousiasme brûle à vide. Examinons ce qu'il y a de raisonnable et ce qu'il y a de chimérique dans les perspectives où l'on égare l'imagination des ouvriers. Sondons ces deux mots : *le droit au travail* et *l'organisation du travail*. Il y faudrait des volumes, et nous n'avons que des pages. Nous presserons les mots pour leur faire tenir le moins de place et le plus de sens possible.

Mirabeau disait au clergé qui s'offensait de son salaire : « Je ne connais que trois manières de vivre : être *mendiant, voleur* ou *salarié*. » Toute la société industrielle est dans ces trois mots. La société se compose de deux classes, quelquefois distinctes, souvent confondues : ceux qui possèdent les capitaux, et ceux qui les fécondent ; les propriétaires et les ouvriers. Ces deux classes sont tellement indispensables l'une à l'autre, qu'elles ne peuvent exister qu'en se réunissant, et qu'aussitôt qu'elles se séparent le travail cesse, le capital tarit ou se déprécie, la société industrielle s'évanouit. En effet, pourquoi le capital, terre ou argent, a-t-il sa valeur ? Parce qu'il produit revenu. Qu'est-ce qui lui fait produire revenu ? C'est le travail. Qu'il cesse un jour de se dépenser en travail pour se récolter en revenu, il baisse ; qu'il cesse longtemps, il meurt. Et pourquoi, d'un autre côté, le travail a-t-il sa valeur aussi ? C'est qu'il est productif de salaire prélevé sur le revenu. Qu'il cesse un jour de produire le revenu ou l'intérêt du capital, le salaire cesse, le travail languit, le travailleur meurt. Le capitaliste, propriétaire d'argent ou de terre, ne vit donc que par le prolétaire, comme le prolétaire ne vit que du capitaliste. Ils se salarient l'un l'autre. En faire deux classes opposées d'intérêts l'une à l'autre, hostiles l'une à l'autre, incompatibles l'une avec l'autre, c'est donc blasphémer à la fois contre le sens commun, contre le travail, contre le revenu, contre le capital, contre la société industrielle tout entière.

Nous dirons tout à l'heure pourquoi nous employons encore ce nom de *prolétaire*, mot immonde, injurieux, païen, qui doit disparaître de la langue, comme le prolétaire lui-même doit peu à peu disparaître de la société. Mais poursuivons. Entre le capital et le travail, c'est-à-dire entre le propriétaire de terre ou d'argent, s'interpose une classe qu'on appelle les manufacturiers ou les commerçants; ils sont au travail industriel ce que les fermiers sont à la terre. Ils fournissent les instruments, les outils du travail, les ateliers, le salaire quotidien aux ouvriers; ils fournissent l'intérêt au capital. Sans cette classe intermédiaire, le capital, paresseux de sa nature, et le prolétaire mourant de faim, ne se rencontrant pas, dépériraient chacun de son côté; l'acheteur et le vendeur, le consommateur et le producteur resteraient inconnus l'un à l'autre, ou produiraient et consommeraient un million de fois moins. Ils sont les agents du travail; ils sont aux capitaux et aux travailleurs ce que les *mains* sont aux *corps*. Elles les servent, et en s'étendant elles les rapprochent. Donc, le propriétaire du capital (terre ou argent), le manufacturier et l'ouvrier: voilà toute la société industrielle.

Maintenant, quelle est la législation qui règle et qui doit régler les rapports de ces trois classes entre elles, dans une société démocratique et libre comme la nôtre? Il y en a deux. Une législation morale, l'*équité*; une législation matérielle, l'*intérêt de l'argent*. Quelle est leur garantie, leur sanction, leur pénalité? Une seule, la *concurrence*. L'État ou le gouvernement peut-il intervenir dans les rapports libres de ces trois classes entre elles, autrement que par son droit de police et de protection des intérêts légitimes de tous? Non. L'État doit-il reconnaître le droit au travail et organiser le travail? Examinons et distinguons.

Il y a en économie politique deux écoles: une école anglaise et matérialiste, qui traite des hommes comme des *quantités inertes*, qui parle en chiffres de peur qu'il ne se glisse un *sentiment* ou une idée morale dans ses systèmes.

qui fait de la société purement industrielle une espèce d'arithmétique impassible et de mécanisme sans cœur, où l'humanité n'est qu'une société en commandite, où les travailleurs ne sont que des rouages à user et à dépenser au plus bas prix possible, où tout se résout par perte ou gain au bas d'une colonne de chiffres, sans considérer que ces quantités sont des hommes, que ces rouages sont des intelligences, que ces chiffres sont la vie, la moralité, la sueur, le corps, l'âme de millions d'êtres semblables à nous et créés par Dieu pour les mêmes destinées. C'est cette école qui règne en France depuis l'importation de la science économique née en Angleterre. C'est celle qui a écrit, professé et gouverné chez nous jusqu'ici, sauf quelques grandes exceptions; c'est celle qui a proscrit l'aumône, incriminé la mendicité, sans pourvoir aux mendiants; blâmé les hôpitaux, condamné les hospices, raillé l'aumône, mis la misère hors la loi, maudit l'excès de population, interdit les mariages, conseillé la stérilité, fermé les tours des enfants trouvés, et qui, livrant tout sans miséricorde et sans entrailles à la *concurrence*, cette providence de l'égoïsme, a dit aux prolétaires: *Travaillez!* — Mais nous ne trouvons point de travail. — Eh bien, mourez! si vous ne rapportez rien, vous n'avez pas le droit de vivre. La société est un compte bien fait.

Il y a une autre école qui est née en France, dans ces dernières années, des souffrances du prolétaire, des égoïsmes du manufacturier, de la dureté du capitaliste, de l'agitation des temps, des souvenirs de la Convention, des entrailles de la philanthropie et des rêves anticipés d'une époque entièrement idéale: c'est celle qui, prophétisant aux masses l'avènement du Christ industriel (Fourier), les appelle à la religion de l'association, substitue ce principe de l'association pour le travail à tous les autres principes, à tous les autres instincts, à tous les autres sentiments dont Dieu a pétri la nature humaine, croit avoir trouvé le moyen d'*organiser le travail* sans intervertir les rapports libres du pro-

ducteur et du consommateur, de violenter le capital sans l'anéantir, de régler les salaires et de les distribuer arbitrairement avec l'infaillibilité et la toute-justice de Dieu. Cette école, qui compte parmi ses maîtres et ses adeptes tant d'hommes de lumière et de foi, porte en soi deux grands trésors : un principe, l'association; une vertu, la charité des masses. Mais elle nous semble pousser son principe jusqu'à l'excès et sa vertu jusqu'à la chimère : le fouriérisme est jusqu'ici une sublime exagération de l'espérance! — Nous n'appartenons ni à l'une ni à l'autre de ces écoles. Nous les croyons toutes les deux dans le faux. Mais la première manque d'âme, et l'autre manque seulement de mesure dans sa passion du bien. Nous faisons entre elles la différence qu'il y a entre une cruauté et une illusion, et nous empruntons, pour la solution de la question des salaires, à l'une la lumière des calculs, à l'autre la chaleur de sa charité.

Ainsi nous pensons qu'en ce qui concerne le *droit au travail*, la société doit le reconnaître, le proclamer et l'instituer avec des réserves et dans des proportions de salaire telles que ce droit, dernière ressource, *summum jus* du prolétaire, ne puisse jamais attenter à la liberté du capital, à l'indépendance du fabricant et à la vérité de la concurrence de chaque manufacturier avec ses rivaux; réserves et proportions qui nous semblent dans la pratique très-faciles à instituer.

La société, au point de perfection morale et de perfection matérielle, de spiritualisme et d'administration où elle tend, ne peut pas se borner, sans déshonneur et sans crime, au rôle passif du *laissez faire* et *laissez passer*, axiome brutal du système anglais, toutes les fois du moins que le *laissez faire* et *laissez passer* veut dire *laissez souffrir* et *laissez mourir*. Cet axiome est vrai en tant qu'il se borne à conseiller à l'État de respecter la liberté des transactions entre le capital et le salaire, à ne jamais mettre sa main arbitraire entre le maître et l'ouvrier, entre le consommateur

et le fondateur. Il est faux en tant qu'il prétendrait empêcher l'État de surveiller de l'œil la situation des travailleurs, et de leur tendre une main secourable avec un salaire et du pain quand ils manquent, par une calamité de leur condition, de pain et de salaire. Cet axiome, entendu dans ce sens, enlèverait à l'État le plus essentiel et le plus beau de ses titres, le titre de Providence du peuple que toutes les civilisations, antiques ou modernes, lui ont affecté. Or, la Providence ne se contente pas de voir, elle pourvoit; de laisser faire, elle agit. L'État, dans certains cas, doit donc agir avec sa tutelle active et bienfaisante en ce qui touche le travail et le salaire des masses. Ces cas sont rares, nous l'avons dit, mais peuvent çà et là se produire, et quelquefois même, quoique momentanément, se produire sur une large échelle. Laissons de côté le travail agricole, qui n'est point sujet par sa nature aux instabilités du travail manufacturier; qui donne, avec un salaire modéré, mais égal, un travail constant, qui nourrit l'homme avec le produit direct du travail, et qui emploierait plus de bras qu'il ne peut s'en procurer.

Laissons de côté encore le travail purement local et élémentaire, qui ne produit jamais plus qu'on ne lui commande, qui vit sur place, qui vit sous son toit, qui vit de peu, qui associe souvent une petite propriété à une petite industrie, tels que le cordonnier, le tailleur, le maréchal, le charron, le tonnelier, le serrurier, le maçon, le charpentier, le menuisier, et tous ces ouvriers isolés qui exercent ce qu'on peut appeler les *industries domestiques* de la société. Le sort de tous ceux-là est hors de cause. Leur travail est aussi régulier et leur salaire aussi fixe que les demandes de la petite consommation qu'ils desservent. Leur nombre se mesure sur le nombre de la population. Mais les besoins de la production à grandes forces, de la spéculation à grandes chances, de la rivalité à grandes masses et à bas prix sur les marchés du monde, ont recruté et recrutent tous les jours dans les villes de fabriques, dans les grandes

usines, dans les provinces, des armées d'ouvriers, dont le travail, immense comme les capitaux qui l'emploient, chanceux comme la spéculation qui le commande, mobile comme la mode qui le consomme, n'a pas ces conditions de régularité et de fixité des industries domestiques. Paris, Lyon, Lille, Rouen, Saint-Étienne, Roubaix, Mulhouse, Sedan, les grandes usines de la Loire, du Rhône, de l'Alsace, des Vosges, du Nord, appellent et enrégimentent au nombre de six ou sept cent mille ces familles d'ouvriers, instruments des grandes industries de la soie, des cotons, des draps, des fers; peuple sorti du peuple, nation dans la nation, race dépaycée qui a pour unique capital ses bras, pour terre un métier, pour foyer un toit emprunté, pour patrie un atelier, pour vie un salaire. Ces masses toujours croissantes et destinées à s'accroître bien davantage par l'accélération du mouvement industriel, résultat des chemins de fer, de la durée de la paix, du développement des marines marchandes, et enfin du contact nouveau de l'Europe avec *cinq cents millions* de consommateurs de plus aux *Indes* et en *Chine*, sont hors de la loi commune du peuple, et ne peuvent y rentrer soudainement et y retrouver leur place une fois qu'elles en sont sorties. C'est une caste flottante dont les cadres sont brisés, qui ne sait faire qu'une seule chose, et qui, lorsque son métier tout spécial et son salaire viennent à manquer, se répand, s'extravase sur la nation, sous la forme de coalitions, d'émeutes, de vagabondage, de vices, de lèpre et de misère. C'est là ce qu'on appelle proprement les prolétaires, race destinée à peupler le sol, espèces d'esclaves de l'industrie qui ne servent pas sous un maître, mais qui servent sous le plus rude des maîtres, la faim! Ces hommes se marient, ont des femmes et des enfants que l'industrie saisit au berceau et emploie selon leur force; tout ce peuple vit, multiplie, consomme, prospère pendant que le salaire les rétribue. Que le salaire s'arrête ou décroisse, tout ce peuple chôme, souffre, maigrit, mendie, s'exténue et tombe en

haillons et en pourriture humaine. Peuple du salaire, né du salaire, ne vivant que par le salaire, il périt avec le salaire, et s'insurge dans son cœur contre une société qui le condamne par sa condition au travail et qui lui refuse le travail. Or, le travail pour lui c'est la vie. La société, impassible et égoïste, peut-elle voir tout cela et détourner les yeux en renvoyant ce peuple à la *concurrence* pour toute réponse et pour tout secours? Nous disons : non! Le dernier mot d'une société bien faite à un peuple qui périt ne peut pas être *la mort!* Le dernier mot d'une société bien faite doit être du *travail* et du *pain*. Le droit au travail n'est pas dans ce cas autre chose que le droit de vivre. Si vous reconnaissez le droit de vivre, vous devez reconnaître à ce peuple le droit au travail! L'Assemblée constituante, dans tous les droits à l'homme qu'elle a proclamés, n'en a oublié qu'un seul : *le droit de vivre*. Mais c'est sans doute parce qu'il était d'une telle évidence qu'il n'avait pas besoin d'être écrit! Les phénomènes, les vicissitudes, les catastrophes, les ruines soudaines, les interruptions de salaire dans une société devenue industrielle, nous imposent la nécessité d'écrire ce droit de plus.

Les anciennes sociétés n'avaient pas ce problème à examiner. Nul ne pouvait y mourir de faim légalement. Le maître y nourrissait l'esclave, le seigneur y nourrissait le serf, le gouvernement y nourrissait le peuple, l'Église y nourrissait le mendiant. Mais l'industriel qui liquide sa fortune et qui ferme ses ateliers ne nourrit personne. La vie du peuple des ouvriers est remise au hasard. L'ouvrier renvoyé de son usine fermée, ne trouvant pas de place dans une autre, sans toit, sans pain pour loger et nourrir lui, sa femme et ses enfants, n'a pas le droit d'aller à un magistrat de la Providence publique, et de lui dire : Voilà mes bras, occupez-les; occupez-les à un salaire aussi minime que vous voudrez, mais occupez-les pour que je vive de mon travail en attendant que l'industrie privée me rouvre ses ateliers et me rende mon salaire. Voilà le droit

que nous voulons que la société reconnaisse à tout individu qui la compose. La société qui s'est moralisée, perfectionnée et enrichie à mesure qu'elle a reconnu et garanti un plus grand nombre de propriétés à ceux qui vivent sous ses lois, doit reconnaître une propriété de plus au travailleur, et la plus naturelle et la plus sainte de toutes les propriétés : la propriété de ses bras. Or, que ferait la propriété de ses bras reconnue à l'ouvrier, s'il n'avait pas, dans certains cas d'urgence, le droit de demander à la société d'occuper ses bras et de lui en payer un salaire de nécessité? C'est ce que nous voulons, c'est ce que veulent la justice, la religion, l'humanité, la prudence. Une société qui se mure dans son égoïsme, qui s'en rapporte de tout à l'égoïsme, qui se désintéresse de la vie des derniers de ses citoyens, qui glorifie l'axiome du *chacun chez soi, chacun pour soi*; qui dit : Mourez là ! où la nature dit : Je dois vivre ! une société sans entrailles, sans âme et sans vertu, qui appelle ainsi sur ses gouvernements, sur ses chefs, sur ses législateurs, sur ses riches, le ressentiment, le blasphème et le désordre, cette vengeance des masses ; une société à qui on tend des bras sans travail et qui se refuse à s'en occuper ! à qui on demande du pain et qui laisse affamer ses enfants, une telle société n'est ni de la religion, ni de l'esprit, ni de la date de ce siècle. Ce n'est ni une société de chrétiens, ni une société de philosophes, ni une société de frères : ou plutôt ce n'est pas une société, c'est une avarice civilisée !

Nous dirons, dans les développements, sous quelles formes ce droit au travail pour cause de vie seulement, *propter vitam*, peut être proclamé et pratiqué, sans qu'il doive jamais créer contre le travail des industries libres et contre le tarif des salaires volontaires la concurrence meurtrière de l'État.

Quant à l'organisation du travail, c'est-à-dire à une intervention souveraine de l'État dans les rapports de l'ouvrier avec le maître, du capital avec le salaire, inter-

vention par laquelle l'État réglerait la production, la consommation, et gouvernerait le capital et le salaire, nous confessons que notre intelligence ne s'est jamais élevée jusqu'à la compréhension de ce gouvernement de la liberté par l'arbitraire, et de la concurrence par le monopole.

Nous allons en demander l'explication à ceux qui prétendent le comprendre.

Qu'entendez-vous, leur dirons-nous, par l'*organisation du travail*? Est-ce le rétablissement des corporations exclusives d'ouvriers, des *jurandes* et des *maîtrises*, sortes de cadres légaux où on ne laissait entrer qu'un certain nombre d'ouvriers, de peur qu'un plus grand nombre ne dépassât les besoins de la profession et ne se fit à soi-même concurrence? Mais qui ne voit qu'en garantissant ainsi le travail pour ceux qui sont dans les cadres, vous l'interdisez à ceux qui sont dehors, et que vous ruinez ainsi d'une main le travail que vous garantissez de l'autre? La révolution tout entière a été faite pour que tous les emplois fussent librement accessibles à tous les citoyens, et vous commenceriez par déclarer le travail, le salaire et le pain accessibles seulement à ceux-ci, inaccessibles à ceux-là? Vous avez renversé l'aristocratie et la féodalité au sommet de votre société, et vous rétabliriez l'aristocratie du travail et la féodalité du salaire aux plus bas étages de votre ordre social? Vous avez détruit la noblesse des rangs, et vous recréeriez la noblesse des outils? Vous avez conquis la liberté civile et politique, et vous déclareriez l'arbitraire et l'esclavage des professions? Mais ce serait la contre-révolution la plus stupide ! Ce serait avoir deux principes de gouvernement contradictoires dans le même État ; ce serait couper la nation en deux, ce serait déclarer que ce qui est vrai en haut est mensonge en bas, et que pendant que la partie politique et propriétaire du pays sera gouvernée par la liberté, la partie ouvrière et prolétaire sera gouvernée par l'arbitraire, c'est-à-dire ce serait déclarer une nation de citoyens et une nation d'esclaves ! Mais

à quoi bon le discuter ? Il suffit de défier qui que ce soit d'accomplir ce suicide de la liberté. S'il y avait des hommes assez insensés pour le tenter, où serait le peuple pour le souffrir ?

Entendez-vous par *organisation du travail* ce système dont le saint-simonisme a tenté naguère de faire une religion, parce qu'il ne fallait rien moins que l'autorité divine pour faire accepter aux hommes des lois qu'on ne ferait jamais accepter au nom de la raison ; système qui consiste à reconnaître un chef de toute hiérarchie, un despote de toute liberté, un roi de toutes professions, un arbitre de toutes capacités, distribuant infailliblement les fonctions et les salaires, et gouvernant toutes les concurrences au nom de l'intérêt général et de l'intérêt individuel surnaturellement illuminés et spontanément obéis dans sa volonté ? Ce système ne serait autre chose que l'incarnation du *dieu industriel* sur la terre, tranchant toutes les difficultés par sa parole. Nous le voulons bien ! mais en attendant le dieu, ce serait un homme, un homme despote, un homme infaillible, ne donnant d'autre raison de sa volonté que sa volonté même, ne présentant d'autre titre de sa souveraineté que sa foi en lui. Qu'un tel homme se rencontre, c'est possible ; mais qu'il trouve un genre humain pour le croire, nous en doutons. Ce serait le désespoir de la raison humaine, rejetant à Dieu son libre arbitre et se précipitant dans l'absurde pour implorer le gouvernement du hasard !

Entendez-vous par *organisation du travail* cet autre système qui consiste à faire de la société tout entière un vaste monastère industriel, où tous mettraient en commun avec tous, intelligence, âme, bras, individus, propriété, famille, et où l'homme, cessant d'être homme, ne serait plus qu'une *action numérotée* d'une association anonyme dont les *dividendes*, répartis par le consentement commun, seraient la fortune, le bonheur, la famille, la vie de chacun ? Mais qui ne voit que si le saint-simonisme est obligé de présupposer un dieu sur la terre pour pouvoir se réaliser,

le fouriérisme est obligé de présupposer un mystère au sommet de son organisation, pour pouvoir seulement se faire discuter ? Ce mystère qu'il faut préalablement admettre, c'est cette merveilleuse harmonisation des instincts de l'homme qui, trouvant tous leur pleine satisfaction dans la société travaillante, se porteront tous avec l'infaillibilité de la nature à l'œuvre spéciale pour laquelle ils sont prédestinés, s'y classeront d'eux-mêmes, s'y maintiendront par l'unique force d'une espèce de gravitation intellectuelle, et, prêtant tous leur travail volontaire à l'œuvre collective, se déclareront tous également satisfaits du rang et de la part du dividende social qui leur sera assigné. Nous convenons que c'est là une sublime utopie qu'il est beau du moins de rêver, et qui, en supprimant du monde moral la révolte, l'égoïsme, l'antagonisme des passions, en ferait une harmonie tellement complète, que le mouvement même pourrait bien s'y arrêter, tant l'équilibre y serait parfait ! Mais si un homme se présentait pour résoudre ce problème, qui est peut-être le problème de l'éternité progressive, il ne faudrait pas lui donner un phalanstère à gouverner, il faudrait le nommer Dieu et lui décerner la couronne des mondes ! Celui-là seul, en effet, qui a créé les instincts divers de l'homme et leurs luttes, et leurs oppositions, et leurs tendances contraires, et leurs combinaisons infinies, pourrait trouver un ordre social assez parfait pour contenir, harmoniser, et faire concorder tous ces instincts et toutes ces passions en une seule et volontaire unité.

Le tort du fouriérisme n'est pas de vouloir perfectionner l'homme, mais de le diviniser ! Tant que l'homme sera l'homme, il sera composé de deux forces qui luttent providentiellement en lui, et dont la lutte produit cet équilibre souvent rompu, toujours rétabli, qu'on appelle l'ordre social. L'une de ces forces, c'est la tendance à l'isolement, qui donne à l'homme le sentiment de son individualité et qui le porte à tout rapporter à soi ; l'autre de ces forces,

c'est la tendance à l'unité, qui porte l'homme à tout rapporter à la société et à se confondre, en se sacrifiant, dans la grande unité humaine. De ces deux forces contraires se compose l'homme social. Nier une de ces forces, c'est nier l'homme. S'il perd le sentiment de son égoïsme, il n'est plus un individu. S'il perd le sentiment de sa collectivité, il n'est plus un être social. L'un est le délire du dévouement, l'autre est le délire de l'égoïsme. La nature est là qui le retient entre ces deux folies, et c'est à cette place que le législateur doit prendre, constater et gouverner ses instincts. Le fouriérisme en méconnaît deux qui sont, selon nous, les deux bases primordiales, et pour ainsi dire données par Dieu lui-même, de toute combinaison sociale, industrielle ou politique. Ces deux bases sont l'instinct de la famille et l'instinct de la propriété. Absorber la famille personnelle dans la grande famille générale, absorber la propriété personnelle dans la communauté de la propriété collective, ce n'est ni perfectionner la famille ni perfectionner la propriété, c'est les anéantir. Or, la nature proteste depuis qu'elle existe contre cet anéantissement de deux instincts qui perpétuent et qui sanctifient l'humanité. Le père, la mère, l'enfant, voilà les trois termes de la trinité humaine. Il n'est donné à aucun système d'en effacer un. Si Dieu avait voulu que l'homme, une fois né, s'absorbât dans l'association générale sans transition par la famille, comme la goutte d'eau dans l'Océan ou comme l'animal dans le troupeau, il n'aurait donné, ni à la mère, ni au père, ni à l'enfant, ces admirables attachements personnels exclusifs, d'autant plus forts qu'ils sont plus étroits, qu'on appelle l'amour maternel, paternel, filial, cette attraction passionnée d'un petit groupe d'êtres, nés les uns de l'amour des autres, les autres rendant aux premiers les rejaillissements délicieux de l'amour dont ils sont sortis, tous se recueillant pour ainsi dire dans un monde à part du monde universel, monde plus intime, plus personnel, plus imprégné de leur individualité, et qui semble élargir et sanctifier leur

égoïsme en le multipliant et en le répandant sur ce qui est encore eux. Cet esprit de famille n'est pas l'opposé de l'esprit social, il en est la racine. C'est de ces groupes de famille que se forme le groupe social. La société n'est qu'une famille élargie; mais pour élargir cette famille il ne faut pas la détruire à son germe. Vous avez besoin d'amour pour former le ciment de votre société. Où retrouverez-vous l'amour, si vous l'étouffez dans son premier et dans son plus saint foyer, la famille? Or, la famille, groupe isolé par la nature, a besoin d'isolement pour se sentir et pour se conserver. Que devient-elle dans votre association universelle? Que devient-elle dans vos monastères industriels? Elle s'absorbe, s'oublie, se dénature et se perd inévitablement dans la masse où la mère n'est qu'une femme enceinte, où le père n'est qu'un homme qui engendre, où l'enfant n'est qu'un produit des deux sexes, et ne connaît ses parents que quand on les lui nomme. La promiscuité n'est pas plus la fraternité que l'instinct de la génération n'est l'amour. Une telle association enlève tous ses sentiments à la famille. Même en conservant les noms et les formes du mariage, elle matérialiserait ce qu'une société bien faite a dû le plus spiritualiser dans l'humanité : la génération de l'homme. Que deviendrait le fleuve de l'humanité, quand la source en aurait été ainsi ou corrompue ou glacée?

Mais le système sociétaire ne méconnaît pas moins le caractère de l'instinct de la propriété chez les hommes, en faisant de cette propriété une simple action en commandite dans une association générale de travailleurs. L'amour de la propriété, ce stimulant que Dieu a donné à l'homme paresseux pour le passionner au travail est-il donc simplement le sentiment de la possession d'une part abstraite d'un dividende idéal dans la richesse générale de la société? Évidemment non : ceux qui raisonnent ainsi n'ont jamais possédé un pouce de terre, cultivé un pot de fleur sur leur fenêtre, arrosé une herbe, planté ni aimé un arbre. Il y a toute autre chose qu'un *avoir* dans l'appropriation à

l'homme et à sa famille d'une part de la terre, d'une maison ou d'un champ, il y a un sentiment ! L'homme n'est pas composé seulement d'intelligence, il a de plus un cœur, des sens, une âme, par lesquels il s'attache à ce qui lui appartient, et il attache ce qui lui appartient à lui et aux siens. C'est la meilleure part de sa nature ; et vous retranchez ce cœur, ces sens, cette âme de vos calculs abstraits sur la propriété ? Mais la nature ne se prête pas à vos mutilations, et elle proteste avec des sentiments contre vos chiffres. En doutez-vous ? Faites-en l'épreuve : voici d'un côté un billet de banque ou une *action* dans une compagnie quelconque ; voici de l'autre un arpent de terre ou de rocher dans les plus arides montagnes du royaume ; sur cet arpent de terre il y a la maison, le foyer, le puits de vos pères, l'arbre dont vous avez goûté l'ombre, la place de votre berceau, la trace inanimée de la mère et des frères, le verger arrosé, de génération en génération, des sueurs de la famille, leur mémoire dans ces lieux, leur tombeau dans le voisinage ; on vous dit de choisir irrévocablement entre cette fortune abstraite, quoique considérable, et cette terre vivante, animée, aimée, qui semble vous rendre l'amour que vous lui portez. Quel est l'homme de la nature qui hésitera un seul moment entre ce billet ou ce sac d'or, et cet arpent du sol paternel ? Pas un ; tous prendront le sol. C'est que l'homme s'approprie et s'identifie en quelque sorte par la propriété certaines parties de la terre qu'il semble assimiler à sa propre substance, et auxquelles il infuse avec sa sueur une partie de sa sensibilité et de son individualité ; c'est qu'entre ce sac d'or et cet arpent de rocher il y a l'amour qui décide le choix de l'homme, et c'est cet amour que vous oubliez ! c'est cet amour, c'est cette consubstantialité de la terre et de l'homme qui ennoblit, qui sanctifie la propriété en élevant jusqu'à la puissance d'un sentiment ce que vous rabaissez par votre système au niveau d'un simple et froid calcul de valeur dans le divi-
dende d'une action ! Ah ! toute la partie morale et sen-

sible de la propriété vous échappe, vous l'effacez d'un trait de plume, et vous croyez connaître le cœur humain ? Non, vous ne connaissez que l'arithmétique !

Cependant, nous sommes loin de rabaisser l'école socialiste et d'omettre la puissante moralité de son principe de solidarité et de fraternité dans la fortune nationale et dans le travail humain. Nous disons seulement que, comme toutes les doctrines neuves, la ferveur l'emporte au delà de la vérité. Nous ne comparons rien, Dieu nous en garde ! mais le christianisme lui-même, à quelques pas de sa source, s'égara ainsi dans les déductions logiques de son principe, il rêva la communauté des biens, le célibat universel, la transformation de la terre, le règne de Dieu sur le siècle ; il s'aperçut que la nature résistait à sa logique sublime, que la chair avait d'autres lois que l'esprit ; il se plia aux nécessités, aux conditions, aux réalités humaines, et il ne conserva de ses divines doctrines que ce qui améliore l'humanité sans détruire l'homme. Il en sera de même du fouriérisme en économie sociale ; ses disciples redescendront de leur rêves sur le terrain vraiment solide, sur le sol des réalités ; ils dépouilleront les chimères dont leur chaude imagination colore leurs vérités, et il ne restera d'eux que ces trois grandes innovations qu'ils apportent à la science de la société : leur foi ardente et dévouée à l'amélioration indéfinie de l'espèce humaine ; leur principe fécond d'association pour et par le travail ; et enfin la *charité des masses* qui les dévore et qui les justifie !

Enfin, entendez-vous par organisation du travail ce *communisme* politique et savant qui consiste à s'emparer, au nom de l'État, de la propriété et de la souveraineté des industries et du travail, à supprimer tout libre arbitre dans les citoyens qui possèdent, qui vendent, qui achètent, qui consomment ; à créer ou à distribuer arbitrairement les produits, à établir des *maximum*, à régler les salaires, à discipliner le travail, en un mot à substituer en tout l'État propriétaire et industriel aux citoyens dépossédés ? Nous

concevons que des jeunes gens à idées hardies et à caractère énergique se laissent séduire quelque jour par cette illusion qui fait paraître grand ce qui est gigantesque, et fort ce qui n'est qu'audacieux. Ce système n'est autre chose que la *Convention appliquée au travail*, et tranchant les fortunes au lieu de couper des têtes pour démocratiser le revenu. Ces jeunes théoriciens, frappés des difficultés et des inconvénients de la liberté des industries, la suppriment au lieu de la régler, ils rêvent le 18 brumaire des travailleurs. Ils ont le sentiment, on pourrait même dire ils ont l'idée fixe du gouvernementalisme ; ce sont les ultra-gouvernementaux du temps. Ils veulent que le gouvernement, pourvu qu'il soit démocratique, ose tout, fasse tout, tienne tout. La tyrannie, qui leur paraît exécration en haut, leur paraît excellente en bas ; ils oublient que l'arbitraire ne change pas de nature en se déplaçant, et que si l'arbitraire des rois ou des aristocrates est insolent, l'arbitraire du peuple est odieux. Nous ne nous étonnons que d'une chose, c'est que ces *fermes penseurs* ne poussent pas leur principe d'ultra-gouvernement jusqu'à ses conséquences, et qu'ils ne suppriment pas la faculté de discussion, la liberté de penser et d'écrire. Cela serait logique, car, puisqu'ils veulent que le gouvernement démocratique possède, instruisse, adore, travaille, produise, vende et achète pour les citoyens, pourquoi ne le chargeraient-ils pas aussi de parler, d'écrire et de penser pour tout le monde ? L'unité serait plus complète et la servitude mieux assurée ! Nous venons de dire le mot, ce système serait la servitude. Voilà pourquoi il ne séduira pas longtemps les âmes élevées et mâles qui le formulent aujourd'hui. Ces jeunes hommes reculeront devant leur ouvrage quand, au lieu de la liberté et de l'organisation du travail, ils auront trouvé au fond de la révolution et de la démocratie le monopole du gouvernement, la dépossession des citoyens et la servitude du travailleur. Une idée fautive peut séduire un moment leur esprit ; un système dégradant ne séduira jamais leur cœur.

C'est la propriété qui, des esclaves de l'antiquité et des serfs du moyen-âge, a fait des citoyens. En rendant l'État seul propriétaire, que feraient-ils ? Avec des citoyens, ils referaient en réalité des serfs et des esclaves de l'État. L'État seul serait *libre*, les individus seraient tous prolétaires. Quel progrès ! ce ne serait pas le triomphe, ce serait le vertige de la démocratie.

Quant à l'organisation du travail par la fixation des salaires, comme le salaire n'est lui-même fixé que par le prix du produit, et que le prix du produit dépend exclusivement de l'offre et de la demande aussi variables de leur nature que le besoin et le caprice du consommateur, à moins d'ordonner la consommation par autorité, comment fixer le salaire sans ruiner le producteur et sans tuer à l'instant le travail ? Il faudrait donc fixer aussi la valeur des éléments de travail, des denrées premières qui servent aux manufactures, le cocon de soie, le brin de coton, la laine du troupeau, la récolte du chanvre, de l'indigo, du lin, du blé, de la vigne, commander aux intempéries, gouverner les saisons, le ciel, la terre, les lois de la population ! Le taux des salaires dépend de tout cela. Quelle main infaillible se chargera de faire tous les jours cette terrible équation entre la faim de l'ouvrier, la circulation du numéraire, la demande du consommateur, les produits des saisons ? Celui-là seul cependant pourrait fixer le prix des salaires et organiser le travail !

Et, d'ailleurs, où s'arrêterait ce que vous appelez travail et, par conséquent, l'organisation du travail ? Et qui donc ne travaille pas et n'aurait pas, selon vous, le même droit de demander que la société réglât, fixât, assurât le prix de son travail ou son salaire ? Depuis le fonctionnaire jusqu'au manœuvre, la société n'est-elle pas une échelle non interrompue de travailleurs ? Professions intellectuelles, professions manuelles, avocats, médecins, artistes, agriculteurs, écrivains, vous ! moi ! qui donc ne travaille pas pour sa part de salaire social ? Faudrait-il assurer à

l'avocat, des causes ? au médecin, des malades ? au laboureur, des récoltes ? à l'artiste, des acheteurs ? à l'écrivain, des lecteurs ? Mais régler tous les travaux et tous les salaires, de tout ce qui, à un titre ou à un autre, travaille pour un salaire incertain, ce serait régler la société tout entière, depuis le balayeur de vos rues jusqu'au ministre de vos autels ; ce serait tarifer le monde. L'absurdité des conséquences prouve l'absurdité du principe. Il n'y a d'autre organisation du travail que sa liberté ; il n'y a d'autre distribution des salaires que le travail lui-même, se rétribuant par ses œuvres, et se faisant à lui-même une justice que vos systèmes arbitraires ne lui feraient pas. Le libre arbitre du travail dans le producteur, dans le consommateur, dans le salaire, dans l'ouvrier, est aussi sacré que le libre arbitre dans la conscience de l'homme ; en touchant à l'un on tue le mouvement, en touchant à l'autre, on tue la moralité. Les meilleurs gouvernements sont ceux qui n'y touchent pas. Chaque fois qu'on y a touché, une catastrophe industrielle a frappé à la fois les gouvernements, les capitalistes et les ouvriers. La loi qui les gouverne est invisible ; du moment qu'on l'écrit, elle disparaît sous la main.

Cessons donc de chercher l'introuvable : cessons d'agiter ces idées vides devant les yeux et aux oreilles des masses ! Ces idées ne sont si sonores que parce qu'il n'y a rien dedans, si ce n'est du vent et des tempêtes. Elles crèveront dans toutes les mains qui voudront les presser. Ne donnez pas aux ouvriers ces espérances d'organisation forcée du travail qui les trompent, et qui leur font trouver plus cruelles les réalités contre lesquelles ils luttent, par le contraste avec les chimères que vous faites resplendir devant eux ! Ne faites pas semblant d'avoir un secret, quand vous n'avez qu'un problème ; ne donnez pas la soif, quand vous n'avez pas l'eau ; ne donnez pas la faim quand vous n'avez pas l'aliment ! Il n'y a rien de plus dangereux que de passionner le peuple pour l'impossible ! Respectez les passions

du peuple. Elles sont le plus puissant levier des nationalités et des civilisations ! Ne les allumez pas en vain, car quand elles brûlent on ne les éteint pas avec un peu de cendre, on ne les éteint que sous des flots de sang et sous les décombres d'une société !

En résumé, nous voulons que la société reconnaisse le droit au travail pour les cas extrêmes et dans des conditions définies.

Nous ne connaissons d'autre organisation possible du travail, dans un pays libre, que la liberté se rétribuant elle-même par la concurrence, par la capacité et par la moralité.

Enfin, nous voulons que l'État se pénètre de la charité des masses, et s'interpose entre elles et leurs misères par l'association encouragée, par la solidarité légalisée, par l'enseignement prodigué, par les caisses d'épargne développées, par les colonisations, par l'adoption des enfants orphelins ou trop nombreux, par des avances en terrain à défricher, par des exemptions temporaires d'impôt, par des enquêtes permanentes sur la condition des masses, par l'accessibilité croissante à la propriété, cette émancipation successive du prolétaire, et par une *taxe*, ou plutôt par un *budget des pauvres*, institution méconnue et calomniée, qui, malgré ses abus dans ce pays, a préservé l'Angleterre de vingt révolutions, et dont nous démontrerons la nécessité à son heure. Entre l'égoïsme de la propriété et les souffrances du prolétaire, l'État doit tendre sa main, mais une main pleine de bienfaits et non pas d'arbitraire. Parler est bien, agir est mieux. Il y a plus de charité des masses dans une obole bien distribuée et bien administrée que dans cent volumes de dissertations sociales et dans tout le *Bulletin des Lois*.

XXX

RÉPONSE A L'ADRESSE

PRÉSENTÉE

PAR UNE DÉPUTATION D'OUVRIERS DE PARIS

16 mai 1845.

MESSIEURS,

Vous avez raison ; quand des manifestations comme celles-ci ont lieu, quand des masses de citoyens se mettent en rapport direct avec les hommes politiques qui ont eu le bonheur d'exprimer leurs sentiments ou leurs idées, il importe que tout se passe en plein jour ! point de mauvaises pensées entre nous. Les mauvaises pensées se cachent, les pensées loyales et honnêtes se manifestent et s'expriment tout haut !

Toute la différence entre l'esprit de faction et l'esprit de patriotisme est là. Penser tout haut, agir librement, c'est la conspiration des honnêtes gens.

Je ne suis pas étonné que l'opposition persévérante et toute parlementaire que je n'ai cessé de faire aux pensées fausses du gouvernement depuis que je suis à la Chambre, et notamment aux fortifications de Paris, m'attire de vous et de vos amis une marque si honorable d'adhésion.

Je comprends que cette couronne de forteresses armées inquiète les enfants des hommes du 14 Juillet !

Je comprends que cette capitale murée de la France humilie les fils des soldats de 1792 !

Était-elle donc murée la ville de la liberté, quand la patrie menacée par la coalition des rois, à Pilsnitz, fit appel, non aux pierres et au ciment comme aujourd'hui, mais aux cœurs et aux bras du peuple de Paris, et que vos pères, quittant leurs ateliers, allèrent défendre leur capitale, non pas à Montmartre ou au Mont-Valérien, mais sur tous les champs de bataille et dans toutes les capitales de la coalition ?

Votre drapeau n'était pas planté immobile et comme enraciné alors sur les remparts de votre ville, mais il flottait libre au vent de la gloire sur tout le continent et sur toutes les mers !

Je ne dis pas cela pour exciter en vous des impatiences brutales de guerre. Non, hommes de travail ou d'intelligence, nous devons être dans ce siècle des hommes de paix, et si j'ai quelquefois défendu et honoré ce gouvernement, dont je ne combats que les erreurs et les mauvaises tendances, c'est parce qu'au milieu de bien des fautes il aura du moins dans l'histoire le mérite d'avoir été un règne de paix.

De vos paroles ici, et des miennes, il y a peu de jours, à la tribune, la malveillance dont vous parlez voudrait sans doute conclure que vous êtes, que nous sommes de ceux qui croient que toute forme monarchique est une antipathie avec les intérêts de la nation. Il faut s'expliquer d'avance devant les calomnies que vous prévoyez.

Antipathie contre la royauté féodale et la nation ? Oui, la royauté d'alors avait la prétention de posséder les peuples ; les peuples se sont reconquis et ne s'aliènent plus aux dynasties.

Antipathie entre un pouvoir constitutionnel héréditaire, qui résume seulement en lui l'unité et la perpétuité du pouvoir national ? Non, la révolution de 89 et celle de 1830 l'ont décidé ainsi, vous ne voulez pas, je ne veux pas

être moi-même plus révolutionnaire que deux révolutions !

La mission de la royauté nationale, populaire, de la royauté unanime, c'est-à-dire personnifiant en elle, sans acception de professions et de classes, les droits et les intérêts de tous les citoyens, et faisant exécuter, dans l'intérêt de tous, la volonté manifestée de tous, a encore une belle mission dans le monde, si elle ne s'en laissait pas détourner par la routine ou par la peur de ses conseillers.

Chaque époque, sachez-le bien, car à vous aussi, grâce aux lumières qui descendent partout par l'instruction primaire, on peut vous citer l'histoire, chaque époque a eu sa royauté conforme aux intérêts dominants du moment. Le clergé, la noblesse, l'armée ont eu leur monarchie à eux. Le temps de la monarchie des masses, c'est-à-dire de l'universalité des citoyens est arrivé. Les soldats élevaient la leur et l'inauguraient sur le pavoi ; vous avez inauguré la vôtre sur les bras des travailleurs ; cette origine lui disait sa destinée et ses devoirs. Elle devait, comme vous l'observez en termes un peu amers peut-être, comme je l'ai toujours dit moi-même dans votre intérêt à la tribune, elle devait se faire un appui, une base inébranlable de ces vingt millions d'hommes qui forment le sol de la société, qui travaillent pour elle et qui lui donnent le plus largement leur vie et leur sang dans les périls de la patrie. La civilisation de l'intelligence et du travail, voilà ce temps-ci ! C'est en leur nom qu'il faut régner ! Il faut faire de tous les prolétaires des citoyens élevés par degrés jusqu'à l'exercice d'un droit politique ; et si leur profession, leur défaut de loisir et d'études, leurs rudes travaux ne leur permettent pas d'y participer directement, il faut qu'ils y soient représentés par des mandataires spéciaux pour nous éclairer sur leurs intérêts, leurs sentiments, leurs souffrances, car, dans le gouvernement représentatif, qui n'a pas la voix n'a pas son droit.

Eh bien ! quels sont les meilleurs amis de la royauté con-

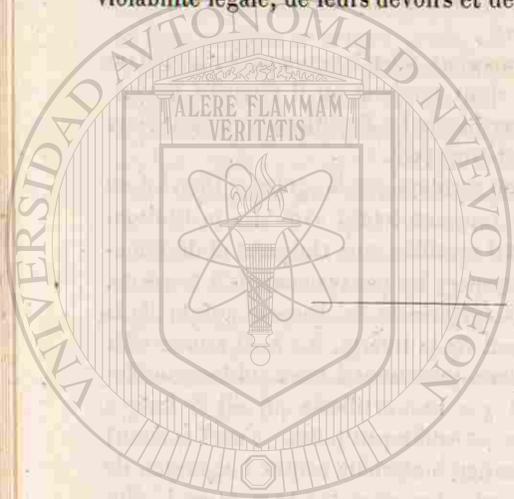
stitutionnelle, de ceux qui, comme nous, la conjuraient d'entrer dans ces voies et de se rajeunir en se retrem pant dans les masses ; ou de ceux qui lui ont conseillé de se vieillir, de s'appuyer sur des institutions matérielles comme des bastions et des forts, et de se faire la royauté du petit nombre, la royauté d'une oligarchie, quand elle peut être la royauté de tous les intérêts honnêtes et de tous les droits légitimes de la nation ?

Quand un gouvernement s'est longtemps enfoncé dans ces fausses routes, il vient un jour où il s'expose à s'entendre dire le mot terrible de La Fayette aux négociateurs de Saint-Cloud : Il est trop tard.

Mais non, nous n'en sommes pas là, grâce à Dieu ! il est encore temps, il sera toujours temps avec des institutions qui permettent de tout rectifier sans violences et de ramener le peuple à la patience, les gouvernements à la vérité. C'est en vain que ces forteresses se dressent autour de la capitale de la pensée et de la liberté, il y a, si jamais elles inspiraient de mauvaises tentations à ceux qui les posséderont dans l'avenir, il y a une artillerie qui est de force à lutter avec ces canons : c'est l'esprit public, c'est l'opinion ! il n'y a pas de puissance matérielle contre l'explosion de l'âme d'un grand peuple. Le cœur de l'homme est la plus grande et la plus incompressible de toutes les forces de la création. Quand il éclate, il emporte tout. Évitez, vous, par votre sagesse, nous, par nos loyaux avertissements, ces explosions, ces révolutions qui ne sont légitimes que quand il ne reste plus de sens dans les conseils des gouvernements, de légalité dans leurs actes, et plus de patience dans le cœur des peuples.

Dans quelques jours l'armement des fortifications sera une loi, et nous devons constitutionnellement nous taire. Mais soyez tranquilles ! alors même que ces remparts seront armés de leurs trois mille bouches à feu, elles pourront être aux yeux de l'avenir une ruineuse puérité de patriotisme ou de despotisme éventuel. Elles ne seront ja-

mais un danger d'asservissement, tant qu'il y aura en face de ces bastions une presse indépendante, une tribune debout, des voix intrépides, et des cœurs comme les vôtres pour leur répondre du fond du peuple de Paris et des départements, et pour répandre parmi ces masses d'où vous sortez, avec le respect de l'ordre, le sentiment de leur inviolabilité légale, de leurs devoirs et de leurs droits!



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XXXI

SUR

LA LIBERTÉ DES CULTES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 3 mai 1845.

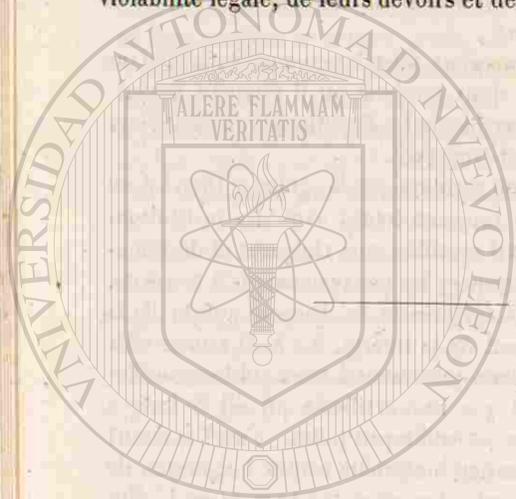
Les interpellations de M. Thiers relatives à l'exécution des lois à l'égard des congrégations religieuses amenèrent une discussion mémorable. L'auteur de *l'État, l'Église et l'Enseignement* produisit ses idées à la tribune. — Elles devaient être écartées comme trop hardies et trop élevées; elles dominaient ces débats en étendant la question. C'était une réforme au lieu d'un expédient. C'était un développement de la révolution française au lieu de la politique bornée qui enchaînait les hommes d'État d'alors aux traditions d'un autre âge. L'avenir auquel M. de Lamartine faisait appel se chargera de ratifier cette émancipation complète de la conscience humaine.

MESSIEURS,

Je dois commencer par enlever toute équivoque à ma situation, à mon langage à cette tribune, et à la circonstance qui me fait succéder à un orateur dont je n'ai pas à combattre toutes les opinions en jurisprudence¹.

J. M. Hébert.

mais un danger d'asservissement, tant qu'il y aura en face de ces bastions une presse indépendante, une tribune debout, des voix intrépides, et des cœurs comme les vôtres pour leur répondre du fond du peuple de Paris et des départements, et pour répandre parmi ces masses d'où vous sortez, avec le respect de l'ordre, le sentiment de leur inviolabilité légale, de leurs devoirs et de leurs droits!



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XXXI

SUR

LA LIBERTÉ DES CULTES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 3 mai 1845.

Les interpellations de M. Thiers relatives à l'exécution des lois à l'égard des congrégations religieuses amenèrent une discussion mémorable. L'auteur de *l'État, l'Église et l'Enseignement* produisit ses idées à la tribune. — Elles devaient être écartées comme trop hardies et trop élevées; elles dominaient ces débats en étendant la question. C'était une réforme au lieu d'un expédient. C'était un développement de la révolution française au lieu de la politique bornée qui enchaînait les hommes d'État d'alors aux traditions d'un autre âge. L'avenir auquel M. de Lamartine faisait appel se chargera de ratifier cette émancipation complète de la conscience humaine.

MESSIEURS,

Je dois commencer par enlever toute équivoque à ma situation, à mon langage à cette tribune, et à la circonstance qui me fait succéder à un orateur dont je n'ai pas à combattre toutes les opinions en jurisprudence¹.

J. M. Hébert.

J'adhère, pour la plus grande partie, au sens et à l'esprit des interpellations qui sont adressées au gouvernement au sujet des cultes.

Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que je ne suivrai pas l'honorable préopinant dans la question toute spéciale qu'il vient de traiter. J'éprouve, et je crois que la Chambre et le pays éprouvent également, après la longue et belle discussion qui a eu lieu à ce sujet, le besoin de porter la question bien plus loin que la rue des Postes...

(Sensation prolongée.)

Encore une précaution oratoire, et vous allez en comprendre le motif.

Les jésuites, dont il a été tant et si souvent question dans cette affaire, ne sont pour moi, et je pense pour la généralité de cette assemblée, qu'une espèce de symbole abstrait sur lequel s'agite une des plus grandes questions qui puissent occuper l'opinion publique.

S'il en était autrement, et si de cette tribune devaient tomber, sur des hommes absents, des injures, des incriminations, des attaques, il m'appartiendrait moins qu'à personne de m'y associer. Et j'ai besoin de dire pourquoi : élève, comme l'honorable M. Berryer le disait, des oratoriens ; élevé dans une maison de jésuites tolérée à cette époque, sous l'empire, j'ai respiré depuis l'air de mon siècle, je me suis imprégné de toutes les idées de mon époque, j'ai perdu et gagné des opinions entièrement différentes de celles qui me furent inculquées en politique, en religion, en liberté, dans mes premiers jours ; mais ce que je n'ai pas perdu, ce que vous ne voudriez pas que j'eusse perdu, c'est mon respect, ma reconnaissance pour les premiers maîtres de mon enfance. *(Très-bien ! très-bien !)*

Messieurs, l'honorable M. Thiers, je le reconnais, avec une convenance, une dignité et une mesure dignes du sujet, a défendu hier à cette tribune ce qu'on appelle le droit de l'État ; M. Dupin a défendu la loi ; l'honorable M. Berryer, vous venez de l'entendre tout à l'heure, avec ce talent

magique qui n'appartient qu'à lui, a élevé la discussion jusqu'à la puissance du pathétique. Il ne me reste, Messieurs, qu'une cause à défendre parmi toutes ces grandes causes : celle qui n'a pas encore été produite ici, et qui est cependant cachée sous les autres ; c'est la cause de la conscience individuelle, libre, de l'homme pieux, religieux, à quelque communion, à quelque culte qu'il appartienne ; c'est ce que je vais essayer de faire en ce moment.

C'est, dis-je, ce que je vais essayer de faire en ce moment. Oh ! sans doute, ma situation est bien ingrate, et c'est pour cela qu'elle doit m'attirer le reste de l'attention et de la bienveillance de la Chambre, car je suis obligé de discuter froidement après tant de chaleur.

Froidement, je me trompe, Messieurs ; non, je ne discuterai pas froidement ; la raison aussi se passionne quand elle tombe à ces immenses questions, les plus grandes que l'orateur politique puisse jamais traiter à une tribune, à ces questions qui contiennent Dieu lui-même. Vous le voyez, l'agitation qui s'est introduite dans cette enceinte... *(Interruption.)*

Je dis que l'agitation du dehors s'est introduite dans cette Chambre, et si les murmures me répondent, je leur réponds par ma propre conviction et par ma propre agitation. Il n'y a pas de question plus délicate au monde que des questions de conscience ; il n'y a rien de si vulnérable, rien, permettez-moi de le dire, de si dangereux à remuer, à une tribune politique, que ces choses qui touchent elles-mêmes à ce qu'il y a de plus intime, de plus profond dans l'âme des peuples ; je dis qu'il y a là toujours un danger, et ce danger, je ne l'aurais pas affronté si je n'y eusse été contraint par l'appel qui nous est fait. Mais puisqu'il y a discussion, puisque l'esprit humain est en marche pour résoudre ces grandes questions, nous devons les aborder, chacun à notre tour, avec franchise et courage. Eh bien ! je les aborde.

L'honorable M. Thiers disait hier : Prenez garde aux

guerres civiles, redoutez ces commotions populaires, ces agitations de l'esprit humain. Je dis comme lui, craignez de remuer dans les consciences ces premières étincelles, qui souvent allument un grand feu, un de ces incendies que nous voudrions ensuite vainement éteindre. L'honorable M. Thiers ne déplorerait pas moins que moi ces guerres de conscience.

Mais si, cependant, il arrivait, ce que Dieu écarte de notre patrie, écarte de l'Europe tout entière ! que cette question s'animât enfin, comme elle s'est animée en Suisse, et que les peuples que je voudrais voir destinés à une longue et éternelle paix, s'il arrivait jamais que ces peuples fussent entraînés à prendre les armes pour une cause quelconque, je le dis tout haut, et sans que personne ne me puisse désavouer dans cette Chambre, je préférerais, pour ma part, mille fois, que les peuples reprissent les armes pour affranchir la liberté de leur intelligence et de leur conscience, que de les leur voir prendre pour l'ambition d'un homme ou même d'un pays. Le sang versé pour Dieu a un prix mille fois plus grand que le sang versé pour les autres causes. (*Violentes rumeurs sur plusieurs bancs, longue agitation.*)

Je dis, Messieurs, et je répète pour qu'on ne s'y trompe pas, comme les murmures de l'assemblée pourraient me faire penser qu'elle se trompe, je dis que si je réproûve, autant et plus que personne, toute nature de guerre civile et de guerre religieuse, cependant je déclare, comme philosophe, que la plus sainte, la plus grande cause pour laquelle l'humanité ait à combattre, c'est son intelligence, son indépendance, sa liberté de croire, de prier, d'adorer, d'après la conviction que Dieu a mise dans son âme, et que si les hommes qui tombent sur les champs de bataille ordinaires sont des héros, ceux qui tombent sur les champs de bataille de Dieu sont des victimes et des martyrs. (*Nouvelles rumeurs.*)

Messieurs, je dis que ces discussions sont précisément

faites dans notre esprit pour écarter à jamais loin de nous de pareilles éventualités ; je dis que la fermeté qui vous est demandée par un côté de cette Chambre, la liberté qui vous est demandée par l'autre, conciliées dans la législation sage, tolérante, prévient dans notre pays toute possibilité d'action de cette nature.

Cela dit, laissez-moi aborder le grand côté du sujet.

Messieurs, il y a deux grandes choses qui sont, selon moi, les deux plus grandes forces des sociétés, et qui, selon qu'elles sont unies ou séparées, forment, par leur union ou leur conflit, l'ordre ou le désordre de l'État. Ces deux choses sont la loi et la conscience. La loi est la conscience du citoyen, comme la conscience est la loi du fidèle.

Dans les États despotiques, la main du gouvernement les réunit par la force, car cette main tient à la fois le sceptre et l'encensoir. Dans les États libres, et c'est là ce que M. Thiers et M. Dupin me semblent oublier, cela est plus difficile, cela est même impossible, car la conscience est restituée aux citoyens, et la toute-puissance que M. Thiers demande pour la loi est sans cesse en lutte contre la toute-puissance de la conscience.

De là, selon moi, l'erreur et la difficulté où nous nous trouverons, comme aujourd'hui, toutes les fois que nous voudrions appliquer à un temps de liberté comme celui-ci la règle et la législation d'un temps de despotisme et de religion dominante. Approfondissons.

Nous cherchons savamment, nous cherchons dans des textes de loi quelle est notre situation véritable quant à la liberté de conscience dans notre pays. Et qu'avons-nous besoin d'ouvrir des livres ? et qu'avons-nous besoin de compulsier des textes ? N'avons-nous pas le texte des textes sous nos yeux, si nous savons le comprendre ? n'avons-nous pas la Révolution française ? Voilà le texte dans lequel il est impossible de ne pas lire à la fois et les droits de l'État, qu'elle a revendiqués et consacrés, et les droits

de la liberté, qu'elle a laissés à l'homme, à l'individu, au citoyen quant aux croyances.

La Révolution française, considérée dans toute sa grandeur, fut surtout une révolution religieuse; et voilà pourquoi elle a un sens si sérieux et si intime dans l'âme des peuples, et elle sera, quoi qu'il arrive, une auguste date dans l'histoire de l'esprit humain. Voilà aussi pourquoi je la bénis dans l'œuvre qu'elle doit accomplir, et je m'y suis attaché avec réflexion pour toutes les religions de mon intelligence. La Révolution française se donna une double mission : une mission politique, émanciper les citoyens par les droits civils, universels, reconquis sur le despotisme et les aristocraties; une mission religieuse, reconquérir l'indépendance des cultes sur la théocratie des religions d'État! La première de ces œuvres, elle l'a achevée, et nous luttons pour la maintenir; la seconde, l'a-t-elle achevée? Non; et voilà pourquoi je ne cesserai de répéter, malgré vos indignations et vos murmures : la Révolution française n'est pas finie; elle n'a accompli que la moitié de sa tâche, la moitié de sa journée; elle se repose, elle fait une halte; elle recommence.

Je m'explique : Il y eut un moment, sans doute, où l'œuvre d'émancipation religieuse était finie; c'était le moment où, après le schisme de l'église constitutionnelle, après les sévices contre les prêtres qui en avaient été la conséquence déplorable, après les spoliations, les profanations, les déportations, les emprisonnements, les massacres qui avaient martyrisé l'église catholique en France pendant les accès de fureur et les réactions d'une liberté qui se vengeait, la persécution, honteuse d'elle-même, rougissait de son intolérance; et la Révolution, repentante de ses excès et calmée sous la main des Conseils et du Directoire, laissait la liberté complète du catholicisme relever pieusement ses autels, rallier ses ministres, professer sa foi et servir sans persécution, comme sans faveur, les besoins libres et volontaires des populations. Quelques

années d'un pareil régime des cultes vivant librement d'eux-mêmes, vivant côte à côte, s'organisant chacun dans son indépendance, ne relevant que des fidèles, s'associant par le seul empire des volontés et des convictions, et la conscience était émancipée en France.

Mais cela dura peu; on louait hier, et tout à l'heure M. Berryer louait aussi le Concordat de Napoléon comme une œuvre de génie social et politique. Quant à moi, j'ose dire, comme je l'ai toujours pensé : le Concordat fut une œuvre rétrograde et une faute politique. (*Interruption.*)

Je dis que, au point de vue de l'affranchissement de l'esprit humain et de la dignité des croyances, ce fut une faute, une rechute dans le système des religions d'État. Napoléon fit rétrograder la législation de tout le XVIII^e siècle : il enchaîna l'Église à son trône; il mit le nom de l'empereur dans le catéchisme de Dieu; il fit de la servitude un dogme, des choses saintes un instrument de gouvernement, *instrumentum regni*! Il refit un matériel des cultes, comme il aurait refait un matériel d'armée; il refit un établissement ecclésiastique dominant; mais refit-il une foi? Non! car il eût été Dieu.

Il dit au peuple : Je te donnerai un culte de ma main, une religion légalisée; tu payeras ses ministres avec ton impôt, et tu leur ôteras par là quelque chose de l'obéissance volontaire et affectueuse que le fidèle doit porter à son sacerdoce! Je les doterai avec ton sol; ils seront mes magistrats civils, quand ils devraient être tes magistrats religieux.

Appelez-vous cela grandir l'idée des cultes et émanciper le principe religieux? Moi, je dis que c'est l'asservir et le dégrader. (*Bruit. — Interruption.*)

Vous devez sentir combien il est pénible pour un orateur de lutter consciencieusement, non pas seulement pour ses idées, mais d'avoir à lutter pour chacune de ses paroles.

Je supplierai les honorables membres qui m'écoutent de se mettre un instant à ma place à la tribune, de penser que

ce n'est pas pour mon plaisir que j'y suis monté, pour y être assailli par des interruptions humiliantes pour l'orateur, si l'amour-propre comptait encore pour quelque chose quand on parle au nom d'une conviction supérieure à toute personnalité. (*Très-bien! très-bien! — Silence.*)

Cette opinion, pour laquelle je lutte si laborieusement devant vous, sera un jour pourtant celle de l'histoire.

Que si cette opinion peut être examinée à la simple lumière des faits, je demande à en présenter deux à la Chambre.

Il n'y avait pas cinq ans que ce nouveau Charlemagne, dont parlait l'honorable M. Thiers, venait de signer le Concordat, ce pacte nouveau avec Rome, ce traité de pacification et d'alliance, qu'il en était réduit à renvoyer un séminaire tout entier qui avait résisté à la double injonction du pouvoir et de l'Église réunis dans le même organe, le séminaire de Gand, à la citadelle de Wesel, pour servir en uniforme dans une compagnie de discipline. (*Rire général.*)

Voilà la vérité, voilà le résultat du Concordat.

M. D'HAUBERSAERT. Non pas; c'était la violation du Concordat.

M. DE LAMARTINE. Et voulez-vous un autre exemple du résultat pacificateur et organisateur de ce Concordat tant admiré depuis? Le voici.

Sept ans après le jour où l'empereur Napoléon avait signé ce Concordat... (*Bruit... — Laissez donc parler!*) ce Concordat tant admiré et loué, il faisait monter (écoutez bien ceci!) une compagnie de gendarmes à Rome par les fenêtres du palais Quirinal, enlever son auguste allié, le souverain pontife de la catholicité, et le faisait conduire de brigade en brigade, de captivité en captivité, jusqu'à l'obéissance servile que vous avez connue à Fontainebleau. (*Mouvement.*)

Voilà la paix de l'Église, voilà le Concordat, voilà la vérité! (*Exclamations diverses.*) Voilà le respect mutuel!

On vous citait, à l'appui de cette alliance entre les deux pouvoirs, cet autre règne monarchique pour lequel on n'a pas assez de glorification et d'éloges: ce grand nom de roi et un nom plus grand encore, celui de Bossuet, du ministre, du chef de la religion gallicane.

Deux faits à cet égard, deux faits qui m'ont été suscités au moment où j'ai entendu glorifier Bossuet comme le chef de l'église gallicane. Savez-vous ce que faisait ce chef libéral de l'église gallicane? Il faisait les dragonnades. Mais ce n'est rien, il écrivait, en parlant des protestants contre lesquels il discutait: « Si les schismatiques ne sont pas convaincus par mes arguments, l'autorité du roi se chargera de les convertir. » (*On rit.*)

Mais ce n'est rien encore. Deux ans après, on semait du sel sur l'emplacement de Port-Royal, c'est-à-dire qu'on rasait une sainte maison de pauvres cénobites, coupables de quoi? coupables devant la loi civile d'avoir désobéi à la loi religieuse dont la loi civile est la vengeresse et la sanction, et d'avoir eu une autre opinion que celle de ces théologiens de la force.

Voilà la vérité (*Mouvements divers*), voilà les résultats du double pouvoir dans les mêmes mains!

Messieurs, j'entends une voix qui me dit: Mais ce dernier fait se rapporte aux jésuites!

Dieu me préserve de disculper les jésuites; ce n'est pas la cause des jésuites qui me fait monter à la tribune et soutenir la discussion; je combats pour une cause mille fois plus grande, mille fois plus sainte que cette cause des jésuites à laquelle je n'ai pas même daigné toucher; je combats pour l'indépendance de la foi, de la raison, de la pensée religieuse, pour l'émancipation prudente mais nécessaire des cultes, et il n'y a rien là qui attaque les lois existantes de l'État; car vous voyez que j'en demande l'exécution, en attendant, comme vous-mêmes. Il n'y a rien là contre le sentiment religieux, car vous voyez que j'en

demande l'affranchissement, et par là aussi la dignité et l'inviolabilité dans les âmes. (*Bruit.*)

Je sens, à l'émotion et à l'irritation de la Chambre... (*Non! non! — Parlez! parlez!*)

Puisque vous pouvez m'accorder quelques minutes encore, je vais essayer de concentrer en peu de mots quelques principes que je croyais utile de vous soumettre.

Et maintenant, depuis 1830, dans quel état de choses religieuses nous agitions-nous? Nous avons en principe, d'un côté, la *tolérance* promulguée en loi par l'Assemblée constituante, respectée comme vous venez de le voir par l'Empire, sourdement minée ou audacieusement atteinte dans la loi de moyen âge du *sacrilège* par la Restauration, et enfin érudée aujourd'hui entièrement par le gouvernement de Juillet.

Où, la tolérance est dans votre charte, mais elle y est comme une lettre morte; car, qui peut appeler une loi vivante cette tolérance qui consiste à dire au croyant de toute autre foi que les deux ou trois croyances légalisées d'un empire, catholiques, protestantes, israélites: « Tu croiras ce que tu voudras, mais tu n'en parleras pas à haute voix à tes frères! Tu croiras ce que tu voudras, mais la parole qui vivifie et qui propage la foi sera éteinte sur tes lèvres! Tu croiras ce que tu voudras, mais tu n'agiras pas! mais tu souffriras, sans avoir le même droit, l'exercice public dominant des cultes dont tu n'es pas, tu les payeras avec ton impôt! Tu croiras ce que tu voudras, mais si tu te réunis à quelques-uns de tes coréligionnaires pour prier ou agir en commun, les procureurs du roi, les réquisitoires et la prison t'apprendront le sens du mot *tolérance* dans notre pays, cinquante ans après trois révolutions faites pour inaugurer ce grand mot! (*Mouvement.*)

Voilà votre situation relativement aux cultes aujourd'hui; voilà la situation véritable que l'honorable député tout à l'heure voulait fortifier, voulait river encore, voulait pressurer davantage par les textes de loi qu'il

développait et qu'il apportait à cette tribune. (*A droite : Très-bien !*)

Eh bien! je dis que ce n'est pas là et que ce ne peut pas être là la véritable et définitive législation de la religion dans notre pays, et je dis que, si des textes confus, obscurs, contestables dans leur origine, contestables dans leur application, demandent qu'on les concentre et qu'on les réunisse en un code définitif et libéral de la religion et destentatives mêmes de religions nouvelles dans notre pays, je demande que ce code nous soit apporté.

Voilà l'audace de ma discussion et de ma pensée! Je demande s'il y a tant de quoi indigner les hommes qui m'écourent? La sainte et légale liberté, non pas cette liberté absolue dont on parlait hier... nous sommes convaincus comme l'honorable M. Thiers, que la liberté périclète par ses seuls débordements; que quand elle manque de limites elle manque aussi de droit et de garantie dans sa force. Nous n'entendons donc pas, du moins je n'entends pas, dessaisir l'État des droits qui lui appartiennent nécessairement dans la surveillance de tous les cultes, de toutes les formes de culte qui se disputeront et qui se partageront le pays. Non, je n'abdique pas plus que l'honorable préopinant les droits sacrés et impérissables de l'État qui représente aussi, ne l'oublions pas, la grande, universelle et éternelle conscience publique, et qui a aussi, à ce titre, des droits que jamais nous ne lui contesterons.

Ainsi, par exemple, si l'Église catholique, comme je l'entendais dire hier à l'honorable M. de Carné, prétendait que des ordres mendians, vêtus de bure, se mêlant au peuple, comme il vous l'exprimait pittoresquement, que de pareils ordres sont nécessaires au culte catholique, je répondrais que l'État ne doit pas autoriser de semblables abus, de semblables scandales religieux. (*Exclamations et mouvements divers.*)

UN MEMBRE. Pourquoi?

M. DE LAMARTINE. Quand j'ai dit que, dans ma pensée,

si l'Église demandait, comme nécessaire à sa doctrine et à son culte, le rétablissement en France d'ordres mendiants, l'État devrait le lui refuser, un honorable membre m'a demandé pourquoi; je vais le lui dire.

Pourquoi? C'est que la mendicité n'est pas une œuvre pieuse; c'est que la mendicité est un vice, ainsi que l'oisiveté, dans tous les pays civilisés. (*Nouvelle interruption.*)

Je ne saurais assez m'étonner qu'on me conteste une assertion aussi simple. La mendicité est un acte extérieur; la mendicité, ou l'oisiveté qu'elle représente, est un vice social, et enfin, si la société reconnaissait aux ordres mendiants le droit d'infester et de ronger le pays, comme ils l'ont fait à d'autres époques, elle donnerait une véritable prime, un véritable privilège à une mendicité systématique et sacrée contre la véritable indigence, contre la véritable misère. L'État ne peut pas, ne doit pas le permettre.

Je vais plus loin, et je suis loin de désertier les droits de l'État dans cette occasion, je dis que s'il était prouvé que des séductions pieuses, que si des engagements sacrés entraînaient par masses innombrables, dans les cloîtres, des individus des deux sexes, et les faisaient émigrer de la vie sociale dans la vie monacale, l'État, sans porter atteinte, sous risque des plus graves périls, à la liberté individuelle, devrait s'en préoccuper sérieusement; il devrait, sous le rapport des mœurs, sous le rapport de la famille, de la propriété, de la société travaillante, se prémunir contre de pareils abus de la religion. (*Murmures.*)

Enfin je dis que, s'il arrivait que des associations religieuses s'introduisissent à l'abri de cette liberté pour la saper, pour conspirer contre les lois du pays, l'État aurait certes le droit de les saisir, de les interrompre et même de les proscrire dans l'accomplissement de cette conspiration sacrée. (*A gauche : Très-bien!*)

J'omets la plupart de mes idées. L'heure et votre impatience me commandent de tronquer mes paroles. Un mot

seulement des jésuites sur lesquels on a tant disserté. (*Écoutez! écoutez!*)

Dans ma pensée, je crois la propriété de toute espèce de congrégation funeste, dangereuse, ruineuse pour la nation et la famille. L'État ne devrait les admettre que comme association non protégée, non possédante et viagère.

Quant aux jésuites, la question à leur égard se résout pour moi selon qu'elle se pose.

Vous demandent-ils une exception et leur introduction dans l'État à titre de corporation autorisée? La loi s'y oppose dans l'état présent. Refusez et agissez.

Sont-ils corporation non autorisée? Possèdent-ils, à l'ombre des abus et sous ce titre, des biens, des immeubles? possèdent-ils, héritent-ils, captent-ils par fraudes pieuses ou autrement des biens illégitimes? La loi existe. Poursuivez-les.

Je dis que si les jésuites ont des immeubles, des rentes avérées, qu'ils possèdent par fait de dol, de fidéi-commis, des propriétés qui puissent arriver à la connaissance de la justice, de la loi, vous devez exécuter contre eux les lois qui seraient exécutoires pour les autres congrégations. (*Vive approbation.*)

VOIX DIVERSES. Nous sommes d'accord.

M. DE LAMARTINE. J'entends dire que nous sommes d'accord, ce qui me prouve que toute la discussion entre la Chambre et moi, passez-moi l'expression, car elle a été aussi souvent interlocuteur que moi, que toute la discussion n'est qu'un malentendu, car je n'ai jamais prétendu qu'on ne dût pas leur appliquer toutes les lois applicables aujourd'hui par l'État, et mon premier mot a été que je m'associais aux interpellations qui étaient adressées au gouvernement. Il est donc tout simple que je demande, dans tous les cas, contre les jésuites, comme contre toute espèce de congrégation, l'exécution des lois, l'application du droit commun; voilà ce que je demande. (*Vive agitation.*)

Si les jésuites demandent à être introduits comme corpo-

ration autorisée, repoussée par la loi commune, je demande que l'État ne reconnaisse aucune espèce de congrégation à titre religieux.

Si les jésuites, corporation non autorisée, possèdent des propriétés, je demande qu'ils soient soumis à la loi commune, et, à ce titre, je m'associe aux interpellations; mais voici en quoi nous différons. (*Interruption prolongée.*)

Permettez, il faut bien qu'un homme arrive jusqu'à la fin de ses pensées. (*Parlez!*)

Voici quelle différence il y a entre vous et moi dans la solution de cette question, si admirablement posée par la première partie du discours de l'honorable M. Berryer. Je dis qu'une fois la loi commune admise comme loi, comme loi générale, comme loi implacable, si vous voulez, elle soit appliquée contre les jésuites au même titre que contre toutes les congrégations religieuses pour lesquelles, je le répète, je ne veux pas de protection, pas de propriété, pas d'exception à la loi des citoyens ordinaires.

Mais entendez-vous plus? Entendez-vous que des citoyens qui ne seront point reconnus comme jésuites, comme membres d'une congrégation, mais qui ne seront plus que citoyens, citoyens réunis ou non, mais dont la réunion ne transgressera par son chiffre aucune loi, pas même celle d'association que moi j'ai combattue, et que ceux qui l'ont votée et soutenue veulent appliquer à la religion, entendez-vous que, par une loi arbitraire et d'exception, on ira forcer leurs murs, briser ou sceller leur porte, et proscrire, en un mot, des citoyens pour cause de religion présumée ou avouée? Oh! alors je me séparerais de vous, je ne m'associerais pas à un acte arbitraire, même contre des hommes dont le nom répugne au pays. Je dis que vous auriez le plus grand tort de commettre de tels actes de violence sans titre, et d'ostracisme arbitraire contre des hommes dont le seul crime légal serait leur nom.

La persécution, sachez-le, est la popularité de la conscience. Ne la donnez pas à vos ennemis!

L'apparence même d'une persécution déshonorerait la justice. Ne substituons pas l'inquisition légale et philosophique à l'odieuse inquisition que la révolution française a anéantie dans le monde!

Messieurs, je termine par une considération qui me vaudra, je l'espère, quelque indulgence de l'assemblée qui m'a prêté une attention si peu soutenue, et je puis dire si peu équitable. (*Bruit et murmures.*)

Les conflits de cette nature, les tiraillements entre la conscience et la loi, la guerre civile de tribune, de pamphlets, de journaux, ne cesseront pas tant que vous resterez dans la législation où vous êtes, législation qui demandera sans cesse des interprétations favorables ou défavorables, ou passionnées.

Il n'y a de paix, sachez-le bien, que dans la liberté des cultes; il n'y a de paix que dans la séparation graduelle, successive, dans le relâchement systématique et général des liens qui unissent l'Église à l'État; ce n'est pas sur moi-même ici, Messieurs, que je prends l'autorité de ma pensée et de mes paroles; je m'appuie d'une autorité plus puissante, et je demande à la Chambre de vouloir bien l'entendre.

Si le jour se levait où la France aurait à proclamer, par l'organe des ses pouvoirs législatifs, l'abolition d'une partie de ces liens de l'État et du culte, voici le préambule que je voudrais voir inscrit à la loi nouvelle.

Ces paroles, Messieurs, elles ne sont pas de moi; je me garderais de citer une parole de moi aujourd'hui devant une pareille Chambre. (*Vive réclamation.*)

Messieurs, puisque M. le président veut bien me faire observer que j'ai peut-être blessé la Chambre par mon expression, je dirai que c'est très - involontairement. (*Non! non!*) C'était modestie dans ma pensée, et non offense à mes collègues. (*Très-bien! très-bien!*)

« Considérant que Dieu a créé les âmes libres et que tout ce que l'on fait pour les influencer, par faveur ou

châtiment, ne tend qu'à établir l'hypocrisie et la bassesse ;

» Considérant que la présomption des législateurs qui se sont arrogé l'empire sur les consciences et qui ont imposé leur foi aux citoyens est précisément ce qui a établi et maintenu dans la plus grande partie du monde et durant des siècles toutes sortes de superstitions ;

» Considérant qu'il y a tyrannie et crime à forcer un homme de payer des impôts pour l'entretien et pour la propagation d'une foi qui n'est pas la sienne ;

» Considérant que la vérité est grande et forte, que Dieu n'a pas besoin de faveur, et que les pouvoirs et la protection de l'État ne font que briser l'arme de la vérité dans ses mains : la discussion, et gêner le rayonnement de Dieu dans l'esprit humain.

» Nous déclarons la neutralité de l'État en matière de cultes. »

Ces paroles étaient d'un homme d'État aussi sincèrement libéral qu'il était profondément religieux, d'un homme qui fut deux fois président de la république américaine, et qui refusa de l'être une troisième fois de peur que sa popularité ne fit dégénérer la présidence de la république en une monarchie viagère ; d'un homme dont toute la vie se résume dans deux grands actes : l'acte par lequel il fit reconnaître l'indépendance de sa patrie dans le monde ; et le second acte dans lequel il fit reconnaître l'indépendance des consciences, la séparation du pouvoir de l'Église du pouvoir de l'État dans son pays.

Eh bien ! Messieurs, si nous étions les citoyens d'un pays neuf, les législateurs d'un pays où les vieilles et funestes traditions de cette union de l'Église et de l'État n'auraient pas laissé des habitudes invétérées, et où, en déchirant le nœud qui les unit, on ne craignit pas de déchirer en même temps quelques lambeaux de la moralité populaire et publique, je dis que, si nous étions dans un pareil pays, c'est là ce que je proposerais à une Chambre ; mais que dans les condi-

tions où nous sommes, et que j'apprécie aussi, que dans les conditions d'antiques habitudes, que dans les conditions d'appui mutuel que se sont prêté pendant tant de siècles le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, je n'oserais pas proposer d'un seul coup une chose semblable à mon pays. Mais chaque fois qu'un conflit de cette nature viendrait à la tribune, un conflit aussi brûlant que celui que nous avons aujourd'hui sous la main, je ferais tous mes efforts pour relâcher, pour dénouer, autant qu'il serait en moi, quelques-uns de ces liens mauvais qui unissent la conscience à la loi, le citoyen au fidèle, l'Église à l'État, et pour restituer à l'État cette liberté sans laquelle il est, comme aujourd'hui, Messieurs, ne l'oubliez pas, dans une douloureuse alternative, ou de trahir l'esprit humain, ou de froisser quelques consciences, ou de faiblir, ou de persécuter.

Voilà le sens, Messieurs, du vote que j'émettrai selon le texte de la proposition qui sera soumise à la Chambre.

quelques mots du *Globe*, de la *Réforme* et d'autres journaux encore, sur le même sujet.

Essayons de répondre.

D'abord M. de Lamartine est-il bien *seul*? Il nous souvient qu'à l'époque de la coalition parlementaire de 1838, et pendant toute la durée du ministère du 1^{er} mars, M. de Lamartine, appelé aux réunions du parti conservateur, et partageant avec ce parti l'horreur de la guerre pour la guerre et le respect de la constitution, se rendit à visage découvert dans ces réunions, s'incorpora très-loyalement et très-solidement dans les rangs menacés, et ne combattit pas moins énergiquement qu'eux, au milieu d'eux, pendant cette crise qui dura deux ans, pour préserver la France d'une guerre de dupes, et le parlement de la domination d'une intrigue. Les conservateurs ne s'aperçurent ni de ces prétendues excentricités d'idées, ni de cet excès d'ambition, ni de cette versatilité de conduite, caractère convenu du député de Mâcon parmi ses ennemis. Il ne mena point à l'abîme le parti auquel il s'était momentanément rallié. Il le conduisit jusqu'au seuil du ministère du 29 octobre; là, il s'en sépara comme il avait été convenu : la coalition était licenciée, le ministère du 1^{er} mars était abattu. « Si nous avons le même patriotisme pour sauver » notre pays d'une crise, nous n'avons pas les mêmes idées » pour le gouverner en temps régulier (dit M. de Lamartine aux conservateurs). Nous avons combattu ensemble, » gouvernez seuls. Je reste dans ma liberté. » Cependant il ne quitta point pour cela, capricieusement et soudainement, les rangs encore ébranlés du centre, pendant les premières et mauvaises années du ministère du 29 octobre. Il les soutint encore contre la coalition renaissante. Il excusa même la loi des fortifications de Paris, contre laquelle tant d'indignation bouillonnait en lui. Il excusa la loi sur la régence, qu'il attribua à l'émotion d'une douleur bien naturelle. Il ne s'isola d'eux qu'après trois ans de bons procédés et d'avertissements respectueux, quand l'en-

XXXII

POURQUOI M. DE LAMARTINE EST SEUL¹

ALERE FLAMMAM
VERITATIS

14 septembre 1845.

MESSIEURS,

Le *Siècle* reproduit, d'après le *Courrier*, un article qui n'est déjà lui-même que la reproduction d'une certaine rumeur malveillante. Cette rumeur sème que M. de Lamartine est peut-être digne d'une certaine attention dans son pays, mais qu'il est seul, systématiquement isolé, c'est-à-dire insignifiant dans les affaires, et que ses idées (s'il en a), son caractère trop entier, son imagination trop chimérique pour les réalités, son ambition trop haute pour les petites conquêtes, le condamnent à un éternel isolement. C'est dommage, ajoutent-ils avec indulgence. « Les principaux hommes parlementaires sont depuis longtemps en » scène. Ils doivent être fatigués. Le public pourrait se fatiguer lui-même. M. de Lamartine, en prenant son rôle » au pouvoir, renouvellerait un peu le drame. Il nous offrirait quelques variétés de politique dynastique ou populaire. Mais il est seul : n'y pensons plus. C'est bien assez, » du reste, de trois ou quatre hommes pour remplir un » siècle. » Tel est à peu près le sens de ces articles et de

1. Cet article extrait du *Bien public* était une réponse à un article du *Courrier* et du *Siècle*.

semble et l'obstination de leur politique lui eut démontré que leurs erreurs étaient un système, que la révolution courait plus de dangers que le pouvoir, et qu'une dynastie enfermée dans une capitale devenue citadelle, appuyée sur cinq cent mille hommes, conseillée et servie par un ministre téméraire, perpétuellement tentée par la facilité des coups d'État préparés, bâtis, fondés, armés sous sa main, pouvait, à un jour donné, intimider la constitution après l'avoir corrompue, donner l'uniforme aux opinions, discipliner l'élection, subordonner le parlement, et convertir la royauté démocratique en royauté militaire. Et fut-il seul alors ? nous le demandons à l'accueil unanime qui lui fut fait dans l'opposition. En changeant non d'opinion, mais de terrain, il put croire qu'il n'avait fait que changer d'amis. Nous le demandons à ceux qui ont entendu son dernier discours à la Chambre sur les dangers de la constitution, il y a trois mois. Était-il seul en descendant de la tribune, dans les groupes amis de deux cents de ses collègues, qui retrouvaient leurs sentiments dans les siens ? Seul quand il monte à la tribune, s'il est multiple quand il en descend, que vous importe ?

Mais admettons qu'il soit seul, qu'en concluez-vous ? Que c'est sa faute sans doute, et qu'il stérilise ainsi par inintelligence ou par vanité les facultés que vous lui attribuez et les services qu'il pourrait, selon vous, rendre à son pays. Eh bien ! raisonnons. M. de Lamartine n'aurait qu'une manière de n'être pas seul : ce serait de s'allier et de se confondre avec un des partis actuellement existants dans la Chambre. Il y en a cinq : le parti légitimiste, le parti républicain, le parti de M. Guizot, le parti de M. Thiers, le parti de M. Barrot.

Le parti légitimiste et le parti républicain sont en dehors de la constitution. Nous ne pouvons en parler que pour mémoire. Quelles que soient les dispositions présumées d'un homme parlementaire envers l'un ou l'autre de ces partis, vous ne lui proposez pas, sans doute, de monter à

la tribune ou d'entrer au conseil pour y proclamer une restauration, ou pour y conspirer une révolution ! Restent donc les trois partis parlementaires représentés, pour le moment, par trois noms d'hommes éminents à différents titres, et auxquels M. de Lamartine aurait pu, selon vous, porter ou emprunter de la force en se ralliant à eux. Voyons si cela est vrai. Supposons, par exemple, que M. de Lamartine se fût rallié à ce qu'on appelle aujourd'hui le tiers-parti dans la Chambre, que serait-il arrivé ? Que M. de Lamartine aurait fait tout ce qu'a fait ce parti depuis quinze ans, c'est-à-dire tout ce que l'esprit de la révolution de Juillet accuse et condamne avec M. de Lamartine dans la conduite de ce parti. Il aurait demandé l'hérédité de la pairie, pour immobiliser sur quelques têtes l'égalité et le pouvoir démocratiques. Il aurait mutilé, en les réprimant trop, les libertés nationales, le lendemain du jour où la nation les avait conquises. Il aurait nié le droit d'association aux opinions. Il aurait contesté le droit de représentation plus large au pays. Il aurait institué un tribunal d'État dans la cour des pairs, et donné ainsi aux citoyens d'autres juges que les citoyens. Il aurait fait les lois de septembre. Il aurait noué la coalition parlementaire avec M. Guizot. Il aurait pris le pouvoir des mains de la coalition triomphante. Il se serait trompé sur l'affaire d'Orient, la question vitale, le pivot, le levier de toute politique étrangère pour la France. Il aurait rompu toutes nos alliances, agité la guerre sur l'Europe sans l'intimider. Après des mots en avant et des pas en arrière, il aurait reconnu la nécessité de sa chute et laissé la France dans la crise ! Le beau résultat. A ce prix, M. de Lamartine aurait été ministre, oui ; mais serait-il conforme à lui-même ?

Supposons maintenant que M. de Lamartine se fût rallié au parti de M. Guizot. Qu'aurait-il fait ? Il aurait professé l'omnipotence oligarchique de la classe moyenne, au lieu de l'omnipotence nationale de la démocratie tout en-

tière. Il aurait voté les lois murées qui, en refoulant le peuple hors de la constitution, ont forcé le parti de M. Guizot à inventer le nom de *pays légal*, et à déclarer ainsi une nouvelle espèce de féodalité, la féodalité de la loi ! Il aurait fait une coalition parlementaire avec les ennemis de sa politique pour surgir dans une confusion des partis. Il aurait représenté, comme ambassadeur en Angleterre, la politique erronée de 1840. Il aurait vu trop tard cette politique prête à éclater en guerre générale dans sa main. Il aurait assisté à Londres à la signature d'une nouvelle coalition des puissances contre la France. Il serait revenu à Paris reprendre le pouvoir des mains de ce parti conservateur qu'il avait décimé et humilié. Il aurait désavoué, comme ministre conservateur, la politique orientale qu'il avait professée comme ambassadeur du 1^{er} mars. Il aurait renoué, avec peu de dignité, les liens de l'alliance rompue par lui-même entre la France et l'Angleterre. Il aurait livré l'Orient aux Anglais et aux Russes. Il aurait désintéressé la France de la plus vaste succession que jamais la décomposition d'un empire ait ouverte au monde depuis le démembrement de l'empire de Constantin. Il aurait, lui homme libéral, accompli par nécessité de situation, l'œuvre la plus illibérale et la plus soldatesque des temps modernes : *les fortifications de Paris*. Il aurait, lui homme probe, semé la cupidité dans une démocratie naissante pour recueillir de serviles majorités au gouvernement. Il aurait fait de petites conquêtes microscopiques dans l'Océanie ou dans les mers de Chine pour amuser le pays avec des hochets dangereux, pendant qu'on lui dérobait sa liberté au dedans et sa part dans des empires au dehors ! Il aurait donné pour mot d'ordre à son parti cette maxime des gouvernements qui glissent sur leur pente vers la chute : « Rester au timon, enrayer le char, et gagner du temps ! » Est-ce là la gloire que vous reprochez à M. de Lamartine de n'avoir pas voulu partager ?

Reste le parti de M. Barrot, le chef nominal et respecté

de l'opposition constitutionnelle. Voyons encore si c'est par la faute de M. de Lamartine que l'alliance n'est pas complète et indissoluble entre M. de Lamartine et ce parti. Le parti de M. Barrot n'a pas compromis sa main dans les affaires. Il a la virginité des partis; il a l'irresponsabilité des théories; il a le désintéressement des abstractions. Au lieu de se faire action et volonté, il s'est fait équilibre et contre-poids. C'est une opposition de bascule. Que s'ensuit-il pour ce parti ? C'est que tout le monde s'en sert, et qu'il ne se sert de personne. Chaque fois qu'un homme tombé du pouvoir a besoin d'un appoint pour y remonter, il se tourne vers le parti de M. Barrot, il lui adresse un sourire, il lui tend une phrase amorcée d'un peu d'opposition; le parti de M. Barrot fait un signe d'assentiment, il applaudit, il vote, et l'opposition donne la majorité à un de ses ennemis. Cela s'est vu sous la coalition; cela s'est vu pour M. Guizot; cela se voit pour M. Thiers; cela se verra tant que le parti de M. Barrot aura plus de magnanimité que de mémoire. Cela fait le plus grand honneur à la générosité des hommes; cela fait le plus grand tort au parti. Le parti de M. Barrot met son cœur dans les affaires; il n'y faut mettre que sa raison. L'opposition constitutionnelle a ainsi de l'importance, mais point de volonté. Elle semble avoir fait vœu de laisser toujours gouverner son pays par un autre. Cela a pour elle un danger plus grave; c'est que son abnégation du pouvoir et sa complaisance pour ses alliés la décréditent dans l'opinion, et lui font accepter la responsabilité des actes les plus opposés à sa nature et à ses principes. C'est ainsi qu'elle a voté l'alliance avec M. Guizot pendant la coalition, les erreurs de la politique étrangère de M. Thiers pendant le ministère de 1840, les fonds secrets, la régence, et, enfin, les fortifications de Paris. C'est ainsi qu'elle a reculé, de position en position, jusque sur cette déplorable position des *faits accomplis*, ces fourches caudines de la révolution de Juillet ! Qui l'a menée là ? Est-ce

M. de Lamartine ? N'a-t-il pas toujours protesté, au contraire, contre les transactions ? L'accusez-vous d'être resté seul, d'avoir conservé son individualité politique, de s'être rangé de côté pendant que ces adultères de l'opposition et du système s'accomplissaient pour enfanter les illusions et les repentirs de la gauche ? Cependant, quoique M. de Lamartine ne se dissimule aucune des fautes, des faiblesses, des langueurs de l'opposition dynastique, il a tant d'analogie de principes, tant de parenté d'idées, tant de conformité de vues libérales avec ce parti ; il a, de plus, tant d'estime invétérée pour le caractère et le talent du chef de la gauche, qu'il a plusieurs fois proposé l'alliance à ce parti du haut de la tribune. Il lui a fait les avances comme il convient à l'homme nouveau en face d'hommes anciens. Cela ne lui a rien coûté. Les esprits de ces hommes s'entendent ; leurs cœurs se touchent ; leurs mains se serrent naturellement. Mais c'était l'alliance avec le parti de M. Barrot, et non avec la politique de M. Thiers sous le nom de M. Barrot. Il a dit à l'opposition : « Je serai avec vous, mais à la condition que vous serez vous-même avec vous-même. Si vous ne voulez avoir ni mémoire, ni prudence, ni politique, ni hommes à vous, je me retire. J'accepte vos idées, vos antécédents, vos vues, votre chef légitime : je n'accepte rien des autres. » L'isolement est quelquefois une faiblesse, quelquefois une force ; dans tous les cas l'isolement est triste, mais j'aime mieux être isolé que confondu. » L'opposition n'a point écouté ces paroles, et M. de Lamartine est seul. Et s'il n'était pas seul, nous vous demandons ce qu'il serait.

Mais n'y a-t-il pas d'autres hommes aussi isolés que lui dans la Chambre ? Et puis, est-ce que la France n'est pas souvent comme eux ? Est-ce que la France est toujours nécessairement avec un de ces trois partis ou un de ces trois hommes ? Avec M. Guizot, par exemple, quand il arrête le mouvement d'une saccadé si brusque, qu'il fait

reculer le gouvernement de Juillet jusque par delà la Restauration ? Avec M. Thiers, quand il agite l'Europe de souvenirs trop éloquents, et qu'il dessine les fortifications de Paris, comme une constitution du sabre, sur le sol qui a dévoré les bastilles ? Avec M. Barrot, quand, après de magnifiques discours, il accorde des capitulations trop généreuses, cède le champ de bataille après l'avoir conquis, et laisse confondre son drapeau avec celui de ses ennemis ?

Non, la France n'est ni avec celui-ci, ni avec celui-là, ni avec l'autre dans de pareils moments. Elle est seule apparemment, selon vous, puisqu'elle n'est avec aucun de ces partis exclusivement. Eh bien ! M. de Lamartine est seul comme la France, seul comme plusieurs de ses éminents collègues. On peut accepter la solitude ainsi et se consoler, à ce prix, de ne pas faire nombre dans un parti ou de ne pas faire groupe dans un cabinet.

Mais, d'ailleurs, pour être de quelque utilité à son temps et à son pays, est-il donc absolument indispensable de faire nombre dans un parti et groupe dans un ministère ? Les ministères de l'opinion ne valent-ils pas quelquefois les ministères de la couronne ? Les hommes politiques qui ont le plus remué les choses de leur temps ont-ils donc été tous des ministres ? Fénelon, Machiavel, Franklin, Burke, Fox, Shéridan, Mirabeau, Lafayette, Foy, Manuel, Royer-Colard, mort hier dans la retraite, ont-ils renfermé leur génie, leur influence, leurs actions dans des portefeuilles ? Ils ont été de grands ministres pourtant, mais des ministres sans portefeuille, des ministres de la pensée, de l'indépendance, de la raison, de leur époque et de leur pays. M. de Lamartine ne se plaindrait certes pas si nous comparions son nom au nom du dernier des hommes publics que nous venons de citer ; il se glorifierait, nous n'en doutons pas, de son isolement à ce prix. Il ne demande rien à personne. Nous croyons même qu'il ne désire rien. Sans doute, il n'est pas (quoiqu'on l'en accuse) du nombre de ces politiques contemplatifs, de ces platoniciens de la liberté qui font vœu de

ne jamais toucher aux affaires, de ne jamais se compromettre avec les difficultés du ministère, de peur d'y trahir une impuissance dont ils ont le secret ou d'y altérer une popularité qui a toujours besoin d'être rafraîchie par le vent de l'opposition. Non : son entrée dans la Chambre, ses études politiques, ses luttes, son sacrifice souvent répété de toute popularité, nous attestent qu'il ne craint pas l'action publique, et que, s'il avait le nombre, l'occasion, la crise, il se grouperait autour d'un pouvoir libéral avec autant de dévouement qu'autour d'un principe d'opposition. Le pouvoir, au bout du compte, est le but des idées. Gouverner, c'est réaliser. Mais il n'est donné à personne de presser le pas des événements ni de devancer la maturité des choses. La fortune, comme disent les anciens, s'est réservée une large part dans la destinée des hommes, indépendamment de leur valeur. Elle a quelquefois voulu que l'abbé Dubois fût à Versailles et que Fénelon fût à Cambrai. En politique, l'homme fait le rôle, sans doute, mais c'est la Providence qui fait la pièce. Quand la pièce n'appelle pas l'homme, il faut savoir rester hors de la scène et se contenter d'un rôle qui est peut-être le plus beau des rôles, dans un pays où la liberté se fonde et où il y a plus d'ambition que de vertu publique : — le rôle du citoyen!

XXXIII

UN PRINCIPE ET POINT DE PARTIS

10 novembre 1845.

Dieu a placé la tête plus haut que le cœur pour que la raison domine le sentiment. Voilà pourquoi nous osons dire : la révolution de Juillet fut un grand jour ! bien que la révolution de Juillet déchirât dans notre âme des habitudes et contristât ce qu'il y avait de sensitif en nous. Périssent nos sentiments plutôt qu'un principe ! Le mot de Barnave est le mot des grandes convictions. Ce fut le nôtre. La révolution de Juillet, bien prise et bien conduite, pouvait être le règne du principe libéral et populaire, la renaissance de la liberté, le second avènement du peuple, non plus du peuple, affranchi récent de l'aristocratie et du despotisme, faisant irruption, ses chaînes brisées à la main, à travers des flots de sang, dans le champ sans limites de sa souveraineté tumultueuse, prenant le désordre pour la liberté et le délire pour la force, mais du peuple libre, organisé, instruit par l'expérience, prudent contre lui-même, corrigé de ses engouements par ses favoris, guéri de la guerre et détrompé de la conquête par la dure gloire de l'empire, et se préparant à régner aux conditions de tout règne durable, une grande pensée, une grande volonté, une grande modération.

Qu'est devenu ce beau jour ? Qu'est devenu ce peuple ? Qu'est devenu ce règne en espérance ? La révolution de Juillet n'était pas encore refroidie, qu'elle ne savait plus

ne jamais toucher aux affaires, de ne jamais se compromettre avec les difficultés du ministère, de peur d'y trahir une impuissance dont ils ont le secret ou d'y altérer une popularité qui a toujours besoin d'être rafraîchie par le vent de l'opposition. Non : son entrée dans la Chambre, ses études politiques, ses luttes, son sacrifice souvent répété de toute popularité, nous attestent qu'il ne craint pas l'action publique, et que, s'il avait le nombre, l'occasion, la crise, il se grouperait autour d'un pouvoir libéral avec autant de dévouement qu'autour d'un principe d'opposition. Le pouvoir, au bout du compte, est le but des idées. Gouverner, c'est réaliser. Mais il n'est donné à personne de presser le pas des événements ni de devancer la maturité des choses. La fortune, comme disent les anciens, s'est réservée une large part dans la destinée des hommes, indépendamment de leur valeur. Elle a quelquefois voulu que l'abbé Dubois fût à Versailles et que Fénelon fût à Cambrai. En politique, l'homme fait le rôle, sans doute, mais c'est la Providence qui fait la pièce. Quand la pièce n'appelle pas l'homme, il faut savoir rester hors de la scène et se contenter d'un rôle qui est peut-être le plus beau des rôles, dans un pays où la liberté se fonde et où il y a plus d'ambition que de vertu publique : — le rôle du citoyen!

XXXIII

UN PRINCIPE ET POINT DE PARTIS

10 novembre 1845.

Dieu a placé la tête plus haut que le cœur pour que la raison domine le sentiment. Voilà pourquoi nous osons dire : la révolution de Juillet fut un grand jour ! bien que la révolution de Juillet déchirât dans notre âme des habitudes et contristât ce qu'il y avait de sensitif en nous. Périssent nos sentiments plutôt qu'un principe ! Le mot de Barnave est le mot des grandes convictions. Ce fut le nôtre. La révolution de Juillet, bien prise et bien conduite, pouvait être le règne du principe libéral et populaire, la renaissance de la liberté, le second avènement du peuple, non plus du peuple, affranchi récent de l'aristocratie et du despotisme, faisant irruption, ses chaînes brisées à la main, à travers des flots de sang, dans le champ sans limites de sa souveraineté tumultueuse, prenant le désordre pour la liberté et le délire pour la force, mais du peuple libre, organisé, instruit par l'expérience, prudent contre lui-même, corrigé de ses engouements par ses favoris, guéri de la guerre et détrompé de la conquête par la dure gloire de l'empire, et se préparant à régner aux conditions de tout règne durable, une grande pensée, une grande volonté, une grande modération.

Qu'est devenu ce beau jour ? Qu'est devenu ce peuple ? Qu'est devenu ce règne en espérance ? La révolution de Juillet n'était pas encore refroidie, qu'elle ne savait plus

où était son principe et que déjà les partis s'en emparaient. Ils ont pullulé depuis, et ils se sont subdivisés aujourd'hui tellement, qu'ils méritent plutôt le nom de coteries que celui de factions, et qu'il est difficile de savoir avec qui et contre qui l'on vit. On nous demande sans cesse à nous-même : De quel parti êtes-vous ? Nous ne pouvons pas répondre, et nous restons, en apparence, honteux et confondus. Est-ce notre honte ou celle des partis ? Le temps le saura.

Certes, nous ne méprisons pas les partis quand ils sont l'agglomération bien définie et bien résolue d'une pensée et d'une volonté collectives qui se groupent, qui pensent, qui écrivent, qui parlent, qui agissent, qui votent pour faire triompher ce qu'ils croient la vérité politique. Mais nous n'honorons pas de ce nom ceux qui ne savent ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils font. Nous ne comptons pas non plus ceux qui ont la franchise d'avouer tout haut qu'ils ne veulent rien que la domination, et qui brouillent les idées comme on mêle les cartes au jeu, pour en faire sortir la fortune !

Ainsi, il y a trois grands partis en France que nous comprenons et auxquels nous avons constamment rendu justice, quelquefois honneur, tout en nous séparant d'eux sous plusieurs rapports. Il y a un parti honorable, propriétaire d'une grande part du sol, illustre par les noms, respectable par l'antiquité, puissant par la fortune, accrédité par les traditions, appuyé sur la religion, allié naturel de la vieille Église, cher à l'armée, parce qu'il a toujours manié les armes, monarchique comme le vieux sol français qu'il a mille fois arrosé de son sang ; ce parti, royaliste par nature, dit au pays : « Vous voulez deux choses : la monarchie et » la liberté ; nous, et nous seuls, nous pouvons vous donner l'une et l'autre. La monarchie a deux conditions : le » droit et le prestige. On ne supprime pas le droit, on ne » brise pas la légitimité de la succession héréditaire au trône » par un caprice de trois jours ; on ne substitue pas une

» branche nouvelle sur le vieux tronc monarchique sans » que le peuple s'en aperçoive et sans que la justice crie » dans les cœurs. On n'improvise pas une dynastie. La monarchie n'a qu'une racine dans le sol ; si vous la coupez, » l'arbre fleurira quelques jours encore, puis il séchera. » C'est nous qui avons la vraie monarchie en principe, en » réserve et en exil. Prenez-la, et elle vous rend, avec les » sympathies de l'Europe, le choix des alliances qui, depuis » quinze ans, s'écartent de vous. Par les alliances, vous » doublez les forces de votre nationalité ; de plus, la légitimité est seule assez incontestable pour pouvoir supporter » sans chanceler les assauts des partis et les orages de la » presse et de la tribune dans un gouvernement représentatif. Il faut que le sol soit solide sous les pas tumultueux » d'une démocratie. Ce qui consolide le sol, c'est l'antiquité » des droits au trône, c'est le respect inné pour la dynastie. » Que voulez-vous espérer de prestige d'une dynastie qui » est plus jeune que les plus jeunes de vos fils et que vos » enfants ont vu naître ? Quels yeux peut éblouir une couronne qui était hier un chapeau ?... Sans doute, c'est le » couronnement du peuple ; mais, dans l'imagination des » hommes, le sacre des choses, c'est le temps. »

Voilà un parti ! Il sait ce qu'il veut, et il le dit nettement. A vous de juger.

Il y a un autre parti, composé des hommes les plus jeunes d'opinion, les plus logiques de raisonnement, les plus intrépides de conviction, qui tirent leur filiation intellectuelle par le sentiment ou par l'idée des grands noms populaires de la révolution et qui devancent, par la pensée, le pas toujours lent et toujours hésitant des peuples. Ils disent à la France : « Pourquoi vous arrêtez-vous dans un » contre-sens ? Vous êtes et vous voulez être de plus en » plus une démocratie. Qu'est-ce que la démocratie ? C'est » la négation du principe d'hérédité et l'application du » principe d'élection dans le gouvernement à tous les degrés. C'est la souveraineté arrachée à un seul et resti-

» tuée à tous. C'est un peuple de citoyens, ou plutôt c'est
 » un peuple de rois tous égaux et régnant eux-mêmes par
 » leur propre magistrature, au lieu de donner procuration
 » de régner pour eux. Le dépositaire unique et permanent
 » du pouvoir abusera du dépôt; il se créera des intérêts
 » différents de ceux du peuple; exception couronnée dans
 » l'État, il aura des pensées exceptionnelles comme la situation
 » que vous lui faites. Il sera tenté de profiter du
 » privilège d'un seul pour renverser le droit de tous. Pour-
 » quoi créer ce danger permanent à la constitution? Qu'est-ce
 » qu'une tête héréditaire sur un corps électif? Qu'est-ce
 » que cette puissance dynastique inventée et armée de vos
 » propres mains pour avoir le dangereux passe-temps de
 » lutter contre elle? Ou ce chef héréditaire est fort, ou il
 » est faible. S'il est fort, il vous dompte ou il vous cor-
 »rompt. S'il est faible, vous le contraignez et vous le dom-
 »inez. A quoi bon ce rouage suranné dans le mécanisme?
 » Soyez conséquents. Il n'y a pas de nation qui résiste à
 » un défaut de logique dans ses institutions. Ou déclarez-
 » vous déchu de la souveraineté du peuple, ou consentez
 » à appeler la démocratie par son nom! Il n'y a pas de mi-
 » lieu. »

Voilà encore un parti qui parle haut. Répondez, si vous savez répondre! Si quelques-uns de ses indignes et faux apôtres n'avaient pas écrit ses théories à l'encre rouge, s'il avait rassuré au lieu de menacer l'avenir, l'avenir s'approcherait peut-être de lui.

Enfin, il y a un troisième grand parti en France. C'est celui du gouvernement actuel; c'est celui de cette nombreuse, honnête, courageuse, laborieuse, intelligente et opulente classe intermédiaire du pays qui a fait la révolution de Juillet sans le savoir, qui a accepté l'inconséquence sans la vouloir, et qui s'efforce de la justifier sans le pouvoir. « Que nous importent, » disent-ils, « l'antiquité des » uns, les théories des autres? Périissent les théories, et » que le gouvernement de Juillet soit sauvé! La révolution

» nous fait peur, et il y a de quoi; elle nous a montré son
 » fantôme trois jours, c'est assez! Nous nous sommes cou-
 » rageusement ralliés pour la refouler dans ses faubourgs
 » et dans ses clubs. Nous étions pressés de refaire bien vite
 » une monarchie; nous avons pris ce que nous avons sous
 » la main, un fait, au lieu d'un principe. Nous avons eu la
 » main heureuse; notre prince a été la bonne fortune de
 » notre révolution! Sa patience et sa sagesse ont tout usé.
 » Il semble que Dieu lui ait accordé comme à Josué le don
 » d'arrêter les jours pour avoir le temps, non d'extermi-
 »ner, mais de lasser les partis. Nous n'avons pas eu la pré-
 »tention d'inventer des formes nouvelles de gouverne-
 »ment; nous avons une monarchie telle quelle; elle pro-
 »tège nos vies, nos maisons, nos biens, nos trafics, nos
 » enfants, nos frontières, l'ordre dans la rue, la sécurité du
 » foyer, la paix de l'Europe. Nous sommes loin de vous
 » disputer vos logiques. Mais, pour nous, la première lo-
 »gique, c'est de vivre. Notre idéal, à nous, c'est le salut
 » public, et le nôtre d'abord. »

Voilà un parti encore qui sait ce qu'il veut, qui veut de bonnes choses en effet, qui les dit bien, et qui agit avec persévérance et courage. Ce parti a des hommes supérieurs à son service. Casimir Perier lui fait ses journées contre l'anarchie; le maréchal Soult lui fait son armée; celui-ci lui fait ses évolutions; celui-là lui fait ses théories; une tête cachée derrière le nuage sacré des fictions constitutionnelles lui fait, comme Numa, sa pensée permanente et sa politique continue. Encore une fois, voilà des partis! Nous comprenons qu'on délibère et qu'on choisisse et qu'on s'honore de s'attacher à l'un ou à l'autre de ces grands centres d'opinion.

Mais en dehors de ces trois grands et sérieux partis il y a dans la presse et dans la Chambre je ne sais combien de partis qui s'appellent depuis quinze ans l'opposition, gauche dynastique, gauche constitutionnelle, gauche modérée, centre gauche, tiers-parti, opposition entière, demi-oppo-

sition, quart d'opposition, ombre d'opposition, enfin, et c'est le pis, semblait d'opposition!... Comment s'y reconnaître? Nous exceptons un bon nombre d'hommes d'opposition qui, comme nous, ont toujours répugné à ces tactiques. Et vous appelez cela des partis? Et vous condamnez des hommes sérieux, quand ils entrent dans la Chambre, à se ranger nécessairement et irrévocablement sous un de ces mille petits drapeaux, ou plutôt de ces mouchoirs troués sans ampleur et sans couleur, et qui, bien loin de pouvoir se déployer sur la politique d'un grand peuple, ne sont pas même assez larges pour cacher les mesquines ambitions des groupes qui les portent! Non, non, gardez vos suffrages si vous les mettez à ce prix!

Nous savons bien qu'il existe là depuis quinze ans un parti nombreux d'opposition constitutionnelle, qu'on appelle la grande gauche, et qui emprunte aux hommes consciencieux qui le composent, au nom, à la probité proverbiale, au talent sans rival de son orateur, une autorité, un respect, un éclat, qui ont fait longtemps l'espoir de l'opinion libérale en France. On aimerait à s'y rallier. Mais, pour s'y rallier, il faudrait savoir sur quel terrain on rencontrera ce parti. Cela n'est pas si aisé qu'on le croit. Il ne tient pas assez ferme et assez longtemps sur la même place pour qu'on soit sûr de le retrouver où on l'a laissé. Vous arrivez toujours au rendez-vous de ses opinions une heure ou un an après qu'il l'a quitté. Ainsi, il demande l'alliance anglaise et la guerre pour la cause européenne de la Pologne? Vous arrivez : il est à l'anglophobie, à la paix et à l'alliance avec la Russie! Il demande la réforme électorale? Vous accourez : il n'en parle plus, et tout au plus vous permettrait-il de soupirer bien bas pour adjoindre quelques jurés à la liste des quelques électeurs d'une nation dite souveraine! Il fulmine contre les forteresses détachées dont un pouvoir ombrageux rêve d'enceindre la capitale? Vous arrivez, et vous arrivez juste le jour où il vote en masse les forts, l'enceinte, les bastions, les canons,

la poudre et les boulets des fortifications de Paris! Vous croyez vous rattraper sur la question de la régence et qu'il va, conformément à ses principes et à son instinct populaire, réserver à la nation le choix de son inter-roi? Vous arrivez, et vous le trouvez se séparant de son chef pour voter avec les ministres une régence présomptive et par anticipation, c'est-à-dire deux rois pour un! Il flétrit la corruption dans une de ses sources les plus bourbeuses, les fonds secrets? Vous arrivez, et vous le trouvez votant les fonds secrets avec le 1^{er} mars! Enfin vous pensez fermement l'atteindre sur le terrain de la révision complète des lois de septembre, et de toutes ces lois d'exception, et de toutes ces mesures préventives, et de toutes ces politiques étrangères contre lesquelles il a tonné cent fois dans ses journaux, dans ses banquets, dans ses tribunes? Vous arrivez, et vous le trouvez allié avec celui des ministres qui a gagné contre lui toutes ces batailles, s'inspirant des conseils de son ennemi naturel et de son vainqueur, et campé immobile et satisfait sur le terrain des faits accomplis! En vérité, ce parti semble s'être donné ce problème à résoudre : Jusqu'où peut aller la résignation d'une opposition d'honnêtes gens? L'avenir lui décernera de grands éloges, et de grands étonnements aussi! Il a des principes généreux et libéraux; il a des intentions droites et pures; il a des désintéressements antiques; il a des voix retentissantes dans le pays et dignes de réentendre dans la postérité. Qu'en fait-il? Ses orateurs montent à la tribune, éclatent en colère patriotique, en menaces sévères, en prophéties de ruine contre le gouvernement d'intimidation ou de corruption qui les écoute, le menton sur la paume de la main. Ils redescendent et tout est dit. Cela ressemble à un solfège d'opposition pour exercer la voix des parleurs. Les notes sont superbes, les airs sont sublimes, les intonations merveilleuses. Mais sur ces beaux airs il n'y a point de paroles, ou sous ces paroles il n'y a point de volonté. Mazarin disait : « La nation chante, je suis tranquille. »

Le gouvernement de Juillet peut dire : « La coalition parle, n'ayons pas peur et passons notre chemin. »

Et vous appelez cela une tactique ! et c'est là l'emploi qu'un parti qui se dit politique fait de tant de patriotisme, de talent et de vertu publique brillant inutilement sur le pays ! Qu'a-t-il fait ? Qu'a-t-il empêché ? O heureux gouvernement, d'avoir devant lui de si éléments adversaires ! Dites-nous un rêve monarchique de Juillet qui n'ait pas été accompli, ou en dépit, ou par les concessions de ce parti ? Hommes éminents de l'opposition constitutionnelle, réveillez-vous ! levez-vous, il est temps ! soyez un parti ! soyez une volonté ! soyez vous-mêmes ! séparez-vous des alliés qui vous dénaturent. C'est l'avertissement du pays ; c'est le pressentiment de l'avenir ; c'est la voix d'un ami désintéressé qui vous le crie ! Si vous tardez davantage, vous perdrez non-seulement vos principes, vous perdrez jusqu'à votre popularité ; vous perdrez jusqu'à votre nom ; on ne vous appellera pas dans l'histoire l'opposition de quinze ans, on vous appellera la patience d'un règne !

Quant à nous, contristé de l'erreur de tels partis, nous trouvons plus sûr, plus glorieux, plus utile de nous attacher à ce qui ne faiblit pas, à ce qui ne plie pas, à ce qui ne transige pas : aux principes.

On nous demande souvent : Quel est votre principe ? Nous répondons comme le parti du gouvernement : Nous ne l'avons pas inventé ; c'est celui de la révolution française à son origine, à l'heure où elle prophétisait dans le calme sublime de ses pensées, et non à l'heure où elle se déchirait elle-même dans la violence de ses luttes et dans l'impatience de ses colères. C'est l'organisation toujours plus complète et plus développée de la souveraineté du peuple, en entendant par peuple non une seule classe, mais toutes les classes de la nation, sans privilège comme sans dégradation pour aucune. Nous croyons que les gouvernements ne sont inventés que pour faire avancer les idées et triompher l'intelligence et le droit des nations ;

nous croyons que l'intelligence, les idées, le droit, appartiennent aux nations, et non aux aristocraties, aux théocraties ou aux rois, et que, si elles ne veulent pas être constamment niées, trahies, faussées, enchaînées, attardées, confisquées, retournées contre le peuple, il faut qu'elles règnent elles-mêmes par le peuple et pour le peuple. — Vous voulez donc renverser la constitution semi-monarchique de votre pays ? nous dit-on. — Nous ne sommes pas des conjurés ni de mauvais citoyens, avons-nous répondu cent fois ; nous ne voulons rien renverser, mais nous voulons fermement extraire du temps les conséquences nécessaires, loyales, justes et même modérées qu'il renferme. Or, quel est pour nous le principe de la révolution et du gouvernement de Juillet que nous avons accepté des lèvres et juré du cœur après sérieuse délibération ? Nous sommes bien fâché de le dire ; nous demandons bien pardon d'avoir à passer la main sur ce principe couvert depuis dix ans de la poussière de l'oubli, et de le faire revivre et briller une minute aux yeux qu'il éblouit et qu'il importune : c'est le mot que la révolution de Juillet proféra elle-même de sa propre bouche le jour où elle savait le mieux ce qu'elle disait, puisque c'était le jour de sa bataille, de son triomphe et de sa grandeur. Les révolutions sont comme les sybilles antiques. Elles ne disent jamais mieux le mot du destin que dans l'accès même de leur inspiration. C'est leur enthousiasme qui leur arrache leur secret. Ce secret, ce mot du destin de la révolution de Juillet, second accès de la révolution de 1789, c'est : « La meilleure des républiques ! »

Qu'est-ce que veut dire ce mot ? Il a plus de sens qu'on ne lui en attribue communément ; il veut dire ceci : « Nous » voulons et nous devons démocratiser la nation. La démocratie, c'est-à-dire le gouvernement du peuple tout entier, comporte, dans son acception rigoureuse, la forme » républicaine, c'est-à-dire le gouvernement électif et temporaire partout. Mais les théories en matière d'institu-

» tions ne sont pas absolues; elles contre-balancent l'idée
 » par la prudence. Soyons logiques en créant les institu-
 » tions démocratiques, électives, républicaines dans tout le
 » mécanisme de notre charte. Soyons prudents en laissant
 » subsister la forme, l'unité et la perpétuité monarchique
 » au dernier degré de ces institutions. Conservons un chef
 » national qui s'appellera roi, qui aura certaines préroga-
 » tives du pouvoir réel et tous ses respects, mais qui ne
 » sera au fond que le peuple couronné, et qui ne pourra
 » se mouvoir, penser, agir, régner que pour l'idée et pour
 » l'intérêt du peuple. Ce sera la meilleure des républiques.
 » Pourquoi? Parce qu'elle conciliera les traditions avec
 » les réformes, les habitudes avec les innovations. Le roi
 » sera la prudence de notre démocratie.» Voilà le sens.
 Nous ne l'examinons pas; nous le racontons.

Mais qui peut contester que de deux principes contraires, incrustés par la prudence même dans le cadre d'un gouvernement, il ne résulte une lutte intime et éternelle? C'est ce qui a lieu; c'est ce qui aura lieu dans un antagonisme mal posé, jusqu'à ce qu'un des deux principes dévore l'autre. Cela s'appelle le jeu des institutions, jeu qui finit quelquefois sérieusement, comme en 1791 et en 1830, *quod Deus avertat!* Dans ce jeu, chacun prend parti selon le temps, les dangers, les circonstances pour celui des deux principes qu'il croit le plus utile ou le plus menacé. Les uns veulent monarchiser la république, les autres veulent républicaniser moralement la monarchie; nous sommes franchement du nombre de ces derniers. Sans rien renverser, sans violer ni une lettre ni un esprit de la charte, sans pousser notre pays aux révolutions violentes, ces hasards qui sauvent tout ou qui perdent tout, nous voulons, le plus possible, dans les conditions compatibles avec la prudence et l'honnêteté, démocratiser l'institution de Juillet, exercer la nation au gouvernement d'elle-même, émanciper ses idées, ses droits, ses volontés, son action, grandir le peuple sans abaisser le roi, en un mot accomplir la pensée de la révolution, en

attendant que les siècles s'expliquent: — La meilleure des républiques.

C'est tout le mystère de nos opinions. Eh bien! depuis 1834, qui est-ce qui grandit, de la royauté ou de la démocratie? quel est le principe qui dévore l'autre sous les yeux, et sous les yeux souvent aveuglés de l'opposition? Pouvez-vous le demander en face d'une loi électorale qui restreint à deux cent mille citoyens l'exercice de la pensée, du droit, de la souveraineté populaire? Pouvez-vous le demander en face du code qui supprime l'association entre citoyens, soit pour se communiquer la pensée de Dieu, soit pour s'entretenir du salut de l'État ou de la propagation de leurs idées communes? Pouvez-vous le demander en face des lois sur la presse, ce verbe du peuple, incriminé et saisissable jusque dans l'instrument matériel de l'imprimeur? Pouvez-vous le demander en face des lois qui suppriment le jury, ce jugement du peuple, pour les crimes politiques et même pour les crimes de la pensée? Pouvez-vous le demander en face des lois de septembre? Pouvez-vous le demander en face de la loi de régence, qui supprime d'avance et à jamais la volonté du peuple dans le choix de son roi temporaire? Pouvez-vous le demander enfin en face des fortifications de Paris, poids de deux mille pièces de canon, qui rompt à jamais l'équilibre entre la prérogative du roi, chef de l'armée, et la prérogative du peuple délibérant dans un camp? Non, vous ne le pouvez pas, de bonne foi! Et cependant vous vous alliez, pour défaire ou pour surveiller tout cet arsenal du principe monarchique, avec qui? avec les ministres mêmes qui ont fait tout cela!! Et cependant vous vous résignez, la bouche muette et les yeux fermés, à ce que vous ne cessez d'appeler les faits accomplis! Est-ce que jamais elle est accomplie, la résistance aux entreprises d'un principe qui s'exagère et qui déborde, tant que ces entreprises elles-mêmes n'ont pas accompli l'abaissement et l'anéantissement du principe populaire? Est-ce que jamais il

est accompli, le murmure de la raison et de la conscience contre les erreurs, les sophismes, les séductions des gouvernements? Est-ce que jamais il est accompli, le triomphe de la servitude morale, tant qu'il reste une voix et un geste aux orateurs de la liberté? Est-ce que jamais il est accompli, le devoir d'une opposition sérieuse?... Pendant que l'usurpation légale veille toujours, y a-t-il une heure où l'opposition puisse s'endormir?

On vous met un anneau de fer au petit doigt, vous dites: le fait est accompli, et vous ne remuez plus la main! un chaînon au bras gauche, vous dites: le fait est accompli! un autre au bras droit: le fait est accompli! une chaîne enfin à tous les membres: le fait est parfaitement accompli!... Hommes consciencieux, mais imprévoyants! ne voyez-vous pas que, si vous aviez d'abord secoué le petit doigt, puis les bras, puis les jambes, puis le corps à toutes ces entreprises d'usurpation légale sur votre liberté et sur les droits de la nation, rien ne s'accomplissait, mais qu'en tendant ainsi les bras, les membres, le corps et l'âme à ces tentatives encouragées de la réaction ultra-monarchique, elle finira par enchaîner jusqu'à votre langue?

Voilà pourquoi nous nous attachons au dogme national seul, et, nous le disons à vous et aux autres, tant que vous resterez dans ces alliances et dans ces résignations: UN PRINCIPE ET POINT DE PARTIS!

XXXIV

SUR LA NAVIGATION

DE

LA SEINE ENTRE ROUEN ET LA MER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 4 mars 1846.

La Chambre des députés avait à se prononcer sur une des plus graves questions qui intéressaient notre marine et les populations du Havre, de Rouen et de Paris. Accorderait-on les millions demandés pour approfondir la Seine entre Rouen et la mer pour la rendre navigable aux grands bâtiments? La commission les avait refusés à l'unanimité. La Chambre était indécise. M. Arago, avec la science et le talent que l'Europe admirait en lui, avait éclairci la question, sous le point de vue de l'art. M. de Lamartine la traita du point de vue de l'homme politique et de l'intérêt des masses, et produisit sur la Chambre une impression que tous les journaux retracèrent avec une unanimité qui se ressentait de l'enthousiasme de la séance. L'opposition surtout se félicitait de voir associés, dans cette cause, les noms de M. de Lamartine et de M. Arago.

MESSIEURS,

Il est impossible de ne pas estimer l'infatigable persévérance et le courage avec lesquels l'honorable rappor-

est accompli, le murmure de la raison et de la conscience contre les erreurs, les sophismes, les séductions des gouvernements? Est-ce que jamais il est accompli, le triomphe de la servitude morale, tant qu'il reste une voix et un geste aux orateurs de la liberté? Est-ce que jamais il est accompli, le devoir d'une opposition sérieuse?... Pendant que l'usurpation légale veille toujours, y a-t-il une heure où l'opposition puisse s'endormir?

On vous met un anneau de fer au petit doigt, vous dites: le fait est accompli, et vous ne remuez plus la main! un chaînon au bras gauche, vous dites: le fait est accompli! un autre au bras droit: le fait est accompli! une chaîne enfin à tous les membres: le fait est parfaitement accompli!... Hommes consciencieux, mais imprévoyants! ne voyez-vous pas que, si vous aviez d'abord secoué le petit doigt, puis les bras, puis les jambes, puis le corps à toutes ces entreprises d'usurpation légale sur votre liberté et sur les droits de la nation, rien ne s'accomplissait, mais qu'en tendant ainsi les bras, les membres, le corps et l'âme à ces tentatives encouragées de la réaction ultra-monarchique, elle finira par enchaîner jusqu'à votre langue?

Voilà pourquoi nous nous attachons au dogme national seul, et, nous le disons à vous et aux autres, tant que vous resterez dans ces alliances et dans ces résignations: UN PRINCIPE ET POINT DE PARTIS!

XXXIV

SUR LA NAVIGATION

DE

LA SEINE ENTRE ROUEN ET LA MER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 4 mars 1846.

La Chambre des députés avait à se prononcer sur une des plus graves questions qui intéressaient notre marine et les populations du Havre, de Rouen et de Paris. Accorderait-on les millions demandés pour approfondir la Seine entre Rouen et la mer pour la rendre navigable aux grands bâtiments? La commission les avait refusés à l'unanimité. La Chambre était indécise. M. Arago, avec la science et le talent que l'Europe admirait en lui, avait éclairci la question, sous le point de vue de l'art. M. de Lamartine la traita du point de vue de l'homme politique et de l'intérêt des masses, et produisit sur la Chambre une impression que tous les journaux retracèrent avec une unanimité qui se ressentait de l'enthousiasme de la séance. L'opposition surtout se félicitait de voir associés, dans cette cause, les noms de M. de Lamartine et de M. Arago.

MESSIEURS,

Il est impossible de ne pas estimer l'infatigable persévérance et le courage avec lesquels l'honorable rappor-

teur¹, le préopinant², la commission, défendent ici leurs convictions. Mais les convictions, quelque honorables, quelque puissantes qu'elles soient, ne sont des raisons que pour ceux qui les partagent. (*Très-bien ! très-bien !*)

Jusqu'à présent il m'a été impossible, en prêtant toute mon attention à la discussion, de partager les scrupules que M. le rapporteur et l'honorable préopinant ont essayé de faire valoir à la tribune.

Je ne me dissimule pas mon incompétence : je ne suis ni ingénieur, ni marin, et je devrais peut-être me récuser; cependant, Messieurs, je me suis dit, dès le commencement de cette discussion, animé que j'étais par des convictions toutes différentes, qu'il y a des cas où l'ignorance même ne doit pas se récuser pour cause d'ignorance; qu'il y a des cas où l'esprit de système est plus dangereux que l'ignorance elle-même; car l'ignorance comme la mienne se laisse convaincre, et l'esprit de système, qui n'est quelquefois qu'une science obstinée, résiste souvent à la lumière, que nous, nous admettons comme l'évidence. (*C'est vrai ! très-bien !*)

Permettez-moi donc quelques mots sur l'ensemble de la question.

Que voyons-nous depuis le commencement de cette séance? Nous voyons un grand pays, car la question ne se borne pas seulement à l'enceinte de Rouen et à sa banlieue; nous voyons le fleuve national, celui qui a, pour ainsi dire, donné son nom à notre capitale; nous voyons Rouen, le Birmingham, le Manchester de notre pays, une ville qui a été placée, je ne dirai pas par le hasard, mais par la sagesse de ceux qui l'ont fondée, à ce point précis où la navigation maritime cesse et où la navigation fluviale commence, ce point territorial, remarquez-le bien, si important, si précis pour l'assiette des grandes villes, que les anciens, vous le

1. M. d'Angeville.

2. M. de Bussières.

savez tous, le considéraient comme fatal et comme sacré, tant il paraissait indiqué, par la nature elle-même, pour la fondation des villes que le commerce et l'industrie devaient grandir. Nous voyons de plus des populations riveraines dont on élevait tout à l'heure devant vous, avec raison, le chiffre à plusieurs millions d'hommes, non-seulement des populations agricoles, mais des populations éminemment industrielles, des populations qui exportent et qui importent, qui empruntent à la mer, à tout le littoral de la France, à celui de la mer du Nord, les éléments mêmes non-seulement de la fabrique de Rouen, mais de la fabrique de Paris, du travail des 200 000 ouvriers de la capitale, et qui par là même, par les influences des prix de transport, qui n'échappent à aucun économiste dans cette enceinte, peuvent accroître d'un quart, d'un tiers, quelquefois même d'un demi, les éléments du travail national, et par conséquent lui faire subir dans la concurrence un détriment que vous déplorerez bien un jour de n'avoir pas voulu combler par la misérable expérience des 2 ou 3 millions qu'on vous demande aujourd'hui. Sont-ce donc là des intérêts si minimes? Quoi! des populations de 5 ou 6 millions qui vous demandent, d'une voix unanime, la tentative.... le succès est à Dieu, mais la tentative est aux hommes (*Sensation*); la tentative de cette expérience qui intéresse le commerce, l'industrie, le cabotage tout entier.

Je demande deux minutes d'attention à la Chambre, je ne l'importunerai pas longtemps.

Je disais, Messieurs, que ce ne sont pas là des intérêts si minimes que cette ville de 120 000 âmes, cette navigation, ce fleuve allongé de 112 kilomètres pour notre navigation, dont vous parlait l'honorable secrétaire d'État des travaux publics; que cette voie navigable arrivant indirectement jusqu'à Paris, lorsque Rouen deviendra le second port de la Seine, que ces marchandises, ces éléments de votre travail à meilleur marché; et enfin, remarquez-le bien, c'est là pour moi l'intérêt principal, c'est celui qui m'a fait monter

à la tribune : l'intérêt de votre navigation, l'intérêt de votre commerce de cabotage ; les 4600 matelots inscrits sur les deux rives de la Seine à votre inscription maritime dans un temps, ne vous le dissimulez pas, où l'instruction générale autant que la raison, autant que la lumière de ce pays-ci le porte, le précipite pour ainsi dire vers sa marine, et dans un temps où, en contemplant sa marine, il a la douleur de voir le chiffre de l'inscription française de 120 ou 150 000 matelots, tandis que le chiffre de l'inscription maritime du pays avec lequel nous devons lutter navalement, militairement, commercialement, est de plus de 300 000 matelots.

Aujourd'hui, dans un état comparatif pareil, pouvez-vous refuser l'occasion d'améliorer des moyens de navigation qui prolongeront votre navigation maritime et fluviale, qui prolongeront l'action, le commerce, le contact de tous les ports de cette France qui est une presqu'île entre deux mers, au profit de la rivalité que nous devons tous manifester, envier, fortifier ici, soit que nous la considérons du point de vue maritime, soit que nous la considérons du point de vue politique, soit que nous la considérons du point de vue de nos flottes que nous devons reporter sur les mers au point où elles étaient et d'où elles sont malheureusement descendues. (*Très-bien! très-bien!*)

On vous a parlé des chemins de fer. Mais formerez-vous des marins sur vos wagons? Abrierez-vous vos flottes dans des embarcadères? L'Angleterre a des chemins de fer plus que vous. Néglige-t-elle la Tamise à Londres, et la Clyde à Glasgow?

Voilà l'intérêt qui m'a principalement amené à la tribune et qui m'y attire vos sympathies.

Qu'oppose-t-on à la satisfaction d'intérêts si divers et des passions si justes de cette assemblée tout entière? Qu'oppose-t-on? Deux obstacles, passez-moi le mot, techniques, deux obstacles purement techniques, et on vous effraye avec la persistance, l'autorité et le talent du rap-

porteur et de la commission ; on vous effraye par les monstrueuses difficultés qu'on accumule à cette tribune devant l'œuvre que vous voulez et que vous devez tenter.

Un seul mot sur ces deux obstacles.

Ils ont déjà été effacés, tout à l'heure, par la parole puissante de M. Arago qui, heureusement, m'a précédé à cette tribune, et qui, avec l'autorité de la science, a balayé d'avance une partie des difficultés que moi, faible, ignorant, j'aurais rencontrées, et que peut-être je n'aurais pu écarter. Je reviens sur ces deux obstacles.

L'un est la barre, et l'autre la traverse.

La barre : on vous l'a dit, M. Arago n'a laissé, à cet égard, aucun scrupule dans l'esprit de cette assemblée, il a donné des raisons, il a cité des exemples ; il vous a montré le Gange, la Clyde, tous les grands et petits fleuves sur lesquels on a voulu tenter les œuvres de ce genre, et qui, presque partout, ont récompensé le courage, l'industrie et la persistance des hommes aidés par la science et le temps. La nature est venue, pour ainsi dire, elle-même, résoudre le problème que nous nous proposons. Les dernières grandes crues de la Seine, j'en appelle aux députés de Rouen et de toutes les localités riveraines de ce grand fleuve, les grandes crues de la Seine, en aplanissant, en perçant au milieu du fleuve un chenal nouveau, ont fait ce qui arrive toujours en pareil cas, ont fait disparaître en grande partie, sinon la barre, du moins l'élévation et le danger de cet obstacle naturel, sous lequel M. d'Angeville nous menaçait de voir toute notre marine engloutie.

Quant à la traverse, la question a été parfaitement élucidée. Vous savez que c'est un bas-fond mobile au milieu du lit d'un fleuve, c'est-à-dire dans les meilleures conditions pour faire jouer contre cet obstacle les forces de l'art, les forces de la nature. C'est un obstacle qui, pour ainsi dire, est venu se mettre au-devant de la chasse naturelle qu'avec le talent de vos ingénieurs et la pensée du projet vous parviendrez à diriger sur le point même que vous

voulez percer ou rejeter, comme on le disait tout à l'heure, d'un côté ou de l'autre. Ne vous préoccupez pas du danger: une clameur unanime de la Chambre a répondu à l'objection de l'honorable M. de Bussières sur les prétendus dangers que vous alliez faire courir au Havre: le Havre lui-même a souri des dangers que vous voyiez pour sa navigation.

M. LE RAPPORTEUR. Le Havre a protesté plusieurs fois.

M. LEVAYASSEUR. Le Havre ne proteste pas.

M. DE LAMARTINE. Messieurs, puisque j'ai prononcé le nom du Havre, permettez-moi d'exprimer devant la Chambre la pensée que ce nom suscite en moi, et qui m'était suscitée également tout à l'heure par un de nos honorables collègues, et si je prononçais son nom à la tribune (il ne me l'a pas permis), ce nom serait une autorité. Je me disais: voyez les votes de la Chambre depuis plus de dix années, que comportent-ils pour la ville du Havre, pour le port du Havre, pour cette grande navigation que nous voulons établir à l'instar de la Tamise, s'il est possible à l'art de vaincre la nature?

Qu'avez-vous voté pour le Havre? Des crédits dont l'ensemble ne montera pas bientôt à moins de 100 millions...

M. GARNIER-PAGÈS. 107 millions!

M. DE LAMARTINE. 107 millions, me dit l'honorable M. Garnier-Pagès; 107 millions d'améliorations, de créations, de fortifications, de chenals, de port, d'avant-port pour la ville du Havre!

Que voulez-vous donc faire du Havre, et quelle est donc la pensée d'un grand pays qui jetterait ainsi 100 et 107 millions dans les sables d'un point sablonneux perdu sur son littoral? Ce pays n'a-t-il point de pensée? Évidemment ce pays a une pensée; il a plus qu'une pensée, il a un instinct, un instinct qui est la pensée même de la nature dans l'homme, l'instinct qui est le sentiment irréflecti, qui est la création instantanée de la vérité par l'évidence, la manifestation des grandes œuvres commandées à une

nation. Il veut un port militaire au Havre, il veut un port commercial important, non-seulement pour ses flottes, mais pour la marine marchande. Savez-vous ce qu'il veut? Il y veut le port de la capitale, le port de Paris, il y veut le port de la nation, il finira par le conquérir. (*Sensation.*)

Au moment où vous donnez 107 millions à la ville du Havre pour en faire le port de Paris, que feriez-vous si vous suiviez les timides conseils de votre commission? et voyez dans quel non-sens tomberait ce pays. Vous auriez d'un côté la ville de Paris avec son million d'âmes; vous auriez ensuite les nombreuses populations riveraines de la Seine, la ville de Rouen avec sa banlieue ne formant pas moins de 240 000 ouvriers, travailleurs de toute nature; vous auriez le port du Havre; et entre ce port du Havre et Paris, entre le capital et l'intérêt, passez-moi l'expression, vous auriez une rivière non navigable à la voile, vous auriez ce banc de Quillebœuf à Villequier qui intimiderait votre navigation et votre cabotage; vous auriez à tout jamais, et toujours grossissante, la barre dont vous n'auriez pas voulu détruire la base en creusant un chenal naturel au milieu du lit du fleuve dans l'obstacle que vous rencontrez aujourd'hui.

Il est impossible que la France s'arrête à une telle difficulté. On vous dit: Lutte avec la nature, la nature sera plus forte que vous.

Messieurs, une pensée contraire et plus vraie a soulevé mon âme à l'instant où j'entendais cette assertion: Vous ne luttez pas avec la nature! Je le demande à l'homme qui tout à l'heure décrivait avec tant de lucidité les miracles et les prodiges de l'art humain appliqué à la nature, lutter avec la nature! mais c'est l'homme tout entier. (*Sensation prolongée.*)

C'est la vie humaine, c'est la vie des nations tout entières. Ce grain de foi avec lequel dans les livres saints on nous dit que nous soulevons les montagnes et que l'on

comble les vallées, ce grain de foi, qu'est-il autre chose que l'intelligence assistée de son premier ministre, la science appliquant la volonté, la persévérance humaine à dompter la création. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, on m'avertit de finir, et je finis. (*Non! non! parlez!*) L'heure avancée, l'attention sans doute fatiguée de la Chambre... (*Non! non! parlez! parlez! parlez toujours!*)

Eh bien! puisque vous daignez m'encourager à dire quelques mots encore, je vous obéis.

Sans doute, je respecte les travaux, les scrupules, la persévérance de la commission et de son savant rapporteur. Ils ont raison de le dire, il est dangereux quelquefois de lutter avec la nature; mais quand cela est-il dangereux? C'est quand on n'entre pas dans le sens de la nature. Mais si j'en crois mes faibles lumières, en écoutant tout à l'heure l'honorable M. Legrand et l'honorable M. Arago, j'ai compris, sans être mathématicien, que des digues longitudinales submersives, recevant le flot sans y faire obstacle, conservant derrière elle les détritits, les débris sablonneux, les alluvions, et élevant ainsi successivement le double littoral du fleuve pendant qu'elles en resserrent le cours et qu'elles forment, pour ainsi dire, une chasse naturelle, mais une chasse indomptable, invincible, travaillant toujours, le jour et la nuit, travaillant avec la masse qui descend perpétuellement des montagnes de la Bourgogne, et creusant insensiblement cette barre que vous croyiez insurmontable, j'ai compris à l'instant que nous travaillons dans le sens de la nature, et que nous aurons le temps et la création elle-même pour auxiliaires de nos travaux. (*Sensation.*)

Permettez-moi, Messieurs, à ce sujet, de vous citer une anecdote presque personnelle. Cela me reporte aux heureuses années de ma jeunesse, que j'ai passées dans un autre pays que celui-ci, lorsque je représentais la France auprès d'un jeune souverain qui a depuis continué l'œuvre

de civilisation, d'industrie et de paix dont il donnait alors les premiers indices au monde. Je veux parler du grand-duc de Toscane, le digne petit-fils du grand Léopold, ce premier philosophe couronné. (*A gauche : très-bien!*)

Il existait en Italie un obstacle séculaire, éternel, contre lequel les hommes, les gouvernements, les arts, les trésors de ce grand peuple romain ont lutté en vain pendant bien longtemps. Je veux parler des marais Pontins. Vous savez quels efforts, quels trésors, quels milliers d'hommes Jules César, les empereurs, les papes, Sixte-Quint, Pie VI, avaient inutilement engloutis dans ces marais qui infectent, pestifèrent la plus belle partie de la péninsule italienne. Eh bien! il s'est trouvé un jeune souverain, bien loin de la richesse, de la puissance incommensurable de l'empire romain, de cette papauté dont je vous signalais tout à l'heure les efforts, un petit prince, s'il est permis de donner le nom de petit à un homme véritablement grand par le cœur, un petit souverain par la nation restreinte qu'il gouverne. Un obstacle semblable à celui de la barre, qui n'en est qu'une continuation, les marais Pontins, 200 lieues carrées, se présente en Toscane. Ce prince a eu le courage de l'aborder, comme nous aborderons la Seine, bravant les difficultés, les intimidations, les scrupules de tout genre qu'on lui opposait. Cela ne l'arrêta pas.

Un jour, il me fit l'honneur de me conduire moi-même au centre de ses opérations à peine commencées. Je fus frappé, je fus effrayé, comme M. d'Angeville, de cette lutte avec l'impossible, qui consistait à épuiser des marais de 240 lieues carrées, une mer qui ne présentait pour ainsi dire pas d'écoulement, et je dis à ce prince : Qui est-ce qui peut vous donner l'audace, qui est-ce qui peut vous donner la confiance d'attaquer ainsi, avec des forces bornées, une puissance pour ainsi dire séculaire et illimitée comme l'insalubrité, comme l'aridité du rivage que vous prétendez féconder et rendre à votre population? Qui est-ce qui vous donne ce courage? — Qu'est-ce qui me donne ce courage?

me répondit-il. C'est la certitude que nous travaillons dans le sens de la nature. Tant que l'homme travaille à tâtons, tant qu'il cherche le sens des grands phénomènes naturels, il est vaincu, incertain ; mais une fois qu'il est sûr d'avoir rencontré le vrai sens des éléments, bien loin d'avoir contre lui les forces de la création, il a pour ainsi dire avec le temps les forces de Dieu lui-même. Voilà ce qui me fait agir... Et il a triomphé, et depuis seize ans il rend chaque année aux populations toscanes, à la culture, à la salubrité, jusqu'à 30 lieues carrées. (*Très-bien ! très-bien !*) L'impossible n'existe pas devant la science et devant la volonté ; et ce souverain courageux et persévérant a réussi, et il est béni par le nouveau peuple dont il agrandit ainsi le domaine, et il le sera par la postérité ! Voilà, Messieurs, comme on finit par vaincre les obstacles ! Et je dirai à ceux qui nous présentent ces difficultés comme insurmontables, que prétendez-vous faire ? Prétendez-vous vous croiser les bras devant cette impossibilité de la navigation, qui stérilise la plus belle partie de notre France, qui frappe votre capitale elle-même dans ses manufactures et ses produits ? Non, sans doute, vous ne le voulez pas. Eh bien ! qu'avez-vous donc à faire ? Une épreuve, au moins.

Je termine par là : que vous demandons-nous ? A quoi vous supplions-nous de consentir ? à une expérience, Messieurs, de 2, 3, 4 millions même, j'en voterais davantage pour suivre la pensée de M. Arago et de l'auteur de l'amendement ; on vous demande une expérience de 3 ou 4 millions. Qui pourrait affirmer que cette expérience sera heureuse ? Personne ; mais vous pouvez affirmer qu'elle sera néanmoins profondément utile. (*Oui ! oui !*)

Messieurs, est-ce donc avec des systèmes que vous résoudrez un tel problème ? Est-ce avec ce choc des opinions et des conjectures d'où ne sort jamais que le doute ? Non, non ! c'est avec l'expérience !

Faites-la donc ! et quand elle ne réussirait pas (car qui peut affirmer l'inconnu ?), quand elle ne ferait que cal-

mer, apaiser, éclairer les passions, les illusions, si vous voulez, d'amélioration et de prospérité de la ville de Rouen et des 5 millions de populations riveraines et de tous vos ports de mer en rapport avec Rouen, ne serait-ce pas là un motif suffisant pour la tenter ? (*Très-bien ! très-bien !*)

Mais je dis plus : quand cette expérience n'aurait pour résultat, même en échouant, que d'arracher enfin son secret au fleuve, son secret à la marée, son mystère à la navigation maritime de la Seine, oui, quand elle n'aurait pour résultat que d'arracher le oui ou le non à la nature !... (*Sensation. — Interruption.*) oui, d'arracher le oui ou le non définitif à la nature sur la possibilité ou l'impossibilité de prolonger de 120 kilomètres la navigation française (*Très-bien !*), ce oui ou ce non arraché à la nature vaut à lui seul vos 2 millions ! (*De toutes parts : Très-bien ! très-bien !*)

LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT DU SEL

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 22 avril 1846.

(Proposition de M. Demesmay.)

La réduction de l'impôt du sel qui pesait sur la vie du peuple fut une des mesures les plus populaires de la législature de 1846. Elle était réclamée depuis longtemps par les besoins de l'agriculture. Promise dans tous les programmes des hommes d'État qui demandaient la popularité, elle fut acquise au pays, malgré les objections et les timidités du gouvernement, par la presque unanimité des votes de la Chambre. Le discours de M. de Lamartine qui précéda ce résultat y exerça une notable influence. Le résumé qu'il fit de cette question intéressante, les considérations qu'il présenta sur la moralité en matière d'impôt et sur l'équité en économie politique, obtinrent un universel applaudissement.

MESSIEURS,

Si cette question dans son avenir ne devait appartenir qu'à la Chambre seule, elle me semblerait suffisamment instruite pour lui épargner la peine d'entendre un orateur de plus; mais comme elle appartient à l'opinion du dehors, et que, dans la hiérarchie parlementaire, elle parcourra les diverses phases de la législature et passera devant une

autre Chambre, je crois utile que chacun, de son point de vue, éclaire la question et présente l'ordre des motifs dont il est le plus frappé. C'est ce qui fait que je demande quelques minutes seulement à cette assemblée pour résumer la discussion. (*Parlez! parlez!*)

Hier, Messieurs, en écoutant M. le ministre des finances¹ avec attention, et je dirai plus, avec respect, car je ne me dissimule pas qu'il accomplissait un devoir qui lui semblait à lui-même pénible, le devoir de gardien, de gardien trop sévère, mais de gardien du trésor; en l'écoutant, dis-je, je m'interrogeais consciencieusement moi-même (car enfin la tribune doit être probe avant tout); oui, je me demandais: Si j'étais à sa place, si j'étais un homme d'État, gouvernant les affaires financières de mon pays, et que la proposition d'abolir l'impôt du sel me fût soumise, repousserais-je cette proposition, ou aurais-je le courage de l'adopter? Et je me répondais: Je l'adopterais, oui; après avoir bien mûrement, bien sérieusement débattu en moi les motifs de ma décision, il ne reste pas l'ombre d'un doute dans mon esprit, j'adopterais la proposition.

Et cependant, Messieurs, je ne me dissimule pas plus que M. le ministre des finances, pas plus qu'aucun d'entre nous, j'ose le dire, les difficultés, les périls apparents de cette question.

Je sais que la première qualité d'un impôt, c'est d'être converti en habitude, c'est de plier pour ainsi dire dans les mœurs toutes les conditions, toutes les situations, toutes les fortunes sous un joug. Je crois que rien au monde n'est plus difficile pour un gouvernement que de substituer un impôt à un autre impôt; je sais, car j'ai lu l'histoire, que non-seulement de grands troubles, mais presque des révolutions, n'ont eu d'autre motif que le déplacement et le remplacement de l'impôt; que le royaume de Naples, par exemple, a failli échapper à la maison d'Espagne, dans les

1. M. Lacave-Laplagne.

séditions de Mazaniello, pour une misérable taxe sur le poisson ; que, dans le temps où la maison d'Autriche possédait la Belgique, à Gand, à Bruges, à Bruxelles, partout, il y a eu des commotions incessantes et presque révolutionnaires, à l'occasion de quoi ? à l'occasion d'un impôt sur la drèche ou sur la bière. Enfin, Messieurs, un fait que nous avons eu sous les yeux, et qui doit être dans la pensée de tout le monde, à la fin du dernier siècle, vous avez vu, à l'occasion d'un impôt impopulaire sur le thé, sur une denrée à peu près analogue à celle dont nous nous occupons aujourd'hui (*Rumeurs négatives*), nous avons vu l'Amérique conquérir son indépendance ; nous avons vu d'une question d'impôt mal posée naître, quoi ? l'indépendance d'un continent tout entier. Vous voyez que je ne me dissimule et que je ne veux dissimuler à la Chambre aucune des gravités de la question.

Je ne me fais pas illusion davantage sur la valeur (que l'honorable auteur de la proposition me pardonne, et que ses adversaires me pardonnent aussi !) sur la valeur des différents chiffres qui ont été réciproquement présentés, combattus, discutés devant vous à la tribune, comme devant servir de base à vos résolutions.

J'ai beaucoup étudié l'économie politique dans ma vie, bien qu'on ne m'en soupçonne pas. (*On rit.*) J'ai passé de longues années de ma vie à étudier profondément toutes les matières de l'économie politique. Pourquoi ? Parce que, animé de bonne heure d'un sens politique qui était une révélation de vocation invincible en moi, j'avais besoin d'étudier, avant l'âme, le corps de la politique ; et que l'économie politique, c'est véritablement la politique incarnée dans les faits et dans les institutions populaires. J'ai appris dans cette étude ce que valent les statistiques, j'en demande bien pardon aux partisans de la statistique qui se trouvent ici, excusez cette comparaison vulgaire : les prestidigitateurs font leurs tours avec des gobelets ; les économistes font leurs théories avec des statistiques. —

(*On rit. — C'est vrai !*) Ainsi, ne discutons pas trop les chiffres : notre intention, la mienne, du moins, et, je le crois, celle de la commission tout entière, n'est pas de faire illusion à la Chambre avec des chiffres, ce n'est pas l'intention de M. le ministre, ce n'est pas la nôtre, et, je dirai plus, à l'honneur du sentiment qui se révèle presque unanimement dans cette assemblée, ce serait une honte pour nous. Nous sommes assez généreux pour ne pas vouloir nous tromper nous-même sur la nature de la proposition. Oui, nous savons qu'il y a un sacrifice, et nous avons le courage de mesurer la portée du sacrifice que nous voulons faire au peuple, et ce sacrifice, il sera d'autant plus glorieux, d'autant plus méritoire, que nous nous le serons moins dissimulé à nous-mêmes en l'offrant généreusement, volontairement à notre pays. (*Très-bien ! très-bien !*)

Partons donc de ce point : il y a un sacrifice. M. le ministre des finances disait hier, avec beaucoup de vérité sous un rapport, avec un peu d'erreur sous d'autres, qu'il n'y avait de bons impôts que ceux qui portaient principalement sur les masses. Il aurait pu trouver (un de mes collègues m'en faisait l'observation tout à l'heure) un exemple de cette assertion dans la discussion même qui nous occupe.

La consommation humaine du sel est de 170 à 190 millions de kilogrammes. Or, comment se fait cette consommation ? Pincée par pincée, grain à grain ; c'est en portant sur la masse universelle des citoyens que se forme cette consommation colossale de près de 200 millions de kilogrammes. Tandis que la consommation industrielle, la consommation agricole, c'est-à-dire les consommations qui arrivent au consommateur par quintaux métriques, produisent 25 millions d'un côté, 55 millions d'un autre.

C'est un exemple pour la théorie de M. le ministre des finances, je ne le conteste pas ; mais ce que je conteste, c'est la portée que donnait à sa pensée M. le ministre des finances.

Non, Messieurs, il n'est pas vrai que les meilleurs impôts soient ceux qui portent sur les plus grandes masses, à moins que ces impôts ne portent avec justice, avec équité, avec égalité parfaite. Or, Messieurs, telle n'est pas la condition de l'impôt du sel.

Que M. le ministre des finances me permette de relever une pensée qui ne lui a sans doute pas échappé dans l'intérieur de son cabinet, mais qui lui a échappé hier dans la discussion : c'est qu'au point où nous sommes arrivés en politique et en économie politique, l'impôt lui-même, ne l'oubliez pas, a sa moralité et son immoralité. Vous aurez beau dire qu'un impôt est productif : si vous ne prouvez pas qu'un impôt est juste, vous n'avez rien fait. (*Très-bien !*) Vous direz en vain que votre impôt produit des millions à votre trésor : s'il pèse d'un poids plus considérable sur les classes les plus souffrantes, les plus dénuées de ressources de votre ordre social, si votre impôt pèse davantage sur les classes les plus rapprochées de la terre et pour lesquelles la consommation que vous leur disputez est un besoin pour ainsi dire vital, oui, vous remplirez votre trésor, vous le remplirez des millions que vous énumérez hier ; mais, ne l'oubliez pas, votre trésor, en se remplissant de ces millions, se remplira aussi des murmures, se remplira des privations du peuple, se remplira des récriminations des partis, se remplira de cette désaffection sociale qu'une législation sage doit toujours écarter des bases des institutions, des bases de son ministère des finances, comme de celle de l'État lui-même. (*Très-bien ! très-bien !*)

Messieurs, je suis obligé d'abrégier immensément les considérations que j'aurais à présenter. Il est une raison surtout qui m'a amené, après quelques jours de réflexion, d'un point très-différent de celui de la commission, je l'avoue, à défendre à mon tour la mesure de l'abolition de l'impôt du sel. Je me suis dit : Y a-t-il une moralité parfaite dans l'impôt du sel ? y a-t-il, je ne dirai pas cette bienveillance, cette charité dont nous voudrions tant voir le

nom écrit dans nos lois ? y a-t-il seulement équité ? c'est-à-dire cet impôt est-il proportionnel ? est-il mesuré aux forces de ceux qui sont obligés de le supporter ? proportionne-t-il le fardeau aux forces ? ne froisse-t-il pas le peuple dans sa vie même ?

Je me suis fait une réponse bien simple, bien vulgaire, et que j'ai honte, pour ainsi dire, d'apporter devant vous. Je me suis dit : Quel est le phénomène de la consommation du sel ? Ce phénomène spécial, c'est celui-ci : Le sel est peut-être de toutes les substances naturelles la seule qui ne soit pas susceptible d'un accroissement indéfini de consommation. Pourquoi ? parce que la nature elle-même a mis les bornes de cette consommation dans l'organisation de l'homme ; parce que la nature elle-même a mis dans le palais de l'homme la mesure, la même pour tous, de la consommation du sel ; parce que le riche, quelle que soit sa richesse, ne peut pas en consommer plus que l'indigent : au contraire, Messieurs, c'est le pauvre qui, par la qualité grossière de ses aliments en emploie le plus : une olive salée dans le Midi, un hareng salé dans le Nord, du fromage partout, voilà la nourriture des classes laborieuses. Et c'est cette nourriture grossière, sans autre assaisonnement que le sel, que vous frappez ! C'est la graisse du bétail, du mouton, du porc élevé par les pauvres agriculteurs.

Or, je n'ai pas besoin d'insister sur cette considération, déjà épuisée, de l'alimentation du peuple ; mais tirez vous-mêmes la conséquence : comme nous avons, sur une population de 35 millions d'habitants, au moins 30 millions de pauvres, relativement parlant, contre 5 millions d'hommes qu'on peut appeler aisés, c'est sur ces 30 millions d'habitants que porte principalement le poids de l'impôt du sel ; c'est-à-dire que ce poids porte évidemment sur la partie la plus nombreuse, la plus souffrante, la plus nécessaire de notre population ; c'est-à-dire, en un mot, que cet impôt de 71 600 000 francs est payé en grande partie,

au profit de l'aisance, par ceux qui sont les plus dénués de ressources, et porte non-seulement sur leur bourse, mais sur leur existence; car une observation physiologique bien remarquable, que j'entendais faire hier par un illustre médecin dans cette enceinte, c'est que le sel est reconnu physiologiquement un des éléments constitutifs du corps humain, et que par conséquent cet impôt pèse non-seulement sur la misère, mais sur la vie, sur l'organisme humain, comme si vous imposiez le sang ou les nerfs de l'homme. (*Sensation.*) C'est un impôt de 72 millions que vous faites porter, pour la plus grande partie, sur l'existence, sur la santé, sur la force même de l'homme, et surtout sur les habitants des campagnes.

Voilà des considérations qu'aucune valeur de chiffres ne pourra effacer de vos esprits ni de vos cœurs.

L'honorable M. Talabot a prononcé hier un discours, je lui en demande pardon, un discours à deux tranchants... (*Chuchotements. — Oui, oui, c'est vrai!*)

Je ne le dis pas dans un mauvais sens pour l'honorable préopinant : personne n'a admiré plus que moi l'étude et la solidité des considérations qu'il a présentées à cette tribune.

Cependant permettez-moi, pour le bon gouvernement de la discussion même, de vous faire remarquer une erreur fondamentale, une erreur très-grave dans ce que nous disait l'honorable M. Talabot dans la première partie de son discours, relativement à l'Angleterre.

Nous lui disions : L'Angleterre nous a précédés dans cette magnifique transformation de l'impôt. « Oui, disait M. Talabot, l'Angleterre vous a précédés en effet, mais par quels motifs ? »

» Elle vous a précédés, non pas comme la commission vous le promet, pour voir s'accroître d'une manière équivalente, sinon supérieure, les produits du fisc par une consommation plus grande.

» Elle vous a précédés dans l'unique pensée d'apporter

un élément de rivalité important, décisif, dans la concurrence de son travail contre les éléments du travail continental et surtout du travail français ! »

Je ne nie pas, et c'est même là un fait que j'admire encore et que je donnerais en exemple à mon pays, je ne nie pas qu'il n'y ait en effet une excellente condition de rivalité de travail dans l'adoucissement de la condition des travailleurs. Mais ce que l'honorable M. Talabot me permettra de contester, c'est que cette pensée de concurrence ait été la pensée unique de l'Angleterre. Je vais convaincre la Chambre, non pas par des conjectures plus ou moins réfutables, mais par des paroles expresses qui empruntent leur autorité au fait, que la pensée du législateur anglais a été plus grande que ne le suppose M. Talabot, qu'elle a été ce qu'est la nôtre en ce moment-ci : une pensée politique, une pensée humaine, permettez-moi de le dire, une pensée divine; car elle émanait de ce principe qui fait la gloire de toutes les législations éclairées : que la force que Dieu donne aux gouvernements, que la force financière que Dieu permet aux hommes d'employer, doit être employée surtout, avant tout, pour le bénéfice de ces classes nombreuses qui composent la masse du peuple, et qui, par leurs souffrances, leur ignorance, leur travail, leur misère même, sont à ses yeux les premières et les plus grandes de l'ordre social. (*Très-bien ! très-bien !*)

Et que M. Talabot ne s'y trompe pas, l'Angleterre n'a pas réduit ainsi son budget de recettes ni son budget de dépenses; elle ne prend pas un schelling de moins à son travail national, mais elle le prend mieux, elle le prend sous un autre nom, elle le prend ailleurs; elle ne réduit pas les charges de la Grande-Bretagne, elle les transforme, voilà tout !

Voici, pour vous convaincre, les propres termes que j'ai fait traduire des considérants qui précèdent le bill du 15 mai 1825, relatif, non pas à un dégrèvement comme nous

en demandons un aujourd'hui, mais à l'abolition complète de l'impôt.

Le chancelier de l'Échiquier résistait alors en Angleterre, comme aujourd'hui dans cette Chambre l'honorable ministre des finances ; mais la Chambre entraînait le ministre, et, le 13 mai 1825, parut ce bill populaire béni dans les trois royaumes.

Voici donc ces considérants remarquables :

« Dans l'intention que le peuple soit soulagé de la taxe qui pèse sur lui par l'impôt du sel, et pour qu'en étant soulagé moralement et charitablement de ce fardeau, il puisse l'être encore bientôt de l'impôt qui pèse aussi sur son bien-être, et par l'impôt sur le verre, et par l'impôt sur le charbon, nous abolissons, etc., etc. »

Messieurs, ce sont 72 millions sacrifiés à un principe, un principe en qui elle se fiait et qui l'a récompensée de sa foi. (*Très-bien!*)

Voilà, Messieurs, ce qui répond aux intentions trop exclusivement égoïstes que l'honorable M. Talbot attribuait à l'Angleterre, et voilà, selon moi, ce qui doit agir sur une Chambre française dans un sens tout opposé à celui que pouvait présenter l'interprétation de l'honorable M. Talbot, c'est-à-dire dans le sens de l'amélioration du sort du peuple.

Maintenant, Messieurs, un seul mot sur les chiffres.

On nous dit : Mais vous présentez des accroissements de consommation illusoirs ou dérisoires. Je l'ai dit en commençant, je ne veux pas trop insister aujourd'hui sur cette partie de la discussion. Je ne veux pas tromper personne sur l'accroissement de consommation.

Hier, M. le ministre des finances, d'après sa propre enquête, d'après les lumières dont il est investi, mieux qu'aucun de nous, pour bien apprécier l'avenir, a présenté lui-même un chiffre ; si je m'en souviens, son chiffre est celui d'une consommation probable, en y comprenant la consommation humaine, la consommation de toutes les

industries, et enfin la consommation tant discutée du bétail ; ce chiffre s'élevait, je crois, en totalité, à 420 millions de kilogrammes, au droit de 10 francs par 100 kilogrammes. Eh bien ! quel est le chiffre que présente la commission, ou plutôt le chiffre plus modéré que présente mon honorable ami M. Luneau ? 600 et tant de millions. Que la Chambre daigne faire attention à ce rapprochement.

M. le ministre parle de 420 millions ; les membres modérés de la commission parlent de 600 millions ; moi-même, après des études que je pourrais produire à cette tribune, je suis arrivé, en toute sincérité de calculs, à 600 millions de kilogrammes de sels consommés bientôt en France. Eh bien ! qu'est-ce qui nous divise ? 200 millions sur la consommation totale. 200 millions à 10 francs, combien cela fait-il ? 20 millions. La différence entre M. le ministre et nous, entre les chiffres de la commission et les chiffres du ministre, est donc de 20 millions en tout.

Tout cela est conjectural. Vos chiffres et les nôtres sont des conjectures, après tout. Eh bien ! conjectures pour conjectures, Dieu seul sait le mystère de la consommation et la production ; il sait seul qui a tort ou qui a raison. Partageons l'inconnu ; admettons que la consommation probable sera de 500 millions ; qu'en résultera-t-il pour votre budget ? Il en résultera, selon vous, un déficit possible, probable, de 10 millions. Je le demande à M. le ministre des finances lui-même, si, en partageant ainsi l'inconnu, et ce n'est pas trop faire entre lui et nous, nous arrivons à une seule différence de 10 millions dans les produits du trésor, comment ne trouverions-nous pas, et dans l'énergie de l'intention que notre sentiment nous commande, et dans toutes les probabilités, dans toutes les expériences de l'économie politique sur l'accroissement de la consommation quand on diminue le tarif, comment, dis-je ne trouverions-nous pas à combler le déficit de 10 millions ? J'admets même qu'il soit de 20 millions. Je ne recule pas devant le chiffre de 20 millions ; j'admets que nous ayons un déficit

de 20 millions à combler : que de moyens ne vous a-t-on pas offerts dans le cours de cette discussion ! Combien ne pourrais-je pas vous en offrir moi-même pour subvenir à ce déficit momentané ! On vous a parlé de la réserve de l'amortissement ; je sais qu'elle est engagée pour dix ans, et qu'il ne faut en parler que pour mémoire. Mais on vous a parlé de l'amortissement lui-même. Dans la situation où est le crédit public, évidemment, si vous n'aviez pas l'amortissement établi, j'en appelle à la science de M. le ministre des finances, vous ne l'établiriez pas dans un moment où l'Angleterre l'a détruit, dans un moment où votre crédit public s'élève si haut qu'il n'a pas besoin de prime pour dépasser le niveau des crédits publics les plus puissants et les plus solides de l'Europe. Mais, à supposer que vous reculez devant ces accroissements de ressources, n'avez-vous pas l'Algérie où vous semez, prodiguez, dilapidez chaque année 129 millions de votre budget ? Eh bien ! ne pouvez-vous pas retrancher 29 millions et 29 000 hommes par an à cette guerre provocatrice, stérile, ruineuse, et votre occupation ne profiterait-elle pas de toutes les économies que vous ferez en Afrique sur la vie de vos enfants, sur vos dépenses et sur le sang humain ? (*Mouvements divers.*)

Oui, quant à moi, je ne crains pas de vous le dire d'avance ici, avant la discussion que vous allez ouvrir : un changement de système en Algérie suffirait à rétablir le niveau entre vos recettes et vos dépenses, le jour où vous le voudriez, et à combler le déficit du sel restitué gratis à vos populations.

M. D'HAUBERSAERT. Et la conversion des rentes ?

M. DE LAMARTINE. Messieurs, serait-il donc vrai que, quels que soient les progrès de la science économique... Je demande encore un instant à la Chambre (*Oui ! oui ! parlez !*) ; serait-il vrai que, quels que soient les progrès que les théories économiques, je ne parle pas des statistiques, mais des vraies théories, quels que soient ces progrès en dehors des enceintes législatives, en dehors des cabinets et des parle-

ments ; serait-il donc vrai que nous soyons condamnés éternellement à rester cloués aux routines, aux systèmes étroits, arriérés, qui gouvernent encore nos finances, quand, dehors et à l'étranger, tout nous donne des leçons et des exemples de l'utilité, de la fécondité de la transformation des taxes et de l'abaissement des prix ? Vous murez vos frontières à l'extérieur par des douanes excessives, véritable gendarmerie qui empêche la fortune de la France d'entrer et de sortir. Mais à l'intérieur, qu'est-ce qui vous gêne ? qu'est-ce qui vous empêche de faire des expériences sur l'abaissement des taxes pour multiplier les produits ?

Eh quoi ! Messieurs, les portes de fer de votre fisc ne seront-elles donc jamais fléchies, je ne dirai pas seulement par les cris du peuple, par la voix de ses orateurs que vous entendez tour à tour à cette tribune réclamer justice et bienfaisance pour lui, mais ne seront-elles jamais fléchies, ne deviendront-elles jamais intelligentes à l'appel de la théorie et de la science qui leur disent qu'en s'ouvrant elles s'enrichissent ? Ne pourront-elles donc s'ouvrir à la voix de ces hommes d'État de l'Allemagne et de l'autre côté de la Manche, qui vous donnent à la fois le précepte et l'exemple, et recueillent, comme vous le voyez faire à l'Angleterre (quoique les chiffres de M. Talabot le contestent, mais comme les chiffres de Liverpool l'attestent), recueillent 12 au lieu de 10 pour avoir su à propos effacer ou abaisser considérablement les tarifs qui s'interposaient entre le trésor, les consommateurs et le producteur ?

Messieurs, M. le ministre des finances nous disait au commencement de cette discussion, d'autres orateurs le lui ont rappelé : Notre État est prospère, la paix règne et promet de régner, j'espère, encore longtemps en Europe ; votre population s'accroît tous les ans, mais votre population s'accroît non-seulement en nombre, elle s'accroît surtout en travail, en contact, en circulation, en échanges, en tout ce qui produit pour le trésor ces recettes dont vous vous montrez à bon droit si jaloux ; Dieu lui-même, par la ma-

gnificence des récoltes, par les saisons régulières qu'il donne à ce pays depuis un certain nombre d'années, semble vous convier, par vos prospérités mêmes, à vous mettre pour ainsi dire, à son exemple, à la place de sa Providence, et à entrer dans cette voie du soulagement du peuple où la pensée de la science, comme la pensée de la politique, comme la pensée de la religion elle-même, doit conduire aujourd'hui les gouvernements.

Et que ne faites-vous pas dans l'intérêt des classes aisées de la société! Quand vous considérez, je ne dis pas seulement depuis quinze ans, mais depuis trente ans, les différents chapitres de votre budget, que voyez-vous, dans l'intérêt, je ne dirai pas exclusif, il n'y a pas d'intérêt exclusif en bonne économie politique, mais enfin dans l'intérêt plus spécial, plus immédiat et plus personnel des classes les plus aisées, les plus fortes de votre société? Que ne faites-vous pas? Routes, canaux, chemins de fer par milliards, fortifications, embellissements de vos villes, monuments, beaux-arts, expositions d'industrie, Versailles lui-même, ce produit de la munificence du XIX^e siècle, qui effacera un jour peut-être, heureusement, la munificence égoïste et personnelle d'une autre époque! Voilà ce que vous faites pour les classes riches! Et je ne vous en accuse pas, je vous en loue! le travail produit le salaire, et le salaire reproduit la richesse. Le luxe est utile aux grandes nations, et surtout le luxe de l'intelligence, des arts, du génie.

Voilà ce que vous faites pour les classes les plus riches, les plus heureuses de la société; et vous hésiteriez à faire quelque chose pour les classes nombreuses (*Murmures*), à leur donner à bas prix ce que Dieu donne gratis aux oiseaux du ciel? (*Acclamations.*)

Mais je finis par la considération qui seule m'a porté à cette tribune. Messieurs, la question du sel est politique; car il y a de la politique dans un gouvernement populaire, jusque dans le pot-au-feu de l'ouvrier, jusque dans la chaudière de nos laboureurs, jusque dans l'étable du berger de

nos Basses-Alpes, de l'Auvergne et des Pyrénées. Je dis que le sel, depuis trente ans, j'ai tort, depuis cinquante-quatre ans, est une question politique en France; car vous vous souvenez que la suppression de l'impôt du sel, la suppression de la gabelle, fut pour beaucoup dans la conquête des droits de la révolution de 89. Ce fut la première restitution de la liberté!

Eh bien! le sel en France n'est pas seulement une matière imposable. Savez-vous ce que c'est? Le sel est une idée (*Légères rumeurs*), une idée de justice, une idée de liberté, une idée surtout d'égalité. (*Interruption.*)

Messieurs, je ne crains pas de répéter le mot, et les honorables membres qui paraissent m'interrompre (*Non! non! continuez!*) vont me rendre justice, quand ils y auront réfléchi. (*Oui.*) Le sel est une idée, et la preuve que le sel est une idée, c'est que l'abolition de l'impôt du sel a été un programme dans la bouche de tous les partis politiques qui se sont disputé, depuis l'invention du gouvernement représentatif, le pouvoir à la tribune, et ce qui donne le pouvoir, ou ce qui devrait le donner, la popularité, la vraie, l'honnête, la sérieuse popularité. (*Sensation. — Interruption.*)

Oui, Messieurs, le sel était dans tous les programmes. On citait hier les noms de ces orateurs nationaux qui ont laissé une mémoire patriotique et respectée, Foy, Manuel, Casimir Perier, et ces ministres mêmes qui ont successivement, depuis la révolution de 1830, administré nos finances, par exemple M. Humann; je pourrais peut-être ajouter à ces noms ceux des ministres ici présents: ils expliqueront la différence entre leurs votes d'aujourd'hui et leurs paroles d'hier. (*Mouvement.*)

Mais vous venez d'entendre mon excellent ami, M. de Tracy, qui, dès les premiers jours, a parlé, et sans discontinuité depuis, quels que fussent les gouvernements et les circonstances, vous l'avez vu, lui, fidèle comme un principe, sincère comme un sentiment, parler encore de même et défendre la même vérité au profit du peuple.

Eh bien ! lorsque ces hommes proclamaient la nécessité morale du dégrèvement du sel, lorsqu'ils l'inscrivaient dans leurs programmes, ce n'était pas par une vaine soif de cette popularité qu'ils dédaignaient pour leur nom, mais qu'ils ambitionnaient pour leur principe et pour leur cause. Aujourd'hui qu'une révolution a appelé cette opposition au pouvoir, la verrions-nous licencier cette popularité qu'elle amorçait alors par l'abolition d'un impôt ?

Non ! Messieurs, il y aurait là un grand danger dans un gouvernement représentatif : celui de discréditer la parole politique qui émane de cette tribune ; celui de faire dire au peuple que ces hommes politiques, que ces tribuns, si vous les appelez tribuns, ont un langage pour le combat et un langage après la victoire. Que cela ne soit pas ainsi, Messieurs : votons, votons d'une voix unanime l'abolition de l'impôt du sel, ne fût-ce que pour tenir la parole des révolutions. (*Très-bien ! très-bien !*)

Faisons violence au ministre, au gouvernement, et que M. le ministre des finances nous aide lui-même ! En l'écoutant hier, je ne pouvais m'empêcher d'entrevoir qu'il se passait un combat intérieur en lui : sa parole et sa pensée semblaient quelquefois, malgré ses efforts, en contradiction. (*On rit.*) Oui, Messieurs, je ne crains pas d'avoir mal interprété les pensées secrètes qui agitaient l'âme de l'homme d'État, pendant qu'il défendait ici comme gardien du trésor les intérêts ou ce qu'il croit être les intérêts de la fortune publique. Il était évident pour moi que sous le langage officiel il y avait un autre langage dans l'âme ; que sous la dure opinion du ministre il y avait le sentiment de l'homme bienveillant pour ses concitoyens, de l'homme qui aurait voulu ouvrir librement la main pour répandre sur son pays le bien que nous voulons lui faire.

Eh bien ! Messieurs, qu'est-ce qui l'arrêtait ? qu'est-ce qui arrêtait M. le ministre ? qu'est-ce qui tient encore le gouvernement en suspens ? Évidemment une seule pensée : il craint d'engager dangereusement sa responsabilité dans

l'abandon d'une matière imposable qui pourrait, comme il nous l'a dit, laisser un vide difficile à combler dans le trésor.

Nous l'avons rassuré à cet égard ; rassurons-le sur la responsabilité : aujourd'hui le gouvernement ne veut pas la prendre ; peut-être a-t-il raison, peut-être, à sa place hésiterais-je moi-même à l'assumer sur ma personne et sur mon nom. Mais nous qui sommes la voix même, qui sommes le sentiment de notre pays, n'hésitons pas à prendre cette responsabilité pour la Chambre ; et puissions-nous le faire par un vote pour ainsi dire unanime ! Puissions-nous n'avoir qu'une seule main en ce moment pour tendre au pays la justice et la munificence que nous lui devons, afin qu'après tant d'années de patience cette munificence vraiment politique apporte aux classes souffrantes, agricoles, nécessiteuses, laborieuses de notre société, un soulagement trop longtemps et trop vainement attendu !

Et soyons bien convaincus, Messieurs, que nous ne nous en repentirons jamais. Assumons hardiment le rôle que le gouvernement nous laisse, et ne nous en inquiétons pas. Il n'y a rien, Messieurs, de si facile, de si glorieux et de si doux à porter au peuple, à la fin d'une législature, au moment où nous allons nous présenter à nos juges, nos titres à la main ; non, il n'y a rien de si facile, de si glorieux et de si doux à porter devant son pays que la responsabilité d'un bienfait. (*Très-bien ! très-bien ! — Marques unanimes et réitérées d'approbation sur tous les bancs.*)

VOULONS-NOUS ÊTRE NATION ?

VOULONS-NOUS ÊTRE UNE DYNASTIE ?

ALERE FLAMMAM
VERITATIS

4 octobre 1816.

Nous voudrions expliquer le plus clairement possible aujourd'hui à nos lecteurs de Saône-et-Loire la question de haute diplomatie qui agite les esprits, qui secoue les cabinets, qui passionne les journaux, qui dissout, de fait, l'alliance anglaise, qui rallume les charbons éteints des factions en Espagne, qui lance un nouveau prétendant dans les montagnes carlistes de la Péninsule, et qui fait baisser d'un chiffre inusité la Bourse de Paris, ce thermomètre des tempêtes européennes. Cette question semble petite, puisqu'il ne s'agit en apparence que du mariage d'un jeune prince et d'une enfant. Elle est immense au fond, puisqu'elle révèle toute une politique.

Un poète italien du moyen âge, qui était en même temps homme d'État, a imaginé un étrange et atroce supplice : c'est celui de deux hommes unis par une force surnaturelle dans un même corps, ayant deux natures et deux volontés contraires, luttant avec les mêmes membres dans un perpétuel antagonisme, condamnés à subir fatalement le combat intérieur et extérieur de ces deux volontés, à se haïr, à se repousser et à se rapprocher éternellement, sans pouvoir ni s'accorder ni se séparer jamais. Ce supplice

nous représente assez fidèlement la lutte intestine, manifeste depuis la révolution de Juillet entre les deux esprits qui se disputent l'empire dans notre gouvernement à deux têtes; nous voulons dire l'esprit dynastique et l'esprit national, le génie de la vieille monarchie et le génie de la jeune liberté. Il ne faut jamais qu'une pareille image puisse signifier les rapports mutuels de la France et de sa dynastie. Le mariage du duc de Montpensier est cependant le symptôme d'une tendance à cet antagonisme.

Jugeons-le : les journaux des nuances dynastiques, et qui ont réduit la question à une affaire purement ministérielle, tout en approuvant au fond ce mariage, le retournent tant qu'ils peuvent contre le ministère et cherchent des griefs dans la façon dont cette négociation a été conduite. Selon nous, ces journaux ont tort. La négociation, d'abord lente, sourde, patiente, puis changeant de nature à propos et devenant tout à coup soudaine, inattendue, violente, et provocante comme un coup d'État, est digne du génie de Machiavel ou de Richelieu, si on la considère du point de vue de l'intérêt auquel elle a été conçue. Il n'y a rien à dire, rien à reprocher aux inventeurs et aux perpétrateurs de ce dénouement à la fois mystérieux et théâtral. Le cardinal Mazarin n'aurait ni mieux embrouillé ni mieux dénoué les fils en cachant la main. C'est de l'excellente diplomatie italienne. Il n'y a, de ce point de vue, qu'à admirer le cabinet français. Soyons donc justes envers nos adversaires; sachons applaudir quand la scène est bien jouée. Mais parlons du fond, et voyons si la nation doit se réjouir de ce prétendu triomphe de sa diplomatie en Espagne.

D'après le droit public européen, les couronnes de France et d'Espagne doivent être séparées. C'est tout l'esprit des traités d'Utrecht, qui terminèrent la guerre de douze ans, appelée la guerre de succession. Ces traités déjouèrent toute la politique de Louis XIV. Il avait dépensé ses trésors et le sang de la France pour que son petit-fils régnât en

Espagne, pour qu'il n'y eût plus de Pyrénées, et que le front d'un Bourbon pût un jour porter deux couronnes, comme Charles-Quint et son fils. Les traités d'Utrecht furent une éclatante et douloureuse abdication de cette ambition de la maison de Bourbon. Ils laissèrent, il est vrai, un Bourbon sur le trône d'Espagne, mais à la condition que l'Espagne et la France renonceraient à jamais à s'incorporer l'une à l'autre en une même monarchie et sous une seule royauté. Les Bourbons gagnèrent donc quelque chose au traité d'Utrecht; la France, rien. La monarchie française fut condamnée à ne posséder l'Espagne qu'à la charge de la conquérir et de défendre sa conquête contre toute l'Europe. Or, nous avons vu sous Napoléon, qui valait bien, comme génie militaire, Louis XIV, comment on conquiert l'Espagne et comment on la conserve.

Voilà diplomatiquement l'état des choses de 1713, date des traités d'Utrecht, jusqu'à 1846, date du mariage du duc de Montpensier.

Que signifie donc ce mariage considéré du point de vue de famille? Il signifie qu'un prince de la maison de Bourbon de France épouse une princesse de la maison de Bourbon d'Espagne; en d'autres termes, qu'un cousin épouse sa cousine, ni plus, ni moins; affaire de famille, utile, agréable, illustre des deux côtés, dont les deux branches peuvent se congratuler et s'honorer pour la pureté de leur sang, mais rien de plus. Considérée du point de vue des éventualités politiques et de la fusion des intérêts et des couronnes, la guerre de succession, les traités d'Utrecht, les renonciations formelles et réitérées rendent le mariage parfaitement indifférent aux deux nations. Les Pyrénées subsistent.

Mais avons-nous le droit de dire que, sous le point de vue politique, cette union, et les pensées qu'elle révèle, soient également indifférentes à la France? Voyons :

D'abord la France y attache-t-elle une signification am-

bitieuse, et peut-elle se flatter qu'un jour la monarchie espagnole tombera dans sa main du droit d'un prince de la dynastie de Juillet et comme un joyau de la dot de la princesse qu'il épouse? Si la France de juillet pensait cela, elle serait aussi décrépite que la France exhumée de 1713; elle n'aurait pas assisté à sa propre révolution, ou elle y aurait assisté sans en comprendre le sens. Tout le sens des révolutions d'idées, de droits et de faits, qui se sont opérées dans le monde européen depuis près d'un siècle, se résume en ces deux lignes : Que les nations ne sont plus des patrimoines, des propriétés qui suivent leurs possesseurs comme la maison ou le champ suit le propriétaire civil, et qu'aucun prince et aucune princesse n'apportent en dot ou ne lèguent en héritage un peuple, une nation, un empire, ni même une parcelle géographique quelconque d'une province ou d'un hameau. L'homme s'est reconquis lui-même; les nations s'appartiennent à elles seules : voilà toute la révolution des idées, des mœurs, du droit public comme de la diplomatie moderne. Vous apporteriez aux Cortès d'Espagne, aux Chambres françaises ou aux congrès de l'Europe cent mille articles de contrat de mariage ou de testament qui affecteraient ou qui légueraient l'Espagne en propriété, en dot, en héritage à la France, que pas un Espagnol ne vous suivrait, que pas un Français ne tirerait l'épée pour défendre ce prétendu droit, honteux pour l'espèce humaine, et que pas un diplomate n'y répondrait autrement que par un sourire de pitié. Nous ne sommes plus au temps où Philippe IV mettait un royaume dans le tablier de sa fille. Que signifie donc le mariage pour l'agrandissement géographique et national de la France? Rien, ou tout au plus une pensée d'un autre siècle déplacée dans le siècle présent. Mais quoique cette union ne puisse en réalité apporter aucune éventualité profitable à la France, elle n'en est pas moins un prétexte aux rivalités des cours. Elle est un ombrage entre les cabinets et nous, ombrage qu'ils grossiront à dessein. Voilà le mal.

Mais voyons ce qu'elle signifie peut-être au point de vue de l'influence politique. Ici la question devient plus grave et l'esprit devient plus sérieux en la touchant.

Et d'abord entendons-nous : de quelle nature d'influence voulez-vous parler ? Est-ce d'une influence de famille à famille, de cour à cour, rapprochées par ce sortes d'union ? Est-ce d'une influence de nation à nation, réunies par des intérêts communs, par des analogies géographiques ou par la solidarité d'indépendance, de liberté et d'institutions semblables ? Si vous parlez d'influence de cour, sans doute le rapprochement des deux familles régnantes peut donner momentanément quelque intimité apparente à la politique des deux cours ; il peut y avoir de palais à palais, d'Aranjuez à Neuilly, des parentés, des correspondances et des rapports qui permettent quelques conseils, quelque ascendant même de la cour des Tuileries sur la cour de Madrid. Et remarquez que nous ne parlons ici que des influences honnêtes, légitimes, avouables en plein soleil. A Dieu ne plaise que nous fassions allusion à ces intrigues sourdes et à ces mystères tibériens de palais, dont la presse ministérielle anglaise salit ses pages à propos du mariage de la reine d'Espagne, de ce calcul infâme sur le peu de vitalité d'un époux, de ce complot contre la fécondité d'une épouse et d'une reine, de ce crime contre la jeunesse, de ce sacrilège contre la nature ! Nous n'admettons rien de pareil ; notre opposition n'a pas besoin de la calomnie et ne déshonore pas ce qu'elle combat ; la seule supposition d'une complicité de la famille royale de France dans ces abjectes intrigues suffirait pour nous en faire repousser avec dégoût l'hypothèse. Si cette famille est royale en France par l'éminence de sa nature, c'est surtout par ces vertus et par ces pudeurs de famille que les journaux anglais l'accusent d'avoir ignominieusement profanées à Madrid. Nous ne parlons donc que d'influences décentes et d'ascendant permis. Eh bien ! tout cela est entièrement domestique, et ne comporte aucun bénéfice national. Car, quelle peut

être, dans les temps où nous vivons et dans les transactions politiques graves, la portée de ces relations de famille et de ces parentés des princes sur la conduite des nations ? Demandez-le à Marie-Antoinette, fille et sœur d'un empereur d'Allemagne, et mourant sur l'échafaud, à Paris, sans que l'empire s'ébranle à temps pour la défendre ou la venger ! demandez-le à Marie-Louise, fille d'un empereur d'Autriche, et détronée par son père ! demandez-le à Caroline de Naples, faisant la paix avec la République, qui retient sa sœur dans les cachots ! demandez-le à cette famille de Portugal, où l'oncle et la nièce, le père et la sœur, le beau-frère et la belle-sœur s'arrachent le trône et l'honneur, en attendant qu'ils s'arrachent la vie ! demandez-le à cette famille d'Espagne elle-même, qui déchire depuis quarante ans la monarchie dans ses déchirements domestiques ! demandez-le à toutes les histoires, à tous les temps, à toutes les familles couronnées ! Elles vous répondront toutes par le spectacle de la vanité et de l'ingratitude du sang : « Sur le trône ou autour du trône, il n'y a point de parents, il n'y a que des princes. » Voilà le vrai. Pourquoi donc feignez-vous d'attacher tant de prix à de soi-disant relations de parenté et de famille, dont l'histoire, l'Europe et vous-mêmes vous connaissez si bien la puérité ? De deux choses l'une : ou ce mariage est purement domestique, et alors il ne fallait pas le présenter comme politique à la nation et en faire un acte de gouvernement ; ou ce mariage est politique, il implique un système, une alliance, une ambition nationale pour la France ; et alors il fallait le soumettre aux Chambres et consulter la nation. L'Espagne, mille fois moins constitutionnelle que vous, l'a bien fait, elle ! Est-ce que nous serions descendus dans l'échelle des gouvernements nationaux plus bas que l'Espagne ?...

Ah ! sans doute des relations plus intimes sous toutes les formes avec l'Espagne pouvaient être et devaient être un des éléments de l'ascendant français dans le midi de l'Europe ; mais c'était par la parenté des deux nations, par la

fraternité des deux libertés, par la solidarité des deux indépendances et des deux constitutions que la France devait les nouer nationalement, et non par la parenté de deux familles. Pourquoi donc ne l'avez-vous pas fait en son temps et quand l'Espagne constitutionnelle, aux abois, tendait les bras vers la France ? Est-ce que les yeux du cabinet français ont attendu, pour se dessiller, que la jeune reine fût nubile et que sa sœur, dotée de tant d'espérances, eût quatorze ans ? Singulière coïncidence, qui fait qu'on ne s'aperçoit que la monarchie espagnole existe que quand elle a une fille à marier ! Étrange politique, qui abandonne dix ans l'Espagne à ses calamités, à sa décomposition, à son déluge de sang civil, à sa subordination à l'Angleterre, aux oscillations terribles qui y renversent tour à tour le trône et la liberté, et qui la revendique tout à coup et tout juste le jour où je ne sais quelle éventualité matrimoniale vient à briller dans un faux lointain ! A ce moment précis, la politique endormie du cabinet français se réveille, l'audace revient à ses conseillers, et leur prudence se dément. Sixte-Quint ne jette pas plus résolument sa béquille, au moment où il croit saisir son ambition, que le conseil des ministres ne jette derrière lui la plume qui a signé, depuis quinze ans, tant de condescendances à l'Angleterre et tant de déférences à l'Europe.

Est-ce en considération d'un avantage vraiment français ?

Voyons :

La révolution de Juillet a eu deux sens : la liberté et la paix. La liberté, c'était au peuple qui l'avait conquise de la surveiller et de la développer. L'a-t-il fait ? C'est son affaire. Il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, s'il la corrompt ou s'il la perd. La paix, c'était à la sagesse et à l'habileté de son gouvernement de la lui conserver et de l'assurer sur les meilleures bases possibles, c'est-à-dire sur des intérêts mutuels, bien entendus et bien liés entre les grandes puissances, sur un équilibre européen où la France eût tout son poids naturel, où l'honneur national eût toute

sa sphère et toute sa dignité. Nous sommes peut-être dans l'erreur, mais nous sommes de bonne foi ; nous avons toujours loué et nous louerons toujours le gouvernement de Juillet de n'avoir pas ouvert, en 1830, la main qui retenait la guerre européenne et tous ses fléaux. Nous avons toujours dit et nous dirons toujours : « Si ce règne a un titre dans l'avenir, ce sera le titre de règne de la paix. » Et selon nous, c'est le plus beau. Le sang brille plus dans l'histoire, mais il tache ; et de plus, la guerre et la liberté s'excluent. Le temps tourne le dos à la guerre et marche à la liberté. Nous avons donc approuvé en général tous les actes de modération et de prudence de la politique de Juillet, sauf deux : l'effacement honteux et ruineux de la France, en 1839 et en 1840, dans la question d'Orient, où trois ministères français consécutifs ont jeté la Méditerranée et l'Orient tout entier à nos rivaux insulaires et à nos rivaux continentaux ; enfin, la non-intervention en Espagne, de 1836 à 1839, quand la contre-révolution, l'anarchie et la dictature militaire anéantissaient, sous notre main, la liberté d'une nation et la nationalité d'un peuple que nous devons secourir à deux titres : à titre d'humanité et à titre de liberté. L'Europe nous défiait de le faire : il fallait la braver et le faire alors ! La cause était digne, le droit évident, le service désintéressé, la France aurait repris, sous les armes, l'attitude qui lui manque en Europe et qu'elle n'a pas eu l'occasion de prendre depuis 1830, ce qui lui fait peser sa paix. Or, remarquez : pour la double cause de l'intérêt, du droit et de la dignité nationale de la France, le cabinet français s'est fait petit ; il n'a fait ni l'une ni l'autre de ces glorieuses témérités : il a abandonné l'Espagne au *sauf qui peut*. Il a eu, comme on dit, le tort de ses qualités : il a été faible, à force d'être pacifique, timide, à force d'être prudent. Il a racheté l'alliance anglaise, un peu aliénée dans les tiraillements à contre-sens de 1840, par d'humiliantes condescendances en Asie et ailleurs. Il a senti (ce qui est vrai), mais il a trop senti, il a senti au delà du juste

et de l'honnête que la paix européenne n'avait, en ce moment, d'autre base que l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, et que, cette entente rompue, tout son système de paix s'en allait en fumée et en flots de sang européen. Eh bien ! admirez le contraste, et étonnez-vous jusqu'à la stupéfaction ! Ce que le cabinet français a si bien senti et si prudemment pratiqué tant qu'il ne s'agissait que de l'empire d'Orient, de l'équilibre des mers, de l'existence d'une grande nation indépendante en Espagne, du triomphe de la liberté sur la contre-révolution dans le midi de l'Europe, de la sûreté et de la dignité de la France, voilà qu'il ne le sent plus ou qu'il l'oublie complètement et soudainement du moment qu'il s'agit d'une petite et fausse éventualité dynastique ! Il s'agit de la liberté espagnole, de l'indépendance du Midi, de la sûreté et de la dignité de la France : concédons tout au cabinet britannique ! Mais il s'agit d'un mariage à Madrid : éludons l'Angleterre et jouons, non la paix, sans doute, mais jouons l'entente cordiale et l'entente européenne contre une dot d'incertitudes et de complications ! Voilà la nationalité du cabinet français dans cette affaire ! Voilà la politique de famille, voilà le népotisme des papes passé du Vatican aux Tuileries !

Le Siècle et le Constitutionnel, organes du même système, exécuté par les ministres de leur prédilection, disent : « C'est une bonne affaire malhabilement et malhonnêtement ourdie. » Nous ne sommes qu'à moitié de leur avis ; c'est une affaire ourdie et accomplie de la manière la plus provoquante et la plus agaçante pour les cabinets européens ! — Oui. C'est une bonne affaire en soi ! — Nous en doutons ; et voici pourquoi : sans doute, si nous ne considérons le chef de la maison régnante de France que sous l'aspect du père de famille cherchant, avec la légitime sollicitude que cette royale paternité comporte, à bien allier ses enfants, à *royaliser* de plus en plus son sang, à placer ses jeunes fils dans la haute aristocratie des trônes, de manière à pouvoir reconstituer, un jour, une espèce de mo-

narchie universelle de famille dans une maison de Bourbon ressuscitée de ses ruines, l'affaire est au moins un beau rêve. Mais nous craignons que ce ne soit qu'un rêve. La monarchie universelle par les mariages est plus chimérique aujourd'hui que la monarchie universelle par les conquêtes. Si l'on parlait à l'Allemagne, à la Flandre, à l'Italie et à l'Espagne d'une prétention de la maison d'Autriche de ressaisir, par des mariages, la monarchie universelle de Charles-Quint, l'Allemagne, la Flandre, l'Espagne et l'Italie répondraient par un sourire. Nous n'avons pas d'autre réponse à cette pensée nous-mêmes. Mais elle n'a jamais pu entrer dans un conseil d'hommes d'État aux Tuileries. Le duc de Choiseul signa le dernier pacte de famille. Demandez à l'Espagne et à la France comment elles s'en sont trouvées ! L'Espagne fut ruinée dans sa marine, la France, dans sa politique ; la Pologne ne fut pas sauvée, l'Angleterre ne fut pas détruite. Est-ce ce laurier qui vous empêche de dormir ? Ce n'est plus le temps des pactes de famille, c'est le temps des pactes entre les peuples. La monarchie universelle de l'avenir appartient aux idées et non aux souches.

Serait-ce donc dans le dessein d'empêcher qu'une autre des grandes puissances ne s'alliât, par un de ses fils, avec l'Espagne, que le cabinet français aurait jeté en avant un prince de la dynastie des Tuileries ? Si ce péril eût existé, nous n'aurions rien à dire ; mais quelle est donc celle des quatre grandes maisons personnifiant les quatre grandes puissances, nos rivales, qui pût prétendre à l'union et à l'hérité en Espagne ? Aucune. L'Autriche n'a pas de fils ; l'Angleterre est protestante ; la Prusse est luthérienne ; la Russie est grecque. Il ne se fût trouvé personne pour bénir et pour accepter le mariage dans l'Espagne, empire du catholicisme. Il n'existait donc de prétendants possibles, en dehors de la famille espagnole, dans le sein de laquelle un double mariage eût tout terminé en conciliant tout, qu'un de ces princes allemands souverains ou candidats

neutres, destinés à monter sur les trônes sans y régner, qui ne donnent d'ombrage à personne, et à qui l'on peut appliquer ce distique proverbial, qu'on appliquait jadis à la maison d'Autriche :

Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube!
Quee dat Mars aliis, dat tibi regna Venus¹;

ou bien un prince de la maison des Bourbons de Naples. Celui-ci, loin d'être un ombrage, eût été une sécurité pour la France. Redonner de la force en Italie à l'Espagne, y appuyer la maison de Naples pour que l'Autriche y dominât moins absolue, moins tyrannique et moins seule, que la France y trouvât, au besoin, des alliés plus fortement établis, quand elle voudra émanciper l'Italie : une diplomatie clairvoyante aurait compris cette pensée. Ni les uns ni les autres de ces partis n'eussent été une déclaration d'ambition de famille au monde, une déclaration de guerre diplomatique aux grands cabinets. Selon nous, cette exclusion de tous les prétendants menaçants eût été préférable pour la France elle-même et pour sa légitime influence en Espagne. Le caractère des grandes influences internationales, aujourd'hui, et surtout le caractère d'une grande influence de la France en Espagne, est d'être et de paraître désintéressée ! Défendre la cause de l'indépendance et de la prospérité espagnoles contre tout le monde et contre soi-même, y défendre et y protéger la liberté constitutionnelle, s'apparenter par les idées, par les services gratuits, par la conformité d'intérêts maritimes, par un patronage armé au besoin, marier les deux peuples et non les deux trônes : voilà la grande politique, voilà la vraie diplomatie, voilà la bénédiction nuptiale d'une révolution commune et d'une indivisible liberté !

1. Que d'autres combattent ! toi, heureuse Autriche, épouse ! l'hymen te donne des trônes que les armes conquièrent pour les autres.

Nous entrons dans une tout autre voie. Elle mènera où Dieu sait le pays et la dynastie. Nous n'avons aucune prétention au triste don de prophétie ; nous nous bornons aux conjectures.

Et maintenant, supposez que l'Angleterre, accoutumée depuis quinze ans à tant et trop d'obséquiosité et d'effacement par nos ministres en matière bien plus importante, se sente profondément humiliée d'un tour de main diplomatique qui, entre nous, la livre un peu cruellement à la risée de la galerie des diplomates européens ; supposez que l'aigreur de ses ressentiments couve dans ses négociations sourdes et se prépare des vengeances en Espagne et ailleurs ; supposez qu'elle fasse évader un fils de don Carlos et lui facilite un emprunt à Londres pour aller salarier une cinquième guerre civile dans la Péninsule ; supposez qu'elle laisse Espartero rentrer en Coriolan au milieu de sa soldatesque ameutée ; supposez que le gouvernement de la reine attente plus audacieusement encore à la constitution et à la révolution en Espagne, et se déclare de nom ce qu'il est déjà de fait, gouvernement contre-révolutionnaire ; supposez que ce gouvernement tombe et fuie une troisième fois, et vous somme, au nom de votre mariage, de votre intimité de famille, de votre honneur et de votre prétention au trône, de venir l'étayer et le restaurer à Madrid ; supposez que l'Autriche et la Russie y soutiennent don Carlos ; supposez que l'Angleterre y soutienne les exaltés ; supposez que la nation y abhorre la reine et son entourage ; supposez que l'Europe vous défie d'intervenir dans un pareil chaos et fasse de cette intervention un *casus belli*, que ferez-vous ? N'irez-vous pas ? Vous serez lâches et déshonorés. Irez-vous ? Vous irez, au nom et avec les armes de la France libre et révolutionnaire, restaurer en Espagne le pouvoir absolu, le gouvernement courtesan et sacerdotal, et la contre-révolution. Triompherez-vous ? Votre triomphe sera un contre-sens à votre nature et à vos principes, et fera de vous les souteneurs de l'ancien régime et les alga-

zils du monarchisme espagnol. Succomberez-vous? Vous aurez versé l'or et le sang de la nation française pour soutenir les conséquences d'une union de pur intérêt privé. La famille sur le trône aura entraîné la nation à son insu, et malgré elle, dans sa cause, dans son humiliation et dans son désastre! C'est justement ce que nous redoutons dans cette affaire : une guerre de famille imposée à une nation par un mariage de convenance privée! une guerre de succession sans le bénéfice possible de la succession! une dot de défiances et de jalousies européennes! le pays sacrifié dans sa paix et dans ses alliances présentes à un rêve posthume de 1713! l'ascendant de la maison de Bourbon vieillie se substituant imaginairement à l'ascendant permanent de la France impérissable et rajeunie encore par sa révolution! Et si nous regardions les autres points de la politique européenne, en Europe et en Asie, combien d'autres complications ne découvririons-nous pas où la main cachée de l'Angleterre pourra envenimer l'esprit des cabinets contre l'ambitieux népotisme du cabinet français, et changer en amertumes, en conflits et en sang les félicitations des Tuileries? Royer-Collard, de sage mémoire, disait il y a vingt ans : « La démocratie déborde! » Est-il besoin d'être aussi sage pour s'écrier aujourd'hui, en regardant ce qui se passe dedans, dehors, dans les conseils, dans les Chambres, dans les cabinets, dans les diplomaties de la France : L'esprit de dynastie nous entraîne! la nation abdique, s'engage et se perd, avec sa liberté et sa politique, dans un intérêt mal entendu et dans une politique étroite et fautive de famille!

Qu'en concluons-nous? Que la nation et la dynastie sont radicalement incompatibles? qu'il faut les séparer violemment l'une de l'autre, si l'on ne veut pas que l'une achève d'absorber l'autre ou qu'elles périssent toutes les deux en s'étouffant dans un embrassement mortel? Non, nous connaissons les difficultés extrêmes, nous ne déclarons pas les impossibilités sinistres de la coexistence de la monarchie

héréditaire avec la nationalité souveraine et avec la politique nationale de la France. Mais si cette coexistence qu'a voulu tenter la révolution de Juillet une fois de plus est possible en effet, comme nous nous plaisons à l'espérer pour le repos des peuples, elle n'est plus possible qu'à une seule condition : c'est que l'esprit de famille et de dynastie s'efface et disparaisse complètement devant l'esprit et devant l'intérêt national couronnés par la révolution, ou que l'esprit et l'intérêt national s'effacent, disparaissent et se subordonnent devant les pensées et devant les ambitions de famille. Il n'y aura de paix que là. Or, dans cette affaire, comme dans toutes les affaires de la France, pour qui êtes-vous? Et lequel des deux intérêts voulez-vous qui se sacrifie? Est-ce celui de la France? Félicitez-vous avec le cabinet des Tuileries : il a marié un fils du roi! Est-ce celui de la dynastie? Affligez-vous et inquiétez-vous avec nous : le cabinet des Tuileries a relâché les alliances de la Révolution, engagé la France, aventuré la paix, semé les rivalités, amorcé la guerre civile en Espagne, amassé les nuages sur le continent, assombri l'avenir, tiré l'épée diplomatique, non pour une cause, mais pour une dot de difficultés.

Cette dot pèsera autant sur le cabinet des Tuileries que sur le pays, et toute cette affaire se caractérise en deux mots pour nous : une témérité malheureuse et une étourderie trompée.

XXXVII

AU BANQUET

OFFERT
A L'AUTEUR DES GIRONDINS

Le 18 juillet 1847.

Le livre des *Girondins* avait paru; son succès, jusque-là sans exemple, avait donné au nom de l'auteur le retentissement de la plus éclatante popularité. La ville de Mâcon voulut recevoir M. de Lamartine avec une congratulation solennelle. Ce fut l'occasion d'un discours qui, reproduit par tous les journaux de France, excita une immense et universelle sensation.

Les paroles perdraient trop à distance si elles ne restaient encadrées dans les circonstances civiques qui les inspirèrent. Nous croyons devoir reproduire l'impression émue, écrite au moment même sur cette fête d'une ville, d'une province entière, paysage inséparable d'un discours qui aurait prévenu la révolution si le gouvernement avait voulu, avait pu entendre ce pacifique, mais pressant avertissement.

« Le matin du 18, les voitures et les bateaux à vapeur ont versé à Mâcon, par toutes les routes et par la Saône, des milliers de souscripteurs au banquet offert à M. de Lamartine. Quarante villes des départements voisins envoyaient une députation à cette fête, dont les proportions étaient inusitées en France et en Angleterre. En voici les principaux traits. Une enceinte de près d'un hectare de superficie; un dôme de toile; des tables disposées en rayons dont une des extrémités aboutissait à une table centrale où devait siéger l'hôte du pays; près de trois mille sous-

cripteurs assis à ces tables; autant de spectateurs et de curieux; quinze cents femmes, dans les costumes du jour et dans les costumes nationaux si élégants, si pittoresques et si riches de la Bresse, du Mâconnais, du Jura et de la Suisse: une véritable colisée romain, mais un colisée vivant et populaire.

» D'immenses acclamations saluant l'orateur; le dîner splendide et calme. Au moment des toasts et du discours, un orage d'éclairs et de vent emportant le dôme de toile et ébranlant comme des vergues et des mâts de vaisseau la charpente qui le supportait sur la tête de ces six mille personnes. Pas un cri, pas un geste d'effroi; une acclamation d'énergie et d'enthousiasme répondant, même par la voix des femmes, à ces tonnerres du ciel et à ces secousses de Pouragan; chacun restant intrépidement à sa place pendant une heure d'attente, au son de la musique et au retentissement de la foudre. Après l'orage et sous les débris de toiles, de charpentes, de tables et de bancs, cette même foule entourant l'estrade changée en tribune pour écouter le toast du maire de Mâcon, M. Rolland, et la réponse de M. de Lamartine, deux discours évidemment abrégés par la situation des auditeurs; des applaudissements répétés et passionnés, des cris de *Vive l'auteur des Girondins!* s'élevant de six ou sept mille voix; mais, au milieu de l'ordre de la foule dans ce grand désordre des éléments, pas un cri séditieux, pas un accident, pas un trouble, cette multitude se contenant elle-même par la seule puissance des sentiments qui l'animaient: voilà cette journée!

MESSIEURS,

Avant de répondre à l'impatience que vous voulez bien témoigner, laissez-moi vous remercier d'abord de la patience et de la constance qui vous ont fait résister, imperturbables et debout, aux intempéries de l'orage, au feu des éclairs, aux coups de la foudre, sous ce toit croulant et sous ces tentes déchirées. Vous avez montré que vous êtes vrai-

ment les enfants de ces Gaulois qui s'écriaient, dans des circonstances plus sérieuses, que, si la voûte du ciel venait à s'écrouler, ils la soutiendraient sur le fer de leurs lances! (*Bravos prolongés.*) Ainsi vous-mêmes vous bravez les éléments pour entendre quelques mots de probité et de liberté. Vous comprenez qu'une pareille situation néanmoins me commande d'abrèger l'entretien que nous nous proposons d'avoir ensemble et de me borner à vous exprimer une faible partie de mes sentiments; mais je ne puis supprimer ma reconnaissance.

Messieurs, en écoutant les paroles que vient de m'adresser en votre nom M. Rolland, mon jeune ami, ce premier magistrat de votre ville, qui a déposé ici son caractère officiel pour y revêtir seulement la magistrature de votre amitié! en contemplant cet immense concours de concitoyens et d'étrangers, ce camp d'amis, cette armée de convives, et cette décoration vivante de femmes qui représentent ici le plus beau des rôles dans l'histoire des révolutions: le rôle de la miséricorde et de la pitié (*Applaudissements*), quel étranger, quel voyageur, s'il passait par hasard en ce moment par nos murs, ou s'il voguait sur notre beau fleuve, ne se demanderait quel événement national célèbre aujourd'hui notre pays? quelle commémoration civique on y renouvelle? quelle grandeur de la terre, quel ministre, quel puissant citoyen on y enveloppe de la réception, de l'acclamation, de la munificence publique? Et si l'on répondait à ce passant que ce n'est rien de tout cela, que ce n'est ni un ministre, ni une puissance de l'État, ni un soldat chargé des palmes d'une campagne, mais que c'est tout simplement le retour dans ses foyers d'un obscur citoyen (*Non! non! — Protestations bruyantes*), oui, d'un simple citoyen comme vous, et qui ne veut d'autre distinction d'avec vous que l'estime et l'affection que vous lui prodiguez (*Bravos*). — le retour, dis-je, d'un simple citoyen qui, après avoir défendu, bien infructueusement trop souvent, les principes nationaux à la tribune, a écrit bien imparfaitement aussi quelques

pages de l'histoire de son pays; — y a-t-il, si vous le demandez, Messieurs, y a-t-il un étranger, un voyageur qui ne se confondit d'étonnement à un pareil spectacle, et qui ne s'écriât que le peuple capable de décerner de tels honneurs aux plus modestes travaux de l'esprit est entre tous le peuple de l'intelligence et mérite la suprématie, non sur le sol, mais sur l'âme de l'Europe, par ces mêmes travaux de l'esprit qu'il sait si rapidement comprendre, si vivement sentir et si magnifiquement récompenser?

En effet, Messieurs, le spectacle dont nous sommes vous et moi en ce moment l'objet, les acteurs ou les témoins, ne s'est, je crois, présenté qu'une seule fois dans les annales du monde littéraire. C'était dans cette Grèce antique, berceau de la poésie, de l'histoire, des arts, de la gloire, de la liberté, dans cette Grèce florissante alors, renaissante aujourd'hui à l'abri de notre drapeau. Elle célébrait ses jeux Olympiques; la nation entière y assistait par ses représentants ou par ses spectateurs, guère plus nombreux que nous ne sommes ici (car la grandeur des peuples ne se mesure pas à leur géographie, mais à leur âme). On venait de couronner les vainqueurs dans tous les arts de la guerre ou de la paix, de la main ou de l'esprit; un homme, un étranger se présente, la foule le regarde sans le connaître; il était parvenu au milieu de la vie; il avait voyagé de longues années dans toutes les contrées de l'Orient pour y étudier les mœurs des hommes et pour y soulever le voile peint de rêves jeté par l'imagination sur le berceau des peuples; revenu dans Halicarnasse, sa patrie, il avait servi son pays dans les conseils du peuple; il y avait été proscrit, tantôt par la tyrannie, tantôt par la démagogie; car, en servant la liberté et les intérêts du peuple, il ne consentait pas à en servir les anarchies ou les caprices; rentré dans la vie privée, il avait écrit ce qu'il avait vu ou ce qu'il avait appris de la bouche des autres hommes; il tenait à la main un manuscrit; il le déroula à la voix des juges; il lut le premier livre de ses récits devant l'assemblée. La Grèce

entière, suspendue à ses lèvres, lui décerna d'acclamation un des prix, et la postérité, ratifiant ce jugement du peuple le plus sensible de la terre, l'appela depuis le père de l'Histoire : et cette voix eut un écho, car elle fit éclore un autre historien plus grand que lui. Le jeune Thucydide, caché parmi les auditeurs, pleurait d'émotion. « Tu es heureux, dit l'historien couronné au père du jeune Thucydide, qui lui présentait son fils, tu es heureux, car ton fils aime la gloire. » C'est ainsi qu'on appelait alors la vertu.

Messieurs, cet inconnu, cet étranger, c'était Hérodote, le père de l'histoire antique. Je ne suis pas Hérodote, je ne suis pas même un de ces historiens qui ont conquis et qui conquièrent tous les jours en France ce titre, et dont les différences d'opinions politiques ne m'empêchent pas de reconnaître le mérite supérieur et les travaux. Je ne suis pas Hérodote ! Vous n'êtes pas la Grèce ! Mais vous êtes la France ! Et à ce titre, je suis aussi fier de vos suffrages que vous êtes vous-mêmes généreux à me les décerner !

Mais, Messieurs, allons tout de suite au fond de cette démonstration. Mon livre avait besoin d'une conclusion, et c'est vous qui la faites !... La conclusion, c'est que la France sent tout à coup le besoin d'étudier l'esprit de sa Révolution, de se retremper dans ses principes épurés, séparés des excès qui les altérèrent, du sang qui les souilla, et de puiser dans son passé les leçons de son présent et de son avenir.

Où, rechercher après un demi-siècle, sous la cendre encore chaude des événements, sous la poussière encore émue des morts, l'étincelle primitive, et, je l'espère, immortelle, qui alluma dans l'âme d'un grand peuple cette ardente flamme dont le monde entier fut éclairé, puis embrasé, puis en partie consumé ; rallumer, dis-je, cette flamme trop éteinte dans le cœur des générations qui nous suivent, la nourrir, de peur qu'elle ne s'assoupisse pour jamais, et ne laisse une seconde fois la France et l'Europe

dans l'obscurité des âges de ténèbres ; la surveiller et la purifier aussi, de peur que sa lueur ne dégénère par la compression même en explosion, en incendie et en ruine : voilà la pensée du livre ! voilà la pensée du temps ! Me démentirez-vous si je dis : et voilà votre pensée ! (*Non ! non !*)

C'est dans cette pensée que peut se trouver seulement pour vous la dignité, le sérieux de ce banquet, et que se trouve seulement pour moi le courage de vous retenir un moment au milieu de ce désordre des éléments et des débris de cette enceinte. (*Non ! non ! parlez ! parlez !*) Oui, Messieurs, sans cela je me perdrais dans la foule. Mais quand un homme représente en lui, ne fût-ce que pour une minute, la pensée collective d'une masse imposante d'autres hommes, il doit s'oublier lui-même, se respecter lui-même ou vous respecter en lui ; il doit pour un instant se considérer, non comme un homme, mais comme un signe, comme un de ces drapeaux qui sont suspendus derrière moi ; et, sans se faire illusion sur son mérite ou sur son importance, il doit se tenir debout dans l'évidence où vous l'avez placé ; il doit se dire : Ce qu'on honore en moi, ce qu'on salue en moi, ce qu'on acclame, ce n'est pas moi, c'est ma signification ! Ce n'est pas l'étoffe du drapeau, c'est sa couleur ! (*Longue acclamation*)

Messieurs, voyons donc très-rapidement les faits et le sens intime des événements que j'ai essayé de décrire ; voyons quelle clarté ils jettent sur notre route de nation pensante et de nation politique, car le flambeau de l'histoire n'éclaire pas seulement le passé, mais le présent et l'avenir. Oui, voyons les faits de cette grande époque, tels qu'ils me sont apparus à moi-même bien jeune encore, quoi qu'on en dise, et bien avant l'époque où les hommes qui ne me connaissent pas de près, où mes ennemis politiques supposent que j'ai été ramené, converti à ses doctrines philosophiques et sociales, soit par une ambition de pouvoir, que je méprise aux conditions où je le vois souvent

exercé... (*Bravos*) soit par une inextinguible soif de popularité! popularité que vous m'avez vu au contraire braver habituellement quand elle ne me semblait pas d'accord avec le service des vérités ou des intérêts vrais du temps (*Murmures*), mais dont je suis heureux, dont je suis fier quand je la rencontre par hasard comme la force morale de l'opinion! Rien de tout cela n'est vrai. (*On applaudit.*)

Je me suis dit dès l'âge de raison politique, c'est-à-dire dès l'âge où nous nous faisons à nous-mêmes nos opinions après avoir balbutié, en enfants, les opinions ou les préjugés de nos nourrices : Qu'est-ce donc que la révolution française ?

La révolution française est-elle, comme le disent les adorateurs du passé, une grande sédition du peuple, qui s'agite pour rien et qui brise, dans ses convulsions insensées, son église, sa monarchie, ses castes, ses institutions, sa nationalité, et déchire même la carte de l'Europe? Mais à ce titre, la révolution opérée par le christianisme, quand il se leva sur le monde, ne serait donc qu'une grande sédition aussi ; car il n'a pas produit, pour se faire place, une plus grande commotion dans le monde! Non! la révolution n'a pas été une misérable sédition de la France : car une sédition s'apaise comme elle se soulève, et ne laisse après elle que des ruines et des cadavres. La révolution a laissé des échafauds et des ruines, il est vrai, c'est son remords et son malheur, mais elle a laissé une doctrine ; elle a laissé un esprit qui durera et qui se perpétuera autant que vivra la raison humaine. (*Bravos prolongés.*)

Je me suis dit encore : la révolution, comme le prétendent les soi-disant politiques du fait, n'a-t-elle été que le résultat d'un embarras de finances dans le trésor public, embarras que les résistances d'une cour avide ont empêché M. Necker de pallier, et sous lequel s'est écroulée, dans le gouffre d'un petit déficit d'impôts, une monarchie de quatorze siècles? Quoi! c'est pour un misérable déficit de cinquante à soixante millions, dans un empire aussi riche que

la France, que la monarchie a été détruite, que la féodalité a été déracinée, que l'église a été dépossédée, que l'aristocratie a été nivelée, que la France a dépensé des milliards de son capital et des millions de vie de ses enfants! Quelle cause pour un pareil effet! et quelle proportion entre l'effet et la cause! et quelle petitesse les calomnieurs d'un des plus immenses événements de l'histoire moderne attribuent au principe de la révolution, afin d'atténuer la grandeur et l'importance de l'événement par l'insignifiance et la vileté du motif! Laissons cette puérité aux hommes de finance qui, accoutumés à tout chiffrer dans leurs calculs, ont voulu aussi chiffrer la chute d'un vieux monde et la naissance d'un monde nouveau. (*On applaudit.*)

Enfin je me suis dit : La révolution française est-elle un accès de frénésie d'un peuple ne comprenant pas lui-même ce qu'il veut, ce qu'il cherche, ce qu'il poursuit à travers les démolitions et les flots de sang qu'il traverse pour arriver par la lassitude au même point d'où il est parti? Mais cinquante ans ont passé depuis le jour où ce prétendu accès de démence a saisi une nation tout entière, roi, cour, noblesse, clergé, peuple. Les générations, abrégées par l'échafaud et par la guerre, ont été deux fois renouvelées. La France est rassise ; l'Europe est de sang-froid ; les hommes ne sont plus les mêmes, et cependant le même esprit anime encore le monde pensant! et les mêmes mots prononcés ou écrits par les plus faibles organes font encore palpiter les mêmes fibres dans tous les cœurs, dans toutes les poitrines des enfants mêmes de ceux qui sont morts dans ce choc contraire de deux idées! Ah! si c'est là une démence nationale, convenez du moins que l'accès en est long et que l'idée en est fixe! et qu'une pareille folie de la révolution pourrait bien ressembler un jour à cette *folie de la croix* qui dura deux mille ans, qui sapa le vieux monde, qui apprit aux maîtres et aux esclaves le nom nouveau de frères, et qui renouvela les autels, les empires, les lois et les institutions de l'univers!

Non, la révolution française fut autre chose : il n'est pas donné à de vils intérêts matériels de produire de pareils effets. Le genre humain est spiritualiste malgré ses calomniateurs ; il se meut quelquefois pour des intérêts, mais c'est quand les idées lui manquent, ou quand il manque lui-même, comme nous en ce moment, aux idées. Le genre humain est spiritualiste, et c'est là sa gloire ; et les religions, les révolutions, les martyrs, ne sont que le spiritualisme des idées protestant contre le matérialisme des faits! (*Oui! oui!*)

La révolution fut l'avènement d'une idée ou d'un groupe d'idées nouvelles dans le monde. Ces idées, vous les connaissez ; vous en avez lu les premiers catéchistes, Fénelon dans le *Télémaque*, Montesquieu dans l'*Esprit des Lois*, J.-J. Rousseau dans le *Contrat social*. C'est de ces livres que souffla cette première aspiration à la rénovation de toutes choses, aspiration unanime dans toutes les classes alors, dans celles qui avaient à perdre comme dans celles qui avaient à gagner, dans les privilégiées comme dans les opprimées, dans la noblesse, dans le clergé comme dans le peuple ; car la conviction puissante de ces vérités divines rendait tout le monde alors juste, désintéressé, généreux comme la vérité elle-même.

Je comptais ici, Messieurs, parcourir avec vous les diverses phases de l'histoire de cette révolution, et en faire ressortir la leçon et la lumière. Les circonstances s'y opposent, la nuit nous gagne, le vent emporte les paroles. Je passe tout de suite au moment où cette révolution, comme épuisée d'efforts, d'anarchie et de sang, se jeta de lassitude et de découragement dans les bras d'un soldat ambitieux dont je reconnais la grandeur, dont je reconnais les services, car la gloire dont on couvre les armes d'une nation est un service, mais dont le règne civil ne fut, selon moi, que le règne de la contre-révolution.

De ce jour, de ce 18 brumaire, commence contre les principes populaires une réaction qui ne s'arrête qu'à la

chute de l'empire. On dirait que le génie de Charlemagne, exhumé du moyen âge, revit tout entier en lui. Mais ce génie est un anachronisme perpétuel. C'est le génie du passé ; ce n'est pas celui du présent et de l'avenir des peuples. C'est le génie de la discipline ; ce n'est pas celui de la société. Quand on écarte l'éclat du sabre qui couvre tout cela, on est étonné de la petitesse et de la fausseté des conceptions sociales qui se cachent sous cette grande gloire, et, dans l'homme des batailles, on ne peut s'empêcher de reconnaître en tout le génie sublime, mais le génie égaré de la contre-révolution. (*Une voix : c'est vrai !*)

La Restauration elle-même, qui certes ne pouvait pas apporter des sympathies personnelles à nos principes, fut moins loin que lui des idées libérales de 89. Mais il est plus aisé en politique de vaincre ses ennemis que de triompher de ses amis ! Vous le voyez par vous-mêmes aujourd'hui. (*Oui! oui!*) La Restauration, entraînée par ses amis exagérés, se précipita elle-même dans le précipice de son passé !

Et maintenant, où en sommes-nous ? (*Mouvement d'attention.*) Ici, Messieurs, ne craignez pas que je fasse descendre la vérité historique de sa hauteur sereine et impartiale pour en faire une arme de parti. Nous sommes dans l'histoire, n'en descendons pas ! Mais voyons cependant à quelles distances nous avons été rejetés de nos principes par ces réactions ; non pas par les réactions de gouvernement seulement, — celles-là sont les moins dangereuses, — mais par les réactions de l'opinion, qui se manque à elle-même en France depuis trente ans.

Le premier dogme de la révolution bienfaisante que cette philosophie voulait faire prévaloir dans le monde, c'est la paix ! L'extinction des haines de peuple à peuple, la fraternité entre les nations ; nous y marchons ! Nous avons la paix ! Je ne suis pas de ceux qui rejettent aux gouvernements qu'ils accusent jusqu'à leurs bienfaits. La paix sera dans l'avenir, selon moi, la glorieuse amnistie

de ce gouvernement contre ses autres erreurs. Historien ou député, homme ou philosophe, je soutiendrai toujours la paix avec le gouvernement ou contre lui, et vous pensez comme moi. La guerre n'est qu'un meurtre en masse, le meurtre en masse n'est pas un progrès! (*Longs applaudissements.*)

La sécurité individuelle était un autre de ces dogmes. Nous l'avons aussi, et j'en rends hommage à notre temps! Mais dans l'ordre politique! Voyons :

Le dogme, c'est la souveraineté exercée par l'universalité des citoyens; le fait, c'est une élection qui n'embrasse encore que des catégories restreintes. L'exercice de la souveraineté est borné par un chiffre et laisse des millions d'âmes en dehors du droit, c'est-à-dire en dehors de la justice. L'élection est matérialiste. La raison dit que l'élection doit être spiritualiste comme la pensée de la révolution, et compter des âmes, et non des centimes. Mesurez la distance! (*Oui, l'élection est matérialiste!*)

En principe, la représentation nationale doit exister sans acception de classes, de catégories, de fortune, de professions sociales. En fait, la loi d'éligibilité, le cens obligatoire, le salaire national aux députés supprimé, excluent des catégories entières d'intérêts de la représentation, et livrent ces droits et ces intérêts des plus grandes masses à la merci des intérêts les moins nombreux!

Le principe? c'est la liberté réelle des cultes sans oppression comme sans faveur. Le fait? c'est une religion non d'État, mais de majorité; c'est un concordat civil comme sous Louis XIV ou Napoléon! Qu'est-ce qu'un concordat civil, si ce n'est un pacte par lequel l'État traite du régime des consciences dans l'empire? A quelle distance cela ne nous tient-il pas de la véritable et impartiale liberté des consciences?

En institution gouvernementale, quel est le principe de votre constitution même de 1830? Une royauté démocratique, ou plutôt une royauté personnifiée sur une seule tête

exceptionnelle au-dessus des vicissitudes électives, prudence ou habitude de la monarchie en France, à laquelle la raison publique se rangea comme à une de ces transactions entre deux temps qui sauvent les périls de l'un, en conservant les avantages de l'autre. Cette monarchie n'est, dans son véritable sens, dans son intention première, qu'une magistrature couronnée, une délégation perpétuelle du peuple, et non une propriété du trône et de la nation comme jadis. Mais avec les lois que vous lui faites depuis ces seize années; avec les attributions et les prérogatives nouvelles, excessives, imprudentes dont on l'investit, depuis les lois de septembre jusqu'aux fortifications de Paris et aux lois de régence; avec quinze cents millions de budget à distribuer par an à la partie administrative ou militaire d'un pays qui vit de fonctions et de salaires publics; avec cette véritable caisse d'amortissement de l'indépendance des caractères et de la liberté morale des citoyens; avec une oligarchie étroite d'électeurs faciles dans certains pays à capter par des avantages matériels; avec la diplomatie du monde et l'esprit militaire d'une armée nombreuse sous la main; avec une des deux chambres à sa nomination, ce qui détruit la trinité des pouvoirs, et en place deux sur trois dans la main d'un seul, cette monarchie n'absorberait-elle pas inévitablement, au bout d'un temps donné, la puissance morale du pays, si elle en avait la funeste pensée? Ne se tromperait-elle pas un jour sur son titre, et ne prendrait-elle pas insensiblement sa volonté propre pour la volonté constitutionnelle de la nation? (*Oui! oui!*)

Je passe bien d'autres contradictions entre les dogmes consacrés de la révolution et notre situation politique présente. Cependant, encore une ou deux, si vous voulez que je poursuive? (*Parlez! parlez! nous ne nous lassons pas!*)

Eh bien! Messieurs, le principe libéral, c'est la pensée et la presse, libres comme l'air vital de l'opinion. En fait,

c'est le gouvernement étouffant les uns, vivifiant les autres, mettant dans les organes de la pensée publique le poids de ses faveurs ou de ses antipathies, et frappant, pour ainsi dire, à l'usage des citoyens, une fausse monnaie d'opinion publique ! (*Bravos.*)

Le principe enfin, c'est le patronage moral et avoué de la France libre sur tous les peuples attardés, voulant à son exemple transformer leurs institutions et corriger leurs vieilles servitudes. En fait, c'est la France qui affaiblit la liberté de tous et la sienne, en isolant sa cause en Europe ! qui cherche ses alliances dans les dynasties et non dans les idées, qui recrée en Espagne les pactes de famille au lieu des pactes de peuples, et qui, ici même, à quelques pas de nous, dans cette Suisse, dont nous voyons les montagnes de la place où je parle, menace d'une intervention à contresens, non pas seulement l'esprit de démocratie, qui y est aussi vieux que ses Alpes, mais l'esprit de confédération plus forte et de nationalité mieux constituée, qui s'y révolte contre l'anarchie de ses cantons ! en sorte que nous irions faire la police de l'Autriche en Suisse avec une armée française ! (*Bravos prolongés.*) et que nous irions reporter au bout de nos baïonnettes le joug de sa propre faiblesse à cette Helvétie d'où a soufflé sur nous l'air pur de la liberté civile et de la liberté religieuse ! Non, cela n'est pas possible ! nos baïonnettes se retourneraient d'elles-mêmes ! Nous ne devons pas nous mêler des questions intérieures de constitution qui s'agitent en ce moment en Suisse ; là où l'on n'a pas son sang, on ne doit pas avoir son opinion ! Mais souffrir, mais aider une intervention extérieure contre ce pays, dont l'indépendance est aussi nécessaire à nos frontières que les Alpes à la pondération du globe ! Jamais !

Et voilà cependant où nous en sommes ! Où nous arrêtons-nous ? et jusqu'où l'esprit humain se laissera-t-il dévier ainsi et déposséder un à un de toutes les vérités où il était entré ? Ah ! si nous continuons encore quelques

années à abandonner, par notre propre inconstance, tout le terrain gagné par la pensée française, prenons garde ! ce ne sont pas seulement tous les progrès, toutes les lumières, toutes les conquêtes de l'esprit moderne ; ce n'est pas seulement notre nom, notre honneur, notre rang intellectuel, notre influence d'initiative sur les nations qu'il nous faudra désertir, laisser honteusement derrière nous ! c'est la mémoire et le sang de ces milliers d'hommes, combattants ou victimes, qui sont morts pour nous assurer ces conquêtes ! (*Bravos.*) Les peuplades sauvages d'Amérique disent aux envahisseurs européens qui viennent les chasser de leur sol : « Si vous voulez que nous vous cédions la place, laissez-nous du moins emporter les os de nos pères ! » Les os de nos pères, à nous, ce sont les vérités, les lumières qu'ils ont conquises au monde et qu'une réaction d'opinions toujours croissante, mais qui doit s'arrêter enfin, voudrait nous contraindre à répudier. (*Applaudissement général.*)

Mais encore une fois y parviendra-t-on ? Voyons ! l'histoire apprend tout, même l'avenir. L'expérience est la seule prophétie des sages !

Et d'abord ne nous effrayons pas trop des réactions. C'est la marche, c'est le flux et le reflux de l'esprit humain. Souffrez une image empruntée à ces instruments de guerre que beaucoup d'entre vous ont maniés sur terre ou sur mer, dans les combats de la liberté. Quand les pièces de canon ont fait explosion et vomi leur charge sur nos champs de bataille, elles éprouvent par le contre-coup même de leur détonation un mouvement qui les fait rouler en arrière. C'est ce que les artilleurs appellent le recul du canon. Eh bien ! les réactions en politique ne sont pas autre chose que ce refoulement du canon en artillerie. Les réactions, c'est le recul des idées ! (*Applaudissements.*) Il semble que la raison humaine, comme épouvantée elle-même des vérités nouvelles que les révolutions faites en son nom viennent de lancer dans le monde, s'effraye de sa

propre audace, se rejette en arrière et se retire lâchement de tout le terrain qu'elle a gagné. (*On applaudit.*) Mais cela n'a qu'un jour, Messieurs ! d'autres mains reviennent charger cette artillerie pacifique de la pensée humaine, et de nouvelles explosions, non de boulets, mais de lumières, rendent leur empire aux vérités qui paraissaient abandonnées ou vaincues ! (*Bravos.*)

Ainsi, ne nous occupons pas beaucoup de la durée de ces réactions, et voyons ce qui se passera quand elles auront achevé leur mouvement irrégulier en arrière. Le voici selon moi :

Si la royauté, monarchique de nom, démocratique de fait, adoptée par la France en 1830, comprend qu'elle n'est que la souveraineté du peuple assise au-dessus des orages électifs, et couronnée sur une tête pour représenter au sommet de la chose publique l'unité et la perpétuité du pouvoir national ; si la royauté moderne, délégation du peuple, si différente de la royauté ancienne, propriété du trône, se considère comme une magistrature décorée d'un titre qui a changé de signification dans la langue des hommes ; si elle se borne à être un régulateur respecté du mécanisme du gouvernement, marquant et modérant les mouvements de la volonté générale, sans jamais les contraindre, sans jamais les fausser, sans jamais les altérer ou les corrompre dans leur source, qui est l'opinion ; si elle se contente d'être à ses propres yeux comme ces frontispices des vieux temples démolis que les anciens replaçaient en évidence dans la construction des temples nouveaux, pour tromper le respect superstitieux de la foule et pour imprimer à l'édifice moderne quelque chose des traditions de l'ancien, la royauté représentative subsistera un nombre d'années suffisant pour son œuvre de préparation et de transaction, et la durée de ses services fera pour nos enfants la mesure exacte de la durée de son existence. (*Oui ! oui !*)

Si au contraire la royauté trompe les espérances que la

prudence du pays a placées en 1830, moins dans sa nature que dans son nom ; si elle s'isole sur son élévation constitutionnelle ; si elle ne s'incorpore pas entièrement dans l'esprit et dans l'intérêt légitime des masses ; si elle s'entoure d'une aristocratie électorale, au lieu de se faire peuple tout entier ; si, sous prétexte de favoriser le sentiment religieux des populations, le plus beau, le plus haut, le plus saint des sentiments de l'humanité, mais qui n'est beau et saint qu'autant qu'il est libre, elle se ligue avec les réactions sourdes de sacerdoces affidés pour acheter de leurs mains les respects superstitieux des peuples... (*Bravo ! bravo !*) si elle se campe dans une capitale fortifiée ; si elle se défie de la nation organisée en milices civiques et la désarme peu à peu comme un vaincu ; si elle caresse l'esprit militaire à la fois si nécessaire et si dangereux à la liberté dans un pays continental et brave comme la France ; si, sans attenter ouvertement à la volonté de la nation, elle corrompt cette volonté et achète, sous le nom d'influences, une dictature d'autant plus dangereuse qu'elle aura été achetée sous le manteau de la constitution... (*Applaudissements.*) si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères que pour la revendre aux enchères des plus sordides faveurs... (*Bravos.*) si elle fait rougir la France de ses vices officiels, et si elle nous laisse descendre, comme nous le voyons en ce moment même dans un procès déplorable, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption... (*Vive sensation.*) si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics, elle tomberait cette royauté, soyez-en sûrs ! elle tomberait non dans son sang, comme celle de 89, mais elle tomberait dans son piège ! Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique, et la révolution du mépris ! (*Long applaudissement.*)

Mais espérons mieux de la sagesse des gouvernements éclairés tard, peut-être, mais éclairés à temps, désirons-le, par ses intérêts ! Espérons mieux de la probité et de l'énergie de l'esprit public, qui semble avoir depuis quelque temps des pressentiments de crainte ou de salut ! Que ces pressentiments que nous éprouvons nous-mêmes soient pour les pouvoirs publics des avertissements et non des menaces ! ce n'est pas l'esprit de faction qui nous les inspire ! Nous n'avons rien de factieux ici dans nos pensées ! Nous ne voulons pas être faction, nous sommes opinion, c'est plus digne, c'est plus fort, c'est plus invincible. (*Oui ! oui !*) Eh bien ! Messieurs, des symptômes d'amélioration dans l'opinion me frappent et vous frapperont peut-être aussi.

J'ai dit, il y a quelques années, à la tribune, un mot qui a fait le tour du monde, et qui m'a été mille fois rapporté depuis par tous les échos de la presse : J'ai dit un jour : « La France s'ennuie ! » Je dis aujourd'hui : « La France s'attriste ! » Qui de nous ne sent en lui-même la vérité de ce mot ? (*Où ! oui !*) Qui de nous ne porte sa part de la tristesse générale ? (*Oui ! oui ! tous ! tous !*) Un malaise sourd couve dans le fond des esprits les plus sereins, on s'entretient à voix basse depuis quelque temps, chaque citoyen aborde l'autre avec inquiétude, tout le monde a un nuage sur le front. Prenez-y garde, c'est de ces nuages que sortent les éclairs pour les hommes d'État, et quelquefois aussi les tempêtes. (*Bravos réitérés.*) Oui, on se dit tout bas : « Les temps sont-ils sûrs ? Cette paix est-elle la paix ? Cet ordre est-il l'ordre ? Peut-on jouir avec sécurité entre deux orages ? Avons-nous le gouvernement de nos idées ? Le gouvernement au lieu d'être une grande et sainte mission de lumière et de morale appliquée, de vertu publique, de patriotisme, n'est-il pas une grande industrie ? L'esprit de matérialisme et de trafic ne remonte-t-il pas des membres dans la tête ? Ne sommes-nous pas dans une régence de la bourgeoisie aussi pleine d'agiotage, de concussion, de

scandales que la régence du Palais-Royal ? Se sent-on glorieux ou humilié de vivre dans ce temps-ci ? Ne sommes-nous pas une énigme pour nous-mêmes et pour les nations ? Et quelle sera le mot de cette énigme ? Sera-ce un complet retour aux ténèbres, sous les fourches caudines de toutes les idées surannées ? Sera-ce une révolution nouvelle, non plus de raison, mais de démente ? Un débordement de démagogie irritée submergeant toutes les bases de la société, Etat, famille, propriété ? (*Non ! non !*) Sera-ce plutôt une de ces décadences douces, une espèce de Capoue de la révolution, dans laquelle une nation glisse, comme une prostituée, des bras d'un pouvoir corrompueur aux bras d'un pouvoir despotique, et s'endort dans un bien-être matériel pour se réveiller dans l'invasion ? (*Vive sensation !*)

Oui, voilà ce qu'on se dit tout bas, et ce qui attriste même dans des réunions la physionomie de la France ! Eh bien ! cette tristesse fait la joie des bons citoyens, car elle prouve que la France a le sentiment de son mal, qu'elle en souffre, qu'elle en rougit, qu'elle s'en indigne, et qu'elle finira par en triompher ! Cette tristesse, au fond, savez-vous ce que c'est ? C'est le contraste entre les idées du pays et la conduite du pays ! C'est la contradiction en tout entre les principes de la France et ses actes ; c'est l'hypocrisie officielle de ses paroles, qui s'usent avec ses pensées ; c'est le remords de ses faiblesses d'opinion et de ses apostasies d'idées qui la poursuit.

Eh bien ! ces dialogues à portes fermées sont des signes que la conscience du pays n'est pas en paix avec elle-même, et que les jours de régénération ne tarderont pas à se lever ; et que vous faut-il pour cela ? Une volonté ! Ayez une volonté, et vous y plierez, sans avoir besoin de les briser, vos gouvernements ! Les révolutions des gouvernements libres peuvent se faire dans le cercle de la constitution !

Mais qu'ai-je besoin, Messieurs, de chercher d'autres

symptômes de réaction et de régénération de la volonté publique que ceux que je vois ici-même et dans le fait de cette immense réunion? Pourquoi ce faible livre a-t-il ému si rapidement votre fibre nationale ici et ailleurs? Pourquoi moi-même me suis-je senti poussé à l'écrire en attendant seul, ou avec le petit nombre, dans les conseils du pays où vous m'avez envoyé, que la réaction antilibérale fût accomplie et que la France et le siècle revenant à leur nature retrouvassent sur leur passage les hommes de foi libérale au poste où vous les avez placés?

Et vous-mêmes, pourquoi êtes-vous ici? Pourquoi avez-vous quitté un jour en masse si imposante et si inusitée dans nos mœurs vos villes éloignées, vos villages, vos affaires, vos loisirs pour venir entourer un homme sans force, mais dont vous pressentiez l'âme en rapport avec la vôtre? (*C'est pour vous! c'est pour vous!*) Non, ce n'est pas pour moi! Et qui suis-je, moi? un simple et modeste compatriote, qui n'a pas même, pour la plupart d'entre vous, le mérite d'exciter une vulgaire curiosité! que vous connaissez tous, qui est né sur votre sol, qui a vécu, qui a grandi, qui s'est avancé dans la vie au milieu de vous, qui n'a ni par sa naissance, ni par sa puissance, ni par ses dignités dans l'État, ni par d'éclatants services rendus à son pays, aucun titre à ce concours du peuple se pressant autour d'un grand citoyen! (*Vous l'êtes! vous l'êtes pour nous!*) Non! je me connais, je ne m'exagère pas, je me juge, je ne trouve pas en moi-même la raison de cette glorieuse affluence de tant de milliers de convives et de spectateurs! Mais il suffit qu'un souffle de ces vérités rénovatrices qui portent en elles la vie et la gloire ait traversé mes lèvres pour que vous ayez voulu rendre en apparence à l'organe bien indigne de ces vérités un honneur qui ne s'adresse en réalité qu'à elle-même, qu'à vos principes, qu'à vos expériences! (*Applaudissements prolongés.*)

Eh bien! je le répète, c'est là un symptôme de régénération de l'esprit public! c'est là un symptôme que la réac-

tion contre les apostasies des principes de 89 commence! Et qui sait si cette imposante manifestation ne sera pas un jour elle-même une des dates, un des points de départ de cette réaction? (*Oui! oui! espérons-le!*)

Cependant, Messieurs, ne nous y trompons pas. Cette réaction ne s'accomplira pas en un jour. Il y aura longtemps deux partis opposés de doctrine parmi nous et en Europe. Il y aura des hommes qui diront, et même consciencieusement, que la raison n'est qu'un fatal éblouissement des peuples qui les conduit aux précipices et aux anarchies; que les préjugés sont les racines immortelles des institutions, que les habitudes sont les lisières du genre humain, que la liberté des croyances, l'indépendance mutuelle des religions et des États, la liberté politique, l'égalité de droits entre les citoyens, la fraternité sociale entre les classes, ne sont que les rêves d'une philosophie insurgée contre la nature qui n'a fait que des maîtres et des sujets, des forts et des faibles, des habiles et des dupes, des exploiters du pouvoir et des masses, pour être des instruments de cupidité ou d'ambition!

Mais en face de ce vieux parti de la routine et du préjugé, il se lève une génération jeune, forte, réfléchie, qui n'a trempé ni dans nos excès révolutionnaires, ni dans nos réactions contre-révolutionnaires, qui n'est pas contente des doctrines surannées dont on la nourrit, qui s'indigne contre les spectacles dont elle est témoin, qui aspire à mieux qu'à cette imbécile renaissance de tout ce que la raison du dernier siècle a sapé, et qui commence à se retourner avec étonnement et avec respect vers ces grandes éruptions de lumières émanées du cratère même de la liberté, et que j'ai essayé de dégager dans ce livre des nuages qui les ont trop longtemps obscurcies!

Et, entre ces deux partis, qui prononcera? qui sera juge? sera-ce comme dans nos premières luttes, la violence? l'oppression? la mort? Non, Messieurs! rendons grâce à nos

pères; ce sera la liberté! la liberté qu'ils nous ont léguée; la liberté, qui a ses propres armes, ses armes pacifiques aujourd'hui pour se défendre et se développer sans colère et sans excès! (*On applaudit.*)

Aussi nous triompherons, soyez-en sûrs!

Et si vous demandez quelle est donc cette force morale qui pliera le gouvernement sous la volonté nationale, je vous répondrai : C'est la souveraineté des idées, c'est la royauté des esprits! c'est la république! la vraie république! la république des intelligences! en un mot, c'est l'opinion! cette puissance moderne dont le nom même était inconnu à l'antiquité. Messieurs, l'opinion est née le jour même où ce Gutenberg, que j'ai appelé le mécanicien d'un nouveau monde, a inventé par l'imprimerie la multiplication et la communication indéfinie de la pensée et de la raison humaine! Cette puissance incompréhensible de l'opinion n'a besoin pour régner, ni du glaive de la vengeance, ni de l'épée de la justice, ni de l'échafaud de la terreur. Elle tient dans ses mains l'équilibre entre les idées et les institutions, elle tient la balance de l'esprit humain! Dans l'un des plateaux de cette balance on mettra longtemps, sachez-le bien, les crédulités d'esprit, les préjugés soi-disant utiles, le droit divin des rois, les distinctions de droit entre les castes, les haines entre les nations, l'esprit de conquête, les unions simoniaques entre le sacerdoce et l'empire, la censure des pensées, le silence des tribunes, l'ignorance et l'abrutissement systématique des masses! (*Oui! oui! voilà ce qu'on veut!*)

Dans l'autre nous mettrons, nous, Messieurs, la chose la plus impalpable, la plus impondérable de toutes celles que Dieu a créées, la lumière! (*Applaudissements.*) un peu de cette lumière que la révolution française fit jaillir à la fin du dernier siècle d'un volcan, sans doute, oui, mais d'un volcan de vérités! (*Applaudissement prolongé.*) Trop heureux, Messieurs, si je puis y mettre moi-même une seule des pages de ce faible livre dont vous voulez bien aujourd'hui

adopter le sens! (*Oui! oui!*) et si cette page de l'histoire de nos grandeurs et de nos malheurs, de nos vertus et de nos fautes, contribue, non par sa valeur propre, mais par le poids de vos adhésions et des innombrables signatures dont vous la couvrez en ce moment, à emporter le plateau de l'opinion publique du côté des principes sains de notre rénovation, du côté de l'avenir, du progrès moral du peuple et de la liberté!

Messieurs, je m'arrête; je vous ai entretenus trop longtemps! pardonnez-le-moi! (*Non! non!*) Je vous ai tenus trop longtemps debout, debout comme des témoins dans ce grand procès entre le passé et l'avenir! pardonnez-le moi!

Emportez. Messieurs, de cette solennité littéraire et populaire à la fois la reconnaissance d'un citoyen qui n'a jamais rêvé sa gloire que dans votre amitié! (*Bravos.*) Vous venez, malgré le ciel, de me donner un beau jour! le plus beau jour de ma vie publique d'homme politique et d'écrivain! Permettez-moi de vous adresser une prière! Laissez-moi vos noms! (*Sensation prolongée.*) Laissez-moi vos noms inscrits sur les listes de ce banquet! afin que je puisse les conserver pour mes années de paix parmi mes plus chers titres de famille, et dire en les montrant à mes neveux : « Le jour qu'un pareil pays donne ainsi à un de ses enfants » ne se couche pas avec le soleil! » (*Applaudissements.*) Non, il ne se couche pas avec ce soleil qui disparaît en ce moment sous tant de nuages au-dessus de nos têtes! mais il devient impérissable comme la reconnaissance d'un citoyen, et immortel comme la pensée d'une nation! (*Applaudissements répétés.*)

Messieurs, encore un mot avant de nous séparer. Je dois répondre par un toast à celui que vous venez de me faire porter par votre digne et éloquent président. Je le tire du livre, de la situation, de l'esprit même de cette manifestation.

Messieurs! au triomphe régulier, progressif et continu

de la raison humaine! Au triomphe de la raison humaine dans les idées, dans les institutions, dans les lois, dans les droits de tous, dans l'indépendance des cultes, dans l'enseignement, dans les lettres, dans le fond et dans la forme des gouvernements! (*Très-bien!*) La raison humaine, quoi qu'en disent les amateurs de ténèbres, est la confidente divine de la Providence sur la terre. Elle est la révélation continue des vérités dont la clarté s'accroît sans cesse sur l'horizon des peuples. La raison humaine est la foi intellectuelle de la France. La grandeur de la France est, pour ainsi dire, de tout temps liée à la grandeur de l'esprit humain. Invoquer son triomphe, c'est invoquer celui de la France, de la vérité politique, du peuple et de Dieu! (*Salves répétées d'applaudissements.*)

XXXVIII

DÉCLARATION DE PRINCIPES

21 octobre 1847.

Au commencement d'une nouvelle année politique et à l'ouverture d'une nouvelle rédaction¹, il est peut-être utile de repasser légèrement la main sur nos principes pour enlever la poussière ou la rouille qui pourrait s'y être attachée, par notre faute, dans l'esprit de ceux qui nous lisent, et pour bien dire qui nous sommes à nos amis et à nos ennemis. Nous l'avons dit mille fois; mais ce siècle a l'oreille dure; ne nous laissons pas de le redire, puisqu'on ne cesse pas de nous le redemander.

Nous comprenons parfaitement, au reste, qu'on ne nous entende pas du premier mot. Ce temps s'appelle confusion; les opinions sont une mêlée; les partis sont un chaos; la langue des idées nouvelles n'est pas faite encore; rien n'est plus embarrassant qu'une bonne définition à donner de soi-même, en religion, en philosophie, en politique. On le sent, on le sait, on vit et on meurt au besoin pour sa cause, mais on ne peut pas la nommer. C'est la difficulté et le travail de ce temps de classer les choses et les hommes. Quand ils seront classés, les uns s'appelleront d'un nom, les autres d'un autre; on se rangera, on se comptera, et la

1. Du journal *le Bien public*.

de la raison humaine! Au triomphe de la raison humaine dans les idées, dans les institutions, dans les lois, dans les droits de tous, dans l'indépendance des cultes, dans l'enseignement, dans les lettres, dans le fond et dans la forme des gouvernements! (*Très-bien!*) La raison humaine, quoi qu'en disent les amateurs de ténèbres, est la confidente divine de la Providence sur la terre. Elle est la révélation continue des vérités dont la clarté s'accroît sans cesse sur l'horizon des peuples. La raison humaine est la foi intellectuelle de la France. La grandeur de la France est, pour ainsi dire, de tout temps liée à la grandeur de l'esprit humain. Invoquer son triomphe, c'est invoquer celui de la France, de la vérité politique, du peuple et de Dieu! (*Salves répétées d'applaudissements.*)

XXXVIII

DÉCLARATION DE PRINCIPES

21 octobre 1847.

Au commencement d'une nouvelle année politique et à l'ouverture d'une nouvelle rédaction¹, il est peut-être utile de repasser légèrement la main sur nos principes pour enlever la poussière ou la rouille qui pourrait s'y être attachée, par notre faute, dans l'esprit de ceux qui nous lisent, et pour bien dire qui nous sommes à nos amis et à nos ennemis. Nous l'avons dit mille fois; mais ce siècle a l'oreille dure; ne nous laissons pas de le redire, puisqu'on ne cesse pas de nous le redemander.

Nous comprenons parfaitement, au reste, qu'on ne nous entende pas du premier mot. Ce temps s'appelle confusion; les opinions sont une mêlée; les partis sont un chaos; la langue des idées nouvelles n'est pas faite encore; rien n'est plus embarrassant qu'une bonne définition à donner de soi-même, en religion, en philosophie, en politique. On le sent, on le sait, on vit et on meurt au besoin pour sa cause, mais on ne peut pas la nommer. C'est la difficulté et le travail de ce temps de classer les choses et les hommes. Quand ils seront classés, les uns s'appelleront d'un nom, les autres d'un autre; on se rangera, on se comptera, et la

1. Du journal *le Bien public*.

lumière sera faite. En attendant, il y a toujours un peu de ténèbres sur les opinions les plus nettes et sur les consciences les plus sincères. Essayons d'y jeter une clarté de plus.

Tacite disait que dans les temps de révolution, le plus difficile pour un homme de bien n'était pas tant de faire son devoir que de le connaître. C'est notre histoire qu'il écrivait là. En effet, il ne suffit pas aujourd'hui, comme dans les bons temps où deux idées bien définies luttent corps à corps pour se disputer la domination du monde, de dire : Je suis royaliste ou républicain, aristocrate ou démocrate, guelfe ou gibelin, bleu ou blanc. Il n'y a pas un seul homme pensant où il n'y ait un peu de tout cela à la fois, et dont la pensée ne soit un composé complexe de toutes les portions d'erreurs et de toutes les portions de vérités que chacune de ces dénominations de parti rappelle. Le monde a brouillé son catalogue. La vérité politique n'est plus tout d'un mot. Pourquoi? le voici :

Nous sommes en politique un sol d'alluvion. Nous succédons à des révolutions, à des réactions, à des essais fugitifs de gouvernement qui n'ont pas permis à une idée entière de rester debout dans l'esprit des hommes. L'ancien régime, la république, le jacobinisme, le gouvernement militaire et prétorien du consulat, l'empire, la révolution de 1830 ont laissé après eux sur notre sol un fouillis de préjugés, de passions, d'idées, de souvenirs, de ressentiments, de systèmes confus et contradictoires, à travers lequel il est prodigieusement difficile de discerner par l'intelligence la vérité politique; au-dessus duquel il est plus difficile encore de s'élever par le caractère pour découvrir l'horizon vrai de l'avenir, et pour y marcher droit, tantôt avec le gouvernement, tantôt contre lui, tantôt avec les oppositions, tantôt contre elles, aujourd'hui populaire, demain méconnu et décrié.

Et cependant, dites-nous d'un mot, vous, hommes de bonne foi, qui nous accusez d'obscurité, où est cette vérité

politique? Est-ce la vérité politique que cet ancien régime, trinité de trois tyrannies, l'Église, la Noblesse et le Trône, où chacune de ces trois puissances détestait et rêvait continuellement d'abattre l'autre, mais où toutes se liguèrent au besoin pour l'asservissement intellectuel et matériel du peuple?... Est-ce la vérité politique que la démagogie républicaine de 1793, ne propageant ses vérités que le glaive à la main, par la proscription et par la terreur, et ne réprimant l'anarchie que par l'échafaud?... Est-ce la vérité politique que ce Consulat dispersant devant des baïonnettes la souveraineté nationale, traitant la liberté d'un grand peuple comme une sédition de caserne, et donnant à la patrie de l'Assemblée constituante le gouvernement d'un camp?... Est-ce la vérité politique que la Restauration octroyant d'abord une charte, feuille déchirée du beau livre de la Révolution de 89, puis tremblante devant son propre ouvrage, vaincue par l'esprit de cour et par l'esprit d'Église, et se précipitant de peur dans l'abîme d'un coup d'État contre le sens commun?... Est-ce la vérité politique, enfin, que le gouvernement de Juillet inauguré comme une royauté de la liberté, chargé de créer et de fortifier par un exercice régulier les organes encore faibles de la démocratie, d'étendre la souveraineté nationale à tous les citoyens, de donner à chacun son rôle, sa voix, son droit dans le gouvernement de la raison et de la volonté de tous; puis, au lieu de cela, restreignant, intimidant, rivant, mutilant de jour en jour davantage ses organes; se substituant partout, lui, et une étroite oligarchie, à l'action de trente-cinq millions d'hommes, osant distinguer dans le peuple un pays légal et une nation apparemment hors la loi, et réduisant tout le mécanisme de l'institution démocratique à une bourgeoisie régnante, au lieu d'une démocratie couronnée?

Non, rien de tout cela n'est la vérité politique. La vérité politique pour nous, ce n'est ni le trône, ni la dynastie, ni l'aristocratie, ni le clergé, ni l'armée, ni la bourgeoisie, ni

la démagogie, ni le parlement; c'est le peuple. C'est la raison, le droit, l'intérêt, la volonté de ces trente-cinq millions d'hommes, sans en exclure, sans en préférer et sans en privilégier aucun, apportant chacun avec eux leur titre de souveraineté morale signé au ciel dans leur titre d'homme, contre-signé sur la terre dans leur titre de citoyen, et dont le droit, la capacité et la volonté exprimés et régularisés forment ou doivent former ce qu'on appelle gouvernement. En un mot, nous sommes démocrates comme la nature et comme l'Évangile. La vérité est pour nous la démocratie organisée en société civile et en gouvernement politique. Tout le reste est fiction, sophisme, mensonge, tyrannie. La fiction n'a qu'une apparence, le sophisme n'a qu'une face, le mensonge n'a qu'un temps, la tyrannie n'a qu'une arme, qu'on lui brise tôt ou tard dans la main. Les gouvernements vraiment solides ne peuvent porter que sur une vérité complète. Le gouvernement démocratique sera le gouvernement éternel de l'avenir vers lequel nous marchons; telle est notre foi.

Mais la démocratie ou le gouvernement du droit, de la volonté et de l'intérêt du peuple entier, exclut-il donc selon vous, nous dit-on, la forme unitaire au sommet et toute une espèce de souvenir, de concentration ou de décoration monarchique dans un pays de souveraineté du peuple? En un mot, êtes-vous des factieux d'idées rompant avec les institutions de votre pays, et déclarant haine et guerre au gouvernement de votre temps, au lieu de lui porter force, conseil et concours comme à la forme voulue, acceptée ou imposée par la nation dont vous êtes citoyens? — Nous, nous ne sommes rien moins que des factieux d'idées; nous savons compter avec les hommes; nous savons nous plier aux temps; nous savons compatir aux mœurs; nous savons calculer la force des traditions; nous savons ce que quatorze siècles d'habitude pèsent contre le poids d'une vérité absolue dans l'esprit d'un peuple; nous savons qu'on ne refait pas la langue politique d'un pays en trois

jours; nous savons enfin que les transitions sont les arches du pont de l'esprit humain pour passer d'un ordre de choses à un autre sur l'abîme des révolutions sans y tomber; nous savons de plus que la dénomination et le mécanisme des gouvernements sont indifférents aux sages, pourvu que ces gouvernements accomplissent en réalité l'œuvre qu'ils doivent accomplir; qu'il y a des monarchies libres et des républiques despotiques; que la souveraineté du peuple peut conserver une magistrature héréditaire au dernier degré de sa pyramide de pouvoirs électifs, sans abdiquer pour cela sa nature; qu'elle peut laisser le nom de royauté représentative à cette magistrature par une condescendance de principes envers les habitudes qui rassure l'œil des timides, sans inquiéter l'esprit des forts. J.-J. Rousseau, le prophète de la démocratie moderne, que disait-il lui-même, en s'expliquant comme nous sur ces théories politiques? Il disait: « L'essentiel pour moi, c'est que les lois justes règnent; les fondements de l'État sont les mêmes dans toutes les formes de gouvernement. Je donne la préférence à celui de mon pays; je ne donne l'exclusion à aucun; au contraire, chacun a sa raison d'être qui peut le rendre préférable à tout autre selon les temps, les lieux, les hommes, les circonstances. » Nous pensons comme J.-J. Rousseau. Si la monarchie représentative veut servir la raison humaine, avancer la pensée de Dieu et la liberté, travailler au bonheur du peuple, faire grandir et régner sous son nom la démocratie, nous servirons loyalement et religieusement nous-mêmes la monarchie représentative. Elle a ses dangers, nous les voyons; mais elle a ses avantages, il ne dépend que d'elle de nous en convaincre. En un mot, si nous étions républicains comme philosophes, nous saurions être monarchiques comme citoyens.

Or, que demandons-nous en ce moment à ce gouvernement pour lui prêter un concours sincère? Nous lui demandons ce que la Révolution, dont il est le produit, lui a

donné mission de donner en lois à la France et en exemples au monde, sous peine de trahison et d'apostasie :

La souveraineté exercée du peuple ;

Le droit électoral réparti à tous les citoyens ;

Les assemblées primaires nommant des électeurs pour une fonction temporaire ;

Les électeurs nommant les représentants pour un temps limité ;

Les représentants, non pas livrés à la merci des corruptions des ministres, mais salariés par le peuple, pour enlever tout prétexte à leur servilité ;

Les fonctionnaires à leur poste, et non dans les Chambres, où ils jouent deux rôles incompatibles, celui de contrôleurs et de contrôlés. Pas d'autres lois pour les exclure, celle-là suffit ;

Une Assemblée nationale ;

Les ministres nommés dans l'urne par la majorité que la Chambre leur donne ou leur retire ;

La dynastie sans autre privilège que le trône ;

Le roi inviolable ;

Les princes simples citoyens ;

La liberté réelle des cultes par la séparation de l'Église et de l'État ; la liberté d'association et de cotisation volontaire en matière religieuse, pour seul budget des consciences affranchies ;

La liberté d'enseignement absolue à cette condition, sauf la police des mœurs dont l'État ne doit jamais se dessaisir ;

La liberté de la presse par la révocation des lois de septembre ;

La sécurité du siège de l'Assemblée nationale garantie par une loi de prudence contre l'abus des fortifications de Paris ;

Une armée permanente et une armée de réserve qui soit le pays militaire en disponibilité ;

Une loi de justice qui répartisse avec égalité les charges du recrutement ;

La paix, mais la France à son rang dans la paix comme elle y fut dans la guerre ;

La France alliée naturelle et avouée de la liberté des idées et des peuples dans tout l'univers ;

L'abolition de l'esclavage partout où flotte le drapeau français qui porte un principe ou qui ne porte rien ;

L'organisation de l'enseignement gratuit sur la base la plus large pour le peuple ;

La fraternité sociale en principes et en institutions ;

La liberté progressive du commerce et des échanges ;

La vie à bon marché par la réduction des taxes qui pèsent sur les aliments ;

Une taxe des pauvres malgré les calomnies dont l'égoïsme des économistes cherche à décréditer cette institution ;

Les enfants trouvés adoptés par l'État, et non repoussés dans la mort par l'inquisition sur les naissances, et par la fermeture des tours ;

L'extinction de la mendicité ; des asiles pour les infirmes, des ateliers de travail pour les valides ;

La charité sociale promulguée en nombreuses lois d'assistance à tous les besoins, à toutes les souffrances, à toutes les misères du peuple ;

Un budget de la libéralité de l'État ;

Un ministère de la bienfaisance publique ;

Un ministère de la vie du peuple, etc., etc., etc.

Que le gouvernement entre dans ces voies, et nous l'y suivrons, sans lui demander s'il porte une couronne, une tiare, ou un chapeau.

Mais si le gouvernement, pour être appuyé, honoré, aimé, servi par nous, doit être l'instrument de la souveraineté nationale, de la dignité du pays, de la probité des lois, de la bienfaisance de l'État envers tous ses membres, disons notre pensée tout entière, ce n'est pas encore assez pour nous : il doit être avant tout et par-dessus tout l'ins-

trument de Dieu et le promoteur actif et initiateur de la raison humaine. — Qu'est-ce que cela veut dire? — Cela veut dire qu'à nos yeux le gouvernement d'une nation comme la France, le lendemain d'une révolution destinée à renouveler la face du monde, ne doit pas être un simple mécanisme chargé de procurer de la sécurité, de la liberté, de l'égalité, du travail et du pain à une nation; mais qu'il doit être un grand et actif apostolat de lumière, de vérité et de raison pour la France et pour l'humanité tout entière. L'ordre, la paix, la liberté, la richesse, la vie, sont de bonnes choses, sans doute, mais il y a des choses au-dessus de toutes ces choses et qui les donnent toutes par surcroît aux nations, comme dit l'Évangile: ce sont les idées! Le gouvernement de la France de 1789 et de 1830, le gouvernement du XIX^e siècle a ses premiers devoirs envers les idées pour le service et pour le salut desquelles il a été fondé. Expliquons-nous.

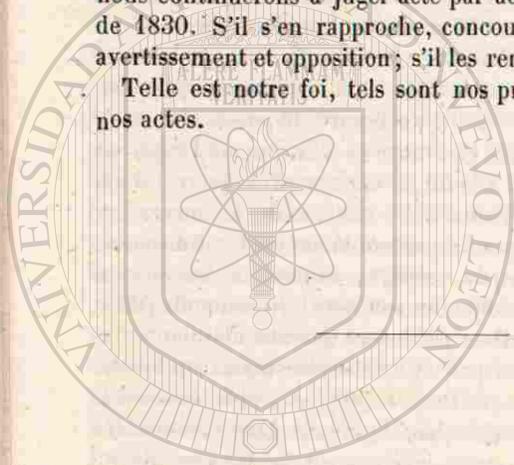
Nous sommes spiritualistes en politique, c'est-à-dire que de même que nous mettons dans l'individu les intérêts de l'âme bien au-dessus de ceux du corps, nous mettons l'âme des peuples bien au-dessus de leur organisation matérielle. Nous croyons que les peuples ont une âme que la civilisation et les gouvernements ont mission d'éclairer, de développer, de grandir, de fortifier, de spiritualiser, de sanctifier de siècle en siècle davantage par l'adoption et par la propagation continue des idées, produit intellectuel et moral, patrimoine accru sans cesse, splendeur, grandeur, force, vérité, dignité, sainteté de l'esprit humain. Que s'ensuit-il? Il s'ensuit que le gouvernement de la France, de la révolution philosophique, morale, religieuse et politique de 89, doit être l'expression de ces principes, ou se déshonorer, et déshonorer la nation et la Révolution, en jetant la France dans le plus sordide et dans le plus abject matérialisme de cœur, et en disant à Dieu et aux peuples: «Périssent les idées, pourvu que je vive!»

Et qu'importe à Dieu et aux hommes que vous viviez, si

vous vivez et si vous faites vivre les peuples des idées fausses que vous aviez pour mission de la Providence d'écarter de la main, de la bouche et de l'âme des générations? Qu'importe à Dieu et aux hommes que vous viviez, si vous achetez chaque jour de cette vie précaire, comme des naufragés dans la tourmente, au prix d'une de ces vérités philosophiques, sociales, politiques que vous jetez par-dessus le bord, pour alléger votre gouvernement de quelques difficultés? Qu'importe à Dieu et aux hommes que vous viviez, si la raison humaine ne vit pas avec vous, en vous et par vous? Qu'importe à Dieu et aux hommes que vous viviez, si vous ne vivez que de l'esprit du passé, au lieu de vivre et de faire vivre la France et l'Europe de l'esprit de l'avenir qui a soufflé à la fin du dernier siècle pour animer le siècle nouveau? Faites votre choix entre le moyen âge et le XIX^e siècle; soyez le gouvernement de la philosophie ou le gouvernement du préjugé; avouez la Révolution pour votre mère, ou répudiez son nom. Ne ramenez pas la nation sur ses pas, elle n'y trouvera que des fictions et des ombres; ne continuez pas cette naturelle, mais trop longue réaction de la peur contre l'éruption des plus éclatantes vérités qui aient jamais éclairé le monde dans l'Assemblée constituante. Ces vérités inscrites sur le drapeau de 89 sont assez pures pour que vous ne rougissiez pas de les professer et de les défendre. Émancipation de l'esprit humain par la liberté de penser; émancipation de l'âme individuelle par la liberté d'examiner et de croire; conscience restituée à Dieu par l'autorité civile; affranchissement réciproque de l'État par l'Église et de l'Église par l'État; suppression des privilèges; égalité des droits de l'homme; famille nationale sans primogéniture entre ses enfants; ennoblissement du peuple tout entier par le titre de citoyen; souveraineté de chaque citoyen par le droit d'élire; représentation une et universelle; peuple roi; opinion régnaute; royauté exécutive; politique spiritualiste fondée sur l'abnégation des conquêtes et sur la paix;

respect du sang des hommes ; religion de l'humanité ; fraternité générale des peuples ; avènement du genre humain à l'âge de raison ; pouvoir fort de sa justice ; gouvernement élevé à la dignité de vertu publique ; véritable christianisme politique en action : voilà cette philosophie qui doit donner le sens et l'âme à vos institutions ! Voilà le jacobinisme de Fénelon ! C'est le nôtre ; c'est sur ce texte que nous continuerons à juger acte par acte le gouvernement de 1830. S'il s'en rapproche, concours ; s'il s'en écarte, avertissement et opposition ; s'il les renie, guerre !

Telle est notre foi, tels sont nos principes, tels seront nos actes.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XXXIX

SUR LE DROIT DE REUNION

20 février 1848.

Nous empruntons à l'*Histoire de la Révolution de 1848* le récit des circonstances qui expliquent cette improvisation :

« Le douzième arrondissement de Paris avait organisé un banquet. L'opposition avait promis de constater son droit en y assistant. Le banquet devait avoir lieu le 20 février. Le ministère ne s'y opposait pas par la force. Il se proposait seulement de faire constater le délit par un commissaire de police et de faire juger le fait par les tribunaux. L'opposition était unanime pour accepter le débat juridique sur ce terrain. Tout se préparait pour cette démonstration pacifique.

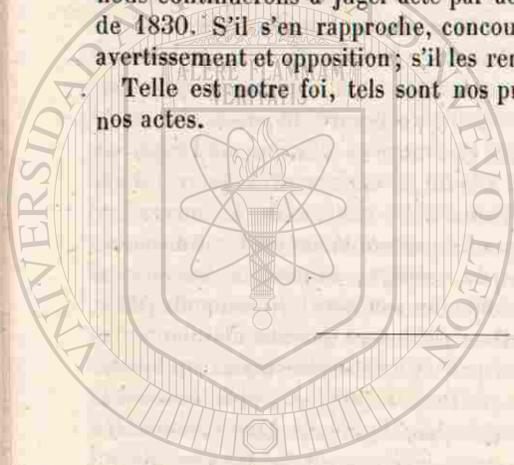
» La veille, le ministère, inquiet d'une convocation adressée aux gardes nationaux sans armes par les républicains impatients, déclare à la tribune qu'il revient sur ses concessions et qu'il dissipera la manifestation par la force.

» M. Barrot convoque l'opposition constitutionnelle chez lui pour délibérer. On propose de s'abstenir devant la résolution extrême du gouvernement. M. Barrot et ses amis cèdent à ce conseil.

» Le lendemain, une seconde délibération a lieu chez un restaurateur de la place de la Madeleine. M. de Lamartine, M. Berryer, M. de La Rochejaquelein y sont convoqués. Environ deux cents députés de toutes les nuances d'opposition modérée y assistent. On discute sur le parti à prendre ; la discussion est longue, diverse, embarrassée, sans conclusion digne et ferme d'aucun côté. Si l'opposition recule, elle s'anéantit, déshonore

respect du sang des hommes ; religion de l'humanité ; fraternité générale des peuples ; avènement du genre humain à l'âge de raison ; pouvoir fort de sa justice ; gouvernement élevé à la dignité de vertu publique ; véritable christianisme politique en action : voilà cette philosophie qui doit donner le sens et l'âme à vos institutions ! Voilà le jacobinisme de Fénelon ! C'est le nôtre ; c'est sur ce texte que nous continuerons à juger acte par acte le gouvernement de 1830. S'il s'en rapproche, concours ; s'il s'en écarte, avertissement et opposition ; s'il les renie, guerre !

Telle est notre foi, tels sont nos principes, tels seront nos actes.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XXXIX

SUR LE DROIT DE REUNION

20 février 1848.

Nous empruntons à l'*Histoire de la Révolution de 1848* le récit des circonstances qui expliquent cette improvisation :

« Le douzième arrondissement de Paris avait organisé un banquet. L'opposition avait promis de constater son droit en y assistant. Le banquet devait avoir lieu le 20 février. Le ministère ne s'y opposait pas par la force. Il se proposait seulement de faire constater le délit par un commissaire de police et de faire juger le fait par les tribunaux. L'opposition était unanime pour accepter le débat juridique sur ce terrain. Tout se préparait pour cette démonstration pacifique.

» La veille, le ministère, inquiet d'une convocation adressée aux gardes nationaux sans armes par les républicains impatients, déclare à la tribune qu'il revient sur ses concessions et qu'il dissipera la manifestation par la force.

» M. Barrot convoque l'opposition constitutionnelle chez lui pour délibérer. On propose de s'abstenir devant la résolution extrême du gouvernement. M. Barrot et ses amis cèdent à ce conseil.

» Le lendemain, une seconde délibération a lieu chez un restaurateur de la place de la Madeleine. M. de Lamartine, M. Berryer, M. de La Rochejaquelein y sont convoqués. Environ deux cents députés de toutes les nuances d'opposition modérée y assistent. On discute sur le parti à prendre ; la discussion est longue, diverse, embarrassée, sans conclusion digne et ferme d'aucun côté. Si l'opposition recule, elle s'anéantit, déshonore

son nom, perd son autorité morale dans le pays ; elle passe sous les fourches caudines du ministère. Si elle persiste, elle court le risque de trop vaincre et de donner la victoire au parti qui veut ce qu'elle redoute : une révolution... Le débat se prolonge. Lamartine, quoique étranger à l'agitation des banquets, ne peut tolérer l'humiliation d'une retraite sans honneur pour l'opinion libérale. Il répond soudainement à M. Berryer, qui avait admirablement protesté sans conclure. »

ALERE FLAMMAM
VERITATIS

MESSIEURS,

En écoutant l'honorable M. Berryer, qui vous ouvrait tout à l'heure si franchement et si éloquemment sa grande âme, je me rendais trop bien compte de ses hésitations d'homme de bien, de ses anxiétés patriotiques, de ses efforts d'esprit pour trouver le droit, la vérité et la lumière dans la terrible crise où la démençe d'un ministère agressif place les bons citoyens, à quelque opinion nationale qu'ils appartiennent; je reconnaissais mes pensées dans les siennes, je retrouvais mon propre cœur dans le sien !

Et moi aussi, j'ai médité comme lui, comme vous tous, sur le parti le plus honorable, le plus national, le plus prudent à la fois et le plus ferme à prendre dans l'alternative cruelle où nous sommes comme emprisonnés par la circonstance ; et moi aussi, j'ai aperçu les combinaisons des partis divers, compliquant pour nous les difficultés du moment et de l'avenir ; et moi aussi, j'ai vu quelques vides dans nos rangs depuis que le moment approche ; mais je ne m'y suis pas arrêté ! Que nous importent les absents dans des crises de cette nature ! Je ne regarde jamais où sont tels ou tels hommes, je regarde où sont les droits de mon pays ! (*Acclamations générales.*)

On nous dit : La crise est forte, les circonstances sont tendues, les dangers peuvent être grands pour la responsabilité des hommes fermes qui marchent en tête, au nom de leur pays. Messieurs, j'en suis plus convaincu que les préopinants, ce serait un aveuglement que de ne pas les voir ; ce serait une faiblesse que de vous les dissimuler ! La foule est toujours un péril, même quand elle est rassemblée par le sentiment le plus juste et le plus légitime de son devoir et de son droit. Nous le savons ; nous connaissons le mot si vrai de l'antiquité : « Quiconque assemble le peuple l'émeut par son seul rassemblement ! » Oui, l'horizon politique, l'horizon rapproché, l'horizon de cette semaine est chargé d'anxiétés et d'éventualités, dans lesquelles mon esprit s'est arrêté et s'arrête comme vous ! Oui, j'ai réfléchi et je réfléchis encore en ce moment, dans une cruelle perplexité, devant moi-même et devant vous ! Oui, sur un doute si pesant pour notre responsabilité d'hommes de bien et d'hommes de cœur, je n'interroge pas mon intelligence seulement ; non, je descends plus profondément en moi-même, je frappe sur ma poitrine, j'interroge ma conscience devant le juge suprême des intentions et des actes, et je me pose ainsi la question sur laquelle vous délibérez. (*Sensation.*)

Quelle est notre situation ?

Nous sommes placés par la provocation du gouvernement entre la honte et le péril. (*Bravos.*) Voilà le mot vrai de la circonstance ! Je le reconnais, et votre assentiment me prouve que j'ai touché juste ! (*Oui ! oui !*) Nous sommes placés entre la honte et le péril. (*Nouvelle adhésion.*)

La honte, Messieurs ! peut-être serions-nous assez généreux, assez grands, assez dévoués, pour l'accepter pour nous-mêmes. Oui, je sens que pour ma part je l'accepterais, j'accepterais mon millième ou mon cent millième de honte ; je l'accepterais en rougissant, mais glorieusement, pour éviter à ce prix qu'une commotion accidentelle n'ébranlat le sol de ma patrie, et qu'une goutte de ce généreux sang

d'un citoyen français ne tachât seulement un pavé de Paris ! (*Bravos unanimes.*)

Je me sens capable, vous vous sentez tous capables de ce sacrifice ! Oui, notre honte plutôt qu'une goutte de sang du peuple ou des troupes sur notre responsabilité ! (*Nouveaux bravos.*)

Mais la honte de notre pays, Messieurs ? Mais la honte de la cause de la liberté constitutionnelle ? Mais la honte du caractère et du droit de la nation ? Non, non, non, nous ne le pouvons pas, nous ne devons pas, ni en honneur ni en conscience, l'accepter ! Le caractère, le droit, l'honneur de la nation ne sont pas à nous, ils sont au nom français ! Nous n'avons pas droit de transiger sur ce qui ne nous appartient pas ! (*Bravo ! bravo !*)

Et que dirions-nous en rentrant dans nos départements à ceux qui nous ont confié la défense de leurs droits et le soin de leur dignité de peuple libre ? Quelle serait notre attitude, quel serait notre rôle devant eux ? Quoi ! nous avons exercé avec eux, sur la foi de l'usage et du droit de réunion chez tous les peuples libres, sur la foi de la Restauration, sur la foi des ministres de la révolution de Juillet eux-mêmes qui nous en ont donné l'exemple, ce droit légal de réunion politique ; nous avons autorisé par notre présence ces réunions pacifiques où l'opinion constitutionnelle se fait entendre des députés ou des pouvoirs ; nous avons encouragé les citoyens à pratiquer constitutionnellement, sagement, modérément, ce droit de l'émotion publique ! nous leur avons dit : Si on attaque en vous ce droit, nous le défendrons, nous le sauverons pour vous, nous vous le rapporterons tout entier, ou du moins investi des garanties et des règles qu'il appartient à la loi seule de lui donner pour en régler l'exercice !... (*Très-bien ! très-bien !*)

Oui, voilà ce que nous leur avons dit ! et aujourd'hui, cédant lâchement, non pas à une loi que j'ai demandée moi-même à la Chambre, mais à une capricieuse et arrogante

injonction d'un ministre du haut de la tribune, nous prendrions son interdiction arbitraire pour loi ! Nous lui livrerions sans constatation légale de notre résistance à la force, nous rendrions à l'arbitraire nos armes constitutionnelles ! nous désertions nos engagements et ce que nous croyons la garantie fondamentale et la liberté de la nation ! Nous la laisserions sans procès-verbal au moins de spoliation, nous la laisserions dépouiller de celle de ses libertés qui est la garantie de toutes les autres, la liberté de l'opinion ! et nous rentrerions dans nos villes, dans nos départements, en disant à nos commettants : « Voilà ce que nous rapportons de ce champ de bataille légal où vous nous avez envoyés combattre pour vous : les débris de votre constitution, les ruines de votre liberté d'opinion ! l'arbitraire ministériel à la place du droit national ! (*Bravos prolongés.*)

Nous avons mis le cou de la France sous les pieds d'un ministre ! (*Nouvelles acclamations.*)

Non, non, cela n'est pas possible ! Nous ne serions plus des hommes, ce ne serait plus un peuple ! Nous devrions donner à l'instant notre démission et disparaître, et nous anéantir dans la déconsidération publique ! (*Nouvelles acclamations.*)

Et ne croyez pas qu'il y ait dans ces paroles un misérable sentiment d'orgueil personnel ; je le répète, nous déconsidérer, nous anéantir, nous, ce n'est rien ! Mais déconsidérer, mais anéantir notre pays, voilà la honte ! voilà le crime ! voilà l'infamie que nous ne pouvons pas accepter ! (*Bravos unanimes !*)

Messieurs, parlons de sang-froid ; le moment le réclame. Le procès est imposable entre le gouvernement et nous. Sachons bien ce que nous voulons faire accomplir mardi à la France. Est-ce une sédition ? Non. Est-ce une révolution ? Non. Que Dieu en écarte le plus longtemps possible la nécessité pour notre pays ! Qu'est-ce donc ? Un acte de foi et de volonté nationale dans la toute-puissance du droit légal d'un grand pays ! La France, Messieurs, a fait souvent,

trop souvent, trop impétueusement peut-être depuis cinquante ans, des actes révolutionnaires ! Elle n'a pas fait encore un grand acte national de citoyens ? C'est un acte de citoyens que nous voulons accomplir pour elle, un acte de résistance légale à ces arbitraires dont elle n'a pas su se défendre assez jusqu'ici par des moyens constitutionnels et sans armes autres que son attitude et sa volonté ! (*Oui ! oui ! Très-bien.*)

C'est donc un acte de citoyens que nous voulons faire et où la France veut être notre témoin par les yeux du peuple de Paris ! Sachons une fois garder, sauver, affermir par un acte pareil, par une attitude inébranlable et calme, par l'appel à la justice et non à la violence du pays, sachons une fois garder ce que nous avons su si souvent conquérir, et jamais conserver ! (*Adhésion.*)

Cet acte a des dangers dans l'exécution ! Qui le nie ? Mais l'abjuration de ses droits par la nation, mais l'acceptation de l'arbitraire, mais l'encouragement aux tentatives d'usurpation ministérielle, mais l'abaissement du caractère national devant tous les gouvernements, n'en ont-ils pas aussi des dangers ?

Des dangers ? n'en parlez pas tant, vous nous ôteriez le sang-froid nécessaire pour les prévenir, vous nous donneriez la tentation de les braver ! Il ne dépendra pas de nous de les écarter de cette manifestation par toutes les modérations, les réserves, les prudences d'action et de paroles recommandées par votre comité. Le reste n'est plus dans nos mains, Messieurs ; le reste est dans les mains de Dieu ! Lui seul peut inspirer l'esprit d'ordre et de paix à ce peuple qui se pressera en foule pour assister à la manifestation pacifique et conservatrice de ses institutions ! Prions-le de donner ce signe de protection à la cause de la liberté et des progrès des peuples, et de prévenir toute collision funeste entre les citoyens en armes et les citoyens désarmés ! Espérons, conjurons tous les citoyens qu'il en soit ainsi. Abandonnons le reste à la Providence et

à la responsabilité du gouvernement, qui provoque et qui amène seul la nécessité de cette dangereuse manifestation. Je ne sais pas si les armes confiées à nos braves soldats seront toutes maniées par des mains prudentes, je le crois, je l'espère ; mais si les baïonnettes viennent à déchirer la loi, si les fusils ont des balles, ce que je sais, Messieurs, c'est que nous défendrons de nos voix d'abord, de nos poitrines ensuite, les institutions et l'avenir du peuple, et qu'il faudra que ces balles brisent nos poitrines pour en arracher les droits du pays ! (*Bravos prolongés.*)

Maintenant, Messieurs, un mot sur la forme. On nous dit : Pourquoi un banquet ? — Parce que la question a été posée sur les banquets. — Pourquoi un acte public ? — Voulez-vous donc que nous fassions en secret une protestation publique ? M. Berryer vous a dit tout à l'heure....

M. BERRYER. Ce n'est pas moi qui ai parlé du banquet, c'est un autre orateur.

PLUSIEURS VOIX. Il est absent.

M. LAMARTINE. Je reconnais mon erreur, ce n'est pas M. Berryer qui a fait cette objection ; et puisque celui qui l'a faite est absent, je m'abstiens de lui répondre, et je termine par ce seul mot : — Ne délibérons plus, agissons. (*Agitation prolongée. La délibération est fermée.*)

RÉVOLUTION DE 1848

M. de Lamartine a raconté dans ses *Mémoires politiques* la part qu'il a prise à la Révolution de février, l'action principale de sa vie. Nous avons ailleurs [*La France Parlementaire* (1834-1851)] suivi jour par jour dans ses discours l'enchaînement de ces circonstances mémorables. Ces événements, qui ont été diversement appréciés, et dont les contradictions des partis ont souvent dénaturé le caractère, reprennent leur sens exact devant le témoignage des paroles nées du moment même. L'histoire prononcera sur les pièces.

Nous devons nous borner ici à en reproduire les principales, qui caractérisent les différentes phases de cette révolution, préface d'un nouvel ordre d'institutions dans le monde. *Novus rerum nascitur ordo.*

24 février 1848.

Discours en réponse à la proposition faite par M. Dupin de proclamer M. le comte de Paris roi des Français, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans, et à celle de M. Ledru-Rollin, ayant pour but la formation d'un gouvernement provisoire nommé par le peuple et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits de la nation.

MESSIEURS,

Je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette

enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple.

Et ici je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens, de tout le peuple, et de plus, c'est le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays pour donner, non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique.

Mais, Messieurs, si je partage cette émotion qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous, à quelque opinion que vous apparteniez dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour renverser un gouvernement perfide et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté.

Mais, Messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée arrachée à une émotion et à un sentiment publics puisse constituer un droit solide et inébranlable, et un gouvernement de trente-cinq millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter, et, quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin.

Eh bien ! Messieurs, comment le faire ? comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a portés jusque dans cette enceinte ? comment trouver cette base inébranlable ? En descendant dans le fond même du pays, en allant extraire pour ainsi dire ce grand mystère du droit national, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté. C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions, dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard lorsque ces fictions viennent à s'évanouir en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays ; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune, si on m'y avait laissé monter au commencement de la séance, la demande, d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, de nécessité, d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens, d'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser.

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé par le glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire, un gouvernement qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. Je demande donc un gouvernement provisoire.

Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission, d'établir la trêve

indispensable et la paix publique entre les citoyens ; deuxièmement, de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, et pour le consulter, pour consulter la garde nationale tout entière, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen.

Discours au peuple rassemblé en armes dans la salle du trône, et voulant forcer le Gouvernement provisoire à arborer le drapeau rouge.

Je vous ai parlé en citoyen tout à l'heure, eh bien ! maintenant, écoutez en moi votre ministre des affaires étrangères. Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous m'enlèverez la moitié de la force extérieure de la France ! car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire. En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti ! C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis !

Songez combien de sang il vous faudrait pour faire la renommée d'un autre drapeau !

Citoyens, pour ma part, le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire pourquoi je m'y oppose de toute la force de mon patriotisme : c'est que le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, trainé dans le sang du peuple.

4 mars 1848.

MANIFESTE AUX PUISSANCES.

Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française.

MONSIEUR,

Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La Révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du Gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent

ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage ; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La Monarchie et la République ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort ; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française en 1792 expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire à l'époque où nous sommes, expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier à la France sa révolution et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité

devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement : c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des monarchiens et des girondins; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la Révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la Révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix ! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler

et d'écrire, ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison, rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les États, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute,

mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon !

Ne vous y trompez pas, néanmoins, ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître ; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe ; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution, donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose les conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération ! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée ! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, Monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme fait à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'incouciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraît avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François I^{er}, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre

le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchuë, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition ; la République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même ; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon !

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République ; tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté, égalité, fraternité*. Elle a donné, le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans ; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité ; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes ; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix.

AUX DIX DÉPARTEMENTS

BOUCHES-DU-RHÔNE — CÔTE-D'OR
 DORDOGNE — FINISTÈRE — GIRONDE — ILLE-ET-VILAINE — NORD
 SAÔNE-ET-LOIRE — SEINE — SEINE-INFÉRIEURE

25 août 1848.

CITOYENS,

La popularité qui m'avait entouré sans cause s'est retirée de moi sans motif. A un signe de l'Assemblée nationale, je suis sorti des affaires, satisfait dans ma conscience de quelques services humblement rendus à mon pays dans une des grandes crises de son histoire; sans regret du rang accidentel d'où je suis descendu; sans ambition d'y remonter jamais; sans amertume contre les dénigrement et les calomnies qui sont le salaire ordinaire des révolutions; sans candidature d'aucune espèce à briguer de la faveur publique; j'ai gardé le silence longtemps, je le garderais toujours s'il ne s'agissait que de moi. Mais vous m'aviez adopté dans une grave circonstance en signe de la conformité de nos opinions; je vous appartiens donc. A ce titre je vous dois compte de moi-même. Il ne faut pas que vous ayez à rougir quand on parlera de moi devant vous. Il faut que vous puissiez dire avec vérité à ceux qui vous repro-

cheraient d'avoir arboré mon nom à deux millions de voix : « Si ce drapeau que nous avons choisi s'est abaissé, il ne s'est du moins pas terni. Il ne nous précède plus, il ne nous humilie pas. »

On répand, on dit, on imprime (je recueille jusqu'aux chuchotements pour ne rien laisser sans réponse), on dit donc que j'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant les trois mois de ma part de dictature au Gouvernement provisoire;

Que j'ai transigé avec le *terrorisme*;

Que j'ai pactisé avec le communisme et enivré le peuple en consentant à lui promettre l'*organisation du travail*;

Que j'ai tramé avec les meneurs des principales factions qui voulaient dénaturer et déshonorer la République;

Que j'ai conspiré avec les détenus de Vincennes et fourni des armes à Sobrier dans une intention perverse;

Que j'ai trempé dans les tentatives de propagande armée sur les frontières des gouvernements auxquels je promettais la loyauté et la paix;

Que j'ai compromis la sûreté de la République en ne lançant pas tout de suite nos forces au delà du Rhin et des Alpes;

Que j'ai retardé les élections pour prolonger la dictature du gouvernement dont je faisais partie;

Que j'ai été complice de la manifestation des deux cent mille hommes du 17 mars;

Hésitant et sans mesures prises dans la journée du 16 avril;

Qu'après la réunion de l'Assemblée nationale j'ai refusé par pusillanimité le pouvoir unitaire que l'Assemblée nationale était, disait-on, disposée à m'offrir, et auquel deux millions de suffrages pouvaient me désigner à ses yeux;

Que j'ai induit l'Assemblée nationale par ce refus à former une commission de gouvernement sans unité de volonté et sans fermeté dans le maniement des difficultés du moment;

Que j'ai fait alliance, dans cette commission, avec des hommes d'opinion contraire à la mienne et à la République modérée;

Que le motif de mon alliance inconcevable avec ces adversaires politiques est dans des rapports honteux et absurdes d'intérêt que j'aurais eus avec eux, dans des dilapidations en commun du trésor public, ou bien dans une infâme vénalité sous le dernier gouvernement : que ces adversaires prétendus avaient en main les preuves de cette vénalité, et que j'aurais été obligé d'acheter leur silence par des concessions d'opinion;

Que j'ai payé mes dettes avec l'argent de la République; que j'ai fait passer en Angleterre le fruit de ces concussions;

Que j'ai maintenu les ateliers nationaux pour peser sur l'Assemblée nationale et pour en faire l'armée en disponibilité de l'insurrection;

Que, le 15 mai, j'ai découvert volontairement l'Assemblée et vu avec une joie secrète l'invasion impunie de la sédition dans l'enceinte de la représentation nationale;

Que je n'ai pas su ou pas voulu prévoir les événements du 23 juin; que ni moi ni mes collègues nous n'avons préparé les forces militaires nécessaires à l'ordre ou au combat au moment de la dissolution des ateliers nationaux; que les troupes manquaient par notre faute; que la lutte s'est prolongée par suite de cette imprévoyance; que le sang de la guerre civile est sur nos mains.

Voilà les inculpations. Je les reprends une à une. Au lieu de réfuter, je raconte. Il n'y a pas une des circonstances de ce récit qui n'ait pour attestation ou de nombreux témoins, ou de pièces irréfragables, ou tout un peuple. Je ne demande foi ni confiance sur rien. Je m'engage à prouver *tout* par témoignages.

1° J'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant l'interrègne et la dictature ! Je réponds :

La révolution de Février m'a surpris comme tout le monde. Le système républicain, gouvernement de la raison pure, était pour moi un idéal plus ou moins lointain du droit, du règne, des progrès du peuple. Il n'était pas une conjuration. Je n'avais point d'aversion contre la monarchie constitutionnelle, point de colère personnelle contre la dynastie. Je me tenais à l'écart de ses faveurs, je la regardais régner, voilà tout. Si son règne, dont j'estimais certaines pensées, telle que celle de la paix, par exemple, n'avait ni rétréci ni corrompu la liberté, je n'aurais pas hésité à la servir. La monarchie et la dynastie abandonnées du peuple, de la garde nationale, de la Chambre et de l'armée, tombèrent sous leurs fautes en une demi-séance. Tout fut consommé avec la royauté; il n'y eut plus qu'à la remplacer et à la plaindre. Le peuple nous montra l'exemple de cette honorable pitié. Il combattit, il laissa fuir, il n'insulta pas.

J'étais resté isolé, pensif, silencieux sur mon banc, contemplant cette catastrophe, si soudaine qu'elle ne laissait même pas le temps d'en mesurer la profondeur. Ému jusqu'à l'attendrissement par cette infortune et par cette enfance se sauvant du trône dans une révolution, mon cœur luttait en moi contre ma raison. Le peuple et quelques-uns de mes collègues, qui l'ont oublié aujourd'hui, me prirent par le bras, me firent signe de me précipiter entre l'anarchie et le pays, m'appelèrent par mon nom, me poussèrent à la tribune. M. Barrot en descendait vaincu dans ses efforts pour arrêter la monarchie sur sa pente. Un fusil fut dirigé contre moi; une main inconnue releva l'arme. Je me prononçai, en peu de mots, pour un gouvernement provisoire qui saisis à l'instant la crise afin de la dominer. Ce gouvernement donnait toutes les probabilités du lendemain à la République. Mais il réservait à l'Assemblée nationale, que j'indiquai du premier mot, ce qu'aucune faction, ce qu'aucun entraînement, ce qu'aucune acclamation, ne pouvaient lui enlever : la sanction souveraine et entière de la

forme définitive de gouvernement qu'il conviendrait à la nation d'accepter.

La voix de la multitude et des députés restés dans la salle me provoquaient à désigner moi-même les membres du Gouvernement provisoire. Je refusai. M. Dupont (de l'Eure), le dictateur naturel de l'estime publique, fut porté, malgré sa modestie, au fauteuil de la présidence, il lut les noms qu'un scrutin tumultueux avait désignés pour former le Gouvernement. Nous ne reconnûmes à ce scrutin d'autre autorité que l'autorité du danger et du dévouement. Ce danger et ce dévouement étaient notre seul titre. Ils nous défendaient d'abdiquer ce pouvoir, tout irrégulier qu'il était, entre les mains de l'anarchie : « Je le prends du droit du sang qui coule et qu'il faut étancher à tout prix. » Ce fut mon mot. Je le retrouve au *Moniteur*. Nous marchâmes à l'hôtel de ville à la tête d'une colonne de peuple. Nous fûmes portés, sous une voûte de sabres, de piques, de baïonnettes, dans les salles tachées de sang, encombrées de morts et de blessés, jusqu'à une petite table où s'organisa le Gouvernement. A cette heure même commença au dehors la lutte entre les deux Républiques : l'une, violente, épuratoire, dictatoriale, terroriste de parole, de geste, de couleur ; l'autre, modérée, pacifique, légale, unanime, constitutionnelle ; entre la République que vous voulez et celle que vous ne voulez pas.

Le premier acte de cette République terroriste à contresens et à contre-temps fut de vouloir arborer ses couleurs (couleurs de sang). Pendant deux jours et deux nuits, des hommes armés inondèrent à plusieurs reprises la place, les cours, les salles de l'hôtel de ville. Ils nous sommaient de donner à l'instant à la République le caractère, l'attitude, les insignes de la première Révolution. Mes collègues et moi nous résistâmes, au péril de notre vie. Vingt fois, pendant ces soixante-douze heures, je fus soulevé, entraîné, emporté aux portes, aux fenêtres, sur le palier des escaliers, dans les cours, sur la place, pour parler à ces hommes

d'une autre date, qui interprétaient si mal la volonté du peuple, et pour refouler ces signes du terrorisme qui voulaient déshonorer la République. Vous vous rappelez les derniers mots qui décidèrent la victoire du drapeau tricolore : ils étaient sur les lèvres de mes collègues, je ne fis que les prononcer : « Le drapeau rouge que vous nous présentez, Citoyens, n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple ; le drapeau que nous voulons conserver à la République a fait le tour du monde avec notre courage, notre gloire et nos libertés ! » Y a-t-il là ambition préméditée d'un poste où le hasard nous jette tous sur la brèche de la société ? Y a-t-il faiblesse ? Y a-t-il transaction avec le terrorisme ? Prononcez.

2° *J'ai pactisé avec le communisme ; j'ai enivré le peuple d'illusions en lui promettant l'organisation du travail.*

Le lendemain du *drapeau rouge*, les ouvriers socialistes se présentèrent en masse à l'hôtel de ville, accusant la lenteur du Gouvernement à tenir les promesses d'une révolution sociale, et nous demandant de signer une proclamation permettant au peuple l'organisation du travail. Ils demandaient cette parole à main armée. Ils n'avaient arraché encore ni de leurs chapeaux ni de leurs habits les derniers lambeaux du drapeau rouge. Les membres du Gouvernement refusent. Les insurgés insistent, ils menacent ; je m'avance à mon tour, et je commence ma réponse à leurs sommations par ces paroles (voir le *Moniteur*) : « Citoyens, vous me mettriez à la bouche de vingt pièces de canon, que vous ne me feriez pas signer ces deux mots réunis ensemble : *Organisation du travail* ! et je vais vous dire pourquoi. Premièrement, c'est que je ne me crois ni plus ni moins d'intelligence qu'à aucun des hommes de mon temps et de mon pays, que j'ai passé quinze ans de ma vie à étudier cette question de l'organisation du travail comme vous l'entendez, et qu'il m'a été impossible de la comprendre ; je ne signe pas ce que je ne comprends pas. Seconde-

ment, c'est que je suis un honnête homme, et que je ne veux passigner au peuple des engagements que je ne pourrais pas lui tenir. Quant au droit à l'assistance fraternelle par le travail, à des conditions qui ne fassent pas concurrence mortelle au travail libre, seul travail qui puisse nourrir des millions d'hommes, quant à la série des institutions fraternelles que la République doit successivement organiser pour relever la situation du prolétaire au bien-être, à l'instruction, à la propriété, je les signerai avec bonheur, car ce sont là de ces promesses que je me suis faites à moi-même avant de les faire à une révolution.

Était-ce là le langage d'un endormeur politique qui échappe à la circonstance en ajournant et en grossissant la difficulté?

Le sixième jour, une pensée me saisit, et la même inspiration descend à la fois du ciel dans l'âme de mes collègues : « Donnons un démenti éclatant d'avance à ceux qui voudraient jamais souiller de sang le principe républicain ; confondons la colère des uns, les terreurs des autres, brisons l'arme des réactions, abolissons l'échafaud, supprimons la peine de mort ! »

Je n'oublierai jamais le moment où, cette proposition sortie du cœur de tous et votée par tous, nous tombâmes dans les bras les uns des autres en nous donnant le baiser de vie ! Nous avions le pressentiment du sang que nous sauvions à l'humanité, des taches que nous épargnions à la République. Je rédigeai cette proclamation et je la lus au peuple. Il la fit sienne en l'adoptant d'acclamation et en la signant de ses larmes.

Était-ce là encore une concession au bourreau, ou une concession à Dieu ?

Le surlendemain, un autre pressentiment me fit proposer au Conseil l'organisation de vingt-quatre bataillons de cette garde mobile, jeunesse de Paris, arrachée à l'émeute, donnée à la loi, à la discipline, à la patrie. Le

23 juin, cette garde mobile a sauvé Paris et la France : était-ce là de l'imprévoyance ?

Ces jours beaux et terribles passés, la même faction souterraine qui avait arboré le drapeau rouge renouvela, sous d'autres prétextes, ses tentatives d'usurpation et de dépravation de la République. Le 15 mars, l'ancienne garde nationale avait fait une démonstration inopportune pour protester contre la suppression de quelques insignes dans son uniforme. Le même jour, le Gouvernement provisoire avait adopté une proclamation rédigée par moi au peuple français. Cette proclamation avait pour objet de poser les vrais principes de la République et de rassurer les esprits alarmés par un langage irréséchi dont le sens était désavoué par le cœur de tous. Je disais dans cette proclamation : « qu'il ne devait y avoir ni veille ni lendemain dans la date du républicanisme unanime ; que les vieux partis avaient vieilli d'un siècle en trois jours ; que les électeurs ne devaient pas faire acception de parti, mais de lumière et de patriotisme ; que ce n'était pas un crime de n'avoir pas été républicain avant la République. » Le Gouvernement tout entier s'associa par sa signature à ces principes. Le lendemain, cent mille hommes environ, obéissant évidemment à un mot d'ordre des partis extrêmes et soumis à une organisation occulte dont eux-mêmes ne connaissaient pas le but, vinrent entourer l'hôtel de ville. Calme au dehors, cette manifestation fut hostile au dedans. Les chefs des clubs les plus entreprenants pénétrèrent dans le lieu de nos délibérations. Ils nous sommèrent, au nom de ce peuple dont ils se disaient les organes et qui les désavouait, d'ajourner les élections, de prolonger la dictature, de reculer l'époque de l'Assemblée nationale, de décréter, sans désespérer, une série de mesures qui leur assuraient la domination de Paris. Mes collègues et moi sans exception, nous répondîmes par un refus formel de délibérer sous la menace. Les clubs, déconcertés par cette résistance et par les cris du peuple en faveur du Gouvernement provisoire, se retirèrent. Lisez

nos paroles à tous, car tous parlèrent avec intrépidité, et dites si ce sont là de lâches concessions au nombre et aux exigences de la multitude ?

C'est dans la même semaine qu'eut lieu la première tentative des démocrates polonais. Abusant de la généreuse passion de la France pour une cause que la France a toujours réservée dans son cœur, quelques-uns d'entre eux avaient résolu d'imposer au Gouvernement provisoire l'heure de la Pologne au lieu de l'heure de la France, et de se faire de la faveur publique un droit à la sédition. Ils vinrent la nuit au ministère des affaires étrangères. « Si demain matin, me dit un de leurs orateurs, le Gouvernement n'a pas proclamé la guerre pour la Pologne, demain, à deux heures, nous renversons le Gouvernement à la tête de soixante mille ouvriers que nous avons soulevés et que nous dirigerons contre l'hôtel de ville. » — « Si la France, lui répondis-je, souffrait que son Gouvernement fût renversé par une sédition d'étrangers auxquels elle donne l'hospitalité, mais non l'empire, il faudrait que la France fût descendue au-dessous des nations sans patrie ! » Les hommes sensés et modérés de ce noble pays, ramenés par ces paroles, désavouèrent leur orateur. Ils vinrent le lendemain à l'hôtel de ville sans cortège séditieux. Je leur dis ce qu'il y avait à leur dire pour confesser hautement leur cause sans allumer, au gré de leur prévoyance, l'incendie européen. Était-ce une concession à la guerre universelle ?

Il en fut de même des Irlandais. Ils vinrent, au nom du principe démocratique, me demander des encouragements et des armes pour la guerre civile. Je leur dis que la guerre civile lancée chez nos voisins ne serait jamais une arme à l'usage de la République. Je leur rappelai les secours d'armes et d'argent donnés par le gouvernement britannique à la guerre héroïque mais funeste de la Vendée, mode d'intervention que la France n'imiterait jamais. Était-ce une concession à la guerre civile ?

On dit : la concession fut dans les tentatives de propa-

gande armée que vous avez soldée, autorisée, peut-être dirigée vous-même contre la Belgique, contre l'Allemagne, contre la Savoie, pendant que vous donniez des paroles de paix aux gouvernements.

Citoyens, je réponds à cette accusation de duplicité par la correspondance la plus active avec les commissaires du Gouvernement sur ces frontières ; par les ordres les plus formels de s'opposer à toute violation de cette nature ; par les décrets et par les proclamations du Gouvernement provisoire ; par la dissolution de ces rassemblements partout où nous avions la force armée suffisante pour les dissoudre ; par les loyaux avertissements de bon voisinage donnés à l'Allemagne, au Piémont, à la Belgique ; par l'offre faite à l'ambassadeur de Sardaigne d'envoyer nous-mêmes un corps d'armée française à Chambéry pour y réprimer à main armée, nous-mêmes, l'invasion des réfugiés et des agitateurs de Lyon ; mais j'y réponds par un fait plus irrécusable encore, et que vous ne contesterez pas : par le témoignage des nations intéressées. Oui, j'en appelle à toutes les Républiques, à toutes les cours, à tous les ministres, à tous les ambassadeurs des nations qu'on m'accuse d'avoir ainsi rassurées tout haut, tandis que je les trompais tout bas. S'il y en a un seul qui accuse le ministre des affaires étrangères de complicité ou même de négligence dans la répression de ces tentatives ; s'il y en a un seul qui n'atteste la franchise et la vigueur de la politique étrangère du Gouvernement provisoire, je me déclare convaincu de félonie. Les tribunes de Berlin, de Francfort, de Londres, d'Amérique, ont déjà répondu. Écoutez comment on y parle de notre attitude diplomatique de Février ! Voulez-vous rendre un ministre des affaires étrangères et un gouvernement sincère et loyal responsables des conjurations des clubs belges et des clubs auxiliaires français qu'ils ne cessaient de combattre et de réprimer ?

Cette politique loyale et ferme, républicaine et pacifique, j'étais spécialement chargé, comme ministre des

affaires étrangères, de la faire accepter de la France et de l'Europe. J'avais à concilier, s'il était possible, le salut de la France, la dignité de ses actes, et la paix, nécessaire encore à une république désarmée, nécessaire toujours à une république économe de sang humain.

Le manifeste que j'adressai à l'Europe comme programme de la République au dehors fut accepté à la fois par la France, par les peuples et par les gouvernements. La justice et la modération y mettaient le droit du côté de la France; le droit vaut des armées. Les puissances étrangères y répondirent par une prudence et par un respect de la révolution modérée qui prévint la conflagration générale du continent. Que l'hommage en remonte à Berlin, à Londres, à Pétersbourg, à Madrid, à Bruxelles, à Francfort, partout! Quelques jours après, les peuples, entraînés par la seule attraction des idées, se détachèrent des institutions absolues et gravitèrent vers nos principes. En Allemagne et en Italie, dix-sept révolutions partielles répondirent à la nôtre. Nous n'eûmes ni à incendier, ni à agiter, ni à combattre. Le nom, l'attitude et la réserve de la République combattaient pacifiquement pour nous. Un commencement d'harmonie s'établit entre nous et les puissances constitutionnelles. La France ne voulait que sa place dans le monde : qui aurait osé la lui refuser? surtout quand la France reprenait son vrai rôle de missionnaire sympathique des progrès de l'esprit humain par la liberté.

Pour correspondre à cette situation prise au dehors, je demandai immédiatement au Gouvernement trois armées d'observation : une armée de cent vingt mille hommes sur les frontières du Rhin et du Nord, une armée de quinze mille hommes sous les Pyrénées, enfin une armée de soixante mille hommes au pied des Alpes. Les deux premières n'étaient qu'une prévoyance, l'armée des Alpes était un acte.

L'Italie se levait pour son indépendance légitime. Le roi de Sardaigne allait combattre pour elle en Lombardie.

Nous n'avions ni provoqué, ni encouragé sa guerre à l'Autriche. La question était avant tout italienne. Je ne devais pas y substituer une question française : nous aurions eu l'air de venir conquérir quand nous ne devions que secourir. Nous aurions alarmé le peuple allemand, reformé contre nous la coalition, et motivé la guerre générale, sans alliés. Voici l'attitude que je fis prendre à notre diplomatie dans mes instructions, et que je pris tout haut plus tard à la tribune, avec l'approbation de l'Assemblée nationale.

Je dis : Nous devons nous préparer pour trois éventualités en Italie :

Où Charles-Albert triomphera seul des maîtres de l'Italie ;

Où Charles-Albert nous appellera ;

Où Charles-Albert éprouvera des revers.

Si Charles-Albert triomphe seul, tant mieux ! L'Italie sera libre sans nous.

Si la lutte de l'indépendance italienne se prolonge, et que Charles-Albert nous fasse appel, nous répondrons à cet appel, et nous descendrons à son secours, du droit de notre alliance motivée alors avec l'Italie.

Enfin si Charles-Albert ne nous appelle pas, mais que la sûreté de ses États et de ses provinces qui auront conquis et proclamé leur indépendance soit menacée par suite de ses revers, nous descendrons, non comme conquérants, non comme agitateurs, mais comme médiateurs armés et désintéressés, en Piémont. L'Europe alors ne pourra accuser ni notre ambition ni notre impatience. Le droit de la proximité est un droit pour tous les médiateurs. L'Europe respectera ce droit en nous. Ses négociateurs nous suivront et marcheront du même pas que nos troupes. Les puissances s'uniront à nous pour asseoir sur une base suffisante et subordonnée aux événements l'indépendance de l'Italie. J'ai quitté les affaires au moment où Charles-Albert était encore triomphant. J'ignore quels conseils ont suivis mes successeurs. Deux des éventualités que j'avais prévues

et posées se sont réalisées; mais la situation de notre Gouvernement était altérée à l'intérieur et commandait peut-être moins de témérité. Je l'ignore encore. La responsabilité de notre politique en Italie m'échappe à partir du 24 juin; néanmoins j'ai confiance dans le coup d'œil du Gouvernement et dans la sagesse de deux grands cabinets de l'Europe. Je crois que les négociations suppléeront à la victoire. Amener l'Europe à traiter unanimement de l'état de l'Italie avec la nouvelle République française m'a toujours paru de loin la perspective de cette affaire, un gage d'alliance et de paix pour le monde.

3° *J'ai retardé les élections, pour prolonger le pouvoir dictatorial du gouvernement dont je faisais partie.*

Pour toute réponse, lisez le récit au *Moniteur* des cinq ou six journées que la faction dictatoriale des clubs anarchistes de Paris a tentées contre le gouvernement provisoire pour nous arracher l'ajournement des élections; vous y trouverez la réfutation en faits de cette absurde inculpation. Je n'ai eu qu'une pensée en trois mois: l'Assemblée nationale! le pouvoir promptement et solidement remis aux mains de la représentation républicaine! Le 17 mars, quelle est ma réponse au club de la garde nationale? (Je copie): « Citoyens! de tous les dogmes qui ont survécu aux grandes chutes de trônes ou de gouvernements, il n'y a qu'un dogme impérissable à nos yeux, c'est celui de la souveraineté nationale (*bravo! bravo!*), c'est celui de la souveraineté nationale, à laquelle nous n'attenterons jamais nous-mêmes, et à laquelle nous ne permettrons jamais qu'on attente en notre nom ou au vôtre. »

Le 17 mars, quelles sont mes paroles dans la proclamation destinée par nous à désavouer toute idée d'usurpation de cette nature? Je copie encore: « Portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avons refusé le poste du péril,

nous aurions été des lâches; si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs. Vous seuls êtes forts! Nous comptons les jours; nous avons hâte de remettre la République à la nation. » Et ailleurs: « Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République. La République sera grande et forte comme la nation! »

Et le 17 mars encore, quelle est ma réponse à la manifestation des cent mille hommes dont les prétendus organes nous somment d'ajourner les élections: « Citoyens! je ne veux rien préjuger, par respect pour notre indépendance, sur un décret qui tendrait à déclarer à la nation que Paris affecterait le monopole de la République, sur un décret qui nous ferait prendre, au nom de la capitale seule, et sous la pression d'une masse bien intentionnée, mais impérative par son nombre même, la dictature de la République conquise ici par tout le monde, mais conquise pour la France entière, et non pour quelques citoyens seulement!... Si vous me commandiez de délibérer sous la force et de prononcer la mise hors la loi de toute la nation qui n'est pas à Paris, de la déclarer pendant trois mois, six mois, que sais-je? exclue de sa représentation et de sa constitution, je vous dirais, Citoyens, ce que je disais à un autre gouvernement il y a peu de jours: « Vous n'arracheriez ce vote de ma poitrine qu'avec les balles qui l'auraient percée! » Voilà comment j'ai ajourné l'Assemblée nationale en face de ceux qui demandaient son ajournement. Est-ce aussi une de mes concessions?

Il est vrai, toutefois, que nous ajournâmes plus tard de quinze jours l'Assemblée nationale. Vous allez savoir pourquoi. C'est que les élections des officiers de la garde nationale n'étant pas faites, et cette armée civique n'étant pas encore organisée, nous voulûmes et nous dûmes attendre que la garde nationale fût debout pour entourer l'Assemblée nationale du respect, de l'autorité et de l'inviolabilité

de Paris armé. Était-ce trahison, était-ce sollicitude pour l'Assemblée nationale? Le 15 mai a répondu! Combien n'aurions-nous pas eu de 15 mai si la garde nationale eût été absente?

4° J'ai été complice de la manifestation des cent mille hommes le 17 mars, faible et indécis le 16 avril.

Je viens de vous raconter le 17 mars. Il était dirigé surtout contre moi. Ouvrez le *Moniteur*, et lisez l'interpellation menaçante des chefs de clubs : c'est à mon nom qu'elle s'adresse. Lisez ma réponse ; lisez le dialogue qui s'établit après cette scène entre quelques hommes modérés de la manifestation et moi. Je copie encore : « Un de ces citoyens s'approche et dit à M. de Lamartine : Soyez sûr que le peuple n'est là que pour appuyer le Gouvernement provisoire. M. de Lamartine répond : J'en suis convaincu, mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elle soient. Les 18 brumaire du peuple pourraient amener les 18 brumaire du despotisme, et ni vous ni nous nous n'en voulons. » Est-ce là le langage et l'attitude d'un complice?

5° J'ai été inquiet, indécis ; je n'ai point pris de mesures dans la fameuse journée du 16 avril.

C'est là ce que le public ne soupçonnait pas, mais ce qu'il a conclu de la déposition dont on prête les termes à un honorable général, acteur brillant mais secondaire dans cette journée.

Or, voici cette journée du 16 avril, heure par heure. Chaque heure a sa lumière, chaque circonstance ses témoins.

Les élections approchaient. La faction qui voulait renverser le gouvernement de la République modérée, et confisquer la République dans les clubs et dans la dictature de quelques hommes qui seraient devenus les instruments des clubs, méditait depuis quelques jours une tentative déses-

pérée. Cent mille hommes dirigés par eux devaient se réunir au Champ-de-Mars, marcher de là en colonne sur l'hôtel de ville, épurer par la violence le Gouvernement provisoire de ceux de ses membres qui résisteraient à la domination des clubs, proclamer un *comité de salut public*, gouvernement dictatorial, réminiscence du despotisme de la Convention, parodie du 31 mai contre les Girondins. Nous en étions informés. Nous avons fait les efforts les plus pathétiques pour détourner les menaces de cet attentat contre la souveraineté du peuple au moment où il allait s'exprimer, dans peu de jours, par le suffrage universel. Nous n'avons pas réussi. Le coup d'État des clubs était résolu. Nous ignorions seulement quel jour il serait porté.

A six heures du matin, des hommes zélés, échappés avec peine des conciliabules, vinrent me prévenir que les clubs directeurs avaient passé la nuit en délibération ; qu'ils s'étaient déclarés en permanence ; qu'ils avaient décidé mon ostracisme à tout prix ; qu'ils étaient munis d'armes et de cartouches ; que des sentinelles veillaient aux portes pour empêcher d'entrer et de sortir ; qu'un comité de salut public avait été proclamé, comité composé de quelques membres du Gouvernement provisoire désignés à leur insu, et d'autres noms alors investis d'une certaine puissance d'agitation. Ils ajoutèrent que ces clubs et leurs affiliés allaient se mettre à la tête des ouvriers réunis ce jour-là au Champ-de-Mars pour une élection, les entraîner à l'hôtel de ville, y consommer leur attentat contre mes collègues et moi. De là ils devaient marcher contre le club Blanqui, et se défaire de ce rival de dictature, qui leur disputait le peuple et qui offusquait leurs plans. On saura plus tard pourquoi Blanqui était seul contre tous, et pourquoi tous contre lui!

Je pris à l'instant le peu de mesures défensives que le moment comportait. La garde nationale, à peine recomposée, n'avait pas encore reparu sous les armes. Je fis avertir isolément quelques chefs et des agents dévoués de ma politique dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau.

Ils se tinrent prêts à rallier les ouvriers de ces quartiers, très-bien intentionnés, et à venir défendre l'hôtel de ville au premier signal. Je plaçai pour cela de nombreuses vedettes en observation sur la place de Grève. Ceux de mes collègues qui étaient avertis comme moi prirent de leur côté les mêmes mesures. A onze heures, au moment où j'achevais ces dispositions, on m'annonça le ministre de l'intérieur. Il me dit tout ce que je savais déjà de la conspiration. Il ajouta qu'on lui avait fait l'injure de porter son nom parmi ceux des membres de ce comité de salut public, mais qu'il ne trahirait jamais ses collègues, et qu'il venait se concerter avec moi sur les mesures à prendre pour résister à l'insurrection. Nous convînmes en peu de mots qu'il ferait à l'instant battre le rappel en sa qualité de ministre de l'intérieur, pendant que j'irais chez le général Duvivier chercher quatre bataillons de la garde mobile et les diriger sur la place de Grève. « Je tiendrai trois heures au moins dans l'hôtel de ville, dis-je à mon collègue; si la garde nationale ne répond pas au rappel, j'y succomberai; si elle se lève, elle viendra délivrer le siège du Gouvernement, et la République, entourée d'une telle force, sera définitivement constituée. »

Le ministre de l'intérieur sortit, il alla lui-même ordonner de battre le rappel. Je sortis au même moment. Je me rendis chez le général Duvivier. Le général était absent. Son chef d'état-major, son secrétaire et moi nous choisîmes les quatre bataillons, nous écrivîmes les ordres, nous envoyâmes les ordonnances aux casernes. A ce moment, le général Duvivier rentra. Je lui fis part de mes dispositions; il les modifia. Je lui demandai si les bataillons avaient des cartouches; ils n'en avaient pas. Je me chargeai d'aller moi-même les chercher à l'état-major de la garde nationale. Le général Courtais y entra en même temps que moi. Il venait de donner sans hésitation l'ordre de battre le rappel. Il était midi et demi. Je cours à pied à l'hôtel de ville pour attendre et disposer les bataillons.

Pendant que je prenais ainsi toutes les mesures, le général Changarnier, nommé quelques jours avant ministre à Berlin, était venu au ministère des affaires étrangères pour m'entretenir de ses instructions. On lui avait dit ce qui se passait, et on l'avait engagé à venir me trouver à l'hôtel de ville, pour prêter à la défense le concours d'un homme de guerre brave et expérimenté. Je le trouvai, ou il me trouva chez le maire de Paris. Le maire de Paris et moi nous engageâmes le général à prendre officieusement la direction des forces qui allaient arriver. On nous dit que le rappel ne battait pas encore dans tous les quartiers. Nous craignîmes qu'un contre-ordre n'eût été donné. Le maire de Paris signa en conséquence un nouvel ordre. Nous envoyâmes cet ordre au Carrousel. C'est ce second ordre que le général Changarnier aura pris loyalement sans doute pour le premier donné par le ministre de l'intérieur, et exécuté deux heures avant. Mais quatre bataillons arrivèrent. Le général les disposa, les harangua, les alluma du feu militaire dont il était lui-même inspiré. L'injustice qu'il montre envers moi ne me rendra pas injuste envers lui. Il fut éblouissant d'ardeur. M. Marrast, de son côté, avait pris avec décision, dans les quartiers environnants, toutes les mesures de défense et de concentration des forces disponibles à sa portée. L'hôtel de ville devenait de minute en minute une place forte. J'écrivis aux légions de la banlieue d'accourir. Des élèves de l'École Polytechnique portèrent mes ordres. Les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, les ouvriers des carrières de Belleville, les Lyonnais rassemblés d'avance par M. Marrast, des députations des élèves de l'École Polytechnique, de Saint-Cyr, des Arts et Métiers, des écoles de Droit et de Médecine, accoururent. Je les haranguai successivement. Toute cette jeunesse a été trois mois de suite la force et la sagesse à la fois de la République. La foule succédait à la foule dans les escaliers et dans les salles. Toute l'administration de Paris, tout le personnel du *Moniteur* étaient là. Qu'ils disent si j'ai montré

un instant d'hésitation, de lassitude ou de faiblesse, si une seule mesure fut omise, une seule parole troublée, un seul geste abattu, jusqu'au moment où la garde nationale, débouchant de tous les ponts et de tous les quais à la fois, vint nous assurer la plus belle des victoires, la victoire sans combat ! J'aime et je respecte l'uniforme ; le général Changarnier le porte bien ; mais l'uniforme seul n'a pas le privilège de couvrir des hommes de cœur.

Mes collègues réunis sur un autre point à Paris, assistaient, de leur côté, à cette grande résurrection de la force civique. De ce jour l'ordre public eut son armée. Voilà la journée du 16 avril. Où est le défaut de mesures ?

Il y eut, en effet, le lendemain, une mesure qui me fut conseillée par des impatients, et que je me refusais à prendre. Si je l'avais prise, j'aurais mis la guerre civile dans l'Assemblée nationale et dans mon pays. Je voulais y mettre la paix.

6° Après l'arrivée de l'Assemblée nationale, j'ai refusé, dit-on, par faiblesse de prendre SEUL la direction du Gouvernement, pour lequel tant de suffrages semblaient m'indiquer au choix de l'Assemblée. J'ai induit ainsi l'Assemblée nationale à former une commission de gouvernement sans unité.

Je réponds à ce reproche par l'analyse sincère des sentiments très-intimes et très-réfléchis qui me firent prendre cette décision.

Au moment où l'Assemblée nationale, tant souhaitée par moi, arrivait enfin à Paris, et où la faveur spontanée et imméritée du pays, signalée par deux millions de suffrages, semblait me faire une candidature au Gouvernement, trois partis s'offraient à moi :

Ou briguer le pouvoir unitaire qu'on paraissait disposé à m'offrir ; l'exercer seul au nom de l'Assemblée, comme le général Cavaignac aujourd'hui, mais sans avoir, comme le général, la douloureuse excuse de la nécessité au lende-

main d'une guerre civile, le prestige mérité du commandement militaire, les pouvoirs de l'état de siège et les forces matérielles constituées dans l'armée de Paris ;

Ou bien m'isoler à la fois du gouvernement ancien et du gouvernement nouveau, retirer mon nom de toute responsabilité, et attendre sur mon banc, enveloppé de popularité, de regrets et d'espérances, le choix du pays pour les grandes magistratures de la République ;

Ou bien enfin me sacrifier moi-même, me perdre, m'anéantir dans des flots de difficultés et d'impopularité certaines, en consentant à faire partie d'une commission exécutive, pouvoir tout à la fois nécessaire et impossible, bon à user et à accuser ! Je le savais.

Examinons ensemble chacun de ces trois partis, non du point de vue de mon ambition, mais du point de vue de la fondation de la République :

Accepter seul le Gouvernement et en exclure par conséquent tous mes collègues républicains du 24 février, c'était créer à l'instant même une majorité et une minorité acharnées l'une contre l'autre dans le sein de l'Assemblée nationale ; c'était former dès le premier jour deux partis, quand je voulais les fondre, pendant les premiers temps du moins, ne fût-ce qu'en apparence, dans une patriotique et républicaine unité d'action ; c'était donner des chefs à ces partis et des armées à ces chefs. La guerre intestine dans la tête de la République ne pouvait manquer de produire des convulsions dans les membres. Une fois cette minorité et cette majorité fortement dessinées dans l'Assemblée, chaque discussion devenait un orage ; chaque orage avait son retentissement et son contre-coup au dehors : diviser l'Assemblée, c'était diviser la République ; la diviser quand elle existait à peine, c'était la perdre ou l'ensanglanter. Car enfin, entre cette majorité et cette minorité, moi gouvernement, il m'aurait fallu choisir. Il m'aurait fallu, moi, nouveau venu de Février, m'appuyer exclusivement sur le parti du lendemain contre le parti exaspéré de la veille.

Immédiatement la République, dans mes mains, devenait suspecte aux républicains de Février. Ils entraient en lutte contre elle; ils avaient la tribune, la presse, les clubs, les délégués à peine licenciés du Luxembourg, l'armée de cent mille hommes des ateliers nationaux, les bonapartistes, les terroristes, les socialistes subversifs, recrutés sous leurs mains en un seul faisceau d'opposition. L'Assemblée nationale aurait combattu contre toutes ces forces de désordre disciplinées tout à la fois. C'est vrai: mais, vaincue, elle était dissoute et remplacée par une tyrannie anarchique; victorieuse, elle était contrainte de devenir violente et conventionnelle à rebours. Des deux manières, la République, pacifique, constitutionnelle, et presque unanime que nous voulons tous, était perdue, et mon ambition inconsidérée était la cause de sa perte! L'histoire m'aurait accusé et convaincu avec raison de n'avoir calculé ni mes forces ni celles d'une assemblée à peine assise sur le sol. Ce que tant d'hommes irréfléchis, et qui voient les choses de loin, me présentaient comme l'heureuse audace d'un homme d'État, n'eût été, selon moi, que l'étourderie d'un ambitieux sans lendemain! Ma place était marquée à côté de ces hommes de ridicule et de malheur qui perdent les républiques et les monarchies, par l'impatience et par la présomption de les sauver seuls...

Mais vous pouviez, me dit-on, vous abstenir du moins d'entrer dans la Commission exécutive et rester libre et invulnérable dans votre isolement!

C'est vrai; l'égoïsme me le conseillait assez; je grandissais par l'éloignement; je réservais une popularité intacte à la République; je me faisais, à bon marché, une candidature à tout. Mais qu'importe la candidature quand il n'y aurait plus eu de République? Or, il est évident pour moi que, si j'avais retiré mon nom, alors significatif et lien des partis, à la combinaison de la Commission exécutive, l'Assemblée nationale aurait formé un gouvernement d'une

seule couleur, pris exclusivement parmi les hommes injustement suspects de ressentiment contre la République! Il est évident aussi que ce gouvernement aurait créé à l'instant même, dans l'Assemblée, le même antagonisme et les mêmes déchirements qui, selon moi, perdaient ou exaspéraient la République! Je n'écoutai pas l'égoïsme: voilà mon crime; je consentis en gémissant à m'annihiler pour renfermer dans le Gouvernement tous les gages de conciliation entre les hommes possibles et politiques des différents grands partis de la Révolution.

— C'est ce qui a fait tout le mal! me crie-t-on. — C'est ce qui a fait tout le bien aussi! vous dis-je. C'est ce qui a fait que les factions ont été non détruites, mais décapitées et désunies, et qu'au lieu d'avoir à les combattre en un seul bloc avant l'heure de votre force, elles vous ont assiégé de tentatives isolées et impuissantes dont la République a triomphé avec vous! C'est ce qui fait que nous avons encore l'unanimité de l'Assemblée nationale dans toutes les questions vitales pour la préservation de la société, de la propriété, de la patrie! C'est ce qui fait que nous l'aurons longtemps encore; que nous nous réconcilierons encore, tous les jours de danger, dans le patriotisme, et que nous étoufferons d'un commun accord les amorces de dissensions qu'on nous jette du dehors, mais que nous n'accepterons pas!

Ce ne sont pas là les vrais motifs du système de non-exclusion que M. de Lamartine a conseillé à l'Assemblée nationale pour la Commission exécutive. Ces motifs, inexplicables autrement, s'expliquent par des mystères de complicité entre deux hommes.

Passons sur la pudeur et osons copier ce qui a été imprimé. « Le ministre de l'intérieur a trouvé dans les papiers de son ministère des preuves écrites de la vénalité de son collègue sous le gouvernement de Louis-Philippe. M. de Lamartine était un stipendié de M. Duchâtel. Il en

a reçu quarante mille francs l'année dernière. Le reçu existe. Menacé sans doute de la divulgation d'une telle pièce, on comprend que M. de Lamartine n'a eu que le choix de l'alliance ou de l'infamie. Ce n'est pas tout; M. de Lamartine a dilapidé la fortune publique. Le lendemain du 24 février, il a détourné douze cent mille francs ou deux millions du Trésor. Du fruit de cette concussion il a payé ses dettes comme César ou Catilina. Il a acheté des terres en France, des maisons à Londres. » Je m'abaisse à répondre, non pour moi mais pour la république. Dévorer les hommes pour rendre l'institution impossible, c'est tout le secret de ses ennemis.

Éclairons le premier fait ! Je suis écrivain ; grevé de charges, je vis surtout de mon travail. En 1844, j'écrivis une tragédie dans l'intérêt d'une cause qui a été toujours sacrée pour moi : l'émancipation des esclaves noirs dans nos colonies. Je voulais gagner par le sentiment devant l'opinion une cause tant de fois perdue devant la loi.

En 1848, un mois avant la révolution de Février, M. Buloz, directeur du Théâtre-Français, me proposa de m'acheter mon œuvre pour l'exploiter en toute propriété, comme directeur du Théâtre-Français d'abord, comme éditeur de la *Revue des Deux-Mondes* ensuite. Le prix total fut fixé verbalement entre nous à quarante mille francs. Quand on fut sur le point de rédiger les clauses, M. Buloz me dit : « J'en écrirai à M. Duchâtel, car le budget du Théâtre-Français se compose de deux éléments : les fonds du théâtre lui-même, et la subvention donnée par les Chambres au théâtre. Cette allocation de la Chambre m'oblige à avoir l'approbation du ministre pour l'emploi que j'ai à faire de mes fonds. » J'ignorais cette connexion de comptabilité très-naturelle entre le ministre de l'intérieur et le directeur du Théâtre-Français ; mais craignant que cela ne pût donner lieu à l'apparence même de la relation la plus éloignée d'argent entre moi député et le Gouvernement, je refusai de conclure un contrat dans

lequel les fonds du Gouvernement et le ministère interviendraient à un titre quelconque. Le contrat n'eut pas lieu. Si c'est là la pièce que la calomnie peut produire en preuve de ma vénalité, qu'elle la produise ! elle ne peut me convaincre que d'un excès de scrupule, de délicatesse et de susceptibilité ! M. Buloz est là.

Passons à mon second crime : *j'ai détourné douze cent mille francs ou deux millions le 24 février du trésor public. J'en ai payé mes dettes et acheté des terres en France, des maisons à Londres.*

Ici je suis très-embarrassé, car je ne sais pas même où est le trésor public, si ce n'est au ministère des finances, ministère avec lequel je n'ai jamais eu aucun rapport, et dont toutes les opérations, soumises à des ordonnancements et à des vérifications sans nombre, sont en outre contrôlées chiffre à chiffre par la cour des comptes, que la République a laissée en vigueur, de manière à ce qu'un seul centime ne puisse s'enfuir de ses caisses sans qu'on remonte à sa source, ou qu'on le suive à la trace dans son emploi à travers le dédale des légalités et des formalités du budget. Mes accusateurs peuvent donc être bien tranquilles. Si j'ai découvert ces caisses du trésor public et si je les ai spoliées en présence des innombrables responsabilités qui les surveillent et des innombrables comptabilités qui les calculent, les enregistrent et les vérifient, je n'emporterai pas bien loin mes millions.

Ai-je besoin d'ajouter que je donne tout ce fruit de mes concussions, puis ma fortune tout entière et mon honneur par-dessus à celui qui voudra bien me désigner ce banquier de Londres dont parle le *Morning-Chronicle*, ces maisons achetées, ces terres acquises, ces dettes payées ?

La vérité, c'est que je n'ai eu d'autre manquement personnel de fonds que la disposition de 293,000 fr. de fonds secrets diplomatiques ordinaires à dépenser en missions, en informations et en influences utiles de tout genre, dans un mo-

ment où il fallait tout voir par l'œil de la République, suppléer à l'action suspendue des agents de la monarchie au dehors, et où j'étais tout à la fois ministre des affaires étrangères et membre d'un gouvernement dictatorial. J'aurai au besoin à justifier pleinement la convenance d'allocations et la réalité d'emploi de cette somme affectée sous la responsabilité du ministre à cette nature du service public. Ce serait là cependant la seule parcelle des fonds de la République sur laquelle j'aurais pu prélever ces sommes imaginaires envoyées par moi à l'étranger, ou détournées à payer mes dettes ! Si mes accusateurs ne veulent pas croire à l'impossibilité morale de mes prétendues concussions, ils croiront du moins à l'impossibilité de l'arithmétique !

Je vais pousser plus loin l'édification de ces hommes honnêtes et crédules, incapables d'inventer ces chuchotements de la haine, mais qui les laissent bourdonner à leurs oreilles, sans savoir comment les écarter. Un décret de la Convention ordonnait que tout représentant du peuple, sortant du pouvoir ou revenant de mission, rendit compte à la tribune de sa fortune privée, afin de bien convaincre le peuple qu'il ne l'avait pas grossie de la fortune publique. J'aime ce décret. Je le suppose existant, et je compte tout haut, puisqu'on le veut, avec mes amis et mes ennemis.

Le 1^{er} janvier dernier, cinquante-trois jours avant la République, ma fortune générale consistait en deux millions cinq cent mille francs environ, tant en terres, maisons et mobiliers, qu'en placements et propriétés littéraires. Mes dettes se montaient à six cent cinquante mille francs. Rien de plus facile à vérifier que ces deux chiffres par les titres, contrats et hypothèques.

— Mais, vous aviez, me dit-on, onze cent mille francs de dettes en 1847, et vous n'en avez plus que six cent mille. Vous en avez donc remboursé cinq cent mille ? Vous les avez donc payées sur le trésor public ? — Citoyens ! il n'y a à cela qu'une petite difficulté : c'est que ces cinq cent mille

francs de dettes ont été remboursés par moi six mois avant la Révolution. Et sur quels fonds ai-je remboursé en 1847 ces cinq cent mille francs ? Sur trois cent mille francs qui m'ont été payés par l'éditeur de l'*Histoire des Girondins* et sur quatre cent cinquante mille francs, prix de la terre patrimoniale de Péronne, près Mâcon, vendue par moi à la même époque. Allez aux informations : ma terre vendue, mes acquéreurs, mes notaires, mes éditeurs, mes créanciers, mes actes et mes quittances, vous répondront plus péremptoirement que moi.

Quant au mouvement de ma fortune disponible depuis le jour de l'établissement de la République et de mon avènement au pouvoir jusqu'à aujourd'hui, le voici : j'ai été obligé d'emprunter cent dix mille francs pour en rembourser cent cinq mille. Les prêteurs, éditeurs, créanciers remboursés sont là aussi pour attester par leurs titres l'exactitude de ces assertions. Je suis prêt à produire ces témoignages aux plus incrédules. Leurs noms répondent de la moralité et de la sincérité des actes. On voit que la source de mes remboursements partiels, en 1848, n'est pas dans le trésor public, mais dans la caisse de mes créanciers et de mes amis.

Je rougis de remuer et de relever ces chiffres ; mais le peuple a tout droit sur la réputation de ses représentants. Allons plus loin encore.

J'avais conclu, peu de temps avant le 23 février, à diverses dates, avec des libraires, des éditeurs, des capitalistes et des propriétaires de journaux, des contrats pour l'exploitation de mes œuvres littéraires passées, présentes et à venir, s'élevant ensemble à la somme de cinq cent quarante mille francs. J'espérais, du fruit de mon travail assidu, payer en quelques années mes créanciers, en conservant mon patrimoine à une famille nombreuse et chère, et aux plus nombreuses familles de cultivateurs qui vivent de mon capital. Le soin des affaires publiques et la crise, dont je ne voulais pas abuser contre d'honnêtes et généreux contractants,

m'ont forcé à résilier tous ces actes et me forceront à rembourser les avances que j'avais reçues. C'est donc *cinq cent quarante mille francs* que j'ai sacrifiés volontairement de plus à la Révolution. Voilà mes bénéfices sur la République! Voilà le vrai trésor enfoui dans ma conscience pour me réserver libre et entier aux travaux et aux nécessités de mon pays! Je ne regrette pas une parcelle de cette fortune de l'homme de lettres sacrifiée par l'homme politique à la fondation de l'ordre nouveau. J'y sacrifierais avec joie non-seulement le reste de ma fortune, mais mon nom, ma liberté, ma vie! Que nos biens, nos réputations, nos individualités soient broyées dans le mouvement des choses humaines, mais que la République constitutionnelle se fonde et que le peuple grandisse en raison, en moralité, en droits et en bien-être! Voilà la seule justice et la seule récompense que je demande à mon siècle et à mon pays!

J'ai eu des rapports avec SOBRIER, BLANQUI, RASPAIL, BARBÈS, DE FLOTTE (le lieutenant de vaisseau), et avec d'autres hommes qui depuis ont été accusés de conspiration ou d'attentat contre l'Assemblée nationale.

C'est vrai. Ces rapports dont on a voulu me faire un crime sont un des titres que je revendiquerais le plus haut à la justice des bons citoyens, pour les avoir aidés de tous mes efforts à traverser, sans catastrophes, ces jours les plus difficiles d'une révolution. L'explication de ce mystère est dans les dates. Ce n'est pas depuis la réunion de l'Assemblée nationale que j'ai eu des entrevues avec ces accusés; c'est dans les premiers temps qui ont suivi la révolution de Février; c'est dans les jours où il n'y avait d'autres forces à Paris que les forces individuelles de quelques hommes puissants en agitation ou en apaisement sur la multitude. J'aurais manqué à tous les devoirs que l'extrémité des circonstances m'imposait si j'avais négligé de voir, d'influencer loyalement par des entretiens politiques intimes, de m'efforcer de rallier à la République constitu-

tionnelle, honnête, modérée, pratique, des hommes capables de la servir ou de la perdre. Je voudrais pour ces hommes, alors bien intentionnés, et pour moi, que ces entretiens eussent été entendus de ceux qui m'accusent. Il n'y a rien là qui ne fût à la décharge de leurs actes et de leurs pensées du moment. Ces hommes ont aidé et non entravé l'action tout individuelle alors du gouvernement. Les attentats dont ils ont été ou inculpés ou convaincus depuis, leur situation actuelle d'accusés, ne me rendront pas injuste envers eux. Voici, du reste, l'historique de ces rapports, tout à fait dénaturés.

J'avais été assez heureux pour sauver la vie à Barbès sous le dernier gouvernement. Il est d'autant plus juste de renvoyer aux absents le mérite de cette grâce, que le souvenir d'une vie sauvée doit être une des consolations de l'exil. Barbès, à sa sortie de prison, vint me remercier. Je l'engageai à profiter de l'autorité que son long martyre lui donnait sur son parti pour contenir ce parti dans les limites d'une république qui fût le perfectionnement et non la subversion de la société. Je le trouvai dans ces dispositions. Il les manifesta courageusement le 17 mars à l'Hôtel de Ville, ainsi que Sobrier. Depuis, Barbès s'éloigna insensiblement de moi. Il méritait d'être regretté.

De Flotte et plusieurs de ses amis avaient de l'action sur les clubs. On cherchait alors à s'emparer de la puissance de ces réunions pour les faire protester contre la convocation de l'Assemblée nationale. Je convainquis les chefs que la nation seule pouvait donner de la force à la République. Je trouvai chez ces hommes plus de modération que je n'en attendais sur leurs noms.

Raspail me parla en théoricien et non en séditionnaire. Il paraissait mettre de la conscience dans ses opinions. Il adoucissait dans son journal et dans son club le caractère de la Révolution et les mœurs de la République.

Je connaissais Cabet de longue date. Les théories rêvent et ne conspirent pas. L'absence de mémoire qu'il vient de

montrer à mon égard, en répondant à un procédé généreux par une colère, ne me rendra pas son accusateur. Il ne travailla point à détériorer l'âme du peuple, ni à exaspérer la République.

Blanqui lui-même vint se livrer un matin, avec abandon, à moi, à l'heure où l'on prétendait qu'il conspirait ma mort. J'en plaisantai avec lui. Je ne crois pas au poignard dans les mains de ceux qui manient l'arme intellectuelle. Blanqui m'intéressa plus qu'il ne m'effraya. On voyait en lui une de ces natures trop chargées de l'électricité du temps, qui ont besoin que les commotions les soulagent sans cesse. Il avait la maladie des révolutions. Il en convenait lui-même. Ses longues souffrances physiques et morales étaient empreintes sur sa physionomie, plus en amertumes qu'en colères. Il causait avec finesse. Son esprit avait de l'étendue. Il me parut un homme dépaysé dans le chaos, qui semblait chercher de la lumière et une route à tâtons à travers le mouvement. Si je l'avais revu plus souvent, je n'aurais pas désespéré de lui pour les grandes utilités de la République. Je ne le vis qu'une fois.

Quant à Sobrier, voici à quelle occasion je l'avais vu. Un jeune homme de ses amis, que je connaissais pour un républicain d'ancienne date, me l'amena le 27 février. Sobrier réclamait la préfecture de police au nom du peuple qui l'avait délégué, disait-il, pour ces fonctions. Je lui dis que le Gouvernement provisoire y avait nommé un autre républicain; que la République ne commencerait pas par l'anarchie, en donnant deux titulaires à un emploi. Sobrier s'éloigna mécontent.

J'appris plus tard que c'était un jeune homme d'une honorable famille du Dauphiné, possesseur d'une fortune assez considérable, qu'il dépensait en soulagement des misères de son quartier; que sa tête, foyer d'enthousiasme, s'enflammait au vent; qu'il associait des idées religieuses aux idées révolutionnaires; que cet illuminisme politique le rendait contagieux pour les masses, qu'il les soulevait

aisément, mais qu'il ne les dirigeait pas sciemment au mal. Je désirai le voir, et je le revis souvent. Il inspirait un club; il rédigeait un journal, *la Commune de Paris*. Mes idées et ma franchise parurent avoir une puissance d'attraction sur lui; il travailla loyalement et avec désintéressement à propager la République régulière dans son entourage. Il combattit courageusement la dictature, le 17 mars, et se prononça pour la souveraineté de l'Assemblée nationale. On dit: Mais il a ouvert ensuite, rue de Rivoli, n° 16, je ne sais quel antre de démagogie armée, et vous lui avez fait donner des armes par le ministère de la guerre. — Ce fait tant argué contre moi est faux. Voici la première phrase d'un billet que Sobrier m'a fait remettre hier à mon banc à l'Assemblée nationale au moment où l'on discutait l'enquête: « *Citoyen, dans sa déposition, CAUSSIDIÈRE dit qu'il m'a remis deux cents fusils de munition sur une lettre de vous. Erreur!...* » Voici le fait: et il raconte alors les moyens et les hommes par lesquels il s'était procuré ces deux cents fusils pour défendre, dit-il, le gouvernement contre une insurrection communiste. Je reçois en même temps de Vincennes la copie de l'ordre ministériel en vertu duquel on délivra des fusils à Sobrier, pièce qui démontre que je suis entièrement étranger à cette livraison d'armes que l'on m'a tant reprochée.

Voici la pièce:

DIRECTION D'ARTILLERIE DE PARIS. — N° 378

COPIE CONFORME DE L'ORDRE D'EXÉCUTION

Paris, le 14 avril 1848.

MON CHER COMMANDANT,

En exécution d'un ordre ministériel de ce jour, vous ferez transporter cette nuit:

1^o A la préfecture de police,

600 fusils à percussion transformés.

3000 paquets de cartouches pour fusils à percussion, balles de 0,0163 avec capsules ;

2^o A la maison rue de Rivoli, n^o 16, pour être remis au citoyen Sobrier :

400 fusils à percussion transformés.

3000 paquets de cartouches pour fusils à percussion, balles de 0,0163 avec capsules.

Le lieutenant-colonel directeur par intérim

Signé : C. LEJEUNE.

Ces deux pièces sont à la disposition du public. Néanmoins, si je n'ai pas ce tort sur ma conscience, j'aurais pu l'avoir très-innocemment, et voici pourquoi. Du 24 février au 16 avril, nous n'avions aucune force publique légale pour protéger l'ordre, la rue, la propriété ; le Gouvernement, menacé sans cesse collectivement ou individuellement de soulèvements, de manifestations, d'enlèvements, d'assassinats ; nous étions forcé d'employer pour défendre notre cause des forces individuelles, volontaires, illégales. Chacun de nous avait son armée d'amis, de clients, comme à Rome dans le temps des guerres civiles. L'hôtel des affaires étrangères était un camp dans certaines circonstances et dans certaines nuits. Sobrier s'était mis à ma disposition et à la disposition de mes amis politiques en cas d'attaque. Il avait, disait-il, cinq ou six cents hommes dévoués qui accourraient au premier signal. Nous étions en état de légitime défense, car nous défendions en nous l'ordre et la société. Il est bien temps d'avoir des scrupules sur la légalité de quelques armes données à des citoyens sans titre, quand on a un gouvernement retrouvé, quatre cent mille hommes à sa porte, et la loi dans sa main !

Quelque temps avant les élections, je cessai de voir Sobrier. Il porta dans son journal la liste des candidatures de *la Réforme* ou du *Luxembourg*, d'où j'étais exclu, et qui

ne renfermait que des ouvriers du Luxembourg et quelques noms d'hommes politiques d'une autre couleur que la mienne. Le général Courtais vint m'avertir ensuite que Sobrier tenait un club armé dans la rue de Rivoli ; il me pria d'user de mon ancienne influence sur lui pour l'engager à dissoudre ce club, sans quoi nous le dissoudrions de force. Je le fis. Sobrier obéit trop lentement à ce conseil. Je n'ai plus eu de rapports avec Sobrier depuis cette époque. J'appris que son nom était devenu un objet de terreur exagérée dans Paris. Je n'entendis plus parler de lui jusqu'au lendemain du 14 mai, où on le conduisit à Vincennes.

Voilà toutes mes complicités avec Sobrier. Ce sont les complicités de la raison avec l'excès, et du sang-froid avec l'entraînement des opinions !

L'on s'étonne que j'ai eu des entrevues avec des hommes qui paraissent aujourd'hui des dangers publics, qui étaient alors des moyens de salut ; je répondrai ce que j'ai déjà dit à la tribune de l'Assemblée nationale en d'autres termes : « Eh quoi ! Citoyens, vous voulez que je sorte du cratère d'une révolution, et vous ne voulez pas que j'aie eu de contact avec la lave ! Et comment donc l'aurais-je dirigée, si je n'y avais pas touché ? Mais ces hommes, c'était la révolution même ! L'avez-vous oublié ! »

Je reviens à la Commission exécutive. C'était, je vous l'ai déjà dit, un gouvernement à user et à accuser, une planche de salut pour traverser des difficultés infranchissables et pour être jetée après dans le précipice. Son dévouement était son seul mérite ; nous avions tous la conscience du sacrifice. Le dévouement a été, quoi qu'on en dise, actif, sincère, unanime. Tous les membres de ce Gouvernement ont fait leur devoir plus et mieux qu'on ne le croit au dehors. Il n'y a lieu là sans doute ni à l'éloge, ni au blâme, mais à la justice et à l'impartialité. Ce Gouvernement a eu un 23 juin, c'est vrai ; c'est déplorable ; mais toutes les grandes révolutions se liquident, en commençant,

par des journées de cette nature. L'Assemblée nationale et la République modérée ont vaincu. Voilà tout ce qu'il y a à répondre. Et avec quelles forces l'Assemblée nationale et la République ont-elles vaincu? Avec les forces préparées par nous en garde mobile, en gardes civiques, en troupes de ligne, et avec la main du général républicain que nous avons appelé nous-mêmes d'Afrique pour sauver la République à un jour donné!

Un mot sur ce 15 mai et sur ce 23 juin, où l'imbécillité de la haine n'a pas craint de me chercher des complicités.

Le 15 mai fut un accident populaire, un scandale, l'irruption d'un attroupement dans la salle, sans intention arrêtée de crime dans la masse, sans autre plan, chez quelques meneurs, que d'affronter l'Assemblée, de l'avilir, de la subordonner aux clubs. Ces meneurs mêmes étaient peu nombreux. Les chefs des principales factions ne s'y mêlaient pas. Ils regardaient s'accomplir cette tentative comme un essai des petites factions, qui leur montreraient jusqu'où pourraient se hasarder les grandes. Je suis persuadé qu'on trouvera dans cette journée plus d'entraînement que de préméditation dans le grand nombre.

Voici comment je fus leur complice :

A l'entrée de la première salle qui précède l'enceinte, je me plaçai seul, les bras étendus, devant la tête de la colonne. Les dépositions de l'enquête parlent de menaces et de poignards. Je ne les entendis pas; je ne les vis pas : un dialogue véhément s'établit entre les chefs et moi. « Je suis membre du Gouvernement; mon devoir est de couvrir l'Assemblée nationale contre toute atteinte à sa dignité. Vous ne passerez que sur mon corps. » Ils s'adoucirent, discutèrent, reculèrent. Plus tard, la foule, ayant envahi toutes les issues, entra par les tribunes. Je restai à mon banc, témoin consterné et muet de ce désordre, attendant, comme tous les représentants, que la garde nationale, avertie, vint couvrir la représentation de ses baïonnettes. On

m'a reproché de n'avoir pas parlé dans ce tumulte. Voici pourquoi je gardai le silence à la tribune. En parcourant, un moment avant, les corridors, les salles, le jardin, les cours, j'avais été accueilli par deux ou trois cris de : *Mort à Lamartine!* étouffés aussitôt par des milliers de cris contraires. Un reflet de popularité m'entourait encore. Le peuple semblait regretter le Gouvernement provisoire. Je réfléchis. Si je monte à la tribune, me dis-je, si je suis applaudi, je paraîtrai, aux yeux de mes collègues, dans une entente voisine de la complicité avec les envahisseurs. J'aurai l'air de peser du poids de cette foule sur la représentation. Je quittai ma place, je haranguai pendant deux heures les groupes répandus dans les salles environnantes, entouré, pressé, plus caressé que menacé par les flots désordonnés, mais non furieux de la multitude. Des milliers d'auditeurs ont entendu mes paroles. Qu'ils disent s'il y eut autre chose dans ces harangues que des reproches et des adjurations au peuple pour le faire rentrer dans le respect de sa propre souveraineté! Les représentants avaient eu l'attitude digne de la nation de Boissy d'Anglas. Au moment où l'Assemblée nationale fut dissoute et où ses membres quittèrent la salle pour aller rallier les défenseurs de l'ordre, quelques braves citoyens, dont j'ai pris les noms, m'arrachèrent à l'émeute, me firent traverser le jardin et me conduisirent, pour attendre le sort de la journée, dans le cabinet d'administration de la présidence de l'Assemblée. Ils étaient indignés de l'attentat, humiliés du gouvernement qui en était sorti. « S'il dure une nuit seulement, leur dis-je, j'irai coucher à Vincennes. — Il ne durera pas deux heures! » s'écrièrent-ils. Les tambours de la garde nationale se firent entendre. Ils battaient la charge. Nous descendîmes sur la terrasse qui borde le quai. Nous rentrâmes dans l'enceinte avec le premier bataillon de garde mobile. Les soldats me portèrent sur les marches de la tribune reconquise. J'appris en y montant que les factieux avaient forcé l'hôtel de ville. Ils y étaient, disait-on, entourés de

cinq ou six mille hommes armés, et disposant de quatre pièces de canon qui étaient dans les cours. « Je vais y marcher ! m'écriai-je, pendant que vous reprendrez ici le siège de votre souveraineté. Ne donnons pas à la guerre civile le temps de s'organiser ; étouffons-la dans son berceau. Allons combattre ! » Le ministre de l'intérieur était dans la salle ; il sortit avec moi. Nous montâmes à cheval. Nous marchâmes sur la place de Grève, à la tête d'une colonne de gardes nationaux et de cavalerie de ligne. J'envoyai chercher deux pièces de canon pour forcer les portes. Notre colonne grossissait de l'universalité des bons citoyens accourus de toutes les légions pour venger la France. Les factieux ne tentèrent pas de défendre le siège du gouvernement qu'ils venaient d'installer. Nous les arrêtâmes, nous ordonnâmes qu'ils fussent transférés de nuit à Vincennes pour les soustraire à l'indignation du peuple, et pour éviter ainsi le premier sang à la Révolution. Mon retour à l'Assemblée, à travers la foule enivrée de sa victoire sur l'anarchie, fut une des acclamations les plus unanimes et les plus prolongées qui aient jamais frappé l'air du nom d'un citoyen. Était-ce l'accueil fait au complice ou au répresseur d'une sédition ? Tout Paris peut répondre.

Mais vous n'avez su ni prévoir, ajoute-t-on, la grande émeute du 23 juin, dont la dislocation des ateliers nationaux devait être le signal, ni préparer d'avance les forces suffisantes pour combattre ce mouvement inévitable. Vous l'avez ainsi laissé grandir, se prolonger, dégénérer en guerre civile de quatre jours, ensanglanter et consterner Paris, décimer la garde nationale et l'armée.

Citoyens ! si j'avais mérité ce reproche de ma conscience, je me serais fait tuer pour l'expier sur la première barricade. Mais je n'ai pas une minute de cette imprévoyance sur le cœur, pas une goutte de ce sang sur les mains. Vous allez en juger par les faits, les dates, les extraits du procès-verbal de la Commission exécutive. Les voici :

Et d'abord, ai-je flatté l'Assemblée nationale ? l'ai-je trompée sur l'éventualité d'une lutte à subir au moment de la dislocation des ateliers nationaux ? Jugez vous-mêmes ! Vers la fin de mai, le comité du travail interroge M. Garnier-Pagès et moi sur le plan du gouvernement pour dissoudre cette agglomération d'oisiveté forcée où commence à fermenter l'esprit de faction. J'expose ces moyens au comité. Je les trouve surtout dans le rachat des chemins de fer, mesure décrétée en principe par le Gouvernement provisoire, et qui, en ravivant cette grande industrie par la main de l'État, donnera à toutes les autres industries secondaires une impulsion de plusieurs milliards.

« Ma seule pensée, depuis le 24 février, dis-je au Comité, a été de chercher des solutions pacifiques aux difficultés extrêmes de la situation, de leur trouver des dérivatifs, d'éviter les chocs et l'effusion du sang, afin de conserver son beau caractère de mansuétude à la République et une certaine sérénité à l'esprit du peuple. Je sens mieux que personne les exigences, les turbulences, les anxiétés intolérables que les ateliers nationaux font peser depuis quelques semaines sur Paris et sur la France ; poids d'intimidation et d'inquiétude qu'aucune société industrielle ne peut supporter plus longtemps. Mais par le rachat des chemins de fer, par un large déploiement de force armée dans Paris, et par la dispersion échelonnée des ouvriers dans les départements, avec du travail assuré et préparé en perspective, j'espère encore traverser cette dernière crise sans porter le feu dans la plaie.

« — Mais, me dit le président, si l'Assemblée nationale ne vous accorde pas les chemins de fer, comment concevez-vous ce licenciement ? — Oh ! alors, je ne le conçois que par une bataille, répliquai-je sans hésiter, et c'est cette extrémité que je voudrais éviter à tout prix. » La bataille a eu lieu. Devions-nous croire Paris et la société découverts ? J'ouvre encore les procès-verbaux authentiques des ordres du Gouvernement, et je lis :

12 mai. M. de Lamartine propose, pour déclasser les ateliers nationaux, que des défrichements soit entrepris en France et en Algérie; que les ouvriers soit payés un tiers en argent et les deux autres tiers en propriétés concédées. (Adopté.)

— On décide que les listes d'inscription aux ateliers seront closes.

— Que les hommes valides de 18 à 25 ans, sans famille à Paris, auront l'option entre l'enrôlement et le licenciement.

16 mai. Le Gouvernement dissout les Montagnards, licencie et épure la garde républicaine. J'assiste moi-même à la remise de la préfecture de police à la garde nationale qui l'entoure au nombre de vingt mille hommes. La garde nationale m'y couvre de ses dernières acclamations. On rédige le projet de loi contre les attroupements.

Le 20 mai, le gouvernement décide que la garnison de Paris sera composée : 1° de vingt mille hommes de troupes de ligne ;

2° De quinze mille hommes de gardes mobiles ;

3° De deux mille six cents gardes républicains ;

4° De deux mille cinquante gardiens de Paris ;

5° De quinze mille hommes de troupes de ligne dans la banlieue et dans les garnisons, pouvant être rendues en quelques heures à Paris ;

En tout cinquante-quatre mille six cents cinquante baïonnettes.

Ordre de la commission au ministre de la guerre, dans le cas d'un danger sérieux, de prendre le commandement des troupes de toutes armes, infanterie, cavalerie, artillerie, garde mobile et garde sédentaire de Paris.

Jours suivants : série d'ordres militaires pour couvrir l'Assemblée et réprimer les attroupements nocturnes. *Huit cents* perturbateurs sont arrêtés en une seule nuit.

31 mai. Ordre au ministre de la guerre d'envoyer tous les jours à la commission son rapport sur l'état de l'armée.

1^{er} juin. La commission décide, sur la demande de M. de Lamartine, qu'il sera créé trois cents bataillons de garde mobile dans les départements (trois cent mille hommes), force invincible pour le dehors et pour le dedans; institution militaire qui fédéralise la propriété et la patrie. Était-ce aussi une armée que je recrutais à l'anarchie ?

C'est peu. Le 8 juin, à l'ouverture de la séance du Gouvernement, je dis au conseil ces propres mots : « La physiologie de la République m'afflige. Nous marchons à une crise. Ce ne sera pas une émeute, ce ne sera pas une bataille, ce sera une campagne de plusieurs jours et de plusieurs factions réunies. L'Assemblée nationale, en qui repose la souveraineté, pourra être compromise, forcée peut-être de quitter momentanément Paris. Il faut pourvoir à ces éventualités avec l'énergie d'un pouvoir républicain. Les cinquante-cinq mille hommes suffisant pour Paris ne suffiraient pas pour y faire rentrer la représentation nationale. Je demande, outre une série de décrets de sûreté publique, que le ministre de la guerre fasse approcher immédiatement de Paris vingt mille hommes de plus. » C'était le camp sous Paris, indiqué quatorze jours avant la bataille. La commission tout entière acquiesce à ma proposition. Le ministre de la guerre était présent. Nous pouvions donc compter, le 23 juin, non-seulement sur les cinquante-cinq mille hommes ci-dessus énumérés, mais encore sur les vingt mille hommes en marche ou prêts à marcher du camp sous Paris. En tout soixante-quinze mille baïonnettes rassemblées en peu de jours, pour soutenir une garde nationale de cent quatre-vingt mille hommes.

Que devient le reproche d'avoir fermé les yeux au péril et négligé la présence des troupes ?

La commission, irréprochable dans les préparatifs, a-t-elle été hésitante ou faible dans l'action ? Voici les faits : il est temps qu'ils apparaissent sous leur véritable aspect.

Le 22, à minuit, la commission réunit au Luxembourg les ministres et les généraux. Tous les ordres sont donnés,

toutes les mesures préparées dans l'éventualité d'une journée annoncée pour le lendemain.

Le 23, à six heures du matin, nouvelle réunion au Luxembourg avec les commandants des forces militaires et civiques. Le ministre de la guerre est investi du commandement général pour donner de l'unité et de l'autorité aux ordres.

A sept heures, les rassemblements commencent au Panthéon. Formation d'une colonne de troupes de ligne, de cavalerie et d'un détachement de la 11^e légion pour s'emparer de la place. M. Arago, président de la commission, veut la précéder lui-même. M. Quinet, colonel de la 11^e légion, méconnu depuis, est présent dès le matin, actif et résolu tout le jour. L'atroupement se dissipe et se dirige sur la Bastille. Le Gouvernement se transporte au palais de l'Assemblée nationale; il s'y établit en permanence avec le quartier général.

La journée se passe à combattre et à ordonner. Les troupes, admirables d'héroïsme, paraissent faibles de nombre. A quatre heures du soir, les barricades s'élèvent au faubourg du Temple. Elles commencent à s'élever vers la Bastille; elles menacent de se multiplier dans la nuit. Des représentants sont introduits. Ils nous somment de donner volontairement notre démission. Nous repoussons avec indignation ce conseil. Je me lève et je dis : « Nous répondons de tout. Jamais des hommes de cœur ne se retirent au milieu d'un combat. Après la victoire de l'ordre, nous serons à la disposition de l'Assemblée nationale. » Les représentants se retirent. « Nous avons encore quatre heures de jour, dis-je après leur départ et disent avec moi tous mes collègues, ne les laissons pas à la sédition; la nuit recruterait la multitude indécise et intimidée des faubourgs : ils se couvriraient de barricades; ce serait du sang à verser et à perdre demain; formons une dernière colonne avec le peu de troupes qui sont autour de l'Assemblée nationale, et allons délivrer le faubourg du Temple. » Le général

Cavaignac forme la colonne; je monte à cheval, accompagné de M. Duclerc, ministre des finances, du commandant Pierre Bonaparte, à qui je prête un de mes chevaux, et de M. de Tréveneuc, représentant du peuple. La garde nationale et la foule nous encouragent de la voix et du geste sur les boulevards. Nous laissons le commandant général disposer ses forces au Château-d'Eau. Je m'avance seul au milieu de flots de peuple dans la rue du Temple et sur le boulevard de la Bastille. La multitude entoure mon cheval, me serre les mains, s'attendrit sur elle-même et sur le sort de la patrie. Elle témoigne la fluctuation et l'indécision d'une masse sans guide, prête à passer, à la moindre impulsion, de l'ordre à la sédition. Je suis à la fois inquiet et attendri de la physionomie de cette foule; je la console, je la calme, je la ramène, autant qu'il est en moi, par mes paroles, à la patience, à la paix, à la confiance dans l'Assemblée. Je ne me dissimule pas que, dans quelques heures, tout ce peuple innocent encore va recruter l'insurrection. Quelques bataillons l'auraient contenu : ces bataillons sont occupés ailleurs. Je reviens sur mes pas; je m'avance avec quatre pièces de canon et avec la colonne de garde mobile et de troupes de ligne qui marchent à l'attaque des barricades du faubourg. Ces barricades résistent trois quarts d'heure au feu. L'artillerie les démôlit enfin. Les décharges des insurgés blessent ou tuent quatre cents braves soldats et deux généraux. Le cheval que j'ai prêté au commandant Pierre Bonaparte est tué sous ce brave officier, à côté de moi. M. de Tréveneuc et M. Lassant reçoivent des balles dans leurs habits. Je reviens porter moi-même au ministère de la guerre l'ordre dont me charge le général Cavaignac de faire arriver, pendant la nuit, les troupes des garnisons circonvoisines. Une trêve muette s'établit jusqu'au jour. Le matin voit recommencer la lutte. Nous la soutenons tous avec la même énergie. Les gardes nationaux arrivent des départements; les canons, de Vincennes; un régiment, d'Orléans. Le triomphe est cruellement acheté; mais il

n'est plus douteux. On nous enlève notre part de coopération au salut commun. A onze heures, l'Assemblée nationale nomme celui que nous avons déjà nommé nous-mêmes, le général Cavaignac, pour achever et consolider la victoire. Nous nous réjouissons de remettre le pouvoir dans des mains qui n'abuseront ni des lois ni de l'épée. Je rédige à la hâte la lettre que voici à l'Assemblée nationale :

CITOYENS,

« La commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée. En vous remettant le pouvoir dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de l'Assemblée nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République ! »

De ce moment, Citoyens, redevenu simple représentant, j'offre mes services au général Cavaignac, comme au chef qui représente dignement la République. « Je ne suis pas, lui dis-je en le quittant, de ceux qui se réfugient dans l'opposition en tombant du pouvoir, mais de ceux qui soutiennent le pouvoir républicain dans les mains de leurs successeurs comme dans leurs propres mains. Comptez sur moi demain comme aujourd'hui. » Mon ami le général Négrier était là, sollicitant l'ordre qui allait le conduire à une glorieuse mort. Ce furent les dernières paroles qu'il entendit de moi. Pendant que je le pleurais, pendant que l'archevêque de Paris allait offrir sa vie à Dieu comme une rançon de paix ; pendant que tant de généreuses victimes volontaires, généraux, officiers, soldats, citoyens, enfants de la garde mobile, allaient se faire décimer sous le feu, la calomnie, s'emparant déjà de mon nom, m'accusait de complicité avec ces balles que j'aurais voulu recevoir toutes pour épargner le sang d'un seul citoyen ou d'un seul

soldat !... Voilà les révolutions !... Leurs plus grands phénomènes ne sont pas leurs crimes, ce sont leurs erreurs ! Je n'en accuse personne, car personne n'est coupable de l'obscurité à l'heure où il fait nuit sur tout le monde.

Citoyens ! voici la lumière ! reconnaissez vos amis. Les partis qui ont un ressentiment passager contre la République s'attachent surtout à calomnier les républicains modérés ; ils savent bien que la République ne peut triompher que par la modération ; que la terre française ne se laisserait pas dépecer une heure par le communisme ; que la terre française ne porterait pas quinze jours l'échafaud ; que la terre française vomirait le sang dont des plagiaires de la terreur révéraient de l'abreuver pour chercher je ne sais quelle sauvage grandeur dans l'excès et dans le crime, ne sachant pas la trouver dans la mesure et dans la vertu ! Ce sont là les pires ennemis de notre République ; car le seul danger de la République, c'est son nom ; ce sont les souvenirs de 93, que ces hommes s'efforcent sans cesse de rappeler, quand les vrais républicains comme nous s'efforcent sans cesse de les écarter. Mais 93 n'était pas la République : c'était la Révolution. Serait-il donc donné, à quelques mois de notre histoire, de calomnier à jamais le gouvernement de la liberté parmi nous ? Serait-il donné à ce sang de déteindre sur tout un siècle ? Non ! nous montrerons au monde que nous savons à la fois conquérir et contenir la République, ce règne de tous. La République inspirée de Washington triomphera de la République de Babeuf, de Robespierre et de Danton ! Autre siècle, autres pensées ; autres pensées, autres hommes ! Voilà la loi vraie des sociétés. Le choix que vous avez fait de vos représentants à l'Assemblée nationale est un garant du triomphe de la République populaire et régulière, telle que nous l'entendons. C'est l'honnêteté du peuple que vous avez envoyée en eux. L'honnêteté du peuple, c'est son salut ! L'Assemblée nationale sauvera la France. Notre seule gloire, c'est de l'avoir pressenti. Attachez-vous de plus en plus à l'As-

semblée nationale : elle est votre souveraineté ; elle est digne de vous. Seulement, donnez-lui du temps. L'impatience est la violence des bonnes intentions. On n'institue pas en trois mois le gouvernement d'un siècle !

Recevez mes adieux, Citoyens ! Nommé dix fois par vous comme signification et non comme homme ; confondu désormais dans les rangs des simples représentants ; descendu d'un pouvoir trop haut pour mon ambition et ne désirant point y remonter, oubliez-moi, ne m'accusez pas ! Peut-être ai-je mérité un seul jour vos suffrages, c'est le jour où je les ai sacrifiés à la concorde. Quant à moi, je me souviendrai de vous tous les jours de ma vie publique. Chaque fois que je jetterai dans l'urne un vote de bonne intention pour le peuple, de fermeté contre les factions, de salut pour la patrie, pour la famille, pour la propriété, pour la conscience, pour la société, je me dirai que j'y jette avec ma pensée votre propre pensée à vous ! je me dirai que deux millions de citoyens votent avec moi pour cette République unanime qui n'est à vos yeux comme aux miens que l'intérêt de tous, légitimé par le droit de tous, et défendu par la main de tous, dans le plus libre et dans le plus fort des gouvernements.

LAMARTINE,

Représentant du peuple.

XLII

SUR

LE PROJET DE CONSTITUTION

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 6 septembre 1848.

La constitution de la République devait-elle être précédée d'un préambule ? Ce fut la première question qui s'éleva après la discussion générale. Divers orateurs avaient essayé d'en démontrer l'inutilité. M. de Lamartine soutint qu'un grand peuple ne pouvait faire une œuvre aussi capitale sans affirmer les principes, sans déclarer les vérités sociales qui servaient de base à ses institutions nouvelles.

MESSIEURS,

Quelle que fût ma juste répugnance à remonter sitôt à cette tribune, je n'ai pu entendre hier et aujourd'hui, je ne dirai pas les attaques (j'interprète trop bien les intentions de mes honorables adversaires pour donner ce caractère à leurs paroles), mais je n'ai pu entendre les fausses appréciations, les atténuations, les amoindrissements de l'esprit, des intentions, des droits de la révolution de Février et de l'Assemblée nationale qui en est sortie, sans demander la permission à l'Assemblée de venir, comme je

semblée nationale : elle est votre souveraineté ; elle est digne de vous. Seulement, donnez-lui du temps. L'impatience est la violence des bonnes intentions. On n'institue pas en trois mois le gouvernement d'un siècle !

Recevez mes adieux, Citoyens ! Nommé dix fois par vous comme signification et non comme homme ; confondu désormais dans les rangs des simples représentants ; descendu d'un pouvoir trop haut pour mon ambition et ne désirant point y remonter, oubliez-moi, ne m'accusez pas ! Peut-être ai-je mérité un seul jour vos suffrages, c'est le jour où je les ai sacrifiés à la concorde. Quant à moi, je me souviendrai de vous tous les jours de ma vie publique. Chaque fois que je jetterai dans l'urne un vote de bonne intention pour le peuple, de fermeté contre les factions, de salut pour la patrie, pour la famille, pour la propriété, pour la conscience, pour la société, je me dirai que j'y jette avec ma pensée votre propre pensée à vous ! je me dirai que deux millions de citoyens votent avec moi pour cette République unanime qui n'est à vos yeux comme aux miens que l'intérêt de tous, légitimé par le droit de tous, et défendu par la main de tous, dans le plus libre et dans le plus fort des gouvernements.

LAMARTINE,

Représentant du peuple.

XLII

SUR

LE PROJET DE CONSTITUTION

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 6 septembre 1848.

La constitution de la République devait-elle être précédée d'un préambule ? Ce fut la première question qui s'éleva après la discussion générale. Divers orateurs avaient essayé d'en démontrer l'inutilité. M. de Lamartine soutint qu'un grand peuple ne pouvait faire une œuvre aussi capitale sans affirmer les principes, sans déclarer les vérités sociales qui servaient de base à ses institutions nouvelles.

MESSIEURS,

Quelle que fût ma juste répugnance à remonter sitôt à cette tribune, je n'ai pu entendre hier et aujourd'hui, je ne dirai pas les attaques (j'interprète trop bien les intentions de mes honorables adversaires pour donner ce caractère à leurs paroles), mais je n'ai pu entendre les fausses appréciations, les atténuations, les amoindrissements de l'esprit, des intentions, des droits de la révolution de Février et de l'Assemblée nationale qui en est sortie, sans demander la permission à l'Assemblée de venir, comme je

le dois à plus de titres, peut être, que beaucoup d'entre ses membres, confesser ici hautement cette révolution dans son droit, dans son principe, dans ses conséquences, et dire comme le soldat de Virgile : « *Me, me, adsum qui feci...* » J'ajoute, comme mon honorable collègue¹ le disait si éloquemment tout à l'heure, j'ajoute que je revendique ma part, non-seulement dans la République, mais dans les conséquences logiques, sages, populaires, et en même temps conservatrices, qu'il a été dans l'intention de la commission de promulguer dans son préambule. Si la République de Février ainsi conçue est un crime, que ce crime nous soit commun !

Messieurs, je rencontre au premier pas de cette discussion, et au premier rang, un jeune adversaire que je m'afflige d'y rencontrer, si je considère son talent, mais que je me réjouis de voir surgir avec une telle espérance comme un défenseur futur, non de ses doctrines d'aujourd'hui, au moins des vraies doctrines de la République.

Quant à mon honorable ami M. Cazalès, que j'ai le chagrin de venir combattre pour la première fois ici, je n'ai pas besoin de lui dire que, si nos pensées diffèrent, je lui réponds avec le respect que je lui ai porté toute ma vie, car il est une de ces consciences qui peuvent différer de la mienne, mais qui ne s'égarent volontairement jamais.

Maintenant, Messieurs, je passe à la discussion même.

On conteste d'abord à la commission et à l'Assemblée nationale, dont elle est l'organe, non pas seulement les termes, mais jusqu'au droit même d'écrire un préambule sur le frontispice de sa constitution. On semble par là vouloir jusqu'à un certain point diminuer, contester, réduire non-seulement la portée des paroles inscrites en tête de cette constitution, mais la portée même du grand acte populaire et patriotique d'où cette constitution est sortie.

1. M. Crémieux.

(*Très-bien ! très-bien !*) Que l'honorable orateur¹ qui présentait hier cette considération, la seule qui m'ait fait demander inopinément la parole, me permette de lui dire d'y réfléchir davantage. Eh quoi ! y a-t-il quelque chose au monde de plus grand, de plus saint, de plus solennel devant Dieu et devant les hommes, que le spectacle d'une grande nation comme la nôtre, sortant pour ainsi dire de la poussière et des ruines d'une révolution encore récente, rassemblant avec toutes ses mains, avec le concours de tous ses efforts, les débris du gouvernement précédent, et les principes nouveaux surgis de la philosophie nouvelle et du sein du peuple inspiré de Dieu, pour en reconstruire péniblement les bases, pour rechercher laborieusement et religieusement, devant le pays et devant Dieu lui-même, les conditions durables de la nouvelle société que nous avons à fonder ? Y a-t-il là quelque chose qui interdise à une commission, à une assemblée, de tenir le plus haut, le plus saint et le plus grand langage qu'il soit donné jamais à l'humanité de proférer ? Messieurs, évidemment non ! Est-ce que l'Assemblée constituante, qu'on rappelait tout à l'heure, a hésité devant ces scrupules que vous voudriez imposer à une assemblée, moins brillante peut-être, parce qu'elle est plus jeune, mais qui aura au moins, je l'espère, l'avenir, et l'avenir plus durable encore que ne l'a eu l'Assemblée constituante, car elle est fondée sur des vérités plus absolues ?

Est-ce que le congrès américain, dont on vous parlait également, sans se souvenir de cet admirable germe des déclarations et droits que Franklin écrivait à côté même du code de ses constitutions, a hésité ? Ont-ils hésité, ces grands peuples, aux plus grandes époques de leur histoire, à faire précéder la codification politique de leur pays, de ces grands symboles, de ces grands principes, de ces grandes vérités générales qui illuminent de plus haut l'ensemble des lois

1. M. Fresneau.

secondaires, et qui, bien loin de leur enlever de leur dignité, de leur autorité, comme le disait tout à l'heure l'honorable préopinant, ajoutent à ces lois passagères, à ces lois temporaires, à ces lois locales, l'autorité de la vérité, de la justice, de l'équité éternelle, pour les faire respecter, non-seulement par ceux pour qui elles ont été écrites, mais pour les faire respecter par tous les temps et dans tous les lieux ? (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, après ces grands exemples et ceux que votre propre histoire vous a donnés à vous-mêmes, vous n'hésitez pas à vous reconnaître, je ne dirai pas seulement le droit, mais le devoir, vis-à-vis des populations et des générations qui vous suivent, d'écrire le plus haut possible, le plus majestueusement possible, le plus saintement possible, comme vous l'avez dit, en présence de Dieu et du peuple français, de ce peuple présent et de ce peuple à venir, les grandes vérités dont l'Assemblée vous a chargés d'être les organes pour nous tous !

Eh ! Messieurs, si nous ne le faisons pas, cette considération me frappait tout à l'heure, si nous omettions d'inscrire ici, au sommet de notre constitution, quelles ont été nos intentions fondamentales, quelles ont été nos intentions profondes, nos révélations sociales, pour ainsi dire, en faisant la constitution que nous allons édifier, que pourrait-il arriver ? Il pourrait arriver qu'après quelques années, après dix ans, vingt ans d'oblitération de nos souvenirs, d'effacement de ces grandes pensées, de ces grands sentiments et de ces grands enthousiasmes qui nous ont dominés à l'heure de la révolution créatrice, l'avenir ne reconnût plus ni ces intentions, ni ces enthousiasmes, ni ces pensées. Il pourrait arriver que, dans l'interprétation judiciaire qu'on viendrait faire laborieusement ensuite, on donnât à chacun des articles un sens diamétralement opposé à l'esprit général que votre constitution veut leur assigner. Il pourrait arriver enfin qu'avec la liberté pour le peuple on fit du despotisme ; qu'avec cette expansion pour

les masses on fit de l'égoïsme social, et qu'on retomât peu à peu, faute d'une interprétation présente, vivante, toujours sous les yeux de ceux qui auront à appliquer ou à discuter vos actes, qu'on retomât dans ce passé dont il faut séparer l'avenir par cette inscription ineffaçable, éternelle, qui ne permettra plus de se tromper sur nos intentions et sur l'esprit de la Révolution.

Je comprends que, quand il s'agit de faire un simple acte de légiste, d'inscrire simplement, comme le disait tout à l'heure M. Cazalès, *Sic volo, sic jubeo*, il ne soit pas besoin de ces commentaires ; c'est un fait pour ainsi dire matériel et brutal que l'injonction de la loi ; on s'y soumet parce qu'on s'y soumet ; on s'y soumet parce qu'on ne peut pas y résister. Mais est-ce la manière d'obéir à la loi que les circonstances toutes morales dans lesquelles nous sommes entrés doivent imposer à notre pays ? Est-ce par l'autorité d'une seule parole, ou républicaine, ou dynastique, ou monarchique, ou populaire, que l'on enjoindra aujourd'hui aux hommes qui raisonnent tous, aux hommes sur lesquels un des articles de votre constitution, de votre programme, doit faire rayonner à grands flots l'intelligence, et par conséquent la résistance et la discussion, est-ce par de tels articles sans commentaires, sans lumière, sans autorité morale, que vous viendrez imposer et que vous trouverez digne d'imposer l'obéissance aux populations ? Non, Messieurs, non ; je comprends, je le répète, que des assemblées législatives puissent agir ainsi, elles qui ne font des lois que pour des circonstances, pour un temps, pour un jour ; mais l'œuvre d'une assemblée constituante, l'œuvre pour laquelle nous sommes sortis du fond du pays, l'œuvre que nous sommes appelés à accomplir laborieusement et fidèlement ici avant de nous séparer, c'est précisément l'œuvre que, dès le premier jour, on voudrait vous interdire. Mais c'est la plus belle partie de votre œuvre que de recueillir dans les vérités générales qui sont passées à l'état de patrimoine commun du genre humain et de la nation, les parties applicables,

les parties pratiques, les parties populaires, les parties véritablement imprégnées de ces traditions chrétiennes qu'on vous suppliait tout à l'heure d'infuser dans les articles de votre constitution, et que, dans chacun des paragraphes, nous nous efforcerons d'incruster tellement avec le principe moral et religieux qui les inspire (j'entends religieux dans le sens libre et universel du mot), que la politique de la République soit pour ainsi dire indivisible de la philosophie religieuse; en sorte qu'au lieu d'être, ce que vos orateurs semblent vouloir en faire, un mécanisme pur et un matérialisme en action, cette politique pratique de la République envers le peuple soit une religion, un véritable culte de la société envers elle-même; oui, une religion de l'humanité envers Dieu. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, j'ajoute que, s'il y eut jamais une heure dans notre histoire où il fût de toute convenance, de toute nécessité d'inscrire au sommet de vos institutions futures vos pensées présentes, pour les immortaliser en institutions, c'est l'heure à laquelle nous avons l'honneur de discuter ces grands principes, les uns avec les autres; c'est l'heure de faire faire à la constitution française ce que la République de Février a fait le lendemain même de son origine, ce que la République de Février a fait sans se tromper, quoi que vous en disiez, excepté dans les questions de détail, qui s'éclairciront jour par jour; c'est l'heure, dis-je, de recueillir le cri, non pas seulement la réflexion, mais le cri instinctif, spontané, d'une nation tout entière, s'échappant au contact même de la passion la plus surexcitée d'un peuple, c'est-à-dire au moment de sa révolution, de saisir ce cri magnanime, fugitif souvent, et de le rendre impérissable et pratique en l'inscrivant dans ce qu'il a de raisonnable, de juste, de saint, de conservateur de la République, dans le préambule de toutes les lois que vous allez faire pour elle.

Messieurs, je sais qu'il est très-difficile, comme le disait hier l'honorable M. Fresneau, comme le répétait tout à

l'heure mon adversaire M. Cazalès, de limiter, même dans des paroles, ces principes dont l'un empiète si facilement sur l'autre; je sais qu'il est très-difficile de déterminer, par exemple, la limite entre les libertés que tout individu doit avoir dans une nation républicaine, et la licence contre laquelle la République tout entière doit se prémunir plus qu'aucun autre gouvernement, parce que c'est le gouvernement qui en serait le plus rapproché; je sais qu'il est très-difficile d'établir la limite précise, la définition précise de ce mot égalité; égalité sublime devant Dieu, de toutes les créatures pétries de la même argile et animées du même souffle, égalité sublime aussi de tous les citoyens devant la loi qui les protège contre toute tyrannie et leur garantit les mêmes droits et leur impose les mêmes devoirs; je sais combien il est difficile d'établir le niveau de cette égalité, et de la séparer de certaines autres égalités chimériques rêvées par des utopistes et présentées sans cesse, non pas comme une amélioration, mais comme une subversion évidente, non pas seulement de la société, mais des lois les plus simples, les plus évidentes de la nature: je sais tout cela. Je sais aussi combien il est difficile à définir ce mot magique de fraternité que nous avons emprunté à l'évangile de la religion pour le jeter dans l'évangile de la politique, afin qu'il y germe avec les vertus et avec une efficacité nouvelle dans nos institutions futures. (*Très-bien!*)

J'aurai à traiter tout à l'heure, j'aurai surtout dans peu de jours à traiter dans quelle limite précise, quoique certainement progressive, nous devons enfermer le sens de ce grand et beau mot de fraternité, afin qu'il ne tombe pas comme une dérision de la bouche des hommes d'État sur la tête du peuple, mais afin qu'il ait le même sens et dans le cœur du peuple et dans le cœur de l'homme d'État, afin qu'il porte dans toutes les lois le fruit véritablement populaire, mais en même temps conservateur de la propriété, de la famille, de l'État, qui sont les premières nécessités de notre République: je le sais. Et c'est précisément de

cette difficulté extrême, permettez-moi de vous le dire, bien plus que de la perversité qu'on attribue à certains hommes et à certaines doctrines; c'est de cette difficulté radicale, philosophique, métaphysique, comme on le disait tout à l'heure, que sont nées et que pullulent en ce moment parmi nous ces sectes de toute nature, subversives, non pas seulement de la monarchie, de la République, mais de toute espèce d'association, de communauté et d'existence entre les hommes.

C'est de là qu'est né ce communisme mobilier que vous avez eu à traiter ici il y a quelques jours, l'un des plus dangereux de tous, car il se fait plus petit pour s'insinuer plus facilement dans vos lois. (*Vive approbation.*)

C'est de là qu'est né ce communisme agraire qui vous prêche avec le ton du sentiment religieux, et je le crois avec sincérité, le dépouillement volontaire de la propriété qui serait la stérilisation de toute terre.

C'est de là qu'est né cet autre communisme plus fatal, plus dangereux, plus haï, s'il m'est permis de prononcer, non contre les hommes, mais contre les mensonges, ce mot qui vibre profondément dans ma poitrine depuis que j'en écoute les fatales leçons; c'est de là qu'est né ce communisme forcené qui appelle la propriété un vol, qui défie, qui théorise pour ainsi dire les rapines, et qui commence à semer sur le peuple la nuit de l'athéisme, car l'athéisme est logique, avec la rapine sociale qui est l'oubli de toutes les notions de l'intelligence humaine sur l'homme et sur la morale, afin de créer cette nuit suprême dans laquelle la société ne serait plus que le bouleversement et le chaos. (*Bravos prolongés.*)

Enfin, Messieurs, c'est de là qu'est né (et celui-là, je me sens disposé à le plaindre plus qu'à le haïr) ce communisme, cependant coupable, qui prend un fusil pour une idée, qui prend des cartouches pour un système, qui attaque à main armée la société, la famille, les générations futures, le genre humain tout entier, mais qui les attaque du moins avec un

certain courage, en présentant sa poitrine, et qui est mille fois moins coupable peut-être que les autres, parce que si les autres ne risquent que leurs sophismes, celui-là du moins risque son sang. (*Très-bien! très-bien!*)

C'est en raison de cela, de l'existence de toutes ces sectes, de toutes ces théories subversives sur lesquelles vous devez jeter de plus en plus, d'ici, de la presse, du fond de l'Assemblée, de vos discussions, de partout, le jour foudroyant des lumières de la raison et de l'intelligence (*Très-bien! très-bien!*), que vous avez besoin d'écrire au sommet même de votre société quelques articles vagues, décousus, précis même, si vous voulez, de codification politique, mais quelques-uns, et le plus que vous pouvez de ces grands et beaux principes permanents qu'il a été donné à l'intelligence humaine, à la philosophie, aux religions, d'arracher pour ainsi dire au ciel, afin de les répandre en lumières pratiques, en institutions, en assistance, en soulagements, en propriété, en liberté, en fraternité, en améliorations de tous genres sur l'espèce humaine. (*Sensation prolongée.*)

Ce n'est que par ces lumières vraies, sincères, divines, célestes, que vous confondrez, que vous ferez pâlir, et que vous verrez s'éteindre enfin ces flambeaux menteurs qui fascinent aujourd'hui, mais pour un moment seulement, les populations qui ne sont qu'égarées. (*Très-bien! très-bien!*)

C'est pour cela aussi qu'il faut bien s'entendre dans le programme que vous proposez votre commission, ou que tout autre amendement viendra vous proposer à cette tribune. C'est pour cela qu'il ne faut pas de malentendu entre nous. Il faut que tous les voiles soient déchirés. Il faut que tous les abîmes soient sondés. La raison humaine n'a peur de rien; elle a un fondement inébranlable, donné, non pas par des institutions que nous débattons aujourd'hui entre nous, mais par la nature impérissable, par l'instinct même de l'homme. Il ne faut pas même vous tromper sur les opinions que les uns et les autres nous apportons à la tribune.

Ainsi permettez-moi un mot, non pas sur chacune de ces huit ou dix questions qui ont été côtoyées plutôt que touchées tout à l'heure dans cette discussion, mais sur les principales, sur celles qui ont occupé hier plus de la moitié du remarquable discours de M. Fresneau, sur celles qui ont occupé aujourd'hui la parole éloquente de l'honorable M. Crémieux, sur celles qui occupaient tout à l'heure la pensée religieuse de mon honorable ami M. Cazalès, la question de la propriété, la question du travail. Si vous le permettez, sans les toucher à fond (je le ferai plus tard), je les effleurerai.

Je demande un instant de repos.

Messieurs, je demande pardon à l'Assemblée de lui avoir fait perdre quelques-unes de ses minutes; je vais tâcher de les racheter en abrégant et en condensant ma pensée autant qu'il me sera possible de la condenser dans une question où l'on sent remuer dans sa poitrine et dans l'âme de l'Assemblée la signification même de la grande révolution dont nous sommes sortis.

Je reprends, en quelques mots, un des reproches que faisait hier M. Fresneau à la commission de constitution, ou plutôt à la Révolution tout entière, à la République dans la personne de la commission.

Il semblait douter que la République de Février eût fait d'assez grandes choses pour avoir le droit d'écrire, dans le préambule de sa constitution, quelques formules nouvelles, quelques principes nouveaux, capables de subir le regard du temps et de la postérité. (*Bravo!*)

Un seul mot à cet égard, Messieurs. Non-seulement on a calomnié la révolution de Février dans ses actes, mais on l'a, involontairement sans doute, calomniée, méconnue, dénaturée dans ses principes, qui font et qui feront sa grandeur, sa durée et sa dignité.

Quoi! la révolution de Février n'a pas le droit d'inscrire deux ou trois principes nouveaux au sommet de son code

politique! Quoi! elle serait née muette! elle n'a rien fait, rien inventé, rien proclamé, rien appliqué dans le monde? Reportez-vous à trois mois de date seulement, reportez-vous à ce que vous disait tout à l'heure mon honorable collègue M. Crémieux, reportez-vous au lendemain même des journées de Février, à l'hôtel de ville. Qu'est-ce qu'a fait, qu'est-ce qu'a formulé, dès son premier cri, cette révolution que vous accusez d'être si mesquine, et que vous voudriez convaincre d'être aujourd'hui si impuissante? qu'a-t-elle fait? Elle a proclamé le plus grand fait des temps modernes; elle a changé en un seul jour une oligarchie en démocratie complète; elle a proclamé, elle a institué par son premier acte, en abolissant la peine de mort, le principe de la fraternité, qu'elle veut féconder dans ses institutions secondaires. Ce principe de la fraternité, avait-elle ou non le droit de le proclamer? avons-nous ou n'avons-nous pas le droit de l'écrire aujourd'hui?

Qu'est-ce que l'acte d'une oligarchie de 250,000 souverains, dans un pays habité par 36 millions d'hommes et qui abdiquent librement, généreusement, spontanément, leur part de souveraineté, pour l'étendre à l'universalité du peuple, pour appeler à cette souveraineté collective et égalitaire l'unanimité des citoyens?

Ce dépouillement volontaire, cet appel à la souveraineté, vous n'appellerez pas cela un acte de fraternité sublime, digne d'être inscrit au sommet de votre constitution! (*Très-bien!*)

Messieurs, je n'abuserai pas plus longtemps sur cette question secondaire de l'attention de l'Assemblée. Un mot très-rapide seulement sur la question principale dont je parlais tout à l'heure, sur ce procès terrible aujourd'hui, sur ce procès qui sera vidé bientôt de deux manières, et par la raison souveraine du pays et par la nécessité même de la nature, entre la propriété et les exigences subversives, non du peuple, mais de ceux qui l'empoisonnent pour l'enivrer de leurs passions déguisées en théories.

A cet égard, je suis de l'avis de l'orateur auquel je succède ; il faut s'expliquer, il faut s'entendre ; quant à moi, je vais m'expliquer catégoriquement. (*Marques d'attention.*)

On m'a accusé de communisme aussi, et vous avez entendu tout à l'heure comment je définissais le communisme et à quelle distance infinie je tenais mon intelligence et ma raison politique éloignées de ces théories aussi contraires à la nature que funestes à la société. Et cependant, je le répète, on m'a accusé aussi de communisme ; sur la foi de quoi ? sur la foi de certaines paroles que je voudrais avoir sous la main pour vous les relire ici, sur la foi d'un fragment de l'*Histoire des Girondins*, dans lequel, remontant au principe chrétien, philosophique et divin de toutes les institutions parmi les hommes, je montrais ce progrès séculaire que font toutes ces institutions, non pas pour se restreindre, pour s'endurcir, pour se murer dans l'égoïsme, mais pour se répandre et pour s'universaliser, et où j'applaudissais de toutes mes convictions, de toute mon âme à cette expansion des bienfaits de la société, au nombre desquels je mettais avant tout la propriété et l'universalisation du droit de propriété, comme l'avaient fait avant moi des hommes dont je ne voudrais pas même vous répéter les noms, hommes qui dans leur délire et dans leurs passions politiques n'avaient jamais du moins porté l'aberration jusqu'à nier la propriété, cette expression même de la nature. (*Très-bien !*)

C'est à tort, certes, que l'on m'a accusé d'abandon du principe de la propriété, car je ne connais pas en France un homme qui adore autant que moi la propriété ; et je me sers à dessein de ce mot qui paraît élever le sentiment au-dessus de la chose. Je dis que j'adore la propriété, non pas seulement comme mobile de tout travail, comme réservoir de toute épargne, comme stimulant de toute industrie, comme rémunération, comme salaire de tous les travailleurs, comme accessibilité sans cesse présente, sans cesse

montrée à leurs yeux, pour les appeler, par l'ordre, par l'économie, par la loi même, à la propriété comme nous ; je dis que je l'adore comme principe divin, comme loi de Dieu, et non pas comme loi humaine, comme fibre constitutive de la nature de l'homme, s'il m'est permis de parler ainsi ; il m'a été de tout temps impossible de comprendre aucune nature de société qui n'eût pour base cette loi même de la propriété. Dans des essais qui n'ont pas encore paru, mais qui sont écrits, j'ai étudié, aussi profondément qu'il m'était possible de le faire, la nature métaphysique, quoi qu'on dise, de cette institution sociale, et j'y ai reconnu partout la nature pour ainsi dire divine, non-seulement la sanction que donnent l'homme et la législation à un principe, mais la sanction sacrée que Dieu donne par un sentiment même à une institution. (*Profonde sensation.*)

J'ai reconnu que la propriété n'était pas une loi, mais un instinct, une condition inhérente même à la nature humaine, et qu'il était impossible, sans fausser le sens même de Dieu dans son œuvre humaine, de nier les développements du principe de la propriété. En politique, Messieurs... j'ai beaucoup voyagé (*Sourires*), et j'ai tâché de retirer quelques fruits de mes voyages... (*Nouveaux sourires.*) S'il m'était permis de répondre d'ici à ces sourires, dont je comprends la malveillance, sans chercher à en repousser le sens injurieux, si je déroulais ma vie politique, intention par intention, acte par acte, pensée par pensée, vous ne souririez pas peut-être à cette ridicule rencontre de mots : « en politique, » rapprochés de ces mots : « j'ai beaucoup voyagé ; » car, quoi que vous en pensiez, vous qui souriez, vous verriez que je n'ai eu qu'une route et qu'un but. (*Très-bien ! très-bien !*)

Je disais, Messieurs, qu'en politique j'avais examiné aussi ce qu'était la propriété relativement aux autres conditions de l'ordre social, monarchique, démocratique, républicain, despotique même ; et de ce que j'avais vu sur les lieux, étudié, observé, noté dans l'état même du sol, des villes,

des villages, des terroirs, des populations, il en était résulté pour mon esprit cette conviction que l'état de la constitution de la propriété, dans tel et tel pays était l'échelle rigoureuse, était la mesure exacte du perfectionnement ou de la dégradation de la société dans ces pays.

Voilà ce que j'ai vu partout. Ainsi, à partir de la Turquie, et arrivés jusqu'en Angleterre, partout vous pouvez mesurer, degré par degré, l'échelle de la civilisation et de la perfection de toutes les conditions humaines par l'achèvement, passez-moi le mot, des conditions de la propriété dans les différents peuples dont je parle. Là où la propriété était précaire aussi, là où la propriété était intermédiaire et mieux constituée, mieux répartie entre les hommes, vous aviez ce qu'on appelle dérisoirement aujourd'hui la bourgeoisie, ce que j'appellerai, moi, le tronc de l'arbre humain, la force centrale, non de cette grande nation que nous voulons confondre dans un seul être, dont nous ne définissons que métaphysiquement les conditions distinctes; là, dis-je, où la propriété était répartie dans une masse de propriétaires qui forment pour ainsi dire le cœur, le noyau de la nation, la nation elle-même était plus libre, plus indépendante, élevée à un plus haut degré de force, de dignité vis-à-vis du pouvoir; là, au contraire, où la propriété était dégradée, où elle était dans les mains du pouvoir, qui la faisait passer comme une monnaie au profit de ceux dont il voulait récompenser la corruption ou les services, la propriété elle-même était le signe de la dégradation, et bientôt de l'extinction de cette race, en sorte que, si des ennemis de l'ordre social, n'ayant pas seulement des systèmes, mais ayant des perversités sataniques dans l'âme, des haines inextinguibles contre le genre humain, voulaient faire et veulent lui faire encore tout le mal qu'une société, que le monde moral, social, que l'humanité peut souffrir ici-bas, ils n'ont pas besoin de s'ingénier beaucoup, ils n'ont qu'à frapper au cœur la propriété. A l'instant même où la propriété s'écroule dans un pays, tout s'é-

croule, c'est la vie qui est atteinte dans le cœur même: la société est morte, il n'y faut plus penser. (*Bravos prolongés.*)

Mais, Messieurs, de ce que la propriété est, à mes yeux comme aux vôtres, le fondement même de toute sociabilité durable et régularisée, s'ensuit-il que la propriété, et je reviens ici à certaines expressions du préambule de la commission, qui ne satisfont pas, je le déclare, à toute l'étendue de ma pensée, s'ensuit-il que cette propriété n'est pas perfectible? s'ensuit-il que cette propriété n'est pas corrigible? s'ensuit-il qu'elle ne peut pas recevoir des conditions de libéralité générale, d'expansion plus universelle, et, en les recevant, se fortifier, Messieurs, au lieu de s'amoindrir?

Pour moi, le fait est démontré, et c'est par là que je touche, en deux mots, à la question de travail.

On vous dit: Écrivez-vous le droit au travail d'une manière absolue, d'une manière abusive, et, passez-moi le mot, absurde et ridicule? Écrivez-vous (et on vous défie de le faire avec raison), écrivez-vous que tout individu sur la surface du sol a droit à toute nature de travail? Mais ce serait écrire du même mot l'absorption de tout capital par l'impôt, et l'anéantissement même du capital, c'est-à-dire l'anéantissement absolu du travail; car je ne pense pas qu'il y ait personne ici qui soit de la nature de ces esprits égarés qui prêchent au peuple l'anéantissement du capital, afin de multiplier le travail, le tarissement de la source, afin de multiplier l'eau. (*Applaudissements.*)

Voilà leur logique! Jamais raisonnement n'est descendu plus bas. (*Très-bien! très-bien!*)

Non, ce n'est pas là la nature du travail que beaucoup d'esprits sages, émanés comme moi de la révolution de Février, mais voulant à la fois conquérir la République et la contenir dans les seules limites où la République puisse durer, c'est-à-dire dans les limites où la République offre des garanties, non pas seulement à telle ou telle classe on-

deoyante, souffrante, flottante de la société, mais à toutes les classes invétérées, enracinées, propriétaires, industrielles, à toutes ces classes dont l'universalité, depuis notre République, doit former sans exception l'unité du peuple, selon la pensée de Février. (*Très-bien!*)

Non, Messieurs, nous avons voulu dire et nous pensons que, quand les prolétaires, cette classe si nouvelle dans la société, par suite du phénomène industriel qui les a non pas produits mais multipliés trop malheureusement, quand cette classe de prolétaires, dans des circonstances fatales, exceptionnelles, par des chômages, par des misères unanimes, par des besoins de travail qui ne seront pas satisfaits par les conditions ordinaires des industries, par des infirmités, par un nombre d'enfants excédant les forces de la famille, quand, par toutes ces conditions de force majeure, d'accidents supérieurs à la prévision humaine, des hommes sur la surface de la République manqueront de pain, nous reconnaitrons pour eux le droit au travail. J'entends par là, Messieurs, le droit à l'existence (*Très-bien!*), le droit de vivre, c'est-à-dire le droit au travail en cas de nécessité démontrée et à des conditions de salaire inférieures au taux des salaires privés, en sorte que nul individu ne puisse offrir ses bras sans trouver du pain, ou souffrir sans être soulagé sur la surface de la République.

Le travail privé est le seul qui puisse nourrir des multitudes infinies d'hommes, des millions d'hommes. Mais quand cette condition du travail ordinaire viendra à faillir, la République, fondée sur ces grands et saints principes de fraternité que contestent si malheureusement des hommes plus attachés par leur situation et par leurs vertus que nous à la promulgation divine de ces principes qu'ils rejettent, non du cœur, mais de la bouche, à cette tribune, par un malentendu de mots et non de sentiments, quand ce malheur arrivera à ceux que nous devons relever peu à peu de la situation de prolétaire, et à qui nous devons la vie, la République, je le répète, ne se croiera pas les bras et ne

répondra pas à ces hommes : Mourez si vous voulez, vivez si vous pouvez.

J'entends qu'une des vérités promulguées au profit du peuple tout entier, au profit des propriétaires, sachez-le bien, autant que des prolétaires, mille fois davantage, car si la propriété se défend par des lois, elle se défend bien davantage et bien autrement par ses bienfaits et par ses vertus (*Très-bien! très-bien!*), je dis que, dans des conditions de détresse pareille, accidentelles, déterminées, surveillées par la loi, vous devez hardiment, avec ces conditions définies, écrire le droit de ces citoyens au travail, et je m'étonne, en finissant, qu'un homme, qu'on me disait hier et que je crois être profondément religieux, car je le voyais applaudir sur son banc à ces paroles du vénérable évêque d'Orléans¹, qui vous recommandaient la religion comme base, comme pivot de toute sociabilité, je m'étonne, dis-je, qu'un esprit comme le sien, aussi lumineux, aussi logique, aussi pénétrant dans la profondeur de toutes les questions qu'il se l'est montré hier à cette tribune, ait repoussé avec une inflexibilité de paroles qui n'appartient ni à l'âge de la foi, ni à l'âge de l'espérance qui est celui de ses années (*Très-bien!*), des principes qui, s'ils étaient glacés, refroidis dans nos cœurs, dans le cœur des hommes qui ont déjà des cheveux blancs, devraient se retrouver avec toute leur fécondité, avec toute leur vivacité, dans l'âme de cette noble jeunesse à laquelle j'ai la douleur de rappeler en ce moment ses sentiments les plus naturels. (*Vive approbation.*)

Je n'irai pas plus loin, je réserve pour la discussion prochaine des articles, ou pour quelque amendement que j'apporterai demain moi-même à la rédaction du programme, les considérations plus étendues que j'aurai à débattre. Mais je ne veux pas descendre sans ouvrir pour ainsi dire mon âme à l'Assemblée; je ne veux pas descendre sans dire à mes amis, comme à mes adversaires de tous les bancs, ce

1. M. Fayet.

que j'éprouve depuis ces deux ou trois mois, à propos de cette question du prolétariat, du travail, de la propriété, des conditions ou généreuses ou dures dans lesquelles on veut ou la répandre ou la contenir. (*Mouvement d'attention.*)

Où en sommes-nous venus, Messieurs? et qu'il y a loin de nous aujourd'hui, du peuple d'aujourd'hui, à ce peuple généreux, magnanime, qui nous apportait gratuitement ses bras, son obole, les gouttes de ses sueurs à l'hôtel de ville, en offrande à la patrie, à la République, en garantie à la propriété! Qu'est-ce que nous entendons depuis ces malheureuses controverses, et de la bouche de ceux qui fanatisent ce peuple pour tout ce qu'il y a de plus vil, de plus animal, de plus matériel, et de la bouche même de ceux qui les combattent, des économistes d'une autre école sur ces malheureuses thèses de travail et de propriété? Pas un mot de spiritualisme, pas un mot qui dénote une de ces aspirations généreuses au-dessus des questions purement alimentaires? On dirait que la société humaine en France ne se compose à leurs yeux que de pain et de viande, et que toute la civilisation d'un peuple comme nous se borne à des espèces de râteliers humains, où ils'agit de trouver le plus de places possible, et de donner à chacun une part exactement pesée, de manière à ce qu'aucune ne soit ni plus forte, ni plus savoureuse que celle de son voisin. C'est là un grossier et abject matérialisme qui ne fera jamais produire les grandes choses, les grands dévouements à une nation! (*Très-bien! très-bien! — Longs applaudissements.*)

Et que doit-on dire de nous, me disais-je silencieusement à moi-même, sur mon banc, en écoutant ces discours, en lisant ces journaux, ces affiches, que dira l'histoire à la postérité qui nous attend? Mais qu'est-ce que ce peuple français, le peuple des idées, avait donc fait de son âme en ce temps-là? dira-t-elle. Où donc était l'inspiration immatérielle, spiritualiste de cette grande Révolution et de ces immortelles discussions? car enfin il faut une âme à un

mouvement pareil de l'humanité. Et elle se répondra : Mais je n'en vois pas ; je ne vois que de misérables chiffres se heurtant contre d'autres misérables chiffres. Je n'entends que des questions de boire et de manger, de spolier, de conserver, d'attaquer, de défendre, des questions purement alimentaires, des questions de produit net, de spoliation par les uns, de retenue avare et cupide par les autres, pas une pensée qui dépasse les limites des comptoirs, de l'industrie ou des champs! En vérité, il semble que vous pourriez effacer ces trois mots magnifiques que nous nous proposons d'inscrire sur le frontispice de votre Constitution : liberté, égalité, fraternité, et les remplacer par ces deux mots immondes : *vendre et acheter.* (*Sensation. — Applaudissements prolongés.*)

Eh bien! nous laisserons-nous plus longtemps tromper? nous laisserons-nous plus longtemps diviser? nous laisserons-nous plus longtemps amoindrir, avilir ainsi aux yeux de l'Europe et de la postérité? Non! non! c'est assez de matérialisme comme cela! Revenons au noble élan du peuple de Février et de nous-mêmes! (*Mouvement.*) Je crois à la divinité de l'âme française! (*Très-bien! très-bien!*) Je sais, je comprends qu'elle est momentanément comprimée, glacée par la panique que des prédications malfaisantes et des passions, hélas! plus aveugles encore que perverses, ont répandue sur l'atmosphère du pays, et par les craintes mal fondées qu'on donne à la propriété aussi solide que le sol, aussi impérissable que la nature! (*Oui! oui!*)

Mais l'âme de la France reprendra son élasticité avec la confiance qui lui revient jour à jour. Quelle est donc la force humaine qui pourrait exproprier le genre humain? Nous ferions des barricades aussi, et nous ferions bien, car vous m'attaquez avec des sophismes, et je me défends avec des instincts! Oui, l'âme du peuple reprendra sa sérénité; la vôtre sa générosité; car vous êtes la tête et le cœur du peuple. (*Marques d'approbation.*)

Protestons, nous, en attendant; protestons avec énergie

pour ces déclarations de principes et d'humanité qu'on nous refuse avec une si aveugle persistance! Protestons pour nous, pour nos enfants, pour notre époque, pour l'avenir, pour notre justification d'avoir fait une révolution! (*Très-bien! très-bien! — Longs applaudissements.*)

Rattachons à un principe spiritualiste, moral, religieux, divin, rattachons à Dieu, chaînon par chaînon, toutes les déclarations sommaires comme toutes les réalisations populaires, pratiques que nous devons à Dieu qui les inspire, et à ce peuple aussi, à ce peuple de frères, qui a donné son sang à la révolution, et à qui nous devons rendre cette révolution en bienfaits!

XLIII

SUR

LE DROIT AU TRAVAIL

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 14 septembre 1848.

Le paragraphe 8 du préambule de la constitution soulevait la question du *droit au travail*. Au projet de la commission qui restreignait ce droit aux nécessiteux et à l'amendement contraire de M. Mathieu (de la Drôme) qui le généralisait, M. de Lamartine proposa de substituer *le droit à l'existence par le travail*. Ce fut pour l'orateur l'occasion d'expliquer l'établissement des ateliers nationaux sous le Gouvernement provisoire, non comme l'institution d'un système, mais comme une nécessité de circonstance.

MESSIEURS,

Je prie l'Assemblée de ne rien préjuger, et de ne pas se tromper sur mes intentions en me voyant monter à cette tribune, à l'occasion de l'amendement de l'honorable M. Mathieu (de la Drôme). Je ne viens pas soutenir cet amendement, et je ne voterai pas pour son adoption.

Je ne viens pas, vous le comprenez d'avance, élargir la distance entre la commission et moi.

pour ces déclarations de principes et d'humanité qu'on nous refuse avec une si aveugle persistance! Protestons pour nous, pour nos enfants, pour notre époque, pour l'avenir, pour notre justification d'avoir fait une révolution! (*Très-bien! très-bien! — Longs applaudissements.*)

Rattachons à un principe spiritualiste, moral, religieux, divin, rattachons à Dieu, chaînon par chaînon, toutes les déclarations sommaires comme toutes les réalisations populaires, pratiques que nous devons à Dieu qui les inspire, et à ce peuple aussi, à ce peuple de frères, qui a donné son sang à la révolution, et à qui nous devons rendre cette révolution en bienfaits!

XLIII

SUR

LE DROIT AU TRAVAIL

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 14 septembre 1848.

Le paragraphe 8 du préambule de la constitution soulevait la question du *droit au travail*. Au projet de la commission qui restreignait ce droit aux nécessiteux et à l'amendement contraire de M. Mathieu (de la Drôme) qui le généralisait, M. de Lamartine proposa de substituer *le droit à l'existence par le travail*. Ce fut pour l'orateur l'occasion d'expliquer l'établissement des ateliers nationaux sous le Gouvernement provisoire, non comme l'institution d'un système, mais comme une nécessité de circonstance.

MESSIEURS,

Je prie l'Assemblée de ne rien préjuger, et de ne pas se tromper sur mes intentions en me voyant monter à cette tribune, à l'occasion de l'amendement de l'honorable M. Mathieu (de la Drôme). Je ne viens pas soutenir cet amendement, et je ne voterai pas pour son adoption.

Je ne viens pas, vous le comprenez d'avance, élargir la distance entre la commission et moi.

Je viens me rapprocher, au contraire, et rapprocher autant que possible le vote de mes amis de la rédaction de la commission, et surtout des paroles éloquentes d'un de ses membres¹, qui, en éclairant tout à l'heure l'horizon de cette question, l'a élargie encore, et l'a portée tout à la fois à la hauteur d'une question de haute philosophie, de haute moralité et de haute politique. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, je me reprocherais néanmoins, je me reprocherais cruellement, quelle que soit la douleur que j'éprouve, vous le comprenez tous, de venir combattre des paroles auxquelles j'ai si souvent intérieurement applaudi, je me reprocherais de ne pas faire les derniers efforts pour concilier les deux parties de cette Assemblée, qui, je le sais, sentent dans une intention commune, pensent dans une intelligence unanime, et ne sont, au fond, divisées que par la force ou par l'insuffisance des expressions dans une telle rédaction. Je voudrais les amener comme j'ai été amené moi-même dès le commencement de cette discussion et dès le temps du Gouvernement provisoire, je voudrais les ramener tout à la fois au sens pratique et au sens philosophique de la rédaction que nous devons adopter, c'est-à-dire à la vérité tout entière, à la vérité de cœur et à la vérité de la pratique.

Messieurs, je l'espère, si l'Assemblée nationale me fait l'honneur de m'écouter avec une attention qui, je l'avoue, doit lui paraître jusqu'à un certain point pénible et méritoire après l'émotion où elle a été jetée, — la conformité de nos intentions populaires au fond me rassure sur le résultat — nous voterons quelque chose d'aussi loin de la sécheresse de termes qu'on nous propose que des exagérations socialistes qui perdraient tout.

Messieurs, je demande à reporter d'abord, et j'en ai besoin, on le comprendra, pour mes antécédents et pour ceux de mes honorables amis du Gouvernement provisoire,

1. M. Dufaure.

je demande à reporter la question sur son véritable terrain. Je demande à exposer en très-peu de mots les faits tels qu'ils se sont passés. Il ne faut pas de calomnie sur l'intelligence, sur les intentions, sur les actes du Gouvernement qui, dans des circonstances aussi difficiles, a eu à manier tout seul des questions sous lesquelles vous semblez fléchir vous-mêmes, dans votre universalité et dans votre souveraineté nationale.

Non, il n'est pas vrai, comme on l'a semé dans le public, comme on l'a porté à cette tribune, que le Gouvernement provisoire, par je ne sais quel amour de popularité qu'aurait excusé peut-être l'extrémité du moment, ou par un défaut d'intelligence, ou par des concessions qui accuseraient une véritable lâcheté parmi ses membres, ait favorisé ces utopies qu'on fait flotter sur cette discussion depuis qu'elle est ouverte; il n'est pas vrai que le Gouvernement provisoire ait fanatisé le peuple avec ces promesses d'organisation impossible du travail, de travail fourni indéfiniment à toute nature de facultés de travailleurs.

Voici ce qui est vrai, Messieurs: c'est que le surlendemain de la révolution de Février, au moment où le peuple venait de renverser un trône et d'élever la République, ce peuple encore ardent, justement fier de la victoire qu'il venait de remporter, dont il ne demandait pas alors à abuser, ce peuple vint devant le Gouvernement provisoire. Sans doute il y avait, dans la foule de ceux qui s'adressaient à nous, des hommes qui, par ignorance, par le fanatisme de sectes ou de doctrines, demandaient plus qu'il n'était possible d'accorder, plus qu'il n'est possible à l'humanité tout entière d'obtenir de ses efforts et de son intelligence: ils nous demandaient, ceux-là, l'organisation du travail.

Que leur répondîmes-nous, Messieurs? J'en atteste ici l'unanimité des membres de ce Gouvernement; nous leur répondîmes d'une voix ferme et sensée que ce qu'ils nous demandaient était impraticable, que jamais nous ne fanati-

serions le peuple avec des prestiges d'idées qui ne contenaient aucune vérité, aucune réalité, qui ne contenaient que du vent et des tempêtes. Nous répondîmes, Messieurs, qu'il y avait deux choses dans les demandes qui nous étaient adressées, une chose entièrement illusoire, imaginaire, chimérique, une ruine de tout le capital, un attentat à toute société et à la propriété, c'était l'organisation du travail, telle que les orateurs qui nous sont opposés l'apportent constamment à cette tribune, et en agitent, non pas la réalité, mais le fantôme.

Nous leur répondîmes, il est vrai, d'un autre côté, qu'il y avait dans l'humanité des droits sacrés, des droits imprescriptibles, devant lesquels des législateurs humains, consciencieux de toutes les dates, ne devaient pas reculer, que ces questions seraient examinées avec l'attention, avec la cordialité que méritaient ceux qui les apportaient au Gouvernement provisoire, qu'au nombre de ces questions, Messieurs, était le droit au travail. Mais quel droit au travail? Je vais le dire; c'est moi, précisément, qui ai eu l'honneur de le définir devant eux.

Il ne s'agissait pas de conférer, comme le disait tout à l'heure l'honorable M. Dufaure, à tout citoyen un titre impératif contre le Gouvernement pour en obtenir la nature de salaire et de travail qui paraîtrait convenable à sa profession individuelle. Nous répondîmes que ce travail est impossible, qu'il absorberait en un an, en quinze mois, non-seulement tout le revenu, mais le capital de la nation; que jamais le Gouvernement ne signerait une pareille folie; que nous entendions par droit au travail ce que nous écrivîmes (car on parle souvent de cet acte du Gouvernement provisoire, eh bien! on me l'a rappelé, car j'en avais entièrement oublié les termes), ce que nous écrivîmes et ce que, sous une certaine forme, je me bornerai, en terminant, à vous prier d'écrire vous-mêmes, le voici: le droit pour tout individu vivant sur le territoire et sous l'empire des lois bienfaites de la République de ne pas mourir

de faim, non pas le droit à tout travail, mais le droit à l'existence, la garantie des moyens d'existence alimentaire par le travail fourni au travailleur, dans le cas de nécessité absolue, de chômage forcé, aux conditions déterminées par l'administration du pays, et dans la limite de ses forces; une série d'institutions de même nature, institutions dont vous avez jeté en trois mois, comme le rappelait tout à l'heure l'honorable M. Dufaure, les principales bases dans ces décrets pleins de charité, pleins de véritable popularité, que vous ne cessez d'étudier ou de promulguer tous les jours, de ces lois pour l'enseignement gratuit des enfants du peuple, pour fournir aux grandes industries, en cas de nécessité, des subventions et des secours, afin de ne pas laisser mourir de faim les ouvriers; toutes les lois de secours pour les enfants trouvés, d'assistance pour les vieillards, pour les familles trop nombreuses.

C'est ainsi que, devant ce peuple lui-même qui avait encore à la main les armes qui venaient de conquérir le principe républicain (*Très-bien!*), oui, nous acceptâmes, nous signâmes et nous décrétâmes ainsi le droit au travail. Il n'y a pas eu autre chose. Et c'est là ce qu'un certain parti appelle des concessions, c'est seulement là ce qu'il doit accuser, ce qu'il doit blâmer en nous; car les ateliers nationaux, vous le savez, ne furent pas un système, ils furent une fatale et courte nécessité de la circonstance. Il ne dépendit pas du Gouvernement provisoire de les former; il ne dépendit pas du Gouvernement provisoire de les dissoudre avant que la force, avant que l'autorité, la justice et la bienveillance nationale eussent comparu dans vos personnes et se fussent réunies ici. Les ateliers nationaux ne furent pas autre chose que l'entrepôt secourable et momentané de cette immense population souffrante de Paris, souffrante, non pas par la République, ne vous y trompez pas, mais par la crise qui avait précédé la République, mais par l'ébranlement d'une révolution que la République n'avait pas faite, à laquelle elle succédait dans

des circonstances critiques. La République ne fit que remplacer le Gouvernement tombé, pour agrandir et fortifier la société en l'agrandissant. Voilà cette calamité des ateliers nationaux : nous ne leur avons jamais donné d'autre nom ; nous n'avons jamais songé à les présenter au pays comme un système ; nous les avons seulement présentés comme un malheur qu'il fallait savoir supporter pour éviter un malheur et une honte plus grands, le malheur et la honte de voir mourir de faim, de voir se répandre en vagabondage, et dans la ville et dans les territoires des pays voisins, des masses de peuple auquel, en vous attendant, nous offririons du moins, non pas le pain de la pitié, mais le pain de l'assistance dont ils n'abusaient pas alors.

Ne devons-nous pas, pour eux et pour vous, ce pain au peuple qui venait de le conquérir et qui, ne l'oubliez pas, dans ces premiers jours de sa naissance, au lieu de porter le désordre et le pillage dans ses rues, n'a cessé, pendant ces deux mois, d'y porter l'ordre, la surveillance, le respect de la propriété ? Ah ! Messieurs, n'accusons pas tout de ce temps. Sans doute il y a eu des fautes, il y a eu des malheurs, des malheurs qui n'appartiennent pas seulement à ceux que vous en accusez, que nous pourrions faire remonter plus haut, si nous voulions nous livrer ici à de fâcheuses récriminations. Il y a eu des fautes ; il y a eu des malheurs. Les fautes, nous les confessons ; les malheurs, vous les plaignez, et vous tâchez de les réparer avec nous, en commun ; mais n'accusons pas tout, et rendons justice, sinon aux membres de ce Gouvernement écrasé, comme vous l'auriez peut-être été vous-mêmes, par la soudaineté et l'extrémité des circonstances, rendons justice à ce peuple qu'on a calomnié dans ces premiers jours. Il n'a jamais demandé au Gouvernement provisoire rien de pareil à ce qu'on allègue ici. Et une réflexion me frappe en ce moment et me pénètre le cœur. Quand je voyais, il y a six mois, ce peuple admirable, écoutez bien le mot, sublime dans les premières et grandes journées de

sa révolution, où il avait la société dans la main, et où il la rapportait intacte dans la nôtre, pour qu'à notre tour nous pussions vous la rapporter à vous-mêmes, quand ce peuple pleurait devant nous en nous demandant, non pas ces droits chimériques dont on le berce, mais en nous demandant seulement la providence de la société et de la République pour ses misères, du pain pour lui et sa famille, alors que les industries suspendues n'offraient pas de salaire, et nous demandait un salaire purement accidentel, alimentaire, aussi réduit que possible, et nous apportait même ses offrandes, l'obole de ses sueurs à la patrie, en nous demandant du pain, de l'assistance, de la compassion pour lui, et du travail, du travail, uniquement du travail ; et, en nous demandant cela, Messieurs, il arrosait nos mains de ses larmes ; il nous offrait ses bras, Messieurs, pour aller éteindre ces incendies qui commençaient à dévorer nos édifices, et pour aller pendant tant de mois se faire lui-même la sentinelle assidue et infatigable à la porte de toutes les propriétés. (*Très-bien ! très-bien !*)

Eh bien ! Messieurs, je dis que, quand je me rappelle ces scènes magnifiques, avant qu'on eût égaré, avant qu'on eût fanatisé, agité, trompé, dénaturé ce peuple, je ne peux m'empêcher de me dire : est-il possible, est-il croyable que, six mois après ces événements, nous en soyons réduits aujourd'hui entre nous, et réduits en conscience, je n'attaque aucune pensée... (les événements me profitent comme à vous-mêmes, je n'ai pas la prétention de laisser passer les tristes expériences en fermant les yeux, sans les apercevoir et sans les noter dans ma pensée d'homme d'État), mais je ne puis, dis-je, m'empêcher de me demander avec douleur comment nous en sommes venus à ce point de craindre qu'il y ait un danger à écrire pour ce peuple le droit de vivre, le droit à un travail, en cas d'urgence, dont nous réglerons nous-mêmes la convenance et les conditions ! (*Très-bien !*)

Je sais bien que ce n'est qu'un malentendu, que les

cœurs n'y sont pour rien; je sais bien que les souvenirs du 23 juin sont là qui pèsent sur l'atmosphère intellectuelle et politique de mon pays; je reconnais que les événements de juin, que nous n'avons pas oubliés en deux mois, quand l'histoire ne les oubliera pas peut-être en deux siècles, que ces événements ont pu glacer, par une certaine panique, les sentiments les plus expansifs, les plus généreux, les plus bienveillants du pays.

Cependant élevons-nous, comme le faisait tout à l'heure l'honorable M. Dufaure dans ses magnifiques considérations, élevons-nous par la puissance de notre pensée d'hommes politiques dont l'histoire enregistre les décrets, au-dessus de cette pression du jour et de l'heure. Voyons un peu plus loin; élevons-nous un peu plus haut.

Ce n'est pas une raison, parce que quelques sophistes corrupteurs du peuple ont changé leurs sophismes en séditions, parce que ce malheureux peuple a changé souvent ses premières bonnes intentions en guerre civile, ce n'est pas une raison pour nous de murer à jamais dans une constitution nos cœurs. Nous faisons la constitution, non pas pour une heure, non pas pour une circonstance, mais pour l'avenir, pour la gloire et pour la sécurité de notre pays tout entier.

Savez-vous pourquoi c'est une raison de parfaitement débattre, de complètement étudier entre nous, et de parfaitement définir, d'un concert commun, les droits et les devoirs que nous voulons inscrire à l'égard du peuple dans notre préambule ?

Eh bien ! Messieurs, je quitte pour un moment la discussion d'aujourd'hui, et je me reporte par la pensée à la discussion d'hier et d'avant-hier. Beaucoup d'économistes ont paru à cette tribune; mais, selon moi, bien que M. Thiers en ait dit lui-même, au commencement de son discours où il paraissait vouloir lancer l'esprit de l'Assemblée dans la politique, et le sortir de la pure économie sociale, la question politique, selon moi, n'a pas encore jusqu'ici suffi-

samment dominé ce débat; permettez-moi de l'aborder un seul instant. L'heure, l'agitation de vos esprits, l'empressement que vous avez de conclure, me commanderont d'être aussi court que le temps.

Messieurs, qu'est-ce qu'une révolution ? Une révolution, est-ce la faim et la soif, comme on vous le disait il y a deux jours ? Une révolution, est-ce simplement ce fanatisme des appétits sensuels qu'on reprochait, avec juste raison selon moi, à certains orateurs de trop faire prévaloir dans leurs discussions ici ? Non je n'abaisserai pas, et vous ne l'avez pas voulu un instant vous-mêmes, la justification des révolutions à ce vil et abject intérêt matériel. Ou les révolutions ne sont rien, ou bien une révolution est une idée. Si vous voulez avoir le vrai sens d'une révolution, si vous voulez lui chercher une solution naturelle et nécessaire, appliquez-vous à comprendre l'idée d'où cette révolution est sortie.

Eh bien ! on vous le disait tout à l'heure, et je n'ai qu'à vous le redire en peu de mots ici : il y a eu une idée sous la révolution de Février; il y a déjà eu une idée sous la révolution de 1830. Cette idée, Messieurs, que nous avons débattue ici avant la révolution de Février, et que, comme l'honorable M. de Tocqueville, nous avions pressentie dans l'air de la dernière tempête qui devait renverser la monarchie, c'est l'idée des masses, c'est l'idée du peuple, c'est l'idée de cette classe nouvelle de la société que le phénomène industriel a fait naître et agglomérée, a fait pulluler dans les grands centres manufacturiers et industriels, non-seulement de la France, mais de l'Europe tout entière. C'est cette population arrachée par l'appât des salaires les plus élevés, et par un certain honneur malheureux, honneur mal compris, funeste honneur de venir soi-disant s'anoblir, mais, en réalité, se pervertir et souvent s'appauvrir et s'avilir dans les grands centres; c'est cette population à laquelle, je le répète, un salaire disproportionné au travail rural est une amorce continuelle pour venir dans

vos grands centres de population, et qui, au moment où ce salaire cesse par l'effet d'une consommation qui disparaît, flotte, Messieurs, comme des troupeaux humains, plutôt comme un élément de malheur et de désordre, que comme une population organisée, dans le centre de vos grandes villes industrielles. Ils y apportent ce que vous y voyez tous les jours, dans un certain moment, dans les moments où la consommation s'ouvre de toutes parts, où la production ne peut pas suffire, des salaires exagérés, et tous les vices correspondant à des individus sans famille, qui ont à acquérir facilement et à consommer de même ces salaires exagérés dans les grandes villes. Puis, quand cette consommation cesse, quand cette production tarit, quand ce salaire s'évanouit dans leurs mains, des hommes qui, ayant perdu l'habitude de ce travail agricole, le plus sain, le plus moral de tous les travaux de l'homme, car il semble sortir de la terre une certaine vertu secrète qui moralise tout ce qui s'en approche (*Très-bien!*); quand ces hommes ont perdu ces habitudes et ont pris, au contraire, Messieurs, les mauvaises habitudes des populations citadines, et que le travail vient à cesser, des misères effrayantes alors, des masses d'abord oisives, puis bientôt désordonnées de population, comme vous l'avez vu dans les ateliers nationaux, masses dont la misère n'est pas le seul danger, mais qui, dans l'état actuel de notre civilisation, servent d'armes naturelles aux partis, et parmi lesquelles s'infiltrèrent toutes ces doctrines impuissantes dans leurs résultats, mais funestes comme inspirations, que vous avez à combattre aujourd'hui et que nous voulons combattre avec vous; eh bien! Messieurs, on ne peut pas nier, dans un état de civilisation pareil, il ne dépend pas de nous de fermer les yeux, de passer notre chemin et de ne pas les voir; elles sont là qui nous assiègent et, avant-hier, en sortant de la séance (permettez-moi un souvenir qui me frappe dans ce moment, et qui vous montrera s'il est possible d'oublier une situation comme celle où nous sommes), en rentrant avant-hier, le

soir, dans ma demeure, je vis une longue file de soldats silencieux escortant, à pas muets, une immense file de prisonniers, les uns à pied, les autres sur des chariots, allant chercher leur pénalité, allant chercher leur exil sur l'Océan, et, pendant ce temps, quand ce cortège passait devant mes yeux, je regardais derrière moi et je me demandais quel était l'état de cette grande ville qui vomissait ainsi, par nécessité, je le reconnais, une partie de ses membres à l'ostracisme pour la déportation, et je voyais un camp derrière moi, et je voyais aux quatre coins de la ville, par la pensée, le même camp, des troupes nombreuses, une garde nationale sans cesse, et avec raison, sur le *qui-vive* pour pourvoir aux nécessités, aux explosions éloignées, je l'espère, mais enfin aux explosions possibles comme celles dont nous avons vu le triste spectacle dans les journées de Juin! Et je me demandais, en pensant aux discours que j'entends quelquefois ici, où l'on vante les merveilles de notre civilisation, que je reconnais sous certains aspects; mais je me disais: Est-ce là un état naturel et parfait de société? Ah! ce n'est pas la République qui a fait cet état de choses, c'est la révolution qui a jeté dans la rue ces masses innombrables! c'est la question politique compliquée de la question industrielle!

Et je reviens par là à la discussion qui vous occupe. Je sais qu'il est très-difficile, et ici je me rapproche du sentiment si bien exprimé tout à l'heure... (*Bruit. Interruption.*)

Je disais, Messieurs, qu'il était très-difficile, prodigieusement difficile, de trouver des remèdes à une pareille situation; que, s'il y avait du danger dans les mots, il y en avait bien davantage dans les silences. (*Très-bien! très-bien!*) Je savais qu'il y a une difficulté extrême à concilier ces deux questions de la propriété et du travail, corrélatives dans votre pensée.

La propriété et le travail, que des théoriciens insensés veulent et ont toujours voulu séparer devant vous et devant

le peuple, ne sont au fond qu'une seule et même chose. Il est impossible de séparer le capital du salaire et le salaire du capital. Et voilà pourquoi je répondais au peuple du 25 février : Non, je ne signerai jamais cela, parce qu'il m'est impossible de le comprendre.

Cependant, si la société ne peut toucher trop impérieusement à la propriété, sans la faire évanouir, sans l'intimider, sans que le crédit tarisse, s'évanouisse, peut-elle se désintéresser aussi totalement de la question des travailleurs ? Mais si elle se désintéresse de la question des travailleurs, si elle l'abandonne à l'ancienne économie politique anglaise du laisser-faire et du laisser-passer, il arrivera ce que vous voyez arriver ; cela arrivera sous tous les gouvernements ; cela arrive en Autriche, sous les monarchies, cela arrive en Angleterre, sous les aristocraties, en France, sous la République.

Le travailleur ne peut pas rester absent de la pensée et du regard des législateurs. Il tient une trop grande place et une place trop périlleuse dans l'ensemble de votre société, pour qu'il vous soit permis de l'écarter de votre constitution comme nous voudrions tous l'écarter de sa misère par la bienfaisance de l'État. Cela est absolument impossible. Il faut que ces deux intérêts se coordonnent, que la sagesse du gouvernement intervienne constamment de toutes les manières, comme disait hier M. Thiers, par tous les procédés, comme le disait aujourd'hui si bien M. Dufaure. Il faut que la société, que le législateur, que la constitution interviennent complètement entre ces deux intérêts, non pas pour les paralyser l'un par l'autre, mais pour les féconder l'un par l'autre, pour les surveiller, pour empêcher que l'un opprime l'autre ; et je me hâte de vous dire : Je ne crains rien pour la propriété, je sais que la propriété, dont on me contestait hier l'origine, est, ainsi que j'avais l'honneur de le dire à l'Assemblée, une fibre constitutive de l'homme, un instinct primordial, tel que si l'on me demandait en conscience si c'est la société qui a formé la propriété, ou la

propriété qui a formé la société, je serais embarrassé de répondre, comme ces philologues qui ne savent pas si la parole a précédé la pensée, ou si la pensée a coïncidé avec la parole.

Je sais de plus que, quelle que soit la propagation des théories antinationales et antipropriétaires, il y a un fait dans la propriété, il y a une résistance insurmontable et invincible. Il y a un homme, il y a un père de famille sur chaque sillon pour la défendre, il y a un vengeur sur chaque porte pour la venger, si elle était violée.

Par conséquent, je vois beaucoup d'expropriateurs, mais, dans la question de propriété, je ne vois pas d'expropriés.

Mais parce que je n'ai pas d'inquiétude sur la propriété, s'ensuit-il que nous ne devons avoir aucune sollicitude sur la manière dont la propriété doit se montrer elle-même dans ses institutions et dans ses bienfaits ? s'ensuit-il, comme on me le contestait l'autre jour, comme on m'accusait de l'avoir dit, que la propriété ne soit pas corrigible, ne soit pas perfectible dans les développements de la législation humaine ? Non, mais je maintiens ce que j'ai dit, et je l'explique.

La propriété est divine dans son principe ; elle est humaine et variable quelquefois dans ses formules ; elle est progressive plutôt, c'est le mot véritable. Ainsi, remontez jusqu'aux premières législations et descendez jusqu'à la vôtre, vous trouverez partout que la propriété a été corrigée, heureusement pour elle et sans être affaiblie, et, au contraire, en recevant une force plus grande, une unanimité plus invincible par les corrections qu'elle recevait.

Ainsi, la législation et la constitution reconnaissant la propriété de l'esclave, l'homme a été dépossédé de l'homme ; elles reconnaissent au père la propriété de l'enfant ; elles reconnaissent aux cadets la propriété de main-morte ; elles reconnaissent aux aînés des familles la propriété du droit d'aînesse ; elles reconnaissent aux noblesses, aux aristocraties, la priorité des privilèges et des immunités,

l'impôt. La propriété a été corrigée de tous ces excès, de tous ces défauts. Je le répète, en est-elle devenue plus faible? Elle est devenue plus répandue; comme un gage entre toutes les mains, qui coïncide la société tout entière à sa défense. Elle est devenue plus juste, et, de même qu'elle est corrigible, elle est perfectible; et à mesure que les siècles ont avancé, les législateurs ont constaté, ont reconnu et ont écrit des droits de propriété nouveaux qui n'ont porté aucune atteinte au principe de la propriété, qui n'ont été que son développement et son application plus féconde dans l'humanité.

Eh bien! selon moi, la question qui nous occupe, l'immense question des industries des travailleurs, des prolétaires, pour leur appliquer le mot dont on les appelait autrefois, et que j'ai été le premier à demander qu'il fût effacé de la langue, bien longtemps avant la République, cette propriété qu'il faut reconnaître, qu'il sera glorieux et utile à la République, à la France tout entière, d'avoir reconnue, c'est la propriété des bras de l'homme; en un mot, c'est le droit de vivre, c'est le droit à l'existence, donné par la nature elle-même, c'est la possession et l'usage de ses bras que Dieu a donnés à l'homme, sans doute pour qu'il s'en servît à son travail, mais pour que ce travail aussi servît à sa subsistance.

Hier, Messieurs, on s'élevait, à cet égard, à des considérations de la plus grande portée, dans lesquelles je ne suivrai pas l'honorable M. Arnaud (de l'Ariège). On vous disait, non pas à la manière de Mirabeau: Il y a deux morales, une petite morale et une grande morale, et la petite tue la grande; mais on disait (je me trompe, ce n'est pas M. Arnaud, c'est M. Gaslonde), on vous disait: Il y a une morale divine; il y a un instinct fraternel, fécond en bonnes œuvres dans l'âme des citoyens; mais gardez-vous bien de porter ces bons instincts dans le domaine de la loi, vous les rendriez stériles dans les mains du citoyen, vous les rendriez inefficaces, dangereux dans les mains de la loi.

Messieurs, c'est ce que je combattrai et ce que je n'ai cessé de combattre depuis le jour où j'ai appliqué ma pensée. La vérité nouvelle, c'est le contraire de cet éloquent sophisme, c'est qu'il n'y a pas deux morales, c'est qu'il n'y a pas deux vérités, c'est que ce qui est bon, ce qui est vrai, ce qui est humain, ce qui est honnête dans le cœur de la généralité des citoyens, doit passer le plus tôt possible en droit écrit dans le domaine de la loi, et c'est par la loi que la loi est loi, c'est-à-dire impérative par son autorité sur la conscience.

Cela n'enlève rien au particulier de son mérite. Les devoirs exercés sont produits par le sentiment; les droits obéis sont du domaine de la loi, ils sont produits par elle au profit de la législation et du pays tout entier.

Tout à l'heure l'honorable M. Dufaure vous faisait à cet égard une distinction qui, au premier abord, me paraissait admirable, et qui, au deuxième, a été bien loin de me convaincre. Il vous disait: Ne parlez pas de droits, parlez de devoirs; il est bien plus beau, et je pourrais dire plus philosophique, de parler aux hommes de leurs devoirs que de les mettre en possession de leurs droits. Il y a bien plus de dignité dans la persuasion de l'intelligence et de la vérité, à persuader un devoir aux hommes, qu'il n'y a de puissance dans la loi qui les contraint à l'obéissance. Si vous voulez que votre législation soit aussi morale que possible, soit aussi divine que la source d'où émane toute législation, inculquez donc, persuadez donc, gravez donc dans votre constitution des devoirs, n'y écrivez pas des droits.

Je réponds à M. Dufaure que personne moins que moi ne méconnaît la puissance, la sainteté, la beauté philosophique et morale de cette persuasion du citoyen au citoyen ou du moraliste au peuple, qui, au lieu de lui faire d'une vertu une injonction impérative, lui en fait un conseil, conseil qu'il est d'autant plus beau aux hommes de suivre qu'ils n'y sont pas souverainement forcés par la législation.

Mais je lui répons aussi que si ces devoirs ainsi promulgués sont beaux dans le domaine de la philosophie, dans le domaine de la politique, dans le domaine de la constitution, de la législation, de l'administration, il n'y a pas de lois au monde à qui il soit permis de conseiller seulement le devoir, mais qu'il faut que la loi les écrive des deux manières, en devoirs d'un côté, en droits de l'autre. Cela est plus beau, dit M. Dufaure : comme vertu, oui ; comme civilisation, non ; et la législation tout entière lui répond ici pour moi. Le sentiment fait le devoir ; la loi constitue le droit. Et y a-t-il un seul de ces devoirs, d'abord purement moraux, d'homme à homme, de citoyen à citoyen, dont la loi écrite n'ait fait un droit ? Je n'en prends que quelques exemples. Ainsi, vous conseillez dans vos chaires religieuses et philosophiques aux enfants le respect, le culte, le soin de leur père infirme, de leurs parents dans le besoin. Ne l'écrivez-vous pas ensuite en droit, ce sentiment et ce devoir par le père d'être assisté par ses enfants ! Ainsi de l'amour de la patrie ; ainsi de tout le reste des droits humains. M. Dufaure, dans cette partie d'ailleurs si belle de son argumentation, a confondu deux régions de la moralité humaine : la zone morale et la zone légale. Nous voulons que l'une pénètre l'autre. Nous voulons écrire un droit moral de plus dans le code de la République : le droit de vivre et d'être soulagé. La propriété de ses bras, encore une fois, mais la propriété utile et productive au moins de subsistance pour lui. Et demandons-nous cela sous cette forme imprudente, téméraire, qui permettrait à l'individu de sommer la société de lui donner toujours, en toute circonstance, à son caprice, telle ou telle nature de travail ou de salaire ?

Non, rien de pareil. Nous vous demandons seulement d'écrire ce que vous pensez, ce que vous sentez, ce que vous faites, ce que vous rougiriez de ne pas faire : (*Sensation.*)

On dit : Mais vous seriez le premier pays du monde qui

aurait jeté un tel problème dans les fondements de sa constitution ; mais vous exposeriez la propriété à être tous les jours au pillage des intérêts et des injonctions individuelles.

Mais, Messieurs, l'honorable M. Dufaure, qui a lu à cet égard les économistes anglais, n'est donc pas remonté jusqu'à l'origine même de cette question en Angleterre ? La commission sait-elle que cette question du droit au travail, appliquée quelquefois malheureusement, heureusement le plus souvent dans la législation anglaise, remonte à près de trois siècles, et que, pendant ces trois siècles, bien loin de produire ces résultats calamiteux qu'on nous prédit de toutes parts, elle a sauvé l'Angleterre vingt fois de ce contraste terrible entre la misère des prolétaires et une aristocratie territoriale, objet de récriminations et d'envie, qui sans cela n'aurait jamais supporté le choc, l'assaut du prolétariat !

Ce droit à l'assistance, cette loi des pauvres en Angleterre, que M. Dufaure a confondu avec le droit au travail, loi plus récente, existe depuis Élisabeth.

Pourquoi ne vous a-t-on pas cité plutôt l'Irlande, où la loi des pauvres n'existait pas, et qui présente le plus hideux spectacle de mendicité et de détresse dont puisse rougir l'Angleterre ?

Messieurs, ou vous écrirez ou vous n'écrirez pas ce droit à l'existence, ce droit de vivre par le travail ; mais considérez une chose : si vous ne l'écrivez pas, il est évident que vous resterez dans la même situation, qu'il n'y aura pas pour la propriété une sécurité de plus, qu'il n'y aura pas dans le trésor un seul écu épargné par votre réticence. Les faits qui s'agissent devant vous sont d'une telle gravité qu'ils ne s'arrêtent pas devant des formules, devant des paroles. Il ne dépend pas du silence de la commission d'imposer le sceau aux lèvres d'un million d'hommes quand ils viendront crier la faim devant la générosité du pays ; il ne dépend pas d'une réticence de masquer les maux profonds

d'un pays tout entier, et il dépend encore moins d'une réticence de calmer ces inquiétudes du crédit et ces alarmes de la propriété devant lesquelles il faut sonder hardiment tous les mystères pour rendre à la fois aux intérêts la confiance avec la lumière. Voilà la vérité!

Savez-vous ce qu'il y a de dangereux, Messieurs? C'est de ne pas dire tout ce que vous pensez, c'est de ne pas écrire tout ce que vous sentez de bon, de généreux, d'humain en faveur de cette partie de vos frères souffrants dans le fond de votre population ouvrière, c'est de ne pas comprendre et guérir peu à peu le prolétariat. Sachez-le, Messieurs, il y a des factions qui épient ces souffrances pour les changer en calamités nouvelles pour notre pays. Il n'y a qu'un danger pour les hommes d'État, à l'origine surtout des institutions qui se fondent, institutions de paroles, institutions de liberté, car nous franchirons, je l'espère, promptement ces circonstances accidentelles auxquelles je ne daignerai pas faire allusion; il n'y a qu'un moyen d'enlever la force aux factions, il n'y a qu'un moyen d'enlever l'amorce aux passions mauvaises qui s'efforcent sans cesse d'attirer, de corrompre et de fanatiser le peuple pour le tourner contre son propre gouvernement. Savez-vous quel est ce moyen? C'est d'enlever à ces factions, c'est d'enlever à leurs programmes, à leurs incitations perverses toute la portion de vérité, de justice qui existe dans ces programmes. Par là même, Messieurs, vous les désarmez. Tant que vous avez une vérité contre vous en dehors de la constitution, ne dormez jamais tranquilles: cette vérité que vous laissez en dehors sera tôt ou tard une arme avec laquelle on viendra attaquer votre société. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! Messieurs, la vérité dans tout ceci, c'est la souffrance des masses, c'est la nécessité d'y pourvoir selon nos lumières et selon nos forces, c'est l'urgence de les assister, non pas seulement comme hommes, comme peuple chrétien, mais comme législateurs prévoyants, ayant tout

le pays et tout l'ensemble, tout l'horizon de nos populations devant les yeux. (*Très-bien! très-bien!*)

C'est le concours sous toutes ses formes à leur travail, à leur salaire, à leurs nécessités de tous les jours, d'eux et de leurs familles, ce sont les dotations bienfaisantes de tous genres, dont jusqu'à présent vous les avez déjà dotés, et dont vous les comblerez de jour en jour davantage, pour faire taire ces reproches qu'on voudrait tourner contre la République et vous; c'est enfin l'accession, sous toutes les formes, à la propriété rurale et industrielle par des colonisations, des exploitations, des défrichements, des travaux utiles, pour y coïntéresser presque tout le monde, par un recrutement continu des forces de cette propriété, base de l'État, ciment des familles, source du capital et du salaire! (*Très-bien!*)

On nous disait tout à l'heure: Chaque époque a son œuvre, son devoir; chaque époque a sa mission écrite dans son origine; et si nous lui tournons le dos, si nous nous refusons à la voir, d'autres sauront la voir et la lire derrière nous pour notre accusation. 1789 a eu sa mission; cette mission, c'était d'extraire de son abaissement, c'était d'élever au rang de puissance politique, c'était d'inaugurer le tiers état. 1848 et le gouvernement républicain, ne l'oubliez pas, ont une mission plus belle encore. Je ne me servirai pas de ces mots qui m'offensent chaque fois que je les entends ici, ou que je les lis dans des écrits incitateurs d'une classe contre une autre; je ne me servirai pas de ce mot de bourgeoisie, je ne le connais plus; et il n'y a plus ni bourgeois ni prolétaires, il y a un peuple. Votre mission, celle de 1848, c'est d'élever, d'extraire, d'inaugurer, de régulariser non plus seulement une classe de la population, mais le peuple tout entier; c'est de créer par vos lois de finances et d'économie politique, comme nous l'avons fait dès le premier jour heureusement par notre loi de suffrage universel, c'est d'éteindre toutes ces divisions entre les classes, par une bienfaisance réciproque et haute-

ment écrite, hautement proclamée, pour que votre peuple ne s'y trompe pas, c'est d'écrire le droit de vivre, le droit au travail ou à l'assistance de l'État en cas de nécessité démontrée, dans les conditions que vous définirez vous-mêmes.

Voilà, Messieurs, la mission de 1848, et je termine par un mot qui m'a frappé tout à l'heure dans la bouche d'un de mes collègues : ne craignez jamais, Messieurs, les mauvais effets de bonnes pensées ; ne craignez jamais, Messieurs, les pensées d'une source pure, divine : quand elle est éclairée, modérée, praticable, quand elle est restreinte aux conditions de la sagesse, de la prudence, il ne peut jamais en sortir un péril pour la société. Ayez l'audace de vos bonnes pensées ; ne vous dé fiez pas de vous-mêmes ; osez écrire toutes vos bonnes pensées ; vos âmes en sont pleines, je le sais ; je n'accuse que votre timidité dans le bien.

Danton s'écriait, à une époque de sinistre mémoire, à une époque où il s'agissait de pousser l'énergie de la nationalité jusqu'aux convulsions, pour la faire résister et déborder en armes contre l'étranger ! Danton s'écriait : « De l'audace, Citoyens, de l'audace et encore de l'audace ! » (*Sensation.*) Et moi, je vous dis, dans des circonstances plus faciles, dans une crise purement intérieure, que nous traverserons, j'en ai l'instinct : « Du cœur, Citoyens ! du cœur ! et toujours du cœur pour le peuple ! et le peuple donnera le sien à vous et à la République ! » (*Vifs et nombreux applaudissements.*)

XLIV

SUR LA QUESTION

D'UNE OU DEUX CHAMBRES

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 27 septembre 1848.

On se demandait si la constitution de la République admettrait deux Chambres ou une Chambre unique. MM. Duvergier de Hauranne et Rouher proposaient de déléguer le pouvoir législatif à deux Assemblées, dont l'une prendrait le nom de Chambre des Représentants et l'autre celui de Conseil des Anciens. M. de Lamartine combattit cet amendement, se prononçant pour la nécessité d'une seule Chambre qui condenserait plus énergiquement les forces de la souveraineté, en prévision des périls que la République pourrait traverser pendant la période de sa fondation. Ce discours entraîna les convictions de l'Assemblée nationale.

Je viens combattre l'amendement de MM. Duvergier de Hauranne et Rouher ; je viens combattre cet amendement avec un sentiment que je dissimulerais mal et que je ne dois pas dissimuler, celui d'un profond respect pour les

ment écrite, hautement proclamée, pour que votre peuple ne s'y trompe pas, c'est d'écrire le droit de vivre, le droit au travail ou à l'assistance de l'État en cas de nécessité démontrée, dans les conditions que vous définirez vous-mêmes.

Voilà, Messieurs, la mission de 1848, et je termine par un mot qui m'a frappé tout à l'heure dans la bouche d'un de mes collègues : ne craignez jamais, Messieurs, les mauvais effets de bonnes pensées ; ne craignez jamais, Messieurs, les pensées d'une source pure, divine : quand elle est éclairée, modérée, praticable, quand elle est restreinte aux conditions de la sagesse, de la prudence, il ne peut jamais en sortir un péril pour la société. Ayez l'audace de vos bonnes pensées ; ne vous dé fiez pas de vous-mêmes ; osez écrire toutes vos bonnes pensées ; vos âmes en sont pleines, je le sais ; je n'accuse que votre timidité dans le bien.

Danton s'écriait, à une époque de sinistre mémoire, à une époque où il s'agissait de pousser l'énergie de la nationalité jusqu'aux convulsions, pour la faire résister et déborder en armes contre l'étranger ! Danton s'écriait : « De l'audace, Citoyens, de l'audace et encore de l'audace ! » (*Sensation.*) Et moi, je vous dis, dans des circonstances plus faciles, dans une crise purement intérieure, que nous traverserons, j'en ai l'instinct : « Du cœur, Citoyens ! du cœur ! et toujours du cœur pour le peuple ! et le peuple donnera le sien à vous et à la République ! » (*Vifs et nombreux applaudissements.*)

XLIV

SUR LA QUESTION

D'UNE OU DEUX CHAMBRES

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 27 septembre 1848.

On se demandait si la constitution de la République admettrait deux Chambres ou une Chambre unique. MM. Duvergier de Hauranne et Rouher proposaient de déléguer le pouvoir législatif à deux Assemblées, dont l'une prendrait le nom de Chambre des Représentants et l'autre celui de Conseil des Anciens. M. de Lamartine combattit cet amendement, se prononçant pour la nécessité d'une seule Chambre qui condenserait plus énergiquement les forces de la souveraineté, en prévision des périls que la République pourrait traverser pendant la période de sa fondation. Ce discours entraîna les convictions de l'Assemblée nationale.

Je viens combattre l'amendement de MM. Duvergier de Hauranne et Rouher ; je viens combattre cet amendement avec un sentiment que je dissimulerais mal et que je ne dois pas dissimuler, celui d'un profond respect pour les

raisons de nos honorables adversaires, et d'une véritable anxiété d'esprit au moment de prendre une grande résolution. Ce respect est tel, que si je montais moi-même à cette tribune dans quatre ans d'ici, au lieu d'y monter aujourd'hui, si j'y montais quand la République sera un fait incontestable et incontesté, sera passée, non pas à l'état d'institution, mais à l'état d'habitude dans le pays, oui, peut-être moi-même, à une époque de tranquillité et de sécurité parfaites, à une époque où la société, non plus attaquée de toutes parts dans son essence et dans sa forme, n'aurait pas besoin de cette concentration de forces que nécessite l'énergie du pouvoir, peut-être moi-même hésiterais-je à me prononcer dans le sens pour lequel je vais me prononcer temporairement aujourd'hui.

Messieurs, mon motif se résume tout entier, pour moi, dans un seul mot que je lisais, l'autre jour, dans Plutarque : « Les bonnes lois sont filles du temps ». C'est le mot contraire à celui de Pascal : « Vérité au delà des Pyrénées, erreur en deçà ». Mot devenu, depuis, le proverbe du scepticisme.

Eh ! oui, sans doute, vérité au delà des Pyrénées, mensonge en deçà ! Quand il s'agit de vérités politiques, Messieurs, quand il s'agit de vérités d'application, et non pas de ces vérités souveraines et absolues qui sont indépendantes des lieux, des temps, des circonstances, vous sentez tous que les vérités constitutionnelles, que les formes que les nations ont à se donner suivant les temps, suivant les nécessités de leur existence, ne sont pas de cet ordre de vérités permanentes, mais qu'elles sont gouvernées par les mœurs et les dispositions des peuples. C'est là, je le répète, la seule pensée qui a entraîné d'une manière décisive ma conviction du côté d'une seule assemblée, au moins pour la première période, pour la période révolutionnaire, la période de fondation, d'agitation, de faiblesse de la République naissante.

Mon Dieu ! Messieurs, j'ai réfléchi comme vous ; j'ai lu

l'histoire comme vous ; j'ai compris comme vous les dangers. Là, il y en a dans tous les partis : le danger du despotisme pour les monarchies, le danger de l'anarchie pour les démocraties ; j'ai vu ce qu'avait produit l'unité des assemblées, ... ou plutôt, je me trompe, j'ai vu ce qui s'était produit d'excès, de malheurs, de catastrophes sous l'unité des assemblées. Mais j'ai vu aussi que les mêmes malheurs, les mêmes catastrophes s'étaient produits sous la dualité du pouvoir législatif. J'ai vu dans ces catastrophes et dans ces malheurs une contemporanéité de faits bien plutôt qu'une cause essentielle qu'il fallût attribuer à l'unité du pouvoir législatif dans telle ou telle forme de constitution ; je connais comme vous la valeur des conditions mécaniques du soi-disant équilibre dans les pouvoirs. Je sais que tout mouvement se compose d'impulsion et de résistance. A l'exemple de la nature, je voudrais combiner ces deux forces, plus tard, dans les institutions de mon pays ; mais, en ce moment, je me suis demandé, pour m'éclairer sur la circonstance, qu'est-ce que c'était qu'une constitution ?

Qu'est-ce que c'est qu'une constitution, en effet, si ce n'est la forme extérieure d'un peuple ? Ce n'est pas quelque chose d'arbitraire, ce n'est pas un vain système qu'une constitution, c'est une réalité de la nature nationale produite en relief par le génie même des législateurs ; c'est la nation donnant sa forme à son moule constitutionnel, ce n'est pas le moule constitutionnel, comme vous le pensez, imprimant arbitrairement sa forme à la nation. (*Très-bien !*)

Eh bien ! partant de ce principe, j'ai regardé pourquoi vous aviez deux chambres en Angleterre ; pourquoi vous aviez deux chambres encore dans les États-Unis d'Amérique ; pourquoi deux chambres dans certains États d'Amérique du Sud ; et j'en ai trouvé la raison, non pas dans cette vérité purement numérique qui préfère le chiffre deux au chiffre un, dans la définition du pouvoir législatif, je l'ai trouvée dans l'essence même, dans la nature même, dans

l'antiquité, dans les intérêts des deux grands peuples auxquels ces différentes définitions du pouvoir se rapportent.

Ainsi, par exemple, en Angleterre, pourquoi avez-vous deux chambres? Je rougirais de répondre; vous le savez tous. L'Angleterre a été d'abord presque exclusivement une aristocratie; la chambre des communes y était plutôt une chambre de tolérance qu'une chambre souveraine. Remontez aux racines de l'histoire d'Angleterre, et vous verrez partout la trace de ce que je vous dis là. Quand, au contraire, l'esprit du temps a développé le principe démocratique, le principe des communes en face de l'aristocratie anglaise, la valeur de la chambre des pairs, centre, dépôt, foyer des grands intérêts féodaux, territoriaux, aristocratiques, sous toutes les formes du pays, a nécessité que ces grands intérêts eussent une représentation réelle, sérieuse, puissante dans une chambre haute opposée aux accroissements de la chambre démocratique.

Avez-vous rien de semblable en France, je vous le demande?

En Amérique, on nous parle de deux chambres, permettez-moi de le dire, sans comprendre, même historiquement et à une époque cependant si rapprochée du point où nous sommes, quelle est la nature des deux chambres américaines. Certes, il n'y a aucun rapport entre la pensée qui a fait naître le sénat aux États-Unis et la pensée qui voudrait aujourd'hui créer arbitrairement deux chambres, dans l'unité complètement démocratique, dans l'unité de dépense, d'intérêt, d'origine, de rang, de la nation française.

Vous savez comme moi, ou vous le saurez en y réfléchissant un instant, que le sénat en Amérique ne représente pas telle ou telle partie, telle ou telle catégorie de cette grande démocratie unitaire; le sénat américain représente quoi? Quelque chose de réel, quelque chose de préexistant dans la nature même du peuple américain (dans sa perfection ou dans son imperfection, comme vous

voudrez), il représente le principe fédératif, le principe fédératif qui est le lien même de l'union, et qui, dans la constitution tout entière, avait besoin, certes, d'être représenté dans un sénat qui représentât les différents États dont elle se compose dans leur partie d'individualité conservée par eux.

C'est là l'unique et seule cause de l'existence du sénat américain. Ce n'est pas la démocratie, c'est la fédération qu'il représente; ce n'est pas la perfection de l'unité démocratique, c'est l'imperfection encore, c'est le défaut d'unité nationale, c'est une espèce d'anarchie prolongée encore après une formation si récente.

Voilà l'origine, voilà la cause, voilà les motifs de l'existence des deux chambres en Amérique. (*Très-bien! très-bien!*)

Et si, reportant maintenant vos esprits, d'une nation qui a si peu de rapports essentiels, si peu d'analogie, si peu de conformité d'origine et de nature avec la nation française, sur votre propre situation, sur votre propre nature à vous, sur nos propres intérêts passés, présents, à venir, vous vous interrogez, vous vous demandez: une chambre française doit-elle imiter cette constitution adaptée à un autre peuple? doit-elle faire représenter des éléments fédératifs qui n'existent plus chez nous? Vous vous répondrez mille fois non! Vous imiteriez un défaut! vous vous calqueriez sur un vice! vous introduiriez une imperfection fédérale dans l'unité de la représentation de la France! (*Très-bien! très-bien!*)

Oui, je vous dirai que ce serait l'acte le plus inopportun et le plus empreint d'anachronisme qu'une constitution puisse jamais rêver.

Avez-vous, comme l'Angleterre, une aristocratie? La France est-elle une aristocratie? Qu'on examine à fond sa nature, qu'on déchire tous les voiles, comme on vous le demandait l'autre jour, la puissance n'est plus dans les fictions; qu'on ne la cherche plus là; ne cherchez la force

constitutive, ne cherchez la force exécutive que dans la réalité; la réalité, c'est la nature même de la France.

La France a-t-elle une aristocratie comme l'Angleterre? Inutile de vous le demander. Tous ses éléments qui ont été renversés avec la constitution elle-même de la société possédant en 1789 sont aujourd'hui disséminés sur le sol à l'état d'égalité légale, complète avec tous les autres citoyens. Il n'y a plus aucune autre aristocratie en France que celle que vous reconnaissez vous-mêmes, l'aristocratie des lumières, l'aristocratie de l'intelligence, celle de la probité. Celles-ci sont constatées par qui? Par cette force mobile, viagère, individuelle, insaisissable, qu'on appelle l'élection, par la manifestation de la conscience et du sentiment public. Voilà votre seule aristocratie. Est-ce celle-là qui aurait besoin d'être constituée en deux assemblées législatives? Vous n'avez, vous n'aurez qu'une supériorité, celle des grands et bons citoyens! Voilà l'aristocratie de la France, car l'ancienneté des noms est une honorable notoriété, c'est une considération, ce n'est plus un privilège!

Avez-vous une théocratie? Mais votre sacerdoce n'est que le composé d'honorables et pieux citoyens rendant un service spirituel à l'État et rétribués par lui pour la sainteté du service qu'ils rendent au pays, sans main-morte, sans dotation spéciale, perpétuelle, sans rien de ce qui constitue cette grande permanence d'existence des corps, qui nécessite leur représentation dans une église d'État, un corps plus spécialement aristocratique et conservateur.

Avez-vous une caste militaire? avez-vous des familles adonnées spécialement aux armes? Non. Tout citoyen a le droit de saisir des armes, et quand il a passé courageusement sa vie à servir honorablement son pays, il n'y a privilège ni pour lui ni pour son fils; il passe à un autre l'épée avec laquelle il a couvert sa patrie.

Si je parcourais les autres conditions de la société française, je trouverais cette même fugitivité, cette même pas-

sagèreté, cette même viagèreté; il n'y a rien à y constater que la valeur personnelle des individus, la valeur personnelle reconnue, par qui? Par l'opinion unanime, sans catégorie, sans privilège, sans exception de la généralité des citoyens, par ce grand tribunal de l'élection et de l'opinion publique dont je vous parlais tout à l'heure, et qui est la souveraineté de tous exprimée par tous.

Il est évident, surabondamment évident pour moi, et il le sera, je n'en doute pas, pour tout homme réfléchi qui a lu l'histoire, qui a scruté les différents éléments dont la nature des peuples se compose, qu'une représentation aristocratique, à un titre quelconque, ne peut être qu'un rêve parmi nous. Vous n'en avez plus la chose; vous en créeriez le mot avec danger, et non avec profit pour nos institutions républicaines. (*Très-bien! très-bien! — Approbation.*)

Oui, ce serait pis qu'un rêve, Messieurs, ce serait un péril grave et renaissant, un péril, je le sais, masqué sous une prudence apparente, un péril conservateur, si vous voulez (*On rit*), dans l'esprit de ceux qui le proposent; mais ce serait un péril réel; car, n'oubliez jamais devant qui vous fonderiez cette seconde chambre, vous fonderiez ce germe d'une aristocratie quelconque dans notre pouvoir législatif unitaire; vous le fonderiez devant une démocratie qui, comme le disait l'autre jour l'honorable M. de Falloux, s'est sans doute développée graduellement, lentement, traditionnellement à travers les siècles, sous la main même, tantôt de l'Église, tantôt de la monarchie intéressée à la faire surgir contre des aristocraties rivales; devant une démocratie qui ne possède son règne, sa force, sa signification, sa puissance que depuis cinquante-six ans; devant une démocratie récente, et, par cela même qu'elle est récente, naturellement ombrageuse, inquiète, jalouse, susceptible, et qui, n'en doutez pas, ne verrait pas sans une susceptibilité illégitime, je le reconnais, je suis bien loin d'accuser la pensée de mes collègues, mais qui ne verrait pas sans une susceptibilité inquiète et jalouse se former, à

sept mois d'une chambre des pairs, à dix-huit mois d'une pairie héréditaire, et à peu d'années d'un sénat presque féodal, se former, dis-je, ce noyau d'une aristocratie qui commencerait par être législative à ses yeux, et qui finirait par être souveraine, ne l'oubliez pas. (*Très-bien! très-bien!* — *Longue agitation.*)

J'écarte de la discussion, et de la tribune, et de ma pensée, les innombrables considérations qui militeraient dans un discours *ex professo*, si c'était l'heure et le temps de le faire, en faveur de l'unité du pouvoir législatif ou d'une seule chambre.

Je me borne à cette pensée, non pas de science, mais à cette pensée d'instinct qui a déterminé et qui, je n'en doute pas, Citoyens, déterminera à votre insu, sans vos réflexions, mais par ces réflexions soudaines, ces réflexions foudroyantes qu'on appelle l'évidence dans la poitrine de l'homme, qui déterminera, je l'espère, votre vote, dans une question de si haute portée. Je veux dire ce sentiment qui coordonne les actes des peuples aux nécessités et aux époques que ces peuples ont à subir; je veux dire ce sentiment qui contracte les forces lorsqu'il y a un immense effort à faire, soit pour enfanter un ordre social nouveau, soit pour défendre dans les parties où elle doit être défendue cette société qui ne nous est pas moins chère qu'à vous, et que nous voulons armer autant que vous, plus que vous, par une chambre unique, de la force indomptable qui la fasse triompher de toutes les attaques de gauche, de toutes les attaques de droite, de toutes celles d'en bas, de toutes celles d'en haut, pour arriver à la fondation de la République, qui n'est, selon nous, que la société personnifiée, la société défendue, la société administrée dans tout ce qu'elle a de juste, de légitime et de véritablement populaire. (*Appro- bation.*)

Voilà quelle est notre pensée : contracter ses forces à mesure qu'on a des efforts plus gigantesques à faire, et, ne nous le dissimulons pas, nous en aurons d'immenses. Nous

y suffirons; mais ce temps ne nous appelle pas à disséminer systématiquement et théoriquement le peu de force sociale que nous avons. (*Très-bien! très-bien!*)

Quoi! Citoyens, c'est en présence de la situation française que nous agirons ainsi? Je ne veux pas exagérer notre situation, je ne veux pas l'atténuer non plus; nous devons la vérité à nous-mêmes, nous devons la vérité au pays, et cette vérité, nous ne la devons pas seulement à nous-mêmes et au pays, nous ne la devons pas seulement en paroles et en discussions à des tribunes, nous la devons en actes, nous la devons en faits, dans notre constitution, à ceux qui viendront après nous. Eh bien! viendraient-ils après nous, si nous périssions nous-mêmes dans l'œuvre difficile, dans l'entreprise prodigieuse que nous avons tentée par nécessité et que nous devons accomplir?

Quoi! c'est au moment où l'Europe tout entière est en mouvement, dans les mêmes idées, idées moins sages, moins connues, moins expérimentées que celles qu'heureusement nous en avons nous-mêmes, mais idées qui produisent çà et là des explosions dont les contre-coups, dont les retentissements peuvent porter jusqu'à vous; en présence de tous vos sentiments sociaux, à vous-mêmes, de tous vos dangers politiques, des ressentiments, des souvenirs, des scepticismes, des incrédulités, des cynismes d'opinions dont nous sommes envahis;... (*Très-bien!*) c'est en présence de pareilles circonstances que des spéculateurs politiques viendraient nous dire, après de froides réflexions dans leur cabinet : Tout bien réfléchi, deux chambres valent mieux qu'une. (*Hilarité.*) Si nous avons deux chambres au lieu d'une seule dans notre constitution, cela fera mieux dans un tableau historique; c'est un système, c'est une théorie, c'est une synoptie, qui répond mieux aux élucubrations philosophiques de telle ou telle école politique dans le pays. Écrivez deux chambres, vous ne risquez rien.

Moi je dis que vous risquez tout. (*Vive approbation.*)

Et moi, je vous dis, Citoyens : Vous risquez beaucoup,

vous risquez tout à jouer, dans le moment où nous sommes, avec des spéculations et des théories politiques. (*Vive approbation.*)

Je reprends, Citoyens : Je vous disais tout à l'heure que j'engageais les honorables membres de cette assemblée, qui avaient considéré la question sous un autre point de vue que nous, à bien réfléchir encore avant de se décider, de ne pas jouer, et, quand je dis jouer, je ne me sers pas d'un mot offensant; dans mon esprit, je veux dire ne pas attribuer trop peu d'importance au choix des systèmes; de ne pas se perdre dans les considérations étrangères aux lieux, étrangères aux temps dans lesquels nous avons à agir et à constituer notre pays; car, pendant que nous nous amuserions à ces considérations historiques, théoriques, géographiques, sur la nature toujours variable selon les temps et selon les peuples, dans la législation bigarrée des empires, les réalités qui sont sous nos pieds ne joueraient pas avec une Assemblée constituante et le pouvoir législatif double qu'elle aurait affaibli en le fondant. Non, ce n'est pas le moment, pendant qu'un pays est dans l'enfantement laborieux de sa propre liberté, de sa constitution définitive; pendant que, comme cela arrive presque toujours dans l'histoire, cette constitution se médite, cette constitution se bâtit assise par assise, non pas dans le calme nécessaire à la réflexion de cette œuvre la plus sublime du genre humain, mais dans les mouvements, dans les agitations qui accompagnent l'enfantement des grandes œuvres humaines. (*Mouvement.*)

Citoyens, pendant, dis-je, que vous fondez cette constitution qui voudrait tout le calme, tout le sang-froid de la sincérité et de la réflexion, il s'agit de grandes choses autour de vous, dans le monde, sous vos pieds mêmes; je n'ai pas besoin de vous les rappeler : voyez l'état de la société, voyez l'état du monde, voyez l'état intérieur, l'état extérieur de notre pays!

Eh bien ! qu'arriverait-il, Messieurs, si vous vous trom-

piez, si vous établissiez, comme on vous le propose, cette lenteur systématique, cette faiblesse, cet embarras, ce frottement, ce froissement artificiel et toujours ralentissant dans les rouages de la constitution que vous allez fonder? (*Bravos.*)

Si vous imposez les lentes évolutions de la combinaison de deux ou trois pouvoirs entre eux, et dont nous avons pu être impunément les témoins pendant que le monde était calme et désarmé autour de nous, que pourrait-il arriver, au contraire, aujourd'hui? C'est que la Russie serait sur le Rhin, c'est que l'Italie serait dévorée par le Nord, c'est que vos factions antisociales auraient le loisir de recruter les plus funestes passions, celles qui s'attaquent à la racine même de toute société, la famille, la propriété, l'État! et que ces idées désespérées seraient vingt fois sur les barricades pendant que vos trois corps, pondérés l'un par l'autre, tâcheraient de se concilier et de s'entendre pour les combattre et sauver la patrie des patries, la société et la civilisation. (*Très-bien! très-bien!*)

Citoyens, nous ne sommes plus dans le temps des fictions. Il faut savoir, en hommes d'État révolutionnaires, disons le mot, le mot dans sa bonne et honorable acception, et vous ne vous y trompez pas, je veux dire en hommes condamnés à penser, à parler et à agir dans un temps de révolution, et pour faire prévaloir, dans sa forme la plus magnanime et la plus conservatrice de la société, cette révolution même, il faut savoir échapper à ces souvenirs, à ces conventions nominales du gouvernement représentatif d'autrefois, gouvernement de trois pouvoirs, gouvernement qui pouvait, qui devait avoir deux chambres dans la logique de ses institutions et de sa nature; car, au centre de ces deux corps législatifs divisés, qu'aviez-vous, Messieurs? Vous n'aviez pas comme aujourd'hui le vide, le néant, ou la puissance ondoyante, fluctuante, incertaine et étonnante quelquefois, de l'élection; vous aviez une souveraineté fixe, immuable, plaçant sa racine, non pas

comme nous dans la terre, plaçant sa racine dans le ciel, et en découlant par droit divin, par la superstition même de l'opinion publique ; vous aviez ce pouvoir qui se reconnaissait par lui-même, qui se défendait par lui-même, qui se perpétuait par lui-même, et qui, pour être seulement modéré par le progrès même de la liberté que vous aviez faite non encore complète, devait avoir autour de lui tantôt un appui, tantôt une résistance ; cela est évident.

Par cette trinité du pouvoir constitutionnel, vous aviez la nécessité de deux chambres ; mais aujourd'hui, où est la souveraineté, je vous le demande ? Elle est en vous, ou elle n'est nulle part. La souveraineté a-t-elle besoin ou non d'être constituée, d'être condensée, d'être concentrée, d'être toujours présente, d'être exécutive, législative, suivant les besoins du jour ou les périls du lendemain ; qui de vous osera me répondre que non ? Eh bien ! si personne dans cette enceinte n'est assez insensé ou aveugle pour nier cette nécessité de la permanence, de l'ubiquité, de la présence réelle, pour me servir du mot, de la souveraineté de l'Assemblée nationale, qui donc osera dire que pour fortifier cette souveraineté il faille la diviser en deux assemblées, la mutiler ? (*Très-bien ! très-bien !*)

Je pourrais, je le répète, m'étendre beaucoup plus sur cette question ; je pourrais répondre à beaucoup d'arguments de l'honorable préopinant, mais je ne répondrai qu'à un seul, c'est celui qu'il a touché, des rapports d'une chambre unique ou des deux chambres avec le pouvoir exécutif.

Citoyens, vous n'avez pas encore achevé votre constitution : si tous les articles de votre constitution avaient passé par la redoutable épreuve de cette Assemblée et de vos suffrages, peut-être pourrais-je discuter avec mon honorable antagoniste M. Rouher, si, dans certains cas, et pour les rapports du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, il serait préférable d'avoir deux assemblées. Mais sommes-nous dans ce cas ?

Que connaissons-nous de notre constitution ? Ce que la commission nous en a fait connaître, ce que la sagesse et les lumières de cette Assemblée nous permettent d'espérer voir adopter par l'universalité de l'Assemblée elle-même dans le projet de votre commission. Eh bien ! dans ce projet, qu'avez-vous fait à l'égard du président ? Lui avez-vous constitué, comme on s'en effrayait beaucoup trop, selon moi, une espèce de royauté quinquennale ? Avez-vous donné à ce modérateur, à ce régulateur que vous appellerez le président de la République, une force propre, essentielle, une prérogative qu'il ait besoin de faire juger, tantôt par une chambre, tantôt par l'autre, tantôt par les deux ? A-t-il le droit, qui seul, selon moi, motiverait la dualité du pouvoir législatif, qui seul motiverait la création de deux assemblées, de dissoudre l'Assemblée nationale ? Non, non ; vous avez refusé ; je ne dis pas, je n'ai pas encore examiné la question, je ne dis pas que vous ayez agi sagement ou imprudemment à cet égard, je ne me prononce pas en moi-même, je n'y ai pas réfléchi encore ; mais enfin il est évident que, si le président de la République française n'a pas le droit de dissoudre l'Assemblée, il est évident qu'il sera les bras croisés, impuissant, complètement désarmé, en face d'un conflit possible entre les deux chambres que vous aurez mises sous sa main ; car enfin, comment les départagera-t-il quand un conflit radical se sera produit sur une grande mesure politique ? Il sera désarmé ! Il regardera, il attendra, il prendra vainement parti pour l'une contre l'autre, sans pouvoir les départager jamais en faisant appel au pays, comme le faisait la monarchie. Quelle situation honteuse et périlleuse à la fois dans votre système pour un président ! Il assistera à l'anarchie des chambres ! voilà le rôle que vous lui feriez. (*Très-bien ! très-bien !*)

Ici je m'arrête, Messieurs. Cependant, avant de conclure, il me vient quelques scrupules, et je demande à l'As-

semblée encore quelques minutes pour lui en faire part. (*Parlez ! parlez !*)

On dit dans l'amendement (je viens de le lire) : Les électeurs, une seule classe d'électeurs, je le reconnais, on nous fait la grâce de ne pas scinder la démocratie, de la reconnaître une, tout en voulant diviser son expression et sa tête. On nous dit : Les électeurs nommeront le sénat ou la seconde chambre, comme ils ont nommé la première.

Je demanderai aux honorables auteurs de l'amendement de vouloir bien répondre aux deux ou trois interrogations que je vais leur poser, ou plutôt que je me pose à moi-même.

A quel signe les électeurs, le pays, le pouvoir, l'Assemblée législative, l'ensemble du gouvernement, de la souveraineté française, reconnaîtront-ils que tel ou tel membre de ce pays, apte à tout, susceptible d'adopter librement toutes les vocations, en choisissant lui-même, et non pas en faisant choisir à personne, à quel signe pourront-ils dire à tel ou tel membre politique : Toi, tu seras de la première chambre ! toi, tu seras de la seconde ! toi, tu seras du sénat, toi, tu seras condamné à n'être que de la chambre des communes ? (*Rire approbatif.*)

Comment ferez-vous cette répartition ? (*Sensation prolongée.*)

Je le demandais et je le demande à l'Assemblée elle-même, où placerez-vous ce signe de capacité distinctive entre telle ou telle classe, telle ou telle catégorie, ou, pour me servir des mots démocratiques, entre tels ou tels citoyens aptes, ou telle ou telle nature de fonctions, dans telle ou telle chambre ? Sera-ce à la profession ?

Direz-vous, comme je l'entendais tout à l'heure sur mon banc, aux membres de l'Institut, par exemple, aux vétérans de l'Assemblée législative, aux hommes de science, d'érudition, de labeur, d'intelligence : Vous, vous serez de la chambre haute ; vous, au contraire, hommes des autres professions secondaires, vous serez de la chambre des com-

munes. (*Rires et agitation.*) Il n'y a pas d'autre moyen, il faut bien que vous trouviez un moyen de distinguer parmi vos candidats. (*Mouvement.*)

M. TASCHEREAU. Et les conseils d'arrondissement ? et les conseils de département ?

M. DE LAMARTINE. L'honorable M. Taschereau m'a interrompu par un mot que je relève à l'instant ; il me disait : Ce sont les électeurs eux-mêmes, les conseils d'arrondissement, les conseils de département, qui détermineront d'après leur instinct arbitraire. (*Il n'a pas dit cela !*)

Je laisse l'interruption, puisqu'elle n'est pas développée, et je persiste à demander à quels signes les électeurs eux-mêmes, le pays lui-même, les conseils d'arrondissement et de département, reconnaîtront-ils et désigneront-ils les membres de l'une ou de l'autre chambre ?

Est-ce à la fortune ? Mais c'est le signe le plus matériel, le plus brutal, de distinction ! tout le pays se révolterait comme vous-mêmes. (*Très-bien ! très-bien ! — Interruption prolongée.*)

Est-ce à la profession ? Mais vous retombez dans le système des castes, dans le système des Indes, et vous êtes en France, en 1848 ! (*Mouvement.*)

Est-ce le sort ? Mais il est aveugle : il enverra un sage dans la chambre des tribuns et un tribun dans le conseil des sages. (*Approbatif.*)

Est-ce à l'âge ? Mais vous déferiez cette œuvre admirable, cette combinaison divine de la nature, qui mêle les âges divers dans la même génération, pour que les faiblesses d'un âge soient corrigées par la force et la maturité d'un autre âge, pour que la vieillesse et la jeunesse, l'enfance et la virilité, forment cette moyenne qui fait l'équilibre des facultés dans le genre humain. Quoi ! vous scinderiez ces formes différentes dans votre Corps législatif à deux actes de naissance ! (*Très-bien ! très-bien !*)

Vous placeriez, comme la constitution de l'an III, là tous les hommes d'expérience et de tradition, tous les vétérans

de la politique ; ici tous les jeunes enthousiasmes, toutes les fougues, toutes les impatiences (*Mouvement*) ; là la nécropole des vivants, ici l'inexpérience et l'entraînement naturels à la jeunesse !

Vous vous priveriez même, vous, chambre démocratique, de toute la majesté, de toute l'autorité que Dieu, la nature et les hommes ont attachées de tout temps au signe des années glorieusement et laborieusement employées au service du pays.

Ainsi, je vois d'ici, dans ma pensée, sur le sommet de ces derniers bancs, où je voyais avec satisfaction, assis, dans les dernières années de l'ancien gouvernement, un homme dont le nom est dans toute votre estime, dont le nom est sur toutes les lèvres, le vénérable Royer-Collard. En vertu de cette loi qui aurait scindé l'Assemblée nationale en deux âges et qui crée un conseil des Anciens, vous viendriez dire à Franklin, à Royer-Collard : Va-t'en dans l'autre chambre, je t'exile au Luxembourg. (*Profonde sensation.*)

Vous perdriez ainsi votre autorité, et avec cela toute l'autorité, toute la majesté et une partie du respect de la loi. (*Nouveau mouvement.*)

Je dis, Messieurs, que toutes ces conditions, toutes ces catégories sont destructives, non-seulement de la force, mais de la dignité morale, de l'autorité, de la majesté du grand pouvoir législatif unitaire dans votre pays ; je dis qu'elles sont radicalement impraticables, et qu'à mesure qu'on les presse dans les mains, elles s'évanouissent en sophismes ou en impossibilités ; la nature des choses, comme le danger de votre situation, vous ramènera à la vérité, plus éloquente et plus convaincante que toutes les paroles, à l'unité de la représentation, personnifiée dans l'unité d'une assemblée ; et cela, je le répète avec intention, sinon pour toujours, au moins pour la première période.

Messieurs, je finis par où j'ai commencé. C'est par cet instinct du moment, par ce génie de l'à-propos, par ce que

les anciens appelaient le dieu des circonstances : il vous dit, il me dit du moins que si vous aviez deux assemblées, ce serait le moment qui vous commanderait de les fondre en une. (*Bravos à gauche.*)

Oui, pour suffire aux éventualités graves de notre présent et de notre avenir pendant notre transformation, ne nous flattons pas : les difficultés ne sont pas insurmontables, mais elles sont immenses. Regardons-les face à face, c'est le moyen de les surmonter ; nous les surmonterons, je le sais, mais osons les envisager.

Voyez en vous et autour de vous, sur toute l'Europe, en France, en Italie, en Allemagne, au Nord, au Midi, partout, y eut-il jamais un horizon plus chargé, si ce n'est de foudres, au moins de nuages ? Non, il n'y eut rien de pareil, je parle de l'état des esprits dans les masses égarées, et égarées même par de généreuses, mais impossibles aspirations. Il n'y eut rien de pareil aux pronostics, aux périls, aux dangers de guerre sociale sourde ou éclatante, depuis le moyen âge, en Allemagne depuis les temps où les fanatiques où les anabaptistes, Jean de Leyde et les juges du peuple à Mulhouse, à Munster, recrutaient jusqu'à trente mille combattants pour des chimères, ravageaient les bords du Rhin, établissaient la communauté des biens et des femmes, et disparaissaient quelques mois après dans leur sang et dans celui qu'ils avaient répandu, comme ces idées monstres, comme ces météores intellectuels qui apparaissent de temps en temps dans le monde pour l'effrayer, et qui, comme ce qui est monstrueux dans la nature, ne se reproduisent plus. (*Très-bien ! très-bien !*)

Je me trompe, Citoyens ! ces idées se reproduisent ou essayent de se reproduire dans de nouvelles sectes : vous en êtes aujourd'hui les témoins.

Eh bien ! je vous le demande, contre ces actes, contre ces idées, contre ces associations souterraines qui travaillent, non pas seulement les mauvaises passions, mais au fond les bonnes inspirations de certaines parties du peuple, et

qui recrutent comme un élément de désordre la pire des factions, la faction de l'indigence, de la misère et de la faim, pour la porter tout entière contre votre société, qu'aurez-vous à opposer à tout instant? Deux choses : la lumière et l'assistance, et le secours et le travail, et l'enseignement d'abord; et après, quand il faudra couvrir l'ordre social, menacé à main armée, quoi? La dictature, Citoyens! la dictature d'une assemblée toute-puissante, une et toujours debout! La dictature non pas d'un homme, mais la dictature du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, résumé dans vos personnes; ou, si vous la confiez à un seul homme, comme aujourd'hui, vous étreindrez la main de cet homme dans votre main, pour qu'il n'abuse pas de la puissance que vous lui avez concédée. (*Très-bien ! très-bien !*)

C'est la dictature, vous dis-je, la dictature sous son beau nom, sous sa forme légitime et légale, la dictature de la nation.

Je dis qu'à ce danger de sectes antisociales, à ce recrutement continu de pensées et de ressentiments contre l'ordre social, se produisant de temps en temps en actes coupables et déplorables, vous n'avez qu'une chose à opposer : ce n'est pas le jeu de deux chambres, combinaison de trois pouvoirs pour former une volonté *dans une*; c'est la dictature immédiate, présente, instantanée, soudaine, du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif résumée, si ce n'est dans vos mains, du moins sous vos mains. Et voyez ce qui se passe dans un autre ordre d'idées. Pour beaucoup d'esprits arriérés, rétrogrades, plagiaires d'un passé, imitateurs de ce qui doit être couvert à jamais d'un voile de deuil, pour beaucoup de ces esprits, nous entendons tous les jours, je lisais ce matin même dans vos journaux arrivés du Midi, pour beaucoup de ces esprits, la République, qui a un beau sens pour l'universalité de l'Assemblée nationale et du pays, a un sens sinistre au fond de leur pensée. (*Murmures. — A gauche. Oui ! Oui ! C'est vrai !*)

Vous n'avez donc pas lu ce matin les cris proférés à Toulouse?

Eh bien ! contre ces hideuses tentatives de faire rentrer la République dans des ornières sanglantes, pour empêcher que des insensés la perdent en la rendant odieuse, contre les conciliabules de cette faction, je me trompe, ces hommes ne méritent pas le nom de faction, ce ne sont que des individus en nombre imperceptible et répudiés par les factions mêmes; mais enfin, contre ceux qui voudraient ainsi déshonorer la France, la République, le peuple, la liberté, qu'aurez-vous souvent? La dictature ! évoquer à vous la loi, la force et en foudroyer ces insensés qui seraient les plus dangereux ennemis de la République, car ils la couvriraient d'impopularité et d'exécration. (*Très-bien ! très-bien !*) Et contre le reflux des réactions étrangères, et contre les entreprises des ambitions et des souvenirs, qu'aurez-vous en cas de guerre civile? La dictature obligée d'une assemblée unique, ayant dans la même main l'arme défensive et la loi protectrice de la patrie menacée dehors et dedans!

Mais, Citoyens, je finis par là, par un simple raisonnement froid, mais précis comme un dilemme :

Cette dictature d'une assemblée souveraine au nom de la nation, souvent nécessaire au moment où l'on fonde dans la tempête des esprits, à qui la confiez-vous dans l'hypothèse des deux chambres? Je vous le demande : interrogez-vous. (*Mouvement d'attention.*) La remettrez-vous aux deux chambres à la fois? Mais elles la déchireront en se la partageant. (*Très-bien !*)

La remettrez-vous à une seule des deux assemblées? Mais l'autre sera absorbée, avilie, anéantie, détruite! Ce ne sera pas une dictature, ce sera alors une révolution! (*Bravos à gauche.*)

La remettrez-vous à un homme? Quoi! vous auriez plus de confiance dans un homme que dans la nation représentée par vous-mêmes! (*Sensation prolongée.*)

Un homme ! Mais cela est bien facile à dire. Où sera-t-il, cet homme ? Sommes-nous dans un temps où l'on prenne les noms pour des choses, un fantôme pour une réalité ? (*Nouveau mouvement.*)

Mais quand vous auriez cet homme sous la main, je vous dirais encore : Prenez garde ! prenez garde à qui vous remettez vos pouvoirs ! Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais, selon moi, empêcher une assemblée française de confier la dictature de sa République, de sa révolution, à un homme.

Ces deux noms, Citoyens, c'est le nom de Monk, en Angleterre ; et, en France, c'est le nom de Bonaparte ! (*Mouvements prolongés.*)

Citoyens, j'étais monté, presque indécis sur mon vote, sur les raisons analysées du moins qui me faisaient me prononcer, et pour m'interroger moi-même devant vous plutôt que pour vous communiquer mes convictions faites. Mais, je le déclare en descendant de cette tribune, j'hésitais presque ; je n'hésite plus, et je vote pour une seule Assemblée. (*Très-bien ! très-bien ! — Mouvement prolongé d'approbation.*)

SUR LA PRÉSIDENTE

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 6 octobre 1848.

L'Assemblée constituante était appelée à décider si ce serait la Chambre ou le pays qui nommerait le président de la République. M. de Lamartine posa énergiquement la question à la tribune. Son discours l'emporta et fit prévaloir l'élection par le peuple.

MESSIEURS,

Indépendamment du péril de parler dans une question où les esprits flottent dans une indécision que nous avons tous comprise par la nôtre, il n'y a rien de si pénible, pour un orateur, que d'admirer, que d'apprécier ce qu'il vient combattre. (*Agitation.*)

PLUSIEURS VOIX. On n'entend pas.

M. DE LAMARTINE. Je réprends, Messieurs : je disais qu'indépendamment de l'émotion qu'éprouvait un orateur, un homme politique, au moment de se prononcer sur une des questions les plus flottantes, les plus indécises dans l'opinion de son pays et un moment dans la sienne propre, il y avait quelque chose de pénible, particulièrement pour

Un homme ! Mais cela est bien facile à dire. Où sera-t-il, cet homme ? Sommes-nous dans un temps où l'on prenne les noms pour des choses, un fantôme pour une réalité ? (*Nouveau mouvement.*)

Mais quand vous auriez cet homme sous la main, je vous dirais encore : Prenez garde ! prenez garde à qui vous remettez vos pouvoirs ! Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais, selon moi, empêcher une assemblée française de confier la dictature de sa République, de sa révolution, à un homme.

Ces deux noms, Citoyens, c'est le nom de Monk, en Angleterre ; et, en France, c'est le nom de Bonaparte ! (*Mouvements prolongés.*)

Citoyens, j'étais monté, presque indécis sur mon vote, sur les raisons analysées du moins qui me faisaient me prononcer, et pour m'interroger moi-même devant vous plutôt que pour vous communiquer mes convictions faites. Mais, je le déclare en descendant de cette tribune, j'hésitais presque ; je n'hésite plus, et je vote pour une seule Assemblée. (*Très-bien ! très-bien ! — Mouvement prolongé d'approbation.*)

SUR LA PRÉSIDENTE

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 6 octobre 1848.

L'Assemblée constituante était appelée à décider si ce serait la Chambre ou le pays qui nommerait le président de la République. M. de Lamartine posa énergiquement la question à la tribune. Son discours l'emporta et fit prévaloir l'élection par le peuple.

MESSIEURS,

Indépendamment du péril de parler dans une question où les esprits flottent dans une indécision que nous avons tous comprise par la nôtre, il n'y a rien de si pénible, pour un orateur, que d'admirer, que d'apprécier ce qu'il vient combattre. (*Agitation.*)

PLUSIEURS VOIX. On n'entend pas.

M. DE LAMARTINE. Je réprends, Messieurs : je disais qu'indépendamment de l'émotion qu'éprouvait un orateur, un homme politique, au moment de se prononcer sur une des questions les plus flottantes, les plus indécises dans l'opinion de son pays et un moment dans la sienne propre, il y avait quelque chose de pénible, particulièrement pour

l'orateur, à venir combattre des adversaires dont il avait profondément apprécié les motifs et admiré hier et aujourd'hui le talent. Telle est cependant ma situation. C'est là le sentiment que j'ai éprouvé et que j'éprouve en montant à cette tribune.

La plupart des orateurs entendus hier et aujourd'hui, Messieurs, ont confondu en une seule et même discussion ce que j'aurais voulu séparer, les cinq articles du chapitre en discussion devant l'Assemblée nationale ; je serai forcé, quoique très-sommairement, vu l'heure et les dispositions de l'Assemblée, de les suivre un moment dans les différentes spécialités de leur argumentation.

Il s'est agi et il s'agit dans cette discussion, depuis deux jours, non-seulement de déterminer si le président de la République sera nommé par l'Assemblée nationale ou par le pays ; mais il s'agit encore, vous l'avez entendu il n'y a qu'un instant, de savoir si la République aura un président, ou si elle n'aura que des conseils, des comités de salut public, de sûreté générale, de recherches, comme nos premières assemblées révolutionnaires.

Il s'agit de savoir quels seront la forme, la durée, le mode de cette présidence ; si elle sera à une ou à plusieurs têtes, si elle sera annuelle ou quinquennale, ou seulement si elle sera, comme le pouvoir temporaire et transitoire que vous avez institué jusqu'ici, et comme le demandait tout à l'heure l'honorable membre auquel je répons, un pouvoir investi de toute votre force, de toute votre majesté, mais un pouvoir temporaire, transitoire, et manquant par là même, selon moi, des conditions de fixité nécessaires dans ce moment-ci à notre pays pour que, sous la révolution, il découvre un gouvernement.

Messieurs, quant à la question de savoir si la présidence sera un des modes d'organisation de la République, si la République aura un président ou n'en aura pas, je ne répondrai qu'un seul mot.

J'ouvrirai l'histoire de toutes les assemblées, et spéciale-

ment des assemblées françaises qui avaient accepté, dans des conditions normales alors, mais qui seraient tout à fait irrégulières aujourd'hui, ce mode de constitution ; je vous montrerai cette distinction de fonctions, car je ne me sers pas du mot de division des pouvoirs (il ne s'applique plus à rien) ; la division des pouvoirs ne s'applique plus en quoi que ce soit à notre mode de gouvernement essentiellement unitaire, et où la souveraineté indivisible, comme l'Assemblée nationale, repose tout entière en nous, parce que nous sommes nous-mêmes l'expression unitaire du peuple tout entier. Mais, Messieurs, je vous montrerai le long Parlement et la Convention, prenant ce mode de gouvernement qu'on osait vous conseiller tout à l'heure, réunissant, non pas seulement le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, mais réunissant ou tenant, du moins sous leurs mains, le troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire, qui seul, dans une telle forme de gouvernement ou plutôt de tyrannie, peut compléter le gouvernement unitaire d'une assemblée, et je vous dirai : Si vous voulez entrer dans ce mode de gouvernement, si vous pensez que les circonstances dans lesquelles se trouve la patrie exigent cette intensité terrible de forces qui s'élèvent, non pas comme un appel, mais comme un épouvantail dans notre histoire, pour nous écarter de ce système ; si vous le voulez, ayez la logique tout entière de votre pensée, ne confondez pas seulement en vous le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, confondez aussi le pouvoir judiciaire, et alors rappelez-vous de votre vrai nom, appelez-vous la Terreur ! (*Vive sensation et approbation à droite.*)

Vous ne le voulez pas, le pays en a horreur, la situation ne le commande pas ; écartons donc cette argumentation. (*Très-bien !*)

Je dirai très-peu de choses de plus sur un autre mode de gouvernement qu'on vous conseillait indirectement hier, celui de l'absence même d'unité dans votre pouvoir exécutif sous votre main, celui des comités, celui de ces

gouvernements irresponsables, de ces gouvernements les plus terribles; savez-vous pourquoi? Parce qu'ils sont anonymes, parce que, étant anonymes, la responsabilité s'y égare, non-seulement dans le temps, mais dans l'histoire, et que pour nous, qui avons lu et écrit l'histoire de cette époque, si récente cependant, pour nous, la responsabilité s'égaré tellement sur les noms, entre les personnes, qu'à cinquante-cinq ans de date il nous est impossible de renvoyer souvent la rémunération ou de reconnaissance ou d'horreur à tel ou tel nom de notre histoire, et que nous ne savons pas à qui, de Collot-d'Herbois, de Barrère, de Robespierre ou de Danton, nous devons renvoyer la responsabilité de telle ou telle mesure de cette forme de gouvernement qu'on ose vous conseiller. (*Très-bien.*)

Mais d'ailleurs, à côté de cette violence, qui est pour ainsi dire commandée par cette forme de gouvernement, il y un autre inconvénient qui paraît bien incompatible avec celui-là, et qui cependant l'accompagne presque toujours. Cet inconvénient des gouvernements à plusieurs têtes, des gouvernements par comités, des gouvernements par conseils, c'est la faiblesse; la faiblesse, car, par une suite naturelle de ce frottement des convictions, des volontés des individus dans les gouvernements de cette nature, savez-vous de quoi se compose le gouvernement? Il se compose d'une moyenne, il se compose de concessions réciproques, de lenteurs, d'atermoiements. Or, les gouvernements de moyennes et de concessions ne sont pas ceux qui conviennent aux grandes nations, aux grandes époques, aux grandes crises dans lesquelles nous nous trouvons; les époques énergiques ne veulent pas de moyenne de gouvernement, elles veulent un pouvoir à leur image. (*Très-bien! très-bien!*)

Maintenant je passe au fond de la question même, à celle qui avait le plus spécialement préoccupé ma pensée hier et depuis quelques jours, à la forme de nomination du président de la République ou par vous ou par le pays.

J'ai entendu avec le plus vif intérêt, avec une sincère et consciencieuse anxiété, hier, l'éloquent orateur qui pendant près de deux heures a feuilleté pour ainsi dire page à page tous les enseignements de l'histoire et de la politique sur cette grande et difficile question; je parle de l'honorable M. Parieu.

Ces considérations ne m'étaient pas nouvelles; et moi aussi, j'avais lu, j'avais étudié, depuis cette incertitude qui pèse sur notre intelligence, j'avais lu en différents textes de constitutions ces différents modes d'élection du chef, du président, du modérateur de la République, chez les diverses nations qui ont fait reculer la monarchie devant la forme définitive de la liberté, devant la République. J'ai vu les États-Unis, les républiques américaines, Venise, Gènes, les formes mêmes du gouvernement dans les conclaves, d'où sortent ces grands chefs de la république catholique. J'ai étudié, dans notre propre histoire, le système de 1793, avec ses vingt-cinq membres qui devaient former le Conseil de la République. J'ai la constitution de l'an III; j'ai vu ce mécanisme combiné par lequel une première candidature dans les départements portait cinq noms, présentait ensuite le nombre de vingt-cinq au Conseil des Anciens par le Conseil des Cinq-Cents. Je me suis efforcé de me rendre compte des motifs de ces différentes compositions, de ces différentes combinaisons de l'élection aux différentes époques de notre histoire et de celles des nations qui nous avoisinent.

Eh bien! je le déclare avec franchise, je n'ai trouvé là, pour nous, la lumière, l'évidence, l'applicabilité d'aucun grand principe général qui ait suffi pour éclairer ma conscience et mon intelligence. L'honorable M. Parieu vous citait hier l'exemple des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et de la Hollande, qui font nommer au second degré, au troisième degré dans une de ces républiques, le président chargé du gouvernement du pays.

Mais que l'honorable M. Parieu me permette de lui faire

une observation qui me frappait en écoutant ses paroles, c'est que ces exemples s'appliquent aussi mal aux institutions qu'il s'agit de fonder pour nous et chez nous, qu'ils s'appliquaient l'autre jour, dans la discussion de l'assemblée unique, à la question qui s'agitait ici.

Les États-Unis nomment à deux degrés, la Hollande nommait à deux degrés, la Suisse nomme à plusieurs degrés; pourquoi? Parce que ces trois pays sont des États fédératifs; parce qu'avant que l'unité fédérale, qui est la seule représentée dans la nomination du pouvoir suprême qui correspond à la fédération tout entière, avant que ces unités fédérales viennent porter leur suffrage pour consacrer le droit présidentiel du chef de la République, il faut qu'elles s'entendent avec elles-mêmes; parce que, en un mot, elles représentent non pas une volonté individuelle, mais la volonté de chaque membre de la fédération.

Voilà le secret de ces trois modes; ces républiques ont ou avaient ces natures particulières de pouvoir: les États-Unis avaient fait alliance avec l'Océan, la Suisse avec ses montagnes, la Hollande avec ses marais; un pouvoir fort leur était moins nécessaire.

Mais, Messieurs, il ne vous échappe pas que la France n'a rien, n'a rien eu, n'aura rien, ne veut rien avoir de comparable, dans sa constitution sociale et nationale, à ces fédérations qu'on nous cite sans cesse en exemple, sans avoir compris leur nature et leur nécessité.

Messieurs, je suis tenté de laisser toutes ces considérations secondaires, scientifiques pour ainsi dire; je suis tenté, dis-je, de négliger toutes ces considérations historiques, accessoires à la question qui nous occupe, intempêtes, tardives, arrivant trop tard à cette tribune aujourd'hui, et d'entrer tout de suite et à fond dans les motifs secrets, dans les raisons consciencieuses qui nous préoccupent, nous agitent et nous passionnent saintement, je le dis, car je n'ai pas vu, depuis que l'Assemblée nationale est réunie, de symptôme d'un autre esprit que celui d'un es-

prit d'examen consciencieux, patriotique dans ses délibérations; pas l'ombre de factions n'a pesé sur les esprits de cette Assemblée. Je le dis sans la flatter, comme je le sens, comme je le pense. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! je suis tenté, dis-je, à cause de cela même et par l'audace que donne à une conscience comme la mienne l'harmonie avec vos propres consciences à vous, l'audace de parler cœur à cœur, ouvertement, devant vous et devant le pays, des motifs qui, pour les uns ou pour les autres, vont peser tout à l'heure dans le vote que nous allons porter, en pesant d'avance votre boule dans votre main!

Si la question n'était que dans la question; s'il ne s'agissait véritablement que de déterminer telle ou telle combinaison mécanique d'où doit sortir, pour ainsi dire, ou par une seule explosion de votes, ou par une filière successive de suffrages se fortifiant, s'amoindrissant, s'épurant les uns les autres, le vote du président, mon Dieu! cela serait bientôt fait; il n'y aurait pas de logique là contre la logique; nous nous dirions: Le peuple, dans notre constitution de Février, est un peuple seul et unitairement souverain; c'est donc de son sein, c'est du sein de cette souveraineté unique, et toujours debout dans le peuple, que doit sortir, non pas comme vous le disait hier M. Parieu, cette division des pouvoirs, je répudie encore une fois ce terme, mais cette distinction des fonctions de la souveraineté nationale. Voilà la logique.

Nous, nous disions: Ce peuple, cette démocratie dont on parlait tout à l'heure avec une si juste inquiétude, elle est jalouse, c'est sa nature; elle est ombrageuse, elle est susceptible; elle est inquiète et jalouse d'autant plus, Messieurs, qu'elle n'a pas encore un long règne derrière pour la rassurer sur ses inquiétudes et sur ses préoccupations. (*Assentiment marqué.*)

Eh bien! dans cet état de votre démocratie, car il est certain qu'elle envisage chacun de vos actes et jusqu'à vos arrière-pensées, celles du moins qu'elle vous suppose, avec

cette inquiétude et cette jalousie qui font le fond de la nature démocratique, qu'y a-t-il à faire? Lui donner largement, amplement, sincèrement, sans lui rien retenir, son droit tout entier. (*Très-bien! très-bien! — Mouvement prolongé.*)

Nous nous dirons de plus, et c'est là, je demande à l'Assemblée la permission de m'y arrêter une demi-minute, c'est là une des considérations qui, pour moi, ont le plus influé sur ma résolution, nous nous dirons : Dans les républiques, quelle est la force? où est la force? où la puise-t-on? par quel signe la marque-t-on sur le front des pouvoirs, des institutions et des hommes? Le pouvoir, dans les républiques, est dans la popularité, ou il n'est nulle part. (*Très-bien!*)

Tant que l'Assemblée nationale est la popularité vivante du pays, non pas cette popularité mobile que le matin apporte et que le soir emporte, mais cette popularité du bon sens, de la réflexion et de la conscience, qui accumule lentement, sur tous les noms des représentants dont cette grande Assemblée se compose, le signe de l'assentiment, le mandat de la confiance, la force du pays; c'est de cette popularité que je parle; eh bien! cette popularité, elle est à elle seule, soyez-en sûrs, elle est le pouvoir tout entier. (*Très-bien! très-bien!*)

Supposez maintenant que, comme il arrive dans toutes les choses humaines, et comme il est arrivé surtout dans les premières périodes et dans les périodes encore révolutionnaires des institutions, cette popularité s'évanouisse peu à peu, qu'elle s'use par les mois, par les jours, les années, par les refus quelquefois courageux et énergiques, qu'une Assemblée nationale doit savoir faire au sentiment mal éclairé du peuple; supposez que cette popularité s'éloigne et se sépare d'elle; elle s'éloigne et se sépare en même temps des deux pouvoirs, des deux fonctions; en abandonnant l'Assemblée nationale pour un temps, elle abandonne aussi le pouvoir exécutif. Je vous le demande,

dans quel abîme n'êtes-vous pas précipités! et votre pouvoir constitué ne s'anéantit-il pas au même instant aux yeux du peuple! (*Profonde sensation.*)

Voilà, je le répète, une des considérations qui m'ont le plus vivement frappé. Je me suis posé devant les yeux le problème de cette lacune de popularité honnête et consciencieuse de l'Assemblée; je me suis dit: Voilà un président, il a été appelé par l'Assemblée nationale, il est le favori, passez-moi le mot, il est le favori du parlement aux yeux du peuple. (*Murmures d'approbation.*)

Je retire l'expression si elle blesse... (*Du tout! du tout! — Très-bien! très-bien!*)

Je me suis mis souvent dans ma pensée, vous disais-je, en face de cette situation qui peut arriver, qui doit arriver, car tout arrive dans la mobilité des choses, des hommes et des temps où nous sommes; je me suis mis en face d'une assemblée nationale ayant perdu momentanément sa popularité, et par conséquent sa force dans le pays, et d'un président sorti exclusivement du sein des suffrages de l'Assemblée nationale, d'un favori, pour répéter le mot, puisqu'il ne vous a pas choqués, d'un favori du parlement, au lieu d'un élu du peuple, perdant par cela même sa popularité; pourquoi? Parce qu'émané de l'Assemblée nationale, la popularité qui entoure l'Assemblée nationale est la sienne propre, et parce que, un moment, l'impopularité qui viendrait affaiblir, ternir cette Assemblée nationale, réagirait jusque sur lui, et qu'ainsi que le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, plus en contact avec le peuple, en contact de tous les jours, et par conséquent à qui la popularité est plus nécessaire qu'à tous les autres pouvoirs, le pouvoir exécutif serait atteint de la même impopularité; tout périrait ou du moins tout s'éclipserait à la fois dans le prestige des deux pouvoirs, trop enchaînés l'un à l'autre, puisque l'un sortirait de l'autre. (*Très-bien!*)

Oui, tout serait anéanti, tout disparaîtrait à la fois dans

cette lacune de force, de popularité et de pouvoir. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Nous nous dirions enfin, et je finis par là cette énumération, nous nous dirions enfin : Dans toute constitution, mais je ne dis pas seulement dans toute constitution politique, dans toute constitution naturelle, si j'osais remonter aux exemples trop physiologiques, quoique très-spirituels, qui ont été apportés à cette tribune par mon remarquable adversaire M. Félix Pyat; dans toute constitution, tout pouvoir propre doit avoir sa prérogative. Ce qui est vrai d'un pouvoir propre est vrai aussi d'une grande fonction de gouvernement, qui, bien que ne s'élevant pas, dans votre pensée comme dans la mienne, à cette souveraineté de pouvoir que vous réservez avec raison au peuple, s'élève cependant à l'exercice même de cette souveraineté dans ses fonctions les plus augustes et les plus difficiles. Il faut une prérogative à chacun de ces pouvoirs; vous avez la vôtre, vous l'avez dans l'élection universelle du pays qui vous investit, pour ainsi dire, de la personnalité même de cette grande nation que vous résumez ici dans cette enceinte.

Mais ce pouvoir exécutif que vous devez et que vous voulez créer, non pas pour lui léguer une part de votre souveraineté, mais pour lui en confier l'exercice distinct, spécial et responsable surtout, et c'est là ce qui le rend par-dessus tout un pouvoir distinct et nécessaire, ce pouvoir responsable, vous devez vouloir qu'il ait aussi sa prérogative dans le pays comme vous l'avez vous-mêmes, sans quoi cette qualité de subordonné du pouvoir législatif, qu'on osait revendiquer pour lui tout à l'heure, ne serait qu'une trop triste et trop faible réalité devant l'impuissance de ses fonctions; ce ne serait plus un ressort dans votre constitution, ce serait une aiguille destinée seulement à marquer l'heure de vos volontés ou de vos caprices sur le cadran de votre constitution. (*Très-bien! — Longs murmures d'approbation.*)

Je continue :

Puisque tous ces motifs que je viens d'énumérer rapidement devant l'Assemblée n'éprouvent aucune contradiction dans cette enceinte (*A gauche : Si! si!*)... ils n'en ont pas éprouvé jusqu'à présent, ils en éprouveront tout à l'heure à cette tribune. Mais puisque ces motifs, dis-je, ne provoquent aucune opposition d'instinct, de clameur publique, c'est celle dont je voulais parler dans cette enceinte, puisqu'ils sont à un certain degré d'évidence et de palpabilité pour tous les esprits, il y a donc un autre motif, et c'est là que j'en veux venir! il y a donc une autre raison de cette hésitation prolongée, de cette hésitation malade qui travaille depuis quelques mois, depuis quelques jours, non seulement l'opinion publique, mais ceux mêmes qui sont chargés, comme vous, de fixer cette opinion publique par un vote dans la constitution. Eh bien! M. Parieu le disait hier avec franchise, et je l'en remercie; sans lui, je n'aurais pas eu l'audace d'aborder franchement cette partie de la discussion, si difficile, parce qu'elle est presque personnelle; M. Parieu vous disait :

Vous allez faire la revue des grands partis qui peuvent diviser momentanément les opinions sur le territoire de la France; vous allez faire le grand recensement, il a presque dit le grand recrutement, ou il l'a dit du moins dans la fin de sa phrase et de son discours, vous allez faire le grand recensement de tous les partis antirépublicains, de tous les partis surannés, estimables quoique surannés, qu'un sentiment honorable enchaîne encore à des convictions sincères, mais de tous ces partis qui, selon moi, qui, selon vous, mon Dieu! qui, selon eux-mêmes, dans la partie sérieuse et intelligente qui les compose, n'ont plus de rôle à jouer dans la politique de ce pays. (*Approbation.*)

Vous allez faire leur recensement, vous allez réunir d'un côté les légitimistes sous le nom d'Henri V, de l'autre les partisans de la monarchie de Juillet à peine exilée par le malheur, ou plutôt par la faute de nos institutions et les conseils d'une mauvaise politique. N'accusons pas le mal-

heur, et laissons à chacun sa responsabilité! (*Très-bien!*)

Vous allez faire le recensement de tous les partis, et ne tremblez-vous pas, ajoutait l'orateur courageux, ne tremblez-vous pas du nombre de ces suffrages qui vont déclarer à la République autant d'inimitiés acharnées qu'il y aura de votes dans l'urne du scrutin pour la présidence?

Je dirai à M. Périou que la France et moi nous avons à cet égard plus d'impassibilité, je ne dirai pas plus de courage que lui; je lui dirai que ce serait, selon moi, une chose ridicule à la République française et à l'Assemblée qui la représente, de se préoccuper de quelques suffrages égarés sur des noms d'hommes qui ont perdu la qualité légale de citoyens aux candidatures de la République... Mais je le dis avec certitude, et je suis convaincu que je ne serai au dehors démenti par aucun des partisans sérieux de ces dynasties (*Mouvement*); je dis que les représentants de ces dynasties éteintes, errantes aujourd'hui sur la terre étrangère, regarderaient, non pas comme un triomphe, mais comme une abdication, une seconde abdication de leur naissance, de leur nature, de leurs droits divins et primordiaux, de venir briguer, quoi? quelques voix à une candidature pour un pouvoir précaire, emprunté pendant un an, pendant deux ans, pendant trois ans, sur la République, sur le territoire de cette France... (*Interruption. — Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, je ne crains pas de le dire, vous calomniez ces pouvoirs déchus. Ils ne voudraient pas remonter par de tels degrés. (*Très-bien!*)

Messieurs, votre interruption a coupé ma pensée par le milieu; je vous demande la permission de l'achever.

Je disais que ce que votre bon sens déclare impossible dans le représentant de la légitimité absent, le bon sens public, la simple réflexion le déclare plus impossible encore pour la dynastie illégitime de Juillet. (*Très-bien!*)

Quoi! ce pouvoir monarchique qui est tombé, qui s'est affaissé de lui-même, il y a six mois, au milieu de toutes

les forces constituées de la représentation nationale, de l'administration et de l'armée; ce pouvoir qui s'est ainsi dérobé à la France, il tenterait, six mois après, de rentrer caché dans l'urne d'un scrutin! Quelle pitié! C'est impossible, ce qui est ridicule n'est pas possible en France. (*Très-bien! — Longue agitation.*)

Mais si cela est impossible pour les deux dynasties que j'ai citées, cela est-il plus possible pour une autre? Car, si vous le déclarez improbable, ridicule, impossible pour les deux dynasties dont je vous parle, vous pensez donc à une autre? Vous avez donc un autre motif d'hésitation dans vos pensées? Osez le dire, dites tout. Le pays doit tout entendre; c'est l'esprit de la République, elle n'a peur de rien.

Eh bien! Messieurs, je veux soulever, moi, autant qu'il est en moi, le poids secret qui pèse sur la pensée et sur la conscience de l'Assemblée nationale et du public dans cette question. Et ne craignez rien à cet égard, je le ferai avec autant de convenance que nous devons apporter d'impassibilité, de courage ici, quand il s'agit d'un grand, du plus grand de tous nos intérêts publics.

A une autre époque, Messieurs, lorsqu'il nous a paru qu'il y avait incompatibilité actuelle, présente, immédiate, entre la fondation et la sécurité de la République et des noms d'individus dont le seul crime, ne l'oubliez pas, c'est trop de gloire... (*Rumeurs.*)

PLUSIEURS MEMBRES. — De gloire héréditaire.

Je supplierai mes honorables collègues de modérer, en faveur de l'orateur et d'une voix fatiguée, ces interruptions, non pas seulement parce qu'elles brisent la parole, mais parce qu'elles brisent aussi la pensée, et qu'elles m'exposent ainsi à vous présenter des considérations moins dignes de vous. (*Écoutez! écoutez!*)

Je disais, et si vous m'aviez laissé achever, vous seriez convenus que mon expression était exacte, que, quand nous nous étions préoccupés du danger que des noms d'in-

dividus dont le péril, le crime, si vous le voulez, n'est qu'un trop éclatant reflet de gloire sur le pays, nous n'avons pas hésité, nous avons apporté ici, non pas un acte sévère, il n'en sortira jamais de cette main, non pas une mesure acerbe, mais une mesure de précaution et de prudence, un ajournement de quelques mois à la plénitude de la jouissance des droits de citoyen français pour cette famille.

Ces temps sont changés. Vous, représentants de la France, vous, partie intéressée plus que nous, vous en avez décidé autrement, et je m'incline devant la sagesse et devant la prudence dont vous avez peut-être fait preuve contre moi-même dans cette occasion. Vous aviez le droit de le faire, d'être magnanimes, vous ! Nous n'avions pas ce droit, nous ; nous étions placés en sentinelles avancées pour couvrir la République, et vous-mêmes, et notre pays, contre toutes les éventualités, même chimériques, de dangers qui pouvaient inquiéter la République. Nous l'avons fait. Vous avez fait autrement ; vous avez rendu tous les droits, la patrie, tous les titres, non-seulement de citoyens, mais de représentants, le droit commun de la souveraineté nationale, aux membres de cette famille. Je n'ai rien à vous dire ; je m'incline, et aucune parole, je le répète, ne sortira de ma bouche sans être empreinte du respect que je dois et à votre décision et à ces noms.

Voilà cependant ce qui préoccupe en ce moment la pensée de l'Assemblée, c'est l'éventualité qu'un fanatisme posthume du pays ne se trompe de date, de temps, de jour, et ne porte à l'image de ce grand nom, ne porte aux héritiers, je ne dirai pas de la gloire, car la gloire qui donne l'immortalité ne donne pas, malheureusement, de droits au partage de l'héritage ; ce qui vous préoccupe, dis-je, c'est la peur que cet éclat, si naturellement fascinateur pour les yeux d'un grand peuple militaire, n'entraîne la nation dans ce que vous pourriez considérer ou dans ce que je considérerais peut-être moi-même, à tort, comme une erreur et comme un danger du pays.

Eh bien ! je me suis dit : Ce danger est-il probable ? Je ne le nierai pas, je n'ai à cet égard ni négation ni affirmation ; je ne sais pas lire, pas plus que vous, dans les ténèbres de notre avenir ; mais cependant je puis me dire que la réflexion est une des forces humaines dans un pays aussi sensé et aussi profondément intelligent que notre pays ; que, pour arriver à des usurpations du genre de celle qu'on pourrait craindre, non pas des hommes, je le répète... je respecte leur patriotisme et leur conscience, et je suis convaincu, comme ils l'ont dit eux-mêmes à cette tribune, car je crois à la parole des honnêtes gens, je suis convaincu qu'aucune pensée d'usurpation de cette nature n'approchera jamais d'eux-mêmes... Mais je parle de leurs partis, de ces petits groupes d'hommes intéressés qui s'agitent toujours autour des ambitions supposées, quoique non existantes, et de ceux qui exploitent au profit des factions la plus grande mémoire, la gloire la plus éclatante de notre pays. Eh bien ! je dis que ces hommes seraient promptement, inévitablement trompés dans leurs espérances ; je dis que, pour arriver à un 18 brumaire dans le temps où nous sommes, il faut deux choses : de longues années de terreur en arrière, et des Marengo, des victoires en avant... (*Vive approbation. — Sensation prolongée.*)

Je disais, Citoyens, que pour motiver, pour nourrir des pensées de cette nature dans ces groupes d'hommes, que je ne voudrais pas même qualifier du nom de faction dans le pays, il fallait autre chose que des réminiscences et des ambitions, qu'il fallait des années de terreur en arrière et des Marengo en avant. Nous n'avons ni des années de terreur en arrière, ni des Marengo en avant. Tranquillisons-nous donc, et réfléchissons de sang-froid, indépendamment de toute considération dynastique ou personnelle, à la grave question dont nous sommes en ce moment occupés.

Messieurs, quel est le véritable danger, danger législatif, constitutif, de la loi qu'on vous propose de porter ou de ne pas porter dans notre constitution ? quel est le vrai danger

de la République de Février, à l'heure où nous sommes, non pas à ses premiers jours, elle ne le courait pas alors, mais à l'heure où nous sommes, heure un peu triste, passez-moi le mot, à l'heure de ce reflux des révolutions, qui est le moment où l'enthousiasme tombe, le plus pénible, le plus ingrat à traverser pour les peuples; quel est le vrai danger? Vous l'avez dit hier, on vous le dit presque tous les jours, et nous nous le disons encore davantage dans nos entretiens particuliers, et il faut que ces entretiens particuliers, qui ne sont au bout du compte que les murmures de la conscience générale du pays, passent hors de cette enceinte et aillent faire réfléchir, penser ceux mêmes qui ne vous entendent pas à cette tribune ou dans vos entretiens secrets; le danger de la République, ce n'est pas telle ou telle prétention monarchique: ce n'est pas aujourd'hui que je le craindrais; ce n'est pas encore l'heure de ces résipiscences et de ces retours toujours heureusement un peu lents et un peu tardifs, qui font revenir la liberté sur ses pas et les peuples sur eux-mêmes. Il faut pour cela quelques années; il faut avoir accompli la rotation de tous les inconvénients et de tous les avantages d'un système politique quelconque, avant que le système opposé ne vienne se présenter comme un idéal, comme un regret et comme une espérance à un pays longtemps déçu. Mais nous ne sommes pas encore à ces années, nous sommes à six mois de la fondation de la République, à son époque, je vous le répète, la plus pénible, la plus triste, la plus périlleuse, si nos courages n'étaient pas au niveau de la situation. (*Bravos prolongés.*)

Ce danger, j'oserai vous le dire, et je vous supplie de ne pas murmurer, je le dis dans le même sentiment avec lequel vous l'entendrez vous-mêmes, c'est une certaine incrédulité; ce danger, c'est un manque de foi, c'est une certaine indifférence par défaut de foi; c'est une certaine désaffection aussi de la République, à cause des difficultés mêmes qu'un gouvernement si beau, si grand, impose au

peuple qui a voulu se le conquérir, et qu'il saura raffermir pour lui et pour ses enfants. (*Très-bien!*)

Ce danger, vous disais-je, c'est la désaffection. Vous savez comment est née cette République. A cet égard, des membres du Gouvernement provisoire qui ont parlé ici avant moi vous l'ont dit eux-mêmes; et à quoi bon cacher ce que la France sait tout entière? à quoi bon ces réticences soi-disant politiques qui ne servent qu'à affaiblir les vérités et, en affaiblissant les vérités, à affaiblir aussi les courages?

La République n'a été, en vérité, qu'une grande et merveilleuse surprise du temps. Tous les esprits n'y étaient pas encore suffisamment préparés. Je ne dirai pas, comme mes collègues, que la France n'était pas républicaine: j'ai la conviction, et un de ces jours, si vous le permettez, j'analyserai devant vous cette conviction en moi; j'ai la conviction que la France, si elle n'est pas républicaine par ses faiblesses, si elle n'est pas républicaine par ses habitudes, si elle est monarchique par ses vices de caractère, passez-moi le mot, est républicaine par ses idées; elle est républicaine par ses grandes vertus naturelles et par ses traditions d'indépendance. (*Bravo!*)

Vous concevez dès lors que je ne me sois pas inquiété, au delà des bornes, de cette surprise que la République de Février faisait à nous-mêmes et à l'esprit du temps, quand la monarchie s'écroulait sous nos pas, à une tribune voisine de celle où je vous parle. (*Sensation profonde.*)

Non! l'enthousiasme du peuple, la beauté du caractère populaire pendant les premiers temps, la magnificence de l'institution de cette République, qui ne coûtait ni un regret, ni une larme, ni une goutte de sang à la patrie, et qui lui apportait des espérances que vous êtes appelés à réaliser, non pas d'un seul coup, mais jour à jour, avec sagesse, avec possibilité, avec cette lenteur que comporte toujours l'accomplissement d'une des plus grandes choses humaines, tout cela a rallié à la République, dans les premiers moments, tous les esprits. Et, permettez-moi de

vous le dire, nous qui en avons été témoins, la République a rallié à elle tous les cœurs, même de ceux que vous accusez aujourd'hui d'en être le plus éloignés.

Si j'apportais à cette tribune, Citoyens, les confidences des chefs des plus grands partis dynastiques à cette époque, vous seriez convaincus que, dans ce moment de chaleur, d'émotion, qui élève les partis au delà d'eux-mêmes, qui fait que les hommes sont au-dessus de leur ambition et de leurs regrets, il n'y a eu qu'un seul sentiment, l'acceptation loyale, sincère, énergique et confiante de la République. (*Vive adhésion.*)

Et pourquoi ces premiers jours, ces premiers mois d'enthousiasme, d'espérance, d'acclamations et d'acceptation unanime se sont-ils changés, dans les départements, dans le fond du pays, depuis quelque temps, en incrédulité, en manque de foi, en défiance, en défaillances ?

Vous le savez comme moi, Citoyens, les tristes agitations d'avril, de mai, de juin, la crise financière, les difficultés de la circulation, et cette faction involontaire de la misère publique sur laquelle nous essayons tous les jours d'attendrir, d'émouvoir l'âme de la République (*Bravos à gauche*), cette faction de la faim que vous corrigez tous les jours par vos bienfaits ; cette agitation, ces inquiétudes, cette violence de mauvaises pensées, reprenant de la force à mesure que vous perdez de la confiance et de la sécurité, ont un moment aliéné, ébranlé les cœurs des faibles parmi une partie de la population du pays.

Eh bien ! Messieurs, est-ce que personne n'a concouru à cette désaffection, à cette indifférence des populations en France ? Tout le monde, permettez-moi de vous le dire, les uns par des excès de défiance et d'exigence envers le gouvernement encore embarrassé de la République, les autres par des excès d'impatience, par un système soi-disant ultra-républicain, que ces populations mal éclairées pouvaient confondre, non pas avec le progrès, mais avec la subversion de la société elle-même.

Ainsi on est allé de campagne en campagne, de département en département, on a dit au peuple : Voyez ce que c'est que la République ; c'est le partage des terres, c'est la spoliation des industries, c'est le papier-monnaie, c'est la main de l'État dans la liberté des industries, c'est le maximum, c'est la ruine du travail libre. (*Très-bien !*)

C'est la profanation des religions et des cultes, c'est la menace aux propriétaires, c'est la violence faite à la famille, ce sont des agitations populaires incessantes, ce sont ces clubs anarchiques ou sociaux établis à tous les coins de vos rues ou des places publiques, dans lesquels vous entendrez tous les jours des délations contre les citoyens, dans lesquels des noms marqués à l'encre rouge de la calomnie, comme vous l'avez vu et entendu tous les jours, sont livrés à la haine, aux ressentiments et à la colère aveugle des populations égarées ! Voilà ce que c'est que la République ; et c'est ainsi qu'on la fait méconnaître en la calomniant dans le pays. (*Très-bien ! très-bien ! — Longue agitation.*)

Eh bien ! est-ce dans une situation pareille, dans une disposition pareille de l'esprit d'une partie de vos populations, dans vos départements et dans vos campagnes, qu'on est bienvenu à nous porter à cette tribune le système qu'on y soutient depuis deux jours, à nous proposer de dire à ce pays déjà trop refroidi, déjà trop ralenti dans son mouvement vers les institutions populaires, déjà trop indifférent et trop désaffectionné de ce magnifique idéal que la Révolution de Février lui avait ouvert, est-on bien venu à dire à ce pays : « Nous t'enlevons ta part dans la souveraineté que nous venons en vain d'écrire, nous te chassons de l'exercice de cette souveraineté ; après l'avoir proclamée, nous t'enlevons ta part de souveraineté, nous t'exilons de ta propre République, ainsi que la majorité des électeurs en furent exilés pendant trente-six ans sous le gouvernement constitutionnel ! » (*Très-bien ! très-bien !*)

Est-ce là, je le répète, le moyen de rallier, de réchauffer, de recruter des forces intellectuelles, des forces de confiance, de foi de plus à la République que nous voulons fonder, et que nous ne pouvons fonder qu'avec le concours unanime de ce peuple? (*Très-bien! — Nouveaux applaudissements.*)

Je sais, pour moi, que si je voulais blesser davantage le cœur du peuple, que si je voulais l'aliéner plus complètement à sa République, je n'inventerais pas, Messieurs, un autre et plus habile, ou plutôt un plus funeste procédé. (*C'est vrai!*)

Mais si je voulais, au contraire, et c'est ce que nous voulons tous ici, sans exception de nuances sur ces bancs, si je voulais, au contraire, rallier, recruter, coïntéresser, solidariser, par un lien rattaché au cœur de chaque citoyen, tous les individus, toutes les volontés, toutes les forces de la population pour la République, je ferais le contraire, et je dirais : Ce que nous vous proposons, nous, avec la commission, c'est de dire loyalement, hardiment à tous les citoyens du pays, à chaque citoyen du pays, à son foyer, dans sa demeure, dans sa commune : Réfléchis, réfléchis et juge, et quand tu auras jugé et réfléchi, prononce toi-même, choisis toi-même parmi tous tes concitoyens, parmi ceux dont le nom, venu jusqu'à toi, l'inspirera le plus de sécurité, le plus d'estime, le plus de confiance, choisis-le et nomme-le. Celui-là sera, non pas ton maître, il n'y en a point sous les républiques, mais celui-là sera ta personnification même, et cela est plus glorieux que d'être ton maître; celui-là sera ta personnification, et il sera le chef, le modérateur, le régulateur de tes institutions républicaines; il protégera ta propriété, celle de ta famille, celle de tes enfants. (*Très-bien! très-bien!*)

UNE VOIX A GAUCHE. Et l'Assemblée, que devient-elle?

Messieurs, j'ai entendu une interruption à laquelle je demande à l'Assemblée la permission de répondre, en m'écartant une minute de la voie de mes pensées.

On a dit de ce côté (*l'orateur montre la gauche*) : Mais, dans cette définition peut-être trop aventurée, trop splendide, c'est possible, involontaire (vous savez comment les paroles tombent des lèvres à une tribune, sans qu'on puisse les y rappeler), dans cette définition vous avez placé trop haut les fonctions du président de la République, vous avez ainsi passé par-dessus la tête de la souveraineté véritable, par-dessus la tête de l'Assemblée nationale. Ah! Messieurs, nous raisonnons, nous discutons ici tous de bonne foi; si quelque parole de cette nature m'est, par hasard, échappée dans la dernière phrase que j'ai prononcée, reportez-vous à l'origine, et tout à l'heure reportez-vous à la fin du discours que j'ai l'honneur de prononcer devant vous, et vous verrez que j'ai déclaré d'avance que le partage de la souveraineté était une chimère dans la République, que le président de votre république, bien loin d'être une part de la souveraineté de l'Assemblée nationale, n'était qu'une fonction distincte, mais nullement une part de souveraineté. Je m'arrête là, et j'espère avoir satisfait aux scrupules de l'honorable interrupteur. (*Très-bien! très-bien!*)

Je reprends et je dis que je ne connais pas sur la terre de moyen plus efficace pour rattacher l'intelligence, la conscience, la volonté et la force de chaque citoyen au centre national, que d'impliquer pour ainsi dire sa volonté, son vote et sa main dans la nomination de ce pouvoir exécutif. Et vous ne ramènerez pas ainsi le pays seulement à la confiance, vous le ramènerez à ce respect croissant pour l'autorité, pour l'autorité républicaine, qui doit se retremper tous les jours dans la seule source de l'autorité véritable, dans la conscience des citoyens. Ne sera-ce pas là, en effet, Messieurs, ce suffrage universel délibéré, réfléchi, volontaire, de chaque citoyen, dans la constitution des deux fonctions de votre gouvernement; n'est-ce pas par excellence, passez-moi l'expression encore, le sacrement même de l'autorité; n'est-ce pas l'autorité la plus irréfragable qui puisse se

manifeste au milieu d'un grand peuple? (*Mouvement.*) Car enfin, le droit de naissance, qu'est-ce que c'est au bout du compte? Tout le monde aujourd'hui est assez éclairé pour y avoir réfléchi; le droit de naissance, c'est le droit du hasard. Le droit de primogéniture, quel est-il? Le droit du premier venu, le droit du premier sorti des flancs de sa mère. Le droit de la conquête, c'est celui qui avilit le peuple qui s'y soumet, c'est le droit de la violence et de la force brutale. Le droit divin n'est que la sanction, la bénédiction du sacerdoce sur des races royales. Il y a longtemps que ce signe n'était qu'un signe et ce symbole qu'un symbole. (*Très-bien!*)

Le droit d'hérédité enfin? Mais ce droit n'est quelquefois que le droit de l'idiotisme! (*Sensation.*)

Mais ce que nous vous proposons, au contraire, qu'est-ce autre chose que le peuple tout entier sacrant non pas son président, je vous le répète, et ne vous y trompez pas, sacrant sa constitution républicaine tout entière. (*Sensation.*)

Qu'est-ce autre chose que le peuple tout entier se dépouillant volontairement homme par homme, citoyen par citoyen, de sa propre souveraineté, pour investir quoi! non pas un citoyen plus grand que lui, et ici je reviens à la pensée de mes interrupteurs, non pas un citoyen plus grand que lui, je le répète, mais un gouvernement plus collectif, un gouvernement plus universel, plus populaire, s'il se peut, que le peuple lui-même. (*Longue agitation et applaudissements prolongés.*)

Voilà, Messieurs, l'œuvre du suffrage universel que nous vous proposons de sanctionner dans votre constitution pour l'élection de votre président.

Voyez le danger de l'autre système; voulez-vous me permettre de le toucher en passant? Voulez-vous m'accorder encore quelques minutes d'attention?

DE TOUTES LES PARTIES DE LA SALLE. Oui! oui! — Parlez! parlez!

Messieurs, retournez l'aspect de la question; considérez

l'autre système, le système de l'amendement que M. Flocon vous proposera tout à l'heure.

N'êtes-vous pas effrayés, je le dirai à mon honorable et consciencieux collègue du Gouvernement provisoire: n'êtes-vous pas effrayés du rôle que vous préparez au président de votre pouvoir exécutif dans votre système?

Quoi! voilà un citoyen qui, au lieu d'être ballotté en plein soleil dans cet immense scrutin populaire qui va s'ouvrir sur tous les points de la République, sortira ici d'un scrutin de l'Assemblée nationale!

C'est du respect, sans doute; mais est-ce autant de grandeur dans le prestige? Je vous laisse à répondre vous-mêmes. (*Sensation.*)

Voilà un citoyen qui, au lieu de sortir avec six millions de voix qui attestent des millions de points d'appui dans la conscience d'autant de citoyens de la République, sortira peut-être à l'unanimité, je le souhaite sans l'espérer, ou sortira à une majorité quelconque du sein de cette Assemblée, à une majorité, savez-vous de combien de voix? A une majorité de 60, 50, 30, 20, 3 ou 4 voix peut-être. Est-ce là l'autorité, la dignité, le respect, le prestige dont vous voulez investir l'élection de votre puissance exécutive? (*Vive approbation.*) Daignez m'accorder encore quelques minutes de votre attention. (*Oui! oui! — Parlez!*) Je dis: Sortira à un petit nombre de voix quelconque de l'urne de ce scrutin, et sera annoncé le lendemain dans le *Moniteur* comme un événement parlementaire ordinaire, sur toute la surface de notre pays. Et quelles voix, Messieurs! Ici je reviens involontairement à une question que je regrette d'avoir à toucher, qu'a touchée hier M. Parieu, et qu'a touchée un des honorables préopinants; cette question, je ne dirai pas de la corruption, ce nom doit avoir disparu avec la source d'où elle émanait; le nom du président sortira avec la suspicion du moins de quelques brigues, car c'est le mot que cela reçoit dans la République; des voix d'hommes auxquels la malveillance, l'envie, la faction, car il faut

oser descendre dans le cœur même des factions, pour y surprendre leurs mauvaises pensées, auxquels ces factions pourront dire : Toi, tu as nommé le président de la République, parce qu'il était ton parent et que tu voulais grandir en lui ta famille. — Toi, tu as donné au président de la République ta voix, parce qu'il était ton ami personnel, et que, dans la grandeur de sa fortune, tu voulais élever ta propre fortune. — Toi, tu as nommé le président de la République, parce qu'on t'a promis une ambassade; toi, parce qu'on t'a promis une préfecture... (*Interruption. — Oui! oui! — Bravos. — Sensation prolongée.*)

Messieurs, je disais et je répète... Je regrette de prolonger de quelques minutes de trop... (*Parlez! parlez!*) Je disais, et je le disais sans calomnier le moins du monde, dans ma pensée, la conscience et l'incorruptibilité des citoyens qui siègent ici au même titre que moi; mais je disais que, dans les mauvaises pensées des factions ennemies de la République et de ses pouvoirs, il y aurait des hommes qui ne manqueraient pas de dire au peuple : Celui-ci a nommé parce qu'il avait une espérance; celui-ci a nommé parce qu'il avait une ambition; celui-ci a nommé parce qu'il avait une faiblesse; celui-ci a nommé parce qu'il avait une cupidité. Citoyens, diraient les tribuns au peuple, voilà la source douteuse, voilà la source suspecte d'où la République a fait jaillir pour vous, non pas son premier pouvoir, mais sa première fonction, mais celle qui est destinée à imprimer, par les mains du pouvoir exécutif, au peuple la volonté souveraine de votre pouvoir législatif, et vous ne tremblez pas de l'effet possible de ces accusations! (*Mouvement.*)

Ah! on peut corrompre les hommes par petits groupes, on ne peut pas les corrompre en masse. On empoisonne un verre d'eau, on n'empoisonne pas un fleuve. Une Assemblée est suspecte, une nation est incorruptible comme l'Océan. Et il n'y aurait pas là une atténuation quelconque, au moins dans l'esprit des malveillants qui font toujours

partie d'une population! il n'y aurait pas là, selon vous, une atténuation, possible du moins, de la valeur, de la force de votre président! La force!... Permettez-moi une digression que ce mot appelle à l'instant même dans ma pensée. Tout à l'heure, hier aussi, si je m'en souviens bien, on vous disait, comme à une autre époque, comme à une époque où le trône superposé à la nation n'était pas un centre, mais une domination symbolique sur le peuple, où le trône avait des intérêts séparés de la nation, on vous disait : « Prenez garde, Citoyens, de trop renforcer le pouvoir exécutif dont la force pourrait dégénérer en usurpation, et dont l'autorité, toute républicaine, toute nationale, pourrait devenir bientôt de la tyrannie contre vous-mêmes ».

Messieurs, en écoutant l'annonce de ce prétendu péril dans la situation où nous sommes, je n'ai pu, je vous l'avouerai, retenir un certain sourire sur mes lèvres; il m'a semblé voir, dans l'orateur auquel je réponds, je ne sais, passez-moi l'expression, elle n'a rien d'offensant dans ma pensée, il m'a semblé voir je ne sais quelle ironie sanglante de l'instabilité des choses humaines. Nous parlons de l'excès de force du pouvoir exécutif sur les ruines et dans la poussière d'un trône et d'un gouvernement à peine écroulés sous nos pas (*Sensation.*)

Messieurs, ce n'est, certes, pas contre l'excès de forces qu'il faut nous prémunir. Je le disais à mon voisin en écoutant l'orateur auquel je fais allusion : Ah! plutôt à Dieu que la République en fût à se prémunir contre l'excès des forces du pouvoir exécutif! Plût à Dieu que la République fût née enfant avec toute son énergie, comme ce dieu de la fable antique qui étouffait des serpents dans son berceau. (*Très-bien! très-bien! Applaudissements.*)

Mais, je le répète, nous sommes loin de là; et la prudence véritable, la prudence du jour, la prudence du temps, la prudence des longues années peut-être que nous avons à parcourir avant d'avoir consolidé le gouvernement républicain parmi nous, elle doit être, au contraire, de cher-

cher, par tous les moyens légaux, par tous les moyens constitutionnels, à créer au pouvoir exécutif militaire de la République cette force qui ne sera jamais de trop, puisque, dans nos institutions présentes, ce ne sera jamais que la force du pays lui-même.

Une dernière considération, et je finis.

En investissant votre pouvoir exécutif, dans la personne de votre président de la République, de toutes les forces morales que la nature de nos institutions peut comporter, savez-vous ce que vous faites, Messieurs? Vous faites précisément ce qu'il y a à faire dans la situation précaire où sont placées encore les institutions à leur origine; vous rendez plus impossible, en le rendant plus grave, plus odieux, plus inexcusable, l'attentat contre la République elle-même et contre les deux pouvoirs qu'elle a constitués. (*Sensation.*)

Oui, en mettant dans les mains et dans la conscience de chaque citoyen, électeur de la République, le gage, la participation à cette souveraineté, dans votre élection, dans celle du président de la République, vous donnez à chacun de ces citoyens le droit et le devoir de se défendre lui-même, en défendant la République, et vous donnez aussi à chaque citoyen de l'empire le droit d'être le vengeur de ces attentats s'ils venaient jamais à contester de nouveau cette enceinte et le gouvernement du pays. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, je m'arrête, parce que l'aiguille m'avertit, sachez-le, et parce que j'ai épuisé... (*Non! non! — Parlez! parlez! — Mouvement prolongé d'intérêt et de curiosité.*)

Je dis, Messieurs, que je m'arrête, non pas que j'aie épuisé les mille considérations qui pourraient vous être présentées pour le système que je défends devant vous, mais je m'arrête de crainte de fatiguer inutilement et plus longtemps l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

Non, Citoyens, je m'arrête; ce n'est pas faute de raisons, mais parce que j'espère vous avoir convaincus.

Je sais bien qu'il y a des dangers graves dans les deux

systèmes; qu'il y a des moments d'aberration dans les multitudes; qu'il y a des noms qui entraînent les foules comme le mirage entraîne les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison. (*Longue sensation.*)

Je le sais, je le redoute plus que personne, car aucun citoyen n'a mis peut-être plus de son âme, de sa vie, de sa sueur, de sa responsabilité et de sa mémoire dans le succès de la République!

Si elle se fonde, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée! si elle échoue, ou dans l'anarchie, ou dans une réminiscence de despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle et sont à jamais répudiés par mes contemporains! (*Bravos prolongés. — Interruptions.*)

Eh bien! malgré cette redoutable responsabilité personnelle dans les dangers que peuvent courir nos institutions problématiques, bien que les dangers de la République, bien que ses dangers soient mes dangers, et leur perte mon ostracisme et mon deuil éternel, si j'y survivais, je n'hésite pas à me prononcer en faveur de ce qui vous semble le plus dangereux, l'élection du président par le peuple. (*Mouvement prolongé. — Interruption.*)

Oui, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance mal éclairée, peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe: *Alea jacta est!* Que Dieu et le peuple prononcent! Il faut laisser quelque chose à la Providence! Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres de l'avenir! (*Très-bien! très-bien!*)

Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple, et soumettons-nous à son décret. (*Nouvelle sensation.*) Peut-être périrons-nous à l'œuvre, nous. (*Non! non!*) Non, non, en effet, et il serait même beau d'y périr en initiant son pays à la liberté. (*Bravo!*)

Eh bien! si le peuple se trompe, s'il se laisse aveugler

par un éblouissement de sa propre gloire passée; s'il se retire de sa propre souveraineté après le premier pas, comme effrayé de la grandeur de l'édifice que nous lui avons ouvert dans sa République et des difficultés de ses institutions; s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'empire; s'il dit : Ramenez-moi aux carrières de la vieille monarchie (*Sensation*); s'il nous désavoue et se désavoue lui-même (*Non ! non !*); eh bien ! tant pis pour le peuple ! ce ne sera pas nous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage. (*Mouvement prolongé.*)

Je le répète, nous pourrions périr à l'œuvre par sa faute, nous, mais la perte de la République ne nous sera pas imputée. Oui, quelque chose qui arrive, il sera beau dans l'histoire d'avoir tenté la République; la République, telle que nous l'avons proclamée, conçue, ébauchée quatre mois, la République d'enthousiasme, de modération, de fraternité, de paix, de protection à la société, à la propriété, à la religion, à la famille, la République de Washington. (*Applaudissements.*)

Ce sera un rêve, si vous voulez, mais elle aura été un beau rêve pour la France et le genre humain ! Mais ce rêve, ne l'oublions pas, il a été l'acte du peuple de Février pendant ses premiers mois ! Nous le retrouverons !

Mais enfin, si ce peuple s'abandonne lui-même; s'il venait à se jouer avec le fruit de son propre sang, répandu si généreusement pour la République en février et en juin; s'il disait ce mot fatal, s'il voulait désertier la cause gagnée de la liberté et des progrès de l'esprit humain pour courir après je ne sais quel météore qui brûlerait ses mains !... (*Sensation.*)

Qu'il le dise ! (*Mouvement.*)

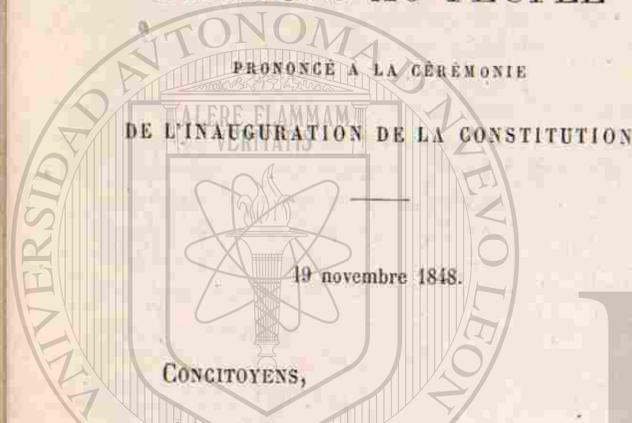
Mais nous, Citoyens, ne le disons pas du moins d'avance pour lui ! (*Nouveau mouvement.*)

Si ce malheur arrive, disons-nous, au contraire, le mot

des vaincus de Pharsale : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni!* (*Sensation.*)

Et que cette protestation contre l'erreur ou la faiblesse de ce peuple soit son accusation devant lui-même, et soit notre absolution à nous devant la postérité ! (*Très-bien ! très-bien ! — Longs applaudissements.*)

DISCOURS AU PEUPLE



Vous voulez que je consacre, par quelques paroles, le plus grand acte qui puisse s'accomplir pendant le passage d'une génération d'hommes sur la terre : la proclamation de sa Constitution. C'est ainsi qu'on jette des pièces de monnaie, marquées à l'effigie du temps, dans les fondations d'un édifice. Je le veux bien. Je prie l'Inspirateur suprême de mettre lui-même sur mes lèvres quelques-unes de ces vérités qui ne passent pas avec le jour, qui ne s'altèrent pas avec les siècles, mais qu'on retrouve intactes, après des milliers d'années, comme le métal éternel dont est faite la vérité.

Peuple, Dieu seul est souverain, parce que seul il est créateur ! parce que seul il est infaillible ! seul juste ! seul bon ! seul parfait !

La raison humaine est la réverbération de Dieu sur le genre humain.

La raison humaine, émanée de Dieu, inspirée de Dieu, ministre de Dieu en nous, est donc la seule souveraineté légitime des nations.

Dans l'enfance des peuples, leur intelligence est trop peu développée pour qu'ils se gouvernent par la seule autorité de la raison. Ils ont des tuteurs; des conquérants, des maîtres, des tyrans, des despotes, des rois absolus, puis des rois limités dans leur autorité par des lois, par des conseils, par des aristocraties, par des constitutions mixtes. A mesure que la raison du peuple grandit, la liberté grandit avec elle; puis la justice avec la liberté; puis l'égalité, cette réalisation de la justice; puis la fraternité spirituelle, cette perfection de l'égalité, qui fait de la nation une famille, et de toutes ces familles de peuples une humanité.

Le règne de Dieu se manifeste ainsi de plus en plus sur les peuples, jusqu'à ce que ces maîtres, ces tuteurs, ces tyrans, ces despotes, ces rois, ces constitutions personnifiées dans les dynasties, disparaissent, et que la souveraineté spiritualiste se dégage et remplace tout. Alors Dieu règne sur nous, sans autre intermédiaire que notre raison.

Vous le voyez ! c'est en principe le règne direct de Dieu.

Le règne de Dieu par la raison de tous s'appelle la République.

Nous fondons la République.

La République ! C'est le gouvernement qui a le plus besoin de l'inspiration et de la bénédiction continues de Dieu. Car, si la raison du peuple s'obscurcit ou s'égare, il n'y a plus de souverain. Il y a interrègne. Il y a anarchie. Il y a mort.

Pour qu'une Constitution soit durable et digne du sceau religieux, il faut qu'elle contienne un principe vrai, nouveau, divin, ou mieux appliqué dans le gouvernement des empires. Sans cela, la Constitution est vide. Elle n'est qu'un corps de lois; elle n'a pas d'âme; elle ne vit pas; elle ne fructifie pas.

Le principe nouveau de la République, c'est l'égalité politique entre toutes les classes de citoyens.

Ce principe a pour expression, — le suffrage universel ;
Pour résultat, — la souveraineté de tous ;
Pour conséquence morale, — la fraternité entre tous.

Jamais jusqu'ici, depuis l'Évangile, la raison humaine n'écrivit en code une souveraineté plus rationnelle, plus universelle et plus légale.

Nous régnons tous dans la mesure de notre raison, de notre intelligence, de notre sagesse, de notre vertu ; nous sommes tous rois de nous-mêmes et de la République !

Mais ce n'est pas tout d'écrire et de jurer une Constitution. Il faut un peuple pour l'exécuter.

Élevons nos pensées aussi haut que Dieu lui-même, pour qu'il inspire de plus en plus ce peuple, pour qu'il donne l'ordre spirituel à la terre, comme il a donné l'ordre matériel aux astres là-haut.

Qu'il bénisse la Constitution !

Qu'elle commence et qu'elle finisse par son nom !

Qu'elle soit pleine de lui !

Qu'elle dure en se renouvelant et en se perfectionnant elle-même comme ses œuvres !

Qu'elle soit paix, ordre, justice, travail, instruction, lumière, bienfaisance, amour comme lui !

Qu'elle multiplie, qu'elle pacifie, qu'elle sanctifie le peuple français !

Qu'en instituant la République des droits et des devoirs, elle institue surtout la République des cœurs !

Que les hommes qui naîtront longtemps après nous relisent ce code imparfait encore, et qu'ils disent :

« L'an 1848, l'esprit humain fit un pas, et ce pas de la France dans la voie du perfectionnement politique eut pour trace la Constitution de la République. »

CITOYENS,

Tout progrès est un effort ;

Tout effort est une peine ;

Toute peine a son gémissement.

Les transformations politiques sont un travail. Le peuple est l'ouvrier de son propre avenir. Qu'il y songe ! L'avenir le regarde et l'attend !

Honte aux lâches qui reculeraient !

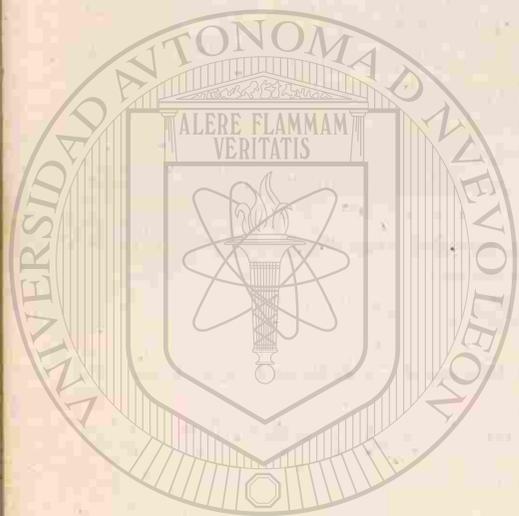
Prudence aux téméraires qui précipiteraient la société dans l'inconnu !

Gloire aux bons, aux forts, aux sages, aux persévérants !

Que Dieu soit avec eux !

Qu'on écrive au bas de cette Constitution :

« A tel jour de telle année, à telle date de son existence
» nationale,
» Telle fut l'œuvre du peuple français ! »

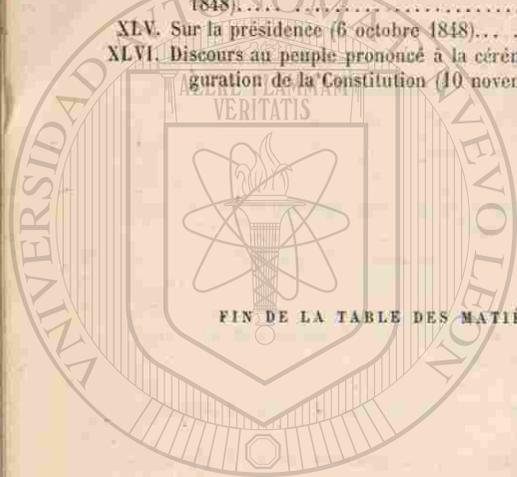


UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NIVEO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE INVESTIGACIÓN

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
XXII. Sur l'adjonction de la liste départementale du jury (15 février 1842).....	1
XXIII. Sur l'abolition de l'esclavage (10 mars 1842).....	20
XXIV. Sur la régence (18 août 1842).....	30
XXV. Sur l'adresse (27 janvier 1843).....	58
XXVI. Au banquet offert par la ville de Mâcon à M. de Lamartine (4 juin 1843).....	77
XXVII. Discours au conseil général de Saône-et-Loire sur l'extension à donner au droit électoral (3 septembre 1843).....	95
XXVIII. L'État, l'Église et l'enseignement (26 et 30 novembre 1843).....	114
XXIX. Du droit au travail et de l'organisation du travail (décembre 1844).....	145
XXX. Réponse à l'adresse présentée par une députation d'ouvriers de Paris (16 mai 1845).....	166
XXXI. Sur la liberté des cultes (3 mai 1845).....	171
XXXII. Pourquoi M. de Lamartine est seul (14 septembre 1845).....	188
XXXIII. Un principe et point de partis (10 novembre 1845).....	198
XXXIV. Sur la navigation de la Seine entre Rouen et la mer (4 mars 1846).....	210
XXXV. Sur la réduction de l'impôt du sel (22 avril 1846).....	221
XXXVI. Voulons-nous être nation? Voulons-nous être une dynastie? (4 octobre 1846).....	236
XXXVII. Au banquet offert à l'auteur des <i>Girondins</i> le 18 juillet 1847.....	250
XXXVIII. Déclaration de principes (21 octobre 1847).....	273

XXXIX. Sur le droit de réunion (20 février 1848).....	282
XL. Révolution de 1848.....	290
XXI. Lettre aux dix départements : Bouches-du-Rhône — Côte-d'Or — Dordogne — Finistère — Gironde — Ile-et-Vilaine — Nord — Saône-et-Loire — Seine — Seine-Inférieure (25 août 1848).....	302
XLII. Sur le projet de constitution (6 septembre 1848).....	315
XLIII. Sur le droit au travail (14 septembre 1848).....	364
XLIV. Sur la question d'une ou deux Chambres (27 septembre 1848).....	385
XLV. Sur la présidence (6 octobre 1848).....	405
XLVI. Discours au peuple prononcé à la cérémonie de l'inau- guration de la Constitution (10 novembre 1848).....	434



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

UEV
OTEC